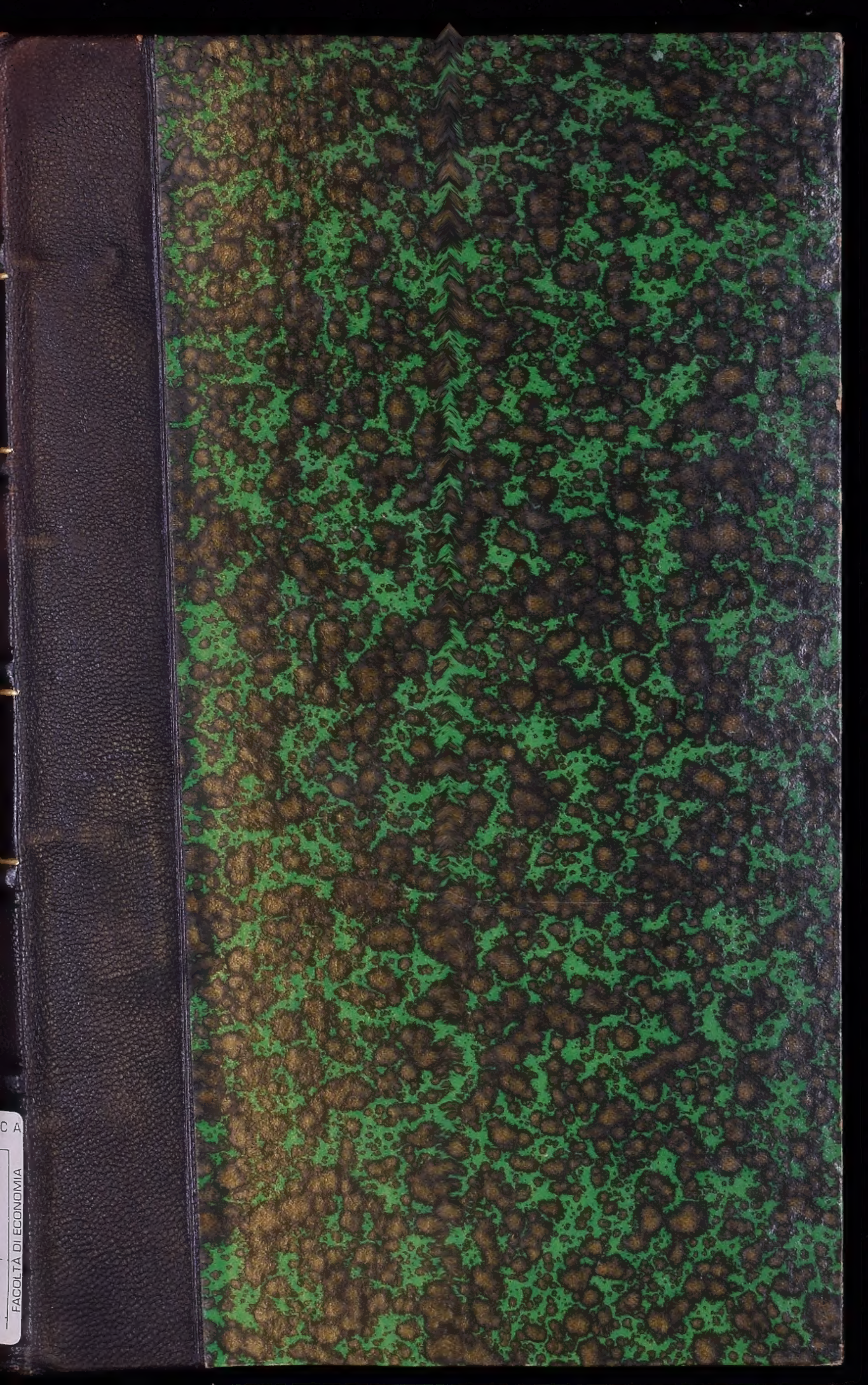
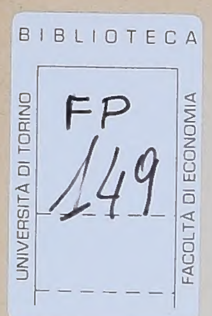
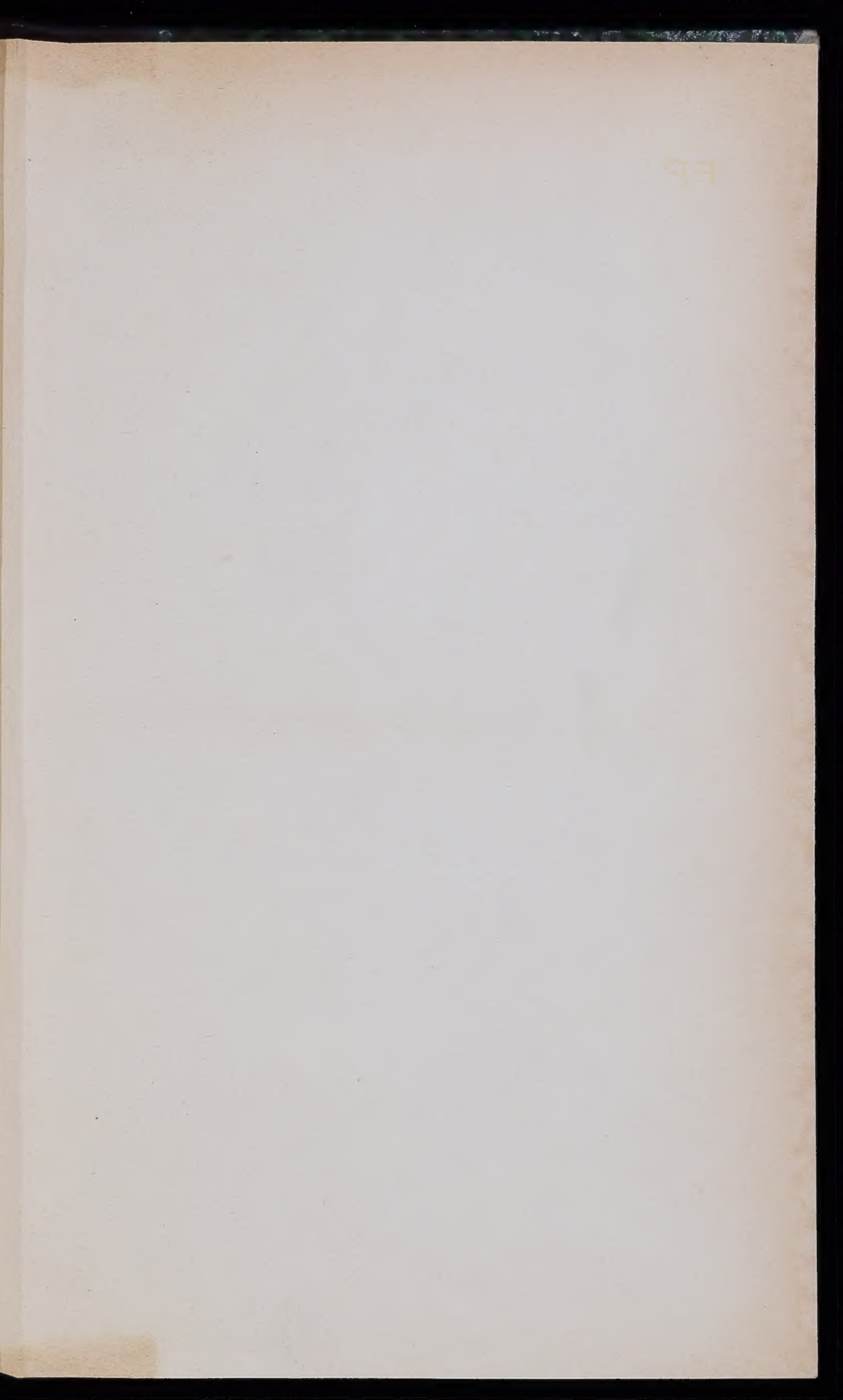
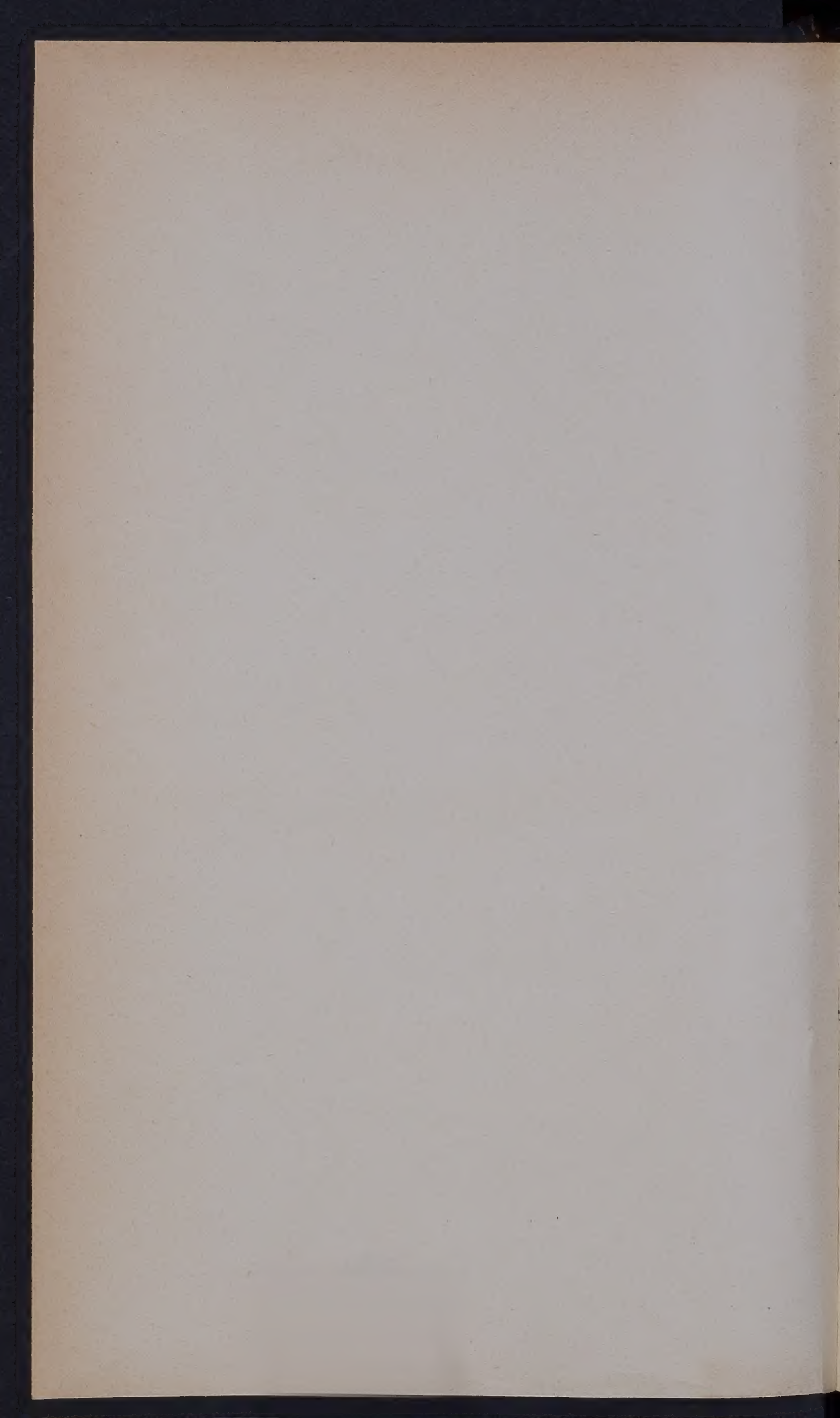

FACOLTÀ DI ECONOMIA


BIBLIOTECA
UNIVERSITÀ DI TORINO
FACOLTÀ DI ECONOMIA
FP
149





VILFREDO PARETO

COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE

PROFESSÉ A L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

TOME SECOND

LAUSANNE
F. ROUGE, ÉDITEUR
Librairie de l'Université
4, rue Haldimand, 4.
1897

Lausanne. — Imp. H. Vallotton, Guex & Cie.

ERRATA — CORRIGE

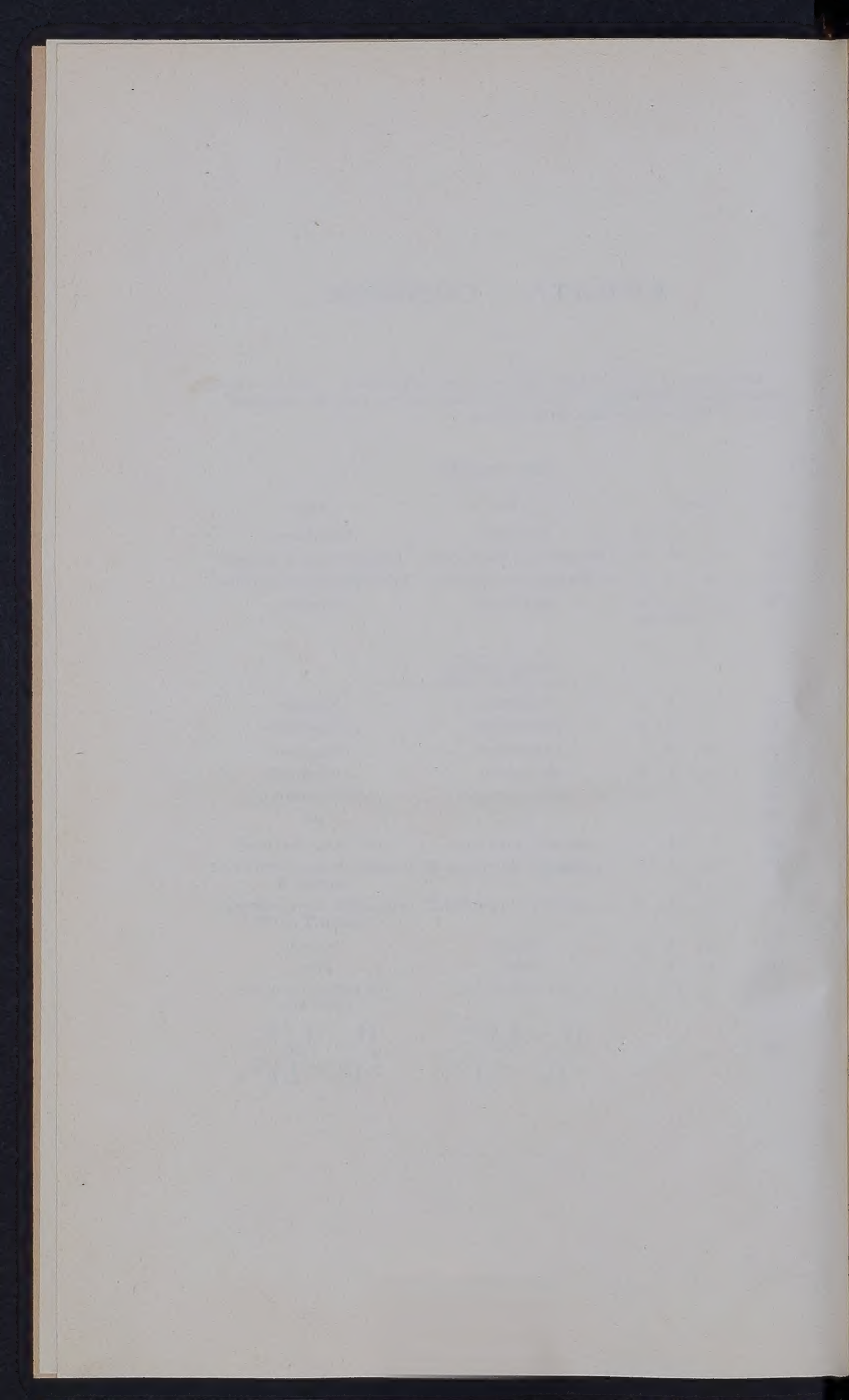
Abréviations : t., 6, r. = texte, sixième ligne, en remontant. — t., 6, d. = texte, sixième ligne, en descendant. — n., 6, r. = notes, sixième ligne, en remontant. — n., 6, d. = notes, sixième ligne, en descendant.

TOME PREMIER

Pages :		Au lieu de :	Lisez :
V	t., 2, d.	les avait	les avaient
188	t., 10, d.	l'autorité qui les garantit	l'autorité qui la garantit
257	n., 2, d.	et diminue ses sacrifices	et augmente ses sacrifices
335	t., 3, r. (tableau)	Angleterre	Argentine

TOME SECOND

Pages :		Au lieu de :	Lisez :
5	n., 4, r.	Niehbuhr	Niebuhr
18	n., 5, r.	gemässigen	gemässigten
60	n., 9, r.	olygarques	oligarques
36	n., 1, d.	Mecanisch	Mechanisch
70	t., 5, r.	différenciacion	différenciation
90	n., 4, d.	$d_t\ a_t$	da_t
91	t., 1, r.	des terres du pays.	des terres du pays?
95	n., 5, d.	la quantité du capital **S**	la quantité des services du capital **S**
95	n., 6, d.	la quantité du capital **T**	la quantité des services du capital **T** (1020)
113	n., 4, d.	*himsel*	*himself*
113	n., 4, d.	*there*	*these*
252	n., 13, r.	des raffineurs	des raffineurs et des fabricants
283	n., 11, d.	$(\varphi_a - \mathfrak{f}_a)\,\delta r_a - (\varphi_b - \mathfrak{f}_b)\,\delta r_b$	$(\varphi_a - \mathfrak{f}_a)\,\delta r_a + (\varphi_b - \mathfrak{f}_b)\,\delta r_b$



LIVRE II

L'organisme économique.

CHAPITRE I. — Principes généraux de l'évolution sociale.

574 à 579. Points de vue sous lesquels on peut considérer l'évolution sociale. — 580 à 584. Mutuelle dépendance des phénomènes sociaux. — 585 à 592. L'équilibre économique et l'équilibre social. — 593 à 601. Fréquentes erreurs au sujet des rapports qu'ont entre eux les phénomènes économiques. — 602 à 605. L'équilibre social. — 606. Confusion entre le déterminisme et le fatalisme. — 607 à 609. Autres erreurs au sujet de l'équilibre social. — 610 à 611. Conditions de l'équilibre social. — 612 à 616. Influence du climat. — 617 à 618. Classification des sociétés. — 619 à 621. Analogie entre la société humaine et un système mécanique, et entre cette société et un organisme vivant. — 622 à 624. Analogies entre la société humaine et les sociétés animales. — 625 à 627. Théorie de l'évolution. — 628 à 629. Adaptation du phènomène social. — 630. Ecarts d'adaptation. — 631 à 634. Erreurs au sujet de l'adaptation des phénomènes sociaux. — 635 à 637. Survivance. — 638 à 640. Les modifications de l'organisation sociale sont en général fort lentes. — 641. Influence de la routine.— 642 à 653. Comparaison des ophélimités. — 654. Principes généraux de l'organisation sociale. — 655 à 658. Forces automatiques internes et forces coercitives externes. — 659 à 660. Différenciation des sociétés homogènes. — 661 à 673. La tutelle. — 674 à 680. Gouvernement des sociétés anonymes. — 681 à 685. Maux résultant du monopole de la tutelle publique. — 686 à 693. La part des forces coercitives externes et ses variations.

574. Points de vue sous lesquels on peut considérer l'évolution sociale. (α) La simple description du phénomène et de ses lois. On considère le phénomène social comme l'astronome considère le mouvement des astres, auquel il sait ne rien pouvoir changer. On recueille les faits, on les classe, on tâche d'en tirer des lois empiriques ou rationnelles.

Autrefois, l'histoire se rapprochait d'un simple recueil de faits; aujourd'hui, on recherche surtout les causes et les lois

de ces faits. Les considérations sur le développement économique et sur le développement intellectuel et scientifique des peuples appartiennent surtout à notre époque. (β) La recherche des effets hypothétiques de certaines causes, ou bien des conditions nécessaires pour obtenir certains résultats. C'est le but de la science économique. Elle se pose le problème : Quelles sont les conditions qui assurent le maximum de bien-être matériel au plus grand nombre d'hommes ? Cette classe (β) doit se diviser en deux genres : (β 1) Les faits hypothétiques se déduisent des faits observés. C'est la marche générale des sciences expérimentales, et c'est aussi, quoi qu'on en ait pu dire, la méthode suivie, sauf des déviations peu importantes, par l'économie politique classique, depuis Adam Smith [1]. (β 2) Les faits hypothétiques se déduisent de principes *a priori :* soit de principes théologiques, ou téléologiques (causes finales), ou de prétendus droits naturels, ou d'autres considérations métaphysiques. Des types de ce genre sont : le *Discours sur l'histoire universelle,* de Bossuet, la *Moral Philosophy,* de Hutcheson, le *Contrat social,* de Rousseau. Dans l'antiquité, la *Politique* d'Aristote, bien qu'elle contienne beaucoup de parties métaphysiques, se rapproche de (β 1) ; en s'opposant ainsi à la *République* de Platon, qui représente (β 2) [2].

575. Les adeptes de l'école « historique » sont injustes pour l'école classique, parce qu'ils confondent (574 β 2) avec (574 β 1). La proposition que, certaines circonstances de temps, de lieu, etc., étant données, le maximum de bien-

(**574**) [1] Il ne faut pas confondre la méthode expérimentale d'auteurs tels que Ricardo, J. B. Say, Jh. St. Mill, Cairnes, Macleod, Claudio Jannet, G. de Molinari, Clement Juglar, F. Ferrara, etc., etc., avec la méthode métaphysique, ni avec la méthode empirique, ni, surtout, avec les plaidoyers en faveur des hautes classes sociales.

La science ne recherche que la vérité et n'a pas à défendre certains intérêts ni à en combattre d'autres.

(**574**) [2] Claude Bernard, *Notes inédites,* citées par L. Donnat : *La pol. expérimentale,* p. 40, dit : Il y a trois classes d'hommes : « Les uns vont de l'idée au fait ; ce sont les *platoniciens.* Ils subordonnent les faits à l'idée... ces hommes sont très nombreux. D'autres hommes sont *aristotéliciens.* Ils vont du fait ou de l'observation à l'idée ; mais ils dépassent ordinairement le fait d'observation... La troisième classe d'hommes, qui sont rares, et dont je vise à augmenter le nombre, ce sont ceux qui, allant tantôt de l'idée au fait, tantôt du fait à l'idée, ne cherchent qu'une chose : lier, cimenter le fait et l'idée d'une manière indissoluble par le déterminisme rigoureux et par une critique de toutes les causes d'erreur qu'il s'agit d'éliminer ». C'est aussi le point de vue auquel nous entendons nous placer dans tout cet ouvrage.

être s'obtient par la libre concurrence, peut être vraie ou fausse, mais sa nature est la même que celle de tout autre théorème d'une science positive, par exemple, celui qui établit qu'un corps animé d'une certaine vitesse initiale et attiré vers un centre, par une force d'intensité inversement proportionnelle au carré de la distance, se meut suivant une section conique.

Il faut ajouter qu'il est des livres, tels que le traité d'Economie politique de M. Leroy Beaulieu, lesquels semblent avoir été écrits exprès pour justifier les critiques de l'école historique. Ces livres contiennent une quantité de minutieux préceptes, qui peuvent avoir une certaine valeur en un lieu et pour un temps donnés, mais qu'on ne saurait raisonnablement prétendre appliquer en tout lieu et en tout temps (572 [1]).

576. Taine est dans l'erreur quand, faisant des considérations, d'ailleurs fort raisonnables, sur la méthode (574 β 2), il appelle « mathématiques » les raisonnements dont elle fait usage. La différence entre (574 β 1) et (574 β 2) n'est pas dans la méthode logique que l'on suit pour les déductions, mais dans les prémisses que l'on adopte (426).

577. Il est certain que la base de toutes les sciences naturelles est l'observation, c'est-à-dire (574 α). Mais ce n'est pas une raison pour s'abstenir du genre de déductions (574 β 1), et, en réalité, les adeptes de l'école historique finissent par l'employer sans s'en apercevoir [1]. Or, il vaut mieux savoir ce que l'on fait, et étudier à fond les méthodes qu'on emploie.

Thorold Rogers déclare vouloir s'en tenir exclusivement à (α); mais il ne fait pas seulement de l'histoire, il donne des préceptes quand il dit : « Une banque sage escomptera du papier à trois mois, revêtu de noms connus... Une banque devrait toujours placer un tiers de ses billets et des soldes créditeurs de ses déposants en disponibilités liquides [2]... »

(**577**) [1] C'est ce que font aussi plusieurs économistes qui, poussés par des raisons semblables à celles du renard engageant ses confrères à se couper la queue, ne veulent pas qu'on emploie la méthode mathématique. Quand on parle de *progressions* arithmétiques et géométriques, de *quantités* offertes et demandées, de quantités qui varient en *raison directe* ou *inverse* de certaines autres, on se trouve dans le domaine de la *science des quantités,* et il vaudra toujours mieux connaître son terrain que d'y marcher en aveugle.

(**577**) [2] *Interprétation économique de l'histoire,* trad. franç., p. 195. Voyez aussi p. XIV de l'introd., où est citée une remarque de Mr F. Y. Edgeworth sur ce sujet.

En général, dans les livres de l'école « historique », la partie descriptive est bonne, et souvent précieuse pour servir de base aux théories économiques. Au contraire, la partie déductive, surtout quand elle veut s'élever aux principes généraux, est parfois extrêmement faible.

578. Mais ce qui est pis, c'est quand, dans le dessein d'éviter de recourir à la méthode déductive, qu'on confond bien à tort avec la méthode métaphysique, on veut se borner à un pur empirisme en répétant l'ancien sophisme : *post hoc, ergo propter hoc*. Considérons, comme exemple, un phénomène qui se puisse mesurer. Soit ot l'axe du temps, oq l'axe des quantités. Nous sommes arrivés au temps on, l'avenir est représenté par la partie ombrée de la figure, à droite de nm. On cherche à deviner la forme qu'aura le phénomène dans cette partie de la figure. Si la courbe avait une forme semblable à celle de $\alpha \beta \gamma$, nous pourrions, du fait que les ordonnées de $\alpha \beta$ ont été en croissant, déduire, avec une grande probabilité, la conséquence qu'elles iront encore en croissant de β en γ. Mais si la courbe a la forme abc nous ne pouvons plus rien conclure; car, comme on le voit, les ordonnées, après avoir été en croissant jusqu'en c, vont bientôt diminuer. Or, les phénomènes sociaux ont généralement la forme $a\,b\,c\,d$. La méthode empirique, qui juge seulement *post hoc*, n'est donc d'aucun usage.

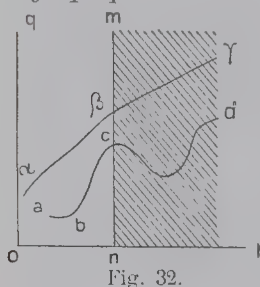


Fig. 32.

Pour notre part, à l'exemple de ce qui se pratique dans toutes les sciences naturelles, nous emploierons les méthodes (574 α) et (574 β 1), en laissant entièrement de côté les méthodes (574 β 2).

579. Les recherches historiques sont d'une grande importance pour l'Economie politique. Elles étendent dans le passé notre expérience du présent.

Il est, en ces recherches, deux tendances dont il faut se garder. L'une qui consiste à écrire l'histoire du passé telle qu'on s'imagine qu'elle a dû être, d'après les faits actuels; l'autre qui, au contraire, consiste à négliger entièrement les faits actuels [1].

La géologie n'est devenue une science que lorsqu'elle a su, au moyen de l'observation du présent, expliquer les faits du passé. Telle est aussi la voie par laquelle l'histoire peut arriver à découvrir la vérité.

L'histoire a certainement pour base les documents se rap-

portant au passé, les textes, les inscriptions, etc. Mais l'observation du présent et la connaissance des lois naturelles assignent à chaque évènement une certaine probabilité *a priori*, dont il faut tenir compte pour apprécier les témoignages qui se rapportent à cet évènement. La chose n'est pas contestée pour les cas extrêmes. Ainsi, d'une part, personne ne croit aux prodiges que rapporte Suétone, parce que l'observation actuelle leur enlève toute créance. D'autre part, bien que Thucydide ne nous raconte pas les repas des personnages dont il parle, nous n'en sommes pas moins certains que ces êtres humains se nourrissaient. Or, il faut bien comprendre que ce n'est que par degrés insensibles que l'on passe d'un de ces deux cas à l'autre. Ainsi, par exemple, l'observation des maux actuels du peuple en Sicile, augmente considérablement la probabilité des témoignages de l'historien au sujet des abus de la féodalité. Un seul témoignage historique contredisant une loi économique bien établie par d'innombrables observations actuelles, est peu croyable. Ce n'est que si les témoignages abondent, et qu'ils sont extrêmement sûrs, qu'on doit modifier cette loi pour l'adapter aux faits ainsi reconnus.

580. La mutuelle dépendance des phénomènes sociaux. Il est facile de se former une vague idée de cette dépendance; il est plus difficile d'arriver à en avoir une conception nette et précise.

Considérons, en général, certains phénomènes : A, B, C.

(**579**) [1] Réagissant, avec raison, contre la première tendance, Fustel de Coulanges s'exprime parfois comme s'il entendait s'abandonner entièrement à la seconde. Il dit : « L'historien doit se borner aux textes attentivement observés... ». *(Recher. s. q. prob. d'hist.*, p. 7.) Citant avec éloge un livre de Mr M. Belot, il a soin d'ajouter : « Bien que la méthode comparative ne soit pas sans danger... » *(loc. cit.*, p. 190). Et encore : « Nous nous attacherons aux textes, regardant comme démontré ce qu'ils démontreront, et tenant pour non avenu ce que nous n'y trouverons pas » *(loc. cit.*, p. 359). Prise à la lettre, la seconde partie de cette proposition est inadmissible. Pour être sûrs que les hommes du temps de la loi salique mangeaient, buvaient et dormaient, qu'ils étaient parfois intéressés, parfois vindicatifs, parfois généreux, etc., nous n'avons pas besoin de le trouver dans les textes. Aussi, tel n'était certainement pas le fond de l'idée de Fustel de Coulanges, et, du reste, la sagacité avec laquelle il interprète les textes, fait voir clairement qu'il sait tenir compte des faits du présent et des probabilités qui en sont la conséquence.

Niebhuhr, *Hist. rom.*, p. 165, dit : « La maturité et l'expérience me firent sentir de plus en plus le besoin de la comprendre (l'antiquité) comme le temps présent, et surtout, pour ce qui concerne les rapports de la vie civile, dont ma vocation m'occupait plus spécialement ».

Nos connaissances sur leur mutuelle dépendance peuvent passer par trois degrés successifs (97). (α) Nous pouvons seulement savoir que cette dépendance existe : que la présence de A et les variations de la grandeur de A influent sur B, C... ; que la présence de B influe sur A, C, D,..., etc. (β) Nous pouvons, en outre, avoir une idée des liaisons qui existent entre A, B, C,... Savoir, par exemple, que quand A croît, B décroît, C croît, etc. En d'autres termes, nous pouvons connaître le sens des variations de B, C, D,... provoquées par une variation déterminée de A. (γ) Enfin, nous pouvons non seulement connaître le sens de ces variations, mais encore en calculer exactement la grandeur. Arrivée à ce point, notre connaissance de l'ensemble des phénomènes A, B, C,.. est complète et parfaite.

581. L'astronomie, pour les mouvements du système solaire, est arrivée à l'état (580 γ). Pour un grand nombre d'étoiles multiples, elle est arrêtée à l'état (580 β), en attendant que de nouvelles observations permettent de traduire en chiffres les équations des mouvements de ces astres. En général, la mécanique nous permet, si les données numériques sont suffisantes, d'arriver au degré de connaissance (580 γ), pour un système matériel. A défaut de données numériques, elle nous conduit au moins au degré (580 β).

L'économie politique, avant la découverte des nouvelles théories, était arrêtée au degré (580 α), qui, d'ailleurs, constituait déjà un progrès très notabte. Aujourd'hui même, un grand nombre d'économistes n'ont qu'une idée fort imparfaite de cette mutuelle dépendance des phénomènes ; ils s'attardent dans les considérations des rapports de cause à effet (225). Le fameux pamphlet de Bastiat : *Ce qu'on voit et qu'on ne voit pas,* a précisément pour but de mettre en évidence la dépendance des phénomènes économiques [1].

(**581**) [1] Aujourd'hui encore, il est utile de lire et de relire cet ouvrage écrit avec une admirable clarté. Quand on se sera bien pénétré des principes qui y sont exposés, qu'on aura bien compris la dépendance des phénomènes économiques exposée sous cette forme, il sera temps de faire un pas de plus et d'arriver à une plus grande précision, en substituant à la considération de certains phénomènes isolés la considération plus générale de l'équilibre économique.

Pour mieux nous faire comprendre, examinons, par exemple, le premier paragraphe de l'ouvrage en question. Notre auteur commence par dire : « Dans la sphère économique, un acte, une habitude, une institution, une loi, n'engendrent pas seulement un effet, mais une série d'effets ». Cela est parfaitement vrai, et même le terme *effet* est ici correctement employé, car, les nouveaux phénomènes sont les effets

Les nouvelles théories ont porté l'économie politique au degré (580 β). Le système complet des équations de l'équilibre économique (135 [1]) ne met pas seulement en évidence la mutuelle dépendance des phénomènes, il nous renseigne encore sur le sens des variations de certains éléments quand on en fait varier d'autres. Il y a plus, ces équations nous font connaître la voie qui, quand la statistique sera en mesure de fournir les données numériques nécessaires, pourra nous permettre de nous élever au niveau (580 γ).

582. Pour la science sociale, nous ne sommes encore qu'au niveau (580 α). Nous savons que les phénomènes sociaux agissent et réagissent les uns sur les autres, mais nous n'avons que des idées extrêmement imparfaites sur la manière dont se produisent ces actions et réactions.

583. Herbert Spencer, dans l'*Introduction à la science sociale*, développe de main de maître les considérations qui prouvent la mutuelle dépendance des phénomènes sociaux. Il observe que « les conceptions dont la science sociale doit s'occuper surpassent toutes les autres en complexité. Il est impossible de les saisir en l'absence d'une complexité correspondante des facultés. Dans ce cas pourtant, comme dans bien d'autres, celui qui est dépourvu de facultés suffisamment complexes n'a aucune conscience de son incapacité. Nous remarquons bien plutôt, chez les personnes manquant de la vigueur intellectuelle nécessaire pour saisir les questions sociologi-

des modifications apportées à l'état économique. Mais, il faut ajouter que les habitudes, les lois, les institutions, sont, à leur tour, modifiées par les effets mêmes qu'elles engendrent, et qu'ainsi, par une suite d'actions et de réactions, on passe, en réalité, d'un état d'équilibre à un autre. Bastiat continue : « De ces effets, le premier seul est immédiat ; il se manifeste simultanément avec sa cause, *on le voit*. Les autres ne se déroulent que successivement, *on ne les voit pas,* heureux si *on les prévoit* ». Il faut dire : De cette suite d'actions et de réactions, les unes apparaissent, à première vue, en rapport direct avec le changement apporté à l'état économique ; *on les voit*. Les autres ont une dépendance plus cachée, plus lointaine avec ce changement ; *on ne les voit pas,* heureux si *on les prévoit*.

Au point de vue didactique, on aurait tort, pour expliquer la mutuelle dépendance des phénomènes dans les différents cas particuliers que considère Bastiat, de commencer par la considération plus générale des rapports qu'établit l'équilibre économique. Les rapports simples de cause à effet sont familiers à tous les hommes, les rapports de mutuelle dépendance établis par l'équilibre d'un système, ne sont familiers qu'aux personnes qui ont fait des études de mécanique et de physique mathématique. Il vaut donc mieux commencer par la considération des premiers rapports, sauf à les mieux préciser ensuite (225).

ques, une disposition à trancher ces questions avec aplomb et à se moquer de ceux qui commencent à entrevoir, à la suite d'un long apprentissage, ce qu'il s'agit de comprendre, et la difficulté de le bien comprendre [1] ».

584. En mécanique, la logique ordinaire nous conduit seulement un peu au-delà du degré (580 α). Pour atteindre le degré (580 β), et le dépasser, il faut avoir recours à une sorte de logique spéciale : l'analyse mathématique [1], particulièrement puissante pour ces sortes de déductions. Il en est de même en économie politique. Avec la logique ordinaire, nous atteignons le degré (580 α), et nous le dépassons un peu. Mais pour atteindre et dépasser le degré (580 β), pour avoir une conception exacte et vraiment complète des rapports qu'établit entre les phénomènes l'équilibre économique, le secours des mathématiques est indispensable.

Rien n'empêche, d'ailleurs, qu'on ne puisse ensuite traduire en langage ordinaire les résultats auxquels on aura été conduit par l'analyse mathématique.

De quelle nature sont les difficultés qui, en science sociale, nous empêchent de dépasser le degré (580 α) ? Dépendent-elles seulement de nos connaissances imparfaites des faits, ou bien aussi, en partie, des moyens de déduction que nous avons à notre disposition ? Si nous avions des observations assez nombreuses et assez précises, la logique ordinaire suffirait-elle seule pour nous permettre de nous élever au degré (580 β) ? Et si la logique ordinaire est impuissante, quelle autre espèce de logique devrons-nous employer ? La logique mathématique ne paraît que fort difficilement pouvoir s'appliquer aux questions purement sociales. Les progrès de la science sociale seraient-ils liés à la découverte d'une nouvelle espèce de logique ?

Nous devons nous borner à poser ces problèmes. Nous n'avons, dans l'état actuel de la science, aucun moyen de les résoudre.

(**583**) [1] *Int. à la Scien. soc.*, p. 135-136.

Ces considérations peuvent s'appliquer mot à mot aux économistes qui méprisent les études d'économie politique mathématique. Comme ces personnes n'ont souvent pas la moindre idée de ce qu'est, en général, l'équilibre d'un système et, en particulier, l'équilibre d'un système économique, il est naturel qu'elles n'éprouvent pas le besoin de connaître les conditions de cet équilibre, et qu'elles méprisent l'usage des moyens logiques qui, seuls, peuvent nous procurer d'une manière complète cette connaissance.

(**584**) [1] A laquelle, en certains cas, on peut substituer la géométrie.

585. L'équilibre économique et l'équilibre social. Nous observons qu'en général l'état d'une société change fort lentement. Toute société présente habituellement une résistance assez considérable aux forces extérieures ou intérieures qui tendent à la modifier. Les mouvements accidentels qui se produisent dans la société sont neutralisés par les mouvements en sens contraire qu'ils provoquent, et, en définitive, ces mouvements finissent par s'éteindre, et la société revient à son état primitif. Par conséquent, cette société peut être considérée dans un état d'équilibre, et d'équilibre stable (40)[1].

586. A vrai dire, il s'agit ici, non pas d'un équilibre statique, mais d'un équilibre dynamique, la société tout entière étant entraînée par un mouvement général qui la modifie lentement. C'est à ce mouvement qu'en général on donne le nom d'évolution.

En mécanique, le principe de d'Alembert nous permet d'étudier, d'une manière complète, l'état dynamique d'un système. Nous ne faisons encore, en Economie politique, qu'entrevoir un principe analogue[1]. En science sociale, cette

(**585**) [1] Il y a une vague idée de l'équilibre social dans la considération de Vico « que les choses, hors de leur état naturel, ne peuvent y rester, ni s'y maintenir ». *Princ. de Philosophie de l'Hist.*, I, 2, 8, *trad. Michelet*, Vico en conclut que l'homme est *sociable* puisqu'il vit en société.

L'expression : *état naturel,* est une de ces expressions métaphysiques qui ne veulent rien dire du tout. Mais, au fond, l'idée de Vico se rapproche beaucoup de celle-ci : Les choses ne peuvent rester et se maintenir que dans un état d'équilibre stable. Les conditions que donne l'observation sont donc celles de cet équilibre.

(**586**) [1] Soit, comme d'habitude, Φ l'ophélimité totale. Pour simplifier, considérons trois biens économiques seulement; r_a, r_b, r_c seront les quantités consommées de ces biens, quand il s'agira d'un système économique, et les trois coordonnées d'un point matériel de masse m, quand il s'agira d'un système matériel. Au reste, ce que nous disons s'étendra facilement à plus de trois biens économiques et à l'espace à plus de trois dimensions.

Si la consommation de A augmente de dr_a, l'individu fait un gain d'ophélimité exprimé par

$$\varphi_a \; dr_a \; .$$

L'individu aura donc une tendance à continuer dans la voie qui lui a procuré cette augmentation de bien-être. Supposons qu'on puisse mesurer cette *tendance,* et indiquons-la par

$$\frac{\partial x_a}{\partial r_a} dr_a \; ,$$

vague lueur même fait défaut. Dans la première comme dans la seconde de ces sciences, nous sommes obligés de substituer à la considération de l'équilibre dynamique la considération d'une série d'équilibres statiques

587. Pour donner une idée assez grossière, mais expressive de la chose, supposons qu'un homme qui est dans un traîneau, glisse sur une pente. Un autre homme descend à pied la même pente, en s'arrêtant à chaque pas. Les deux hommes partent en même temps du sommet, voyagent constamment en compagnie, et arrivent en même temps en bas de la pente. En gros, leur mouvement est donc à peu près le même. Mais le mouvement de l'homme qui est dans le traîneau, est un mouvement continu, son étude constitue un problème de dynamique. Le mouvement de l'homme descendant à pied, représente une suite de positions successives d'équilibre. Il passe de l'une à l'autre, d'une manière discontinue. C'est précisément une suite semblable de positions d'équilibre que nous pouvons étudier en économie politique.

588. La connaissance des conditions nécessaires et suffisantes pour l'équilibre, nous porte évidemment au degré (580 β). En effet, ces conditions établissent des relations entre les phénomènes A, B, C,.... et, par là, nous enseignent comment les variations d'un de ces phénomènes quelconque influent sur les autres. Mais, pour cela, il faut que nous

nous aurons

$$\varphi_a \, dr_a - \frac{\partial x_a}{\partial r_a} \, dr_a = o \; .$$

C'est-à-dire que le gain d'ophélimité sera dépensé pour produire cette tendance.

Maintenant, considérons le cas général où les quantités varient de δr_a, δr_b, ... , nous aurons

$$(1) \qquad \left(\varphi_a - \frac{\partial x_a}{\partial r_a}\right) \delta r_a + \left(\varphi_b - \frac{\partial x_b}{\partial r_b}\right) \delta r_b + \ldots = o \; ;$$

δr_a, δr_b, ... sont les mouvements virtuels compatibles avec les *liaisons* du système. C'est en particularisant ces liaisons que nous avons l'équation (1) (59 [1]), les équations (3) (385 [2]), etc.

Quand il s'agit d'un système matériel, l'équation (1) n'est autre que celle que donne le principe des mouvements virtuels combiné avec le principe de d'Alembert. Mais quand il s'agit d'un système économique, nous nous trouvons arrêtés, parce que nous ignorons, non seulement la valeur, mais même la nature des fonctions

ayons réellement *toutes* les conditions de l'équilibre, qu'elles ne soient ni trop nombreuses, ni insuffisantes. C'est un des motifs qui rendent nécessaire l'usage de l'analyse mathématique (60); celle-ci seule pouvant, dans l'état actuel de nos connaissances, nous faire connaître si cette condition est remplie.

589. L'esprit humain procède du connu à l'inconnu. Ainsi, comme nous avons des connaissances étendues sur l'équilibre d'un système matériel, cet équilibre peut nous servir d'exemple pour concevoir l'équilibre économique. A son tour, ce dernier nous aidera à nous former une idée de l'équilibre social.

590. Dans ces raisonnements par analogie, il est pourtant un écueil qu'il importe d'éviter. Leur emploi est légitime, et peut-être fort utile, tant qu'il ne s'agit que d'élucider le sens d'une proposition; mais ces raisonnements pourraient faire tomber en de graves erreurs, si on prétendait les employer pour démontrer la proposition même, ou seulement pour établir une présomption en faveur de celle-ci. Les exemples, les analogies doivent seulement servir à bien faire comprendre l'énoncé d'une proposition. Ensuite, quand on a bien saisi le sens de cet énoncé, c'est aux faits, exclusivement aux faits à décider si la proposition est vraie ou fausse.

591. La mutuelle dépendance des phénomènes économiques n'est guère niée d'une manière abstraite, mais beau-

$$\frac{\partial x_a}{\partial r_a}, \quad \frac{\partial x_b}{\partial r_b}, \quad \ldots \tag{2}$$

Au contraire, pour un point matériel, nous pouvons considérer ϕ_a, ϕ_b, ϕ_c comme les forces qui le sollicitent et, alors, les fonctions (2), prises avec le signe moins, sont les forces d'inertie, et l'on a

$$\frac{\partial x_a}{\partial r_a} = m\,\frac{d^2 r_a}{dt^2}, \quad \frac{\partial x_b}{\partial r_b} = m\,\frac{d^2 r_b}{dt^2}, \ldots \tag{3}$$

dt étant le temps pendant lequel le point matériel parcourt la ligne dont les composantes sont dr_a, dr_b, dr_c. Ce sont de semblables équations qu'il nous faudrait pouvoir découvrir pour un système économique.

L'ophélimité totale, quand elle existe (25[1]), correspond à la *fonction des forces* en mécanique. C'est-à-dire, c'est la fonction dont les dérivées partielles ϕ_a, ϕ_b, ... représentent les forces qui sollicitent le point matériel. Indiquons par Σ une somme qui s'étend à tout le système de points matériels, ou d'individus, et posons

$$J = -\Sigma\,\Phi \tag{4}$$

La *fonction des forces* est $-J$, et J est ce que, dans la théorie mécanique de la chaleur, l'on appelle l'*énergie potentielle* ou l'*ergal*.

coup d'auteurs l'oublient dans les applications, et, en tous cas, ils font voir, par la manière dont ils s'expriment, qu'ils n'ont que des idées fort vagues des rapports de dépendance qu'établissent les conditions de l'équilibre économique.

592. Il serait inutile d'insister sur ce sujet si l'Economie politique n'était étudiée que par des personnes ayant des connaissances de mécanique rationnelle. L'équilibre d'un système économique présente des analogies frappantes avec l'équilibre d'un système mécanique[1]. Quand on connaît bien ce dernier équilibre, on a aussi des idées nettes sur le premier. Mais, pour les personnes qui n'ont pas fait des études de mécanique rationnelle, il ne sera pas inutile d'ajouter ici quelques éclaircissements.

(**592**) [1] Il n'est peut-être pas inutile de présenter un tableau des analogies qui existent entre le phénomène mécanique et le phénomène social. Il est bien entendu, nous le répétons, que ces analogies ne doivent servir à aucune démonstration. Elles ne servent qu'à éclaircir certaines conceptions, qui devront, ensuite, être soumises au *criterium* de l'expérience.

Phénomène mécanique.

Un certain nombre de corps matériels étant donnés, on étudie les rapports d'équilibre et de mouvements qu'ils peuvent avoir entre eux, en faisant abstraction des autres propriétés. On a ainsi une étude de *mécanique*.

Cette science de la mécanique se divise elle-même en deux autres. On considère des points matériels et des liens inextensibles. On a ainsi une science pure : la mécanique rationnelle, qui étudie d'une manière abstraite l'équilibre des forces et le mouvement. La partie la plus facile est la science de l'équilibre. Le principe de d'Alembert, en considérant les forces d'inertie, permet de réduire la dynamique à un problème de statique.

A la mécanique rationnelle fait suite la mécanique appliquée, qui se rapproche un peu plus de la réalité, en considérant les corps élastiques, les liens extensibles, les frottements, etc.

Les corps réels n'ont pas seulement des propriétés mecaniques. La physique étudie les propriétés

Phénomène social.

Une société étant donnée, on étudie les rapports que la production et l'échange de la richesse suscitent entre les hommes ; en faisant abstraction des autres circonstances. On a ainsi une étude d'*économie politique*.

Cette science de l'économie politique se divise elle-même en deux autres. On considère l'*homo oeconomicus,* n'agissant qu'en vertu des forces économiques. On a ainsi l'économie politique pure, qui étudie, d'une manière abstraite, les manifestations de l'ophélimité. La seule partie que nous commençons à bien connaître est la partie qui traite de l'équilibre. Nous avons pour les systèmes économiques un principe semblable à celui de d'Alembert (580[1]) ; mais nos connaissances sur ce sujet sont encore des plus imparfaites. La théorie des crises économiques fournit pourtant un exemple d'étude de dynamique économique.

A l'économie politique pure fait suite l'économie politique appliquée, qui ne considère plus seulement l'*homo oeconomicus,* mais d'autres êtres se rapprochant plus de l'homme réel.

Les hommes présentent encore d'autres caractères, qu'étudient des sciences spéciales, telles que la

593. Au sujet de la dépendance des phénomènes économiques, on commet fréquemment plusieurs sortes d'erreurs. (α) On néglige entièrement cette dépendance. C'est contre ces erreurs qu'est dirigé le pamphlet de Bastiat dont nous avons parlé (581). Les réformateurs négligent, le plus souvent, de prendre en considération l'effet des réformes qu'ils préconisent sur le mouvement de la population. (β) On prétend souvent déterminer les phénomènes qui constituent l'équilibre économique, avec un nombre de conditions plus grand ou moindre que le nombre nécessaire et suffisant. Cette classe d'erreurs pourrait, à la rigueur, rentrer dans la précédente ; car c'est précisément la mutuelle dépendance des phénomènes économiques laquelle donne le nombre de

qui se manifestent par la lumière, l'électricité, la chaleur. La chimie étudie d'autres propriétés. La thermodynamique, la thermochimie, etc., s'occupent spécialement de certaines classes de propriétés. Toutes ces sciences constituent les sciences physico-chimiques.

science du droit, des religions, de la morale, du développement intellectuel, de l'esthétique, de l'organisation des sociétés, etc.

Quelques-unes de ces sciences sont dans un état assez avancé, d'autres sont extrêmement arriérées. Leur ensemble constitue la science sociale.

Si l'on veut considérer un fait concret, il faut tenir compte de toutes ces sciences, car ce n'est que par abstraction que nous avons pu les séparer.

Il n'existe pas de corps réels n'ayant que de pures propriétés mécaniques.

On commet exactement la même erreur, soit que l'on suppose dans le phenomène concret l'existence des **seules** forces mécaniques, en faisant abstraction, par exemple, des forces chimiques ; soit qu'au contraire, l'on s'imagine qu'un phénomène concret peut se soustraire aux lois de la mécanique rationnelle.

Il n'existe pas d'hommes réels n'obéissant qu'à de purs motifs économiques.

On commet exactement la même erreur, soit que l'on suppose dans le phenomène concret l'existence des **seuls** motifs économiques, en faisant abstraction, par exemple, des forces morales ; soit qu'au contraire, l'on s'imagine qu'un phénomène concret peut se soustraire aux lois de l'économie politique pure.

La pratique diffère de la théorie, précisément, en ce que la pratique doit tenir compte d'une foule de détails que néglige la théorie. L'importance relative des phénomènes principaux et secondaires n'est pas la même au point de vue général de la science et au point de vue particulier d'une opération pratique (37).

De temps à autre, des essais de synthèse se produisent. On a tâché, par exemple, de ramener tous les phénomènes :

A l'attraction des atomes. On a tâché de réduire toutes les forces physiques et chimiques à l'unité.

A l'*utilité,* dont l'ophélimité n'est qu'un genre. On a tâché de trouver dans l'*évolution* l'explication de tous les phénomènes.

Ce sont des études intéressantes. Mais il faut savoir résister au brillant de certaines hypothèses, et ne s'éloigner du terrain solide de l'expérience qu'avec la plus grande circonspection.

conditions nécessaire et suffisant. (γ) L'égalité que l'équilibre économique établit entre certaines quantités est confondue avec une identité, ou bien est traduite par un rapport de cause à effet. Sous un régime de libre concurrence, et à l'état d'équilibre, le coût de production devient égal au prix de vente (87-698). On en a conclu que le coût de production *mesurait* la valeur, ou bien qu'il était la *cause* de la valeur. Dans ces mêmes conditions, l'intérêt net des capitaux devient égal au loyer de l'épargne (133). On a confondu l'un avec l'autre (427).

594. (225) Plusieurs économistes éprouvent des difficultés insurmontables à concevoir entre les choses d'autres rapports que ceux de cause à effet; ils veulent absolument qu'on leur trouve **la** cause de la valeur, **la** cause du mouvement de la population, etc. Certains d'entre eux font plus. Ils traduisent dans leur langage les nouvelles théories, et, comme ils arrivent naturellement à des résultats absurdes, ils s'en prennent à ces théories, sans se douter que l'absurdité ne se trouve que dans les traductions qu'ils en donnent.

595. (593 β) Toutes les lois de *maximum,* qui prétendent déterminer les prix des marchandises, le taux du loyer de l'épargne, le taux du loyer des capitaux, etc., sont entachées des erreurs (593 β). Dans les traités d'économie politique, l'on s'attache généralement à faire voir les difficultés pratiques d'exécution de ces lois, et l'on n'insiste pas assez sur le fait qu'elles renferment une absurdité formelle. Supposons, par exemple, que, dans une collectivité quelconque, il existe 20 pommes, et que, sous le régime de la libre concurrence, elles soient achetées par les 20 personnes qui sont disposées à payer au moins un franc chaque pomme. Supposons encore qu'au prix de 50 centimes, il y aurait 40 personnes disposées à se procurer des pommes. Maintenant, tandis qu'il n'y a toujours que vingt pommes, on veut fixer le prix de 50 cent., et l'on prétend que l'équilibre s'établisse dans ces conditions. C'est une absurdité semblable à celle d'un homme qui voudrait donner à la fois à une pierre la forme cubique et la forme sphérique. Il faut qu'il opte. Si sa pierre est un cube, elle ne peut pas être une sphère, et *vice-versa.* On ne peut pas, outre les conditions de l'équilibre, fixer encore les prix. C'est une condition de trop. Il faut opter. Si l'on veut fixer le prix des pommes à 50 cent., il faut renoncer à les faire distribuer entre les acheteurs par la concurrence, et trouver une autre condition compatible avec celle que l'on a établie. Par exemple, faire tirer au sort les vingt pommes.

596. Il ne faut jamais oublier que les conditions que nous avons posées pour l'équilibre économique (135) définissent un phénomène idéal, qui peut être considéré comme une première approximation du phénomène concret. C'est ce phénomène idéal qui est entièrement déterminé par ces conditions. Quand nous passerons à une seconde approximation, quand nous considérerons d'autres phénomènes idéaux, se rapprochant de plus en plus du phénomène concret, l'introduction de nouvelles conditions sera légitime et nécessaire. Mais ces nouvelles conditions ne détermineront que des phénomènes secondaires, des perturbations au phénomène qui donne la première approximation (557 [2]).

597. Un exemple très simple fera peut-être encore mieux comprendre le genre d'erreurs (593 β) que nous venons de signaler. Supposons que, pour déterminer deux nombres, on ait les conditions suivantes : 1° Leur somme doit être dix ; 2° Leur différence doit être quatre. Le problème est bien déterminé. Ces deux nombres sont 7 et 3.

Au contraire, l'on se pose des problèmes insolubles dans les cas suivants : 1° Si l'on veut déterminer les deux nombres cherchés par la *seule* condition que leur somme doive être dix. Cette condition est remplie par une infinité de nombres. 2° Si l'on veut, aux deux conditions posées précédemment, en ajouter une troisième, par exemple, qu'un des deux nombres doive être double de l'autre. Il n'existe pas de nombres qui puissent remplir ces trois conditions.

598. (593 γ) Continuons l'exemple du § 597. On se pose encore un problème insoluble, en s'obstinant à vouloir découvrir si c'est la valeur 7 qui est la « cause » de la valeur 3, ou *vice-versa*. Il n'y a, ici, ni cause, ni effet ; il y a seulement certaines conditions à remplir pour déterminer les deux nombres. De même, entre les coûts des services des capitaux, les quantités employées de ces capitaux, les prix des produits, les quantités de ces produits, etc., il existe certains rapports qui s'expriment par des conditions analogues aux précédentes (135 [1]) ; il n'y a aucun rapport de cause à effet.

599. (593 γ) Supposons une balance, et appelons A et B ses deux plateaux. Mettons dans le plateau A un certain poids d'argent, et un certain poids de cuivre dans le plateau B. Pour l'équilibre, il faut que ces deux poids soient égaux ; mais cela n'autorise nullement à considérer comme identiques la masse d'argent déposée en A et la masse de cuivre déposée en B. Ces deux masses sont et demeurent choses absolument distinctes.

Au lieu de se borner à dire que la condition de l'équilibre de la balance est l'égalité des poids déposés en A et en B, beaucoup d'économistes s'expriment autrement[1]. Ils disent que la valeur du poids mis en A est la « cause » de la valeur du poids mis en B. C'est là un emploi incorrect du mot : *cause*. En effet, on peut renverser la proposition et dire, tout aussi bien, que la valeur du poids mis en B est la « cause » de la valeur du poids mis en A. Le coût de production des primeurs est la « cause » de leur prix élevé. Fort bien. Mais l'on peut dire aussi que le prix élevé des primeurs est la « cause » de leur coût de production ; car, si personne n'était disposé à payer ce prix, on ne produirait pas de primeurs. Pour être précis, il faut se limiter à dire qu'à l'état d'équilibre, le coût de production des primeurs est égal au prix de vente. Du reste, ce sont deux choses tout aussi différentes que l'argent et le cuivre mis sur les plateaux de la balance.

600. Si, l'équilibre devant être maintenu, on *suppose* que le poids mis en A reçoive une certaine augmentation, cette augmentation sera la « cause » d'une augmentation égale du poids mis en B. L'existence du rapport de cause à effet est ici une conséquence de la supposition qu'on vient de faire (611). En effet, si l'on supposait que ce fût le poids mis en B qui eût été augmenté, c'est cette augmentation qui deviendrait la « cause » de l'augmentation de A.

601. Le problème économique est malheureusement bien plus compliqué que le problème, fort simple, que nous avons donné comme exemple au § 597. Il y a un grand nombre d'inconnues, ce qui rend nécessaire un grand nombre de conditions (équations)[1]. Le désir de simplifier a porté les

(**599**) [1] Ricardo *(Princip.,* chap. II) dit : « Si le prix élevé du blé était l'*effet* et non la *cause* de la *rente*, il varierait en raison de l'accroissement ou de la diminution de la rente, qui se trouverait ainsi former une partie intégrante des prix ». Le dilemme posé par Ricardo n'existe pas. Il y a une troisième hypothèse, qui est la vraie. Le prix du blé n'est ni l'*effet*, ni la *cause* de la *rente*. Ce prix, la *rente* et beaucoup d'autres quantités, sont liés ensemble par les équations de l'équilibre économique. C'est l'ensemble de ces équations qui détermine toutes ces quantités, et non pas l'une d'elles qui en détermine une autre (769).

(**601**) [1] On pourrait se demander si, en se contentant d'une approximation moindre, ce nombre n'est pas susceptible d'être réduit. Mais il suffit de se reporter à ce que nous avons dit (135 [1]) pour voir que cela ne peut guère se faire. En effet, les conditions exprimées au moyen des équations sont toutes à peu près d'égale importance, et l'on ne saurait en négliger une plutôt qu'une autre. Les approximations successives doivent suivre l'ordre d'importance des conditions dont elles tiennent compte, de sorte qu'on puisse admettre que la seconde approximation étudie les *perturbations* de la première, et ainsi de suite.

économistes à considérer séparément ces différentes conditions. La chose n'a pas d'inconvénients pourvu que l'on se rappelle toujours que l'on n'étudie ainsi qu'une partie du phénomène, et que l'on ait soin de réunir ensuite, par la synthèse, les parties isolées par l'analyse.

602. Passons, maintenant, à l'examen de l'équilibre social. Pour cette étude, nous nous trouvons dans la situation d'un économiste qui, sachant, d'une manière certaine, que les conditions données dans la note du § 135 existent, ne peut autrement les préciser. Tous les faits connus mettent en évidence la mutuelle dépendance des conditions physiques, économiques, intellectuelles et morales de la société, sans que, dans le plus grand nombre de cas, nous puissions préciser en quoi consiste cette dépendance.

603. Il est certains agents, tels que le climat, sur lesquels l'action des hommes est nul ou insensible. Le rapport de ces agents avec les phénomènes sociaux se rapproche beaucoup de celui de cause à effet, car il n'est pas troublé par une suite d'actions et de réactions. Mais la chose est bien différente quand il s'agit des conditions économiques, intellectuelles et morales. Ces phénomènes réagissent les uns sur les autres, et les rapports qu'ils ont entre eux doivent être assimilés aux rapports que crée l'équilibre économique.

604. Nous trouvons, en science sociale, des erreurs entièrement semblables à celles que nous venons de noter pour la science économique.

605. (593 α) L'oubli de la mutuelle dépendance des phénomènes sociaux donne lieu à un nombre extrêmement considérable d'erreurs.

L'idée que le bien-être économique et moral d'un peuple dépend exclusivement, ou principalement, de la forme de son gouvernement, était très répandue autrefois, et l'est encore assez aujourd'hui. Quelques économistes, voulant réagir contre cette erreur, sont tombés dans l'erreur opposée, en niant toute influence de la forme du gouvernement sur le bien-être du peuple. On retrouve les mêmes erreurs au sujet de l'action de la législation. Croire que les lois peuvent tout pour changer l'état social d'un peuple, et croire qu'elles ne peuvent rien, sont deux points de vue également erronés. De temps à autre, il se produit des théories qui donnent une influence prépondérante à la race et au caractère sur les phénomènes sociaux. Les anciens Grecs n'admettaient pas que les barbares pussent, en aucune chose, égaler les Hellènes [1]. De nos jours, on a réédité des théories semblables, à propos des races latines, anglo-saxonnes et germaniques.

Les Etats du sud de l'Amérique, occupés par la race latine, présentent, dit-on, des différences tranchées avec les Etats de l'Amérique du Nord, occupés par les races anglo-saxonnes et germaniques. On en conclut que ces différences dépendent exclusivement, ou principalement, de la race. Mais pourquoi ces races se sont-elles ainsi distribuées ? Rien n'empêche les Anglais et les Allemands de coloniser la République Argentine, le Pérou, le Brésil, etc., tout aussi bien que les Etats-Unis du nord de l'Amérique, ou l'Australie. S'ils se dirigent vers ces derniers pays, c'est donc parcequ'ils y trouvent certaines conditions qui leur sont favorables. Dès lors, comment ne pas admettre que ces conditions physiques, climatologiques, etc., ont une part importante dans les phénomènes observés ? En réalité, ces conditions paraissent, au contraire, avoir une influence prépondérante à celle de la race, car elles la modifient, ou même, en certains cas, la repoussent complètement. Les Anglais dominent les Indes, mais ils ne les peuplent pas. Ils sont obligés de venir se retremper sur leur sol natal. Si jamais certaines familles anglaises s'acclimatent aux Indes, il est probable que les descendants de ces familles perdront les caractères d'énergie et d'activité propres à leur race [2]. C'est ce qui est arrivé aux Portuguais de Goa. D'un autre côté, on aurait tort d'attribuer aux conditions physiques du pays une influence exclusive sur les phénomènes sociaux. Car, alors, comment expliquerait-on des faits comme celui de l'existence de l'ancien peuple athénien ? Les conditions physiques de l'Attique sont demeurées les mêmes pendant bien des siècles, et pourtant le pays n'a été habité qu'une seule fois, et pendant un temps relativement assez court, par un peuple aussi merveilleusement doué que l'était l'ancien peuple athénien. Tout s'explique aisément par la complexité de la dépendance des phénomènes sociaux. L'existence de l'ancien peuple athénien dépendait du concours d'un nombre très grand de circonstances. Plus ce nombre est grand, moindre est évidemment la probabilité qu'elles se trouvent toutes réunies. Il n'y a donc

(605) [1] Arist., *Polit.* I, 1, 5 *...ὡς ταὐτὸ φύσει βάρβαρον καὶ δοῦλον ὄν.* « puisque, par la nature, barbare et esclave, c'est tout un ».

(605) [2] Kochs, *Über eine wichtige Veränderung der Körperbeschaffenheit welche der Mensch und die Säugethiere der gemässigen Zonen in heissen Klima erleiden,* a fait voir qu'il est nécessaire, pour l'acclimatation dans les climats chauds, que les tissus s'imprègnent d'une forte quantité d'eau. Mais cette quantité d'eau produit un autre effet : on observe une diminution considérable de l'énergie physique et intellectuelle.

nullement à s'étonner que ce phénomène ne se soit produit qu'une fois dans un grand nombre de siècles [3].

606. (593 β et γ) Le *fatalisme* se distingue du *déterminisme* précisément par l'omission d'une des conditions qui déterminent les phénomènes sociaux. Les socialistes historiques abusent étrangement de considérations fatalistes. Ils n'ont pas assez de mépris pour les études « déductives » ayant pour but la recherche des conditions du maximum d'ophélimité, ou toute autre recherche semblable. A quoi cela peut-il servir ? Le sens de « l'évolution » est déterminé par les lois historiques et par toutes les conditions de la nation que l'on considère. La science « déductive » ne peut donc rien changer à cette évolution.

En faisant ce raisonnement, on oublie que, parmi les conditions qui déterminent l'évolution, se trouve l'état intellectuel des hommes. Cet état dépend, à son tour, de leurs connaissances, et ces connaissances sont étroitement liées à l'état d'avancement des différentes sciences. On ne saurait prétendre qu'un peuple qui croit à l'astrologie et un peuple qui n'y croit pas, agiront identiquement en toutes circonstances

(**605**) [3] Bagehot, *Lois scient. du développ. des nations,* a fort bien vu cela. Il a tâché d'approfondir le sujet et de découvrir les conditions principales du progrès. Il croit que la fixité est un élément indispensable des sociétés primitives, et il se demande, p. 173, « comment une civilisation a pu y renoncer. Sans doute, la plupart des civilisations sont restées immobiles : nous voyons maintenant pourquoi la stagnation est la règle du monde, et pourquoi le progrès n'est qu'une exception très rare ; mais nous ne savons pas quelle cause a produit le progrès dans un cas très rare, ou quelle est la chose dont l'absence l'a empêché de naître dans tous les autres cas ». Le problème ne doit pas être posé ainsi. Il n'y a pas *une chose* qui ait produit le progrès, il y a un ensemble de circonstances. L'auteur continue : « L'histoire donne à cette question une réponse très remarquable. C'est que le passage de l'âge d'immobilité à l'âge du libre arbitre se produisit, pour la première fois, dans des Etats où le gouvernement était, d'une manière prononcée, un gouvernement de discussion, et où les sujets de cette discussion étaient, jusqu'à un certain point, des questions abstraites, c'est-à-dire de principes ». Plus loin, il écarte, avec raison, la solution qui attribuerait à la race la cause de ce phénomène, et il ajoute, p. 199 : « Je ne tiens prête aucune contre-théorie. Je ne puis avoir la prétention d'expliquer complètement pourquoi une si faible minorité du genre humain a possédé, depuis que nous la connaissons, un gouvernement qui, avec le cours du temps, fournit des discussions de principes, et pourquoi la grande majorité du genre humain n'a rien possédé de pareil ». Bagehot a le tort de ne pas donner assez d'importance aux conditions économiques. Les « hommes du Pirée » ont eu une grande part dans la civilisation athénienne, et, par suite, dans toute la civilisation moderne.

(6). Or, c'est une science essentiellement déductive, l'astronomie qui, en réalité, a dissipé les rêveries des astrologues. Un peuple où la majorité des citoyens croit le libre échange utile, agira différemment d'un peuple dont la majorité des citoyens croit le libre échange nuisible. Dès lors, il est bien évident que si une certaine science peut démontrer que la protection aboutit à une destruction de richesse, le résultat ainsi obtenu fait partie du nombre extrêmement grand de conditions qui déterminent les phénomènes sociaux.

607. On entend souvent dire que les croyances religieuses ou philosophiques d'un peuple sont « la cause » de son état moral avancé. On pourrait tout aussi bien renverser cette proposition, et dire que l'état moral est « la cause » de ces croyances [1]. Il est, en effet, évident qu'un peuple essentiellement immoral ne saurait adopter ni une religion ni une philosophie très épurées. En réalité, il n'y a ici ni cause ni effet. Il y a des phénomènes qui réagissent les uns sur les autres.

608. Les écoles socialistes ont une tendance très marquée à considérer la distribution de la richesse comme la « cause » principale des phénomènes sociaux. En modifiant donc cette cause, on changerait tous les effets. Il ne s'agit pas d'une modification s'accomplissant en un grand nombre de siècles, admise par tous les partisans de la doctrine de l'évolution, mais, au contraire, d'un changement dans la nature humaine, se produisant dans un temps très court, après la modification de la distribution de la richesse. La question a été fort discutée par Mr Lombroso et son école, d'un côté, et Mr Colajanni, de l'autre. Nous ne rappellerons que ce qui peut intéresser la science économique. On sait que, suivant Mr Lombroso, le criminel est un être anormal qui s'explique par l'atavisme et la dégénérescence. Ce n'est pourtant que la cause prédisposante au délit, celui-ci s'accomplit sous l'influence d'autres causes externes, parmi lesquelles figurent naturellement les causes économiques. Au fond, personne ne nie d'une façon absolue l'influence des deux ordres de facteurs : anthropologiques et économiques. La discussion porte réellement sur la part à leur faire. Pour Mr Lombroso, les facteurs anthropologiques sont prépondérants [1], pour Mr Colajanni, les facteurs économiques et l'éducation agissent presque exclusivement [2]. Karl Marx est encore plus absolu. Il paraît ne considérer que le facteur économique. En réalité, on peut tout aussi bien dire que les conditions écono-

(**607**) [1] Voir un exemple 559 [5].

miques modifient les qualités morales et intellectuelles des hommmes, ou que ces qualités modifient les conditions économiques. Une répartition donnée de la richesse est « l'effet » de certaines conditions sociales, et est, à son tour, la « cause » de ces conditions. La preuve est facile. Il suffit d'observer ce qui se passe dans les différentes classes sociales. Il naît des individus imprévoyants et paresseux parmi les pauvres comme parmi les riches. Ceux qui naissent pauvres, peuvent plus facilement céder à la tentation de commettre des délits; c'est là l'influence des conditions économiques. Ceux qui naissent riches, se ruinent et tombent dans la misère, et ici apparaît l'influence des vices sur la distribution de la richesse.

Il est tout aussi faux de dire que la misère est toujours, ou qu'elle n'est jamais, la conséquence du vice.

609. L'observation des faits nous amène ainsi à reconnaître que la répartition de la richesse et les autres conditions économiques, les croyances religieuses, morales, philosophiques, le caractère, les qualités et les défauts de la nation, etc., sont tous des phénomènes reliés par certaines conditions. Mais là s'arrêtent nos connaissances, et nous ne saurions préciser la nature de ces conditions, tandis qu'au contraire nous avons pu la préciser pour les phénomènes économiques (135 [1]).

(**608**) [1] Il ne nie pas l'influence du facteur économique, mais, dit-il : « Cette influence et d'autres, bien qu'étant puissantes, n'arrivent pas à vaincre celle de l'organisme ».

Ainsi, donc, un criminel né *(delinquente-nato)*, étant donnée la plus légère occasion, et même sans occasion, doit commettre des crimes *(deve commettere delitti)*. Préface à la *Criminalità e le Vicende economiche d'Italia* de Mr E. Fornasari, p. XXIII.

(**608**) [2] Les arguments de Mr Colajanni sont dignes de la plus grande attention. La misère, suivant lui, est la *causa causarum* des délits. Cela est vrai en un certain sens. Il est évident que si les hommes nageaient tous dans l'abondance, les vols seraient excessivement rares. Mais ce n'est pas une vérité aussi banale que Mr Colajanni a en vue. Il vise, non pas la misère en elle-même, mais l'organisation sociale, qu'il croit être la cause de la misère. Il dit *(La Sociologia criminale,* II, p. 461) : « La guerre, l'organisation actuelle des industries, la famille, le mariage, les institutions politiques, les révolutions, l'oisiveté et le vagabondage, la prostitution, etc., sont des causes énergiques de la criminalité. Mais chacune de ces causes est subordonnée, et elle est plus ou moins nettement déterminée par le facteur économique ». Or, il est vrai que tous les faits sociaux étant dans une mutuelle dépendance, tous dépendent du facteur économique, et le facteur économique dépend de tous. Mais la question est précisément de savoir de quelle nature est cette dépendance.

610. Un grand nombre de phénomènes sociaux ont une certaine ressemblance avec le mouvement d'un point matériel sollicité par plusieurs forces. Mais, sauf pour l'économie politique pure, nous n'avons pas, pour les sciences sociales, le moyen de connaître exactement le mouvement qui est *composé* de plusieurs autres. Si un point matériel est sollicité par deux forces, représentées en grandeur et en direction par les lignes MA, MB, la mécanique nous enseigne qu'il se mouvra comme s'il était seulement sollicité par la force *résultante* MR. Mais quel est le sens et la grandeur de la *résultante* de deux causes agissant sur un phénomène social ? On l'ignore complètement. On peut tout au plus, en certains cas, dire que ce phénomène aura lieu en une direction intermédiaire entre celle de A et celle de B.

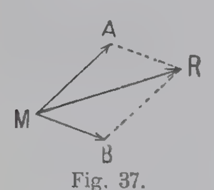


Fig. 37.

611. L'équilibre économique ou social existant, on *suppose* qu'une des conditions de cet équilibre varie. Cette variation sera alors, réellement, la cause des variations dans toutes les autres conditions de l'équilibre (600) [1]. C'est ainsi que nous avons pu voir (176-232) que le mouvement de la population dépendait des variations des conditions économiques ; tandis que nous ne saurions établir un rapport, au moins en général, entre ces conditions économiques elles-mêmes et les mariages, les naissances, etc.

612. Le fait que le climat influe sur la civilisation a été connu, dès l'antiquité. Hippocrate, Platon, Aristote, en parlent. Aristote [1] s'est trompé complètement sur la nature de cette influence, mais c'était néanmoins chose fort importante

(**611**) [1] Ce sont, au fond, des *dérivées partielles,* prises par rapport à la quantité que l'on fait varier.

Il est toujours plus facile de se rendre compte de ces *mouvements virtuels* que des mouvements réels de grandeur finie.

(**612**) [1] *Polit.,* IV, 6, 1. Trad. Barth. St.-Hil. « Les peuples qui habitent les climats froids, même dans l'Europe, sont, en général, pleins de courage. Mais ils sont certainement inférieurs en intelligence et en industrie ; aussi, conservent-ils leur liberté ; mais ils sont, politiquement, indisciplinables, et n'ont jamais pu conquérir leurs voisins. En Asie, au contraire, les peuples ont plus d'intelligence, d'aptitude pour les arts ; mais ils manquent de cœur, et ils restent sous le joug d'un esclavage perpétuel. La race grecque (*Τὸ δὲ τῶν Ἑλλήνων γένος*), qui, topographiquement, est intermédiaire, réunit toutes les qualités des deux autres ».

Il est à remarquer qu'Aristote réunit les influences de la race et du climat. Il se trouve ainsi plus près de la réalité que les auteurs modernes, qui veulent les séparer.

que d'en reconnaître seulement l'existence. On faisait, ainsi, un pas dans la voie du déterminisme, et l'on reconnaissait l'influence des facteurs extérieurs.

Platon, en suivant son idée absurde d'un législateur qui façonne un peuple, daigne admettre que ce législateur doit tenir compte du climat et des autres conditions physiques du pays [2].

613. Montesquieu s'est beaucoup étendu sur l'influence du climat [1]; mais il n'a guère mieux réussi qu'Aristote à préciser en quoi elle consiste réellement. La critique que Voltaire [2] fait à ce sujet, est décisive contre les personnes qui voudraient prouver que le climat est la cause exclusive de certains phénomènes sociaux. Elle n'a aucune valeur si l'on admet que le climat n'est qu'une des circonstances qui déterminent les phénomènes sociaux [3].

614. Le raisonnement de Voltaire est souvent répété, de nos jours, en bien des occasions. Voici en quoi il consiste.

Si A, B, C... sont les circonstances qui déterminent les phénomènes sociaux, on fait voir que A demeurant constant, ces phénomènes changent. On en conclut que A n'est pas *la cause* de ces phénomènes. Cela est vrai en ce sens que si A

(**612**) [2] Plat., *de leg.,* V (fin), p. 747: « Nous ne devons pas oublier, par rapport aux pays, que les lieux, différant les uns des autres, ne rendent pas également les hommes meilleurs ou pires. La législation ne doit pas être contraire à ces différences ». Il note l'influence des vents, de la chaleur, de l'eau, de la nourriture.

(**613**) [1] *Esprit des lois,* liv. XIV à XVII. Il dit, XIV, 2 : « L'air froid resserre les extrémités des fibres extérieures de notre corps : cela augmente leur ressort et favorise le retour du sang, des extrémités vers le cœur. Il diminue la longueur de ces mêmes fibres ; il augmente donc encore leur force. L'air chaud, au contraire, relâche les extrémités des fibres et les allonge : il diminue donc leur force et leur ressort ».

C'est là une tentative malheureuse, souvent répétée, d'ailleurs, de déduire les phénomènes sociaux de certains rapports physiques. La science sociale est loin encore de pouvoir faire usage de ces déductions. Il faut, pour le moment, nous contenter de lois empiriques.

(**613**) [2] *Commentaire sur l'Esprit des lois :* « Les climats n'ont guère changé depuis que Romulus et Remus eurent une louve pour nourrice. Cependant pourquoi, si, vous en exceptez Lucrèce, dont l'histoire n'est pas bien avérée, aucun Romain de marque n'a-t-il eu une assez forte *spleen* pour attenter à sa vie ? et pourquoi ensuite, dans l'espace de si peu d'années, Caton d'Utique, Brutus, Cassius, Antoine et tant d'autres, donnèrent-ils cet exemple au monde ? N'y a-t-il pas quelque autre raison que le climat qui rendît ces suicides si communs ? » Et, plus loin : « Le climat de Rome n'a guère changé : cependant y a-t-il rien de plus bizarre que de voir aujourd'hui des zocolanti, des récollets, dans ce même Capitole où Paul-Emile triomphait de Persée, et où Cicéron fit entendre sa voix ? »

était *la cause unique* des phénomènes sociaux, ceux-ci ne sauraient changer sans que celle-là changeât. Mais on ne prouve pas ainsi que A n'est pas une des causes, une des circonstances qui déterminent les phénomènes sociaux. A demeurant constant, ceux-ci changent, parce que B, C... ont changé.

615. Buckle a, sur l'influence des agents physiques, des idées un peu plus générales [1], et, partant, se rapprochant plus de la réalité. Les conceptions de Herbert Spencer, plus

(**613**) [3] Mr Yves Delage, *La structure du protoplasme et les théories sur l'hérédité,* p. 823, explique, de la manière suivante, l'influence du climat sur les animaux. Si la température s'abaisse, « la sélection destructive (637) supprimera sans doute quelques individus à pelage plus maigre ou de constitution plus délicate, mais ce n'est pas elle qui rendra le poil plus blanc et plus fourni, car ce n'est pas d'avoir trois poils de plus par centimètre carré ou un centième de ses poils blancs et non bruns, qui avantagera assez quelques individus pour protéger eux et leur progéniture. Mais le froid a une influence directe sur l'ensemble de l'organisme et une indirecte sur l'ensemble des habitudes. Cette influence indirecte peut devenir importante si elle atteint les cellules germinales... Ainsi, si la modification somatique produite dans le pelage, sous les rapports de la couleur et de l'abondance des poils, provient d'une action du froid sur le protoplasme des cellules et des bulbes pileux, il est possible, si la substance caractéristique de ce protoplasme se trouve dans l'œuf, qu'elle y soit affectée d'une façon similaire bien que beaucoup plus faible ».

La sélection paraît pourtant avoir une plus grande part au phénomène que celle que lui donne l'auteur. La *Revue scientifique* rapporte un exemple d'acclimatation des rats et des chats dans les souterrains frigorifiques, aux Etats-Unis d'Amérique. Un grand nombre de chats, introduits dans ces souterrains, périrent ; une chatte se sauva, et sa lignée prospéra. Ces chats ont, à ce qu'il paraît, une fourrure très épaisse. La sélection agit aussi très fortement pour trier, parmi les Européens qui se transportent du Nord dans les contrées tropicales, ceux qui peuvent résister aux nouvelles conditions de vie.

(**615**) [1] Il divise en quatre classes les agents physiques qui exercent l'influence la plus puissante sur la race humaine : le climat, la nourriture, le sol et l'aspect général de la nature. Il observe que le climat, la nourriture et le sol, sont dans une étroite dépendance. « De tous les résultats que produisent ces agents l'accumulation de la richesse est le premier et le plus important. Sans la richesse il ne peut y avoir ni goût, ni loisir, pour acquérir le savoir, sur lequel repose le progrès de la civilisation. Chez un peuple ignorant, la rapidité avec laquelle la richesse est créée sera réglée uniquement par les singularités physiques de son pays... lorsque la richesse a été capitalisée, d'autres causes ont été mises en jeu.. » Buckle voudrait établir la loi que : « la tendance générale dans les pays chauds est de diminuer le salaire, et, dans les pays froids, de l'élever ». La cause en est dans la facilité de se procurer la nourriture végétale (riz, bananes, maïs, dhoura, etc.). A son avis, la cause de la misère en Irlande est la facilité d'y vivre avec des pommes de terre.

complexes encore, serrent encore de plus près la vérité [2]. Mais il faut bien avouer qu'en dépit des travaux de penseurs éminents, nous sommes loin de posséder sur ce sujet une théorie rigoureuse et vraiment scientifique.

616. Une des meilleures études sur ce sujet difficile, est celle qu'a faite Mr A. de Foville, dans son cours d'économie politique. Mr de Foville observe que, sous l'influence du climat, la civilisation s'est transportée peu à peu des zones tropicales, où elle est née, aux zones tempérées, où elle se développe actuellement. La facilité de la vie dans les régions chaudes, est favorable aux commencements de la civilisation; mais elle devient ensuite un obstacle à son progrès, tandis que les pays tempérés présentent des conditions qui portent à son maximum l'activité humaine. C'est, entre le 40e et le 60e degré de latitude Nord — ou mieux, entre les isothermes de 8° et de 18° — que sont compris tous les peuples civilisés de notre temps. Mr de Foville ne croit pas que la civilisation puisse s'écarter beaucoup, même dans l'avenir, de la zone tempérée. Il paraît parfaitement établi que, sous la zone torride, les Européens ne peuvent prospérer, et que tout travail matériel leur est extrêmement pénible. Le moindre effort élève la température de l'Européen de 36°,6 à 38°, tandis qu'en Europe le même effort n'élèverait la température que jusqu'à 37°,20. Les fièvres, l'anémie, la dyssenterie, etc., détruisent les Européens. C'est surtout entre les isothermes de 25° que ces effets s'observent (605 [2]).

617. Aristote et Montesquieu ont pris, pour base de leur classification des sociétés, la forme du gouvernement. Une telle classification n'implique pas nécessairement la consé-

(**615**) [2] *Principes de Sociologie*. Trad. franç., I, p. 21 : « Les phénomènes sociaux dépendent en partie de la nature des individus et en partie des forces qui les affectent... Les influences préétablies ambiantes, inorganiques et organiques, d'abord à peu près inaltérables, s'altèrent de plus en plus sous l'influence des actions de la société en évolution. L'accroissement seul de la population, tout en avançant, met en jeu de nouvelles causes de transformation d'une importance toujours plus grande ».

Herbert Spencer observe que « partout où la température nécessaire aux fonctions vitales de l'homme ne peut s'entretenir qu'avec difficulté, l'évolution sociale n'est pas possible ». Il considère que la chaleur des régions tropicales, bien qu'elle puisse exceptionnellement empêcher les actions vitales, au point d'être un obstacle au développement social, n'empêche pas, en général, ce développement. Les deux extrêmes de sécheresse et d'humidité lui semblent exercer une action plus importante. Les régions sèches et chaudes lui paraissent favorables au premier développement de la civilisation. Les régions humides et chaudes sont des conditions extrêmement défavorables à la vie et au progrès de la race humaine.

quence que l'on attribue à la forme du gouvernement, une influence prépondérante comme « cause » des phénomènes sociaux. Ainsi, par exemple, la classification naturelle, en botanique, a pour base les différences des organes de reproduction, sans que cela implique le moins du monde que la physiologie végétale reconnaisse la forme de ces organes comme « cause » prépondérante de l'organisation des végétaux. Mais, même en écartant cette difficulté, la classification qui se fonde sur la forme du gouvernement, est vague, inexacte, et ne conduit guère à des résultats appréciables, scientifiquement.

618. La classification de Herbert Spencer, qui divise les sociétés en les rapportant à un type industriel et à un type militaire, est bien préférable. La différence entre les mammifères carnassiers et les mammifères herbivores est profonde; en général, le genre de nourriture est une des conditions qui agissent puissamment pour modifier l'organisme animal. De même, les faits font voir que l'organisation des sociétés est étroitement liée aux modes d'acquisition des biens économiques dont jouissent ces sociétés. Dès lors, il est naturel de fonder la classification des sociétés sur les différences de ces modes d'acquisition.

619. Nous avons comparé la société à un système de points matériels soumis à certaines forces. On la compare souvent, de nos jours, à un organisme vivant. L'une des comparaisons n'exclut nécessairement pas l'autre. Il n'y a rien d'illogique à comparer une chose X à Y sous certains rapports, et à Z sous certains autres.

La comparaison à un système de points matériels (592 [1]) est la seule qui, à notre avis, puisse faire comprendre les actions et les réactions très compliquées des phénomènes sociaux, et qui puisse ainsi nous donner une idée nette de l'équilibre économique et social [1]. En outre, un système de

(**619**) [1] A première vue, il est étonnant qu'un esprit aussi profond que Herbert Spencer ait pu écarter la comparaison à un système matériel, en donnant pour seule raison que « un tout dont les parties sont vivantes, ne saurait avoir des caractères généraux semblables à ceux des ensembles privés de vie ». — *Princ. de Sociol.*, § 213. — Comme si l'œil, considéré comme « un tout », n'était pas exactement semblable à une chambre noire ou à un appareil photographique! Comme si l'anatomie, pour étudier les actions des muscles, pouvait se dispenser de faire des comparaisons avec des leviers ! Mais il est facile d'expliquer l'erreur dans laquelle est tombé le savant philosophe anglais. Son esprit était absorbé dans la recherche des lois de l'évolution, et il a naturellement écarté les comparaisons qui lui paraissaient, et qui sont réellement, les moins utiles en cette matière.

points matériels se prête à la considération des *mouvements virtuels*. On peut se demander quels mouvements naîtront dans ce système, en *supposant* qu'un des points soit déplacé suivant une certaine direction. Or, des recherches semblables sont d'une extrême importance pour les systèmes économiques et les systèmes sociaux, et peuvent seules nous faire connaître les conditions du maximum d'ophélimité ou d'utilité. L'agencement des organismes vivants est bien plus rigide, bien plus défini que celui d'un système de points matériels. Or, en économie politique et en science sociale, nous avons précisément à résoudre des problèmes dans lesquels on fait varier considérablement, et d'une manière continue, l'agencement de certaines parties. Par exemple, il nous faut examiner ce que devient l'équilibre économique lorsque la quantité de monnaie va en croissant jusqu'à devenir double de la quantité primitive. Pouvons-nous avoir quelque lumière sur ce sujet, en nous demandant ce que deviendrait un lion dont le cœur aurait doublé de volume, ou en nous posant tout autre problème analogue ? Evidemment non. C'est à un problème de mécanique qu'est semblable le problème que nous venons d'énoncer sur la monnaie, et sa solution s'obtient aisément au moyen des équations de l'équilibre économique (135 [1]).

620. Au contraire, la comparaison avec un organisme vivant est la meilleure, lorsqu'il s'agit de se former une idée de l'évolution des sociétés. Les systèmes mécaniques ne nous fournissent que peu ou point de lumière sur la croissance et l'évolution des organismes sociaux. Ils ne nous donnent point d'exemples de différenciations comparables à celles que nous donnent les organismes vivants et les organismes sociaux [1].

Il y a certainement de frappantes analogies générales entre les organismes vivants et les sociétés, mais il y a aussi de profondes différences. Une de celles-ci a déjà été notée (619). Une autre, fort importante, consiste en ce que, dans l'organisme vivant, la différenciation des fonctions est étroitement liée à une différenciation matérielle, tandis que rien de semblable ne s'observe dans les organismes sociaux [2]. Nous retrouverons une différence de ce genre, mais moin-

(**620**) [1] La mutuelle dépendance des phénomènes sociaux est analogue à la mutuelle dépendance des phénomènes de la vie. Ce qu'on appelle la « corrélation » n'est, au fond, qu'une manifestation de cette mutuelle dépendance, qui peut être plus ou moins cachée.

dre, lorsque nous comparerons les sociétés humaines aux sociétés animales.

621. On a usé et abusé de la comparaison entre le système nerveux d'un animal et les classes dirigeantes de la société. Mais peut-on sérieusement croire qu'il y a, entre les hommes qui composent ces classes et le reste des hommes, la même différence matérielle qui existe entre le cerveau et les muscles ? Quelle concurrence peut exister entre les muscles et le cerveau pour remplir les mêmes fonctions [1] ? Cette concurrence est au contraire un des faits principaux qu'on doit étudier dans les sociétés humaines, elle est la cause de toutes les révolutions, et influe puissamment sur l'évolution.

622. On a aussi comparé la société humaine aux sociétés animales. L'étude de l'évolution de ces dernières est intéressante [1], mais elle n'a pas fourni, jusqu'à présent, de nouvelles lumières sur les problèmes de la science sociale.

623. Sir John Lubbock a observé qu'on trouve chez les diverses espèces de fourmis des types de sociétés correspondant aux peuples chasseurs, pasteurs et agriculteurs [1]. Der-

(**620**) [2] Herbert Spencer s'est rendu compte de cette différence ; il dit, *Princ. de Sociol.*, § 222 : « Quoique l'état discret d'une organisme social n'empêche pas la subdivision des fonctions et la dépendance mutuelle des parties, il ne laisse pas de mettre obstacle à cette différenciation, grâce à laquelle une partie devient un organe de sentiment et de pensée, tandis qu'une autre demeure insensible... De là, par conséquent, une différence cardinale entre les deux genres d'organismes. Chez les uns, la conscience se concentre dans une petite partie de l'agrégat. Chez les autres, elle se trouve répandue partout dans l'agrégat ; toutes les unités possèdent l'aptitude au bonheur et au malheur, sinon au même degré, du moins à des degrés voisins ».

(**621**) [1] Nous parlons ici d'une concurrence entre deux organes déjà formés et complets. La concurrence entre les cellules existe. Elle a été fort bien démontrée par Mr Roux ; mais c'est chose entièrement différente.

(**622**) [1] P. Combes, *Les civilisations animales*. Ch. Houzeau, *Etudes sur les facultés mentales des animaux comparées à celles de l'homme*.

(**623**) [1] *Les fourmis, les abeilles et les guêpes*, I, p. I : « Si nous considérons les mœurs des fourmis, leur organisation en sociétés, leurs vastes communautés, les maisons et les routes qu'elles construisent, leur habitude de domestiquer les animaux, et même parfois de faire des esclaves, nous sommes forcés d'admettre qu'elles ont droit à réclamer une place près de l'homme dans l'échelle de l'intelligence ». I, p. 77. « Je ne m'arrêterai point aux fourmis esclavagistes, qui ne représentent qu'un état de choses anormal et peut-être temporaire, car l'esclavage semble, chez les fourmis comme chez l'homme, amener la dégradation de ceux qui le pratiquent... Certaines espèces, comme la *Formica*

nièrement, M. Tullio Martello a repris l'ancienne thèse qui n'admet aucun trait d'union entre l'instinct des animaux et l'intelligence de l'homme [2]. Il a défendu sa cause avec beaucoup de talent; mais cela ne suffit pas, et il faudrait pouvoir opposer de nouvelles expériences et de nouvelles observations à celles qui ont conduit des naturalistes très consciencieux aux conclusions que combat Mr Martello.

624. Dans les sociétés animales, la différenciation des fonctions est accompagnée, généralement, d'une différenciation matérielle. Les communautés des abeilles et des fourmis contiennent des femelles, des mâles et des neutres, dont les fonctions sociales sont très différentes. Chez les Termites, apparaît une nouvelle différenciation [1]. S'il s'en était produit de semblables dans les sociétés humaines, si jamais on avait vu se constituer des aristocraties différant du peuple autant que le cheval pur-sang diffère du cheval ordinaire, ou autant que le chat d'Angora diffère du chat de gouttière, toute l'histoire de l'humanité aurait été changée, et, ni l'économie politique, ni la science sociale de ces agrégats humains ne ressembleraient aux sciences qui portent aujourd'hui ces noms. Mais ces différenciations ne s'observent pas dans les sociétés humaines. Les aristocraties ne peuvent se maintenir qu'en se renouvellant constamment et en absorbant les individus les plus distingués des classes inférieures. Toute

fusca, vivent surtout du produit de leur chasse, car, bien qu'elles se nourrissent, partie de nectar, partie de la sécrétion des pucerons, elles n'ont point domestiqué ces insectes... Elles ressemblent aux races humaines les plus inférieures qui ne vivent que de chasse... Elles chassent isolément, et leurs batailles sont des combats singuliers comme ceux des héros d'Homère. Certaines espèces, comme les *Lasius flavus*, représentent un type bien plus élevé de la vie sociale, et l'on peut dire, littéralement, qu'elles ont domestiqué certaines espèces de pucerons et elles peuvent être comparées à la période pastorale du progrès humain... Leurs communautés sont plus populeuses, elles agissent avec plus de concert, et leurs batailles ne sont plus de simples combats singuliers... Enfin, on peut comparer aux populations agricoles les fourmis qui font des provisions ».

(**623**) [2] *Giorn. degli Econ.*, juillet-août-septembre-décembre 1891. Ces articles n'ont pas de nom d'auteur. C'est postérieurement à leur publication, que Mr Martello a fait connaître qu'ils étaient de lui.

(**624**) [1] Les neutres remplissent les fonctions de *soldats*. Les larves et les nymphes sont des ouvrières et s'acquittent de tous les travaux. « Les soldats, dit Quatrefage, ont environ le double de longueur et pèsent autant que 15 ouvrières. Cet excès de poids est dû à leur énorme tête cornée, beaucoup plus grosse que le corps, et armée de pinces aiguës, véritable armure offensive qui ne saurait servir au travail. »

aristocratie fermée se détériore fortement, en moyenne, après un certain nombre de générations. Ce fait a une importance des plus considérables pour toute l'évolution sociale.

625. La théorie de l'évolution est une des plus grandes découvertes de notre époque. On ne saurait affirmer que les anciens n'avaient aucune idée de cette théorie [1]. Ils s'étaient bien rendu compte que les phénomènes sociaux changeaient avec le temps, et ils connaissaient, pour la société, des états successifs, réels ou imaginaires. Mais ils exagéraient, autant qu'il est possible, la substitution du phénomène statique au phénomène dynamique. En reprenant l'exemple que nous avons donné au § 587, nous pouvons dire qu'ils supposaient que l'homme à pied, au lieu de marcher pas à pas, procédait par bonds immenses. Ils distinguaient des âges successifs [2], au lieu de prendre en considération une transformation continue.

Considérons en général les êtres vivants, et ce que nous dirons ici de ces êtres pourra aussi se rapporter aux sociétés humaines. L'observation la plus superficielle nous apprend qu'il existe d'étroits rapports entre les propriétés physiques et intellectuelles de ces êtres (ou de ces agrégats sociaux), les manifestations de leur activité et les conditions de l'ambiant où ils vivent. En d'autres termes, l'observation met en relief la dépendance mutuelle de tous ces phénomènes, et nous fait voir que la vie des animaux et des plantes, aussi bien que celle des agrégats sociaux, représente un certain état d'équilibre entre un grand nombre de forces.

Maintenant, divisons en deux catégories ces forces. Mettons, dans la première catégorie, les forces extérieures sur lesquelles les forces intérieures n'ont que peu ou point d'action. Mettons dans la seconde catégorie les forces aisément modifiables. Dès lors nous ne ferons que donner une autre forme au principe de la dépendance mutuelle des forces en disant que : (α) les phénomènes provenant de l'action des forces de la seconde catégorie sont **adaptés**, ainsi que les forces mêmes, aux phénomènes et aux forces de la première

(**625**) [1] Aristote, lorsqu'il veut bien abandonner les spéculations métaphysiques pour l'observation des faits, n'a pas beaucoup de choses à envier aux auteurs modernes. Dans la *Politique,* nous trouvons un grand nombre d'exemples d'évolutions sociales. Ainsi, II, 9, il observe qu'il est faux que Solon ait eu l'intention de donner à Athènes une constitution entièrement démocratique. Celle-ci s'est développée graduellement.

(**625**) [2] Mr Cognetti de Martiis, *Socialismo antico,* voit, dans les idées des anciens sur l'âge d'or et le règne de Saturne, des reflets d'un socialisme primitif.

catégorie. Ce n'est là que la simple description des faits, mais elle n'est pas complète. L'observation met encore en lumière un point extrêmement important, c'est que : (β) l'*adaptation* n'est jamais parfaite. Il existe des phénomènes de la seconde catégorie qu'il est impossible de faire *dépendre* directement des phénomènes de la première catégorie. Ceux-ci sont donc des conditions nécessaires pour la détermination de la plupart de ceux-là, mais ils ne paraissent pas être des conditions suffisantes pour déterminer, au moins directement, tous les phénomènes de la seconde catégorie.

Jusqu'ici, nous ne sommes pas encore entré dans le domaine de la théorie ; nous y entrerons quand nous voudrons préciser et interpréter le terme d'*adaptation* que nous venons d'employer.

On peut d'abord supposer une puissance extérieure qui dispose des choses pour atteindre un certain but. C'est la conception anthropomorphique du phénomène et la théorie des causes finales. Cette théorie n'est ni vraie ni fausse, elle n'est pas scientifique. La science ne peut expliquer un fait que par un autre fait. Dire que le lion a été créé avec des griffes puissantes pour déchirer sa proie, c'est répéter simplement qu'il a des griffes puissantes et qu'il s'en sert. Cela n'avance en rien nos connaissances scientifiques.

Le caractère anti-scientifique de la théorie des causes finales devient plus marqué quand on admet la variation des agrégats auxquels elle s'applique. Si l'on admet que les espèces sont invariables, on relègue le miracle à l'époque lointaine où elles sont apparues sur la terre ; mais si elles sont variables, le miracle doit être incessant. Les agrégats sociaux sont certainement variables. Devrons-nous admettre que quand un peuple pasteur devient agriculteur, un miracle intervient pour lui imprimer les caractères qui conviennent à ses nouvelles fins ?

On peut, ensuite, supposer que l'adaptation a lieu au moyen de forces naturelles, qui agissent automatiquement. Il faudra examiner si toutes ces forces sont soumises à une loi qui fait converger leurs effets vers une certaine direction, ou bien, si le hasard a une part, et quelle part dans le phénomène. On confond souvent, pour les êtres vivants, deux genres de questions qui doivent demeurer distinctes. C'est-à-dire que l'on traite en même temps l'étude des effets de l'adaptation et celle de ses causes. Cette dernière étude conduit à la théorie de la génération. Or, il n'est pas du tout indispensable, pour admettre des effets d'adaptation prouvés par l'expérience, de savoir comment la génération les produit. Il

n'y a aucun doute, par exemple, que la chaleur ne puisse se transformer en mouvement, et *vice-versa;* mais la manière dont cette transformation s'effectue, demeure encore dans le domaine des hypothèses. Ainsi, la théorie que donne Darwin pour la génération (théorie des gemmules) ne saurait être acceptée, tandis que sa théorie de la sélection naturelle contient une forte somme de vérité.

626. Il y a lieu de considérer : 1° la manière dont les variations se produisent ; 2° comment la sélection intervient pour les fixer.

Quant à la manière dont les variations se produisent, deux tendances divisent actuellement la science. La première a son origine dans la théorie de Lamark, la seconde dans la théorie de Darwin. Les partisans de la première théorie admettent que ce sont les conditions de l'ambiant qui déterminent les variations et, par là, les formes de l'être vivant. En d'autres termes, ce sont les forces extérieures, nommées au § 625, qui déterminent les forces intérieures. On peut d'ailleurs, pour ne pas exagérer la théorie, admettre la restriction (625 β). La théorie de Herbert Spencer rentre dans cette classe. Une autre théorie de ce genre, des plus récentes et des plus remarquables, est celle de Mr Yves Delage [1].

Dans la théorie de Darwin et de ses disciples, le hasard, les forces aveugles, produisent des variations, qui ensuite triées, choisies, fixées par la sélection naturelle donnent de nouvelles espèces. En d'autres termes, le phénomène *tend* vers la forme qui donne le maximum d'utilité pour l'espèce. Darwin, et plus encore ses disciples, ont eu le tort d'exagérer cette théorie. Au lieu d'une tendance, d'une première approximation, ils en sont venus à considérer comme un fait absolu, que *tous* les caractères de l'espèce correspondaient aux conditions du maximum d'utilité. Ce système a été porté à l'absurde en économie politique par l'école historique. On voit des auteurs qui raisonnent comme si tout ce qui a existé dans le monde, avait toujours été ce qu'il y avait de mieux pour la race humaine.

On a déjà souvent observé que certains disciples de Darwin en arrivaient à trouver, à chaque disposition qu'ils rencontraient dans les êtres vivants, une utilité imaginaire, et

(**626**) [1] *La structure du protoplasme et les théories sur l'hérédité,* Paris, 1895. C'est un livre admirablement bien écrit, et dont on ne saurait assez recommander la lecture aux personnes qui désirent avoir une idée claire de ces problèmes difficiles. Nous empruntons à ce livre de Mr Delage plusieurs observations sur la théorie de la sélection.

tombaient ainsi dans les divagations des partisans des causes finales. L'erreur ici, comme dans les sciences sociales, dépend de ce qu'on néglige les faits indiqués (625 β) ; et il y aura lieu d'y revenir en traitant des effets de la sélection.

Les Néo-Darwinistes, Mr Weismann à leur tête, ont fini par exagérer au-delà de toute mesure les conditions imaginaires auxquelles ils soumettent la variation. Une hypothèse non-réelle, mais fort simple, comme est celle de l'éther dans la théorie de la lumière, peut, à la rigueur, trouver place dans la science et y être utile, mais le nombre des entités non-réelles que crée Mr Weismann est vraiment trop grand. Personne n'a jamais vu ses *biophones*, ses *déterminants*, ses *ides*, ses *idantes*. On tombe ainsi dans la métaphysique pure. Quand on multiplie de la sorte les hypothèses, on peut tout expliquer ; comme en multipliant les épicycles on peut représenter un mouvement quelconque[2].

La théorie des Néo-Darwinistes diffère de celle de Darwin en ce qu'ils nient plus ou moins la transmissibilité des caractères acquis ; Mr Weismann, forcé dans ses derniers retranchements par l'évidence des faits, a dû pourtant faire des concessions sur ce point. « Mais qu'importe au problème que le pianiste puisse transmettre à ses descendants la force des muscles de ses doigts acquise par la pratique ? Comment ce résultat acquis parvient-il dans les cellules germinatives. C'est là l'énigme qu'ont à résoudre ceux qui soutiennent une hérédité des caractères somatiques. » Là-dessus, Mr Delage (*loc cit.*, p. 528) observe fort bien : « Cela n'est pas vrai du tout

(**626**) [2] Mr Weismann avait commencé par donner une théorie qui ne s'éloignait pas trop du monde réel. Il ne sera peut-être pas inutile de la rappeler brièvement.

Les propriétés des êtres vivants sont considérées comme résultant des propriétés des cellules dont ils sont formés. Les propriétés des cellules sont supposées dépendre uniquement de la substance du noyau, ou de l'*idioplasma*. L'idioplasma des cellules sexuelles, ou *plasma germinatif*, est éternel et immuable, sauf dans les Protozoaires. Pour ces êtres unicellulaires, le corps (Soma) et le plasma germinatif (Germen) se confondent ; pour ces êtres, seulement, les circonstances extérieures, agissant sur le Soma, peuvent modifier le plasma germinatif. Chaque Métazoaire a son plasma germinatif constitué de ces différents plasmas ancestraux, et ce sont leurs combinaisons innombrables qui donnent toutes les variétés des formes vivantes.

Cette théorie permet d'expliquer des faits très remarquables de l'ovogénèse. A un certain point de l'évolution de l'œuf, il se sépare une cellule à laquelle on a donné le nom de premier *globule polaire*. Ensuite une autre cellule : *le second globule polaire*, se sépare encore de l'œuf. Dans la théorie de Mr Weismann, le premier globule polaire sert à éliminer un

C'est le contraire qu'il faudrait dire : qu'importe que ceux qui soutiennent l'hérédité des caractères acquis ne puissent dire comment ils parviennent dans les cellules germinatives ? Si le pianiste peut transmettre à ses descendants la force des muscles de ses doigts acquise par la pratique, cela suffit pour que la transmission des caractères acquis soit démontrée. » Nægeli va encore plus loin que Weismann. Il a, lui aussi, un certain *idioplasma* (différent de celui de Weismann), et veut que toute variation en dérive. Il nie la possibilité de lentes et graduelles variations. Il a fait une expérience sur les *Hieracium,* laquelle prouverait que, dès *la première année,* ces plantes, transportées de la montagne dans la plaine, acquerraient les caractères qu'elles ont dans la plaine Cette expérience n'est pas probante d'une manière générale. D'autres faits très bien constatés prouvent que d'autres êtres vivants se comportent différemment. Dans l'Europe occidentale on cultive du lin provenant de graines importées de Riga. Au bout de quelques années, la plante dégénère, et il faut importer de nouvelles graines. Or il est très remarquable que les plantes de la première génération diffèrent, quant à la qualité de la fibre textile, des plantes de la deuxième génération, et celles-ci diffèrent aussi des plantes de la troisième génération.

La théorie de Mr Delage paraît se rapprocher beaucoup plus de la réalité ; elle réussit à expliquer la plupart des faits connus. Mr Delage admet des variations plasmatiques. Il tient compte, comme Mr Weismann, des divisions réductrices de

idioplasma spécial : le plasma ovogène. Le second globule polaire élimine une moitié des plasmas ancestraux, qui, autrement, s'accumuleraient en nombre infini dans l'œuf, puisque leur nombre double à chaque génération. Seuls les œufs destinés à être fécondés ont deux globules polaires, les œufs parthénogénétiques n'en ont qu'un. Cela est naturel. L'œuf parthénogénétique doit encore expulser le plasma ovogène ; il n'a pas à diminuer le nombre des plasmas ancestraux, puisque ce nombre n'a pas été doublé par la fécondation.

On conçoit maintenant que la fécondation est un puissant élément de variation et que, selon les plasmas ancestraux qui seront éliminés, l'être vivant provenant de l'œuf perdra ou acquerra certaines qualités. Malheureusement des travaux postérieurs sont venus montrer que la séparation des globules polaires n'est pas un phénomène aussi simple que le présente la théorie de Mr Weismann, et cet auteur même a dû reconnaître que sa théorie avait besoin d'être modifiée.

Il existe de nombreuses espèces de champignons parthénogénétiques, ce qui démontre d'une manière irréfutable que la variation peut exister parfaitement avec la parthénogénèse.

l'œuf ; mais il ne néglige pas les variations somatiques, au contraire, il leur donne une grande importance. L'usage, la désuétude, la maladie, sont des causes de variations, ainsi que les conditions de la vie, c'est-à-dire « la température, la pression atmosphérique, les habitudes et surtout le régime alimentaire. » Les variations dans la nature des aliments modifient la composition du sang, et les variations dans la composition du sang modifient la constitution physico-chimique des cellules, et par suite leurs propriétés. « Chez les animaux, surtout ceux qui vivent à l'état sauvage, les différences individuelles sous le rapport de l'alimentation sont à peu près nulles, et il n'est pas étonnant qu'ils se ressemblent tous si exactement. Mais chez l'homme et chez les animaux domestiques, il n'en est plus de même : chez le premier surtout. Les différences individuelles, si remarquables dans l'espèce humaine, tiennent certainement pour une bonne part aux croisements de races qui ont eu lieu de temps en temps dans leur lignée ancestrale ; ils tiennent sans doute aussi aux autres causes invoquées, la division réductrice, la fécondation, l'action des conditions ambiantes sur le Germen et le Soma. Mais je suis convaincu que l'alimentation a une influence marquée sur ces caractères particuliers » (Delage, *loc. cit.*, p. 804). Ce point, s'il pouvait être établi sûrement, serait d'une importance capitale pour la science sociale.

627. Après avoir considéré la variation, il faut voir comment la sélection peut en tirer parti. La sélection peut agir de deux manières : (α) Elle peut sauver le plus apte ; c'est l'hypothèse de Darwin. (β) Elle peut détruire le plus mauvais. C'est l'hypothèse de Mr Pfeffer, adoptée aussi par Mr Delage.

S'il n'existait que deux individus : A et B, on exprimerait exactement la même chose en disant que le meilleur A se sauve, ou que le plus mauvais B est détruit. Mais quand il existe un grand nombre d'individus, présentant de nombreuses différences, le choix des meilleurs devient un facteur de progrès ; la destruction des pires, un facteur de conservation.

La théorie de la survivance du plus apte ne peut plus être admise sans restrictions, et, surtout, on ne saurait l'invoquer pour expliquer *toutes* les différences que l'on observe dans les êtres vivants [1]. On ne saurait admettre que la condition du maximum d'utilité future soit suffisante pour déterminer en un certain sens et fixer de lentes variations actuelles [2].

La théorie de Mr Pfeffer est très remarquable. Elle considère un équilibre vital et tient compte de la mutuelle dépendance de tous les phénomènes. Pour cet auteur, non seule-

ment les espèces, mais même le nombre des individus d'une espèce, représentent une sorte d'équilibre stable[3]. La concurrence vitale, la sélection, rétablissent l'équilibre quand il est troublé. C'est aussi l'opinon de Mr Delage. Il dit (*loc. cit.*, p. 816) : « On tend aujourd'hui à admettre que la sélection ne crée rien ; elle supprime et ne supprime avec quelque régularité que les individus exceptionnellement et nettement tarés. Darwin a eu le double tort : d'accorder à la sélection une puissance qu'elle n'a pas et de conclure de la sélection méthodique à la sélection naturelle ». Cette conclusion est, à notre avis, beaucoup trop absolue. Pour les agrégats sociaux, en particulier, les plus forts, les mieux doués détruisent les autres et prennent leur place. Cela ne veut pas dire que *seuls*

(**627**) [1] Nægeli, *Mecanisch-physiologische Theorie der Abstammungslehre,* observe que les caractères les plus constants sont des caractères anatomiques qui n'ont aucun rapport avec le maximum d'utilité. C'est le contraire qui devrait avoir lieu selon la théorie de la sélection naturelle.

La tentative faite par Darwin, pour expliquer un grand nombre de caractères par la sélection sexuelle, a échoué.

Plateau, *La ressemblance protectrice dans le règne animal,* 1892, a fait voir que, bien souvent, on a attribué au mimétisme ce qui n'est qu'une pure coïncidence.

(**627**) [2] Un exemple, souvent cité, est celui qui est dû à H. Spencer, du fémur de la baleine. Ce fémur pèse actuellement à peu près une once. Il est difficile d'admettre que la condition du maximum d'utilité l'ait réduit à ce poids. Pour un corps aussi pesant que celui de la baleine, il est absolument indifférent que ce fémur pèse deux onces ou une once seule. Dès lors, on est dans l'impossibilité d'expliquer, avec la seule sélection naturelle, le passage du premier poids au second. Nægeli a observé qu'on ne peut admettre que, par de lentes variations, la condition du maximun d'utilité ait pu donner à la girafe son long cou ; l'avantage que les premiers et fort petits allongements pouvaient procurer, étant absolument insignifiants. Mr H. Meyer a observé que les lamelles du tissu spongieux des os étaient dirigées dans le sens du plus grand effort. Mr W. Roux l'explique par sa théorie de l'exitation fonctionnelle. Il est certain qu'ici la sélection ne pouvait agir, car il ne servirait de rien à un animal d'avoir seulement quelques lamelles dirigées dans le sens du plus grand effort. Il n'aurait par là pas le moindre avantage dans la « lutte pour la vie ».

(**627**) [3] Cela est exagéré. Ou du moins, il faut entendre la proposition dans le sens d'un équilibre dynamique, et non dans celui d'un équilibre statique. Il est des espèces en voie d'extinction, d'autres en voie de s'accroître. Enfin, il faut tenir compte des actions et des réactions des êtres vivants et du milieu où ils vivent.

Au fond, la théorie de Mr Pfeffer résume en grande partie notre chapitre sur la population. Nous aurions pu l'exposer alors. Nous avons préféré suivre la voie de l'analyse et, sans aucune idée préconçue, guidés uniquement par les faits, nous sommes arrivés par une autre voie à la conception de l'équilibre de la population.

les mieux doués survivent, mais ils survivent en plus grand nombre [4].

Mr Delage fait à la théorie de la sélection une objection qui paraît contredire ce qu'il dit lui-même ailleurs. Supposons des individus ayant un certain caractère A, parmi ces individus il s'en trouve deux ayant ce caractère un peu plus accentué : A + E. « Admettons que ces deux individus s'accouplent ensemble et, pour tout mettre en faveur de Weissmann, que leurs descendants, pendant un nombre immense de générations, s'accouplent toujours entre eux, en sorte que l'individu que nous considérons aujourd'hui aura la chance de n'avoir que des ancêtres possédant ce caractère A + E. Eh bien, malgré ces conditions exceptionnelles, il n'y a aucune raison pour que ce caractère soit plus accentué chez cet individu que chez ses premiers ancêtres... Plus l'individu aura d'ancêtres possédant ce caractère au degré A + E, plus ce caractère sera incrusté en lui au degré A + E, et plus il lui sera difficile de s'en écarter pour assumer le caractère A + 2 E »

(**627**) [4] Il y a beaucoup de vrai dans les observations de Mr Delage sur ce sujet, il faut seulement ne pas en exagérer la portée. Il dit, *loc. cit,* p. 830 : « Le Germen est le résultat de variations toujours complicatives et généralement non adaptatives, que les conditions diverses ont fait subir au Germen des espèces ancestrales. Il constitue la matière première, presque brute, sur laquelle l'excitation fonctionnelle et les autres facteurs extrinsèques vont avoir à s'exercer ». Et p. 831 : « La variation phylogénitique, celle qui porte sur le germen, est aveugle... et rien ne la dirige... L'ontogénèse individuelle prend ces outils imparfaits, les utilise pour ses besoins et, en les faisant travailler, les développe, les modifie, les transforme, les adapte, les fait ce que nous les voyons... Là où elle devient impuissante, l'espèce succombe... La phylogénèse crée des organes sans égard à la fonction; l'ontogénèse tire parti comme elle peut de ces organes, et les adapte aux fonctions nécessaires ».

Pourtant il est des cas où l'adaptation s'est étendue au Germen, soit par l'effet de la sélection, soit pour toute autre cause. Ainsi, un caractère distinctif des sauvages est l'horreur du travail réglé. Ils ne peuvent absolument pas se livrer à un travail journalier et régulier. Il est fort probable que nos ancêtres préhistoriques avaient aussi ce caractère, qui a presque disparu dans nos races. En tout cas, même depuis l'époque historique, les Gaulois et les Germains (Tac., *Germ.*, XV : *Quoties bella non ineunt, non multum venatibus, plus per otium transigunt, dediti somno ciboque.* Comparez cela avec les descriptions des coutumes des indigènes chasseurs et belliqueux de l'Amérique du Nord) différaient sensiblement, sous ce rapport, des Français et des Allemands modernes. On ne saurait expliquer la chose par la sélection destructive. Où et quand auraient eu lieu ces hécatombes de Germains? Il faut donc, quelque explication qu'on en veuille donner, admettre, en ce cas, une modification adaptative du Germen.

(loc. cit., 385). Or, autre part, notre auteur cite et admet des faits qui prouvent que certains caractères peuvent parfaitement s'accumuler[5]. Mais, en y regardant de près, on voit que ce n'est là qu'une objection spéciale contre la théorie de Weissmann, qui attribue exclusivement au hasard les variations. Notre auteur admet que ces variations sont cumulatives quand elles proviennent de conditions extérieures persistantes. Pour le sujet qui nous occupe, il n'est pas indispensable de prendre parti dans cette question. Il nous suffira de noter que certaines variations sont cumulatives.

628. Voyons maintenant ce que deviennent ces théories générales, quand on considère les agrégats sociaux.

L'adaptation au milieu existe sûrement, mais au point de vue de la science sociale, il convient de noter une différence radicale entre les deux manières dont on peut concevoir qu'elle agit. Si l'individu ne peut nullement être modifié, et si la sélection n'agit qu'en détruisant les individus qui s'écartent trop, en mal, du type moyen de la race, la somme des souffrances individuelles sera toujours fort considérable, et l'on ne voit guère comment on pourrait la diminuer sans, en même temps, empirer les conditions de la race. En d'autres termes, il y a opposition absolue entre l'ophélimité d'un grand nombre d'individus et l'utilité de la race. Si, au contraire, l'individu peut se modifier légèrement, si ces modifications sont héréditaires, si la sélection, tout en supprimant les individus les plus faibles ou les plus vicieux, protège au moins les meilleurs, la somme des souffrances individuelles peut être beaucoup moindre que dans la première hypothèse. L'ophélimité de l'individu et l'utilité de la race ne seront en antinomie que pour un nombre assez restreint d'individus, elles s'accorderont pour le plus grand nombre.

L'adaptation n'est jamais parfaite (625 β). L'écart entre le phénomène réel et le phénomène qui correspondrait au maximum d'utilité peut, en certain cas, être même très considérable, et entraîner alors la destruction des organismes vivants[1] ou des sociétés.

En traitant ce sujet, il nous faut absolument séparer l'ophélimité (6) de l'utilité. Mais cela ne suffit pas. Il est encore né-

(**627**) [5] Entre autres, p. 250 : « La consanguinité **additionne** les tendances généralement similaires des conjoints... » p. 192 : « Deux choses seulement se transmettent : les **dispositions** anatomiques déterminant à elles seules la maladie ou **favorisant** son développement... » p. 820 : « Mais, ce qu'il faut remarquer, c'est que ces modifications si minimes sont forcément **cumulatives...** » *Et passim.*

cessaire de considérer l'utilité pour l'individu, et l'utilité pour l'espèce. Considérons un phénomène économique ou social susceptible d'être mesuré. Portons sur l'axe $o\,t$ le temps, sur l'axe $o\,q$ les grandeurs des phénomènes observés. Nous obtiendrons ainsi une certaine ligne $a\,b\,c\,d\ldots$, laquelle représente le phénomène concret. Déterminons maintenant des phénomènes idéaux, et traçons les courbes qui leur correspondent. La courbe $\alpha\,\beta$ représente le phénomène qui donne le maximum d'utilité pour l'espèce. La courbe $\alpha'\,\beta'$ représente le maximum d'utilité pour l'individu. Enfin $\alpha''\,\beta''$ est la courbe représentant le phénomène qui procure le maximum d'ophélimité. Toutes ces courbes ont une tendance à se rapprocher. On peut discuter si cette tendance est plus ou moins intense, on ne saurait la nier, ni prétendre, au contraire, que les courbes se confondent absolument. D'une part il est clair, en effet, que les individus et les espèces qui désirent et qui emploient ce qui leur est grandement nuisible, doivent finir par disparaître. D'autre part, du fait de l'existence d'un individu ou d'une espèce, on ne saurait conclure que l'un ou l'autre ne désirent et n'emploient que ce qui leur est utile. Il existe des instincts inutiles, d'autres même nuisibles.

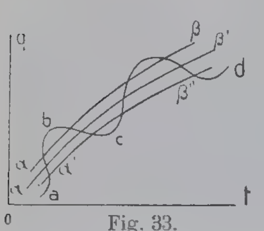


Fig. 33.

Toute sensation doit, pour agir sur l'homme, être présente, et les sensations passées n'agissent qu'en devenant présentes à la mémoire. De même les évènements futurs n'agissent que lorsque, par une sensation présente, l'esprit les prévoit et les perçoit. Une décision humaine est au fond le résultat d'une équation entre deux ou plusieurs ophélimités. Les causes principales de la différence entre l'ophélimité et l'utilité pour

(**628**) [1] Mr Delage, *loc. cit.*, p. 830, veut que ce ne soit que tant bien que mal que les espèces vivent dans les conditions où elles se trouvent, « bien loin d'être, comme on l'a dit, un rouage admirablement travaillé et adapté à sa place dans le grand mécanisme de la nature. Les unes ont la chance que les variations qui les ont formées leur ont créé peu d'embarras. Telle est la mouche, par exemple, qui n'a qu'à voler, se reposer, se brosser les ailes et les antennes, et trouve partout les résidus sans nom où elle pompe aisément le peu qu'il lui faut pour vivre. Aux autres, ces mêmes variations aveugles ont créé une vie hérissée de difficultés : telle est l'araignée, toujours aux prises avec ces terribles dilemmes, pas d'aliments sans toile et pas de toile sans aliments, aller à la lumière que recherche l'insecte, fuir la lumière par peur de l'oiseau ».

Il ne serait pas difficile de répéter des observations analogues pour l'homme et les agrégats sociaux.

un individu sont donc : 1° que l'homme ne prévoit pas les conséquences d'un acte présent : défaut de connaissance; 2° que le mal futur n'est pas représenté avec assez d'intensité à la conscience pour balancer la sensation agréable du bien présent: défaut d'intensité de certaines sensations. Quant à l'utilité de l'espèce, elle diffère souvent notablement de celle de l'individu. C'est ainsi que, chez les animaux inférieurs, l'espèce ne se sauve, souvent, que grâce à une prodigieuse fécondité, tandis que les individus sont sacrifiés. Chez l'espèce humaine, les idées morales ont pour effet de rendre ophélimes certaines choses qui, par elles-mêmes, ne produisent directement aucun bien à l'individu, mais qui sont utiles à l'espèce. De ce genre est un des instincts les plus merveilleux des animaux : celui de la protection des jeunes. Beaucoup d'actions humaines, qui, en définitive, se trouvent être utiles à l'espèce humaine, ne sont pas plus l'effet du raisonnement que l'action d'une lionne ou d'un lion protégeant leurs lionceaux.

629. La forme de la courbe $a\ b\ c\ d$ (Fig. 33) résulte directement de l'observation. La forme de la courbe $\alpha''\ \beta''$ nous est donnée par l'économie politique pure, et résulte *indirectement* de l'observation [1]. Ce serait à la science de l'utilité de nous renseigner sur la forme des courbes $\alpha'\ \beta'$ et $\alpha\ \beta$. Malheureusement, cette science est encore fort arriérée. Nous avons bien quelques notions sur l'utilité de l'individu, mais nos connaissances sur l'utilité de l'espèce sont des plus imparfaites. Pourtant chaque jour on fait de nouveaux progrès en cette matière, et le temps n'est peut-être pas éloigné où la science de l'utilité aura, comme la science de l'ophélimité, une base sûre et une méthode rigoureuse.

La forme des lignes $\alpha\ \beta$, $\alpha'\ \beta'$, $\alpha''\ \beta''$, (Fig. 33), peut varier avec le temps. En d'autres termes, ces lignes sont généralement des courbes et non des droites parallèles à $o\ t$. C'est à tort que l'école « historique » accuse l'école classique de ne pas reconnaître cette vérité [2]. Mais, parmi les causes A, B, C,... qui déterminent la forme de ces lignes, par exemple de $\alpha''\ \beta''$, les unes, telles que A, B,... sont les mêmes dans tous les temps.

(**629**) [1] Le caractère distinctif des sciences expérimentales est de faire usage exclusivement de prémisses tirées de l'expérience. Il importe peu, du reste, que la chaîne des raisonnements qui relie les conséquences aux prémisses soit plus ou moins longue.

L'économie politique pure est donc une science expérimentale, parce qu'elle tire exclusivement ses conséquences des faits, et ne s'appuie sur aucun principe métaphysique.

Ainsi les hommes, en général, recherchent le plaisir et fuient la douleur. Ils tâchent de se procurer la plus grande somme de bien-être avec le moins de peine possible. Les individus de sexes différents, jeunes, sains et vigoureux ont une tendance à s'unir. D'autres forces, telles que D, E, F,... changent avec le temps. Aux temps heureux chantés par l'école « historique », les hommes éprouvaient une grande satisfaction à brûler les sorciers et les sorcières. Aujourd'hui, dans les pays civilisés, ils paraissent goûter un peu moins ce genre de divertissements. L'heureux Moyen-âge avait certainement sur la propreté des idées fort différentes des nôtres.

Les premières forces donnent la partie constante des phénomènes, les secondes, la partie variable.

630. Les écarts de l'adaptation. Nous donnerons ce nom aux différences, telles que $s\ S$, entre la mesure du phénomène concret et la mesure du phénomène qui donne le maximum d'utilité. Par analogie, on peut étendre cette notion aux phénomènes qui, pour le moment, ne paraissent pas susceptibles d'être mesurés.

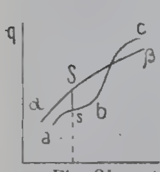


Fig. 34.

631. On fait, au sujet de l'adaptation des phénomènes sociaux, deux sortes d'erreurs, qui sont opposées. La première consiste à supposer, dans le passé, la différence entre le phénomène concret et celui qui correspond au maximum d'utilité beaucoup plus grande qu'elle n'a été réellement. Si, par exemple, on trouve qu'au temps t_1 c'est la grandeur $t_1\ p_1$ qui correspond au maximum d'utilité, on raisonne comme s'il en était de même au temps t_0. On croit donc que la différence dont il vient d'être question était $p_0\ P_0$, tandis qu'en réalité elle était beaucoup moindre, c'est-à-dire $p_0\ \alpha$. Ce genre d'erreurs accompagne souvent des raisonnements à base métaphysique. Il est très fréquent chez les auteurs de la fin du XVIII[e] siècle[1].

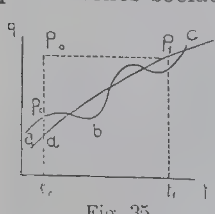


Fig. 35.

632. Le second genre d'erreurs est plus moderne. Il est né, souvent, par réaction au premier. Il consiste à croire que

(**629**) [2] Certains économistes prétendent qu'il n'existe pas de « lois naturelles ». C'est probablement parce qu'ils connaissent des pays où les hôteliers traitent les voyageurs gratis, et où les marchands, bien loin de se faire payer quelque chose, donnent de l'argent aux acheteurs.

Nous n'éprouvons nulle difficulté à reconnaître que ni l'économie politique classique, ni l'économie politique pure ne peuvent s'appliquer à ces heureux pays.

le phénomène concret, toujours et partout, s'est confondu avec celui qui donne le maximum d'utilité, ou d'ophélimité. C'est-à-dire qu'il n'y a aucune différence entre *a b c d* et les courbes $\alpha\ \beta$, $\alpha'\ \beta'$, $\alpha''\ \beta''$ (Fig. 33). Cet optimisme finit par ressembler à celui du docteur Panglos[1].

633. Un grand progrès fut certainement réalisé le jour où l'on découvrit que les institutions du passé avaient été **souvent** et d'une manière **approchée** les plus *convenables* pour le temps et les lieux où elles avaient existé. Mais en retranchant les termes : *souvent*, et : *d'une manière approchée,* on tombe dans une autre erreur, opposée à celle qui

(**631**) [1] Comme exemples, on a un grand nombre de raisonnements du temps de la première révolution française. « A leurs yeux, le moment décisif est arrivé. Désormais, il y aura deux histoires, l'une, celle du passé, l'autre, celle de l'avenir, auparavant, l'histoire de l'homme encore dépourvu de raison, maintenant, l'histoire de l'homme raisonnable... De tout ce que le passé a fondé et transmis, rien n'est légitime. » Taine, *Anc. reg.*, p. 304. Condorcet, *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain. IXe époque :* « Les philosophes des diverses nations, embrassant dans leurs méditations les intérêts de l'humanité entière, sans distinction de pays, de race ou de secte, formaient, malgré la différence de leurs opinions spéculatives, une phalange fortement unie contre toutes les erreurs, contre tous les genres de tyrannie. »

En 1848, Mr Barthélemy-St-Hilaire commence ainsi sa préface à la *Polit.* d'Aristote : « La révolution française a marqué dans le destin des sociétés et dans l'histoire de la science politique une ère nouvelle. La Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen a rappelé aux peuples, et même aux philosophes, quelles sont les véritables bases de l'ordre social... ».

(**632**) [1] Les raisonnements par lesquels, de nos jours, on a tenté de justifier les méfaits des empereurs romains (246[1]) sont entachés de cette erreur. Voyez Duruy : *Hist. Rom.*, et la réfutation dans Ampère : *L'empire Rom. à Rome.* Littré, *Etude sur les Barbares,* n'échappe pas au genre d'erreur dont il est ici question. Un exemple vraiment typique des raisonnements qu'emploient ces admirateurs des hommes et des choses d'autrefois nous est fourni par Campori et Gregorovius. Ils veulent « réhabiliter » Lucrèce Borgia. Le premier cite des vers de l'Arioste qui exalte la chasteté *(sic)* de Lucrèce Borgia, et il dit qu'il devait y avoir en cela du vrai, « car autrement la louange aurait pris la forme de l'ironie » et l'Arioste en aurait été puni. Le second auteur, après quelques observations, finit par se ranger à cet avis. A ce compte, César Domitien a été un prince très libéral, puisque Martial a dit de lui : « *Sub quo libertas principe tanta fuit ?* » Au reste, cela ne serait pas plus absurde que les louanges données par Dubois-Guchan *(Tacite et son siècle*, 1860) à Néron, qui eut seulement le malheur d'avoir *des difficultés de famille*. Selon Stahr, *Tib.*, p. 164, Tibère était une belle et noble nature *(eine gute und edle Natur)*, et il ne fut cruel que par nécessité ! Il faut avoir beaucoup de temps à perdre pour s'amuser à de tels paradoxes.

consiste à croire que les institutions ont une valeur absolue indépendante du temps et des lieux.

634. C'est ainsi que la confusion entre le phénomène concret, et le phénomène qui donne le maximum d'utilité ou d'ophélimité, est une des sources de l'amour dont l'école « historique » s'est éprise pour les institutions du Moyen-âge. Une autre confusion, qui s'établit entre le déterminisme et le fatalisme (606), vient souvent aggraver l'erreur provenant de la première.

635. Soit que l'on admette que la sélection sauve les êtres les mieux doués, ou bien qu'elle élimine ceux qui sont moins bien doués, il n'en est pas moins vrai que la concurrence, la lutte pour l'existence *(struggle for life)*, entre les sociétés ou les organismes vivants, tend à réduire les écarts d'adaptation. Cette tendance a son maximum d'intensité pour les phénomènes qui sont d'une importance capitale pour la concurrence, elle est presque nulle, ou entièrement nulle pour les phénomènes, qui n'intéressent que faiblement, ou pas du tout, cette concurrence.

636. C'est parmi ces phénomènes qu'on trouve des exemples de **survivance** [1]. Le costume des prêtres catholiques, celui des juges anglais, un très grand nombre de cérémonies, de jeux, etc., sont des survivances; et ce sont toutes des choses qui n'ont aucune influence sur la concurrence, soit guerrière, soit économique des peuples.

Parfois un usage se perd, et ensuite il apparaît de nouveau. Il y a alors **revivance** (Tylor).

Certains procès bizarres, qui se jugeaient à Athènes [2], et qui concernaient des objets inanimés et des animaux, survivaient probablement d'une époque antérieure à l'époque clas-

(**636**) [1] Tylor, *La civil. primit.*, trad. franç., p. 81. Déjà les anciens avaient bon nombre de cérémonies qui *survivaient* et dont ils ne comprenaient plus le sens (105). Maury, *La magie et l'astrologie,* a recueilli un grand nombre de *survivances* du paganisme qui ont emprunté la forme du catholicisme. « En Sicile, la Vierge prit possession de tous les sanctuaires de Cérès et de Vénus... En Grèce, St-Elie, vénéré sur les montagnes, a été substitué au Soleil (Helios), que l'on adorait sur les cimes... Les descendants des adorateurs de Cérès offrent aujourd'hui à Notre-Dame des Epis les prémices de la moisson... Non seulement les saints du paradis se sont partagé les attributs des antiques divinités, mais les dieux ont parfois été transformés en saints, » p. 153-154. « La consécration de la bûche de Noël se rattache à l'idée consignée dans la mythologie antique que le bonheur d'un individu peut être attaché à un tison... De même les feux de la Saint-Jean se rattachent à l'ancienne fête du solstice d'été... Cet usage paraît dériver de ce qui s'observait aux Palilies ou fêtes de Palès, dans lesquelles les bergers allumaient des feux de joie ». p. 163-164.

sique. On les voit reparaître au Moyen-âge : c'est une *revivance* [3].

Les syndicats obligatoires, que l'on voudrait constituer à notre époque, sont aussi, souvent, une *revivance,* et non pas une *survivance,* des corporations du Moyen-âge.

637. Souvent, les institutions qui survivent, au lieu d'alléger leur joug, le rendent de plus en plus pesant, à mesure qu'elles deviennent plus inutiles [1]. Il est probable que plusieurs choses, dans le régime parlementaire, tel que la France, l'Italie, l'Espagne, la Grèce l'ont copié de l'Angleterre, survivent maintenant au temps où elles ont pu être économiquement utiles. Déjà Bastiat signalait, avec un esprit très pénétrant, les graves défauts de ce régime.

(636) [2] Arist., *de rep., Ath.*, 57 : *δικάζει δ' ὁ βασιλεὺς καὶ οἱ φυλοβασιλεῖς καὶ τὰς τῶν ἀψύχων καὶ τῶν ἄλλων ζώων.* Le roi et les rois des tribus jugent également les homicides commis par les objets inanimés et les animaux. Plat., *Lois*, 873 *a*, explique la chose : « Si une bête de somme ou quelque autre animal tue quelqu'un... que les parents du mort poursuivent devant les juges le meurtrier... le condamné sera tué et jeté hors des frontières du pays. »

(636) [3] En Italie, les condamnations à la relégation *(domicilio coatto)*, qui se font à huis clos par des commissions administratives, sans que l'accusé puisse se faire assister d'un avocat, sont une *revivance* des lettres de cachet ou de la procédure de l'Inquisition.

Les mêmes causes ont produit les mêmes effets. Les politiciens modernes ont emprunté, pour défendre leurs abus, les mêmes armes que la monarchie absolue avait fini par laisser tomber en désuétude. Les condamnations à la relégation ont en Italie, comme les lettres de cachet en France, recouvert fort souvent de simples vengeances privées.

(637) [1] De Tocqueville, *Anc. Rég.,* p. 45 : « Dans les temps féodaux, on considérait la noblesse à peu près du même œil dont on considère aujourd'hui le gouvernement : on supportait les charges qu'elle imposait en vue des garanties qu'elle donnait. Les nobles avaient des privilèges gênants, ils possédaient des droits onéreux ; mais ils assuraient l'ordre public, distribuaient la justice, faisaient exécuter la loi, venaient au secours du faible, menaient les affaires communes. A mesure que la noblesse cesse de faire ces choses, le poids de ses privilèges paraît plus lourd, et leur existence même finit par ne plus se comprendre. » Voyez aussi Taine, *Anc. reg.* Il ne faudrait pas pourtant croire que les redevances féodales payaient toujours un service rendu. Les abus étaient nombreux, et il se pourrait bien que la disproportion fût grande entre les services rendus par les seigneurs et le prix qu'ils en exigeaient. Déjà, Charlemagne s'élève contre ces abus des seigneurs (Baluze 1, 395, 402, 471) : « Qu'on n'exige aucun péage où il n'y a ni eau navigable, ni pont à traverser ; qu'on ne force personne à passer un pont, quand il peut passer autrement dans un autre lieu ». La loi des Lombards (Baluze, I, 356) parle de l'oppression des seigneurs, qui fait fuir le peuple et déserter les terres. Quand la féodalité fut établie, ce fut bien pis. Du reste les abus que l'on observe de

A notre époque, et en bien des cas, il en est probablement de même pour la guerre [2].

638. L'organisation sociale, comme celle des êtres vivants, ne peut se modifier que par des degrés insensibles. Si donc, pour éviter l'effort nécessaire pour suivre la ligne $\alpha\,\beta$ du maximum d'utilité, on prend des mesures protectrices qui conservent l'état stationnaire $a\,b$, l'écart $b\,B$ va toujours en augmentant, et peut devenir tel que l'organisme ne puisse plus revenir sur la ligne $\alpha\,\beta$.

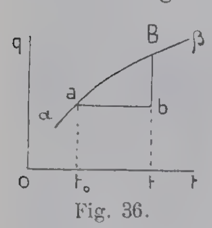


Fig. 36.

639. C'est la cause pour laquelle les sociétés sauvages disparaissent, quand elles se trouvent en contact avec des races d'une civilisation très supérieure à la leur [1]. Les arabes s'assimilent mieux que les européens les noirs d'Afrique, parce que la différence des civilisations est moindre.

640. La protection douanière n'a jamais préparé le libre échange. Elle ne fait qu'augmenter l'écart entre le phénomène économique concret et celui qui correspond au maximum

nos jours en Sicile, peuvent nous donner une idée des abus au temps de la féodalité. Mr Pasquale Villari, sénateur et ancien ministre, rapporte qu'un professeur sicilien lui disait: «Dans la petite commune où je suis né, le parti qui est au pouvoir ne paie pas d'octroi. Il y a quelques jours X. refusa de payer, sous prétexte qu'il était lié avec l'assesseur des finances. Les employés ne le connaissant pas, on l'accompagna jusqu'à la maison communale, où il se fit reconnaître, et ne paya pas». Mr G. Alongi, fonctionnaire de la police, dit qu'un individu de la classe dirigeante s'indigne si l'on tarde à le débarrasser des gens du peuple, lesquels ont le malheur de lui déplaire: «Faites-le *disparaître,* dit-il, sans tant d'histoires». *Disparaître* est un euphémisme qui veut dire mettre en prison ou envoyer à la relégation.

Les termes de la loi de Charlemagne sont expressifs : *quia in quibusdam locis tantum inde populus oppressus est, ut multi ferre non valentes, per fugam a dominis vel a patronis suis lapsi sunt, et terrae ipsae in solitudinem redactae sunt.* (CXXI ; *Caroli Magni leges.)*

(**637**) [2] G. de Molinari, *Not. Fond.,* p. 19: «Si nous examinons les résultats des progrès réalisés sous la double influence des lois de l'économie des forces et de la concurrence dans les arts de la destruction, du gouvernement et de la production, nous reconnaîtrons qu'ils ont concouru à mettre fin à la guerre, en établissant un ordre de choses dans lequel la guerre est devenue improductive et nuisible, après avoir été productive et nécessaire».

(**639**) [1] Le continent australien a été, pendant longtemps, soustrait à la concurrence vitale des autres pays. Ce ne sont pas seulement les indigènes australiens qui ont été détruits par les hommes venus d'Europe, un grand nombre d'animaux et de plantes d'Australie n'ont pu résister à la concurrence des animaux et des plantes d'Europe.

d'utilité. Et, de la sorte, plus la production est protégée, et plus les producteurs réclament une nouvelle dose de protection et en ont besoin. Il en est de même pour la protection monétaire (397).

641. La routine, l'esprit conservateur, la *néophobie,* ainsi que l'appelle Mr Lombroso, tendent à faire parcourir la ligne *a b* au phénomène concret. Il ne faut pas confondre ces sentiments avec le doute scientifique, qui paraît produire le même effet. Mais alors, cet effet est utile, car, quand on ignore la forme de la ligne $\alpha\ \beta$, les changements que l'on introduirait arbitrairement dans la forme de *a b* pourraient l'éloigner encore plus de la ligne $\alpha\ \beta$, au lieu de l'en rapprocher. Tant que la chimie était dans l'enfance, il valait mieux conserver tels quels les remèdes compliqués de l'ancienne médecine, lesquels avaient, au moins en certains cas, la sanction de l'expérience, car tout changement aurait été fait à peu près au hasard (411 [2]).

642. La considération de l'évolution porte nécessairement à étudier l'homme dans des états successifs de la société, et à comparer les ophélimités, dont il jouit dans ces états. C'est là un problème important, mais très difficile.

643. **Comparaison des ophélimités**. L'ophélimité est un rapport entre un individu et une chose (5). (α) Si l'individu demeure le même, et que la chose change, la comparaison des ophélimités ne souffre aucune difficulté. Il faut seulement distinguer, si l'individu compare deux sensations présentes ou, au moins, fort proches ; ou une sensation présente, avec la sensation que lui procure la considération d'un évènement plus ou moins lointain, dans le passé ou dans le futur ; ou bien encore, deux sensations de ce dernier genre. Ces considérations sont importantes pour la théorie de la prévoyance et de l'épargne et, en général, quand on étudie les différences entre l'ophélimité et l'*utilité,* pour l'individu. Il n'y a pas de difficultés sérieuses, à ce qu'un individu compare le plaisir qu'il éprouve à se chauffer en hiver, et le plaisir qu'il éprouve à manger des pêches en été ; bien qu'il ne puisse éprouver ces sensations en même temps, ou à peu près en même temps. Le savetier de la fable est, ou croit être demeuré le même. Il n'y a rien de changé, dans son existence, si ce n'est les cent écus qu'il a reçus du financier, et les soucis que cet argent lui donne. Il le rend, et retrouve sa gaîté première. La comparaison que fait le savetier, entre l'ophélimité dont il jouissait, quand il était pauvre, et celle dont il jouit, quand il a les cent écus, est parfaitement légitime, pourvu qu'on suppose que ce soit toujours le même

homme, que sa nature physiologique ou psychique n'ait pas changé. Si, au contraire, il avait, par exemple, acquis de nouveaux goûts, il se pourrait fort bien que la restitution des cent écus, au lieu d'améliorer, empirât sa situation.

Quand le sujet change, quel moyen avons-nous de comparer les ophélimités ? Et d'ailleurs, l'expression : *ophélimité plus grande, ou moindre,* a-t-elle un sens, quand elle s'applique à des sujets différents ? Ce cas doit se diviser en deux autres : (β) Le sujet est toujours le même être vivant, dont, seules, les conditions physiologiques, psychiques, etc., sont changées. (γ) La comparaison porte sur deux êtres vivants distincts.

644. (643 β) Un sujet peut comparer l'ophélimité dont il jouissait dans un état *S*, avec celle dont il jouit dans l'état *T*. Si les choses n'ont pas changé, c'est le changement du sujet qui est la cause de la variation de l'ophélimité. Le sujet a une tendance marquée à attribuer, au contraire, ces variations aux choses. C'est la source de nombreuses erreurs, du genre de celles que font les vieillards, en louant le temps de leur jeunesse. Si les choses ont changé en même temps que le sujet, il est impossible, en général, de séparer, dans les variations de l'utilité, la part du changement des choses de celle du changement du sujet.

645. (643 γ) Entre deux sujets distincts, nulle comparaison d'ophélimité n'est, *à la rigueur,* possible. La proposition qu'un être humain jouit de plus d'ophélimité qu'un autre n'aurait ainsi aucun sens; car comment une chose pourrait-elle être plus grande, ou plus petite qu'une autre, s'il est impossible de les comparer? Comment peut-on décider si l'homme préhistorique était plus ou moins heureux que l'homme civilisé moderne? En poussant plus loin la comparaison, pourrait-on décider si la fourmi est plus ou moins heureuse que l'homme; le lion, que la gazelle ?

Pourtant, si l'on s'abstient, en général, de ces dernières comparaisons, on compare journellement les sensations d'hommes d'une même société et, parfois, de sociétés différentes. Pouvons-nous, sous prétexte qu'on ne peut comparer les sensations de deux êtres distincts, admettre que tous ces raisonnements sont faux et reposent entièrement sur une illusion? Cette conclusion serait contraire au bon sens, et manifestement absurde. Il paraît donc y avoir ici une contradiction, qu'il s'agit d'expliquer.

Pour cela, laissons pour un moment de côté les sensations de bien-être et de malaise, et considérons d'autres sensations physiques, telles que celles des couleurs et des sons. Il est

vrai, à la rigueur, qu'il est impossible de comparer la sensation qu'un individu reçoit d'une couleur, à celle qu'en reçoit un autre. Entre autres raisons, il en est une décisive: c'est qu'un des individus peut être aveugle. Même sans être aveugle, il peut être affecté de daltonisme. Pourtant, une infinité d'actions, et même très importantes, reposent, dans la société, sur la conviction que les hommes perçoivent à peu près de la même manière les couleurs. Au fond, il n'y a nulle contradiction entre ces deux propositions. La première a en vue deux individus déterminés; la seconde des individus ne s'écartant pas trop d'un certain type moyen. Le plus grand nombre d'hommes a des yeux qui, quant à la perception des couleurs, ne s'écartent pas trop d'un certain type. Par exemple, le plus grand nombre des hommes distinguent le vert du rouge. La distinction de ces deux couleurs est donc la règle générale; leur confusion, l'exception. Ce serait le contraire, si le plus grand nombre des hommes étaient affectés de daltonisme. Si le plus grand nombre des hommes étaient aveugles, on n'emploierait pas des drapeaux comme signe de ralliement, ni des lanternes rouges ou vertes pour faire des signaux sur les chemins de fer. On ne saurait dire quels numéros sortiront à un tirage déterminé d'une loterie, et pourtant l'on peut dire que, sur un très grand nombre de tirages, chaque numéro sortira à peu près le même nombre de fois. Il faut bien se persuader que les phénomènes étudiés par l'économie politique et la science sociale, sont des phénomènes généraux et moyens, et que l'on arrive à des absurdités, si l'on prétend leur substituer des phénomènes individuels et singuliers. Ce n'est pas qu'on doive négliger entièrement ces derniers phénomènes, mais ils doivent former l'objet d'une seconde, d'une troisième approximation. Les compagnies de chemins de fer ne négligent nullement la considération du daltonisme. Elles ont établi des signaux rouges et verts, en tenant compte des propriétés moyennes de l'œil humain ; après, elles ont institué des examens pour écarter de certaines fonctions les personnes affectées de daltonisme.

646. Nous voyons maintenant qu'il n'y a nulle contradiction entre la proposition que l'on ne peut comparer les ophélimités dont jouissent deux êtres vivants distincts, et les comparaisons journalières que l'on fait entre le bien-être de certains hommes et celui de certains autres. En réalité, il s'agit de deux choses entièrement différentes. La première comparaison a en vue deux individus déterminés; la seconde, des individus ne s'écartant pas trop d'un certain type moyen.

C'est-à-dire, qu'au fond on se retrouve, grâce à cette abstraction, dans les cas (643 α) et (643 β).

647. Les considérations que nous venons de développer, nous font voir dans quelles limites les comparaisons que l'on fait dans le cas (643 γ) sont valables. Elles seront d'autant plus sûres que les hommes comparés s'écarteront moins d'un certain type moyen ; d'autant plus incertaines, qu'ils s'en écarteront plus. C'est ce qui explique pourquoi l'on peut comparer le bien-être d'un Français à celui d'un Anglais, qu'il est plus difficile de comparer le bien-être d'un Anglais à celui d'un Fuégien, et qu'il est impossible de comparer le bien-être d'une fourmi à celui d'un homme.

648. La base de toutes les comparaisons que nous faisons est donc la supposition qu'il existe un certain fond de qualités commun aux hommes comparés. On peut, ensuite, tenir compte des différences que présentent ces hommes ; mais qu'on ne s'y trompe pas, c'est toujours en supposant que ce fond commun existe. Si l'on compare deux hommes semblables en tout, excepté en ce que l'un est habitué à faire un certain travail, et l'autre n'y est pas habitué, l'on peut dire que le premier éprouve, pour faire ce travail, moins de peine que le second. Mais cette proposition n'aurait aucun sens, si les deux hommes étaient supposés différer entièrement. Un guide éprouve certainement, pour gravir une montagne, moins de fatigue qu'un touriste novice qui se trouve à peu près dans les mêmes dispositions psychiques que le guide. Mais, si cela n'est pas, il se peut que le touriste, enthousiasmé par la contemplation des beautés de la nature, sente moins la fatigue que le guide.

649. Ainsi, lorsqu'on veut comparer le Moyen-âge aux temps modernes, il faut admettre que les hommes de ces deux époques avaient un fond assez considérable de sensations communes. Autrement la comparaison serait impossible.

650. On a fait quelques tentatives pour donner une base absolue et objective à ces comparaisons.

Si l'on pouvait établir une classification hiérarchique des besoins, on pourrait conclure sûrement que les hommes qui ne peuvent satisfaire que les besoins les plus urgents, sont plus malheureux que ceux qui peuvent, en outre, satisfaire les besoins moins urgents. Mais une semblable classification ne peut s'établir que pour un certain type moyen, et nous sommes ainsi reconduits au critérium que nous avons déjà trouvé (646). Si l'on pouvait établir une classification absolue des besoins, la simple conservation de l'existence tiendrait

certainement le premier rang. C'est, en effet, ce qui arrive, *en général, pour la moyenne* des êtres vivants. Mais il y a des déviations nombreuses et importantes. Pour les martyrs chrétiens, la conservation de la vie n'était certainement pas un besoin très urgent. Il ne l'était pas, non plus, pour la haute société romaine, à quelques époques de l'empire, ni pour bien des Français, sous la Terreur. Un noble japonais s'ouvrait le ventre, pour des vétilles qui ne causeraient pas le moindre souci à un citoyen des Etats-Unis. Le suicide prouve seulement qu'en comparant une certaine douleur, qu'on éprouverait en vivant, à la douleur de la mort (en réalité, ce sont les idées que nous nous formons de ces douleurs, que nous comparons), la dernière paraît moindre. Mais cela ne nous renseigne nullement sur la grandeur absolue de ces douleurs. Admettons, pour un moment, l'hypothèse qu'il y ait une mesure absolue de ces douleurs. Pour un patricien romain, la douleur de vivre est 10, celle de mourir est 9. Il se suicide. Pour son esclave, qui tourne la meule, la douleur de vivre est 100 ; celle de se suicider est 120. Il vit, et pourtant il est moins heureux que son maître. Mais, en réalité, il n'existe pas de mesure absolue des sensations.

651. On a aussi supposé qu'il existait quelque chose comme un bonheur et un malheur absolus, et l'on s'est imaginé pouvoir trouver un critérium du malaise ou du bien-être social dans les écrits, plus ou moins pessimistes, des littérateurs. Ces écrits ne prouvent rien. S'ils prouvaient quelque chose, ce serait dans un sens opposé à celui que l'on admet généralement. Pour avoir le loisir et le désir de composer des œuvres pessimistes, il faut que les hommes aient atteint un degré assez élevé de bien-être matériel. Les gens qui gagnent leur pain à la sueur de leur front, ont trop de maux réels, pour songer à se plaindre de maux imaginaires. Si le Moyen-âge n'a pas eu de Schopenhauer, c'est simplement parce que, dans une société constamment exposée aux brigandages des seigneurs et des princes, à la guerre, à la peste, aux famines, il ne restait guère de temps pour rêver à la philosophie de l'inconscient.

652. On tomberait dans une erreur opposée, si l'on supposait que ces maux causaient aux hommes vivant au Moyen-âge exactement la même sensation qu'ils causeraient aux hommes des peuples civilisés modernes. L'habitude du danger le rend certainement moins redoutable. L'homme vivant dans une société où le meurtre et le pillage sont choses habituelles, craint moins ces maux que l'homme vivant dans

une société où ils sont exceptionnels. De même, le cheval de course se cabre, sous une pression des éperons, laquelle serait à peine sentie par un cheval habitué à être maltraité. Mais il ne faudrait pas en conclure que les mauvais traitements sont chose fort agréable pour ce dernier cheval. Comme, en général, toute douleur, en se répétant, s'émousse, on en arriverait à affirmer que toute douleur est agréable. Il serait tout aussi absurde de prétendre que les hommes vivant au Moyen-âge ne sentaient pas les maux de leur société. Tout ce que l'on peut dire, c'est que cette sensation était en partie émoussée par sa fréquence même, et qu'elle était ainsi moins vive que celle qu'éprouverait un homme moderne, s'il se trouvait, tout-à-coup, transporté dans une semblable société.

653. Comparaison des utilités. Cette comparaison est beaucoup plus facile que celle des ophélimités, au moins si l'on tombe d'accord sur le sens à donner au terme: *utilité*. Si l'on admet, comme cela a lieu assez généralement, que l'*utilité*, pour un peuple, se confond avec la prospérité matérielle et le développement moral et intellectuel, on a un critérium pour établir des comparaisons entre des peuples différents. Il reste encore une difficulté, qui provient de ce que la société doit être considérée comme un tout complexe, comme un système, comme un organisme. Il peut donc arriver que l'un de ces organismes soit supérieur à d'autres par certains points; inférieur par d'autres points. Mais, en tout cas, si la comparaison ne peut se faire pour l'ensemble, elle peut, au moins, porter sur les détails. On peut, par exemple, dire que, quant à la puissance militaire, il a été utile aux Japonais de s'assimiler l'organisation des armées et des flottes européennes.

654. Principes généraux de l'organisation sociale. Cette théorie n'est pas encore très avancée. Ce que l'on connaît de plus certain en cette matière, c'est le théorème, énoncé par Herbert Spencer, qui voit dans l'évolution une intégration de matière, pendant laquelle celle-ci passe, d'une homogénéité indéfinie, incohérente, à une hétérogénéité définie et cohérente [1]. Cette proposition était déjà connue en Economie politique. Le passage à une hétérogénéité définie avait surtout attiré l'attention et porte le nom de **principe de la division du travail.** On n'avait pas manqué d'observer aussi que cette division du travail avait,

(**654**) [1] *Premiers principes*, p. 424. L'auteur considère aussi le *mouvement*. Nous laissons ici de côté cette considération pour ne pas trop nous étendre.

pour conséquence, l'accroissement de la mutuelle dépendance des individus composant la société [2]. Nous ne nous étendrons pas sur ce sujet, qu'on trouvera traité, d'une manière complète, quant à la partie générale, dans les œuvres de Herbert Spencer, et, pour la partie concernant spécialement l'Economie politique, dans les œuvres de Mr G. de Molinari. Nous devons seulement faire une observation sur la conséquence que les écoles socialistes tirent de l'observation relative à l'accroissement de la mutuelle dépendance des individus. Elles y voient un argument en leur faveur, et une preuve que l'évolution conduit naturellement au régime socialiste. La conclusion est inexacte, car la discussion ne porte nullement sur le fait, admis par tout le monde, de l'accroissement de la dépendance, mais bien sur la manière dont cette dépendance croît réellement, et sur la manière dont elle devrait croître pour procurer le maximum d'ophélimité ou d'utilité. Cette dépendance peut, en effet, résulter de **forces automatiques internes**, naissant des conséquences naturelles des actes des hommes, ou bien être produite par des forces **coercitives externes**. Les socialistes préfèrent ces dernières ; les libéraux, les premières. Il est vrai qu'il plaît aux socialistes d'appeler *anarchique* la production qui se fait sous le régime de la libre concurrence, mais c'est ce qu'il faut démontrer, car ce point est précisément nié par les libéraux. Si l'on doit appeler *anarchique*, tout mouvement qui a lieu sous l'action de forces automatiques, le type de l'anarchie est le mouvement des corps célestes, lequel a lieu par l'action automatique de la gravitation universelle, et il nous faut revenir à la conception lumineuse du Moyen-âge, qui croyait que les astres étaient guidés dans leur

(**654**) [2] Mr Fr. Ferrara, *Pref.*, I et II, dit fort bien: « Les deux formes sociales que prend l'industrie: la division du travail et l'association (la coopération), se disputent aujourd'hui le champ. A. Smith ne préconisa que la première. Le chapitre classique par lequel il commence son livre expose les grands avantages que la société retire de la division du travail. Gioia, au contraire, en a voulu attribuer une part au travail associé, et après lui, on a prétendu, en outre, pouvoir guérir toutes les plaies du monde économique, et inaugurer l'ère du bonheur universel, seulement en appliquant à pleines mains le principe de l'association. Il y a, dans l'antinomie qu'on a voulu établir entre les deux principes, un malentendu, en tant que chacun n'est qu'une manière différente de considérer un seul fait: le fait que plusieurs hommes, au lieu d'un seul, *concourent* à une œuvre de production. Quand ce fait, ce *concours*, nous le considérons au point de vue du but et du résultat commun, nous y voyons l'*association*. Quand nous le considérons au point de vue des individus, apparaît la *division* ».

course par des esprits célestes. Il faut bien avouer, du reste, que cette idée ne s'écarte pas trop de celle que les socialistes se forment de l'*organisation* de la production.

655. On confond, généralement, deux questions qu'il convient de séparer : celle de la part à faire aux forces automatiques internes par rapport aux forces coercitives externes, et celle de la différenciation de l'organisme chargé d'exercer ces dernières forces. Les socialistes, y compris ceux de la chaire, les moins raisonnables de tous, ne paraissent même pas se douter de la difficulté du second problème. Leurs idées, en cette matière, ne sont pas facilement compréhensibles, car elles paraissent procéder plutôt de la foi que du raisonnement. Pourtant, en lisant attentivement leurs écrits, on s'aperçoit que, plus ou moins explicitement, ils admettent une certaine entité métaphysique, qu'ils nomment « Etat », et qui possède tout pouvoir, toute science, toute vertu. Les socialistes populaires paraissent distinguer nettement cette entité des hommes qui la représentent, car ils vilipendent ceux-ci autant qu'ils adorent celle-là. Ils n'ont jamais expliqué, du reste, comment la simple abolition du droit privé de propriété suffirait pour rendre les futurs

(**655**) [1] L'application des forces automatiques de la concurrence est encore la manière la moins imparfaite de « choisir » les hommes. Les autres moyens sont bien plus mauvais. Un fait typique nous est donné par l'histoire du grand Newton. En 1665, Newton concourut avec Uvedale pour une place de *fellowship* à l'Université de Cambridge ; ce fut Uvedale qui l'emporta. Voilà pour la sûreté de jugement des corps savants. Le gouvernement, il est vrai, daigna donner à l'homme qui est une des plus grandes gloires, non seulement de l'Angleterre, mais de toute la race humaine, la place de « gardien de la monnaie » ; mais il paraît que l'amour de Lord Halifax pour Mme Barton, nièce de Newton, fut le principal motif des faveurs du gouvernement. Voilà pour la sûreté du jugement des conseillers de la couronne. Enfin, en 1705, Newton, qui avait déjà représenté Cambridge au Parlement, se représenta aux élections. Ce fut Arthur Annerley, personnage tout aussi inconnu que Uvedale, qui fut élu avec 182 voix, un certain Dixie Windsor en eut 170, et enfin Newton en obtint 117. Voilà pour les choix du suffrage restreint. Quant à ceux du suffrage universel, les lecteurs en jugeront d'eux-mêmes. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler à ce propos que des hommes tels que Molière n'ont pas été de l'Académie française, que Voltaire dût l'honneur d'y être admis, non à ses mérites littéraires, mais à la faveur de Mme de Pompadour ; que l'Académie des Inscriptions et belles-lettres préféra à Paul-Louis Courier un certain vicomte Prevost d'Irai, dont cette circonstance seule a sauvé le nom d'un oubli complet.

Les choix du futur Etat socialiste seront meilleurs. Mais est-ce bien sûr ? Et comment ce phénomène se produira-t-il ? Voilà ce qu'il faudrait savoir.

hommes d'Etat éminemment supérieurs à ceux qu'ils couvrent aujourd'hui de leur blâme [1]. Les socialistes de la chaire brûlent, en général, leur encens sur l'un et l'autre autel. Ils ont imaginé une théorie, dite de « l'Etat éthique », qui est bien le songe le plus dénué de réalité qui ait jamais hanté l'esprit humain ; et c'est, probablement, parce qu'ils méprisent, sur cette matière, toutes les leçons de l'histoire, qu'ils s'octroient le titre d'« école historique ».

656. Le problème qui consiste à déterminer dans une société donnée les parts respectives des forces automatiques et des forces coercitives, est souvent désigné sous le nom de question des attributions de l'individu et de l'Etat. Ce nom est mal choisi, car d'abord il suppose déjà tranché un point très important : celui de savoir s'il n'y aurait pas des organismes intermédiaires entre l'individu et l'Etat (corporations, compagnies, *trades'unions*, etc.) qui pourraient convenablement remplir certaines fonctions. On écarte ainsi, sans la résoudre, la question de l'organisation. Ensuite, les termes employés ne spécifient pas quel critérium on entend adopter pour déterminer les parts des différentes forces. Si l'on ajoute que c'est en vue d'obtenir le maximum d'ophélimité, on a un problème bien déterminé et qui appartient entièrement à l'Economie politique. Si l'on se propose d'obtenir les conditions du maximum d'utilité, il y a un peu de vague, qui dépend de ce que le terme utilité n'est pas très rigoureusement défini (11). Quant aux solutions métaphysiques se fondant sur la considération des fins de l'homme, sur de prétendus droits naturels de l'individu et de l'Etat, sur un prétendu pacte social, etc., nous les écartons complètement. Ces sortes de raisonnements étaient autrefois en usage dans toutes les sciences ; maitenant on ne les retrouve plus que dans quelques-unes, lesquelles nous présentent l'image de ce qu'étaient autrefois les sciences naturelles [1], comme le continent

(**656**) [1] Herschel, *Discours sur l'étude de la philosophie naturelle,* II, 3, 97, parlant des philosophes grecs et de leurs études des sciences naturelles, dit : « Ils tiraient, dans certains cas, les conclusions les moins logiques de principes de généralisation fondés sur des faits peu nombreux et mal observés ; dans d'autres, ils se prévalaient, avec une légèreté inconcevable, de principes abstraits qui n'existaient que dans leur imagination ; ils employaient de simples formes de mots qui ne se rapportaient à rien dans la nature, et dont, cependant, ils déduisaient, comme d'autant de données d'axiomes mathématiques, tous les phénomènes et les lois qui les régissent ». Tout ceci s'applique mot à mot à la plupart des spéculations *éthiques* de l'école « historique ». Herschell continue : « Ainsi, par exemple, ils s'étaient mis en tête que le cercle est la plus parfaite des figu-

australien nous fait connaître une faune en retard sur notre époque géologique (639).

657. Dans la matière qui nous occupe, le sophisme consiste généralement en une assertion, qu'on ne démontre pas, et qui porte sur des choses n'ayant aucune existence réelle. Mais les idées qu'éveillent les mots employés paraissent vaguement être en harmonie les unes avec les autres, et c'est cette sensation indéfinie qu'on substitue à une démonstration. Ainsi, Stahl (Rechts- u. Staatslehre... Heidelberg, 1845. II, *Abth.* 2, p. 106) dit : « L'Etat *doit* être un Etat de droit, telle est la *destinée*, et tel aussi le *principe* de l'évolution des temps modernes. Il doit déterminer avec précision, par la voie du droit, l'étendue et les limites de son action ainsi que la sphère de liberté de ses citoyens, et garantir inviolable l'existence de ces rapports ; ne pas, de sa propre autorité et directement, réaliser les idées morales en dehors du domaine du droit, c'est-à-dire d'une limitation strictement nécessaire. Telle est la conception de l'Etat juridique, non qu'il se borne sans buts administratifs à exercer la justice, ou encore à protéger les droits individuels ; il n'indique pas, d'une manière générale, le *but* et la fonction de l'Etat, mais seulement la forme et le caractère de celui-ci, pour remplir ce but et cette fonction [1] ».

On entrevoit vaguement d'assez bonnes idées, mais tout cela manque de précision. L'*Etat* est déjà une abstraction, car, en réalité, il n'existe que des hommes qui gouvernent et des hommes qui sont gouvernés. Mais qu'est-ce qu'un

res, ils en concluaient naturellement que les évolutions des corps célestes devaient se faire suivant des cercles exacts et avec des mouvements uniformes, et si l'observation établissait le contraire, il ne leur venait pas dans l'esprit d'élever des doutes sur le principe. Loin de là, ils ne songeaient qu'à sauver leur perfection idéale (pour nos auteurs : la perfection éthique de l'Etat), et, pour y parvenir, il n'est sorte de combinaison, de mouvement circulaire qu'ils n'imaginassent ».

(**657**) [1] « Der Staat soll Rechtsstaatt sein, das ist die Losung und ist auch der Entwickelungstrieb der neuern Zeit. Er soll die Bahnen und Grenzen seiner Wirksamkeit wie die freie Sphäre seiner Bürger in der Weise des Rechts genau bestimmen und unverbruechlich sichern und soll die sittlichen Ideen von Staatswegen, also direkt, nicht weiter verwirklichen (erzwingen), als es der Rechtssphäre angehört, d. i. nur bis zur nothwendigsten Umzaünung. Dies ist der Begriff des Rechsstaats, nicht etwa dass der Staat bloss die Rechtsordnung handhabe ohne administrative Zwecke, oder vollends bloss die Rechte der Einzelnen schütze, er bedeutet überhaupt nicht Ziel und Inhalt des Staats, sondern nur Art und Charakter desselben zu verwirklichen. »

Etat de droit ? Pourquoi la première de ces abstractions *doit-elle* être égale à la secoude ? Et si elles ne sont pas égales, qui les obligera à le devenir ? Si un éleveur disait : le cheval de trait *doit* travailler 24 heures, le bœuf destiné à la boucherie *doit* peser autant qu'un éléphant, il exprimerait des désirs très louables. Mais l'important est de savoir si, la nature du cheval et celle du bœuf étant données, ces désirs sont réalisables. Si l'humanité a eu de mauvais gouvernements, ce n'est pas parce qu'elle ignorait les sages principes de l'« Etat de droit » ; c'est parce qu'elle ignorait et qu'elle ignore encore le moyen de faire de ces abstractions des réalités. Tous les gouvernements croient être des « Etats de droit ». Les flatteurs de Denys de Syracuse lui auront dit qu'il réalisait cet idéal, les démagogues disaient la même chose au peuple athénien, les papes, les empereurs, les rois, les gouvernements républicains ont tous cru cela d'eux-mêmes. Mais ce sont des assertions dénuées de toute valeur scientifique. Aussi, est-ce à la force, et non à la raison qu'on s'adresse pour les défendre, dans la plupart des gouvernements absolus et dans quelques gouvernements constitutionnels. On peut, au contraire, sans craindre aucun procès, attaquer librement la théorie de la gravitation universelle. C'est même là, comme l'observe Stuart Mill, son plus sûr critérium de vérité [2].

658. Les anarchistes, en ce qu'ils veulent détruire l'Etat, se séparent nettement des socialistes ; mais ils ont de commun avec eux de vouloir remonter le courant qui porte à la différenciation sociale. Ils voudraient reconduire la société à un état homogène, en la composant d'individus absolument isolés. Sauf quelques tribus de sauvages des plus dégradés, il n'y a pas d'exemple d'une semblable constitution sociale. Elle n'a aucun point de ressemblance avec l'état profondément différencié et hétérogène auquel conduit la liberté. En général, le régime despotique, royal ou jacobin, est peu différencié. Le pouvoir du despote est indéfini et s'étend sur toutes les branches de l'activité humaine ; les sujets forment une masse incohérente et, au moins politiquement, homogène. Liberté et hétérogénéité définie sont à peu près synonymes.

659. La différenciation des sociétés humaines commence généralement par la formation d'une classe aristocratique. Mais ce n'est là qu'une phase de l'évolution. Si la différenciation continue, la classe aristocratique perd son pou-

(**657**) [2] *On liberty*. « Les croyances pour lesquelles nous avons le plus de garanties, ne reposent sur aucune autre protection qu'une invitation constante au monde entier à démontrer leur manque de vérité. »

voir. L'Angleterre est actuellement plus hétérogène et différenciée qu'au temps des Plantagenets. On ne peut donc pas, ainsi qu'on le fait souvent, porter un jugement absolu sur les différents régimes sociaux[1]. Leur action dépend surtout du moment de l'évolution que l'on considère. Le despotisme peut être un grand progrès s'il différencie une société anarchiquement homogène. Le régime aristocratique est à son tour un nouveau progrès; et, comme cette phase manque rarement dans l'évolution, on peut dire, en un certain sens, que les peuples ont dû la liberté à leur aristocratie. En Grèce, le caractère de la tyrannie était essentiellement démocratique; c'était une décadence, un retour à une moindre hétérogénéité. Les barons anglais ont donné la liberté à leur pays. Louis XI et Richelieu, en France, en abaissant l'aristocratie, ont été les pires ennemis de la liberté.

660. L'instinct des gouvernements despotiques ne les trompe pas, en les induisant à défendre rigoureusement à leurs sujets de former des associations. Ces organismes intermédiaires entre l'individu et l'Etat sont en effet un des plus puissants agents de différenciation sociale. Il importe donc,

(**659**) [1] Même la vénalité des charges judiciaires paraît ne pas avoir été sans quelques avantages. Sumner Maine *(Etudes sur l'anc. droit,* p. 426) dit « que si l'on étudie l'histoire d'Angleterre, on hésitera à affirmer que la vénalité des fonctions judiciaires soit dans toute société un mal sans compensation. » Il ajoute que les parlements français, « en tant que tribunaux, furent des plus remarquables, surtout parce qu'ils possédaient beaucoup de cette indépendance que nous regardons d'habitude comme la caractéristique naturelle et indispensable d'une législature. Les défauts mêmes de leur constitution garantissaient leur indépendance... alors que chacun des Stuarts n'éprouvait aucune difficulté à remplir de ses créatures les bancs d'une cour anglaise, les sièges d'un parlement français étaient occupés par des hommes qui conservaient une certaine dose d'indépendance, précisément parce qu'ils avaient acheté leur charge ou qu'ils l'avaient reçue en héritage. » Thorold Rogers, *Int. Econ.*, p. 51 : « Les Stuarts n'osaient pas abroger les lois, mais ils en pervertirent l'application en nommant des juges corrompus. Les juges ne devinrent honnêtes que lorsqu'ils devinrent propriétaires de leur charge. » Les anciens « parlementaires » français eurent souvent une indépendance remarquable. Les exemples abondent. Celui-ci est caractéristique. Tallemand des Réaux *(Hist.,* II, p. 80) : « Henri IV l'envoya quérir (Mr de Turin) et lui dit (voyez quelle justice !) : M. de Turin, je veux que M. de Bouillon gagne son procès. — Hé bien, Sire, lui répondit le bonhomme, il n'y a rien de plus aisé ; je vous l'enverrai, vous le jugerez vous-même. » Comparez ces faits avec la conduite des juges dans le procès de la Banque Romaine, et avec les arrêts complaisants de la cour de cassation de Rome.

Nous avons indiqué d'autres faits dans un article de la *Political Science quarterly,* déc. 1893. — *Parliamentary Governement in Italy.*

avant tout, si l'on veut arrêter le progrès social, de défendre toutes sortes de sociétés, sauf celles qui, étant sous le contrôle et la direction immédiate du gouvernement, se trouvent ainsi faire partie d'un tout homogène.

661. La tutelle. L'exercice des forces coercitives quand il n'a pas pour but unique l'avantage de la personne ou des personnes qui disposent de ces forces, se nomme *tutelle*. Elle peut avoir lieu pour l'avantage direct du pupille, ou pour son avantage indirect, résultant de l'avantage direct de l'agrégat dont il fait partie. La première peut se nommer **tutelle privée**, la seconde **tutelle publique**. La tutelle privée tire son origine de la différence entre l'ophélimité et l'utilité directe pour le pupille; la tutelle publique la tire principalement de la différence entre l'utilité directe pour l'individu et l'utilité indirecte résultant de l'utilité pour l'agrégat. Dans les cas où la tutelle n'a aucune utilité, même indirecte, pour l'individu, il convient de ne pas la confondre avec la tutelle proprement dite.

662. Dans certaines limites, la tutelle paraît être indispensable. Là où elle fait absolument défaut, il parait bien que l'individu et l'agrégat périssent. Quant à la tutelle privée, la chose est évidente pour l'enfant et pour l'individu atteint de démence. Pour l'agrégat, l'observation apprend qu'aucun peuple, civilisé ou barbare, n'existe sans au moins un rudiment de gouvernement. Les idées des anarchistes, qui veulent détruire toute tutelle, ne méritent donc pas plus d'être discutées qu'un conte de fées. Certes, si on lâche la bride à son imagination, on peut se figurer un temps où les hommes ne désireront que ce qui est vraiment utile à eux-mêmes, à leur nation, à l'espèce humaine. Mais il est clair que ces hommes ne ressembleront nullement à ceux que nous connaissons; il est donc bien inutile de nous en occuper maintenant.

663. Pour que la tutelle privée accroisse réellement la somme d'utilité pour le pupille, trois conditions sont nécessaires. (α) Le tuteur doit être, intellectuellement ou moralement, supérieur au pupille. (β) Le tuteur doit se servir de son autorité dans l'intérêt, et non au détriment du pupille. (γ) La tutelle ne doit pas être, par elle-même, un obstacle au développement, chez le pupille, des facultés qui lui permettraient de se guider lui-même.

664. Ces trois conditions sont plus ou moins bien réalisées dans le cas de la tutelle de l'enfant. Mais on peut déjà noter de graves inconvénients. Le nombre des pères qui abusent de leur autorité est fort considérable, et cela a rendu nécessaire des lois sur le travail des enfants. Malheureuse-

ment, ces lois ne paraissent pas jusqu'à présent avoir été très efficaces. Il est singulier qu'on s'en prenne exclusivement aux patrons d'un abus qui a pourtant pour complice nécessaire le tuteur de l'enfant.

665. La tutelle des personnes faibles d'esprit ou affligées de maladies mentales, n'est pas sans avoir donné lieu à de graves abus [1]. La cupidité des parents est l'unique cause qui a fait enfermer dans des maisons de santé des individus pour les dépouiller de leurs biens.

666. Ces maux que l'on observe pour les tutelles les plus nécessaires, et qui ont pour correctifs de puissants sentiments naturels, nous laissent prévoir les graves inconvénients que présentent les autres tutelles.

Il est douteux que la tutelle privée d'un adulte ayant des qualités intellectuelles et morales qui ne s'écartent pas trop de la moyenne, ait jamais été utile au pupille. Il est probable que c'est presque toujours exclusivement à son profit, que l'homme a exercé la tutelle qu'il s'est arrogée sur la femme, et qu'il en est de même de la tutelle du maître sur l'esclave, du seigneur sur le serf (595 à 699).

667. La théorie de l'*esclavage naturel*, imaginée par Aristote, mérite d'être examinée avec soin, car bien que l'esclavage ait heureusement disparu de nos sociétés, cette théorie lui a survécu et se représente sous les formes les plus diverses [1]. On pourrait la nommer théorie *aristocratique*, en

(**665**) [1] Il s'en produit dans tous les pays, même les plus civilisés. On peut rapprocher ces abus de ceux qui ont lieu dans les maisons de correction. Dernièrement, à Brauweiler (Allemagne), on a constaté que les détenus étaient revêtus de la camisole de force et battus sans merci jusqu'à ce que le sang coulât. La flagellation avec des bambous ou des cordes trempées d'eau se pratiquait couramment. Les médecins enregistraient un grand nombre de décès dus à la tuberculose et à la consomption. Bien que ces faits eussent été reconnus parfaitement vrais par le tribunal, le courageux citoyen qui les avait dénoncés n'en fut pas moins condamné à trois mois de prison. Il se peut que de telles condamnations soient utiles au prestige des tuteurs ; c'est ce que nous n'avons pas à discuter ici, mais, ce que nous devons noter, c'est la difficulté pratique, en général, d'éviter les abus de la tutelle.

(**667**) [1] Aristote commence par observer, *Polit.*, I, 1, 4, que « commander et obéir est un fait de nature en vue du salut, car celui qui peut, par son intelligence, prévoir, commande naturellement et est maître naturellement, et celui qui, en employant les forces corporelles, peut se charger de l'exécution, est naturellement sujet et esclave. C'est par là que les intérêts du maître et de l'esclave s'accordent. » C'est, au fond, sous une enveloppe téléologique, une expression du principe hédonistique; il le répète d'ailleurs clairement en disant : « Commander et obéir ne sont pas seulement choses nécessaires, mais encore utiles. » *(Polit.*, I, 2, 7.)

entendant ce mot dans son sens étymologique (ἄριστος, *meilleur*). Elle repose sur un fait incontestable : à savoir que les hommes ne sont égaux ni physiquement, ni intellectuellement, ni moralement; mais elle a le défaut de ne tenir compte que de (663 α), en négligeant entièrement (663 β et γ). Du fait qu'il existe des hommes intellectuellement et moralement meilleurs que d'autres, on conclut légitimement que les premiers *pourraient,* en guidant les seconds, augmenter la somme d'utilité; mais rien n'autorise à remplacer une proposition conditionnelle par une proposition affirmative, et à dire que cet effet se produit réellement. C'est à l'observation qu'il faut demander de résoudre ce problème.

668. Le motif pour lequel on néglige généralement (663 β), dépend de ce que, d'un côté, les tuteurs ayant besoin d'un certain prestige pour exercer leurs fonctions, tâchent d'éloigner de la pensée de leurs pupilles la supposition même qu'ils puissent abuser de leur autorité. C'est là une des origines des lois restrictives de la liberté de la presse. D'un autre côté, les adversaires s'attachent surtout à démontrer l'ignorance et l'immoralité des tuteurs, soit parce qu'ils pensent que c'est précisément en détruisant le prestige de ceux-ci qu'ils pourront leur enlever le pouvoir, soit, parce que, n'ayant la plupart du temps en vue qu'un changement de personnes, ils se gardent bien d'employer des arguments qui pourraient se retourner contre eux-mêmes.

669. C'est pour des raisons analogues qu'en matière sociale et politique, on discute beaucoup plus sur la manière de choisir les tuteurs que sur celle de réaliser les conditions (663 β et γ). On semble admettre comme un axiome qu'il doit exister une recette permettant de choisir les tuteurs

Il répète, en parlant des personnes qui sont esclaves naturellement : *οἷς καὶ συμφέρει τὸ δουλεύειν καὶ δίκαιόν ἐστιν.* (I, 2, 15.) Aristote, ici, considère exclusivement (663 α) et ne paraît se soucier nullement de (663 β et γ). Cela est d'autant plus singulier que, quand il s'agit de la tutelle publique, Aristote nous fournit une bonne preuve expérimentale de la nécessité de tenir compte de (663 β). Il nous rapporte (VIII, 7, 19) le serment que les olygarques prêtaient dans certains Etats : « Je serai l'ennemi constant du peuple ; je lui ferai tout le mal que je pourrai lui faire. »

Après avoir établi que l'institution de l'esclavage est juste, Aristote se demande s'il y a des hommes qui sont naturellement esclaves, et il répond affirmativement en observant que quelques êtres, du moment même qu'ils naissent, sont destinés, les uns à obéir, les autres à commander. « Quand on est inférieur à ses semblables, autant que le corps l'est à l'âme, la brute à l'homme... on est esclave par nature. » (I, 2, 8.) Comparez avec ce passage celui de G. de Molinari, *L'évolut. écon.,* p. 203.

de telle sorte, qu'ils ne puissent abuser de leur pouvoir ; et que les maux que l'on observe en pratique dépendent simplement de ce que l'on n'a pas adopté cette recette merveilleuse. Cette erreur se trouve dans les théories qui accordent à la forme du gouvernement ou au mode de recrutement des personnes qui le composent, une influence exclusive sur les phénomènes sociaux. Une dépendance entre ces faits existe réellement (605) ; mais elle est bien moindre qu'on ne la suppose généralement. Pour s'en assurer, il suffit de comparer les faits observés chez des peuples qui ont changé, soit le mode de recrutement de leurs gouvernants, soit la forme même du gouvernement, et l'on pourra constater que si la forme des faits peut varier, le fond demeure à peu près le même. Substituer certains politiciens à d'autres, a été le seul effet appréciable de plusieurs révolutions.

670. L'homme ayant un besoin presque absolu de vivre en société, et celle-ci ne pouvant subsister sans quelque tutelle publique, on conçoit que, quand il s'agit de ce genre de tutelle, l'utilité pour l'individu existe toujours ; seulement, elle peut être plus ou moins grande. Le pire des gouvernements est, pour un peuple, un moindre mal que l'absence de tout gouvernement. On voit, à chaque page de l'histoire, les hommes se résigner aux plus lourds sacrifices et tolérer les dominations les plus criminelles, pourvu qu'elles leur donnent au moins l'ordre et quelque sécurité.

671. La tutelle publique paraît avoir été incontestablement plus utile que la tutelle privée. Il est facile de comprendre la raison de ce fait.

Dans la vie privée, l'effet suit, en général, beaucoup plus promptement sa cause que dans la vie publique. Il suffit donc d'une dose moyenne de prévoyance pour se guider dans la vie privée ; il en faut une dose bien plus grande dans la vie publique.

Si un ouvrier dépense toute sa paye le jour qu'il la reçoit, le lendemain, la faim et les privations graveront dans sa mémoire l'utilité de l'épargne. Il lui sera, au contraire, extrêmement difficile de reconnaître dans les maux dont il souffre la conséquence, par exemple, de l'altération de la monnaie. La tradition supplée parfois, en cette matière, au défaut de connaissances de l'individu. Elle substitue l'expérience collective d'une longue suite de générations à l'expérience d'un seul individu. Cette même raison explique comment il a pu être utile que les préceptes religieux vinssent fortifier l'autorité du gouvernement. Le plus grand nombre des hommes étant incapables de rattacher certains

effets à leur cause réelle, il était utile d'en imaginer de fictives qui fussent à la portée du vulgaire [1]. Du reste, les motifs des décisions politiques des peuples modernes ne sont souvent pas plus raisonnables que les motifs tirés des signes envoyés par Zeus ou Athênê.

672. Une société étant donnée, quelle est l'organisation du gouvernement qui lui assurera le maximum *d'utilité?* Voilà un problème qui est insoluble dans l'état actuel de la science. Ce que nous avons donc de mieux à faire, en bien des cas, c'est de conserver les organisations éprouvées par l'expérience, en tâchant de les améliorer le plus possible. Vouloir tout changer, en se laissant entraîner par des abstractions, est chose aussi absurde que de vouloir tout conserver, en se laissant guider par un sentiment de simple néophobie. Ces considérations nous donnent une raison d'un très grand poids en faveur de la liberté économique. En effet, si nous ignorons quelle est la meilleure organisation gouvernementale, nous savons pourtant que les organisations existantes sont des machines lourdes et compliquées [1]. Nous ne savons pas quel est précisément l'écart $s\ S$, Fig. 35, mais nous savons qu'il est fort grand. Il convient donc de réduire au minimum le travail que doit accomplir cette machine.

673. Observons encore que, dans le passé, la concurrence entre les peuples ayant été surtout guerrière, la machine gouvernementale doit avoir pris une forme adaptée à ce genre de concurrence; ce qui, en partie, la rend impropre à la concurrence économique moderne.

Les socialistes veulent changer entièrement l'organisation sociale. Ils ne paraissent pas même se douter de la difficulté du problème de trouver la nouvelle forme de gouvernement adéquate à cette nouvelle société, et ils laissent entièrement cette question de côté.

(**671**) [1] Par exemple, à Athènes, l'assemblée du peuple était dissoute, toutes les fois qu'il se produisait un signe céleste, tonnerre, averses, etc. (διοσημία). Cela remplaçait jusqu'à un certain point le système des trois lectures des assemblées modernes pour donner le temps de la réflexion.

Dans les *Acharniens* d'Aristophane, Dicéopolis voulant empêcher qu'on discute la question de la solde des Thraces, prétend avoir reçu une goutte de pluie et fait dissoudre l'assemblée (v. 171 et la scholie).

(**672**) [1] Les preuves sont innombrables. On les trouve dans tous les écrits des économistes. Voyez aussi : Herbert Spencer, *Introduction à la Science sociale,* et Buckle, *Histoire de la civilisation en Angleterre.* Il est singulier que l'école économique dite « historique » ferme systématiquement les yeux sur ces faits, que l'histoire nous révèle à chaque page.

674. L'administration des sociétés anonymes nous fournit un bon exemple de la nécessité d'un gouvernement, et en même temps, de la difficulté de l'organiser. Elles ne peuvent se passer d'administrateurs; mais le problème qui consiste à faire en sorte que ceux-ci administrent exclusivement dans l'intérêt des actionnaires est encore à résoudre.

675. On a tenté de faire surveiller le conseil d'administration par des censeurs élus par l'assemblée des actionnaires. Mais, comme c'est la même majorité qui élit les membres du conseil d'administration et les censeurs, ces derniers ne sont généralement que les hommes de paille des premiers, et ne surveillent rien du tout. Peut-être, en appliquant les principes de la représentation proportionnelle, en donnant au moins la nomination d'un des censeurs à la minorité, obtiendrait-on de meilleurs résultats. Mais ce système n'a pas été essayé.

676. A la surveillance des actionnaires, on a voulu ajouter celle, qui dans la pratique s'est montrée encore plus inefficace, de l'autorité judiciaire ou du gouvernement. Les magistrats n'ont généralement ni la pratique ni, surtout, le temps nécessaire pour s'occuper de surveiller des sociétés commerciales et industrielles. En outre, dans la plupart des pays, les sociétés un peu importantes, qui sont naturellement celles où peuvent se produire les plus graves abus, ont de puissantes attaches dans le monde politique. Tout magistrat soucieux de son avancement se garde donc bien de les surveiller de trop près. Et si, par hasard, son intégrité le poussait à oublier les règles de la prudence, il en résulterait simplement qu'on le déplacerait. C'est, au reste, précisément pour pouvoir se débarasser de magistrats gênants que, dans beaucoup de pays, on leur accorde l'innamovibilité de la fonction, mais non celle de la résidence. Les mêmes considérations s'appliquent exactement à la surveillance que l'on veut que d'autres employés du gouvernement exercent. Que l'on passe en revue les plus graves abus des sociétés anonymes depuis une vingtaine d'années, les grandes flibusteries financières, et l'on trouvera que jamais, ni le ministère public, ni d'autres employés du gouvernement ne sont intervenus avant la catastrophe. Il y a des cas vraiment remarquables, comme celui de la Banque romaine. Tout le monde parlait des malversations qui avaient lieu dans cet établissement; en plein Sénat, M[r] Alvisi y avait fait allusion. Seules, les personnes payées par l'Etat pour surveiller l'application des lois, avaient oublié les nombreux textes qui visaient ces vols et ces faux. Ce n'est

pas là un fait isolé ; il s'est répété en mainte autre occasion. On donne en général pour raison de cette inertie calculée, qu'il ne faut pas compromettre le crédit d'un parti politique, d'une forme de gouvernement, ou du pays. Nous n'avons pas à discuter ici le bien fondé de ces motifs; il nous suffit d'observer que tous les abus un peu graves étant de nature à compromettre les crédits que l'on veut ainsi sauvegarder, il n'y a plus que les vols d'une somme assez modique qui soient atteints; les autres échappent aux rigueurs de la loi; ce qui porte à conclure qu'elle est presque entièrement inefficace.

677. Dans ces circonstances, non seulement la surveillance exercée par la magistrature et le gouvernement est inutile, mais encore elle est nuisible. En effet, d'abord, le public est trompé en se figurant que cette surveillance existe, et ensuite, on empêche les intéressés de saisir les tribunaux, sous le spécieux prétexte que l'action doit être exercée par le ministère public, lequel en réalité, ne s'occupe qu'à trouver des moyens de sauver les coupables.

678. La législation uniforme et minutieuse à laquelle, dans chaque pays, on soumet les sociétés anonymes, a aussi l'inconvénient, en empêchant la variété des formes que pourraient prendre ces sociétés, d'entraver le jeu de la libre concurrence, par lequel les meilleures détruiraient les pires et leur survivraient. C'est ainsi qu'en Angleterre, où la liberté des sociétés anonymes est un peu plus grande que sur le continent, il s'est formé spontanément, depuis 1870, une corporation de comptables, offrant la garantie d'une compétence et d'une capacité professionnelles éprouvées, corporation à laquelle le parlement, par un acte du 11 mai 1881, a donné le privilège — le seul absolument — de s'intituler *Chartered accountants of the United Kivgdow.* Les sociétés qui veulent agir loyalement s'adressent à ces comptables pour la vérification de leurs comptes.

(**678**) [1] Claudio Jannet, *Le Capital,* p. 183. Nous nous sommes livré personnellement à une enquête auprès de personnes compétentes, en Angleterre, pour savoir si des faits semblables à ceux qui se sont vérifiés en Italie, à l'ancienne Caisse d'épargne de Cagliari, à la Banque romaine, et dans beaucoup d'autres établissements, malgré le luxe de surveillance dont ils paraissaient entourés, auraient été possibles en Angleterre pour des sociétés dont les comptes sont vérifiés par les *Chartered Accountants,* et la réponse a été unanimement négative. Quant au crédit du pays, beaucoup de bons esprits prétendent que c'est en s'abstenant d'actes malhonnêtes, plutôt qu'en les dissimulant, qu'on le sauvegarde.

679. Les difficultés que présente le problème du gouvernement des sociétés anonymes, ne doivent pas nous induire à croire qu'il est impossible à la loi de réprimer les plus graves abus, les véritables escroqueries de ces sociétés. Mais, pour qu'une loi de ce genre ait quelque efficacité, deux conditions doivent être remplies. 1° Il faut que, comme le *Queen's bench,* la Cour fédérale des Etats-Unis et le Tribunal fédéral Suisse, dont tout le monde reconnaît la haute impartialité, les tribunaux appelés à juger les sociétés anonymes soient absolument indépendants des coteries politico-financières. Cette condition est la plus difficile à obtenir, surtout dans les pays de race latine, où l'on est persuadé qu'il est nécessaire, pour le bien de l'Etat, que le gouvernement ait une notable influence dans l'administration de la justice, afin de pouvoir abattre ses ennemis et sauver ses amis. 2° Il faut que les personnes lésées puissent saisir directement les tribunaux. Si l'action est réservée au ministère public, l'expérience fait voir que les compagnies les plus puissantes échappent entièrement à la loi.

680. La facilité que donne la forme anonyme pour réunir de grands capitaux, a contrebalancé jusqu'à présent les inconvénients de ce système d'organisation. Mais il y a des symptômes qu'une craintive réserve commence à retenir le public de porter son argent à de nouvelles entreprises. Les animaux à fourrure, continuellement poursuivis et traqués, deviennent — paraît-il — de plus en plus rusés. Il n'y a rien d'étonnant à ce que les actionnaires acquièrent, eux aussi, un peu de prudence. L'organisation des sociétés anonymes pourrait bien être remplacée par quelque organisation supérieure, et cela arrivera d'autant plus vite que la loi y mettra moins d'obstacles. Déjà maintenant, la plupart des sociétés les plus prospères n'ont d'anonyme que le nom. Il y aurait de grands avantages à ce que l'apparence correspondît exactement à la réalité. Les obstacles légaux mis aux sociétés en commandite sont la cause principale qui les empêche de se développer. Entre autres, il n'y a aucune bonne raison pour que le gérant doive engager toute sa fortune, et, pourvu que le public fût bien et dûment averti, on pourrait parfaitement admettre que le gérant ne s'engageât que jusqu'à une somme déterminée.

681. On est libre de faire partie ou de ne pas faire partie d'une société anonyme; ces sociétés sont soumises à l'influence bienfaisante de la libre concurrence; elles ont un but unique et bien déterminé. Or, puisque malgré ces conditions favorables, il y a de grandes difficultés pour organi-

ser leur gouvernement, on peut facilement prévoir que les difficultés seront encore bien plus considérables, si ces conditions viennent à manquer partiellement ou en totalité.

682. Les associations plus ou moins étendues, depuis les corporations jusqu'à l'Etat, ont toutes une tendance à imposer leurs services, à se soustraire à la libre concurrence. Comme tous les producteurs, du reste, elles tâchent de constituer des monopoles leur permettant de vendre plus cher leurs services. Pour l'Etat, le monopole est complet, et l'homme n'a qu'un moyen de s'y soustraire, c'est de quitter sa patrie. Encore, dans plusieurs pays, l'en empêche-t-on, soit d'une manière absolue, soit jusqu'à un certain âge, sous prétexte de service militaire. Il se peut que, dans le cas particulier de l'Etat, ce monopole soit utile aux peuples; nous n'avons pas à discuter ici cette question [1], mais nous devons noter que ce monopole est soumis à la loi générale par laquelle, sous ce régime, on paie assez cher des produits de qualité inférieure. L'imperfection, parfois vraiment extraordinaire, de la police judiciaire est cause que les auteurs d'un grand nombre de délits et de crimes demeurent inconnus [2].

683. Aux Etats-Unis, l'industrie privée se substitue en partie au monopole du gouvernement, et il existe des agen-

(**682**) [1] Voyez G. de Molinari, *Les lois naturelles de l'économie politique,* chap. XIV et XV.

(**682**) [2] Mr Emile Yvernès, une des meilleures autorités en fait de statistique judiciaire, dans un travail très remarquable publié dans le *Journal de la Société de statistique,* observe que les affaires classées au parquet comme ne pouvant donner lieu à aucune poursuite, lesquelles représentaient, en 1860, le 49 % du total, représentent, en 1890, le 64 %. Il ajoute : « Et si l'on envisage les motifs d'abandon, on constate que les crimes dont les auteurs sont restés inconnus participent seuls à l'accroissement ; leur rapport au total des affaires impoursuivies, qui était déjà de 53 % en 1860, s'élève à 63 % en 1890. Cette proportion arrive jusqu'à 90 % en ce qui concerne les vols qualifiés. Après les voleurs, les inculpés qui parviennent le plus fréquemment à se soustraire à l'action de la justice, sont ceux à qui l'accusation reproche d'avoir mis des obstacles à la circulation des trains de chemin de fer, 86 %, et ceux poursuivis pour incendie volontaire, 72 % ». Voici pour l'efficacité de la police judiciaire ; maintenant pour celle des lois : « En résumé, un fait demeure certain, c'est que les acquittements en cour d'assises sont très nombreux... Ce qui dicte le plus souvent au jury sa déclaration négative, c'est la disproportion qui existe entre le fait et la peine. L'urgence d'une réforme législative n'est donc pas discutable. La revision de nos lois pénales a été confiée, en 1887, à une commission extra-parlementaire et il est vivement à désirer que son travail soit soumis aux Chambres dans le plus court délai possible ».

ces privées de police, auxquelles on s'adresse quand on veut découvrir les auteurs d'un crime.

684. Plusieurs gouvernements distribuent à leurs partisans, et emploient à payer la presse, l'argent des fonds secrets destinés à la police judiciaire. Ce fait est semblable à celui d'un industriel qui dépenserait, pour ses plaisirs, l'argent nécessaire au bon entretien de ses machines. Sous le régime de la libre concurrence, cet industriel se ruinerait et disparaîtrait. Il n'y a que le monopole qui permette de continuer une industrie dans des conditions aussi défavorables [1].

685. Une autre fonction, des plus importantes, de l'Etat est celle de garantir la paix extérieure. Ici, nous manquons d'un critérium nous permettant d'apprécier sûrement les résultats de cette industrie, mais on peut douter, surtout si, au lieu de considérer un seul Etat, on les considère tous ensemble, que les énormes dépenses sous le faix desquelles plient les peuples européens soient absolument indispensables pour le maintien de la paix, et qu'il n'y ait pas quelque moyen permettant d'obtenir les mêmes résultats avec de moindres frais de production.

686. Ces graves imperfections dépendent principalement de ce que l'état des gouvernements n'est pas assez différencié. Il y a eu à notre époque non seulement un arrêt de l'évolution, mais même un rebroussement. Cette circonstance a donné quelque poids à l'opinion qui veut que le progrès s'accomplisse par une augmentation des « attributions de l'Etat ». Comme nous l'avons déjà observé (508), les phénomènes sociaux ne présentent pas une marche uniforme, mais bien une suite d'oscillations. Il faut donc, quand on veut se rendre compte de leur mouvement général, prendre un espace de temps assez grand pour que l'influence des oscillations ne soit pas trop sensible. Or, si sans remonter jusqu'à des époques préhistoriques, qui ne nous sont connues que par des hypothèses plus ou moins ingénieuses, nous comparons l'antiquité classique grecque et romaine à notre époque, nous voyons, d'une manière frappante, se dessiner l'évolution qui, d'une part, tend à élargir le champ d'action des forces automatiques en diminuant celui des forces

(**684**) [1] L'état de choses qui en résulte est bien caractérisé par le conseil humoristique que, à l'occasion d'une recrudescence dans le nombre des vols à Milan, un journal de cette ville donnait à ses lecteurs : « Si l'on vous arrête le soir, ne criez pas au voleur ! c'est inutile, personne ne viendrait. Mettez-vous à chanter l'*Hymne des travailleurs*, et vous serez de suite entouré d'une nuée d'agents de police ».

coercitives ; et de l'autre, différencie l'organisme qui exerce ces dernières forces.

Il est impossible de donner ici toutes les preuves, qu'on trouvera du reste dans les ouvrages spéciaux, et nous devons nous borner à quelques explications fort succintes.

687. La caractéristique des peuples modernes les plus civilisés, est l'indépendance intellectuelle, morale et religieuse de l'individu, et la différenciacion qui a enlevé à l'Etat presque toute autorité en ces matières. Beaucoup de personnes s'imaginent que cela n'a aucun rapport avec le progrès matériel et économique; elles croient fermement que, si les anciens n'ont pas eu nos machines, c'est simplement par défaut de connaissances, et que la machine à vapeur aurait tout aussi bien pu être inventée, dans les temps anciens ou au Moyen-âge, que par Watt, au siècle passé. C'est une profonde erreur. Tout se tient dans le progrès matériel, intellectuel et moral, et l'on ne peut isoler un fait de l'ambiant où il se produit.

Si un homme comme Edison avait, au Moyen-âge, inventé le téléphone, et qu'il eût pu surmonter les difficultés matérielles d'exécution, on l'aurait tout simplement brûlé comme sorcier, lui et son appareil [1]. On a attribué le peu de progrès des Romains dans les arts mécaniques au mépris dans lequel ils les tenaient, les abandonnant aux esclaves, et en outre au bon marché de la main-d'œuvre servile. Ces causes ont eu quelque influence, mais bien moins considérable qu'on ne le croit, ainsi que nous en pouvons juger par un fait contemporain. Les Chinois et les Japonais se

(**687**) [1] Voir l'admirable tableau que donne Buckle *(Hist. de la Civ.)* des maux causés par l'ignorance et la superstition en Espagne. « Dans une pareille condition sociale, tout ce qui se rattachait aux intérêts temporels ou scientifiques était nécessairement impossible. Tout le monde croyait, personne ne s'enquérait » (IV, *trad. franç.*, p. 62). « Nul ne cherchait à s'instruire, nul ne doutait, nul n'osait demander si ce qui était était bien », p. 79. « En 1656, on proposa d'équiper une petite flotte, mais l'industrie de la pêche sur les côtes avait été tellement négligée qu'il fut impossible de trouver assez de matelots pour équiper les quelques vaisseaux qu'on demandait », p. 86. « Les livres étaient regardés comme tout à fait inutiles, à moins que ce ne fussent des livres de dévotion », p. 105. « Le duc de Saint-Simon, ambassadeur de France à Madrid en 1721 et 1722, résume ses observations en disant qu'en Espagne la science est un crime et l'ignorance une vertu », p. 107. « En 1752, un naturaliste irlandais, nommé Bowles, fut chargé de visiter Almaden et de se rendre compte de la diminution du rendement (des mines). Il reconnut bientôt que les mineurs avaient contracté l'habitude de creuser les puits de la mine perpendiculairement au lieu de suivre la direction de la veine ! » p. 119.

sont trouvés en contact avec la civilisation européenne. Ces deux peuples se ressemblent par beaucoup de points ; le prix de la main-d'œuvre y est très bas ; ils diffèrent principalement en ce que la néophobie des Japonais est beaucoup moindre que celle des Chinois. Or, il est arrivé, précisément, que le Japon s'est assimilé les progrès de la civilisation, que la Chine repoussait. On ne peut pas dire que les Chinois ignorent ces progrès ; ils les connaissent parfaitement ; seulement ils les méprisent et ne veulent rien changer à leurs usages, qu'ils trouvent parfaits.

688. Cet état d'esprit peut nous faire comprendre celui qui régnait autrefois chez les races européennes, et qui y est encore assez puissant. Sous l'empire de la libre concurrence, il a à peu près disparu quand il s'agit de l'industrie et du commerce, non sans provoquer le regret de beaucoup de personnes pour les usages « du bon vieux temps ». Les sciences physiques se sont aussi affranchies de l'esprit de routine et de néophobie ; mais nous le retrouvons tout puissant là où, comme par exemple dans le gouvernement des sociétés, existent des monopoles. En cette matière, la plupart des hommes ont des idées qui sont aussi peu le produit de la raison que les plus absurdes croyances de l'antiquité ou du Moyen-âge. Cela est d'autant plus remarquable que c'est, au contraire, sur les sujets de morale et de politique que s'est d'abord exercée la critique. Elle a eu, ainsi, un effet indirect des plus bienfaisants sur le progrès matériel, en brisant les liens qui retenaient captive l'intelligence humaine ; mais c'est la concurrence qui a achevé l'œuvre, car elle a impitoyablement écarté tous ceux qui, dans les arts et les sciences physiques, s'attardaient à employer des procédés surannés. Elle a beaucoup moins de part dans le progrès moral et politique, et c'est probablement la raison principale pour laquelle il est demeuré en retard sur le progrès matériel, dont il a été pourtant la cause première.

689. Les progrès de l'évolution ne sont pas moins frappants si l'on considère les phénomènes purement économiques. Il y a d'abord le fait capital de la substitution des forces automatiques aux forces coercitives dans l'emploi des capitaux personnels ; en d'autres termes, la substitution du travail libre au travail des esclaves. Il est vrai que, dans ces derniers temps, il y a eu un léger mouvement en arrière, et qu'on a voulu régler, par la loi, les jours et les heures de travail des adultes ; mais ce n'est là qu'une faible oscillation, qui nous reporte de très peu en arrière, après avoir parcouru un immense espace en avant, et le nouvel état de choses

n'est pas encore le moins du monde comparable à celui dans lequel l'Etat garantissait à certains hommes la propriété de certains autres, attachait le serf à la glèbe, l'ouvrier à sa corporation, ou même simplement édictait des lois comme le statut des laboureurs [1]. De même, les lois qui asservissaient l'usage des capitaux mobiliers, soit en fixant un taux maximum d'intérêt, soit en empêchant d'exporter ces capitaux, sont tombées en désuétude. Enfin, il n'est pas jusqu'aux capitaux fonciers qui, bien qu'en de moindres proportions, n'aient ressenti les effets de l'évolution sociale.

690. La production est beaucoup plus libre, beaucoup plus différenciée qu'elle ne l'a jamais été. L'Etat ne s'occupe plus de dicter des règles pour la bonne confection des produits. Les règlements, en petit nombre, qui subsistent encore, n'ont qu'un but fiscal, ou bien, ne servent qu'à dissimuler les gains illicites de la protection.

691. Pour le commerce seulement, on observe un mouvement rétrograde très considérable, et la protection douanière a été renforcée dans plusieurs pays civilisés. Il ne faut pourtant pas oublier que c'est, dans notre siècle, que l'Angleterre a adopté le libre-échange absolu, auquel elle continue de rester fidèle.

692. Le mouvement qui porte à la différenciacion est tellement essentiel au progrès, que probablement il continuerait à se faire sentir, même après l'avènement d'un régime socialiste, à moins que la société ne retombât dans la barbarie. Déjà actuellement, les parlements ne peuvent pas

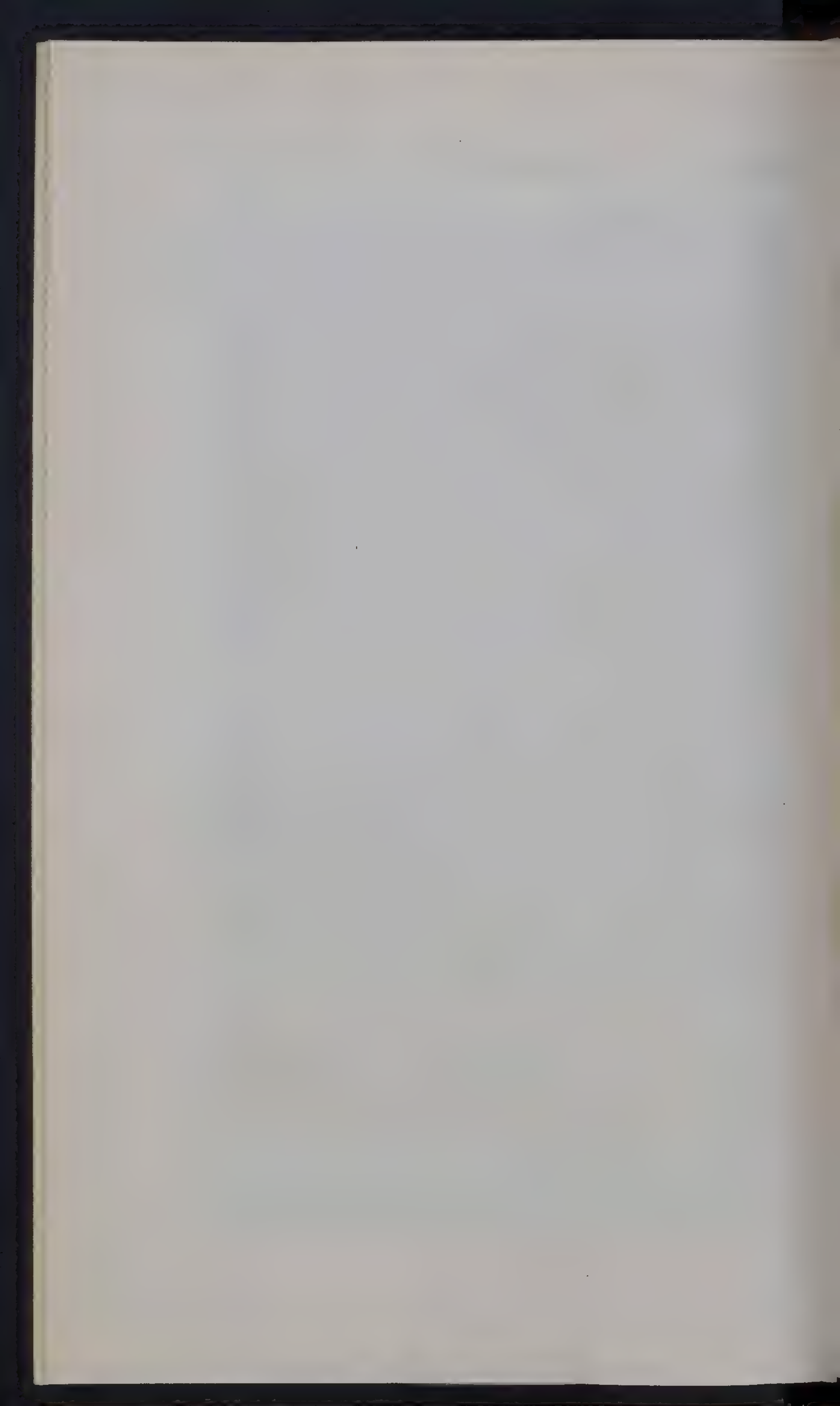
(**689**) [1] Thorold Rogers, *Int. Econ.*, p. 48-49 : « Toute personne non mariée âgée de moins de 30 ans, ne possédant pas un revenu annuel de 40 sh. et n'exerçant aucune profession, était forcée de servir, moyennant un gage annuel, dans le métier où elle avait été élevée... Le serviteur loué à l'année ne pouvait être renvoyé sans que le motif de son renvoi eût été approuvé par deux juges... Aucune personne entre l'âge de 15 et de 60 ans, sans occupation et n'étant pas en apprentissage, ne pouvait se refuser au travail agricole. Les maîtres qui congédiaient leurs serviteurs sans cause étaient passibles d'une amende de 40 sh., et les serviteurs qui quittaient leurs maîtres, sans y être dûment autorisés, devaient être emprisonnés. Ils ne pouvaient quitter la ville ou la paroisse sans un certificat, à peine de prison ; la peine du fouet était appliquée à ceux qui se servaient de faux certificats..., la journée de travail demeure fixée à 12 heures en été. » Ces dispositions étaient toutes dirigées contre les travailleurs. C'est un fait remarquable qui dément, au moins dans ce cas, la théorie moderne en vertu de laquelle toutes ces dispositions restrictives, ainsi que le servage, l'esclavage, etc., auraient été favorables aux travailleurs.

suffire à leur besogne, et un grand nombre de projets de lois se traînent de session en session sans qu'on les vote. Nul doute qu'il serait impossible à un parlement socialiste de légiférer pour régler toute la production. Il serait amené par la force des choses à confier ce soin à des corps spéciaux. Bientôt, on reconnaîtrait qu'il est nécessaire de les intéresser au succès de la branche de production qu'ils dirigent [1]. Ces corps à leur tour reconnaîtraient qu'il en est de même pour les individus qu'ils emploient. L'évolution se continuant conduirait probablement, après bien des détours, à un état économique qui ne différerait guère, que de nom, de celui que nous connaissons. Le résultat final serait ainsi une perte considérable de temps et de richesse.

En résumé, on ne peut rien conclure des symptômes qui s'observent maintenant d'un mouvement rétrograde. Il est probable qu'il ne s'agit que d'une de ces oscillations, assez courtes, qui se présentent fréquemment dans les phénomènes sociaux. Mais ce pourrait être aussi une de ces oscillations à longue période, comme celle qui amena la décadence de la civilisation gréco-latine.

(**692**) [1] Schäffle s'est rendu compte de la difficulté. Il dit, *Quint. du Soc.*, p. 56 : « Le socialisme devrait amener chaque individu isolé à prendre part aux travaux dans son intérêt privé, au moins aussi puissamment que cela a lieu dans la société actuelle. Il devrait savoir récompenser chaque section isolée pour les travaux collectifs extraordinaires et faire porter à chacun la peine de ses négligences ; il devrait également, et mieux encore, savoir distinguer les progrès techniques particuliers et récompenser les mérites individuels. Il devrait aussi savoir diriger les nombreuses forces de travail en les utilisant toujours de la manière la plus productive, non pas par l'autorité du commandement, mais par la force de l'intérêt individuel ! »

Or, jusqu'à ce jour, on ne connaît que la *libre concurrence* qui remplisse ce programme.



LIVRE II

CHAPITRE II. — **La production.**

693 à 697. Nécessité de réunir par la synthèse les différentes parties du phénomène économique séparées par l'analyse. — 698. Conditions qu'on peut supposer pour relier le coût de production au prix de vente. — 699 à 701. Erreurs provenant de l'oubli des conditions de l'équilibre économique. — 702 à 713. Seconde approximation du phénomène de la production. Considération des gains éventuels. — 714 à 716. Considération de la variabilité des coefficients de fabrication. — 717 à 719. Détermination des coefficients de fabrication dans un état de libre concurrence. — 720 à 721. Détermination des coefficients de fabrication par la condition du maximum d'ophélimité. — 722. Ces deux déterminations conduisent aux mêmes valeurs. — 723. Théorème fondamental de la production. — 724. Condition du maximum d'ophélimité des capitaux. — 725. Fonction sociale remplie par les entrepreneurs. — 726. Maximum d'ophélimité pour un individu. — 727 à 728. Maximum d'ophélimité pour une classe. — 729 à 732. Tout transfert de richesse obtenu en modifiant les conditions données par la libre concurrence, est nécessairement accompagné d'une destruction de richesse. — 733 à 734. Avantages que peuvent tirer les sociétés ouvrières de modifications apportées aux coefficients de production, et pertes qui en résultent pour la société. — 735 à 737. Maximum d'ophélimité donné par la libre concurrence. — 738 à 739. Comment on doit entendre la proposition que le capital limite l'industrie. — 740 à 742. Proportions dans lesquelles se combinent les capitaux. — 743 à 744. Maximum d'ophélimité pour les individus et pour la société. — 745 à 751. Théorie générale de la *rente*. — 752 à 765. Examen de la théorie de Ricardo sur la *rente*. — 766 à 770. Comment on doit entendre la proposition que la *rente* ne fait pas partie du coût de production. — 771 à 772. La considération de l'équilibre économique évite de tomber dans les erreurs signalées. — 773 à 788. Questions pratiques sur la *rente*. — 789 à 791. La *rente* sur un marché ouvert et sur un marché fermé. — 792. Les associations ouvrières — 793 à 799. Action des associations ouvrières pour augmenter la somme d'ophélimité dont jouissent les ouvriers. — 800 à 801. Associations ouvrières à Athènes et à Rome. — 802 à 803. Les restrictions accompagnent les privilèges. — 804. Le service de l'*annona*. — 805 à 806. Réglementation économique de l'empire d'Orient. — 807 à

810. Les associations ouvrières depuis le Moyen-âge jusqu'à nos jours. — 811. Les falsifications des marchandises. — 812 à 814. Les grèves. — 815 à 827. L'évolution de l'organisation de la production. — 828 à 829. L'évolution de la division du travail. — 830 à 832. Le salaire. — 833. La participation aux bénéfices. — 834. L'échelle mobile. — 835 à 836. Les bourses du travail. — 837. L'évolution des entreprises. — 838 à 840. Questions résolues par le théorème du § 723. — 841 à 843. Les branches de la production où la libre concurrence ne peut pas produire ses effets.

693. L'analyse du phénomène économique nous oblige d'en considérer séparément les différentes parties, mais, en faisant cela, nous devons toujours tenir compte de leur mutuelle dépendance (580). Non seulement cette dépendance existe entre l'échange, la production et la capitalisation, mais même entre les différentes branches de chacune de ces grandes divisions du phénomène économique.

La dépendance entre les différentes branches de l'échange et de la consommation s'exprime simplement si nous supposons que l'ophélimité élémentaire d'une marchandise dépend, non seulement de la quantité de cette marchandise qui a été consommée, mais aussi d'autres consommations (25 [1]). Nos conditions (équations) de l'équilibre économique (135 [1]) se rapportent au cas général.

Nous avons déjà noté (94) un genre de dépendance entre les consommations des biens économiques ; celui des biens complémentaires. Un autre genre est celui des biens qui peuvent se substituer l'un à l'autre dans la consommation.

694. L'oubli des rapports dans lesquels se trouve la production avec le reste du phénomène économique a conduit aux plus graves erreurs.

C'est ainsi que l'on raisonne souvent comme s'il existait un coût de production indépendant du coût des produits et des autres conditions de l'état économique. Une fois que cette proposition est admise, soit explicitement, soit implicitement, on est tenté d'en déduire que le coût de production *détermine* le prix de vente. La chose paraît même se vérifier expérimentalement, car enfin, il est bien certain que les marchandises qui coûtent le plus cher à produire sont aussi celles qui se vendent le plus cher (599).

695. Si l'on soustrait du prix de vente le coût de production, on obtient un certain *surplus*. On a considéré ce *surplus* comme le bénéfice de l'entrepreneur, ou comme une *rente* (752). Ensuite, on n'a pas eu de peine à démontrer que la *rente* ne faisait pas partie du coût de production

(766); car, au fond, c'est là une simple tautologie. En effet, s'il y a un coût de production indépendant du prix des produits, ce coût ne pourra pas non plus dépendre de sa différence avec ce prix.

696. L'on a ainsi la théorie de Ricardo et de Mill sur la valeur et la *rente*. Cette théorie a longtemps dominé en Angleterre et, même actuellement, elle y compte plus d'un rejeton florissant. Elle est assez bien agencée dans toutes ses parties et, souvent, elle se rapproche de la vérité; mais, en définitive, elle repose sur une erreur.

697. On ne peut pas faire abstraction des autres circonstances de l'équilibre économique et déterminer séparément le coût de production. Le coût de production n'est pas la *cause* (225) qui détermine le prix de vente, pas plus que le prix de vente n'est la *cause* qui détermine le coût de production (599). Ces quantités sont simplement reliées entre elles par certaines conditions, qui, *si on y ajoute toutes les autres conditions de l'équilibre économique*, déterminent les quantités inconnues du problème.

698. En s'imposant différentes conditions pour relier le coût de production et le prix de vente, on définira différents états économiques. (α) Si l'on suppose le coût de production égal au prix de vente, on caractérise un état limite (131 α) où la concurrence des entrepreneurs (87) est parfaite. (β) Si l'on substitue à ce rapport, ou au suivant, entre le coût de production et le prix de vente, la condition que la société jouisse d'une somme maxima d'utilité, dans le sens qui est expliqué (721 [2]), on caractérise un état socialiste (131 β) qui tâche de tirer le meilleur parti possible des capitaux dont il dispose [1]. (γ) Si l'on se fixe la condition de rendre maxima la différence, exprimée en numéraire, entre le prix de vente et le coût de production, on définit l'état de monopole des entrepreneurs (131 γ 706). D'autres états économiques, qu'on pourrait imaginer, seraient caractérisés par d'autres conditions.

Les cas pratiques sont généralement des cas intermédiaires. C'est pour simplifier qu'on considère des cas limites. Ensuite, un système d'approximations successives nous procurera la connaissance des cas intermédiaires [2].

(**698**) [1] Nous ferons voir plus loin (721-723) que la condition (β) donne, pour les inconnues, les mêmes valeurs que la condition (α). Mais c'est là une proposition qu'il faut démontrer, et qu'on ne peut pas admettre *a priori*.

699. La théorie célèbre du *fonds des salaires* nous offre un autre exemple des erreurs produites par l'oubli de la dépendance des phénomènes économiques.

Cette théorie est fausse, ou ne signifie rien. Elle suppose qu'il existe, dans chaque pays, une certaine somme dépensée annuellement en salaires, et que se partagent les ouvriers. Si l'on admet que la somme constituant le *fonds des salaires* est déterminée indépendamment des conditions de l'équilibre économique, la théorie est fausse. Il n'existe aucune somme déterminée qui *doive* se dépenser en salaires. Si, par fonds des salaires, on entend la somme effectivement payée en salaires, la théorie ne signifie plus rien du tout ; car, après avoir défini une certaine somme comme représentant la masse des salaires, on se borne à répéter que la masse des salaires est égale à cette même somme [1].

700. Ces erreurs et d'autres semblables, proviennent de ce que l'on a dû chercher à simplifier le problème économi-

(**698**) [2] Il est presque inutile d'ajouter que les formules générales de l'équilibre économique peuvent être très aisément modifiées pour tenir compte de ces circonstances.

Il faudra généralement y introduire, alors, le temps, et l'on aura une étude de dynamique économique. C'est un vaste champ qui s'ouvre aux études économiques.

Voyons un exemple hypothétique, destiné uniquement à donner une forme plus concrète à ces considérations.

Dans les grandes villes, il y a généralement certaines périodes où l'on construit trop de maisons, d'autres, où l'on en construit trop peu ; et il en résulte que l'entreprise de la construction procure tantôt un gain, tantôt une perte. Considérons une certaine unité (par exemple, certains appartements types), capitalisons, si c'est nécessaire, le loyer, et supposons que nous ayons pu observer ainsi, pendant un temps assez long, un très grand nombre de prix de vente p_a, et un très grand nombre de coûts de production π_a (100 [1]). Nous pourrons interpoler ces chiffres, et nous aurons ainsi des expressions de la forme

$$(1) \quad \begin{cases} \pi_a = M_1 \cos t + M_2 \cos 2t + \ldots + N_1 \operatorname{sen} t + \ldots \\ p_a = P_1 \cos t + P_2 \cos 2t + \ldots + Q_1 \operatorname{sen} t + \ldots ; \end{cases}$$

d'où l'on tire

$$(2) \quad p_a - \pi_a = \Sigma \left\{ (P_\theta - M_\theta) \cos \theta t + (Q_\theta - N_\theta) \operatorname{sen} \theta t \right\}.$$

Cette condition remplace, alors, celle de l'égalité du coût de production et du prix de vente. En mettant pour π_a sa valeur (3) (100 [1]), on obtiendra l'équation qui doit remplacer la première des équations (4) (100 [1]).

Il est inutile de nous étendre sur ce sujet, car, pour le moment, la science n'est pas encore assez avancée pour tirer parti de ces considérations. Il était seulement utile de noter que nous sommes arrêtés par le défaut de renseignements statistiques, et non par la simple théorie.

que, qui est très complexe. On les a, il est vrai, partiellement rectifiées[1], en suivant la même voie ; mais cela n'a été qu'au prix d'un rude labeur et de profondes recherches, tandis que la théorie générale de l'équilibre permet de reconnaître, immédiatement et sans peine, où se trouve le défaut de ces raisonnements (426).

701. Tant qu'on n'appliquait pas les mathématiques à l'Economie politique, il était bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'arriver à une conception claire et surtout complète de l'équilibre économique. On se trouvait donc obligé de considérer séparément les parties du phénomène, qu'on ne pouvait voir clairement dans son ensemble. Et cela peut être utile, au point de vue didactique, même maintenant que nous possédons une théorie générale, pourvu que nous ne négligions pas les enseignements que nous donne celle-ci sur la mutuelle dépendance des phénomènes considérés (580).

(**699**) [1] Thornton, *On labour*, II, 1, répondant dans une note à un critique, dit que si celui-ci veut, à la fin de l'année, faire le compte de ce que lui ont coûté ses pommes de terre, il pourra appeler cette somme « le fonds des pommes de terre ».

Thornton dit fort bien : « La détermination ou l'indétermination du *fonds des salaires* est le seul point de divergence entre ceux qui acceptent et ceux qui combattent cette théorie ».

(**700**) [1] Mr Ferrara, dans la préface aux œuvres de Ricardo, publiée en 1856, a fait une bonne critique des idées de Ricardo sur le coût de production considéré comme mesure du prix. Il a noté l'affinité de cette théorie avec celle du *produit net*, et il a donné une bonne analyse des analogies et des différences que l'on trouve entre la conception que s'étaient formée du produit net les physiocrates, et celle qu'avait Adam Smith.

Les points communs sont :

1o L'idée d'un produit *brut* différent du produit *net*. 2o La somme que l'on doit déduire du produit brut se compose de tout ce qui est employé dans la production : matériaux et travail humain. 3o Le fonds sur lequel les hommes vivent, la richesse qu'ils se partagent, est le produit net. 4o Tous les hommes ne donnent pas un produit *net*. Il y a des classes *improductives* qui vivent du travail des classes productives. Le seul point de différence est que, pour les physiocrates, les classes improductives sont toutes celles qui ne s'occupent pas de l'agriculture, et, pour Adam Smith, toutes celles qui n'augmentent pas la valeur d'une matière préexistante.

L'erreur de la théorie du *fonds des salaires* a été plus facilement reconnue que l'erreur de la théorie du coût de production comme mesure du prix, ou de la théorie de la *rente*. Elle est, en effet, beaucoup moins cachée. Malgré cela, le *fonds des salaires* a donné lieu à des discussions interminables. La bibliographie des articles de revue et des livres écrits sur cette matière occuperait plusieurs pages.

702. Nous avons donné (100) une première approximation de la théorie de la production. Nous allons, maintenant, revenir sur ce sujet pour en étudier les détails, et passer ainsi à une seconde approximation.

703. Dans le but de donner une forme un peu plus concrète au rapport abstrait (équation) qui lie le coût de production au prix de vente, nous considérons un **entrepreneur** qui transforme les services des anciens capitaux en produits, ou bien, en nouveaux capitaux (87). En considérant « l'entrepreneur », nous traduirons donc de la manière suivante les rapports que nous avons vu (698-α-β-γ) caractériser différents états économiques (131-α-β-γ) :

(α) L'état limite (88) de libre concurrence des entrepreneurs sera caractérisé par le fait que l'entrepreneur ne fait ni gains ni pertes (87). (β) L'état limite, où il n'existe qu'un seul entrepreneur (par exemple, un état socialiste) n'ayant en vue que le bien de la société, sera caractérisé par le fait que la somme d'ophélimité dont, dans le sens expliqué (721 [2]), jouit cette société, est un maximum. (γ) L'état limite du monopole de certains entrepreneurs (705) sera caractérisé par le fait que le bénéfice (exprimé en numéraire) de ces entrepreneurs atteint le maximum.

704. L'école anglaise, souvent, ne sépare pas le capitaliste de l'entrepreneur. « Sous prétexte qu'il est difficile, en réalité, d'être entrepreneur sans être en même temps capitaliste, elle ne distingue pas ces deux fonctions l'une de l'autre. C'est pourquoi le terme de *profit* employé par elle, signifie à la fois l'*intérêt* du capital et le *bénéfice* de l'entreprise [1]. »

Il est évident que toute personne qui fait le métier d'entrepreneur possède un certain capital. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Cette personne est aussi sujette à des infir-

(**704**) [1] L. Walras, *Elém.*, p, 365. C'est en se plaçant à ce point de vue, en fermant systématiquement les yeux sur le point de vue entièrement différent auquel se place Mr Walras, que plusieurs auteurs anglais ont critiqué la théorie de l'entrepreneur qui ne fait ni gains ni pertes. Ils se sont imaginé qu'on voulait ainsi annuler le gain ou la perte des possesseurs de certains capitaux, tandis que l'on n'annulle que le gain ou la perte qui pourraient se produire si l'entrepreneur avait un monopole ou ne pouvait se retirer de l'entreprise.

D'autres auteurs se sont imaginé qu'en suivant les théories de Mr Walras, on était forcé d'admettre que l'entrepreneur ne faisait pas d'avances pour la production ; que les ouvriers devaient avoir eux-mêmes de quoi se nourrir jusqu'à ce que la production fût accomplie. Ces auteurs, probablement, ne connaissent les *Eléments* de Mr Walras que par ouï-dire.

mités corporelles. Ce n'est pas une raison pour confondre l'étude de l'Economie politique avec celle de la médecine.

Au point de vue scientifique, et dans un but exclusivement d'analyse, il convient de séparer la qualité de capitaliste de la fonction d'entrepreneur; et cela, non seulement pour la production des marchandises, mais aussi pour la transformation de l'épargne en capitaux (424).

705. Lorsque l'on établit la condition que l'entrepreneur idéal ne fait ni gains ni pertes[1], il faut toujours se rappeler que l'on ne fait ainsi qu'exprimer **strictement** la condition de la libre concurrence **des entrepreneurs**. On ne considère pas encore si les capitaux se font concurrence, ou non. C'est seulement le gain ou la perte de l'entrepreneur idéal que l'on annule. Cet entrepreneur, en tant que possesseur de son propre capital personnel et d'autres capitaux, continue à faire des gains ou des pertes. Et si la possession de certains de ces capitaux constitue un monopole, l'entrepreneur, non comme tel, mais comme capitaliste, peut faire un gain de monopole.

Ce monopole est différent de celui qu'aurait l'entrepreneur, en cette qualité, s'il pouvait empêcher d'autres personnes de s'occuper d'entreprises qui lui font concurrence.

Enfin, nous voulons séparer nettement, non pas des hommes, mais des faits. Nous voulons distinguer le fait de la possession des capitaux et des loyers qu'on en retire, du fait de la simple transformation des services de ces capitaux en produits ou en d'autres capitaux.

706. Lorsqu'il s'agit de groupes « non concurrents », c'est-à-dire de certaines collectivités entre lesquelles la concurrence n'est pas complète (88), il faut distinguer deux cas. (α) Le cas le plus fréquent (il se présente dans le commerce international) est celui où ce sont les services de certains

(**705**) [1] Cette conception ne diffère que par la forme de celle de Mr G. de Molinari, *Not. Fond.*, p. 86 : « Que rétribue donc le profit ? Il rétribue le temps pendant lequel les utilités capitalisées ont été employées à la production, au lieu de rester à la disposition de celui qui les possède ». Donc le *profit* rétribue les services des capitaux. C'est précisément notre théorie.

Mr G. de Molinari, *loc. cit.*, p. 78, observe aussi très bien : « Le capital de l'entrepreneur peut donc n'avoir qu'une *faible importance,* et ne former que la *moindre fraction* du capital réellement employé dans l'entreprise ». C'est pour cela que nous séparons entièrement les fonctions de l'entrepreneur de celles du capitaliste. En considérant l'entrepreneur, nous ne voulons pas donner la première place à ce qui n'est que de « faible importance ».

capitaux qui sont soustraits à la concurrence (852). Les entrepreneurs, comme tels, continuent à ne faire ni gains ni pertes (état limite). Ce sont les gains ou les pertes des possesseurs des capitaux dont les services sont soustraits à la concurrence, qui sont modifiés. (β) Certaines entreprises sont soustraites à la concurrence. Ce cas est celui du monopole de l'entrepreneur (147 et suiv.), qui, alors, pourra faire des gains[1]. Si l'on suppose qu'il ne peut ou ne veut pas se retirer de son entreprise, on pourra aussi supposer qu'il fait des pertes. Mais ce dernier cas ne peut évidemment se présenter, au moins d'une manière permanente, que d'une façon tout à fait exceptionnelle.

707. Nous avons déjà observé plusieurs fois (87-438 [2]) qu'en faisant le bilan de l'entrepreneur, il était essentiel de n'oublier aucune dépense ni aucune recette. On mettra parmi les dépenses les loyers de tous les capitaux que l'entrepreneur emploie. On portera au chapitre des recettes tout ce que l'entreprenenr reçoit, même sous forme d'avantages indirects.

708. Ainsi, certaines entreprises présentent un caractère fortement aléatoire, que l'on doit prendre en considération. Les personnes qui s'occupent de ces entreprises achètent des *espérances mathématiques* (112). Quels prix les payeront-elles ?

709. Cette question doit se résoudre par les principes habituels qui gouvernent l'échange des biens économiques. Si la libre concurrence existe, le prix de vente des espérances mathématiques sera égal à leur coût de production. Or, le coût de production d'une espérance mathématique est la valeur même de cette espérance. En effet, il résulte de sa définition que, pour un très grand nombre d'épreuves, les personnes qui vendent des espérances mathématiques auront à payer une somme à peu près égale à celle représentée par ces espérances[1]. Le prix de vente des espérances mathéma-

(**706**) [1] (*a*) Tout le monde peut établir un hôtel à Nice. Ce n'est donc pas en tant qu'*entrepreneur* d'hôtel, qu'on y peut faire des gains considérables. Ces gains appartiennent, en partie, aux possesseurs des terrains les plus favorisés, et à d'autres capitalistes semblables. Des Suisses, qui s'entendent fort bien à gérer les hôtels, vont à Nice et y font leur fortune. Ils obtiennent ce gain, non en tant qu'entrepreneurs, mais en tant que possesseurs de certains capitaux personnels exceptionnels.

(*β*) Supposons, au contraire, que le gouvernement français accorde à certains individus, absolument incapables de gérer un hôtel, le privilège d'établir des hôtels à Nice. Ces individus feront un gain, non comme capitalistes, mais comme entrepreneurs jouissant d'un monopole.

(**709**) [1] Nous négligeons ici la considération de l'*écart*. En outre, il faudrait tenir compte des frais de bureaux, des commissions aux agents chargés de la vente, etc.

tiques devra donc être à peu près égal à la valeur de ces espérances, sauf des différences individuelles qui résultent de la considération de *l'espérance morale* (114 [2]).

710. Mais la production des *espérances mathématiques* n'est pas libre. Tous les gouvernements ont pris des mesures pour la restreindre. Elle constitue un monopole. C'est ce qui explique comment les emprunts à primes dont on permet l'émission, ont très souvent une valeur supérieure à celle que l'on obtiendrait en calculant l'espérance mathématique. En d'autres termes, on achète ces espérances mathématiques non à des prix de libre concurrence, mais à des prix de monopole.

Cela arrive couramment pour le jeu de *loto* dans les pays qui ont conservé ce genre d'impôt. Les particuliers achètent les espérances mathématiques du *loto* à un prix supérieur à leur valeur. La différence constitue précisément l'impôt prélevé par le gouvernement.

711. On conçoit que certaines entreprises industrielles ou commerciales puissent présenter un caractère semblable, et alors, si les entrepreneurs ont acheté des espérances mathématiques pour une somme plus grande que la valeur de ces espérances, il en résultera qu'en moyenne, et sur un grand nombre d'entreprises, on devra avoir une perte, de la même manière qu'il y a une perte si l'on considère un grand nombre de joueurs de *loto*. L'égalité du coût de production et du prix de vente ne pourra plus s'établir, même comme état limite, sans tenir compte des gains éventuels. Il faudra porter aux recettes une somme égale à celle de la perte moyenne. Nous disons *aux recettes,* car si les entrepreneurs continuent indéfiniment leur production, cela veut dire qu'il leur convient de payer de cette somme les *espérances mathématiques* de leur entreprise.

712. On prétend que la production de l'or (d'autres ajoutent : et de l'argent) ne fait pas ses frais, c'est-à-dire que le prix de vente est inférieur au coût de production. Dans ce cas, ces productions rentreraient dans la catégorie de celles pour lesquelles on achète des espérances mathématiques plus cher qu'elles ne valent. La chose pourtant n'est pas prouvée. Les données statistiques que nous avons, sont trop incertaines pour en pouvoir conclure sûrement qu'en *moyenne* l'exploitation des mines d'or, ou des mines d'argent, présente un déficit. Au contraire, il y a des groupes de mines pour lesquelles un bénéfice, en moyenne, est certain. Telles sont les mines d'argent des Etats-Unis et les mines d'or du Transvaal. Nous parlons, bien entendu, de la différence entre le

prix de vente du métal précieux et le coût d'extraction, et non des jeux de Bourse sur les actions des mines.

713. En tous cas, la théorie générale de la production s'applique aux métaux précieux. Il y a seulement à tenir compte des éventualités de gains extraordinaires que présentent ces entreprises. Au reste, elles ne sont pas les seules où l'on trouve ce caractère. Le produit de beaucoup de mines dépend, en grande partie, du hasard. Par exemple, les mines de cuivre dans la serpentine sont très irrégulières. Même dans les charbonnages, le hasard enrichit certaines sociétés et en ruine d'autres. Cela ne veut pas dire que le prix plus ou moins élevé du produit n'influe pas pour activer ou déprimer la production. De la même manière, pour les valeurs à lots, on paie une certaine somme pour l'éventualité du gain des lots, et en outre, une autre somme pour le produit régulier de ces valeurs, c'est-à-dire pour « l'intérêt » qu'elles rapportent. Nul doute que, si deux valeurs à lots sont identiques en tout, sauf pour « l'intérêt », celle qui rapporte un « intérêt » plus élevé se paiera plus cher.

714. Variabilité des coefficients de fabrication. Nous avons commencé (100-104) par supposer que les coefficients de fabrication étaient constants. En réalité, ils sont variables, et il nous faut maintenant tenir compte de cette circonstance.

Pour obtenir une quantité de blé représentée par un, il faut, par exemple, des quantités de terres ou de travail que nous représenterons aussi par l'unité. Ou bien, on peut employer 2 de terre et $^1/_4$ de travail, ou 3 de terre et $^1/_5$ de travail, etc. Il faut faire un choix entre ces différentes combinaisons des coefficients de fabrication.

Dire qu'avec 2 de terre et $^1/_4$ de travail, on produit 1 de blé, c'est exprimer qu'avec 8 de terre et 1 de travail, on produirait 4 de blé. Les capitaux dont les services se transforment ainsi en produits, sont nommés, par quelques économistes, **facteurs de production**. Dans l'exemple que nous venons de donner, ces facteurs seraient la terre et le travail ; et si, avec 8 de terre et la quantité primitive de travail, c'est-à-dire $^1/_4$, la quantité de blé se réduisait à 2, l'on dirait que, quand la quantité de terre devient quatre fois ce qu'elle était, la quantité de blé produite ne fait que doubler.

Quelques auteurs admettent que, si l'on double *tous* les facteurs de production, le produit double aussi. Cela peut être vrai approximativement, en certains cas, mais non pas rigoureusement et en général. Certaines dépenses sont en rapport avec l'importance de l'entreprise. Il est certain que,

si l'on pouvait supposer une autre entreprise dans des conditions exactement semblables à celles de la première, on pourrait doubler tous les facteurs et le produit. Mais cette supposition n'est pas, en général, admissible. Si l'on a, par exemple, une entreprise de transport dans Paris, il faudrait supposer une autre entreprise et un autre Paris. Or, comme cet autre Paris n'existe pas, il faut considérer deux entreprises dans Paris même, et alors, on ne peut pas admettre que, les quantités de facteurs de production doublant, le produit double aussi.

Il faut observer que, si l'on ne peut supposer constants tous les coefficients de fabrication, on ne peut, non plus, les supposer tous variables. D'une certaine quantité de minerai de fer, par exemple, on ne peut pas retirer plus de fer métallique que ce minerai n'en contient. Un certain état de connaissances techniques étant donné, la quantité de fer métallique que l'on peut obtenir, par tonne, d'un certain minerai, est une quantité fixe. En d'autres termes, la quantité de minerai à employer est proportionnelle à la quantité de fer que l'on veut produire.

Voici donc comment, d'une manière générale, nous devons nous représenter la nature des coefficients de fabrication. Certains de ces coefficients sont constants, ou à peu près, d'autres sont liés par des relations telles, que l'on peut compenser la diminution de l'un par l'augmentation des autres [1].

(**714**) [1] Si α_s,... sont des constantes, on pourra représenter, d'une manière générale, les coefficients de fabrication par les équations

$$(1)\quad \begin{cases} a_s = \alpha_s, \ \dots \\ f_1(a_t, a_v, \dots) = 0 \\ f_2(a_u, a_x, \dots) = 0 \\ \dots\dots\dots \end{cases}$$

Presque tous les auteurs qui font usage de la considération des *facteurs de production* réduisent ces équations à une seule. C'est une erreur.

Supposons que, pour fabriquer la quantité Q_a de A, l'on emploie les quantités... S_a, T_a,... des services des capitaux... **S**, T,...

Les auteurs dont nous venons de parler posent

$$(2)\quad Q_a = F(S_a, T_a, \dots)$$

La définition des coefficients de fabrication donne

$$(3)\quad S_a = a_s Q_a, \quad T_a = a_t Q_a, \dots ;$$

Outre la variabilité des coefficients de fabrication, il y aura lieu de considérer aussi la variabilité des quantités produites par chaque entrepreneur (719 α).

715. Puisque nous supposons que les coefficients de fabrication, au lieu d'être donnés, doivent être déterminés, le nombre des inconnues augmente. Par conséquent, il est indispensable d'introduire de nouvelles conditions pour déterminer l'équilibre économique.

Nous avons déjà rencontré un problème semblable lorsqu'il s'agissait de la répartition de l'épargne entre les différents capitaux (130), et nous avons, alors, introduit de nouvelles conditions (131). Voyons maintenant si ces mêmes conditions détermineront les coefficients de fabrication, et comment elles les détermineront. Certaines conditions pourront d'ailleurs être équivalentes, et, alors, pour les coefficients de production, elles conduiront aux mêmes valeurs.

716. Demandons-nous donc comment les coefficients de fabrication sont déterminés par la condition (131 α) de la libre concurrence des entrepreneurs. Ensuite, nous rechercherons comment ces mêmes coefficients seraient déterminés par la condition (131 β) du maximum d'ophélimité pour les membres de la société. Il nous faudra, alors, un peu mieux préciser ce que l'on doit entendre par ce maximum.

717. Détermination des coefficients de fabrication dans un état de libre concurrence. (131 α). Nous supposons des entrepreneurs (763 α) qui disposent de la fabrication sans nul autre souci que celui de leur propre avantage[1], et nous recherchons quelles sont les valeurs des coefficients de fabrication auxquels ils seront conduits.

Nous commençons par étudier la transformation des services des capitaux en produits (la production). L'état limite

Si les équations (1) se réduisent à une seule

$$f(a_s, a_t, \ldots) = o\,; \tag{4}$$

en y substituant les valeurs précédentes, l'on obtient

$$f\left(\frac{S_a}{Q_a}, \quad \frac{T_a}{Q_a}, \ \ldots\right) = o\,; \tag{5}$$

d'où l'on tire la valeur de Q_a donnée par (2).

Si dans (4), Q_a ne figure pas d'une manière explicite, l'équation (5) définit une fonction Q_a homogène, du premier degré, en S_a, T_a,... C'est la supposition que l'on fait très souvent en considérant les facteurs de production. On voit qu'on ne saurait l'admettre d'une manière générale.

(**717**) [1] « C'est-à-dire le mode de production spéculateur privé, sans autre règle sociale que la libre concurrence. » Schäffle, *Quint. soc.*, p. 17.

de libre concurrence des entrepreneurs (698 α-703 α) est caractérisé par le fait que ces entrepreneurs ne font ni gains ni pertes.

Les économistes qui emploient la considération des *facteurs de production* (714), donnent le nom de **production marginale** à l'augmentation de production, réduite à l'unité, que donne une augmentation très petite du facteur de production. Ainsi, par exemple, si, en employant les mêmes quantités de travail, de capitaux mobiliers, etc., et en augmentant de 3 très petites unités la surface du sol, on obtient, en plus du produit précédent, 4 unités de blé, la production marginale sera $^4/_3$.

Pour établir les conditions de l'équilibre économique, en considérant la *production marginale,* l'on observe que l'entrepreneur augmentera la quantité d'un des facteurs de production, tant que la dépense qu'il fait ainsi est moindre que la somme qu'il retire du produit obtenu. On arrive ainsi aux mêmes conditions que nous avons obtenues (100[1]); mais il y a l'inconvénient que, quand quelques-uns des coefficients de fabrication sont constants, la considération de la productivité marginale ne peut s'appliquer sans corrections. En effet, si, par exemple, la quantité de minerai de fer doit être proportionnelle à la quantité de fer métallique produit (714), on ne peut pas supposer qu'en augmentant un seul des autres facteurs de la production, le produit augmentera. Pour que cet effet se produise, il faut nécessairement que la quantité de minerai augmente aussi. Même en dehors de cas semblables, il en est d'autres où l'on ne peut pas compenser l'augmentation d'un des capitaux par la diminution des autres. Par exemple, pour produire une certaine quantité de soieries, il faut une certaine surface de sol pour y établir la fabrique, mais ensuite, même si l'on doublait cette surface, sans augmenter les autres capitaux, on n'augmenterait nullement le produit[2].

(**717**) [2] En employant la considération des facteurs de production, l'on raisonne généralement ainsi :

Soient, comme au § 714[1], S_a, T_a,... les quantités des services des capitaux employés pour produire Q_a. Quand S_a croîtra de dS_a, T_a,... demeurant constants (si cela est possible), Q_a croîtra de

$$\frac{\partial Q_a}{\partial S_a} dS_a$$

La quantité

$$\frac{\partial Q_a}{\partial S_a}$$

On ne saurait donc faire usage de la théorie de la production marginale sans tenir compte de ces corrections ; et, quand on en tient compte, on arrive aux mêmes résultats que nous obtenons plus clairement et plus simplement par la considération des coefficients de production.

Fig. 38.

718. L'axe $o\,t$ étant l'axe des temps, et l'axe $o\,x$ étant celui sur lequel on porte des sommes de monnaies, supposons que la ligne $m\,n$ représente l'état de choses dans lequel l'entrepreneur ne fait ni gain ni perte. Ce n'est pas volontairement qu'il suit cette ligne. Supposons qu'il se trouve en a. Il tâche de réduire le coût de la marchandise qu'il produit, et suit ainsi la ligne $a\,b$ en se procurant un gain $a_1\,b$. Mais la concurrence fait disparaître ce gain et ramène notre entrepreneur en a_1... De nouveau, il s'efforce de réduire le prix de revient, et de nouveau, en suivant la ligne $a_1\,b_1$, il se procure un

est ce que l'on appelle la *production marginale*. En égalant la dépense et la recette de l'entrepreneur, quand S_a croit de $d\,S_a$, T_a, V_a,... demeurant constants ; et aussi quand T_a croît de dT_a, et S_a, V_a... demeurent constants, etc., nous aurons

$$(1) \qquad p_a \frac{\partial Q_a}{\partial S_a} = p_s\,, \qquad p_a \frac{\partial Q_a}{\partial T_a} = p_t\,, \;\cdots$$

Or, pour que ces équations subsistent, il faut que les variations de S_a, T_a,... soient indépendantes. Cela n'est pas lorsque un des coefficients de fabrication est constant ou, plus généralement, quand ces coefficients sont liés par des équations de la forme (1) (714[1]), et non par une seule équation de la forme (4) (714[1]).

En admettant, pour un moment, que cette dernière équation subsiste seule, et que Q_a n'y figure pas d'une manière explicite, nous avons vu (714[1]) que de cette équation on tirait la valeur de Q_a sous la forme d'une fonction homogène, du premier degré, de S_a, T_a,... Nous aurons donc

$$(2) \qquad S_a \frac{\partial Q_a}{\partial S_a} + T_a \frac{\partial Q_a}{\partial T_a} + \ldots = Q_a\,,$$

et en substituant les valeurs (1) et les valeurs (3) (714[1])

$$p_a = a_s\,p_s + a_t\,p_t + \ldots\,.$$

C'est la première des équations (4) (100[1]). Les autres s'obtiendraient d'une manière analogue.

L'équation (2) indique que le produit obtenu se répartit entre les différents facteurs de production proportionnellement à leur *productivité marginale*.

gain $a_2\,b_1$, que la concurrence fait encore disparaître, et ainsi de suite indéfiniment[1]. Nous avons déjà (151) comparé ce mouvement perpétuel de l'entrepreneur au mouvement d'un écureuil dans une cage tournante.

Si nous considérons tous les entrepreneurs qui sont en concurrence pour une certaine industrie, nous verrons qu'une partie d'entre eux fait, en général, des gains ; une autre, des pertes. Les entrepreneurs qui font des pertes peuvent être représentés par des personnes qui donnent l'assaut à une colline occupée par les entrepreneurs qui font des gains. Ceux-ci tâchent de repousser les assaillants ; ils sont obligés, pour cela, de constamment s'ingénier pour améliorer leur production. Si le stimulant qui vient de l'assaut qu'on donne à leur position venait à manquer, il faudrait trouver moyen de le remplacer par quelque autre, sous peine de voir déchoir l'industrie. Les entrepreneurs qui font des pertes luttent pour la vie, c'est-à-dire qu'ils déploient toute l'énergie dont ils sont capables. Ces pertes ne constituent donc pas une perte sèche pour la société. Bien au contraire, elles sont plus que compensées par les effets utiles qu'elles ont, indirectement, pour la société. Il faut ajouter que ces dépenses représentent aussi, en partie, des frais pour des tentatives en vue d'améliorer la production et pour des expériences. Quelque organisation sociale que l'on veuille imaginer, on ne pourra jamais éviter les pertes résultant de ces tentatives et de ces expériences, tant qu'il sera vrai que : *errare humanum est*.

Il est donc bien entendu que lorsque l'on parle d'un état où les entrepreneurs ne font ni gains ni pertes, c'est un état moyen que l'on considère ; précisément comme lorsque l'on parle du niveau des eaux de l'océan. En particulier, la ligne $m\ n$ doit être simplement considérée comme la limite vers laquelle tend la ligne $a\ b\ a_1\ b_1\ a_2\ b_2 \ldots$ Cette ligne passe au-dessous de la ligne $m\ n$ quand l'entrepreneur fait des pertes.

(718) [1] Lassalle et Karl Marx ont vu ce perpétuel mouvement de l'entrepreneur, qui, pour eux, se confond avec le capitaliste. La production qui suit la ligne $a\,b\,a_1\,b_1\,a_2 \ldots$ est celle que les socialistes appellent *anarchiste*. Ils ont raison de dire que si, grâce à une organisation *unifiée*, on pouvait suivre la ligne $a\ a_2\ a_1 \ldots\ n$ on obtiendrait une économie d'efforts. Le vrai problème à résoudre consiste à examiner si nous pouvons directement, sans les tentatives de la libre concurrence, connaître la forme de la ligne $m\ n$, et si la dépense pour faire fonctionner l'organisation *unifiée* ne serait pas supérieure à celle causée par la solution, par tentatives, des équations de la production.

719. Il suit de là que, tandis que les entrepreneurs s'efforcent de réduire les prix de revient, ils obtiennent, sans le vouloir, l'autre effet de réduire le prix de vente, puisque la concurrence ramène toujours l'égalité entre ces deux prix[1]. Mais la réduction des prix de vente entraîne l'augmentation des quantités consommées, et l'on entrevoit que, sous le régime de la libre concurrence, les entrepreneurs disposent des coefficients de production de manière à ce que la somme des ophélimités que se répartissent les échangeurs soit maxima. Mais, pour avoir une démonstration complète, il faut avoir recours aux mathématiques[2]. Et d'abord, il faut, par ce moyen, reconnaître si le nombre des conditions que nous avons posées est nécessaire et suffisant pour la détermination des coefficients de fabrication. Comme nous l'avons déjà remarqué en des cas analogues, il est essentiel d'être fixé sur ce point; car, si, par exemple, le nombre des conditions posées était insuffisant, il y aurait place pour d'autres conditions qu'on pourrait établir par la loi, ou de toute autre manière. Or, l'usage des mathématiques nous permet précisément de démontrer que le nombre des conditions est nécessaire et suffisant, c'est-à-dire que le problème est bien déterminé.

(α) Pour beaucoup de productions, certains frais, par unité, varient quand varie la quantité totale du produit. Par exemple, les frais généraux, par unité de produit, peuvent diminuer quand la quantité totale du produit augmente. L'entrepreneur a donc à déterminer la quantité de produits la plus avantageuse pour lui[3].

(**719**) [1] Cette pression qui oblige les entrepreneurs à suivre la voie par laquelle la société obtient le maximum d'ophélimité, est la cause principale de leurs plaintes. Ils trouvent toujours que leur industrie et leur commerce ne sont pas assez prospères, et réclament à grands cris l'aide du gouvernement, pour se soustraire aux effets de la concurrence. La protection douanière et le bimétallisme sont les moyens qu'ils désireraient actuellement mettre en œuvre, sans dédaigner, bien entendu, d'autres mesures accessoires, telles que les primes d'exportation, etc.

(**719**) [2] Dans le *Gior. degli Econ.*, juillet 1894, nous avons, pour la première fois, fait voir comment on détermine ces valeurs. Nous donnons ici la même démonstration, mais sous une forme plus générale et plus simple. Mr Walras, *Elem.*, p. 321, avait déjà observé que les coefficients de fabrication sont déterminés de manière à assurer le coût minimum.

Nous avons vu dans le texte que l'entrepreneur tâche de réduire, autant que possible, les prix de revient donnés par les équations (3) (100[1])

$$(1) \quad \begin{cases} \pi_a = a_s p_s + a_t p_t + \dots \\ \pi_b = b_s p_s + b_t p_t + \dots \\ \dots\dots\dots \end{cases}$$

Si le coût de l'unité de la marchandise allait constamment diminuant, à mesure que la quantité produite augmente, il y aurait avantage à ce que la production de toute la marchandise fût concentrée dans une seule entreprise. C'est ce qu'admettent certains auteurs, qui croient que l'on doit arriver ainsi à un monopole. Ces auteurs n'ont pas assez considéré les difficultés du *gouvernement* (674) des grandes entreprises. Ces difficultés sont telles, qu'en général chaque entreprise a une certaine limite, au-delà de laquelle le coût de l'unité des produits croît au lieu de décroître. Sauf des cas particuliers très rares, il n'y a guère de monopole qui se soit constitué sous l'empire de la libre concurrence. Les mo-

Ce qui est essentiel, et ce qui caractérise la libre concurrence, c'est qu'en faisant cela l'entrepreneur accepte les prix des services des capitaux tels qu'ils existent sur le marché, qu'il n'a pas en vue de les modifier *directement et volontairement*. En d'autres termes, en différentiant les équations (1) pour obtenir les conditions du minimum, il faut considérer p_s, p_t,... comme constants.

La caractéristique du monopole des capitaux S, T,... est, au contraire, qu'il faut supposer ces quantités variables, car le monopoleur tâche précisément de faire varier ces prix. Si le monopole existe seulement pour les produits, les conditions du minimum sont les mêmes que pour la libre concurrence.

Supposons que, d'une manière compatible avec les conditions auxquelles sont soumis les coefficients de fabrication, on fasse varier ces coefficients de δa_s, δa_t,... δb_s,... Indiquons, en général, par δ les variations qui en résultent, et que, par ce que l'on vient de dire, nous devrons prendre en supposant constants les p_s, p_t,...

Dans ces conditions, l'entrepreneur détermine les coefficients de fabrication, en rendant minima les expressions (1) ; c'est-à-dire, en résolvant les équations

$$(2) \quad \begin{cases} o = \delta\pi_a = p_s\,\delta a_s + p_t\,\delta a_t + \dots \\ o = \delta\pi_b = p_s\,\delta b_s + p_t\,\delta b_t + \dots \\ \dots\dots\dots\dots \end{cases}$$

Cela est tout à fait général, et s'applique même au cas où l'on voudrait faire varier le temps nécessaire à la confection d'un produit.

Si quelque coefficient de fabrication est constant, le δ de ce coefficient est zéro. Si quelques coefficients sont reliés par une équation de la forme

$$(3) \quad f(a_s, a_t, \dots) = o$$

on peut supposer a_s fonction de a_t, a_v,..., et les équations (2) deviendront

$$(4) \quad p_s \frac{\partial a_s}{\partial a_t} + p_t = o, \quad p_s \frac{\partial a_s}{\partial a_v} + p_v = o, \dots$$

Si le nombre des coefficients de fabrication reliés par l'équation (3) est de

nopoles existants doivent presque tous leur origine à l'aide directe ou indirecte de la loi. (909).

(β) On peut souvent obtenir le même produit en augmentant la quantité de certains services et en diminuant celle de certains autres. On change ainsi les coefficients de fabrication ; et, sous le régime de la libre concurrence, l'entrepreneur adopte les valeurs qui lui sont le plus avantageuses.

720. Détermination des coefficients de fabrication par la condition du maximum d'ophélimité. (131 β). Supposons une société socialiste dans laquelle l'Etat dispose entièrement de la production[1] (698 β-703 β). Ne nous arrêtons nullement aux difficultés pratiques d'une telle organisation ; bornons-nous, pour le moment, à en considérer le

k, les équations (4) sont au nombre de k-1, et avec l'équation (3), on a les k équations qui sont nécessaires pour déterminer ces coefficients.

On aurait pu écrire tout de suite les équations (4) en observant que, quand on fait augmenter a de d_t a_t, a_s augmente de

$$\frac{\partial a_s}{\partial a_t} da_t.$$

On aura donc la dépense

$$p_s \frac{\partial a_s}{\partial a_t} da_t + p_t da_t ,$$

et l'entrepreneur continuera à augmenter ou à diminuer a_t, jusqu'à ce que cette dépense soit égale à zéro.

Dans une des notes suivantes, nous trouverons les conditions du maximum d'ophélimité, et nous examinerons si elles coïncident avec celles-ci, ou si elles en diffèrent.

(719) [3] Si les coefficients de fabrication : a_s, a_t,... sont fonction de la quantité Q_a que fabrique l'entrepreneur, quand on augmente cette quantité de dQ_a, le coût de production π_a (3) (**100** [1]) croitra de

$$\frac{\partial a_s}{\partial Q_a} p_s + \frac{\partial a_t}{\partial Q_a} p_t + \cdots \qquad (1)$$

en égalant à zéro cette expression on aura l'équation, qui détermine la valeur de Q_a la plus avantageuse pour l'entrepreneur.

(720) [1] Par exemple, si l'on a effectué le remplacement du *capital privé* — « ou du mode de production spéculateur privé, sans autre règle sociale que la libre concurrence » — par le *capital collectif*, c'est-à-dire « par un mode de production qui, fondé sur la possession collective de tous les moyens de production par tous les membres de la société, produirait une organisation plus unifiée, sociale, collective du travail national ». Schäffle, *Quint. Soc.*, p. 17.

but. Celui-ci sera double. Il s'agira, d'abord, de produire le plus de marchandises possible avec le moins d'efforts, et ensuite, de les distribuer selon certaines règles qui seront jugées convenables à la nouvelle société. Le premier problème doit seul nous occuper ici. C'est-à-dire que nous recherchons quels doivent être les coefficients de fabrication pour obtenir des marchandises qui, distribuées suivant la règle qu'il plaira d'adopter, produisent le maximum d'ophélimité [2].

721. Le problème n'est pas seulement technique, il est avant tout économique. Le capital pour être collectif ne deviendra pas infini (445). Le ministre de *la production* de la nouvelle société aura à sa disposition une certaine quantité de capital, grande ou petite, mais limitée. Il s'agit pour lui de l'employer de la manière la plus utile à la société. Pour se procurer du blé, développera-t-il les moyens de transport afin de le faire venir de régions lointaines, ou bien fera-t-il des dépenses pour améliorer et rendre plus productives des terres du pays [1]. Emploiera-t-on une machine

(**720**) [2] Mr Marshall, *Principles*, p. 410-411-412, et *append.*, XIV, a traité ce problème, mais par une méthode différente de celle que nous employons. Il commence par réunir non seulement les qualités d'entrepreneur et de capitaliste, mais encore celle de consommateur. L'individu qui réunit toutes ces qualités, emploiera évidemment les capitaux dont il dispose de manière à obtenir le maximum d'utilité possible. Mais Mr Marshall observe lui-même que les conditions de la production moderne sont différentes (p. 412, *Transition to the investment of capital by the modern undertaker of business entreprises)*. C'est pour cela qu'il faut non seulement séparer le capitaliste de l'entrepreneur (entrepreneur privé, ou Etat socialiste), mais encore le capitaliste du consommateur, en ce sens qu'il faut tenir compte que chaque individu ne consomme pas les produits *directs* de ses propres capitaux, mais qu'il vend les services de ses capitaux, et qu'il achète les marchandises produites, le plus souvent, au moyen des services d'autres capitaux.

Au reste, il revient au même de considérer, ainsi que nous le faisons, les coefficients de fabrication ; ou bien, comme le fait Mr Marshall, les *facteurs de la production*, c'est-à-dire les quantités totales de services employés.

(**721**) [1] Schäffle, *Quint du Soc.*, p. 75, dit : « Quand, par exemple — c'est ainsi qu'on peut rendre l'idée de Marx — un pays a besoin de 20,000 hectolitres de froment, et que pour leur production il doit employer 100,000 journées de travail socialement organisé, chaque hectolitre vaudra $\frac{100,000}{20,000} = 5$ journées particulières de travail socialement constitué ». Il y a ici une erreur de fait. On ne peut pas savoir combien de journées de travail il faut pour produire 20,000 hectolitres de froment, si l'on ne fait pas aussi connaître de quelle manière ils seront produits. On ne peut pas répondre qu'on choisira la manière qui exige le moindre nombre de journées de travail, car elle pourrait entraîner l'usage d'une telle quantité des « capitaux collectifs » qu'il n'en resterait plus suffisament pour les autres productions sociales, ou que pour celles-ci la *peine* qu'elles coûtent s'accroîtrait très notablement. Il faut absolument déterminer ces quantités en sorte que, comme le dit Schäffle lui-même, p. 55, « chacun produise le plus de richesse possible avec le moins de frais possible ».

pour casser les pierres destinées à entretenir les routes, ou fera-t-on ce travail à la main ? Le ministre de la production, après avoir recueilli toutes les statistiques nécessaires, ainsi que le veulent Lassalle et Mr J. Guesde, et après s'être entouré des conseils des hommes les plus compétents, devra résoudre ces problèmes et d'autres semblables. Il déterminera ainsi à quels usages, de préférence à d'autres, il doit employer les terres, les capitaux mobiliers et les hommes dont il dispose. En d'autres termes, il déterminera les coefficients de fabrication qui procureront le maximum de bien-être à ses administrés. Or, et ce résultat est extrêmement remarquable, il arrivera, de la sorte, précisément aux mêmes coefficients que déterminerait la libre concurrence [2]; en sorte

(**721**) [2] Considérons un individu qui consomme *directement* certaines quantités de marchandises et certaines quantités de services de capitaux. Par une cause quelconque, les premières augmentent de dr_a, dr_b... les secondes diminuent de dr_s, dr_t,...; c'est-à-dire que les consommations augmentent de dr_a, dr_b,... et les *sacrifices* de dr_s,... Nous avons vu (385 [2]) que, dans ces conditions, les variations de l'ophélimité sont :

$$dU_1 = \mu_1 \, d\lambda_1 \,, \qquad dU_2 = \mu_2 \, d\lambda_2 \,, \; \ldots \tag{1}$$

en posant

$$\left\{\begin{array}{l} d\lambda_1 = p_a \, dr_{1a} + p_b \, dr_{1b} + \ldots - p_s \, dr_{1s} \cdots \\ d\lambda_2 = p_a \, dr_{2a} + p_b \, dr_{2b} + \ldots - p_s \, dr_{2s} \cdots \\ \ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots \end{array}\right. \tag{2}$$

et

$$\mu_1 = \frac{\varphi_{1a}}{p_a} \,, \qquad \mu_2 = \frac{\varphi_{2a}}{p_a} \,, \; \ldots \tag{3}$$

Les quantités φ_{1a}, φ_{2a}..., et par conséquent aussi μ_1, μ_2... étant de leur nature essentiellement positives, les signes des dU_1, dU_2,... des formules (1) dépendent des signes des $d\lambda_1$, $d\lambda_2$,... Si celles-ci sont toutes des quantités positives, cela veut dire que les variations des quantités r_a, r_b,... ont augmenté l'ophélimité dont jouit chaque individu, et nous dirons, d'une manière elliptique, que ces variations ont augmenté l'ophélimité dont jouit la société. Il faudra donc continuer à faire varier dans ce sens les r_a, r_b... pour augmenter le bien-être de chacune des personnes dont se compose la société. Au contraire, si tous les $d\lambda_1$, $d\lambda_2$ étaient négatifs, il faudrait faire varier, dans le sens opposé, r_a, r_b... On continuera ainsi jusqu'à ce que tous les $d\lambda_1$, $d\lambda_2$... cessent d'être du même signe.

Quand quelques-uns sont positifs, d'autres, négatifs, nous ne pouvons plus suivre la même règle qui nous a servi jusqu'ici ; car, en faisant croître le bien-être de certains individus, nous faisons diminuer celui de certains autres. Que faut-il donc faire ? La difficulté qui nous arrête provient de ce qu'ici la question de la production se complique de celle de la distribution ; il faut donc séparer ces deux questions.

Observons, pour cela, que les $d\lambda_1$, $d\lambda_2$... représentent des quantités de

que les deux conditions que nous avons posées sont équivalentes et conduisent aux mêmes résultats. Il faut bien observer que nous ne disons pas qu'on obtiendrait les mêmes coefficients que ceux en usage dans nos sociétés, car, dans la plupart de celles-ci, ils ne sont déterminés qu'en partie par la libre concurrence, et pour une autre partie, souvent fort considérable, ils sont déterminés en vue de favoriser certains individus aux dépens de certains autres.

722. Ainsi, la substitution, si elle était pratiquement possible, de l'organisation « sociale et unifiée » (718[1]) de la production au régime de libre concurrence, aboutirait, en définitive, à la même détermination des coefficients de fabrication. Reste l'économie des dépenses pour les tentatives moyen-

la marchandise qui sert de monnaie, et ces quantités consommées, en partie directement, en partie après avoir été transformées en **A**, **B**... produisent les variations d'ophélimité dU_1, dU_2,... Nous ne pouvons ni comparer (642) ni sommer celles-ci, car nous ignorons le rapport des unités en lesquelles elles sont exprimées, mais nous pouvons comparer et sommer la quantité de marchandises $d\lambda_1$, $d\lambda_2$...

Nous pouvons donc nous poser le problème :

Quelles doivent être les valeurs des coefficients de fabrication tels que la somme des marchandises obtenues, étant distribuée d'une manière convenable, fournisse à chacun le maximum d'ophélimité ?

Tel est le problème, indiqué dans le texte, que doit se poser le *ministre de la production* d'un Etat socialiste. Pour le résoudre, il faut égaler à zéro la somme

$$d\lambda_1 + d\lambda_2 + \dots$$

en effet, tant que cette somme est positive, en faisant varier r_a, r_b... dans le sens indiqué, l'on se procure un supplément de marchandises à distribuer ; tant qu'elle est négative, on obtient le même supplément, en donnant à la variation le sens opposé.

Posons

$$d\Lambda = d\lambda_1 + d\lambda_2 + \dots \qquad (4)$$

pour résoudre notre problème, nous devrons donc avoir

$$d\Lambda = o \qquad (5)$$

On arriverait au même résultat, en suivant la voie indiquée (386[2]). Quand la valeur de dX donnée par l'équation (1) (386[2]) est positive, la *société* fait un gain d'ophélimité; et la condition que nous venons de trouver pour le maximum est la même que celle qu'on trouve en égalant à zéro la valeur de dX de l'équation (1) (386[2]).

Les quantités totales consommées sont

$$\begin{cases} R_a = r_{1a} + r_{2a} + \dots \\ R_b = r_{1b} + r_{2b} + \dots \\ \dots\dots\dots \end{cases}$$

nant lesquelles la libre concurrence résout les équations de l'équilibre économique. Ce sujet sera traité plus loin (837).

723. Le théorème que nous venons de démontrer s'énonce de la manière suivante : *la libre concurrence des entrepreneurs donne, pour les coefficients de fabrication, les mêmes valeurs qu'on obtiendrait en les déterminant par la condition d'obtenir des quantités de produits telles que, si elles étaient convenablement distribuées, il en résulterait un maximum d'ophélimité pour chaque individu dont se compose la société.*

Ce théorème est fondamental pour la théorie de la production. Il se retrouve, d'une manière plus ou moins précise, au fond des théories de l'Economie politique classique. Mais

En sommant les équations (2), l'équation (4) devient

$$d\Lambda = p_a\, dR_a + p_b\, dR_b + \dots - p_s\, dR_s - p_t\, dR_t \dots \tag{6}$$

et c'est cette expression qui, égalée à zéro, en vertu de l'équation (5) donnera les conditions du maximum d'ophélimité. Ce sont les quantités consommées qui figurent dans l'équation que nous venons d'écrire, et les quantités fabriquées qui sont représentées dans les équations (7) (100[1]). Nous verrons plus loin (863[2]) un cas où ces quantités sont différentes; ici, elles sont identiques, et en différentiant les équations (7) (100[1]), on aura

$$\left\{\begin{array}{l} dR_s = a_s\, dR_a + b_s\, dR_b + \dots + R_a\, da_s + \dots \\ dR_t = a_t\, dR_a + b_t\, dR_b + \dots + R_a\, da_t + \dots \\ \dots\dots\dots\dots\dots\dots \end{array}\right. \tag{7}$$

Multiplions la première de ces équations par p_s, la seconde par p_t, ... et sommons. En tenant compte des équations (4) (100[1]) on aura

$$\begin{array}{rl} d\Lambda = & - R_a\,(p_s\, da_s + p_t\, da_t + \dots) \\ & - R_b\,(p_s\, db_s + p_t\, db_t + \dots) \\ & \dots\dots\dots\dots \end{array} \tag{8}$$

Si nous supposons que les variations des a_s, a_t... soient celles qui sont compatibles avec les équations (3) du § 719[2], nous aurons

$$d\Lambda = - R_a\, \delta\pi_a - R_b\, \delta\pi_b - \dots$$

le signe δ ayant la signification qui lui a été donnée à la note 2 du § 719.

La condition du maximum d'ophélimité sera donnée par l'équation

$$o = R_a\, \delta\pi_a + R_b\, \delta\pi_b + \dots \tag{10}$$

Or, les équations (2) (719[1]) font voir que cette condition est identique à celle qui sert aux entrepreneurs, sous le régime de la libre concurrence, pour déterminer les coefficients de fabrication. On arrive donc au même résultat, c'est-à-dire, en définitive, aux équations (4) (719[2]), soit qu'on se propose de déterminer les coefficients par la condition de la libre concurrence, ou par celle du maximum d'ophélimité.

seules, les considérations de l'*utilité* (ophélimité), développées au moyen des raisonnements mathématiques, pouvaient nous le faire connaître dans toute sa rigueur et dans toute son extension.

724. Après avoir considéré la production (717), passons maintenant à la capitalisation.

Nous avons une autre proposition, du même genre que la précédente, dans celle que nous n'avons fait qu'énoncer au § 134 : *L'égalité du taux du loyer net des capitaux est la condition qui assure le maximum d'ophélimité des capitaux* (698 β). Nous avons déjà présenté (445) quelques observations sur ce sujet. Elles se résument dans l'observation suivante : Si, dans un certain emploi, l'épargne reçoit un intérêt plus élevé que dans un certain autre, cela indique que le premier emploi est plus « productif » que le second, et qu'il y a avantage pour la *société* à diminuer le premier emploi de l'épargne et des capitaux, et à augmenter le second. On peut faire cela de deux manières, qui, au point de vue qui nous occupe, sont équivalentes : soit en supposant, si cela est matériellement possible, qu'une petite quantité du second capital soit transformée et s'ajoute à la quantité du premier capital ; soit en supposant que la nouvelle épargne se transforme dans le second capital, au lieu de se transformer dans le premier.

Tout ce raisonnement est un peu vague. Il acquiert la rigueur désirable si nous recourons aux mathématiques [1].

(**724**) [1] Nous reprenons les équations (1), (2), (3), (719[2]). qui sont générales, et qui s'appliquent, quelle que soit la cause des variations dr_a, $dr_b \dots dp_a, \dots$

Ici, nous supposons que ces variations proviennent de ce que les entrepreneurs augmentent de δR_s la quantité du capital **S**, et diminuent de δR_t la quantité du capital **T**. Le capital **S** peut tout aussi bien être un capital nouveau, ou un ancien. S'il s'agit d'employer de la nouvelle épargne, on peut supposer *idéalement* qu'on l'emploie d'abord, en la transformant en **T**, et ensuite qu'on effectue le transport de **T** en **S**. On verra, ainsi, s'il convient mieux de laisser la nouvelle épargne pour l'usage **T**, ou de l'employer pour l'usage **S**.

La somme qu'on transporte de **T** à **S**, doit, en tout cas, être la même, c'est-à-dire qu'on doit avoir

$$(1) \qquad \Pi_s \, \delta R_s = \Pi_t \, \delta R_t$$

La transformation de δR_t en δR_s

fait varier les quantités . . . . $R_s, R_t, R_v, \dots$

de . . . . $dR_s, dR_t, dR_v, \dots$

et de même toutes les autres quantités. . . . . r_a, r_b, p_a, p_b.

725. Le théorème que nous venons de démontrer complète le théorème du § 723. Nous voyons donc maintenant que la considération de l'état économique caractérisé par la libre concurrence des entrepreneurs (131 α-698 α-703 α), et la considération de l'état économique où l'on obtient le maximum d'ophélimité pour la société (131 β-698 β-703 β), conduisent à des conditions identiques pour l'équilibre économique, non seulement de la production, mais aussi de la capitalisation, c'est-à-dire pour les conditions de l'équilibre économique en général.

On voit ainsi que les « entrepreneurs » remplissent une fonction sociale très importante. Ils déterminent, par des es-

Prenons les équations (6) (**135**[1]), qui s'appliquent au cas général où l'on considère aussi la capitalisation. Ces équations donneront

$$(2)\begin{cases} dR_s + \delta R_s = a_s\, dR_a + \ldots + s_s\, y_s\,(dR_s + \delta R_s) + \ldots \\ dR_t - \delta R_t = a_t\, dR_a + \ldots + s_t\, y_s\,(dR_s + \delta R_s) + \ldots \\ dR_v \qquad\quad = a_v\, dR_a + \ldots + s_v\, y_s\,(dR_s + \delta R_s) + \ldots \\ \ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots \end{cases}$$

Multiplions la première équation par

$$p'_s = p_s + y_s\,\pi_s$$

la seconde par

$$p'_t = p_t + y_t\,\pi_t$$

etc. ; sommant et tenant compte des équations (5) (**135**[1]), on aura

$$p_a\, dR_a + p_b\, dR_b + \ldots - p_s\, dR_s - p_t\, dR_t - p_v\, dR_v - \ldots$$
$$= p_s\,\delta R_s - p_t\,\delta R_t$$

Mais le premier membre est égal précisément à la quantité $d\Lambda$ donnée par l'équation (4) (**721**[2]) ; donc, on aura

$$(3) \qquad d\Lambda = p_s\,\delta R_s - p_t\,\delta R_t$$

Maintenant, en répétant le même raisonnement qu'on a déjà fait à la note 2 du § 721, on verra que la société obtiendra le maximum d'ophélimité, c'est-à-dire qu'elle aura une somme de biens économiques telle, qu'en la distribuant convenablement chacun aura le maximum d'ophélimité, si on fait $d\Lambda$ égal à zéro ; on aura donc l'équation

$$p_s\,\delta R_s = p_t\,\delta R_t$$

En divisant membre à membre avec l'équation (1), on obtient

$$\frac{p_s}{\Pi_s} = \frac{p_t}{\Pi_t}$$

Ce qui donne la proposition indiquée dans le texte, laquelle nous fait connaître que le maximum d'ophélimité s'obtient quand les taux des loyers nets sont égaux.

sais répétés, les valeurs des coefficients de production qui procurent le maximum d'ophélimité à la société. Cette fonction, que devraient remplir les employés de l'Etat socialiste, est remplie automatiquement par les entrepreneurs dans un régime de libre concurrence. En réalité, les entrepreneurs ne s'occupent que de trouver les coefficients de fabrication qui leur sont le plus avantageux. C'est sous la **pression** de la libre concurrence que ces coefficients deviennent égaux à ceux qui assurent le maximum d'ophélimité à la société. A ce point de vue, les *entrepreneurs* sont assimilables à des employés du futur Etat socialiste, auxquels on aurait donné à forfait le travail de déterminer les coefficients de fabrication. Les forces automatiques de la libre concurrence agissent pour stimuler les entrepreneurs, et pour les obliger à trouver les valeurs des coefficients de fabrication qui assurent le maximum d'ophélimité.

Les entrepreneurs ressentent vivement la pression de la libre concurrence[1]. Pour s'y soustraire, ils demandent au gouvernement toutes sortes de protections : protection contre la concurrence des pays étrangers; protection contre les ouvriers (grèves, associations ouvrières, etc.); protection au moyen de l'altération des monnaies (327 β); protection contre les possesseurs d'épargne, le gouvernement se chargeant de faire des prêts à un taux moindre que celui qui s'établit librement sur le marché; protection pour les transports par terre et par eau; subventions maritimes; primes, etc., etc.

Tout gouvernement qui accorde ces protections empêche les « entrepreneurs » de remplir leur fonction sociale. Il agit comme un gouvernement socialiste qui, après avoir chargé des employés de déterminer les coefficients de fabrication donnant le maximum d'ophélimité, permettrait à ces employés de ne rien faire; bien pis, de déterminer les coefficients de fabrication pour favoriser certains intérêts particu-

(**725**) [1] Sauf les moments très courts où l'excès du mouvement économique prépare une crise, on entend toujours dire que l'agriculture, le commerce, l'industrie sont dans le marasme. Ces plaintes ne sont pas sans analogie avec celles d'un employé qui se plaindrait d'être obligé de faire le travail pour lequel on le paie.

Beaucoup d'ouvriers, et non les meilleurs, préfèrent le travail payé à la journée au travail à la tâche. Beaucoup d'entrepreneurs, et non les meilleurs, préféreraient les conditions qu'ils espèrent pouvoir obtenir d'un Etat socialiste à celles que leur fait un régime de libre concurrence. Sous ce régime, les entrepreneurs sont des « fonctionnaires » payés à la tâche; avec une organisation socialiste, ils deviendraient des « fonctionnaires » payés à la journée.

liers. Les entrepreneurs qui remplissent leur fonction sociale sont des êtres très utiles; les entrepreneurs qui ne la remplissent pas sont pour le moins des parasites, et peuvent devenir extrêmement nuisibles.

726. *Pour chaque individu, il existe certaines valeurs des coefficients de fabrication lesquelles procurent à l'individu considéré le maximum d'ophélimité.* Par exemple, un ouvrier a intérêt, d'un côté, à ce qu'on emploie plus de main-d'œuvre et moins de services mobiliers, car ainsi son salaire augmentera. Mais, d'un autre côté, cette modification fera croître le prix des produits. L'ouvrier devra donc faire son compte (non pas en argent, mais en ophélimités), en déduisant ce qu'il perd, d'un côté, de ce qu'il gagne, de l'autre. S'il lui reste un bénéfice, la modification lui convient, s'il y a une perte, elle ne lui convient pas. Dans le cas où elle lui convient, il continuera, s'il en a le pouvoir, à modifier dans le même sens les proportions de main-d'œuvre et de capital mobilier ; mais on conçoit qu'il viendra un moment où son gain sera plus que compensé par les difficultés de la production et par l'augmentation des prix, laquelle en sera la conséquence. Alors, il devra s'arrêter; et les valeurs qu'auront, à ce moment, les coefficients de production seront les valeurs donnant le maximum [1].

S'il offre toute la quantité de travail dont il peut disposer, c'est-à-dire si cette quantité est constante, qu'elle soit fixée par la coutume, par la loi, ou par un acte de la volonté de l'individu, *il existe encore certaines valeurs des coefficients de fabrication qui donnent le maximum d'utilité à l'individu.*

727. *Pour une classe d'individus, il existe certaines valeurs des coefficients de fabrication lesquelles procurent des quantités telles de biens économiques, que si on les distribue convenablement, chaque individu appartenant à la classe considérée, obtiendra le maximum d'ophélimité* [1].

La démonstration est la même que pour la société entière

(**726**) [1] Ce sont les valeurs qui annulent le $d\lambda$ qui se rapporte à cet individu (721 [2]).

(**727**) [1] Ce sont les valeurs qui vérifient l'équation (721 [2])

$$d\lambda_1 + d\lambda_2 + \ldots + d\lambda_g = o,$$

les individus qui composent la classe étant 1, 2... g.

Le plus souvent, quand une classe d'individus peut agir sur les coefficients de fabrication, elle ne résout pas proprement l'équation précédente, elle continue seulement à modifier les coefficients, tant que la plupart des $d\lambda_1$, $d\lambda_2$... demeurent positifs.

(721), mais les valeurs qu'on obtient sont différentes. La classe d'individus considérée ne peut maintenir son gain que si elle a un monopole naturel ou artificiel.

728. Malgré cela, il ne faut pas confondre les valeurs que l'on obtient pour les coefficients de fabrication, dans le cas que nous considérons, avec celles que l'on obtiendrait, en cherchant seulement à quel prix la classe considérée doit vendre les services des capitaux dont elle a le monopole, pour obtenir le maximum de bénéfice. Ce sont là deux cas distincts. Dans le premier (α), on suppose que la classe considérée peut imposer directement certains coefficients de fabrication à la société dont elle fait partie. Dans le second (β), on suppose que cette classe peut seulement fixer le prix des services dont elle a le monopole, ce qui ne modifie qu'indirectement les coefficients de fabrication.

Pour bien faire saisir cette différence, supposons un syndicat de propriétaires des terres à blé. Dans le cas (β), ce syndicat vendra les services de ses terres à un prix qui lui procurera le maximum de bénéfices, et certains coefficients de fabrication correspondent à cet état de chose. Maintenant, supposons que ce syndicat puisse agir *directement* sur les coefficients de fabrication. Nous serons dans le cas (α). Le syndicat obligera les entrepreneurs à employer le plus possible de terres, et le moins possible de capitaux personnels et mobiliers. On aura des coefficients de production différents des précédents.

Voyons un autre exemple. (β) Les maçons, unis en syndicat et pouvant éviter la concurrence, vendent à un certain prix leurs services. Mais si, en outre, il peuvent obliger les entrepreneurs à ne pas employer de treuils et d'autres machines pour soulever les matériaux, nous serons dans le cas (α), et les coefficients de fabrication seront directement modifiés en faveur des maçons.

729. Nous venons de voir que la libre concurrence, soit en déterminant les coefficients de fabrication (723), soit en répartissant l'épargne entre les différents capitaux, anciens ou neufs, en lesquels on la peut transformer (724), donne une somme de biens économiques telle, qu'en la répartissant convenablement, on a le maximum d'ophélimité pour chaque membre de la société. Il en résulte que, si l'on veut changer arbitrairement la distribution de la richesse, il convient de le faire en enlevant directement aux uns pour donner aux autres.

730. En d'autres termes : On peut transférer la richesse de certains individus à certains autres, en changeant les con-

ditions données par la libre concurrence, soit pour les coefficients de fabrication, soit pour les transformations de l'épargne en capitaux. **Ce transfert est nécessairement accompagné d'une destruction de richesse.** Ce n'est là qu'une autre forme des propositions déjà énoncées (723-724). Ce théorème joue, en économie politique, un rôle analogue à celui du second principe, en thermodynamique. Il a comme corollaire que **tout monopole donne lieu à une destruction de richesse.** En effet, le monopole change les conditions qui seraient établies par la libre concurrence.

731. Supposons, par exemple, que, guidés par des motifs d'équité, de morale, d'utilité de l'espèce, ou de tout autre genre, l'on veuille donner à un individu X une somme de 10 unités, en sus de celle qui lui reviendrait sous le régime de la libre concurrence. La voie la moins coûteuse pour opérer ce transfert est la voie directe; c'est-à-dire, laisser subsister la libre concurrence et prélever une somme de 10 unités sur les autres individus que nous désignerons par Y, pour la donner à X. Toute autre voie qui change les conditions de la libre concurrence, est plus coûteuse. C'est-à-dire que, pour donner 10 à X, il faudrait, par exemple, prélever 12 sur le reste de la société.

732. L'expérience fait voir qu'en général un léger changement dans les proportions des coefficients de fabrication produit une différence considérable dans le prix de revient. Ainsi, si pour employer plus de main-d'œuvre et moins de capital, on fait usage de métiers à main au lieu de métiers mécaniques, la différence du prix de revient est énorme. Mais, même sans considérer ce cas extrême, le moindre perfectionnement des machines, lequel produit un changement minime dans les proportions du capital et de la main-d'œuvre, donne une différence assez grande du coût de production.

Il suit de là, d'abord, que la perte pour la société est en général beaucoup plus grande que le bénéfice qui, par le changement des coefficients de fabrication, peut être obtenu par quelques individus; et ensuite, que les limites dans lesquelles ces changements peuvent avoir lieu, en procurant un bénéfice à quelques individus, sont extrêmement restreintes.

Les économistes qui ont nié que ces changements pussent produire un bénéfice appréciable pour les individus qui en jouissent, n'avaient donc pas tout à fait tort en pratique.

733. *Les Trades-Unions, les syndicats et autres associations semblables, peuvent, en agissant sur les coefficients de fabrication, modifier à leur avantage la répartition de la richesse* (728 α). Mais il faut tenir compte de l'observation précédente,

qui fait voir qu'en général les limites dans lesquelles cette modification peut avoir lieu, sont très restreintes. *Les associations dont il est question peuvent aussi modifier à leur avantage la répartition de la richesse, en restreignant l'offre des services des capitaux qu'elles détiennent* (728 β).

734. Le gain que font, des deux manières qui viennent d'être citées, les membres des syndicats, etc., *est obtenu au moyen d'une perte infligée aux autres membres de la communauté. Ce gain est toujours moindre, et généralement beaucoup moindre, que la perte.* La différence représente une destruction de richesse.

735. (725). Ainsi donc, sous le régime de la libre concurrence : les prix des marchandises, les quantités consommées, les coefficients de fabrication, les transformations de capitaux les uns en les autres, les transformations de l'épargne en capitaux anciens et en capitaux neufs, tout s'établit de manière à procurer à la société (721 ²) le maximum d'ophélimité compatible avec l'appropriation des capitaux, laquelle est supposée.

Cet état d'équilibre est un état d'équilibre stable (40). C'est-à-dire que si, par une cause quelconque, il vient à être sensiblement troublé, on voit naître, dans la société même, des forces qui tendent à reconduire le système à la position dont on l'a éloigné.

C'est le théorème principal auquel aboutit la science économique.

736. La loi dite de l'*économie des forces*, par laquelle l'homme tâche d'obtenir la plus grande somme d'ophélimités en échange de la moindre somme de travail, est au fond notre principe hédonistique et la base de notre théorie (43). Mais il ne suffit pas de poser ce principe, il faut, en outre, découvrir sous quelles conditions on peut l'appliquer, et quelle est l'organisation qui donne une somme maxima d'ophélimités.

Mr G. de Molinari a fort bien vu *(Not. Fond. d'Ec. Pol.)* comment, sous le régime de la libre concurrence, on était conduit à produire précisément les genres de capitaux qui sont nécessaires pour obtenir la quantité maxima d'utilité.

737. Mr Ferrara est un des économistes qui s'est le plus rapproché des nouvelles théories (80). Il ne lui a manqué que de donner une forme mathématique à ses raisonnements pour atteindre l'exactitude des théories qui ont pour base la considération de l'ophélimité.

Dès l'année 1864, Mr Ferrara insistait sur la proposition que le *capital* ne peut pas s'associer dans des proportions

prises au hasard avec le *travail*, mais que la *nature* a imposé des valeurs fixes à ces proportions [1].

En laissant de côté les considérations téléologiques sur la *nature* et sur ce qu'elle impose, on retrouve dans cet énoncé la proposition à laquelle nous avons donné une forme plus précise, en disant qu'il existe, pour les coefficients de production, certaines valeurs qui assurent une somme maxima d'ophélimités pour la société.

738. La proposition que *le capital limite l'industrie* [1], est encore un énoncé imparfait de la même vérité. Pour l'industrie, les services des capitaux fonciers ont peu d'importance, en comparaison des services des capitaux personnels et mobiliers. Or, dans un état donné de connaissances techniques, il existe, entre les quantités des différents genres de services personnels et de services mobiliers, certaines proportions qui assurent le maximum d'ophélimité. Et, à peine s'éloigne-t-on de ces proportions, la somme des ophélimités décroit, en général, assez rapidement. Il en résulte qu'avec des quantités données de services mobiliers, on ne peut employer que des quantités de services personnels comprises dans d'étroites limites, car, si on sortait de ces proportions, on produirait moins d'ophélimités qu'il n'en faut pour maintenir les capitaux personnels. En ce sens, il est vrai que le capital limite l'industrie. Mais, on pourrait de même dire que les quantités des services personnels la limitent aussi [2].

739. Dans le même sens, on pourrait encore dire que *la terre limite l'agriculture*. Et cette proposition se trouve au fond identique à la loi dite *de la productivité décroissante du capital appliqué à la terre* (742).

740. Gossen [1] a établi la nécessité de certains rapports entre les différents services. On a voulu trouver une analogie entre cette loi et celle des proportions définies en chimie, mais c'est à tort. On ne peut pas faire varier, par degrés insensibles, les proportions de potassium et d'oxygène qui se combinent ensemble; on le peut quand il s'agit des *services économiques*.

(**737**) [1] *Teoria delle mercedi. Prefazione al vol. 3º, serie II della Biblioteca dell' Economista.*

(**738**) [1] Voyez, par exemple, Mill, *Elem. d'Ec. Pol.*, trad. franç., I, p. 72.

(**738**) [2] Mill, *loc. cit.*, p. 74, en cite lui-même un exemple. Il n'avait plus qu'un pas à faire pour arriver à notre proposition, au moins sous la forme imparfaite qu'on peut lui donner sans faire usage des mathématiques.

(**740**) [1] *Entwickelung der Gesetze des menschlichen Verkehrs und der daraus fliessenden Regeln für menschliches Handeln.* 1854.

741. Néanmoins, c'est un fait très général que, si l'on fait varier un seul des services qui entrent dans la confection d'un produit, les autres demeurant les mêmes, la quantité du produit n'est pas proportionnelle à la quantité du service que l'on fait varier. Elle commence par augmenter très rapidement, et, arrivée à un certain point, elle n'augmente plus que très lentement, ou même pas du tout [1].

Ainsi, par exemple, un homme peut, à la rigueur, surveiller plusieurs machines; mais le produit augmentera considérablement si on fait surveiller chaque machine par un ouvrier. Arrivé à ce point, le produit n'augmentera presque pas, ou pas du tout, si l'on emploie deux ouvriers pour chaque machine.

Une terre donnée produit, sans engrais, une certaine quantité de blé. Une petite quantité d'engrais augmente considérablement le produit; une autre quantité égale l'augmente moins, etc. C'est-à-dire que, si l'on forme le quotient du surplus de production divisé par la quantité d'engrais correspondante, on observera qu'il va d'abord en augmentant, puis diminue rapidement. Il en est de même si l'on considère des doses successives de travail appliquées à une même terre. Mr Marshall *(Princ. of Econ.*, p. 211) donne, suivant des expériences faites dans l'Arkansas, et publiées dans le *Times* du 18 nov. 1889, les quantités de blé récoltées sur une terre à laquelle avaient été appliquées différentes doses de travail.

Nombre de labours	Nombre de hersages	Récolte en bushels par acre
1	0	16
1	1	$18\,^1/_2$
2	1	$21\,^2/_3$
2	2	$23\,^1/_4$

(**741**) [1] Cela veut dire que le coefficient a_s, par exemple, est donné par une expression de la forme

$$(1) \qquad a_s = \alpha_s - \theta\,(a_t - \alpha_t,\,\ldots)\,;$$

α_s, α_t,... étant des constantes, et la fonction θ étant de telle nature qu'elle change de signe avec $a_t - \alpha_t$,... et que pour des valeurs positives, même très grandes, de ces quantités, elle n'acquiert qu'une valeur assez petite, tandis que des valeurs négatives, même assez petites, de

$$a_t - \alpha_t\,, \quad a_v - \alpha_v\,, \ldots$$

donnent des valeurs assez grandes à θ.

Par exemple, si l'on avait

$$a_s = \alpha_s - A\,\frac{a_t - \alpha_t}{h + a_t - \alpha_t}$$

a_s ne pourrait jamais devenir moindre que $\alpha_s - A$, quelque grand que devînt $a_t - \alpha_t$, tandis que, pour $a_t - \alpha_t$ négatif et proche de h, a_s prendrait une valeur très grande.

742. On cite généralement ces faits, et d'autres semblables, à l'appui de la loi de *la productivité décroissante du capital appliqué à la terre;* mais, il n'y a rien là de spécial à l'agriculture, et cette loi n'est qu'un cas particulier de la proposition plus générale que nous venons d'établir. Il faut ajouter qu'en parlant de productivité *décroissante,* on ne considère qu'une partie du phénomène. La productivité commence généralement par être croissante. Sur une terre vierge, les premières doses de capitaux personnels et mobiliers donnent des produits de plus en plus considérables, et ce n'est qu'à partir d'une certaine limite que les nouvelles doses donnent des produits décroissants.

Des découvertes techniques peuvent, de temps à autre, ramener des périodes de productivité croissante.

743. Nous avons réservé (720) la question de la distribution des biens économiques produits; et nous avons dit que le maximum d'ophélimité *pour la société* était atteint quand on produisait des biens économiques qui, étant convenablement distribués, procuraient à chaque individu le maximum d'ophélimité. Si cette nouvelle distribution ne se fait pas, quand varie l'état économique, certains individus seront favorisés et d'autres seront sacrifiés.

744. Si aucun obstacle, naturel ou artificiel, ne vient empêcher ou rendre plus difficile la transformation de l'épargne en chaque espèce de capital, il est clair que, quand la modification à l'état économique dont nous venons de parler se produira, l'épargne se portera de préférence vers les emplois par lesquels les individus se trouvent avantagés, et se retirera de ceux par lesquels les individus se trouvent sacrifiés [1]. De la sorte, la concurrence fera disparaître les

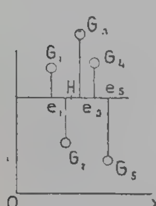


Fig. 39.

(**744**) [1] Reprenons les notations du § 386, note 2. Nous avons vu qu'en général la distance de l'axe $o\,x$ du centre de gravité des points G_1, G_2, auxquels sont appliqués des poids $\frac{1}{\mu_1}$, $\frac{1}{\mu_2}$, ... est

$$d\chi = \frac{d\lambda_1 + d\lambda_2 + \dots}{\frac{1}{\mu_1} + \frac{1}{\mu_2} + \dots}$$

Les valeurs, soit des coefficients de fabrication, soit du taux de l'intérêt, qui donnent le maximum d'utilité sociale (724 [1]) vérifient l'équation

$$o = d\lambda_1 + d\lambda_2 + \dots$$

c'est-à-dire, elles font en sorte que le centre de gravité se trouve sur l'axe $o\,x$. Pour que chaque individu, en particulier, eût le maximum de bien-

différences qui s'étaient produites entre les individus dont se compose la société, et chacun de ces individus finira par obtenir le maximum d'ophélimité.

745. C'est là un état limite qui ne s'observe jamais. Nous avons déjà noté (542 à 544) que les capitaux se différencient, selon la difficulté plus ou moins grande que l'on éprouve à transformer l'épargne en ces capitaux. Les possesseurs des capitaux en lesquels l'épargne ne peut se transformer sans de grandes difficultés, tirent profit de certains changements de l'état économique, sans que la concurrence puisse, au moyen de nouvelles transformations de l'épargne, annuler les avantages dont ils jouissent.

Ces avantages, considérés subjectivement pour les possesseurs des capitaux, ont déjà été indiqués (726). Ils ont été calculés pour un très petit changement des conditions économiques de la société. En sommant les quantités qui se rapportent à des changements très petits, successifs, on obtiendra le gain d'ophélimité pour un changement de grandeur quelconque [1]. Les économistes ont aussi étudié les avantages considérés objectivement par rapport aux capitaux mêmes, et, en un cas très particulier, il en est résulté une théorie célèbre : celle de la **rente** de Ricardo.

746. Il convient de généraliser cette conception. Considérons un état initial dans lequel l'égalité du taux de l'intérêt net existe pour tous les capitaux. Il existe pour une partie d'entre eux, parce que l'on peut librement transformer l'épargne en ces capitaux. Il existe, pour les autres, par simple convention, parceque nous établissons leur prix en capitalisant leur loyer net. Ainsi, par exemple, supposons que le taux du loyer net de l'épargne soit, dans cet état initial, de 5 %. Ce sera aussi le taux du loyer net des capitaux en lesquels peut librement se transformer l'épargne. Soit

être, il faudrait que tous les points G_1, G_2,... vinssent aussi sur l'axe $o\,x$, et ceci peut se faire avec une nouvelle distribution de la richesse produite.

Mais si la concurrence peut s'exercer pour la fabrication des anciens capitaux, l'épargne se portera vers les emplois pour lesquels les λ_1, λ_2... sont positifs, et se retirera de ceux pour lesquels ils sont négatifs, et ainsi la concurrence tendra à rapprocher les points G_1, G_2... de l'axe $o\,x$.

(745) [1] Conservons les notations (721 [2]) ; le gain d'ophélimité de l'individu 1, pour un changement de grandeur fini, sera

$$\int \frac{1}{p_a} \varphi_{1a} \, d\lambda_1$$

une terre dont le loyer net est 5 fr. par an, nous lui assignerons pour prix 100 fr.

747. Maintenant, l'état économique change. Le loyer net de l'épargne change aussi, ainsi que les conditions des transformations de l'épargne en capitaux. Pour un moment, négligeons ce dernier changement. Alors, les nouveaux prix des capitaux en lesquels se transforme l'épargne devront être proportionnels aux anciens. Le loyer net de ces capitaux en lesquels se transforme l'épargne devra être égal au loyer net de l'épargne (133). Quant au revenu des capitaux soustraits à cette concurrence, on ne peut donner de règle pour le connaître, sauf qu'il sera déterminé par les équations générales de l'équilibre économique. Comparons ce revenu réel à celui qu'on peut calculer, en supposant que le prix du capital considéré s'est accru dans la même proportion que les prix des autres capitaux, et en appliquant le nouveau taux de l'intérêt. Le revenu réel pourra être supérieur ou inférieur au revenu ainsi calculé. La différence, positive ou négative, sera appelée **rente acquise**, quand on passe d'un état à l'autre[1]. En continuant l'exemple

(**747**) [1] A l'état initial, les capitaux............ $S,\ T,\ V,\ \dots$
auront les prix.................................... $\Pi_s,\ \Pi_t,\ \Pi_v,\ \dots$
les loyers nets seront............................ $p_s,\ p_t,\ p_v,\ \dots$
A l'état final, les prix des capitaux seront......... $\Pi'_s,\ \Pi'_t,\ \Pi'_v,\ \dots$
les loyers... $p'_s,\ p'_t,\ p'_v,\ \dots$

En appelant i le taux général du loyer net de l'épargne et des capitaux, à l'état initial, et i' ce même taux à l'état final, on aura d'abord

$$(1) \qquad i = \frac{p_s}{\Pi_s} = \frac{p_t}{\Pi_t} = \frac{p_v}{\Pi_v} = \dots$$

Ensuite, si S est un des capitaux en lesquels on ne transforme pas l'épargne, et $T,\ V,$ sont des capitaux en lesquels elle se transforme effectivement, on aura, à l'état final

$$(2) \qquad i' = \frac{p'_t}{\Pi'_t} = \frac{p'_v}{\Pi'_v} = \dots$$

Considérons les prix $\Pi_t,\ \Pi_v,\ \dots$ de tous les capitaux en lesquels se transforme l'épargne, en excluant seulement ceux en lesquels elle ne se transforme pas, et posons

$$(3) \qquad h = \frac{\Pi'_t + \Pi'_v + \dots}{\Pi_t + \Pi_v + \dots}\ .$$

Nous appellerons **rente acquise** par les capitaux **S, T,**... les expressions

$$(4) \qquad \tau_s = p'_s - \Pi_s hi'\ , \qquad \tau_t = p'_t - \Pi_t hi'\ , \dots$$

que nous avons fait précédemment, supposons que l'intérêt net de l'épargne et des capitaux en lesquels elle se transforme soit de 6 $^0/_0$ dans l'état final, que le prix des capitaux en général ait augmenté de 10 $^0/_0$, et que la terre considérée donne un revenu de 10 fr. Cette terre, si elle avait été dans les conditions des autres capitaux, aurait valu 110 fr. et aurait rapporté 6 fr. 60. La différence entre cette somme et 10 fr. est de 3 fr. 40, et c'est ce que nous appelons la *rente acquise* quand on passe d'un état à l'autre.

748. Il nous resterait, maintenant, à considérer le cas où les capitaux en lesquels se transforme l'épargne ne changent

Pour les capitaux en lesquels se transforme l'épargne, en tenant compte des équations (2), on aura

$$(5)\qquad \tau_t = p'_t\left(1 - \frac{h\Pi_t}{\Pi'_t}\right), \dots$$

Or, si l'épargne, dans le second état considéré, se transforme en les capitaux avec la même facilité que dans le premier état, c'est-à-dire, si les rapports des prix des capitaux demeurent constants, on aura

$$\frac{\Pi'_t}{\Pi_t} = \frac{\Pi'_v}{\Pi_v} = \dots ;$$

et, en vertu de l'équation (3),

$$(6)\qquad h = \frac{\Pi'_t}{\Pi_t} = \frac{\Pi'_v}{\Pi_v} = \dots .$$

On aura donc

$$\tau_t = o , \quad \tau_v = o , \dots$$

Les valeurs de τ_t, τ_v,... sont donc un indice des difficultés que rencontre la transformation de l'épargne en certains capitaux plutôt qu'en certains autres. Et τ_s, pour les capitaux en lesquels ne se peut transformer l'épargne, sera un indice des avantages ou des inconvénients qui, de ce fait, résultent pour ces capitaux.

On a aussi par définition (746)

$$i' = \frac{p'_s}{\Pi'_s} ,$$

d'où l'on tire encore

$$(7)\qquad \tau_s = p'_s\left(1 - \frac{\Pi_s h}{\Pi'_s}\right) ;$$

mais on n'a pas, en général, pour S, une équation semblable aux équations (6) qui ont lieu pour **T**, **V**,...

De l'équation (4) on tire encore

$$(8)\qquad \frac{\tau_s}{i'} = \Pi'_s - \Pi_s h.$$

pas tous proportionnellement de prix. Mais, nous nous bornerons à observer qu'alors on considère une certaine moyenne pour le changement général des prix ; et nous renverrons pour les détails à la note mathématique précédente. Pour expliquer les mêmes choses en langage ordinaire, il faudrait de longs développements.

749. Nous n'avons fait, ainsi, que définir une certaine quantité, qui nous servira à différencier les capitaux, suivant la facilité plus ou moins grande, ou même, l'impossibilité de les obtenir par la transformation de l'épargne.

750. Il faut observer qu'il peut y avoir des *rentes négatives,* car, le revenu net d'un capital peut se trouver inférieur à celui qu'on aurait avec le nouveau taux d'intérêt, si le capital considéré avait augmenté (ou diminué) de valeur, proportionnellement aux autres capitaux en lesquels se transforme l'épargne [1].

751. Nous considérons ici des modifications correspondantes à des états différents d'équilibre, des *modifications statiques*. Il y a lieu de les distinguer des *modifications dynamiques*. Quand les conditions économiques changent, l'épargne ne peut pas se porter instantanément vers les emplois les plus favorisés, et se retirer de ceux qui le sont moins. Il faut, pour cela, un certain temps, pendant lequel les propriétaires de quelques capitaux voient leurs bénéfices augmenter, et d'autres les voient diminuer [1].

(**750**) [1] Par exemple, un individu construit une maison dans la ville **A**, et une autre maison dans la ville **B**. Au bout d'un certain temps, la ville **A** devient beaucoup plus prospère, et la ville **B** tombe en décadence. Notre individu a une rente positive de sa maison en **A**, et une rente négative de sa maison en **B**.

(**751**) [1] Mr Carneggie *(The North American Review,* fév. 1889, cité par Mr C. Jannet) croit « que l'économie politique enseigne que les marchandises ne peuvent être produites au-dessous du prix de revient ». Il se trompe, ce n'est là qu'un état limite (102) ; mais ce qu'il ajoute est parfaitement vrai : « Aujourd'hui, avec la manière dont sont conduites les entreprises manufacturières dans d'énormes établissements, qui représentent un capital de 5 à 10 millions de dollars, et avec des milliers d'ouvriers, il en coûte bien moins à un de ces manufacturiers de continuer la production avec une perte de tant par tonne, ou par yard, que de la ralentir. L'arrêter serait désastreux. Pour produire à bon marché, il est essentiel de marcher en plein. Vingt chapitres de dépenses sont des charges fixes, et l'arrêt ne peut qu'augmenter la plupart d'entre elles. C'est ainsi qu'un article est produit pendant des mois, — et j'ai connu des cas où cette situation a duré des années, — non seulement sans profit industriel et sans intérêt pour le capital, mais avec une perte continue du capital engagé ».

M. Marshall, *Principles*, p. 425, donne le nom de *quasi-rent* à la *rente* qui naît des modifications dynamiques.

752. La **rente** est définie par Ricardo de la manière suivante [1]. Il suppose des terrains N° 1, 2, 3, qui rendent, moyennant une quantité égale de travail et de capital, un produit net de 100, 90, 80 *quarters* de blé. Dans un pays où, pour obtenir tout le blé nécessaire à la population, il suffit de cultiver les terres N° 1, on ne paie pas de fermage, dit Ricardo; il n'y a pas de rente. Mais, si l'on doit cultiver le N° 2, la rente commencera pour les terres N° 1, et elle sera égale à la différence entre 100 et 90 quarters, c'est-à-dire à 10 quarters.

On voit, par là, que Ricardo part d'un état initial dans lequel le capital en question donne un revenu zéro [2]. La considération des terres de fertilité décroissante, n'est pas essentielle à la théorie de Ricardo. Cette considération s'introduit naturellement quand on part de l'idée fausse que c'est le coût de production qui *détermine* le prix de vente. Nous savons qu'il n'en est pas ainsi, et qu'il y a seulement une équation entre ces deux expressions (697). Toutes les terres existant dans un pays pourraient être des terres N° 1, et la *rente* apparaîtrait néanmoins le jour où la demande croissante du blé ferait hausser le prix de cette céréale au niveau où il se trouverait si les terres N° 2 existaient réellement et qu'on dût les mettre en culture (768). Ce jour-là les pro-

(**752**) [1] *Princip. of Polit. econ.*, chap. II.

(**752**) [2] Ricardo a trop particularisé la loi de la *rente*. C'est, comme nous l'avons déjà vu (201), une tendance générale quand on découvre quelque vérité. Carey a objecté que l'occupation des terres n'avait pas eu lieu dans l'ordre historique que suppose la théorie de Ricardo (les meilleures d'abord, les plus mauvaises ensuite). Ce point n'a aucune importance pour la théorie de la rente.

On a encore objecté que les bonnes terres se trouvent, tout ensemble avec les mauvaises terres, dans une même exploitation.

En outre, ce que l'on appelle la *fertilité* de la terre n'est pas une propriété absolue, elle est en rapport étroit avec l'avancement de l'agriculture. Des terres réputées mauvaises à une époque, peuvent être regardées comme excellentes à une autre (Passy, *Des systèmes de culture*, p. 55). Ces objections et d'autres semblables, détruisent, en effet, la partie de la théorie de la *rente* où il est question du prix payé pour « l'usage des facultés impérissables du sol ». Elles sont sans force contre la théorie générale que nous avons exposée.

Nous considérons certaines terres *A*, *B*, *C*... Quand on passe d'un état d'équilibre à un autre, les prix payés pour l'usage des services de ces terres varient. Or, on observe, en général, qu'ils ne varient pas uniformément, ni en les considérant seuls, ni en les comparant aux services des autres capitaux.

La théorie générale de la *rente* étudie ces différences et les rattache aux difficultés, plus ou moins grandes, des transformations de l'épargne.

priétaires des terres N° 1 recevraient un fermage de 10 quarters de blé, soit qu'il existe des terres N° 2, soit qu'il n'en existe pas, et cela, sans même que la production du blé augmente (769). Ce sont des *rentes* de cette nature que présentent les terrains qui se trouvent dans le centre des grandes villes.

753. La *rente* de Ricardo se confond donc avec ce que nous avons appelé *rente acquise* quand on passe d'un état à un autre, pourvu qu'on suppose que l'état initial est celui où le capital considéré a un revenu net qui est nul [1].

754. Ricardo définit encore la *rente* d'une autre manière. Soit un fermier qui retire de sa terre cent quarters de blé avec un capital de 1000 £; si, par l'emploi d'un second capital de 1000 £, il en retirait un surcroît de produit de 85 quarters, il devrait payer une rente de 15 quarters. Ici encore, la considération de ce nouvel emploi d'un capital de 1000 £ n'est introduite que pour expliquer (et déterminer) la hausse

(**753**) [1] Traduisons le raisonnement de Ricardo avec nos formules. Comme nous aurons plus tard (755 [1]) à considérer un second raisonnement du même auteur, commençons par donner les notations qui peuvent servir dans les deux cas. Soit **S** la terre, **T** « le travail et le capital », **A** le blé. Indiquons, par des lettres sans accents, les quantités qui se rapportent à l'état où l'on ne paie pas de fermage, et, par des lettres accentuées, les quantités qui se rapportent à l'état où le fermage (la rente) existe. Nous prenons, pour unité du capital-terre, la surface qui donne les quantités de blé indiquées par Ricardo. Le capital, « travail et capital mobilier, » est évalué par Ricardo en numéraire. Son unité sera aussi la somme qui produit les quantités de blé indiquées par Ricardo.

Maintenant, occupons-nous spécialement du premier raisonnement de Ricardo. Soit **D** la dose, exprimée en numéraire, « de travail et de capital » que l'on emploie sur les terres N° 1, laquelle est la même que celle que l'on emploie sur les terres N° 2

$$a_s = a'_s = \frac{1}{100}, \qquad a'_t\, p'_t = \frac{D}{100}; \tag{1}$$

et pour les terres N° 2, en appelant a_t le coefficient de fabrication qui se rapporte à T, on aura

$$\alpha'_t\, p'_t = \frac{D}{90}. \tag{2}$$

Quand on ne cultive que les terres N° 1, on a

$$p_a = a_t\, p_t. \tag{3}$$

Quand on cultive aussi les terres N° 2, le prix du blé produit sur ces terres est

$$p'_a = \alpha'_t\, p'_t. \tag{4}$$

du prix du blé. L'effet, pour le propriétaire et le fermier, serait le même si un second capital de 1000 £ n'était pas employé, et que le prix du blé devînt néanmoins égal à ce qu'il serait, s'il était possible d'employer ce capital et qu'on en retirât un surcroît de production de 85 quarters. La *rente* des terres qui produisent les grands crus de la Gironde ou de la Champagne, n'est due ni à ce que l'on produit ces crus sur des terres de qualité inférieure, ni à ce que l'on emploie sur ces terres de nouvelles doses de capitaux mobiliers et personnels.

755. La seconde définition de Ricardo rentre encore dans celle que nous avons donnée de la *rente* acquise quand on passe d'un état à un autre, et si nous supposons toujours

Mais, puisqu'une même marchandise ne peut pas avoir deux prix, p'_a est aussi le prix du blé produit sur les terres N° 1

$$p'_a = a'_s p'_s + a'_t p'_t . \qquad (5)$$

En tenant compte de l'équation (4), on a

$$p'_s = \frac{p'_a}{a'_s}\left(1 - \frac{a'_t}{\alpha'_t}\right) ; \qquad (6)$$

p'_s est la *rente* de Ricardo. En effet, avec les valeurs (1) et (2), l'on vérifie que l'on a

$$p'_s = 10\, p_a ;$$

c'est-à-dire que la rente est de 10 *quarters* de blé.

Dans le texte, nous avons observé que, si le prix du blé a une valeur p''_a intermédiaire entre les valeurs (3) et (4), on ne cultivera pas encore les terres N° 2, et l'on aura

$$p''_a = a_s p''_s + a_t p''_t . \qquad (7)$$

Il n'y a pas de raison pour que, si le p'_s de la formule (5) est appelé *rente*, on ne donne pas le même nom au p''_s de la formule (7). Voir plus loin (768).

Maintenant, voyons comment cette *rente* est un cas particulier de celle que nous avons définie (747[1]). Il nous suffira pour cela d'observer que puisque l'on part d'un état initial où le fermage est zéro, on doit avoir

$$\Pi_s = o ,$$

ce qui change la formule (4) (**747**[1]) en

$$\tau_s = p'_s ;$$

c'est-à-dire que p'_s est la *rente,* ainsi que nous venons de le voir.

que l'état initial soit celui pour lequel le revenu net du capital considéré est zéro [1].

756. A vrai dire, rien n'autorise la considération de cet état initial, qui, pour nos contrées du moins, se perd dans la nuit des temps. Nous pouvons parfaitement calculer les variations de revenus des capitaux, en comparant deux états économiques bien connus, mais une telle recherche est vaine quand l'un de ces états est entièrement inconnu.

Pour Ricardo, cette considération présentait l'avantage de pouvoir égaler à la *rente* le fermage entier. La théorie qui met dans le coût de production la cause du prix de vente, était ainsi complétée, et Ricardo disait que « la *rente* était cette portion du produit de la terre que l'on paie au propriétaire pour avoir le droit d'exploiter les facultés naturelles et impérissables du sol ». Cette proposition, si on

(**755**) [1] Reprenons les notations de (753 [1]).

Ici, les lettres accentuées représentent les quantités qui se rapportent à l'état dans lequel on a employé une seconde dose « de travail et de capital » sur la même terre.

Quand le blé est produit seulement avec la première dose, on a

$$p'_a = a_t\, p_t\,, \tag{1}$$

quand il est produit avec la première et avec la seconde dose, on a

$$p'_a = a'_s\, p'_s + a'_t\, p'_t\,, \tag{2}$$

$$p'_a = \alpha'_t\, p'_t\,; \tag{3}$$

α'_t étant le coefficient de fabrication qui se rapporte à la seconde dose.

Le raisonnement de Ricardo suppose que toutes les doses (exprimées en numéraire) sont égales, et si **D** est leur valeur commune, on aura

$$a'_t\, p'_t = \frac{D}{100}\,, \qquad \alpha'_t\, p'_t = \frac{D}{85}\,, \qquad a'_s = \frac{1}{100} \tag{4}$$

Les équations (2) et (3) donnent

$$p'_s = \frac{p'_a}{a'_s}\left(1 - \frac{a'_t}{\alpha'_t}\right)\,; \tag{5}$$

p'_s est la *rente* de Ricardo ; et l'on vérifie avec les équations (4) qu'elle a bien la valeur donnée dans le texte.

En répétant le même raisonnement qu'on a déjà fait (753 [1]), on verrait que cette *rente* est la même que celle qui se déduit des formules de (747 [1]).

Mr Walras, *Elém.*, p. 358, observe avec raison que la théorie de Ricardo ne tient pas compte du fait que, pour la production du blé, il n'est pas seulement besoin de terres de labour, mais aussi de prairies, pour élever des bestiaux et avoir de l'engrais. Notre théorie générale tient compte de ce fait et de tout autre semblable.

en retranche le mot *impérissable*, qui a besoin d'être expliqué, n'est pas fausse : elle ne signifie rien du tout. Quand un homme achète un service, c'est « toujours le droit d'exploiter des facultés naturelles » qu'il acquiert. Si un homme emprunte une somme d'argent pour élever des lapins, il paie, au moyen du loyer de l'épargne, le droit d'exploiter les facultés naturelles et *impérissables* de reproduction que la « nature » a données à la race des lapins [1]. Quand on paie la visite d'un médecin, c'est, en partie du moins, l'usage des facultés naturelles de son cerveau que l'on acquiert [2].

757. Quant à la qualité d'impérissable attribuée aux « facultés naturelles » du sol, on a depuis longtemps objecté que la fertilité du sol n'est rien moins qu'indestructible. Mais ce n'est là qu'un point secondaire.

758. Il y a une partie radicalement fausse dans la théorie de Ricardo, c'est celle qui dépend du principe erroné que la valeur est produite par le travail. Comme, après avoir posé ce principe, on s'est trouvé en face de cas dans lesquels des biens avaient de la valeur sans qu'on pût l'attribuer au moindre travail humain, on a cru éviter cette pierre d'achoppement, en s'imaginant qu'on payait « le travail des agents naturels », d'où le nom de *unearned increment* donné à la *rente*, pour signifier qu'elle n'était pas gagnée par le travail du propriétaire.

On s'est enfoncé, ainsi, de plus en plus dans l'erreur, en exagérant les résultats mêmes obtenus par Ricardo, lesquels sont, du moins en partie, acceptables [1].

(**756**) [1] Thorold Rogers disait avec raison : « *I cannot see where a man who has made a good speculation of that kind differs from the genius of a lawyer who succeeds in making a fine practice at the Bar, or a physician who accumulates to himsel a very large practice; there special fertilities of individuals are not, I think, legitimate subjects of exceptional taxation, and that, indeed, to tax them thus would be a great discouragement* ». — Discours à un comité parlementaire, le 17 juin 1890. — Cité par *The property and liberty defence league.*

(**756**) [2] Pour les détails sur la question de la *rente* des terres de l'agriculture, voir un excellent article de Mr G. Valenti, *Gior. degli Econ.*, sept. et octobre 1895.

(**758**) [1] Thorold Rogers (*Int. Ec. de l'Hist.*, p. 64) dit : « Depuis deux siècles et trois quarts, le prix du blé a donc monté huit fois, et la rente de la terre à blé, jusqu'à quatre-vingts fois. La rente des pâturages a monté environ dix fois. Si la rente représentait le prix de l'usage « des facultés indestructibles du sol, c'est pour les pâturages que la hausse aurait surtout dû se manifester ». Cette objection est valable contre le principe posé par Ricardo, mais il est pourtant juste d'observer que Ricardo fait entrer

759. La somme que l'on paie pour l'usage de la terre, ne diffère en rien de la somme que l'on paie pour l'usage de tout autre capital, par exemple d'une machine. Quand on a rendu la terre — ou la machine — dans le même état que celui où on l'a reçue, on paie encore quelque chose, simplement parce que ces capitaux sont *rares économiquement*, c'est-à-dire parce qu'ils n'existent pas à notre portée en quantité qui dépasse celle dont nous avons besoin. Ce qui différencie la terre de la machine, c'est que l'épargne peut facilement se transformer en nouvelles machines, tandis qu'elle ne peut généralement se transformer en nouvelles terres, ou que, du moins, cette transformation ne pourrait avoir lieu qu'à des prix qui la rendent économiquement impossible.

La théorie de l'équilibre économique a le grand avantage de nous donner une idée de l'ensemble du phénomène, et de nous éviter une foule d'erreurs, dans lesquelles il est presque impossible de ne pas tomber si l'on ne considère qu'une partie du phénomène.

760. Pour bien nous rendre compte comment les capitaux existant en une certaine quantité que l'on ne peut augmenter, acquièrent une *rente*, supposons une colonie dans laquelle les terres abondent d'abord, et finissent ensuite par être toutes occupées. Pour simplifier, nous ne considérerons qu'une seule et même qualité de terre. Portons sur oq les quantités de ces terres, sur op les fermages que l'on paie. Supposons que, pour défricher la terre, il soit nécessaire de faire une certaine dépense, à laquelle correspond un fermage op_0. Au prix de op_0, on pourra avoir autant de terres que l'on voudra, jusqu'à ce que la quantité totale q_0p_0, existant dans la colonie, soit occupée. A partir de ce moment, la quantité de-

Fig. 40

aussi en compte les prix des produits. Rogers continue : « Mais sa cause première et déterminante a été la diffusion des connaissances agricoles et la concurrence des fermiers ». Rogers simplifie trop le problème. La cause de la « rente » est dans l'état économique général de l'Angleterre. Si l'Angleterre n'avait ni mines de charbon, ni mines de fer, si elle perdait la plus grande partie de ses capitaux mobiliers, la *rente* serait bien différente de ce qu'elle est aujourd'hui.

Mr Ferrara *(L'Agriculture.* Préface aux volumes I et II, *Bibl. dell' Ec.,* 1860) fait observer combien il est faux de vouloir distinguer, parmi les moyens employés par l'industrie, les *moyens gratuits* et les *moyens onéreux,* et parmi les biens économiques, les *biens naturels* et les *biens artificiels.*

Mr Boccardo a bien développé la théorie des « monopoles naturels ».

meurera constante, et c'est le prix qui variera. L'offre de la terre peut donc être représentée par la ligne $p_0\, q_0\, s$.

Tant que la demande de la terre sera représentée par une ligne telle que $x y$ qui coupe la ligne $p_0\, q_0$, le prix de terre demeurera constant, et ce sera la quantité employée $p_0\, m$ qui variera. Mais, quand la ligne de demande deviendra telle que $x_1\, y_1$ qui coupe la ligne $q_0\, s$ en m_1, toute la quantité de terre disponible sera employée, et ce sera le prix représenté par le point m_1 qui variera. Si nous supposons que, d'un état économique à l'autre, le loyer de l'épargne n'ait pas changé, $q_0\, m_1$ représentera la *rente acquise* quand on passe de l'état économique qui correspond à $x\ y$ à celui qui correspond à $x_1\ y_1$.

761. Ricardo suppose (752) que le prix représenté par m_1 est égal au coût de production du blé sur les terres de deuxième qualité ; et alors, si pour défricher ces terres, il faut toujours une somme à laquelle correspond le loyer $o\, p_0$, la *rente* de Ricardo est précisément $q_0\ m_1$.

762. Sur un marché fermé, la ligne $x_1 y_1$ a une tendance à s'éloigner continuellement de $x y$, et, par conséquent, la *rente* va en croissant. Sur un marché ouvert, l'importation des produits étrangers s'oppose à cette tendance.

Nous donnons ainsi une idée du phénomène ; nous ne le déterminons pas, car il faut observer que la forme de la courbe $x_1\, y_1$ dépend elle-même de la valeur du prix correspondant à m_1.

763. On emploie généralement un autre moyen pour mettre sous les yeux une image du phénomène de la rente. Pour cela, on traduit graphiquement le second raisonnement de Ricardo (754).

Fig. 41

Supposons que la quantité de terres employées à la culture du blé soit fixe. Portons sur $o A_s$ les doses successives de capital employées sur ces terres, et représentons par les petites surfaces $o x_1 y_1 y_0$, $x_1\, x_2\, y_2\, y_1$, etc., les produits en blé qui correspondent à l'usage de ces doses successives. On obtient ainsi une courbe $y_0\, M$, qui va d'abord en croissant, puis, en décroissant ; mais elle pourrait aller toujours en décroissant, sans que cela changeât le reste du raisonnement. Supposons que, pour l'usage d'une des doses du capital, on doive payer en blé une somme représentée par $o x_1 m n$. La portion du capital qu'on emploiera sur la terre sera $o\, N$, car, au-delà, l'usage de nouvelles doses de capital mobilier coûterait plus qu'elles ne rapporteraient. Pour l'usage du capital mobilier

employé sur la terre, on dépense $omMN$. La différence my_1TM entre le produit total et cette dépense, représente la *rente* plus la rémunération du capital employé à *produire* le capital foncier.

Observons que, dans un pays où la terre serait en quantité exubérante, et le capital mobilier en quantité limitée, on pourrait répéter le même raisonnement en substituant le *capital* à la *terre*, et *vice-versa* (738).

764. Tout ce raisonnement est trop simple et, partant, imparfait. On paraît supposer que la rémunération du capital mobilier est une quantité fixe, tandis qu'au contraire elle dépend évidemment de la quantité des capitaux existants, et cette quantité dépend, à son tour, d'une infinité de circonstances, entre autres, des salaires des ouvriers et des quantités mêmes de *rente* qu'on veut déterminer [1]. Mais tout imparfait qu'il est, ce raisonnement a le grand avantage de nous donner une idée nette de la nature de la *rente*. Il faut quelquefois savoir sacrifier la rigueur à la clarté. Cela n'a pas d'inconvénients, pourvu que l'on sache bien ce qui manque au raisonnement pour être entièrement rigoureux.

765. Gardons-nous bien de deux extrêmes. L'un de mépriser ces théories imparfaites, l'autre de les copier servilement.

Quand elles ont été établies, elles ont marqué un grand progrès scientifique, et elles peuvent avoir requis un effort intellectuel bien plus considérable que celui qui est nécessaire, maintenant, pour les perfectionner. Mais n'oublions pas que la science est dans un état de progrès continuel. Respectons l'œuvre de nos devanciers, mais complétons-la, ne fût-ce qu'en donnant plus de précision aux vérités qu'ils ont découvertes.

766. Ricardo *(Princip.,* chap. II) observe « que le blé ayant exigé pour sa production le plus de travail, règle le prix des grains », et il en conclut que « la rente n'entre pas, et ne peut entrer pour rien, dans les éléments du prix du blé ». On énonce généralement cette proposition en disant que *la rente ne fait pas partie du coût de production* [1].

767. On doit d'abord observer que, pour admettre cette proposition, il faut se placer strictement au point de vue de Ricardo.

(764) [1] Ces manières d'expliquer les phénomènes économiques ne sont autre que des tentatives pour trouver une manière simple de résoudre les équations de l'équilibre économique (135[1]). Et elles peuvent être acceptables, pourvu qu'on se rende bien compte de l'importance des éléments qu'on néglige et de la nature des suppositions qu'on fait.

(α) Cet auteur suppose qu'on produit une même marchandise en employant des terres de fertilité décroissante, ou bien en appliquant à la même terre des doses successives, dont la productivité va en décroissant, de capitaux personnels et mobiliers. (β) En outre, et cela est essentiel, il suppose que la dernière portion de marchandise est produite sur une terre dont le fermage est nul, ou par une dose de capitaux personnels et mobiliers qui ne donne que le loyer net général dans l'état économique considéré.

Il faut que toutes ces hypothèses se vérifient pour admettre que la *rente* ne fait pas partie du coût de production. Ou bien, si l'on veut conserver à cette proposition toute sa généralité, il faut refuser le nom de *rente* aux fermages que l'on paie pour certaines terres, telles que celles qui produisent les grands crus de la Gironde et de la Champagne (769). Les terrains situés au centre des capitales n'auraient pas non plus de *rente*. En effet, un appartement dans la *City*, à Londres, est une marchandise spéciale, qui ne peut, en aucune sorte, être confondue avec un appartement dans une autre localité, tandis qu'il importe peu que le blé soit produit sur une terre ou sur une autre. On ne peut *produire* de nouveaux appartements dans la *City* ni en employant des terres de qualité inférieure, ni avec de nouvelles doses de capitaux. Le loyer que l'on paie pour l'usage de la terre, la *rente*, fait bien partie du coût de production des appartements que supporte cette terre.

768. (642[1]). Mais il y a plus. Reprenons le premier exemple de Ricardo (652). On commence par ne cultiver que les terres N° 1, pour lesquelles on paie un fermage nul. Le prix du blé est alors tel, qu'il est égal au coût de production sur ces mêmes terres, qui donnent un produit net de 100 *quarters*. Maintenant, le prix du blé hausse, mais pas assez pour qu'on cultive les terres N° 2. Il hausse seulement de manière que, s'il existait des terres donnant un produit net de 95 quarters, on les cultiverait, et alors, les terres N° 1 recevraient une rente de 5 *quarters*, toujours d'après le raisonnement de

(766) [1] Le prix du blé étant exprimé par les deux équations (4) et (5) **(753**[1]), si l'on choisit la première, ce qui est arbitraire, pour exprimer le coût de production, on peut dire que la rente p_s ne fait pas partie de ce coût. Mais quand le prix du blé est celui donné par l'équation (7), on ne peut plus choisir, pour l'expression du coût du blé, une équation où n'entre pas la rente p''_s. On est obligé de s'en tenir à l'équation unique (7), où se trouve p''_s.

Des observations analogues peuvent se faire dans le cas (755[1]).

Ricardo. Mais ces terres, qui donnent un produit de 95 quarters, n'existent pas. Cela n'empêche évidemment pas les terres N° 1 de recevoir le même fermage; seulement, il faut lui refuser le nom de *rente,* si l'on veut maintenir la proposition que la *rente* ne fait pas partie du coût de production. Le prix du blé continuant à hausser, le fermage des terres N° 1 augmentera aussi. Quand le prix du blé sera assez élevé pour qu'on commence à cultiver les terres N° 2, alors, mais alors seulement, le fermage, dans cette hypothèse, changerait de nom et deviendrait une *rente.* Mais il perdrait de nouveau ce nom quand le prix du blé, augmentant encore, se trouverait compris entre les limites où l'on a fini de cultiver toutes les terres N° 2 et où l'on n'a pas encore commencé à cultiver les terres N° 3.

Si nous nous reportons à la fig. 40 (760), et que nous supposions que les terres considérées soient les terres n° 1, $q_0 m'$ ne deviendrait une rente qu'au moment où l'on commencerait à cultiver les terres N° 2.

Il est clair qu'une telle manière de considérer les phénomènes est entièrement arbitraire, et ne peut conduire à aucune conclusion utile pour la science.

769. Nous trouvons encore ici un des nombreux rejetons de l'erreur qui consiste à croire que le coût de production *détermine* (594) le prix du produit (599). Sous l'impression de cette idée, on ne songe pas que le prix d'un produit peut augmenter, indépendamment des circonstances dans lesquelles on l'obtient. On suppose que le prix du blé augmentera seulement, quand on en produira une quantité supérieure à celle que produisent toutes les terres N° 1. Mais, en réalité, le prix du blé peut varier dans certaines limites, tandis que la quantité produite demeure constante. Si l'aisance et la richesse des gens qui ont du goût pour les vins du Rhin augmentent, les prix de ces vins augmenteront, et les propriétaires des terres qui les produisent recevront une plus forte *rente.* Si les hommes, trouvant un aliment plus à leur convenance, renonçaient à l'usage du blé, le prix de cette céréale pourrait tomber extrêmement bas, et, du même coup, se trouveraient annulées toutes les rentes des terres à blé, en tant du moins qu'elles servent à la production du blé (599 [1]).

770. Enfin, même en se plaçant strictement au point de vue de Ricardo (767), la proposition n'est vraie que d'une manière approximative. En effet, la *rente* que reçoivent les propriétaires est dépensée par eux, et influe ainsi sur le prix des marchandises, et par là, indirectement aussi, sur le coût

de production du produit obtenu sur les terres qui paient la rente. Supposons que certains perfectionnements techniques aient eu pour effet d'augmenter la différence entre les terres N° 1 et les terres N° 2 dont parle Ricardo (752), en sorte que la *rente*, qui était égale à 10 *quarters*, devienne égale à 20 quarters. Les propriétaires qui la perçoivent, pourront demander plus de travail, ce qui fera augmenter le prix de la main-d'œuvre, et, par conséquent, aussi le coût de production du blé.

771. On évite toutes ces erreurs et ces équivoques, quand on s'est fait une idée claire de l'équilibre économique et des conditions (équations) qui le déterminent. On comprend, alors, que l'on ne saurait déranger un des éléments du système en équilibre sans que le trouble ne se répercute sur tout le système ; et l'on n'est pas tenté de déterminer le prix par le coût de production, ou *vice-versa*, au lieu de considérer simplement la condition d'égalité qui relie ces deux quantités.

772. Mais, pour cela, il faut étudier l'économie politique d'une manière purement scientifique, sans avoir constamment le souci d'un problème pratique à résoudre, d'une thèse à défendre, d'une polémique à soutenir.

Beaucoup d'auteurs qui traitent de la *rente*, poursuivent un tout autre but que celui d'une recherche purement scientifique. Les uns se sont donné pour mission de « défendre la propriété foncière ». Il n'est sorte de sophismes qu'ils ne produisent pour prouver, contre l'évidence même, que la *rente* n'existe pas. Et quand ils sont à bout d'arguments, ils proclament que si elle existe, elle est providentielle, bienfaisante et, en tous cas, hautement respectable. D'autres veulent, au contraire, combattre les privilèges des propriétaires fonciers. » Ils admettent avec empressement l'existence de la *rente*. C'est pour eux un article de foi qu'elle croît et doit croître incessamment, en devenant ainsi la cause principale de la misère.

773. Il y a, dans les questions pratiques sur la *rente*, un grand nombre de problèmes que l'on confond souvent. (α) La *rente* existe-t-elle pour les capitaux fonciers en général, ou pour certains d'entre eux ? (β) La *rente* est-elle spéciale aux capitaux fonciers ? (γ) Quelle est la *cause* de la rente ? (δ) L'existence de la *rente* est-elle utile à l'espèce humaine, à une société déterminée ? (ε) Existe-t-il des moyens de porter remède aux maux causés par la *rente* sans produire des maux plus grands ?

774. (773 α). Si l'on considère dans nos sociétés deux états économiques séparés par un laps de temps assez grand, il

est certain qu'en passant d'un de ces états à l'autre, il y a une *rente acquise* (745) pour un grand nombre de capitaux fonciers. L'accroissement n'est pas régulier; il y a des oscillations comme à peu près dans tous les phénomènes économiques; mais, dans un grand nombre de cas, le mouvement général n'en est pas moins facile à observer, et, par exemple pour les terrains à bâtir dans beaucoup de villes, il est absurde de le nier[1].

775. On a dit que l'augmentation du prix des terres ne représentait que le loyer des capitaux qui y avaient été « incorporés ». Cette objection n'a aucune valeur pour les terrains à bâtir, lesquels, bien qu'absolument nus, peuvent avoir un prix fort considérable.

REVENU DES TERRES EN FRANCE
(G. d'Avenel, *Hist. de la prop. et des sal.*, I, p. 368).

PROVINCES	Revenu de l'hectare	
	en 1551—1600	en 1890
	Fr.	Fr.
Picardie et Artois . . .	9	93
Dauphiné	6	41
Bourgogne	11	48
Berry	9	36
Orléanais	13	50
Normandie	25	87
Maine	19	63
Flandres	30	160
Ile-de-France	26	80
Limousin, Auvergne . .	14	38
Saintonge, Angoumois .	16	42

Pour les terres cultivées, il est certain que les dépenses qui y ont été faites contribuent à l'augmentation du revenu; mais, même si l'on tient compte de cette circonstance, il reste pour beaucoup de terres une part, et même une part assez considérable, du revenu, laquelle représente la *rente*. Il faut vraiment le parti-pris des économistes de l'école optimiste, pour prétendre que des augmentations de revenus aussi considérables et aussi diverses que celles du tableau que nous empruntons à l'ouvrage du vicomte G. d'Avenel, représentent chacune ni plus ni moins que l'intérêt des capitaux « incorporés » à la terre.

(774) [1] Mr Ch. Gide, *Principes d'E. P.*, 5me édit., p. 530, dit : « Elle apparaît (la rente) d'abord, comme à l'œil nu, dans la forêt ou la prairie naturelle qui n'ont jamais été défrichées ni cultivées et qui peuvent pourtant se vendre et se louer à un haut prix ; dans ces plages du Gard et de l'Hérault qui... ont fait la fortune de leurs heureux possesseurs, du jour où l'on a découvert par hasard qu'on pouvait y planter des vignes indemnes du phylloxéra. — La Compagnie des Salines du Midi, qui ne se servait de ces plages que pour produire le sel, y a planté des vignobles qui produisent 50.000 hectolitres de vin, représentant un revenu brut de 12 à 1.500.000 fr. Sans doute, elle a fait des frais énormes, mais le terrain de sable **nu**, qui ne valait rien il y a dix ans, vaut aujourd'hui au moins 2000 fr. l'hectare ».

776. On observe actuellement, dans plusieurs pays, une baisse dans le prix des terres, due à la concurrence des produits de l'Amérique, de l'Inde, de l'Australie. Cette baisse est surtout remarquable en Angleterre, où existe le libre échange, et pour ce pays, dans de telles conditions, la *rente* tend à disparaître, au moins si on la considère pour un laps de temps qui ne soit pas trop grand. Mrs Norton, Trist et Gilbert ont publié un tableau des prix des propriétés agricoles vendues par l'entremise de leur maison pendant un siècle. Bien que ces chiffres ne se rapportent qu'à une partie des ventes qui ont eu lieu dans le pays, ils sont pourtant précieux pour donner au moins une idée des variations des prix des terres. Suivant les auteurs cités, la surface de l'Angleterre (E. W.), déduction faite du territoire de la métropole, des routes, cours d'eau, cimetières, etc., se répartit comme il suit :

Valeur moyenne de l'hectare de terre en France[1]

Années	Fr.
1789	500
1815	700
1821	800
1835	1000
1851	1275
1862	1850
1874	2000
1879	1830
1884	1785
1889	1700

ANGLETERRE (E. W.)

Périodes	I	II
1781—85	18	33
1786—90	20	36
1791—95	20	28
1796—00	22 1/2	33 1/2
1801—05	20 1/2	31 1/2
1806—10	23 1/2	42 1/2
1811—15	24	40 1/2
1816—20	23	34
1821—25	22	30
1826—30	23	30 1/2
1831—35	28	32
1836—40	21 1/2	28 1/2
1841—45	26	38 1/2
1846—50	26	34 1/2
1851—55	27	34 1/2
1856—60	27	40
1861—65	25 1/2	41 1/2
1866—70	25	47 1/2
1871—75	32 1/2	57
1876—80	28	44 1/2

I = loyer de l'acre en shillings
II = prix de l'acre en £

	Milliers d'acres.
Biens ecclésiastiques et de main-morte	2,500
Propriétés soumises au régime de la substitution .	8,000
Propriétés d'agrément . .	500
Exploitations de moins d'un acre	141
Exploitations de 1 à 30 acres	4,500
Parties du *territoire agricole* qui peuvent être vendues et achetées librement	18,359
Total. . .	34,000

En Russie, on observe une très grande augmentation de la valeur des terres. La formation de la *rente* est ici évidente.

Les chiffres que nous donnons ici sont ceux de l'enquête administrative de 1889.

(**776**) [1] Alf. de Foville, *La France Econ.*, p. 76.

RUSSIE
Prix moyens, en roubles, d'une déciatine.

	1860 à 1870	1870 à 1880	En 1889
Steppes du Midi . . .	22	34	83
Sud-Ouest	43	66	119
Terre noire du Centre.	37	61	101
« du Nord .	42	76	95
Est et Sud-Est	23	39	55
Moyenne région tchernozème . .	33	55	90
Gouv. industriels . . .	16	26	44
» Ouest	25	40	48
» moyen Volga . .	19	27	46
» Nord-Ouest . .	12	17	44
» Baltique	55	70	84
Moyenne région non tchernozème .	24	36	51
Moyenne générale . .	28	45	71

L'*Economiste russe* observe que « les provinces où la propriété foncière a le plus augmenté de valeur sont également celles où la population s'est le plus accrue, ou celles où les voies de communications rapides sont le plus abondantes ». C'est bien ainsi que le veut la théorie de la *rente*.

Congregazione di Carità
(MILAN)

Années	Fermages (1)	Années	Fermages (1)
1863	862	1874	974
1864	874	1875	986
1865	870	1876	1010
1866	895	1877	1050
1867	887	1878	1068
1868	895	1879	1091
1869	901	1880	1092
1870	915	1881	1101
1871	939	1882	1110
1872	955	1883	1109
1873	965	1884	1110

(1) Milliers de lires.

En Italie[2], nous trouvons que les terres de l'hôpital, à Bergame, ont été affermées pour 173,007 *lire* en 1860, et pour 185,578 *lire* en 1883. Pour les terres de l'hôpital de Milan, le fermage est de 223,412 *lire* en 1863, et de 252,091 en 1884.

Des résultats semblables sont donnés pour les terres de la Congrégation de charité. Voici des augmentations bien constatées de fermages, sans que les propriétaires aient fait des dépenses sur leurs terres.

Fermage moyen, en *lire*, par hectare de terres de la province de Novare.	
Périodes	
1839—45	12,60
1851—57	14,30
1862—69	17,30
1874—81	21,60

En présence de tels faits, il faut absolument vouloir fermer les yeux à la réalité pour nier l'existence de la *rente*.

A Novare, une terre de 906 hectares était louée pour 83,000 fr. en 1832, et pour 158,000 fr. en 1879. Pour d'autres terres de cette province, on a aussi une augmentation assez considérable des fermages.

(**776**) [2] *Notizie intorno alle condizioni dell' agricoltura. — Variazioni del fitto dei terreni.*

PROVINCE DE BARI — Fermage moyen, en *lire*, par hectare.

Années	Prés	Terres de labour	Potagers	Vignes	Oliviers	Amandiers	Bois
1860	18	25	175	59	106	86	21
1870	24	71	198	119	123	108	26
1880	27	89	222	154	177	141	30
1884	30	74	208	140	143	116	37

777. Ne pouvant pas nier les faits, par trop évidents, qui prouvent l'existence de la rente, on a voulu, au moins, tâcher d'en atténuer l'importance pour la propriété foncière en général, et l'on dit souvent que la propriété foncière, *prise dans son ensemble*, a une valeur à peine égale à celle des capitaux qui y ont été *incorporés*.

Il y a un terrain absolument nu à Londres; jamais aucune dépense n'y a été faite, il vaut un très haut prix; on ne saurait nier, en ce cas, l'existence de la *rente*. Mais on prétend qu'il doit exister quelque part, dans le Royaume-Uni, un autre terrain qui produit moins que l'intérêt des capitaux qui y ont été « incorporés », et qu'ainsi une chose compense l'autre. Pourquoi cette compensation doit-elle s'établir précisément dans les limites du Royaume-Uni ? En admettant même que cela fût vrai, il en résulterait seulement que des *rentes* négatives compensent des rentes positives, mais le fait de l'existence de la *rente* n'en serait pas atteint.

Il faudrait ensuite un peu mieux expliquer ce que l'on entend par *capitaux incorporés*. Les dépenses de luxe, inutiles, y sont-elles comprises? Et si on les exclut, comment les distingue-t-on des dépenses *utiles* ? Jusqu'à quand fera-t-on remonter ces comptes? Jusqu'au siècle passé, à l'époque des Romains, ou à celle de nos ancêtres préhistoriques ? Il faudrait ensuite savoir d'où sont venus ces *capitaux incorporés*. S'ils ont été tirés du revenu du sol, la proposition énoncée reviendra simplement à dire que l'on a capitalisé la rente en l'*incorporant* au sol même. Quel taux d'intérêt comptera-t-on pour ces capitaux *incorporés* ? On croit être très modéré en prenant des taux qui s'observent sur le marché. C'est une erreur. Ces taux comprennent une prime d'assurance qui, pour de longues périodes, est très importante (469 à 471). Si l'on pouvait démontrer que le revenu des terres est égal à l'intérêt au 4 $^0/_0$ des capitaux qui y ont été *incorporés* depuis deux ou trois siècles, on aurait par là même démontré l'existence d'une « rente » très considérable, car il n'existe aucun autre moyen semblable de conserver ainsi, pendant des siècles, des capitaux intacts avec leurs intérêts.

778. (773 β). La théorie que nous avons développée (745), nous a fait connaître la généralité du phénomène de la *rente;* nous devons donc répondre négativement à la question de savoir si elle est spéciale aux capitaux fonciers. Pourtant, sur un marché fermé, c'est bien pour ces capitaux qu'elle paraît être le plus importante (776).

Les avocats des propriétaires fonciers insistent beaucoup sur ce fait de la généralité du phénomène de la *rente,* parce qu'ils veulent en déduire que, ne pouvant l'annuler pour tout le monde, on ne doit l'annuler pour personne. Ce raisonnement pèche par la base. Toutes les mesures économiques sont des mesures moyennes, par lesquelles on tâche de pourvoir aux choses les plus importantes. C'est, au reste, un caractère général à toute loi humaine. Il est des actes qui échappent au code pénal et qui sont plus coupables que d'autres qu'il punit; ce n'est pas une raison pour abolir toute loi pénale.

779. (773 γ). A quoi est due la *rente?* En général, comme partie du loyer brut du capital, elle est due à la cause de toutes les valeurs, c'est-à-dire à l'ophélimité des services du capital. En particulier, on peut dire qu'elle est due aux différences que présentent les capitaux, par rapport à la facilité avec laquelle on peut les obtenir au moyen de l'épargne. Pour exprimer la chose avec plus de précision, il faut avoir recours aux mathématiques (640 [1]). Dans une société où tous les capitaux conserveraient les mêmes prix, ou auraient de nouveaux prix proportionnels aux anciens, la *rente* n'existerait point.

780. (773 δ). La rente est-elle utile à l'espèce humaine, à une société déterminée? Telle est la question qu'il faudrait résoudre, sans divaguer en des plaidoiries pour ou contre les propriétaires fonciers.

Economiquement, la *rente* diminue certainement l'ophélimité dont jouit la société, puisqu'elle met obstacle à l'égalité des taux de l'intérêt net, laquelle est une condition du maximum d'ophélimité (619) [1].

(**780**) [1] Mr P. Leroy Beaulieu, *Traité d'E. P.,* I, p. 703, en parlant des économistes qui ont écrit sur la théorie de la rente, dit : « Stuart Mill, esprit d'une singulière pénétration pour tirer toutes les conséquences logiques d'une idée, mais d'une étroitesse... et d'une ignorance pratiques qui faisaient que l'entrecroisement des causes de diverses origines... lui échappaient; Mac Culloch, qui ne fut guère qu'un délayeur et un renchérisseur des idées d'autrui ; Rossi, également, esprit d'une rare stérilité, etc. ».

On ne saurait faire ce reproche à Mr Leroy Beaulieu. Il découvre des arguments, les plus singuliers, en faveur de la **rente** et des usages ou des

Il ne faut pas confondre la question dont nous traitons maintenant avec la suivante (773 ε). La *rente* peut ne pas être *utile*, et les moyens pour l'abolir peuvent être encore plus nuisibles à la société.

On doit se rendre compte que conclure d'une manière absolue en faveur de l'utilité de la rente, c'est conclure en faveur de l'utilité d'un impôt payé par le reste de la population aux propriétaires fonciers. La chose peut se soutenir, par des considérations sur l'avantage que peut retirer politiquement un peuple, de l'existence d'une classe puissante de propriétaires fonciers. Mais il est rare qu'on ose poser aussi nettement la question.

781. On a cru pouvoir prouver que la propriété foncière ne jouissait d'aucun privilège, en faisant observer qu'un grand nombre de sociétés qui spéculaient sur des terrains ont fait de mauvaises affaires. Cela prouve simplement que la *rente* se vend comme toutes les autres marchandises, et que les spéculations qui l'ont pour objet ne diffèrent pas des autres spéculations. Personne, à vrai dire, n'en a jamais douté. Tous les négriers n'ont pas fait fortune, plusieurs se sont ruinés, d'autres ont été pendus ; cela ne prouve pas que la traite des nègres fût utile à la société.

La *rente* est naturellement escomptée, au moment de l'achat, aussi bien que faire se peut (128). L'individu qui achète la terre n'a pas un privilège; il achète un privilège, ce qui est différent[1]. De même, les achats de droits féodaux,

abus de la grande propriété. C'est ainsi qu'il dit: « Qu'un homme entoure de murs 10, 20... ou 60 hectares, qu'il n'y laisse guère d'autres productions que des gazons et des bois, cela paraît à beaucoup d'étourdis un abus intolérable. Et cependant il serait singulièrement utile pour le pays qu'il se rencontrât dans chaque canton un certain nombre de parcs de cette nature. Outre que le paysage en garde, même pour ceux qui ne peuvent pas entrer dans ces enclos, un aspect pittoresque, le pays est ainsi protégé contre le déboisement excessif... les oiseaux, destructeurs d'insectes, en restent plus nombreux... » *(Le Collect.*, p. 202.)

Ces raisons esthétiques et ornithologiques ne nous semblent pas très probantes.

(781) [1] Le prix réel d'une terre qui donne un loyer net p_s n'est donc pas

$$\Pi_s = \frac{p_s}{i},$$

et ce n'est que par convention que nous avons considéré ce prix (640[1]). Il faut ajouter à Π_s la somme qui, au jugement de l'acheteur, équivaut à la valeur actuelle et probable des augmentations de la rente.

du travail servile, de l'usage d'un monopole fiscal, etc., ne sont pas des achats privilégiés, ce sont des achats de privilèges. La question est de savoir s'il est utile que ces privilèges existent, et s'il est utile de les vendre.

D'une manière générale, il faut observer qu'il ne convient pas à une société de vendre des biens futurs, dont la jouissance est lointaine et incertaine, car elle n'en retire qu'une somme insignifiante (472).

Sous ce rapport, les critiques de Henry George sur la propriété foncière aux Etats-Unis sont entièrement fondées.

782. (773 ε). Quand on a réussi à démontrer que la *rente* n'est pas utile, on est loin d'avoir résolu entièrement les problèmes pratiques dont elle est l'objet. Reste à savoir comment on peut l'annuler, et s'il est possible de le faire, sans se heurter à des inconvénients plus grands que ceux que l'on veut éviter.

783. La proposition que la *rente* ne fait pas partie du coût de production (766), est établie généralement dans le dessein de prouver que les consommateurs n'auraient aucun avantage, si les propriétaires renonçaient à la *rente* qu'ils perçoivent.

Cette dernière proposition est vraie sans restriction, si l'on suppose que les propriétaires fonciers renoncent simplement aux fermages que paient les fermiers. La *rente* serait ainsi transférée de certains individus à certains autres, sans que les consommateurs en ressentent le moindre bénéfice.

Mais on peut supposer que la *rente* soit distribuée directement aux consommateurs. Supposons, par exemple, un Etat socialiste qui s'occupe de la production du blé. Il établira le prix moyen du blé sans tenir compte de la *rente,* et le vendra à ce prix. Il ne faut pourtant pas croire que la diminution du prix du blé sera précisément en rapport avec la valeur des *rentes* abandonnées. Pour expliquer la chose, reprenons l'exemple de Ricardo (752). Supposons que, sur la terre N° 1, le coût du blé quand on ne paie pas de fermage, soit représenté par 27 *sh.* Suivant les hypothèses de Ricardo, ce prix, sur la terre N° 2, sera 30 *sh.* Ce sera le prix auquel, sous le régime de la libre concurrence, se vendront les 100 q. provenant de la terre N° 1 et les 90 q. provenant de la terre N° 2. La terre N° 1 aura une *rente* de 3 *sh.* par chaque q. de blé. Maintenant, vient un Etat socialiste qui vend aux consommateurs le blé au prix coûtant, sans tenir compte de la *rente*. Le coût moyen de 100 q. à 27 *sh.* et de 90 q. à 30 *sh.*, est de 28,42. Tel est le prix auquel l'Etat socialiste devrait vendre son blé. Mais, à ce prix, on en demandera plus

qu'on en demandait au prix de 30 *sh.*, c'est-à-dire plus de 190 q. On peut faire deux hypothèses : (α) Il n'y a aucun moyen d'augmenter la production du blé. En ce cas, il faudra revenir au prix de 30 *sh.* pour réduire la demande à 190 q. On pourra alors dire que la *rente* ne fait pas partie du coût de production. (β) On peut augmenter la production du blé. Par exemple, il y a encore des terres N° 2 libres. Supposons qu'on produise sur ces terres 150 q. de blé, le prix moyen de ces 150 q., à 30 *sh.*, et des 100 q., à 27 *sh.*, est de 28,8. Si, à ce prix, on demande précisément 150 q. de blé, l'équilibre s'établira, sauf des perturbations secondaires (770). Le prix serait différent si, au lieu de cultiver le blé sur les terres N° 2, on devait le cultiver sur des terres N° 3, etc. En tout cas, la *rente* fait ici partie bel et bien du coût de production, puisque quand on l'abolit, ce coût diminue.

Cela ne veut pas dire qu'il conviendrait de cultiver « socialement » les terres pour diminuer les prix des produits [1]. On n'a vu qu'un côté de la question, il faut les examiner tous. Le problème est des plus difficiles, et l'on ne peut guère, même après une étude approfondie, arriver, dans l'état actuel de nos connaissances, à une conclusion bien nette.

784. Plusieurs économistes résolvent très simplement ces questions : pour eux, la prescription couvre tout. Cet argument a assez de valeur. La stabilité de la propriété, et partant la prescription, ont une grande utilité pour la société. Cette utilité doit l'emporter sur d'autres moindres, mais doit, à son tour, céder à d'autres utilités plus grandes, s'il en est. Il est des gens, tels que Henry George, qui croient que l'utilité de la propriété collective du sol est supérieure à toute autre. C'est le point qu'il faut discuter, et l'on ne peut se borner à leur opposer la prescription [1].

Si, à l'époque où Thiers croyait que les chemins de fer n'étaient qu'un joujou, il avait plu au gouvernement de la France de vendre, pour quelques milliers de francs, à un

(**783**) [1] J. S. Mill voit dans l'accroissement de la *rente* par des causes naturelles une matière imposable. Ce serait, en tout cas, une meilleure solution que celle que nous venons d'examiner dans un but exclusivement théorique. Mr Walras s'est aussi occupé de ces questions.

(**784**) [1] Thorold Rogers, *Int. Econ.*, p. 307 : « A croire certaines personnes, nous devrions indéfiniment tolérer ce que nous avons une fois accordé, la ruine nationale dût-elle s'en suivre. Si Charles II, par exemple, avait concédé tout le revenu de la Couronne au fils qu'il eut de Louise de Querouailles... nous devrions, d'après elles, en verser le montant entre les mains du duc de Richemond ».

spéculateur le monopole de ce moyen de transport, pourrait-on sérieusement soutenir que cette vente eût été utile aux Français, et que ceux-ci eussent dû indéfiniment respecter ce monopole? Et, pour admettre que ce monopole n'est pas utile, peut-on demander de prouver que les personnes qui achètent le droit de l'exercer sont plus rémunérées que l'ensemble des hommes exerçant, dans des conditions analogues, d'autres professions? La *rente* produite par ce monopole se capitalisera au taux général du marché, et les personnes qui achèteront cette *rente*, paieront à peu près la somme qui leur servirait à obtenir le même revenu dans d'autres professions. Il faut, en outre, tenir compte des mesures législatives qui sont prises en vue de conserver ou d'accroître la *rente*. Plusieurs économistes français, en leurs éloquents plaidoyers en faveur de la *rente*, glissent légèrement sur les droits protecteurs fort élevés que les propriétaires ont su se faire octroyer. Cette circonstance, qu'on ne saurait négliger, rend inexacte, au moins pour la France, l'assertion de Mr P. Leroy Beaulieu, que « la catégorie des propriétaires... n'a pas une situation à part des autres catégories sociales » (*Traité d'E. P.*, I, p. 777). En Italie aussi, les propriétaires fonciers se sont fait octroyer pour le blé un droit protecteur de 7 fr. 50 les 100 kg. L'augmentation de ce droit a coïncidé avec une augmentation des droits sur le sel, le pétrole, etc. Les personnes qui ont retiré un avantage de ces dispositions, et les personnes qui en souffrent, forment bien deux catégories distinctes.

785. Mais, dit-on, le droit de propriété est tellement utile qu'il convient de le respecter, même lorsqu'il cause des maux. L'observation est assez juste en elle-même. Il est seulement singulier de la voir se produire dans une société qui ne paraît guère respecter ce droit, quand elle tolère des droits protecteurs, des primes d'exportation, des altérations variées de la monnaie et certaines expéditions coloniales qui sont payées par le peuple, tandis qu'elles n'ont d'autre utilité que d'ouvrir un nouveau débouché aux fonctionnaires, de satisfaire la vanité des classes dirigeantes, de favoriser et d'enrichir certains spéculateurs.

Il est probable, en effet, que si le droit de propriété était toujours et scrupuleusement respecté, les avantages pour la société dépasseraient de beaucoup les inconvénients qui pourraient se produire. Mais si on viole ouvertement ce droit lorsqu'il s'agit de certains individus, on est assez mal venu à le défendre quand il s'agit de certains autres.

786. On entend aussi souvent dire que les théories de Henry George sont néfastes, parce qu'elles ébranlent le droit

qu'a chaque peuple d'occuper son propre territoire. On dirait vraiment que ce droit a toujours été et est encore respecté, et qu'il n'y a que Henry George et les socialistes qui le mettent en doute. C'est, probablement, afin de montrer leur profond respect pour ce droit, que les Italiens sont allés à Massaouah, les Français en Algérie, au Tonkin, à Madagascar; les Anglais un peu partout. Il sied vraiment fort mal à Henry George et à ses amis socialistes de venir jeter le trouble dans une telle idylle de paix et de bonheur, et de faire ainsi tache dans un monde où règne sans conteste la justice et le droit.

787. La principale difficulté des problèmes sur la rente, réside dans le fait que le phénomène de la rente est loin d'être uniforme dans l'espace et dans le temps. Tandis que la rente de certaines terres croît, celle d'autres terres décroît; il peut même y avoir une période, probablement assez courte, de décroissance générale. Il paraît donc bien difficile, sinon impossible, qu'on puisse arriver à une solution générale satisfaisante.

La « nationalisation du sol » paraît être un remède pire que le mal qu'elle veut guérir[1].

788. Mais il est des cas particuliers qui ne présentent pas les mêmes difficultés; ce sont ceux où le phénomène de la *rente,* au lieu de se produire naturellement, est l'effet de mesures prises par le gouvernement. Il suffirait de s'abstenir de prendre ces mesures pour qu'il disparût, ou fût au moins fort atténué. Ainsi, quand on crée de splendides capitales aux frais des contribuables[1], il y a lieu de se demander quelle utilité retirent ceux-ci de la plus-value qu'acquièrent les terrains dans ces villes.

Prix, en francs, du m. c. de terrains vendus à Rome [1]	
Esquilino — Via Labicana	
1884	86
1887	125
Trastevere — San Cosimato	
1885	80
1887	130
Fuori Porta Pia	
1882	3
1884	15
1887	32

[1] *Notizie sulle condizioni demografiche ecc. di alcune grandi città.* Roma 1893.

Si, par exemple, les terrains à Rome ont, en peu d'années, décuplé de valeur, cela provient en grande partie des dépenses faites avec l'argent des contribuables, auxquels on fait payer le sel 40 cent. le kg., le pétrole 90 cent. le litre, et le sucre 1 fr. 80 le kg. C'est pousser un peu loin la plaisanterie que de parler de capitaux « incorporés » dans ces terrains de Rome par leurs propriétaires, ou de louer la diffusion du bien-être dans nos sociétés aux gens qui doivent manger leur pain sans sel, pour permettre au gouvernement d'enrichir ses amis. Il se peut qu'il y ait de bonnes raisons que, pour notre part, nous ignorons, pour justifier ce

transfert de richesses de certains citoyens à certains autres ; mais il faut appeler les choses par leur nom, et ne pas s'appliquer à les dissimuler sous des sophismes plus ou moins ingénieux. L'abus de ces sophismes a justement discrédité l'économie politique que l'on appelle *optimiste*. Et, certes, si l'école « historique » s'était bornée à blâmer ce genre de littérature, elle aurait eu entièrement raison. Mais elle a eu tort de le confondre avec la science économique classique [2].

Prix du m. c. de terre dans l'enceinte de Paris [1]	
Epoques	Prix
XV[e] siècle	0,025
XVI[e] »	0,56
XVII[e] »	4,50
XVIII[e] »	28,00

[1] G. d'Avenel, *loc. cit.*, I, p. 471.

La hausse du prix du sol dans les grandes villes est un fait tellement notoire [3], que même les économistes de l'école optimiste sont obligés d'admettre, en ce cas, l'existence de la *rente ;* mais, disent-ils, il n'en faut pas tenir compte en pratique.

De semblables raisonnements n'ont, évidemment, aucune valeur scientifique.

(**787**) [1] Voir Thorold Rogers, *Int. Econ.*, p. 441, où il signale avec beaucoup de force les énormes défauts d'une solution qui mettrait toutes les terres sous l'administration du gouvernement.

(**788**) [1] Il est assez singulier, du reste, que souvent les mêmes personnes qui, en faisant dépenser le produit des impôts dans les villes, y attirent artificiellement les travailleurs, se plaignent ensuite du dépeuplement des campagnes.

(**788**) [2] La libre concurrence produit le maximum d'ophélimité ; la libre concurrence règne dans nos sociétés : ce sont là deux propositions différentes. La première est très probablement vraie ; la seconde est certainement fausse.

(**788**) [3] Et cela d'une manière générale, même sans tenir compte de faits exceptionnels comme ceux cités par M[r] G. d'Avenel, *loc. cit.*, p. 420 à 423. Cet auteur dit : « En 1234, un cordonnier anglais achetait, moyennant une rente de 245 fr. par an, 2 hectares 70 ares de marais, à peu près à l'encoignure du faubourg Montmartre et de la rue Bergère... capitalisés au denier 10 ou 12, ces terrains ne valaient encore que 900 à 1100 fr. l'hectare, et les 2 hectares 70 ares coûtaient ainsi tout au plus 3000 fr. Aujourd'hui, à 1000 fr. le mètre, prix qui n'a rien d'exagéré pour la partie du faubourg Montmartre qui avoisine le boulevard, cet emplacement représenterait une valeur de 27 millions de francs ». Plus loin, le même auteur cite l'exemple d'un autre terrain, sur lequel est en partie construit le nouvel Opéra. Le tableau ci-contre fait voir l'augmentation des prix par mètre carré.

Epoque	Prix du m²
	Fr.
1380	0,09
1533	0,015
1646	0,64
1775	6,40
1890	1000,00

Un domaine de 83 hectares que possédait l'Hôtel-Dieu, en 1529, sur l'emplacement aujourd'hui occupé par les jardins du Luxembourg, l'Observatoire et leurs environs, valait au XV[me] siècle à peu près 20.000 fr., au XVI[me] siècle 460.000, et aujourd'hui 166.000.000. (G. d'Avenel, *loc. cit.*, I, p. 474.)

789. Le raisonnement de Ricardo est surtout valable pour un marché fermé. Si le marché est ouvert, le bas prix des transports amène en concurrence les produits obtenus au moyen des services fonciers étrangers avec les produits obtenus au moyen des services fonciers nationaux. Les faits se produisent donc souvent d'une manière entièrement différente de celle qui était prévue par Ricardo (752). Dans ce dernier demi-siècle, l'augmentation de la consommation du blé, en Angleterre, n'a pas le moins du monde eu pour effet d'y étendre la culture de cette céréale sur des terres de qualité inférieure; au contraire, grâce à la concurrence du blé étranger, la culture du blé s'est retirée de beaucoup de terres, et ne se fait plus que sur les meilleures (754). C'est le phénomène précisément contraire à celui décrit par Ricardo (752). La théorie générale que nous avons donnée (746), échappe à cette objection.

790. On a trop étendu cette même objection, quand on a voulu en conclure que la *rente* ne saurait exister, tant qu'il existe sur le globe des terres libres à occuper. Il y a là un sophisme qui naît de ce qu'un seul terme : *terre,* sert à dé-

Mr V. de Saint-Genis, *Journ. de la Soc. de statistique de Paris,* mai 1895, nous fournit plusieurs autres exemples :

I		II		III	
Dates	Prix	Dates	Prix	Dates	Prix
1788 V.	40.000 liv.	1818 V.	215.000	1731 V.	30.221 liv.
An VII	60.000 fr.	1842 V.	325.000		
1818 E.	200.000 »	1882 E.	800.000	1837 V.	120.791 fr.
1833 E.	253.650 »	1894 V.	1.100.050		
1894 V.	901.000 »				

IV		V		VI	
Dates	Prix	Dates	Prix	Dates	Prix
1811 A.	122.000 fr.	1810 V.	45.500 fr.	1766 V.	30.000 liv.
		1812 V.	46.000 »	an VIII V.	64.000 fr.
1894 V.	400.000 fr.	1850 A.	49.100 »	1813 V.	125.000 »
		1879 A.	116.000 »	1824 V.	160.000 »
		1893 V.	135.000 »	1836 V.	165.000 »
				1844 V.	191.000 »
				1880 A.	358.000 »

A = adjudication. V = vente. E = estimation faite à l'occasion de partages, etc.

I. Propriété entre la place Vendôme et la rue St-Honoré, de 535 m. II. Hôtel, rue des Capucins, No 16, de 1647 m. Le terrain fut vendu en 1745 pour 45,000 livres. III. Il s'agit d'un terrain, sis rue Cambon No 24, de 741 m. Les prix indiqués sont ceux du terrain non bâti. IV. Maison, rue Croix-des-Petits-Champs, No 27, de 827 m. V. Maison rue Jean-Jacques

signer des capitaux parfois essentiellement différents. La concurrence entre les terres à blé est facile, la concurrence des pâturages est beaucoup plus difficile, celle des terrains à bâtir encore plus, et souvent impossible. Si un individu a besoin d'un terrain à Paris, il est ridicule de lui offrir un terrain dans les Pampas. Ce n'est pas du tout la même chose. L'un ne peut pas faire concurrence à l'autre, et c'est le défaut de cette concurrence qui produit la *rente*.

791. La protection est un moyen de créer artificiellement des *rentes*, en empêchant la concurrence des services fonciers étrangers (728 α). Il est beaucoup plus facile d'obtenir sa part d'un privilège que de le détruire. Bien que les propriétaires fonciers paient une partie des frais de la protection industrielle, ils l'acceptent volontiers pour sauver la protection dont ils jouissent eux-mêmes. Vice-versa, les industriels se résignent à la protection des denrées agricoles pour sauver celle de leurs propres produits. En Angleterre, au temps de Cobden, ils se révoltèrent, et c'est principalement, grâce à leur appui, que ce pays obtint le libre échange. Le socialisme, si l'on écarte les utopies qui en sont l'ornement et souvent, la force, grâce à l'impression qu'elles font sur l'âme du vulgaire, n'est, au fond, qu'une tentative

Rousseau. N° 6, de 105 m. Mr de St-Genis, qui tâche d'atténuer autant que possible ces faits, observe que, de 1810 à 1879, l'immeuble n'a pas augmenté sensiblement de prix « en raison de la valeur relative du signe monétaire ». Nous ignorons ce que l'auteur entend par là. Peut-on raisonnablement prétendre qu'en 1879, on ne pouvait se procurer, à Paris, pour la somme de 116 mille francs que la même quantité de blé, de viande, de mercerie, de denrées coloniales, etc., etc., qu'on pouvait se procurer, en 1810, pour 45 mille fr. ? Où l'auteur a-t-il vu que *tous* les prix, ou le plus grand nombre des prix, avaient plus que doublé de 1810 à 1879 ? VI. Hôtel, rue Gaillon, N° 12, de 495 m.

D'après le rapport de Mr A. Fontaine, président de la commission de répartition des impôts directs dans la ville de Paris, on aurait eu pour la valeur locative, en millions de francs :

	1862	1878	1890
VIIIe arrondissement.			
Champs-Elysées	4	8	15
Roule	7 1/2	13	18 1/2
Madelaine	17	22	25 1/2
Europe	5	21	29 1/2
IXe arrondissement.			
Saint-Georges	14	17 1/2	21
Chaussée-d'Antin	16	24	28 1/2
Faubourg Montmartre	14 1/2	19	21 1/2
Rochechouart	5	11 1/4	14 1/2

d'employer en faveur des travailleurs le même système protecteur qui, depuis des temps immémoriaux, a été employé pour l'avantage des propriétaires fonciers et des entrepreneurs. Le mouvement social, comme tous les mouvements, du reste, se faisant, selon la ligne de moindre résistance, il se peut qu'il soit nécessaire de passer par un état socialiste pour arriver à un état de libre concurrence. Sous ce rapport, K. Marx a été bien avisé en recommandant, avant toute chose, à ses partisans de s'emparer du gouvernement. C'est l'instrument qui, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, a servi à certaines classes de la population pour établir à leur profit le système protecteur ; rien de plus logique et de plus naturel que les autres classes veuillent s'en servir à leur tour. Savoir si elles réussiront dans leur dessein et ce qui en résultera précisément, est chose sur laquelle la science, aujourd'hui, ne peut nous donner que peu ou point de lumière. D'ailleurs, nous ne saurions même prévoir quelles seront les doctrines qu'appliqueront les socialistes s'ils triomphent ; leurs doctrines actuelles sont profondément différentes de celles suivies il y a un demi-siècle[1] ; dans un autre demi-siècle, les différences pourront être encore plus considérables ; si elles aboutissaient à un régime de libre concurrence, ce serait, certes, un fait singulier, mais qui ne serait pas plus extraordinaire que celui d'avoir vu Grégoire VII succéder à l'humble pêcheur de Galilée.

792. Les associations ouvrières et les corporations d'arts et métiers tâchent aussi, autant qu'elles le peuvent, de constituer des *rentes* en leur faveur. Du reste, elles sont la tentative la plus sérieuse qui ait été faite pour la protection des travailleurs. Ces sociétés peuvent avoir en vue d'obtenir trois sortes d'effets distincts : 1° La protection morale et politique des travailleurs et l'assistance mutuelle[1] ; 2° Des modifications de l'équilibre économique dans les limites de la libre concurrence ; 3° Des changements des coefficients de fabrication (728 α) et des restrictions à la libre concurrence (728 β). Nous ne dirons que peu de choses du premier genre

(**791**) [1] Que l'on compare les utopies de Saint-Simon et de Fourier au socialisme scientifique de Marx, puis encore ce dernier socialisme à celui de Schäffle. Le progrès est immense. Schäffle en arrive à reconnaître que la distribution de la richesse ne se peut faire en proportion du « travail cristallisé » dans chaque objet. Il reconnaît qu'il faut trouver moyen d'intéresser le travailleur à la production de son œuvre. Un pas de plus, et l'on finira par reconnaître que la libre concurrence est le meilleur moyen d'atteindre ce but.

d'effets, dont l'étude ne touche qu'indirectement notre sujet. Il nous suffira d'observer que, quand la liberté d'association manque, les travailleurs sont généralement opprimés[2]. Cette liberté et celle de la presse sont le fondement de toutes les autres[3], qui, sans elles, ne sont souvent qu'un vain mot. La liberté politique peut exister sans la prospérité économique, mais celle-ci ne s'observe guère sans celle-là. Par prospérité économique, nous entendons le bien-être du plus grand

(**792**) [1] Mr P. Leroy Beaulieu *(Le collect.,* p. 286) dit fort bien : « Si les ouvriers ont eu souvent le tort d'exagérer les grèves, d'en susciter à tout propos, sans discernement et sans prévoyance, les économistes, d'un autre côté, ont montré, en général, de la légèreté et du parti-pris dans l'appréciation de l'efficacité de ce procédé. La grève, à tout prendre, a contribué à relever la situation de la population ouvrière ; si elle lui a procuré souvent de plus hauts salaires, une abréviation des heures de travail, elle a aussi singulièrement agrandi l'indépendance et la dignité du travailleur manuel ; elle le fait beaucoup plus respecter par son patron ». Mr G. de Molinari a aussi parfaitement bien indiqué quelle était l'efficacité des grèves.

(**792**) [2] Mr G. de Molinari, *Les bourses du travail,* p. 81, dit : « Les entrepreneurs d'industrie profitèrent de l'influence prépondérante dont ils jouissaient, pour faire établir à leur profit tout un système de protection contre les ouvriers, en même temps qu'ils se faisaient protéger contre les consommateurs. Ce système se composait de deux pièces principales : 1° interdiction, sous des pénalités rigoureuses, des coalitions et autres associations d'ouvriers, ainsi que de toute pratique ayant pour objet de faire hausser les salaires ; 2° interdiction d'enrôler des ouvriers pour l'étranger ».

La grève récente de Carmaux fournit un exemple des contradictions plaisantes dans lesquelles tombent parfois les entrepreneurs qui réclament protection. Un patron verrier trouvait tout naturel de jouir de droits protecteurs sur les bouteilles, de tirer parti de tarifs de faveur sur les chemins de fer, de se faire accorder un monopole par les mines de houille, tandis qu'il était profondément indigné à l'idée que ses ouvriers manifestaient l'intention de suivre le bon exemple qu'il leur avait donné. Il est pourtant difficile de comprendre pourquoi, si la libre concurrence est utile quand un patron verrier doit choisir ses ouvriers, elle devient nuisible quand ce sont les consommateurs qui doivent choisir leurs bouteilles.

(**792**) [3] Thorold Rogers, *Int. Econ.,* p. 279 : « La liberté absolue des associations ouvrières est un remède, et peut-être le plus efficace à l'agitation socialiste, qui réclame l'intervention du Parlement ». Il observe aussi avec raison (p. 275-276) qu'il n'y a pas de motifs pour empêcher les associations de personnes quand on permet celles des capitaux : « Personne n'a trouvé à reprendre aux associations de capitaux ; il serait oiseux de prendre leur défense... Les membres d'une Trade's-Union ou d'une association ouvrière agissent exactement comme les promoteurs d'une entreprise par actions ».

nombre, et non le luxe d'une petite minorité, même quand il se manifeste par des monuments publics [4]. Quant à prétendre que les associations d'ouvriers s'occupent uniquement de leurs intérêts professionnels, sans toucher à la politique, c'est une utopie : 1° Parce que l'attrait du fruit défendu fait que c'est précisément quand on leur défend de s'occuper de politique, que les sociétés ouvrières s'en occupent le plus ; 2° Parce que la politique a envahi entièrement le domaine économique, et que le premier « intérêt professionnel » des ouvriers est précisément d'éviter les gaspillages dont ils paient la plus grande partie [5].

793. On a beaucoup discuté la question de savoir si, dans les limites de la libre concurrence, il est possible que les ouvriers, en s'associant, en faisant grève ou en employant d'autres moyens semblables, puissent faire augmenter leurs salaires. A première vue, on est tenté de répondre négativement. Nous avons vu que l'équilibre économique était entièrement déterminé par les conditions que nous avons posées ; il n'y a donc plus de place pour une nouvelle condition, qui serait imposée par les associations ouvrières, exception faite pour les changements des coefficients de fabrication (714), dont il ne s'agit pas ici. C'est en suivant cette idée, qu'on a conclu que les grèves étaient pour le moins inutiles,

(**792**) [4] Pendant l'hiver de 1894, les habitants de plusieurs localités des environs de Rome mouraient littéralement de faim. Ils mangeaient l'herbe des prés bouillie sans sel. Le Prof. Celli a analysé le pain que l'on mange habituellement à Baunei (Sicile) ; ce pain contient 65 % de substances inorganiques. En Sardaigne, on mêle de la terre au pain. Sans se soucier de ces souffrances, la classe dominante construit, aux frais des contribuables, sur le Capitole, un monument qui coûtera plus de 16 millions.

(**792**) [5] Le 4 novembre 1895, Mr Bourgeois, président du Conseil des ministres, en France, disait aux Chambres : « Messieurs, une lacune considérable existe dans notre législation politique : la liberté d'association n'y est pas encore inscrite. Nous croyons que la démocratie française doit aborder ce problème. Une loi sur les associations n'est pas seulement nécessaire pour préparer, quel qu'en soit le caractère, le règlement définitif des rapports entre les Eglises et l'Etat souverain. Elle contribuera à l'apaisement de bien des conflits politiques et sociaux, en substituant au système des lois particulières qui semblent constituer des privilèges, un véritable droit commun également respectueux de la liberté de l'individu et de la sécurité de l'Etat ».

Malheureusement le même ministère, abandonnant ces sages principes, a proposé ensuite une loi punissant les patrons qui refusent d'employer les ouvriers syndiqués. S'il est utile que les ouvriers puissent s'associer, il l'est de même que les patrons puissent choisir leurs ouvriers comme ils l'entendent.

car, quand elles réussissaient, elles ne faisaient que procurer la même augmentation de salaire que celle qui se serait produite naturellement.

794. Cette conclusion est trop absolue. (α) Il faut tenir compte des différences entre le phénomène concret et le phénomène qui correspond à l'état limite. (β) On doit prendre en considération les modifications des ophélimités élémentaires, quand le sujet se modifie lui-même.

795. (794 α). Nous avons beaucoup insisté (35) sur la nécessité d'employer, pour étudier les phénomènes naturels, des approximations successives. Nous avons vu (37) que l'importance de ces approximations est loin d'être la même par rapport à la science et par rapport aux intérêts individuels. Les formules de l'Economie pure nous donnent une première approximation (137), et c'est seulement en ce sens qu'il faut entendre qu'aucune nouvelle condition ne peut être ajoutée à celles posées[1]. Mais il y a des effets secondaires qui doivent être étudiés à part, des frottements dont il faut tenir compte, etc. En particulier, il faut noter que si nous avons établi les conditions de l'équilibre, nous n'avons rien dit du temps qu'il faut au système pour atteindre cette position. Or, il n'est pas du tout indifférent, pour l'ouvrier, que l'augmentation de son salaire ait lieu deux ou trois ans plus tôt, ou deux ou trois ans plus tard !

Le premier effet d'une augmentation de la demande d'un produit n'est pas de faire augmenter les salaires des ouvriers, mais bien de procurer à l'entrepreneur un bénéfice (613) que la concurrence réduira ensuite[2]. Si les ouvriers sont associés, ils peuvent, en menaçant de faire grève, avoir leur part de ce bénéfice. Il en est de même pour les bénéfices que les

(795) [1] C'est ainsi qu'en mécanique rationnelle, quand un corps repose sur un plan qu'il touche en trois points, les pressions sur chacun de ces points sont déterminées. Mais s'il reposait en quatre points, ou en un plus grand nombre de points, ces pressions deviendraient indéterminées. Pourtant il est certain qu'en nature elles sont déterminées. C'est la considération de l'élasticité qui, par une seconde approximation, nous les fait connaître.

(795) [2] Mr Gide, *Princ. d'Econ. Polit.*, p. 542, observe que si le taux du salaire n'est que l'expression d'un état économique, on ne peut pas plus croire à l'efficacité de l'intervention de l'homme pour les changer qu'on ne peut espérer changer la marche du baromètre en poussant l'aiguille avec le doigt. Et il ajoute, p. 546 : « Toutefois, comme l'instrument est toujours plus ou moins imparfait et que le jeu des rouages laisse toujours à désirer, il est bon quelquefois de donner un léger coup de pouce sur le cadran pour que l'aiguille prenne sa position d'équilibre ».

entrepreneurs peuvent se procurer au moyen du papier-monnaie (327 β), de la protection douanière, etc. Nous avons supposé dans nos théories la concurrence parfaite, et nous avons insisté sur le fait que ce n'est là qu'un état limite (698). En réalité, la concurrence est souvent imparfaite, il se produit un effet analogue à celui des frottements dans les machines. Les associations peuvent suppléer en partie aux effets de la concurrence. Ce fait s'observe surtout dans l'agriculture, où la routine a plus d'empire que dans les autres branches de la production [3].

796. (794 β). Les associations ouvrières peuvent avoir un effet très important, en modifiant les ophélimités élémentaires [1]. Les conditions de l'équilibre dépendent de ces ophélimités, que nous avons supposées connues. Mais, comme nous l'avons dit (49), l'ophélimité est essentiellement subjective et elle peut changer quand le sujet change de caractère; or, les associations ouvrières peuvent contribuer fortement à ce résultat, en relevant la dignité de l'ouvrier. Jamais des ouvriers anglais, membres des *Trade's-Unions*, ne se résigneraient à vivre comme les malheureux paysans des provinces napolitaines, tenus par leurs maîtres dans une condition inférieure à celle des animaux [2]. Les ouvriers anglais cesseraient plutôt de se reproduire, ils émigreraient, et la matière exploitable finirait par manquer [3].

(**795**) [3] Par exemple, si les paysans italiens pouvaient librement s'associer, ils obtiendraient sans doute une amélioration très notable de leur sort, ainsi qu'ont pu l'obtenir les ouvriers des autres pays. L'équilibre économique se rétablirait, grâce à une diminution de la quantité de richesse que dilapident les politiciens et leurs complices.

(**796**) [1] C'est-à-dire en modifiant la nature des fonctions

$$\varphi_a(r_a), \dots \quad \varphi_s(r_s) \dots$$

[2] En plusieurs lieux, ils vivent en des sortes de caves, pêle-mêle avec des animaux. Toute la famille couche sur un grabat, et, dans cette promiscuité, l'inceste devient fréquent. Ces êtres humains sont réduits à cette abjecte misère, pour que d'autres puissent satisfaire leur vanité en dépensant les deniers publics en Afrique, pour des monuments luxueux, etc.

(**796**) [3] Stuart Mill a bien noté cet effet de la modification des ophélimités élémentaires; il dit (*E. P.*, I, p. 439) : « Donc, pour changer les habitudes de la classe laborieuse, il faut agir de deux manières, sur son intelligence et sur sa misère. Il faut commencer par donner, aux frais de l'Etat, l'éducation aux enfants pauvres ; en même temps, il faut employer un ensemble de mesures qui, comme la Révolution l'a fait en France, détruisent l'extrême misère pour toute une génération. » Et, plus loin, p. 442 : « Lorsqu'il s'agit d'améliorer d'une manière durable la condition d'un peuple, les petits moyens ne produisent absolument aucun effet. On n'aura rien fait si une génération entière ne s'est habituée à l'aisance, comme la génération actuelle s'est habituée à la misère. » La nécessité absolue d'un changement brusque et considérable ne nous semble pas démontrée. On peut observer dans beaucoup de pays, par exemple en Angleterre, en Suisse, en France, etc., un progrès lent et continu.

797. Les coalitions d'ouvriers peuvent aussi modifier les ophélimités des classes supérieures. Celles-ci ont encore, dans beaucoup de pays, malgré le suffrage universel, la direction de l'Etat, et si elles tolèrent, ou même si elles encouragent d'effroyables gaspillages de richesse, c'est parce que, seulement pour une partie minime, ils retombent à leur charge. Rien n'a tant contribué à rendre sages les classes supérieures anglaises que la pratique d'élever l'*income-tax* en cas de déficit du budget. Au contraire, là où l'Etat tire ses ressources principales des impôts indirects, les classes supérieures ne se donnent que fort peu de soucis pour réduire les dépenses. Ainsi, l'occupation de Massouah chatouille agréablement la vanité des classes supérieures italiennes, et, comme elles n'en paient pas les frais, elles se donnent volontiers ce luxe. Mais si des coalitions de travailleurs les obligeaient à en supporter la charge, il est probable qu'elles renonceraient à ces dépenses[1].

(**797**) [1] Dans le *Journal des Economistes,* Paris, avril 1894, nous avons donné les chiffres qui prouvent que, si les classes supérieures italiennes ont trouvé bon d'augmenter considérablement les dépenses pour la guerre, elles n'ont pas manqué d'en faire retomber la charge sur les classes moins aisées de la population, au moyen des impôts indirects. Il faut ajouter que non seulement elles ont fait diminuer l'impôt foncier, mais encore qu'elles se sont fait octroyer un droit protecteur de 7 fr. 50 sur le blé, qui représente plus du 50 % du prix du blé!

Périodes	Moyennes annuelles en millions de lire		
	Dépenses militaires	Impôts fonciers	Taxes indirectes
1871-75	201,5	126,0	361,0
1888-92	430,5	106,3	547,7

La comparaison des charges de l'octroi dans les diverses régions d'Italie, fait bien voir que ces charges sont en raison inverse de la résistance que peut leur opposer le peuple.

Régions	I	II	III
Piémont...	3,71	4,03	16
Lombardie.	3,27	5,35	21
Sicile......	6,76	1,63	62

I = octrois communaux, en *lire* par tête d'habitant. II = centimes additionnels sur les terres et les maisons, en *lire* par tête d'habitant. III = nombre d'illettrés par 100 conscrits.

En Piémont et en Lombardie, les classes populaires sont mieux organisées et plus instruites qu'en Sicile, cela explique comment les deux premières régions paient moins pour l'octroi et plus pour les centimes additionnels sur la propriété que la Sicile. (Voir l'article de Mr La Loggia, *Giorn. degli Econ.*, mars 1894.)

Par une singulière ironie du sort, M. Sonnino, qui, comme ministre, a le plus contribué à maintenir et même à accroître cette exploitation des classes populaires siciliennes, avait commencé sa carrière politique en la dépeignant sous les plus vives couleurs et en en donnant la faute aux doctrines du *laisser-faire.* Mr Sonnino disait: « Quant à la manière dont

798. Tous ces effets augmentent l'ophélimité dont jouit la classe ouvrière, sans diminuer sensiblement le maximum d'ophélimité pour la société. Il n'en n'est plus de même quand les associations ouvrières s'emploient à modifier les coefficients de fabrication. Nous avons vu (729) qu'en ce cas, une destruction de richesse, souvent très considérable, est certaine. Il en résulte que le petit avantage obtenu par les ouvriers, comme membres de leur corporation, est bientôt annulé par les pertes qu'ils ressentent comme citoyens d'un pays qui s'appauvrit.

Les ouvriers peuvent aussi, en s'associant, constituer des monopoles. L'efficacité de ceux-ci, au moins dans un grand nombre de cas, pour procurer quelque avantage aux personnes qui en jouissent, n'est pas douteuse. C'est ainsi que les ouvriers verriers ont joui et continuent à jouir d'une situation privilégiée [1]. Ces monopoles quand, comme cela arrive d'habitude, ils restreignent l'offre des biens économiques (en ce

la classe riche se sert des administrations communales à son profit et en exploitant la classe des paysans, il suffirait d'examiner commune par commune le rôle des impôts pour en avoir une idée. » Et il cite un grand nombre de faits. Mr Colajanni *(In Sicilia,* 1894) en cite de nouveaux. Mr Sighele, procureur du Roi à Palerme, a observé, dans un discours prononcé en 1894, que les rapports des paysans et des propriétaires étaient demeurés ce qu'ils étaient au temps de la féodalité, et qu'il en résultait des iniquités inouïes. C'est en Sicile que les *socialistes de la chaire* pourraient aller étudier *de visu* le *solide engrenage* du Moyen-âge qu'ils admirent tant. Ils trouveraient la malversation des deniers communaux érigée en système, ce qui ne s'observe pas, au moins en de telles proportions, dans les pays industriels à production *anarchiste,* tels que l'Angleterre.

(**798**) [1] Paul de Rousiers, *La question ouvrière en Angleterre,* p. 81, en parlant de l'association des typographes, dit : « C'est principalement sur la durée de l'apprentissage et le nombre des apprentis que l'effort de l'Union a porté. Là, comme chez les verriers, on a voulu faire obstacle au libre recrutement du métier, afin de limiter la concurrence résultant de l'abondance de la main-d'œuvre et d'empêcher ainsi la baisse des salaires. En conséquence, tout compositeur doit **acheter le droit de travailler** par un apprentissage de sept ans. La technique du métier n'exigerait pas toujours un délai aussi long .. il arrive souvent qu'un homme est aussi bon ouvrier après deux ans, presque toujours après cinq ans, qu'au terme de ses sept années d'apprentissage. » L'apprenti reçoit pour un travail donné moitié de ce que l'ouvrier gagnerait pour le même travail ; p. 82 : « Remarquez bien que c'est une association ouvrière qui impose cette injustice ; et qui en profite, parce que, grâce au bénéfice réalisé sur le travail de l'apprenti, le patron peut payer plus cher le typographe, de sorte qu'en fin de compte, l'ouvrier gagne sur l'apprenti capable. » Il paraît que la même chose a lieu pour les couteliers de Sheffield et pour plusieurs autres industries.

cas: le travail) dont disposent les monopoleurs, sont accompagnés d'une destruction de richesse [2] qui retombe sur tout le pays.

799. Malheureusement les sociétés ouvrières, au lieu de se limiter à défendre leurs droits et à combattre les gaspillages, dont le peuple paie la plus grande part, et qui sont une des causes principales de la misère, tendent généralement à modifier les coefficients de production et à constituer des monopoles. Il y a pour cela deux raisons principales : 1° Les effets en sont plus directs, plus facilement appréciables, plus prompts ; ce sont donc les premiers qu'on a en vue, et d'ailleurs le désir de se constituer un monopole est naturel chez tous les producteurs ; 2° Les classes ouvrières n'ont guère la culture intellectuelle nécessaire pour innover beaucoup. Elles suivent en général l'exemple qui leur vient des classes supérieures de la société [1]. Le système protecteur ayant été et étant encore fort répandu, il n'y a rien d'étonnant à ce que les classes populaires tâchent de le copier en l'adaptant à leurs besoins. Les socialistes, s'ils parviennent à s'emparer de la machine à faire des lois, et s'ils ne changent pas leur manière de voir actuelle, établiront un régime qui sera le plus despotique parmi tous ceux que nous fait connaître l'histoire [2].

(**798**) [2] *Giorn. degli Econ.*, avril 1895.

(**799**) [1] Tocqueville *(L'ancien régime et la révolution)* a remarqué que la Révolution n'avait fait que copier les procédés de l'ancien régime. Le socialisme moderne n'est au fond qu'une variété du système protecteur. Les principes sont les mêmes, seules les personnes au profit desquelles il s'agit de changer la distribution des richesses, diffèrent. Le fond des idées d'une société donnée ne change que très lentement, bien que la forme puisse souvent paraître très différente.

(**799**) [2] C'est ainsi que les socialistes prétendent actuellement que les patrons doivent observer rigoureusement les contrats qu'ils ont avec leurs ouvriers, tandis que ceux-ci ont le droit de n'en tenir nul compte, s'il leur plaît de se mettre en grève. Les socialistes sont fort indignés de ce que, en Allemagne, la loi impose aux deux parties contractantes le respect des engagements. On a vu maintes fois des syndicats ouvriers persécuter et réduire à la misère des membres dissidents. En France, on a proposé une loi pour punir les patrons qui auraient l'audace de ne pas vouloir employer les services des ouvriers membres des syndicats. Le raisonnement que l'on fait pour défendre cette mesure est des plus singuliers. La loi, dit-on, a donné aux ouvriers le droit de se syndiquer. Le patron qui refuse d'employer des ouvriers syndiqués, porte donc atteinte à leur *liberté* et doit être puni. En suivant ces beaux principes, un jeune homme pourrait dire à une jeune fille : « La loi m'a donné la liberté de vous épouser; en me refusant votre main, vous portez donc atteinte à ma *liberté*, et la loi doit vous punir. » En Angleterre, les ouvriers, comme tous les autres employés, ont le droit de former autant de sociétés qu'ils veulent; les patrons, de leur côté, peuvent prendre, ou ne pas prendre, à leur service qui bon leur semble.

800. A Athènes[1], dans les temps anciens; en Suisse, en Belgique[2], en Angleterre[3], aux Etats-Unis[4], de nos jours,

(**800**) [1] Mr Caillemer (Daremb. Sag., v. *artifices*) observe que, chez les Grecs, les artisans ne formaient pas de castes, et que rien ne permet d'affirmer qu'ils formassent « des corps de métiers analogues à ceux qu'offrent en si grand nombre l'histoire de Rome et celle du moyen-Age ». Mais il existait un grand nombre d'associations, et parmi celles-ci, il peut y en avoir eu de constituées par les ouvriers que rapprochait une même occupation. Les inscriptions de l'Asie Mineure nous font connaître un grand nombre de collèges d'artisans, mais ces inscriptions appartiennent toutes à l'époque de la domination romaine.

Les artisans célébraient ensemble la fête des *Χαλκεῖα* (spécialement les forgerons) en l'honneur d'Hephaistos et d'Athéné Ergané. La fête paraît avoir commencé par être commune à tout le peuple. Mr Harrison (*Classical Review*, 1894, p. 270) explique Ergané par *ἔργα καὶ ἡμέραι*, et dit qu'elle a signifié primitivement la déesse des champs cultivés, et n'est devenue que plus tard celle des artisans. Parmi les sociétés, dont le nom général est *ἑταίρειαι* (Dig., XLVII, 22, 4), on trouvait les *θίασοι*, sortes d'associations religieuses; les *ἔρανοι*, qui étaient des associations de gens se réunissant pour banqueter, et aussi des associations de secours mutuels. *ἔρανος* était aussi un prêt gratuit fait par plusieurs personnes, et, chez les poètes, un repas somptueux.

Quelques professions paraissent avoir été héréditaires. Herod., VI, 60, dit que chez les Lacédémoniens, les hérauts, les joueurs de flûte, les cuisiniers, succèdent au métier de leurs pères. Mais il n'y avait rien qui ressemble à la coercition exercée à la fin de l'Empire romain pour attacher l'artisan au métier.

(**800**) [2] Art. 20 de la Constitution : « Les Belges ont le droit de s'associer ; ce droit ne peut être soumis à aucune mesure préventive ». Ce droit n'est pas resté lettre morte, comme le droit semblable inscrit dans la Constitution du royaume d'Italie. Un grand nombre d'associations de tous genres se sont formées en Belgique. Voir, entre autres: E. Vandervelde: *Enquête sur les associations d'artisans et ouvrières en Belgique*, 1892. Pour obtenir la capacité civile, les associations ont besoin d'être reconnues par l'Etat. En Hollande, on a des dispositions semblables : liberté complète d'association, nécessité d'une autorisation de l'Etat pour jouir de la capacité civile.

(**800**) [3] Une enquête parlementaire ayant reconnu que le seul moyen d'éviter les inconvénients auxquels donnaient lieu les *Unions* était d'abolir les lois restrictives de la liberté d'association, une loi de 1824, complétée, ensuite, par les lois de 1871 et de 1876, permet aux ouvriers, ainsi qu'à tous les citoyens, de s'associer librement. Ce sont des lois de liberté, ce ne sont pas des lois de privilège. Tout acte portant atteinte à la liberté du travail est puni. Tout membre d'une *Union* peut quitter l'association quand bon lui semble. Il n'est pas tenu de payer sa cotisation ni de se soumettre à des pénalités édictées par les statuts. Les *Unions*, en faisant enregistrer leurs statuts, peuvent acquérir très facilement la capacité civile.

(**800**) [4] Le droit de s'associer est absolu. La capacité civile s'acquiert très facilement.

on trouve la liberté la plus complète d'association, sans qu'il en soit résulté, ou qu'il en résulte le moindre inconvénient. Au contraire, à Rome, après une période de liberté, on fit des lois sévères sur les sociétés, qui dégénérèrent en corporations privilégiées ou en associations politiques secrètes. Les mêmes effets s'observent chez les peuples modernes qui ont des lois restrictives du droit d'association. En Angleterre, tant que les sociétés ouvrières furent défendues, elles donnèrent lieu à des troubles; depuis qu'elles sont libres, elles sont sans inconvénients pour la sûreté publique.

801. En fait d'association, comme aussi de beaucoup d'autres choses, les restrictions de la liberté vont de pair avec les privilèges. En Autriche, la liberté d'association n'existe pas[1]; on y a rétabli à peu près les corporations du Moyen-âge, et l'on en est arrivé au point de condamner à l'amende un cultivateur qui avait fait blanchir sa grange par son garçon de ferme, cet acte portant atteinte aux privilèges de l'illustre corporation des peintres en bâtiments. Au contraire, en Suisse, où règne la plus grande liberté d'associa-

(**801**) [1] L'Autriche eut, jusqu'en 1859, le régime des corporations obligatoires. Ce ne fut qu'à cette époque que la liberté du travail fut établie. En 1882, un congrès des anciennes corporations demanda le rétablissement des corporations obligatoires. La loi du 15 mars 1883 vint satisfaire ce vœu pour la petite industrie. Le législateur a eu l'extrême bonté de laisser libre, pour le moment, la grande industrie. Toutes les personnes qui exercent une industrie, dans une même commune ou dans des communes limitrophes, constituent une corporation. Le bureau de présidence a le droit de blâmer et de punir d'une amende, qui peut s'élever jusqu'à 10 florins, les membres qui n'observent pas bien exactement les règlements de la corporation. Ces délices du socialisme d'Etat nous donnent une idée de celles dont jouirait la société sous le régime socialiste pur. La loi distingue trois sortes de professions : 1° Professions libres. Pour les exercer, il faut faire, soit au tribunal civil, soit au conseil provincial, une déclaration indiquant l'âge, la nationalité, etc., ainsi que le lieu où l'on veut s'établir. On ne peut changer de domicile sans en faire la déclaration. 2° Les professions autorisées, pour lesquelles il faut une autorisation spéciale. Parmi ces professions, on trouve celles de libraire, de fabricant de machines à vapeur, de batelier, de ramoneur et de maréchal-ferrant. Pour être autorisé à exercer ces métiers, il faut être d'une moralité irréprochable. En outre, l'autorité tient compte des besoins de la population. Les Anglais, n'ayant pas le bonheur de posséder un gouvernement qui s'occupe des machines à vapeur, doivent en avoir de fort mauvaises, bien qu'à vrai dire, personne ne s'en soit encore aperçu. 3° Les industries dites de « métiers ». Il faut, pour les métiers, faire preuve de capacité, avoir fait un apprentissage qui ne peut durer moins de 2 ni plus de 4 ans. Des ordonnances du ministre du commerce et du ministre de l'intérieur déterminent les professions qui rentrent dans cette catégorie.

tion, le peuple a rejeté une proposition qui, sous une forme détournée, tendait à rétablir les corporations.

En beaucoup de lieux (Rome ancienne, France et Angleterre au moyen-âge, etc.), l'évolution des corporations paraît avoir été la suivante. Elles commencent par se former librement, ensuite l'Etat porte sur ces sociétés son attention, il leur accorde des privilèges et leur impose des charges. Ces dernières croissant bientôt outre mesure, oppriment les artisans et empêchent le développement de l'industrie (fin de l'Empire romain, fin de la monarchie française, etc.).

802. A Rome, la tradition attribuait à Numa la fondation des collèges d'ouvriers[1], réglementés ensuite par Servius Tullius[2]. La loi des XII tables permit aux associations de se faire leurs règlements[3].

Vers la fin de la république, Rome n'ayant d'autre industrie que le pillage des peuples vaincus, eut des sociétés de publicains pour cette exploitation, et des sociétés populaires pour tirer profit des élections, seul métier qui fut demeuré aux citoyens pauvres[4]. On dut interdire ces sociétés. L'empire, naturellement, ne fut pas favorable à la liberté d'association[5]. Un des meilleurs empereurs, Trajan, refuse même

(**802**) [1] Plin., *Hist. Nat.*, XXXIV, 1 ; XXXV, 46 ; Plut., *Numa*, 22.

[2] Flor., I, 6. Dion. Hal., *Ant. rom.*, IV, 17.

[3] Dig., XLVII, 22, 4 : *His autem potestatem facit lex pactionem quam velint sibi ferre, dum ne quid ex publica lege corrumpant.* Le fameux senatus-consulte des Bacchanales ne vise que les sociétés secrètes.

(**802**) [4] Les *collegia compitalicia*, composés d'esclaves et d'affranchis, et ayant, en apparence, le but de célébrer des fêtes, paraissent avoir fomenté le désordre. Un senatus-consulte (68 à 64 av. J.-C.) les défendit. Asc., *in Pis.*, 4, 8 : *S. C. collegia sublata sunt, quae adversus remp. videbantur esse.* Voyez aussi (803[4]). Clodius fit passer une loi rétablissant les collèges, et il s'en fonda un grand nombre. Cic., *in Pis.*, 4, 9 : *Collegia, non ea solum, quae senatus sustulerat, restituta ; sed innumerabilia quaedam nova ex omni faece urbis ac servitio concitata.* Et Asconius note là-dessus : *Diximus, L. Pisone et A. Gabinio Coss. P. Clodium tribunum pl. quatuor leges perniciosas tulisse... Tertiam de collegiis restituendis novisque instituendis, quae ait ex servitiorum faece constituta.* Dio. Cass., XXXVIII, 13. César supprima les collèges (Suet., *Caes.*, 42) ; ils reparurent à sa mort et furent de nouveau supprimés par Auguste ; Suet., *Aug.*, 32 : *Igitur... collegia, praeter antiqua et legitima, dissolvit.* C. I. L., VI, 2193.

(**802**) [5] Pour former une société, il fallait l'autorisation préalable. Dig., XLVII, 22, 3 : *Ex senatus consulti auctoritate vel Caesaris.* Elle se trouve quelquefois exprimée dans les inscriptions : *Quibus ex s(enatus) c(onsulto) coire licet,* ou *permissum est.* C. I. L., XIV, 168, 169, 256 ; X, 5198 ; IX, 2213, etc. L'autorisation dont avaient besoin les *collegia* ne paraît pas avoir été facile à obtenir. Plin., *Paneg.*, 54. Les pénalités étaient sévères. Dig., XLVII, 22, 2 : *Quisquis illicitum collegium usurpaverit, ea poena tenetur, qua tenentur, qui hominibus armatis loca publica vel templa occupasse iudicati sunt.* On permettait seulement aux petites gens de se réunir et de se cotiser pour les frais du culte et des funérailles de leurs membres. Dig., XLVII, 22, 1. C. I. L., XIV, 2112.

d'autoriser un corps de pompiers[6] ! Au reste, les raisons que donne cet empereur ne sont pas mauvaises. Il est certain que là où manque la liberté, les associations dégénèrent facilement en sociétés secrètes.

La mauvaise organisation économique de l'Empire romain, la destruction systématique des capitaux mobiliers (246), affectaient de plus en plus la production. Au lieu de tâcher de remonter le courant qui conduisait à d'aussi funestes résultats, on s'enfonça de plus en plus dans la protection, et le gouvernement s'occupa *d'organiser* la production économique. On commença par donner des privilèges aux corporations d'arts et métiers, on finit par les réduire en une sorte de servage. Tel pourrait être aussi le plus clair des résultats du socialisme d'Etat à notre époque.

803. D'une manière générale (97), et sans attacher trop d'importance à des dates qui sont assez incertaines, on peut distinguer une période, d'Auguste à Alexandre Sévère, dans laquelle les corporations autorisées par le gouvernement se recrutent librement. Les empereurs interviennent quelquefois pour donner des encouragements à certaines corporations qui ont des buts d'utilité publique. Une seconde période commence avec Alexandre Sévère, qui organisa, ou peut-être, réorganisa les corporations[1]. Auparavant, Commode avait probablement organisé une corporation pour le transport des blés d'Afrique[2]. Le *munus navicularium* est attaché aux biens fonciers. Les autres corporations se recrutent en partie librement; en partie par la coercition. Les privilèges des *corporati* faisaient à peu près équilibre à leurs charges[3]. Dans

(**802**) [6] Trajan, répondant à Pline (*Epist.*, X, 43), qui lui avait proposé de créer un corps de pompiers à Nicomédie, refuse l'autorisation, parce que ces associations dégénèrent en sectes : *Quodcumque nomen ex quacumque causa dederimus iis, qui in idem contracti fuerint, hetaeriae, quamvis breves, fient.*

(**803**) [1] Lamp., *Alex. Sev.*, 32: *Corpora omnium constituit vinariorum, lupinariorum, caligariorum, et omnino omnium artium.* — [2] Lamp., *Comm.*, 17: *Classem Africanam instituit.* Le collège des naviculaires d'Alexandrie fut aussi constitué arbitrairement.

(**803**) [3] Dig., L, 6, 6, § 3 : *Negotiatores, qui annonam urbis adiuvant, item navicularii, qui annonae urbis serviunt, immunitatem a muneribus publicis consequuntur.* Les *caudicarii* ou *codicarii* faisaient les transports par eau, sur le Tibre. Sous la république, c'étaient probablement des entrepreneurs libres (Festus, v. *caud.*). Ensuite, quand ils furent réunis en corporation, ce fut, au commencement, volontairement qu'on en fit partie, et, à la fin seulement, contraint. *Nov. Valent.*, 28. Cod. Theod., XIV, 3, 2.

la troisième période, qui va de Constantin à Théodose, le caractère coercitif des corporations s'accentue. L'équilibre est rompu; les privilèges ne compensent plus les charges. Enfin, de Théodose à Honorius, la corporation établit une sorte de servitude, et les hommes font tous leurs efforts pour s'y soustraire. Le recrutement est forcé[4]. Comme le dit Serrigny (*Droit pub.*, I, p. 170) : « Cette interdiction de changer sa condition est un des traits le plus caractéristique de la législation impériale. Elle s'appliquait à un si grand nombre d'états ou de professions, qu'on peut la considérer comme une règle générale pour la masse des habitants de l'empire romain ».

Il y a lieu de distinguer : (α) Les métiers libres. (β) Les monopoles fiscaux. (γ) Le service d'approvisionnement de Rome et de Constantinople (*Annona*).

(α) Un grand nombre de métiers demeurèrent libres; la corporation n'avait aucun monopole[5]. Au fond, ces corporations paraissent avoir eu d'autres buts que celui de s'occuper de l'industrie. Elles se réunissaient pour des fêtes reli-

(**803**) [4] Cod. Theod., XIII, 5, 19, 22, etc.; XIV, 3, 9: *Ex libertinis, catabolensium corpori statuimus sociari eum, cuius tota substantia triginta librarum argenti aestimatione colligitur ;* et *l. 10 hoc t. ;* XIII, 5, 35 ; etc.

C'est aussi par des condamnations judiciaires que se fait le recrutement. On est condamné à être *curialis* (des constitutions, en 365 et en 384, défendent de condamner des criminels à être *curialis :* Cod. Theod., XII, I, 66 et 108) ou *pistor ;* Cod. Theod., IX, 40, 3 : *Quicumque coercitionem mereri ex caussis non gravibus videbuntur, in urbis Romae pistrina dedantur ; l. 5 hoc t. : Leviorum criminum reos excellens auctoritas tua pistrinis iubebit, legum aequitate servata, damnari.* Voyez aussi les fr. 6, 7 et 9 de ce même titre, et XIV, 4, 9. Les magistrats africains devaient envoyer chaque cinq ans des *pistores* à Rome, suivant une constitution de Constantin, confirmée par Valentinien ; Cod. Theod., XIV, 3, 12, et par Gratien, *l. 17 hoc t. : Iudices Africanos laudabilis sinceritas tua huius modi interminatione conterreat, ut, nisi tempore solito debitos pistores venerabilis Romae usibus dirigere curaverint, sciant, se ipsos quinquaginta argenti librarum officiumque eorum pari condemnatione mulctandum.*

Comparer cette constitution avec les instructions que Colbert, le *grand* ministre du *grand* roi Louis XIV, adressait aux tribunaux, pour faire condamner le plus de personnes possible à ramer sur les galères du roi ; Depping, *Corresp. adm. sous Louis XIV,* t. II, *Galères.* Un avocat général au Parlement de Toulouse, Mr de Maniban, s'excusait du petit nombre de personnes qu'il avait pu faire condamner, et écrivait : « Nous devrions avoir confusion de si mal servir le roi en cette partie, vu la nécessité qu'il témoigne d'avoir des forçats ». Les admirateurs de l'Etat *éthique* et les socialistes de la chaire ont beau dire, mais les faits paraissent établir une certaine différence entre cette oppression et celle qu'exercent les milliardaires américains.

gieuses, pour banqueter, pour dédier des statues aux puissants du jour, et tâcher de se faire donner de l'argent [6]. On trouve dans les collèges des *fabri*, des personnes qui n'étaient aucunement des *fabri* [7]. Ces collèges paraissent avoir eu une fonction publique pour éteindre les incendies (802 [6]). C'est probablement pour cela que Constantin réunit les *fabri*, les charpentiers *(dendrophori)* et les *centonarii*, qui

(**803**) [5] Mr Jullian, *Dict. Daremb. Soglio*, v. *Faber*, p. 955, dit : « Il n'est pas possible de trouver la moindre trace d'un monopole industriel entre les mains des collèges [des *fabri*], et il devait y avoir des *fabri* en dehors d'eux : en particulier les plus grandes familles de Rome possédaient leurs charpentiers, leurs maçons, comme leurs forgerons et leurs argentiers (C. I. L., VI, 9391 ; Dig., XXXIII, 7, 12, 5), et beaucoup de *fabri* devaient travailler librement (C. I. L., V, 9385, 19 399, 9410, etc.), sans appartenir à la famille d'un grand seigneur ou à la confrérie d'un collège ». Les potiers, *figuli*, avaient été organisés en collège par Numa, dit-on, mais leur corporation paraît avoir bientôt disparu. De grands personnages, des empereurs même (Domitien, Trajan, Hadrien, etc.) possédaient des manufactures de poteries : *figlinae*. Les Marcii Philippi possédaient des fosses à foulon.

La table de *Lanuvium* ne concerne pas, à proprement parler, une corporation d'artisans; mais, les règles de recrutement volontaire qu'elle indique étaient probablement aussi celles qu'adoptaient les corporations d'artisans : *Tu qui novos in hoc collegio intrare voles, prius legem perlege, et sic intra, ne postmodum queraris aut heredi tuo controversiam relinquas.* C. I. L., XIV, 2112.

(**803**) [6] *C. I. L.*, X, 451 : *Coll. dendrophor. et fab. sing(ulis) hs. millenos n(ummum) et epulum plebeis sing(ulis) hs..... nummum et viscerationem* (Eburum). *C. I. L.*, XI, 126 : *Hic coll. fabr. m(unicipii) R(avennatis) hs. XXX (milia) n(ummum) vivus dedit, ex quor(um) reditu quod annis decurionib(us) coll. fabr. m. R. in aede Nept(uni), quam ipse exstruxit die Neptunaliorum, praesentibus sport. (denarii) bini dividerentur et dec(uriae) XXVIII suae (denarii) centeni quinquageni quod annis darentur, ut ex ea summa sicut soliti sunt arcam...., rosis exornent de (denariis) XXV, sacrificentque ex (denariis) XII S et de reliquis ibi epulentur.* C. I. L., V, 4448, 5272, 2046. Smetii, *inscr. ant.*, 1, 181, 194. Voyez aussi G. Boissier, *La religion romaine*, II, p. 292, 293. C. I. L., XI, 418.

Les collèges des *fabri* avaient des patrons et des patronnes *(C. I. L.*, IX, 5368; XIV, 256; XI, 1355, etc.). Souvent on nommait plus d'un patron, jusqu'à treize *(C. I. L.*, XIV, 256) et quinze ! *(C. I. L.*, XI, 1355). Varr., *de re rust.*, III, 2, dit que les repas des collèges font renchérir les vivres : *Opus erit tibi aut..... aut collegiorum coenae, quae tunc innumerabiles excandefaciebant annonam macelli..... Quotus quisque enim est annus, quo non videas epulum, aut triumphum, aut collegia epulari, quae nunc innumerabiles incendunt annonam?* Le principal souci des hommes de ce temps paraît avoir été de détruire la richesse. Sous ce rapport, les partisans du socialisme d'Etat sont, de nos jours, leurs dignes héritiers.

faisaient des couvertures en usage pour éteindre les incendies[8]. La loi réglementait l'industrie des foulons[9].

(β) Les monopoles fiscaux se multiplient vers la fin de l'empire. Justinien défendit aux particuliers de fabriquer des armes[10]. Le monnayage, naturellement, était aussi un monopole. L'industrie de la pourpre commença par être libre. Alexandre Sévère et ses successeurs l'exercèrent en concurrence avec l'industrie privée, mais, en 383, les empereurs s'en arrogèrent le monopole, au moins pour les qualités supérieures *(blatta)*[11]. Le sel, le cinabre, le *balsamum* de Palestine étaient l'objet de monopoles. Le monopole du sel fut établi en 246/508 dans le dessein de procurer au peuple du sel bon marché[12], mais, vers la fin de l'empire, il servit sur-

(**803**) [7] On connaît des faits semblables pour d'autres collèges. Waltzing, *Une inscrip. du collegium negotiantium corariorum de la ville de Rome*. Ces faits sont confirmés, d'une manière générale, par le Digeste, L, 6, 6, § 12. On y note que les immunités ne sont pas concédées à toutes les personnes qui appartiennent au collège, mais seulement aux artisans: *Nec omnibus promiscue, qui adsumpti sunt in his collegiis, immunitas datur, sed artificibus dumtaxat*. C. I. L., XI, 862; IX, 3938: V, 908, etc.

(**803**) [8] Les couvertures, faites de vieilles pièces cousues ensemble *(centones)*, servaient aussi à parer les machines de guerre. Cod. Theod., XIV, 8, 1; Constantin dit aussi qu'il convient de favoriser l'accroissement de ces corporations. Gothof., note: *Et fabri quidem, non tantum ad opera excitanda, verum ad incendia compescenda*. Voir aussi Dig., L, 6, 6, 12; Ascon. *(pro Corn.)*: *Frequenter tum etiam coetus factiosorum hominum sine publica auctoritate malo publico fiebant: propter quod postea collegia S. C. et pluribus legibus sunt sublata, praeter pauca atque certa: quae utilitas civitatis desiderasset, ut fabrorum, lictorumque*. Une inscription *corporis fabrum navalium* d'Ostie, nous donne la composition de ce collège, qui comprenait: 13 *patroni*, 6 *quinquennales*, 1 *mater collegi*, 13 *onorati*, 320 *plebei*. *C. I. L.*, XI, 1355 A. En l'an 152 de notre ère, une corporation de bateliers *(lenuncularii)* d'Ostie était composée de 4 *patroni* de l'ordre du Sénat, 1 *quinquennalis perpetuus*, 2 *quinquennales*, 125 *plebs*. *C. I. L.*, XIV, 250. Plus tard, en 192, la *plebs* est au nombre de 258. *C. I. L.*, XIV, 251.

(**803**) [9] Plin., *H. N.*, XXXV, 57, dit que les censeurs C. Flaminius et L. Æmilius firent porter par le peuple une loi réglant les manipulations des foulons.

(**803**) [10] Nov. 85, περὶ τῶν ὅπλων.

[11] Cod. Just., IV, 40. Il y allait de la tête à ne pas respecter ce monopole: *Sin autem aliquis supra dicti muricis vellus vendiderit, fortunarum se suarum et capitis sciat subiturum esse discrimen*.

(**803**) [12] Liv. II, 9: *Salis quoque vendendi arbitrium, quia impenso pretio venibat, in publicum omne sumptum, ademptum privatis*. Il ne faut pas oublier que ce sont là des temps légendaires. Postérieurement, il est probable que l'industrie redevint libre. Dig., XXVII, 9, 5, § 1: *Sed et si salinas habeat pupillus*. Dig., XXXIII, 2, 32, § 3; L, 15, 4, § 7. Mais sous Justinien le monopole est établi. Cod. Just., IV, 61, 11. Pour le minium, voir Plin., *H. N.*, XXXIII, 40. La table de bronze d'Aljustrel, découverte en 1876, en Portugal, a fait connaître que le gouvernement accordait des monopoles et des privilèges aux artisans et aux commerçants établis dans certaines localités où se trouvaient des mines. Cette inscription est du Ier siècle de notre ère; elle indique qu'un monopole avait été concédé aux barbiers, baigneurs, foulons, cordonniers, etc.

tout à procurer des revenus à l'Etat. L'exploitation des mines finit par tomber dans les mains de l'Etat, ce qui paraît avoir eu surtout pour effet de diminuer la production. Pour l'augmenter, Valentinien Ier permit, en 365, à tout le monde d'exploiter les mines d'or [13].

Nous n'avons pas à traiter ici des corporations au service de l'armée.

(γ) L'Etat romain croyait devoir surtout s'occuper d'approvisionner d'aliments le peuple. Les Etats modernes, heureusement, s'en occupent moins, c'est vers d'autres branches d'industrie qu'ils ont tourné leur activité, mais ils ne paraissent guère y obtenir plus de succès que l'on en obtint à Rome avec le service de l'*annona*.

La tentative faite alors pour organiser la production, et l'insuccès complet de cette tentative, sont des exemples qu'il convient de méditer encore aujourd'hui. On n'atteignit pas le but visé, mais d'autres, qu'on ne recherchait pas, furent atteints. On ruina les provinces par les charges qu'on leur imposa, les membres des corporations furent soumis à une dure servitude, et, malgré tout cela, l'on n'évita nullement les famines à Rome (916).

Le *praefectus annonae* surveillait toutes les opérations nécessaires à l'approvisionnement de la capitale. Les *navicularii* transportaient, par mer, le blé jusqu'à Ostie. Les *caudicarii* le transportaient, par le Tibre, jusqu'à Rome. Les *saccarii* l'emmagasinaient dans les greniers publics. Les *catabolenses* portaient le blé aux boulangers, *pistores*, et le pain aux lieux où s'en faisait la distribution publique. L'Etat étendait sa sollicitude aux approvisionnements de vin, d'huile, de bestiaux (916). Les fours à chaux étaient aussi sous sa dépendance, au moins en certaines localités [14].

804. Quand le stimulant de la libre concurrence et de l'initiative individuelle vient à manquer, il faut en trouver quelque autre, pour pousser les hommes au travail. De là, la

(**803**) [13] Cod. Theod., X, 19, 3 : *Perpensa deliberatione duximus sanciendum, ut, quicumque exercitium metallorum vellet affluere, is labore proprio et sibi et rei publicae commoda compararet.* Mais il fallait payer au fisc, par personne et par an, 8 scrupules de poudre d'or. (Une constitution de 392 réduit à 7 scrupules cette redevance.) En outre, c'est au fisc que les mineurs devaient vendre l'or extrait de la mine. Constantin (Cod. Theod., X, 19, 1) et Julien permirent la libre exploitation des carrières de marbre. Cod. Theod., X, 19, 2 : ... *Permittimus omnibus, ut, qui volunt caedere, habeant licentiam attributam.* Deux constitutions des empereurs Gratien et Valentinien permettent l'exploitation de ces carrières, une autre la défend. Cod. Theod., X, 19, 10 ; idem, 11 ; idem, 13.

nécessité pour l'Etat de donner des récompenses et d'infliger des peines aux agents de la production. Ce qui prouve que, sous l'Empire romain, de telles mesures n'étaient nullement nécessaires, c'est que jamais le service de l'*Annona* ne fut mieux assuré que lorsque, sous Trajan, il fut, au moins en partie, confié à l'industrie privée (915). Il n'est pas vrai, non plus, que l'organisation en corporations fut une nécessité du « moment historique », pour les sociétés anciennes, en général. Athènes vit fleurir le commerce et l'industrie, sans corporations. Ce furent des entrepreneurs et des ouvriers libres qui construisirent le Parthénon [1].

Les privilèges accordés aux membres des corporations étaient d'ordre judiciaire [2], de droit privé [3] et de droit public [4]. De tout temps, les gouvernements ont cru pouvoir éviter les conséquences du poids excessif de leurs impôts en exemptant de ces impôts certaines classes de la société. C'est une grande erreur. Quand les impôts sont considérables, leur répartition est d'importance très secondaire par rapport au total de la somme de biens économiques qu'ils enlèvent aux contribuables. C'est ce total qui est la cause principale de la forme que prend le phénomène économique. Les socialistes d'Etat, à notre époque, s'imaginent que s'ils pouvaient faire payer

(**803**) [14] Voir tout le titre 6 du liv. XIV du Cod. Theod. Sous le régime de la libre concurrence, les personnes qui ont besoin de chaux, l'achètent ; à Rome, on l'obtenait de la faveur du prince. C'est ainsi qu'en Angleterre, les personnes qui veulent voyager en chemin de fer paient simplement leur billet. Mais, sur le continent européen, dans les pays où l'Etat s'occupe de cette industrie, on trouve une quantité de personnes qui voyagent gratis. De temps à autre, on tâche de restreindre un peu ces abus. Cod. Theod., XIV, 6, 4 : *Ut caementorum et calcis in urbe venerabili copiae minime derogetur, quisquis ex his quidpiam sibi deferendum qualibet coelestis indulgentiae definitione contenderit, nihil prorsus accipiat, nisi quod cunctis moenibus fabricationique Romanae superfluere ac redundare constiterit.* Symm., *Epist.*, X, 27 : *Noverat* (Valentin. I) *horum corporum ministerio tantae urbis onera, sustineri. Hic lanati pecoris invector est : ille ad victum populi cogit armentum : hos suillae carnis tenet functio ; pars urenda lavacris ligna comportat : sunt qui fabriles manus Augustis operibus accommodant : per alios fortuita arcentur incendia. Iam caupones et obsequia pistoria, frugis et olei baiulos, multosque id genus patriae servientes, enumerare fastidium est. Ad summan liquet, privilegium vetus magno impendio constare Romanis. Iugi obsequio nomen immunitatis emerunt.* C'est la description d'une organisation du socialisme d'Etat.

(**804**) [1] Thucyd., II, 40. Les inscriptions nous ont fait connaître les comptes de dépenses pour plusieurs constructions. Les comptes de l'Erechthéion indiquent qu'à un tailleur de pierres et à son compagnon : *Ῥαδίῳ καὶ συνεργῷ* on payait une drachme par jour.

tous les impôts aux riches, les pauvres seraient plus heureux, quelle que fût la somme de ces impôts. Cela n'est pas. La destruction de capitaux mobiliers à laquelle on se livrerait ainsi, aurait pour conséquence inévitable la misère du peuple.

C'est ce qui est arrivé à la fin de l'empire romain. Les charges des décurions paraissaient n'atteindre que les riches; en réalité, elles atteignaient le peuple, car elles détruisaient les capitaux mobiliers, dont les capitaux personnels ont besoin pour s'employer fructueusement (246). La *lustralis*

(**804**) [2] Les *navicularii* avaient le titre de chevalier et étaient exempts de la *corporali iniuria*, c'est-à-dire de la torture. Cod. Theod., XIII, 5, 16; XIV, 4, 9. D'autres privilèges leur furent accordés. Dig., L, 5, 3, etc. Cod. Theod., XIII, 5, 7. Cod. Just., X, 48, 7 ; XI, 17, 2, etc. *Frag. Vat.*, § 233 ; Gai., I, 34.

(**804**) [3] Les dispositions des lois *Julia* et Papia Poppaea (264) ne s'appliquaient pas aux *navicularii*. Suet., *Claud.*, 18, 19 : *pro conditione cuiusque, civibus vacationem legis Papiae Poppaeae ; Latinis jus quiritum ; feminis jus quatuor liberorum* (264) ; *quae constituta hodie servantur*. Ils pouvaient revendiquer leurs biens passés aux mains de tiers. Cod. Theod., XIII, 6, 3, 5 et 6. Mais cette disposition était plutôt en faveur de la corporation que de l'individu. Les *saccarii* avaient le monopole des déchargements; Cod. Theod., XIV, 22, 1. Les patrons des *Suarii* et *pecuarii* qui, pendant cinq ans, s'acquittaient bien de leurs fonctions, devenaient comtes. Cod. Theod., XIV, 4, 9. Il existait d'autres privilèges semblables. Constantin, pour augmenter le nombre des architectes, leur accorde des immunités, et même un salaire pour les élèves, ou aux professeurs, selon Gothofr. ; Cod. Theod., XIII, 4, 1 : *ipsisque qui discent* (Goth. lit : *docent) salarium competens statui.*

(**804**) [4] Les artisans étaient dispensés des *munera*, mais, en bien des cas, cette dispense était illusoire, puisqu'elle cessait à peine l'artisan se trouvait posséder assez de biens pour supporter les charges publiques. Dig., L, 6, 6, §§ 12 et 13 : *Sed ne quidem eos, qui augeant facultates et munera civitatium sustinere possunt, privilegiis quae tenuioribus per collegia distributis concessa sunt, uti posse plurifariam constitutum est.* Dig., XXVII, 1, 17, § 2. C'est ainsi que de nos jours, en certains pays, on donne des privilèges aux sociétés coopératives, mais on voudrait empêcher les gens riches d'en faire partie.

Les nécessités de l'organisation que l'Etat imposait à la production, eurent pour effet d'étendre ces immunités. En 337, Constantin accorde, sans exception, l'immunité de toute charge personnelle *(ab universis muneribus vacare praecipimus)* aux membres d'un grand nombre de corporations : architectes, médecins, vétérinaires, peintres, fondeurs de métaux, potiers, etc. Cod. Theod., XIII, 4, 2 ; et Cod. Just., X, 66 ; Dig., L, 6, 7. Les *corporati* de Rome furent exemptés des impôts extraordinaires. Cod. Theod., XIV, 2, 2, XIV, 4, 6, etc. Les *corporati* de Rome furent exemptés des impôts extraordinaires; Cod. Theod., XIV, 2, 2; XIV, 4, 6, etc. Les *navicularii* étaient exempts de la *lustralis collatio* et des charges des décurions. Cod. Theod., XIII, 5, 16. On trouve d'autres privilèges pour les architectes, les professeurs, les *suarii*, les *pecuarii*, etc.

conlatio (ou *chrysargyrum)* paraissait, sous Valentinien, ne pas atteindre les plus pauvres artisans[5] ; en réalité, elle était une cause puissante de leur misère, car elle était un obstacle au développement de la production.

Il fallut retenir par des peines les décurions dans leur ordre, les artisans à leur métier[6]. Surtout, l'Etat ne permettait pas aux ouvriers de ses manufactures de les quitter[7]. De nos jours, en France, un ministère voulait empêcher les

(**804**) [5] La Grèce avait eu un impôt sur les artisans : *χειροτέχνιον*. Cet impôt, ou d'autres semblables, provoquaient des plaintes. Hérondas parle d'un cordonnier qui travaille en cachette, parce que « toute porte redoute les fermiers d'impôt » : *τοὺς γὰρ τελῶνας πᾶσα νῦν θύρη φρίσσει.* (*φιλιαζ.* 64). A Rome, les origines de cet impôt paraissent remonter à Caligula et à Alexandre Sévère. Suet, *Cal*, 40 : *Pro edulibus, quae tota urbe venirent, certum statutumque exigebatur* (tel est l'octroi qui se perçoit en France, en Italie, etc.) : .....*ex gerulorum diurnis quaestibus pars octava* (les Etats modernes ont remplacé ces impôts par des droits sur le pétrole, le blé, le sucre, le café, etc.), *ex capturis prostitutarum, quantum quaeque uno concubitu mereret* Lamp., *Alex. Sev.*, 23 : *Braccariorum, linteonum, vitreariorum,... et caeterarum artium vectigal pulcherrimum instituit.* L'Etat *éthique* continuait à percevoir le *πορνικὸν τέλος* ; seulement, Alexandre Sévère, au lieu de le faire entrer dans le « trésor sacré », l'appliqua aux dépenses publiques. Un impôt semblable fut aboli par Théodose II. Nov. XVIII, *De lenonibus*. Des Etats modernes l'ont rétabli.

La *lustralis collatio* fut réorganisée par Constantin. Une constitution de 357 y soumet tous les artisans et les négociants, en exceptant seulement les fossoyeurs. Cod. Theod., XIII, 1, 1 : *Negotiatores omnes protinus convenit aurum argentumque praebere, clericos excipi tantum, qui copiatae appellantur, nec alium quemquam esse immunem ab huius collationis obsequio.* Sur la signification de *negotiatores*, voyez Kuhn, *Die Verfassung des R. Reichs*, I, p. 280. En 360, une autre constitution, faisant des exceptions pour les vétérans, confirme que l'impôt doit s'étendre à tous les *negotiatores*. Cod. Theod., XIII, 1, 2. Ce fut en 374, que Valentinien exempta tous ceux qui ne gagnaient leur vie que par le travail de leurs mains. Cod. Theod., XIII, 1, 10: *Colonos rei privatae, vel ceteros rusticanos pro speciebus, quae in eorum agris gigni solent, inquietari non oportet. Eos etiam, qui manu victum rimantur aut tolerant, figulos videlicet aut fabros, alienos esse a praestationis molestia discernimus.* Tous les autres *negotiatores* devaient l'impôt. Goth., *ad. Cod. Theod.*, XIII, 1, 7, croit que l'impôt atteignait le 2 % du capital commercial. En général, toute sorte de production était soumise à cet impôt. Le loyer qu'on tirait de l'argent n'était pas oublié. Cod. Theod., XIII, 1, 18. L'Etat *éthique* exigeait cet impôt avec une sévérité extrême (Liban, *orat. cont. Flor.*; Zosime, etc.) ; pour le payer, les parents devaient vendre leurs fils et prostituer leurs filles. Selon ce que dit Const. Manass., cet impôt paraît s'être transformé, en Orient, en une sorte de capitation. Les hommes, les femmes, les enfants, les mendiants, etc., devaient payer une monnaie d'argent. L'impôt atteignait même les animaux : les chevaux, les ânes, les chiens, etc. Anastase l'abolit.

ouvriers des chemins de fer de l'Etat de se syndiquer, et le Sénat a voté une loi pour défendre à tous les ouvriers des chemins de fer de se mettre en grève. C'est le premier pas dans une voie qui aboutit à attacher l'artisan à son métier.

805. L'Empire d'Orient continua à réglementer la production. Mr J. Nicole a publié un document très intéressant: *Le livre du préfet ou l'édit de l'Empereur Léon le Sage*, sur

(**804**) [6] Il ne leur était permis ni à eux, ni à leurs descendants de le quitter. Cod. Theod., XIV, 7, 1 : *De retrahendis collegiis vel collegiatis iudices competentes dabunt operam, ut ad proprias civitates eos, qui longius abierunt, retrahi iubeant...* Voyez les citations (246 [15] et 803 [4]); Cod. Just., XI, 18. Les corporati ne peuvent se soustraire à leur condition ni en s'enrôlant, ni en entrant au service de l'Etat, ni en entrant en religion, ni par un rescrit de l'empereur. Au reste, quand cette grâce leur était accordée, on la révoquait ensuite. (Voyez 810 [5] la conduite semblable des rois de France à l'égard des corporations.) Cod. Theod., XIV, 3, 11 : *Hac sanctione generaliter edicimus, nulli omnino ad ecclesias ob declinanda pistrina licentiam pandi. Quod si quis ingressus erit, amputato privilegio christianitatis sciat, se omni tempore ad consortium pistorum et posse et debere revocari.* Une constitution de Théodose et Valentinien permettait à ceux qui avaient été ordonnés prêtres ou diacres d'abandonner la corporation pourvu qu'ils lui abandonnassent leurs biens, mais une autre constitution défend aux *collegiati* de recevoir les ordres sacrés ; Nov. Valent., XXXIV, § 3. Dig., L, 2, 1 (décurions).

La descendance, et même, en certains cas, le mariage (804 [7]), créaient l'obligation de demeurer dans la corporation. Les fils provenant d'un mariage « égal » suivaient la condition du père; ceux provenant d'un mariage « inégal » suivaient la condition de la mère. Pour les *suarii* et *pecuarii*, on était encore plus rigoureux. L'origine, soit paternelle soit maternelle, obligeait à demeurer dans la corporation. Cod. Theod., XIV, 4, 8.

(**804**) [7] Une constitution de 317 (Cod. Theod., X, 20, 1) dit que les monnayeurs doivent toujours demeurer attachés à leur métier. Cod. Just., XI, 8, 1 : *Monetarios in sua semper durare condicione oportet nec dignitatis cuiuscumque privilegio ab huiusmodi condicione liberari.* Une disposition semblable retient les pêcheurs de pourpre (murileguli) ; Cod. Theod., X, 20, 14. On allait bien plus loin. Même les bateliers qui déchargeaient sur des allèges les navires, devaient, eux et leurs descendants, demeurer toujours dans la même condition. C'est ce que prescrit une constitution en 314 : *Si navicularius originalis levamentarius fuerit, nihilo minus apud eosdem, apud quos et parentes eius fuisse videntur, firmiter permanebit.* Cod. Theod., XIII, 5, 1. Pour le sens de *levamentarius*, voir la note de Gothofr. Une loi *éternelle* devait aussi lier les personnes chargées d'effectuer les transports pour le fisc ; Cod. Theod., X, 20, 11. *Aeternam fiximus legem, ne unquam bastagariis militiam vel suam deserere liceat, vel aliam surreptiva impetratione tentare.* Heureusement, l'Etat *éthique* n'est pas éternel, ce qui fait qu'il ne peut donner une telle qualité à ses lois. Pour les *murileguli* voyez : Cod. Theod., X, 20, 14; pour les *suarii* : XIV, 4, 1, etc.

les corporations de Constantinople. Le savant professeur genevois dit, dans son introduction, que cet ouvrage nous montre la Constantinople industrielle et commerciale du IXe siècle comme « le paradis du monopole, du privilège et du protectionnisme. Non seulement les portes de communication entre les différents métiers y sont hermétiquement fermées de par la loi, mais l'exercice de chacun d'eux y est

La condition des *curiales* paraît, en certains cas, être devenue pire que celle des *fabricenses*, car, en 344, une constitution prescrit de rechercher les *curiales* qui se seraient introduits dans les corporations des *fabricences*, des *argentarii* et des *calcarienses* (ceux qui cuisent la chaux) et de les ramener à leur curie, même s'ils avaient en leur faveur un rescrit du prince; Cod. Theod., XII, 1, 37. En 364, une autre constitution s'occupe des curiales qui devenaient *fabri : Municipalis, qui ad fabrorum collegium, alia officia illusurus, irrepsit, statui pristino reformetur*. Cod. Théod., XII, 1, 62. En 380, on a encore une constitution en ce sens ; l. 81 *hoc* t.; mais la malice des *curiales* était grande et, en 412, on est de nouveau obligé de rendre à leur ordre les *curiales* qui se seraient réfugiés parmi les *fabricences : sciat, se ad ordinis, cui debetur, patriaeque suae munera esse revocandum, ita ut nulla eum nec temporis nec stipendiorum praerogativa defendat ;* Cod. Theod., X, 22, 6. C'est, probablement en ces termes, que les socialistes d'Etat prendront, un jour, des mesures contre les entrepreneurs et les capitalistes. En 480, une *novel.* de Majorien (246 [15]) nous fait voir encore une fois le gouvernement pourchassant les curiales, qui se sauvent de toute part. Les employés de l'Etat, *cohortàles,* ne pouvaient pas non plus quitter leur emploi ; Cod. Theod., *l.* 4, 18, 21, 22, etc., VIII, 4. Les fils devaient suivre la carrière de leur père ; *l.* 30, *hoc tit.* Une femme libre qui se mariait à un gynaeciarius (Cod. Just., XI, 8, 3) tombait dans la condition de son mari. L'homme libre qui épousait une femme appartenant à une famille de pêcheurs de pourpre devenait lui-même un *murilegulus ;* Cod. Theod. X, 20, 5. Des dispositions semblables furent en vigueur pour les *pistores* et pour d'autres corporations ; Cod. Theod., XIV, 3, 2 : *Si quis pistoris filiam suo coniugio crediderit esse sociandam, pistrini consortio teneatur obnoxius.* Idem l. 14, 21.

Vers la fin de l'empire romain, la lutte est incessante entre les artisans qui veulent quitter leur corporation, et le gouvernement qui les veut retenir. Celui qui cache une femme des gynécées est puni d'une amende de 5 livres d'or ; Cod. Just., XI, 8, 5. On marquait au bras les *fabricences,* Cod. Theod., X, 22, 4, afin de pouvoir les reconnaître s'ils s'enfuyaient : *ut hoc modo saltem possint latitantes agnosci.* De même, on marquait à la main les *aquarii ;* Cod. Just., XI, 43, 10. Si un *centonarius* quittait sa corporation, celle-ci devait immédiatement le dénoncer ; Cod.Theod., XIV, 8, 2.

Les mêmes causes produisent les mêmes effets. A notre époque, les socialistes se plaignent amèrement des capitalistes qui quittent leur pays pour se soustraire aux charges qu'on leur voudrait imposer. Si les socialistes avaient le pouvoir, il est probable qu'ils édicteraient des lois semblables aux constitutions du Code Théodosien. L'expérience du passé nous enseigne quelles seraient les conséquences inévitables de ces lois.

soumis à mille conditions restrictives[1]. On tarife le bénéfice du patron et le salaire de l'ouvrier[2]. Le manufacturier ne peut acheter directement sa matière première, ni la choisir à son gré. Bien entendu, le recrutement de la corporation n'est pas libre, on ne laisse pas les patrons régler directement avec les ouvriers les clauses des contrats de louage, ni former le nombre d'apprentis qu'ils jugent nécessaire. Comme sanction à cet ensemble de mesures, des pénalités, dont la profusion et la rigueur sont en raison directe des

(805) [1] Les argentiers ou orfèvres « ne pourront acheter ni cuivre, ni tissus de lin, ni en général les articles dont le commerce appartient plutôt à d'autres marchands Mais cette défense ne s'étend pas à ce qu'ils voudront acquérir pour leur propre usage. » « Nous ordonnons qu'il soit défendu à tout orfèvre, de condition libre ou de condition servile, d'acheter, pour les besoins de son métier, plus d'une livre d'or non monnayé, que le métal soit travaillé ou non. » « Les changeurs sont tenus de dénoncer au préfet les *sacculaires* (sorte de changeurs marrons) qui stationnent sur les places. » Cela ressemble aux disputes qu'il y a de nos jours entre les agents de change et la *coulisse*, à Paris. « Les vestioprates achèteront les vêtements de soie. Ils n'en achèteront pas d'autres, sauf ceux qui seront nécessaires pour leur usage. » Les vestioprates qui exerceront aussi le métier de *séricaire* seront fouettés. Les vêtements que les étrangers achètent pour leur usage personnel doivent avoir été confectionnés à Constantinople. Cela n'est pas plus absurde que les règlements protectionnistes de nos jours. Les arrivages destinés aux prandioprates doivent être déposés en bloc dans une hôtellerie, où tous les membres de la corporation se réuniront pour se les partager. » « Tout vestioprate qui, par des moyens avoués ou secrets, fera hausser le loyer d'un autre vestioprate, sera fouetté, rasé et subira la confiscation. » C'est ce que de nos jours on appelle « la concurrence déloyale ». Dans ce langage conventionnel et *éthique*, la loyauté consiste à pressurer le consommateur. « Les métaxoprates vendront la soie grège sur la voie publique, et non dans leur domicile, de peur que cet article ne se vende secrètement aux individus qui n'ont pas le droit d'en acheter. » Défense aux catartaires d'acheter de la soie grège pour en faire provision. Défense aux susdits « d'acheter de la soie grège quand et comment bon leur semble. Ils attendront d'y être invités par les metaxoprates ». Toutes ces prescriptions, et d'autres encore, que nous omettons, sont nécessaires, car, « faute de ces garanties, la soie grège pourrait perdre de sa valeur en se détaillant trop, ou bien être employée sans qu'on sache comment, ou bien, enfin, tomber entre des mains profanes et indignes ». Les règlements que, de nos jours, le gouvernement italien a édictés sur la vente de la saccarine sont tout aussi ridicules et absurdes. Défense aux lingers de faire provision de monnaie pour l'écouler quand elle est rare. « Défense à ceux qui tissent le lin, dans la ville, de l'exposer en vente dans leurs ateliers ou sur leurs banques. C'est sur leurs épaules qu'ils doivent porter ces articles, qu'ils vendront les jours de marché. » Défense à tout savonnier de vendre du savon gaulois ou de livrer du savon à des revendeurs qui n'appartiendraient pas à la corporation. « Ceux qui égorgent et vendent des porcs ne doivent pas tenir des provisions en réserve pour les temps de disette. »

absurdes exigences de la loi[3]. L'histoire du Bas-Empire nous apprend quelles furent les conséquences économiques et politiques d'un régime qui tuait, dans tous les rangs de la grande armée du travail, toute liberté et toute dignité. On n'ignore pas ce que devint Constantinople, la première ville du monde. Ses industries, si jalousement protégées, émigrèrent l'une après l'autre en Occident, suivies de près par son commerce; ses richesses tarissent et sa force de résistance contre les ennemis du dehors s'affaiblit de plus en plus jusqu'au jour de la catastrophe définitive ».

806. La véritable méthode historique est celle qui tient compte de tous ces faits du passé. La véritable méthode expérimentale est celle qui les complète par l'observation des faits du présent, qui compare les phénomènes que présentent différents pays, qui tâche de classer les faits et d'en reconnaître les lois. Quant à la méthode qui substitue aux faits le produit de l'imagination, qui se forge des entités non réelles, telles que: « l'Etat éthique », que jamais personne

(**805**) [2] Les marchands de marée auront « un bénéfice de deux oboles par sou d'or ($^3/_4$ $^0/_0$), le chef de la corporation touchant 4 oboles (1 $^1/_2$ $^0/_0$) ». « Les marchands de marée achèteront sur les côtes... ils n'iront point directement aux pêcheries pour acheter en pleine mer... Il ne faut point que la vente du poisson se fasse trop en détail. » Ils doivent vendre aux prix fixés par le préfet. « Tout contrevenant sera fouetté, rasé et chassé de la corporation. » Les marchands de poissons donnaient fort à faire aux Empereurs. Les officiers du Palais se plaignent (Cod. Theod., XIV, 20) qu'on leur fait payer trop cher le poisson qu'ils achètent pour la table impériale. Les Empereurs Honorius et Théodose décident donc qu'on devra payer un *solidus* pour 20 livres de poissons de première qualité. Un certain poisson, *spatangius*, attire spécialement l'attention des Empereurs: *Spatangium sane in primae qualitatis piscem imputari praecipimus, quod decem librarum pondus sua magnitudine minime excedere videtur.* Le futur Etat socialiste devra s'occuper de détails encore plus minutieux.

(**805**) [3] « Les Syriens venus à Constantinople avec des marchandises ne doivent pas séjourner plus d'un trimestre dans les hôtelleries. C'est dans ce délai de trois mois qu'ils auront à vendre leurs articles et à faire leurs achats... Tous ceux qui oseront contrevenir à ces prescriptions seront fouettés, rasés, et subiront la confiscation. » Excellent moyen pour attirer les marchands étrangers !

Les lois modernes ont, au reste, souvent, des dispositions tout aussi absurdes. Voir dans le *Journ. des Econ.*, mars 1893, l'arrêt qui a condamné à 500 fr. d'amende et à 15 jours de prison un pharmacien qui avait le droit de l'être à Aix, mais ne l'était plus à Paris. Le chroniqueur judiciaire de l'*Evènement* ajoute: « Vous ne comprenez peut-être pas comment un homme qui peut préparer un loch ou une potion à Aix, ne le peut plus à Paris. Vous n'avez, du reste, pas besoin de comprendre. C'est parfaitement ridicule, mais peu importe. Il y a de vieilles ordonnances royales qui l'interdisent formellement et elles sont toujours en vigueur. »

n'a pu observer, elle procède directement de la métaphysique, et même d'une fort mauvaise métaphysique.

807. En Occident, au moyen-âge, recommence une évolution semblable à celle que nous venons de décrire. Les corporations d'abord s'organisent librement dans plusieurs Etats du continent européen. Elles sont, alors, utiles sous tous les rapports. Malheureusement, elles attirent l'attention du gouvernement, qui leur concède des privilèges, mais en même temps les charge de redevances, et elles entravent le progrès économique, jusqu'à ce que la Révolution française vienne encore une fois balayer ces institutions malfaisantes. Maintenant, voilà que, de nouveau, sous le nom de « syndicats obligatoires », les associations tendent à se constituer des privilèges et, par là, à recommencer un cycle entièrement semblable à ceux que nous avons observés. Les artisans luttent d'abord pour obtenir la liberté de s'associer. Ils ne l'ont pas plutôt obtenue, qu'ils réclament des privilèges. Les politiciens voient là une mine à exploiter; ils accordent des privilèges, mais imposent en même temps des charges[1]. Les artisans croient gagner à ce contrat; ils se trompent! Si les leçons de l'histoire ne sont pas un vain mot, si l'expérience compte pour quelque chose dans la recherche de la vérité, on verra encore une fois les mêmes causes produire les mêmes effets, et on aboutira à un état de choses qui ne différera que par la forme de ceux que l'histoire nous a révélés.

808. Plusieurs auteurs s'étendent complaisamment sur le bonheur dont jouissaient les membres des anciennes corporations[1]; mais ceux-ci n'étaient qu'une très petite minorité,

(**807**) [1] On a commencé par les privilèges, et déjà se montrent les charges qu'on veut imposer aux ouvriers. Mr G. de Molinari, *Journ. des Econ.*, janv. 1895, en parlant du projet de loi ayant pour but d'enlever en France le droit de grève aux ouvriers de l'État, dit: « Nous ne voyons donc pas que la servitude spéciale à laquelle 55 honorables sénateurs veulent soumettre les ouvriers de l'Etat se justifie par aucune raison sérieuse. Leur proposition n'en renferme pas moins un salutaire avertissement à l'adresse des ouvriers collectivistes. Elle leur donne un avant-goût du régime auquel ils seront assujettis le jour où toutes les industries seraient reprises par l'Etat ».

(**808**) [1] Les contemporains, qui étaient apparemment mieux renseignés que nos auteurs modernes, en jugeaient parfois autrement. Les Etats généraux de 1614 demandèrent « que toutes les maîtrises créées depuis 1576 fussent éteintes, qu'il n'en put être rétabli d'autres; que l'exercice des métiers fût laissé libre à tous pauvres sujets du roi, sans visite de leurs ouvrages par experts; que tous les édits concernant les arts et métiers fussent révoqués... que les marchands et artisans n'eussent rien à payer, ni pour leur réception, ni pour lèvement de boutique, soit aux officiers de justice, soit aux maîtres jurés et visiteurs de marchandises ».

comparés au reste de la population [2]; ce n'est donc pas aux ouvriers de nos jours, mais aux patrons, qu'il faudrait les comparer. Les privilèges ont toujours fait quelques heureux, mais c'est aux dépens de beaucoup de misérables.

Il faut raisonner sur des faits et non sur des abstractions. Or, d'innombrables faits font voir clairement quelle grande augmentation de bien-être est résulté pour le peuple de la fort petite dose de liberté économique dont il jouit actuellement.

Vauban, dans sa *Dîme royale,* dit : « Par toutes les recherches que j'ai pu faire depuis plusieurs années que je m'y applique, j'ai fort bien remarqué que, dans ces derniers temps, près de la dixième partie du peuple est réduite à la mendicité, et mendie effectivement; que des neuf autres parties, il y en a cinq qui ne sont pas en état de faire l'aumône à celle-là, parce qu'eux-mêmes sont réduits, à très peu de choses près, à cette malheureuse condition ; que des quatre autres parties qui restent, les trois sont fort embarrassées de dettes et de procès, et que, dans la dixième... on ne peut pas compter sur cent mille familles; et je ne croirais pas mentir quand je dirais qu'il n'y en a pas dix mille, petites ou grandes, qu'on puisse dire fort à leur aise ». La misère des paysans était extrême: « La cherté du sel le rend si rare, qu'elle cause une espèce de famine dans le royaume, très sensible au menu peuple, qui ne peut faire aucune salaison de viande pour son usage, faute de sel... Ils ne salent même leur pot qu'à demi, et souvent point du tout ».

Peut-on, sérieusement, comparer la situation où se trouvait alors le peuple français avec celle dont il jouit maintenant ? Les personnes qui répondent affirmativement feront bien de s'en tenir à des considérations éthiques et métaphysiques, car il est évident que la nature leur a refusé toute faculté d'observation.

(**808**) [2] Le nombre des apprentis était en général limité. L'apprenti devait payer une certaine somme « ains qu'il mete la main au métier ». Chez les charpentiers, l'apprenti donnait six deniers par jour, pendant la première année. Au XVI[me] siècle, dit M[r] Franklin, « seuls les enfants pauvres sont soumis à la règle ; tous ceux qui appartiennent à des familles aisées et sont en état de verser une forte somme à leur maître obtiennent de lui, sans difficulté, remise d'une grande partie du temps qu'ils doivent passer à l'atelier ». Les fils des maîtres étaient privilégiés; dans le fait, le métier tendait à devenir héréditaire, une sorte de fief possédé par de rares privilégiés. Les auteurs qui étudient les conditions d'existence de ceux-ci oublient qu'au-dessous se trouvait une masse d'être humains en proie à la plus affreuse misère. Il ne faut pas oublier la description du paysan faite par La Bruyère.

809. En Angleterre, les *ghildes* commencèrent par s'organiser librement ; leurs chartes furent ensuite reconnues par l'autorité publique et obtinrent ainsi force de loi [1]. Alors, elles n'échappèrent pas plus qu'en d'autres pays à l'opression. Elles furent dépouillées de leurs biens, sous Edouard VI. On légiféra dans le but d'empêcher les travailleurs de se réunir

(**808**) [3] Taine, *L'ancien régime*, p. 429-430, après avoir cité le passage bien connu de La Bruyère sur les paysans, ajoute : « Ils en manquent (de pain)... et meurent par troupeaux ; j'estime qu'en 1715, il en avait péri près d'un tiers, six millions, de misère et de faim. Ainsi, pour le premier quart du siècle qui précède la révolution, la peinture, bien loin d'être trop forte, est trop faible, et l'on va voir que pendant un demi-siècle et davantage, jusqu'à la mort de Louis XV, elle demeure exacte ; peut-être même, au lieu de l'atténuer, faudrait-il la charger ». En 1798, « les mémoires dressés par les intendants... disent que beaucoup de districts et provinces ont perdu le sixième, le cinquième, le quart, le tiers et même la moitié de leur population ». En 1725, St-Simon dit. « Au milieu des profusions de Strasbourg et de Chantilly, on vit, en Normandie, d'herbes des champs ». L'Etat « de droit » s'accommodait fort bien de cet état de chose. Le roi interrogeant l'évêque de Chartres sur l'état de ses peuples, celui-ci a répondu que la famine et la mortalité y étaient telles que les hommes mangeaient l'herbe comme les moutons et crevaient comme des mouches ». En 1740, Massillon écrit à Fleury : « Le peuple de nos campagnes vit dans une misère affreuse, sans lits, sans meubles ; la plupart même, la moitié de l'année, manquent du pain d'orge et d'avoine qui fait leur unique nourriture et qu'ils sont obligés d'arracher de leur bouche et de celle de leurs enfants pour payer les impositions ». On peut voir la même chose en Sicile. C'est la région d'Italie qui, sous les formes modernes, a le mieux conservé les institutions du passé. « Il y a plus de douze mille ouvriers mendiants à Rouen, tout autant à Tours, etc. On compte plus de vingt mille de ces ouvriers qui sont sortis du royaume depuis trois mois pour aller aux étrangers, Espagne, Allemagne, etc. A Lyon, il y a plus de vingt mille ouvriers en soie qui sont consignés aux portes ; on les garde à vue, de peur qu'ils ne passent à l'étranger ». La France pourra revoir ces « heureux » jours, si l'on continue à y gaspiller la richesse et à mettre toutes sortes d'entraves à la production.

(**809**) [1] Thorold Rogers, *Int. Econ.*, p. 263 : « A Londres, qui se signala de bonne heure par sa richesse, les corps de métiers ou *Compagnies* reçurent toutes des chartes, longtemps après qu'elles avaient commencé à exister à titre officieux. Leurs chartes datent du XIVme siècle, mais on assure que l'emplacement de la Maison des Orfèvres leur appartenait avant la conquête normande ». Cet auteur dit encore des guildes, urbaines et rurales : « On les rencontrait partout, quoique souvent elles n'eussent pas de charte formelle... Les guildes étaient les sociétés de secours mutuels de l'époque ; elles avaient un trésorier qui leur rendait un compte annuel et exact de leurs dépenses et de leurs recettes ». Brentano et Howel ont écrit l'histoire de ces associations. Les *Frith Guildes* avaient un caractère à la fois religieux, social et économique. Les *Town Guildes* étaient composées de *freemen,* presque tous propriétaires fonciers. Les *Craft*

pour défendre leurs intérêts[2]. Ce ne fut qu'en 1825 qu'on commença à le leur permettre. Depuis, ils ont su obtenir la plus complète liberté d'association[3].

La liberté des métiers fut introduite en Angleterre sous le règne de Georges III. Certaines villes conservèrent des règlements surannés, qui n'eurent pour effet que de faire émigrer l'industrie dans d'autres localités.

810. En France aussi, les corporations commencèrent par se former librement. « Partout, au Moyen-âge — dit Mr Perrens[1] — on voyait se grouper les individus, les inté-

Guildes sont des vraies corporations de métiers. Elles furent fondées par des maîtres ; ensuite les simples ouvriers luttèrent pour pouvoir participer à l'élection des maîtres, ou tout au moins des syndics. Souvent l'autorité de la cité, ou l'autorité royale durent intervenir, et ce fut toujours en faveur des maîtres. Vers le début du XIVme siècle, le peuple se révolte contre l'autorité des guildes, et, sous Elisabeth, leurs règlements sont abolis.

(**809**) [2] L'objet du statut des travailleurs aurait été triple, selon Thorold Rogers, *Int. Econ.*, p. 51 : « 1o Briser la coalition des travailleurs ; 2o Fournir les moyens de les soumettre à une surveillance incessante ; 3o Augmenter l'offre de la main-d'œuvre agricole en restreignant le droit à l'apprentissage ». Le premier statut qui vise les associations de travailleurs paraît être le statut 34, Edouard III (1360-61). Il interdit les coalitions des maçons et des charpentiers. L'Etat, qui, selon les socialistes de la chaire, est « le droit organisé », intervient pour faire arrêter les ouvriers qui quittent leur service (689 [1]). On devait les garder en prison jusqu'à ce qu'ils eussent donné satisfaction à leurs maîtres. En 1800, année de disette, les journaux disent : « Des journaliers ont conspiré pour obtenir une augmentation de salaires, mais les maîtres s'y sont très justement opposés et cette tentative a été réprimée par les magistrats ».

(**809**) [3] Les lois restrictives connues sous le nom de *Laws of Master and Servant* furent suspendues provisoirement en 1867, mais ne furent définitivement abrogées qu'en 1875. En 1850 fut fondée une fédération de *Trade's-Unions ;* d'autres furent ensuite constituées. Maintenant se fondent des *Unions* animées d'un esprit nouveau. L'ancien *Trades unionisme* est libéral et individualiste, le nouveau est entièrement socialiste. Mr Howel, *Le passé et l'avenir des Trades Unions,* p. 138, dit : « Les moyens violents appartiennent ou devraient appartenir au passé. Ils convenaient à l'époque où la liberté d'association était refusée aux ouvriers, où la persécution poussait les hommes à des rages frénétiques ; où les longues heures de travail, les salaires réduits, la nourriture hors de prix, l'ouvrage rare et les conditions démoralisantes dans lesquelles il se faisait, avaient dégradé les classes laborieuses presque au niveau des brutes ». — C'est ce qui se passe de nos jours en Sicile. — Mr Howel ajoute : « Sans doute, la situation est encore mauvaise, mais il faut bien peu connaître l'histoire, et surtout l'histoire du travail, pour ne pas savoir que les classes laborieuses sont beaucoup plus heureuses qu'il y a 40 ou 50 ans ».

(**810**) [1] *La démocratie en France au Moyen-âge,* tome Ier, p. 164-165.

rêts, les faiblesses et quelquefois les forces, non seulement dans les villes, entre les hommes de même métier, qui formaient une corporation, et entre les corporations, qui formaient la société municipale, mais encore dans le système féodal... » Quelques-unes de ces corporations devinrent fortes et puissantes, c'étaient de vraies seigneuries collectives. C'est ainsi qu'à Paris les bouchers « devant les autres, de quelque état qu'ils soient, sont les plus privilégiés et les plus forts [2] ». A l'origine, la corporation comprenait vingt-quatre familles, qui se trouvèrent réduites à trois en 1411. Le droit d'être reçu maître boucher à sept ans et un jour, appartenait exclusivement aux rejetons mâles et légitimes de ces familles. Les rois pouvaient faire un maître boucher à leur avènement.

Le *Registre des métiers de Paris*, composé en 1260 par Etienne Boileau, donne les statuts rédigés par les artisans, d'un grand nombre de corporations [3] dont l'origine remontait probablement bien au-delà de cette époque.

Les monopoles que les corporations tendent de tout temps à constituer comprennent deux sortes de mesures. (α) La défense qui est faite aux étrangers à la corporation d'exercer le métier [4]. De nos jours, quand on n'ose pas édicter des défenses absolues, on tâche d'atteindre le même but par des moyens indirects. La plupart des mesures que l'on invoque contre « la concurrence déloyale » sont simplement des mesures de protection, destinées à permettre à certains marchands de pressurer à leur gré les consommateurs. (β) Les obstacles mis au recrutement de la corporation. Si ce recrutement est libre, les mesures (α) finissent par être inefficaces, car elles ont, alors, simplement pour effet d'attirer un grand nombre de concurrents dans la corporation. Il faut donc empêcher l'accès du métier. Le droit de gagner sa vie par le travail devient alors un privilège. En France, les corporations en furent, d'abord, les dispensatrices, ensuite les rois s'en firent une source de beaux et bons revenus.

Le Livre des métiers dit : *Quiconques veut être maistre le peut, portant sache le métier et ait de coi.* En effet, il fallait

(**810**) [2] Monstrelet, I, 82.

[3] Etienne Boileau a recensé 101 corporations ; ce nombre alla ensuite en augmentant considérablement.

(**810**) [4] Ce fut, en général, la règle en France. Charles VI abolit les corporations d'arts et métiers, mais elles ne tardèrent pas à se reconstituer. L'industrie, dans les républiques italiennes, était bien plus libre. Dans le duché de Milan, ce furent les Espagnols qui introduisirent les réglements corporatifs. Le statut de 1502 confirmait, au contraire, le droit de chaque personne d'exercer tel métier et tel commerce qui lui plairait.

payer, et parfois fort cher, le droit de travailler [5]. Les auteurs qui blâment seulement la vente des maîtrises ont tort. C'est l'existence même des maîtrises [6] qui était nuisible au bien-être du peuple. Cet état de choses affectait, d'une part, la production, en empêchant le progrès de l'industrie [7]; de l'autre, la distribution, en créant des castes privilégiées.

(**810**) [5] Suivant le *Livre des métiers*, le maître « *plus service et plus argent puet il bien prendre se avoir le puet* ». Il fallait payer avant de commencer l'apprentissage, sauf quelques exceptions. Pour plusieurs métiers, après avoir payé pour l'apprentissage, il fallait encore « acheter le métier ». Pour les chaussetiers : « *quiconques mestre commence le mestier de chaucerie, il doit XXS d'entrée, desquels le Roi a XVS et la confrarie du mestier VS* ». Les fils des maîtres étaient, en général, dispensés de payer pour l'apprentissage (quelquefois de l'apprentissage même) et de payer pour « acheter le métier ». Il est singulier de voir, à notre époque, les socialistes admirer ce régime.

Les gouvernements ont, généralement, de pressants besoins d'argent. Les rois de France n'eurent donc garde d'oublier de battre monnaie avec les privilèges des corporations. On peut voir dans un livre de Mr Alf. Franklin : *La vie privée d'autrefois — Comment on devenait patron,* le récit, fort peu édifiant, de leurs agissements. Le roi commence par vendre des lettres de maîtrises. Mais, comme il en vendait trop, il finit par ne plus trouver d'acheteurs, « et, de fait, vers la fin du XVIIme siècle, la royauté vit bien que la spéculation sur les lettres de maîtrise ne valait plus rien. Louis XIV eut la gloire d'en inventer une autre, qui ruina définitivement toutes les communautés et faillit anéantir le commerce de la France. D'abord, le nombre des maîtres dans plusieurs corporations fut limité, et le roi se chargea de vendre toutes les maîtrises, qui devinrent des offices héréditaires », p. 221. On créa des offices inutiles et même ridicules, dans le seul but d'en tirer de l'argent. Il y eut 400 « contrôleurs de vin », 160 de volaille, 130 de marée, etc. En mars 1691, on enleva aux corporations le droit de nommer leurs jurés. « Le roi, dorénavant, s'en chargeait. Il créait dans chaque communauté des charges de juré, qu'il mettait en vente au plus offrant », p. 224. Pour se soustraire à ces exigences, les corporations durent verser au roi plus de 3 millions. En 1694, on renouvelle une aussi fructueuse spéculation. Cette fois, ce sont des *auditeurs et examinateurs de comptes* que le roi veut nommer, mais il a la bonté d'y renoncer, quand les corporations versent une somme assez ronde. En 1702, nouvelle spéculation de ce genre, malheureusement les corporations, ruinées, ne peuvent plus payer grand chose. En 1704, 1706, 1709, 1710, on continue de les pressurer par des moyens semblables. Louis XV suit ce bon exemple. Il créa des offices d'*inspecteurs-contrôleurs* que les corporations étaient invitées à racheter ; p. 230.

(**810**) [6] Beaumarchais, *Le mariage de Figaro :* « C'est un grand abus que de les vendre (les charges judiciaires). — Oui, l'on ferait peut-être mieux de nous les donner pour rien ».

(**810**) [7] Alf. Franklin, *loc. cit.,* p. 109 : « Toute innovation, tout perfectionnement sont impossibles ; la communauté, toujours défiante, y voit à la fois une atteinte portée à ses statuts et une tentative pour s'élever au-

811. Quelques économistes se plaignent de ce que la liberté de la production a pour effet la mauvaise qualité et la falsification des marchandises[1], et ils s'imaginent que, sous ce rapport, l'industrie moderne est très inférieure à l'industrie ancienne. L'étude des faits est loin de confirmer ces conclusions. La masse totale de la production ayant énormément augmenté, il se peut que la quantité de marchandises falsifiées ait augmenté aussi, mais rien ne prouve qu'elle ait augmenté proportionnellement à la quantité des bonnes mar-

dessus de confrères restés fidèles observateurs des lois qui régissent le métier ». C'est encore ce que pardonnent le moins les socialistes d'Etat qui, de nos jours, prêchent le rétablissement des syndicats obligatoires. « Tout inventeur était condamné d'avance, soit qu'il appartînt à la corporation menacée, soit qu'il y fût étranger ».

Un édit de Colbert, en date du 17 février 1671, ordonne que « les étoffes manufacturées en France qui seroient défectueuses et non conformes aux règlements, seront exposées sur un poteau de la hauteur de neuf pieds, avec un écritau contenant les nom et surnom du marchand ou de l'ouvrier trouvé en faute ; qu'après avoir été ainsi exposées pendant quarante-huit heures, ces marchandises seront coupées, déchirées, brulées... ». En cas de récidive, le marchand ou l'ouvrier seront blâmés... ; « la troisième fois, ils seront mis et attachés au dit carcan pendant deux heures avec des échantillons de marchandises sur eux confisquées ».

En 1788, un rapport fait à l'assemblée provinciale de la Moyenne et Basse-Normandie dit : « Plusieurs fabricans de Mortagne, négligeant de se conformer aux anciens règlemens, se permettent d'employer moins de matière dans la fabrication de chaque pièce de toile. Ces inconvéniens peuvent faire craindre que les consommateurs ne se dégoutent, et le plus grand nombre solliciteroit une surveillance plus active de la part des inspecteurs des manufactures ; mais en même temps il paroît que le débit n'en a jamais été porté plus haut, et que les demandes se multiplient pour ainsi dire à mesure que la fabrique perd de son ancienne exactitude. Nous ne vous expliquerons pas ce phénomène, qui paroît si contraire au système règlementaire ». Plus d'un siècle s'est écoulé, et, de nos jours, les socialistes et leurs bons amis les politiciens en sont encore à ne pas savoir s'expliquer un aussi étrange phénomène.

(**811**) [1] G. Schönberg, *L'Economie sociale,* dit : « Liberté de production veut dire aussi mauvaise production et vente à un prix élevé de marchandises de mauvaise qualité ». C'est probablement pour cette raison que l'Angleterre, où l'industrie est entièrement libre, produit à très bon marché des marchandises d'excellente qualité. Mr Schönberg ajoute, sans s'apercevoir qu'il se réfute ainsi lui-même : « Malheureusement, à cet égard, les Allemands sont très inférieurs aux Français et aux Anglais ». Le fait nous semble douteux, car, si on y met le prix qu'il faut, on trouve d'aussi bonnes marchandises en Allemagne que partout ailleurs. Mais, en admettant que le fait fût vrai, ce serait une preuve que la liberté de la production n'a rien à voir à la chose, car on ne saurait soutenir que cette liberté est moindre, en Angleterre ou en France, qu'en Allemagne.

chandises[2]. Il est clair, par exemple, que quand on ne connaissait pas le chocolat, on ne pouvait pas non plus le falsifier. Il faut, en outre, noter que, si l'industrie moderne fournit aussi des marchandises de qualité médiocre à bas prix, c'est parce qu'elles lui sont demandées par des personnes qui ne peuvent ou ne veulent pas payer plus cher pour avoir des marchandises de meilleure qualité. Nul doute que le papier de chiffons qu'on faisait à la main ne fût meilleur que le papier de paille et de bois qu'on fabrique maintenant en si grandes quantités ; mais ce n'est pas sur ce papier de chiffons qu'on aurait pu imprimer nos journaux et nos éditions à bon marché. Il y a, à Gênes, des fabriques qui produisent des velours de soie tout aussi bons que ceux qu'on faisait autrefois ; mais elles dépérissent, car bien peu de gens achètent ces velours. Les corporations fermées et obligatoires,

(**811**) [2] Pline, *Hist. Nat.*, VIII, 56, dit, en parlant du hérisson, dont on employait la peau pour lainer les étoffes : « La fraude et le monopole ont fait de grands profits sur cet objet ; il n'en est pas qui ait provoqué des senatus-consulte plus fréquents, et tout empereur a reçu à ce sujet les doléances des provinces » : *De nulla re crebrioribus senatusconsultis, nulloque non principe adito querimoniis provincialibus.* Les cardes mécaniques ont remplacé les peaux de hérisson, mais les anciennes falsifications n'ont pas été remplacées par de nouvelles.

Tous les produits qui venaient de loin et étaient précieux, étaient falsifiés quand cela était possible. Dioscor. *de mat. med.*, I, 6. Falsifications du nard : *Δολίζουσι δὲ αὐτὴν ἐμφυσῶντες στίμμι μεθ' ὕδατος ἢ οἴνου φοινικίτου, πρὸς τὸ συμπιλοῦσθαι αὐτὴν καὶ βαρυτέραν γίνεσθαι.* — « On le falsifie avec de l'oxide d'antimoine et de l'eau ou du vin de palmier, afin qu'il soit plus compact et pesant ». Falsification du nard celtique : I, 7. Du phu : I, 10. Du costus : I, 15. Du beaume : *Δολοῦται δὲ ποικίλως* ; « on le falsifie de diverses manières » ; I, 18. Falsification du safran : I, 25. Du styrax : I, 79. De l'encens : I, 81. De l'aloès : III, 22. Du galbanum : III, 87, etc.

Il est inutile de continuer à remplir des pages entières de citations. On n'a qu'à parcourir les auteurs anciens pour voir que l'on ne négligeait aucune occasion de falsifier les marchandises. Pline, *Hist. Nat.*, XII, 14 : *Piper longum facillime adulteratur..... Adulteratur juniperi baccis mire vim trahentibus. In pondere quidem multis modis.* Pour le bdélium : XII, 19 ; pour le nard : XII, 26 ; pour l'encens : XII, 32 : *apud nos adulteratur resinae candidae gemma perquam simili.* Pour le minium : XXXIII, 40 : *Hoc ergo adulteratur minium in officinis sociorum : item Syrico.* Pline, parlant de la dorure, dit encore : *Sed eadem fraus, quae in omni vitae parte ingeniosissima est, viliorem excogitavit materiam, ut docuimus.* C'est ce qu'on a répété de tout temps et ce que l'on répète encore de nos jours. Pline dit encore, en parlant des médecins : *Credunt seplasiae omnia fraudibus corrumpenti ;* XXXIV, 25. Galien voyageait lui-même pour se procurer des drogues pures. Les médecins, de nos jours, ont-ils besoin d'en faire autant ?

Un livre, qui fut publié en 1601, intitulé : *La Piazza universale di tutte*

comme celles qui existaient autrefois, ou comme celles qu'on a rétablies en Autriche, augmentent le prix des marchandises, et par conséquent obligent un grand nombre de personnes de s'en priver. Nous retrouvons, ici, l'erreur habituelle qui consiste à oublier que l'ophélimité est une qualité absolument subjective. Si les socialistes de la chaire trouvent que, quand on ne peut pas faire la dépense nécessaire pour acheter des objets de première qualité, il vaut mieux s'en passer que d'en acheter à bon marché, de qualité médiocre, personne ne les empêche d'être heureux en suivant cette règle de conduite, mais s'ils prétendent l'imposer à des gens qui ont des goûts différents, il est certain que le bien-être de ceux-ci sera diminué.

812. Les Grèves. Pour que la libre concurrence existe dans la vente du travail, il est indispensable que les ouvriers aient le droit illimité de faire grève, tout en respectant le droit qu'ont d'autres ouvriers de travailler, si cela leur con-

le professioni del mondo, contient des plaintes fort vives sur les bouchers. Il les accuse de tromper sur le poids et de vendre la viande de bêtes mortes de maladie. L'auteur fait une description pittoresque des maux éprouvés par les gens qui ont mangé de telles viandes : « *La notte si comincia a dare all'arma, e le budella stridono come i cadenazzi, lo stomaco ulula come un lupo, il ventre si desserra come un chiavistello, e tutto il corpo brontola, che par che i diavoli dell'inferno vi sieno accampati dentro* ». Les droguistes et les pharmaciens sont aussi fort malmenés : « Ils se livrent à beaucoup de fraudes et de tromperies... ils emploient des drogues de mauvaise qualité mêlées avec de la limaille. Le poivre est mêlé avec du pain brûlé. Le safran, avec du curcuma... ils mettent des fèves dans les chandelles de cire... ». Les boulangers mettent dans le pain de l'ivraie, de la chaux, de la terre, ce qui est cause que tout le peuple crie et que la plèbe fait des émeutes : *i poveretti stridono all'aria, i contadini di fuori esclamano a più potere, gli ospedali s'empiono, le porte dei ricchi sono intonate di miserabili voci... onde avvengono tanti furti, tanti ladronecci...* ». On croit entendre un socialiste d'Etat, de nos jours, se plaignant de la liberté du commerce et de l'industrie.

Un édit de l'empereur Frédéric III signale un empoisonnement du fait de certains marchands de Franconie, qui avaient vendu comme vin pur une infusion dans laquelle étaient mêlées de l'eau de chaux et d'autres drogues nuisibles. En 1494, l'empereur Maximilien rendit une ordonnance contre les falsificateurs de vin. Charles-Quint *(Hals-u. peinliche Gerichtsordnung)* édicte des dispositions générales contre les fraudes. Les falsifications d'épices sont si générales que le tribunal de Cologne estime qu'il vaut mieux que chacun se contente d'employer les herbes qui croissent dans son jardin. Sur les falsifications des marchandises, on a une ordonnance de 1592 pour le Palatinat; en 1615, un arrêté de police pour le Nassau; en 1747, un arrêté du prince-évêque de Würzbourg; en 1722, un édit de Guillaume de Prusse, etc.

vient. Ces principes sont ceux de la législation anglaise [1], et ils sont maintenant adoptés, au moins nominalement, par presque tous les peuples civilisés. En pratique, on les oublie souvent.

Les grèves ont en général un des deux buts suivants : (α) Obtenir en faveur des ouvriers une amélioration dans les conditions de vente du travail. (β) Résister aux mesures des patrons qui voudraient rendre ces conditions moins favorables aux ouvriers.

813. Les grèves de tous genres sont plus fréquentes, aux époques de prospérité et à celles de dépression commerciale. Aux premières époques, on observe naturellement les grèves (α) du premier genre, aux secondes époques, celles du deuxième genre (β). Les grèves du premier genre sont plus nombreuses que celles du deuxième; elles paraissent aussi réussir plus souvent dans leur but. Les grèves ont lieu généralement à l'époque de l'année où les manufactures reçoivent le plus de commandes. Enfin, on observe d'une manière très générale, que les ouvriers et les patrons transigent plus facilement là où ils sont mieux et plus parfaitement organisés [1]. Les Trade's-Unions ont certainement contribué à rendre moins fréquentes les grèves en Angleterre et à éviter bien des désordres.

814. Tous les théorèmes sur les effets de la concurrence reposent sur l'hypothèse que les contractants sont libres, et que personne ne leur impose des achats ou des ventes. Mais, si quelques personnes disposent de la force publique, et s'en servent pour obliger de se soumettre à leur volonté les au-

(**812**) [1] Depuis 1875, les mises à l'index sont licites, pourvu qu'elles ne soient pas accompagnées de violence. L'art. 7 de l'*Act* dit : « Toute personne qui, dans le but de contraindre une autre personne à faire une action, ou de l'empêcher de faire une action qu'elle a légalement le droit de faire ou de ne pas faire, méchamment et sans autorité légale : 1° Use de violence pour intimider cette personne, sa femme, ses enfants, ou porte atteinte à sa propriété ; 2° suit avec persistance cette personne partout où elle va ; 3° cache ses outils, ses vêtements ou toute autre propriété de cette personne, les lui enlève ou l'empêche de s'en servir ; 4° guette ou bloque la maison ou l'endroit où elle réside, travaille ou commerce, le lieu où elle se trouve accidentellement ou les alentours de ce lieu ; 5° suit une autre personne, avec un ou deux compagnons, d'une manière désordonnée, soit dans une rue, soit sur une route ; sera... passible d'une amende qui ne saurait excéder 20 £ ou d'un emprisonnement qui ne saurait dépasser 3 mois ».

(**813**) [1] Voir un bon mémoire de Mr Cognetti de Martiis : *Le più recenti indagini statistiche sugli scioperi,* 1893.

tres personnes avec lesquelles elles ont à faire, on a un état social qui peut être excellent sous d'autres rapports, mais qu'il est absurde d'assimiler à un état de libre concurrence. A l'époque des moissons, l'ophélimité élémentaire du travail des moissonneurs s'élève considérablement, à cause de la disproportion entre la quantité existante de leurs services et la quantité désirée. Il s'en suit que le prix de la journée des moissonneurs est assez élevé. Il est arrivé, maintes fois, en Italie, au temps du ministère Depretis, que les propriétaires fonciers, pour ne pas payer ces prix élevés, ont eu recours au gouvernement, qui a envoyé les soldats faire les moissons [1]. Nous n'avons pas à discuter ici ces mesures, mais nous devons observer que là où elles se produisent, la libre concurrence n'existe pas. Il n'y a donc nulle contradiction entre la théorie qui assigne comme effet le maximum d'utilité à cette libre concurrence, et l'observation qui fait voir qu'un régime essentiellement différent produit une effroyable misère [2].

Il est comique de voir des industriels qui, quand il s'agit de vendre leurs produits, réclament la protection et honnissent la libre concurrence, se rappeler tout à coup, quand il s'agit d'acheter le travail des ouvriers, que cette même concurrence produit un maximum d'utilité [3].

(**814**) [1] Postérieurement, on a substitué à ces moyens, la prison et la relégation. La plupart des personnes condamnées par les tribunaux militaires en Sicile, n'avaient commis d'autre délit que celui de ne pas vouloir subir les conditions que voulaient leur imposer leurs maîtres. D'autres personnes furent les victimes de vengeances personnelles. Colajanni : *Gli avvenimenti di Sicilia*, en cite un grand nombre d'exemples. Entre autres, p. 108 : *Così a Marineo una onesta donna, certa Lombardo, viene denunziata da una guardia daziaria che aveva tentato di disonorarla mentre il marito era in campagna, e dietro la* **sola** *testimonianza di sifatto arnese, che voleva vendicarsi del rifiuto, la sventurata viene condannata a 13 anni di prigione dal tribunale di guerra di Palermo* ». La libre concurrence économique n'est évidemment pas responsable de ces infamies.

(**814**) [2] Mr Bodio, le savant directeur de la statistique italienne, dit que la misère des classes agricoles italiennes atteint des limites absolument incroyables.

(**814**) [3] Mr G. de Molinari, *Jour. des Econ.*, décemb. 1893, dit : « Après avoir renvoyé quelques centaines d'ouvriers coupables d'avoir fait grève, les Compagnies minières du Pas-de-Calais viennent d'opposer un refus formel à la proposition qui leur a été faite par les ouvriers d'instituer des conseils d'arbitrages analogues à ceux que Mr Mundella a fondés en Angleterre et Mr Julien Weiler en Belgique... mais, franchement, ces Compagnies, qui invoquent la liberté contre les ouvriers et la protection contre les consommateurs, sont aussi peu intéressantes que possible ».

815. Evolution de l'organisation de la production. Les travailleurs ont été assez généralement la propriété des personnes qui les employaient. De nos jours, plusieurs théories se sont produites, tendant à prouver l'utilité d'un tel état de choses, même pour les travailleurs. La plus ingénieuse est celle de Mr G. de Molinari, qui voit dans l'esclavage et le servage une forme primitive et grossière, mais nécessaire, de l'assurance, ces institutions intéressant les capitalistes à la conservation et à la reproduction utile des travailleurs. Il y a quelque chose de vrai dans ces théories, et la dernière peut assez bien représenter les faits au moyen-âge pendant un espace de temps assez court, où nous voyons un grand nombre d'hommes, volontairement, s'assujettir à d'autres. Mais, sauf ces cas très exceptionnels [1], nous pensons que le servage et l'esclavage n'ont jamais été qu'une des formes de la domination des classes supérieures sur les classes inférieures de la société. Celles-ci étant alors dépouillées directement d'une part de leur labeur, comme elles le furent ensuite indirectement par les monopoles de tous genres.

816. Il faut ici nettement distinguer l'ophélimité de l'utilité, et aussi considérer l'utilité par rapport aux travailleurs et par rapport à la société entière. Il nous semble que les faits démontrent que ni l'esclavage ni le servage n'ont été, en aucun temps, sauf en des cas très exceptionnels, ophélimes ou directement utiles aux travailleurs [1]. Il se peut, au contraire,

(**815**) [1] Suivant Posidinius, *Athen.*, VI, p. 263, les Mariandynes s'étaient fait volontairement esclaves des Heracléotes, avec la condition qu'on ne les vendrait pas hors du pays.

(**816**) [1] Tout, dans les textes de l'antiquité classique, fait voir que l'esclavage était le comble du malheur. Pollux, X, 112; VII, 20, parle d'une machine : πανσικάπη qu'on passait au cou des esclaves pour les empêcher de goûter de la farine au moulin. Plaute fait dire à un esclave : *Scio crucem futuram mihi sepulchrum : ibi mei maiores sunt siti, pater, avos, proavos, abavos. Mil. glor.*, II, IV, 373, 374. Qu'on lise seulement ce que dit Diodore, III, 12, et Apulée, *Metam.*, IX. Qu'on compare ces descriptions à celles que nous avons sur la manière dont on traitait les rameurs sur les galères de Louis XIV. Voir entre autres : *Mémoires d'un gentilhomme protestant condamné aux galères de France pour cause de religion ;* réimprimé en 1855. Le gouvernement gardait dans les galères les condamnés bien au-delà du temps auquel ils avaient été condamnés. Le 13 mars 1679, un intendant propose d'accorder *par grâce* la liberté à un nommé Reboul qui, ayant été condamné à 5 ans de galères, en avait fait 14. Un document, du 4 août 1674, nous fait connaître que vingt galériens avaient servi de quinze à vingt ans au-delà de leur condamnation. Etait-ce pour donner le goût du travail aux Français que leur gouvernement « éthique » les traitait ainsi ?

et il est même probable, *a priori* et si nous raisonnons par induction, que ces institutions, à l'origine, aient pu être utiles à la société entière et, par là, indirectement aux travailleurs mêmes, qui faisaient partie de la société. Malheureusement, tout cela n'est qu'hypothétique, et il faudrait des faits. Nous n'en connaissons guère de favorables à cette thèse, et il y en a de contraires. Entre autres celui-ci : si l'esclavage avait été seulement une institution nécessaire pour dompter les hommes primitifs et leur inspirer le goût du travail, il aurait dû être plus sévère et plus général à l'origine qu'à des époques plus récentes. C'est le contraire qui s'observe. En Grèce, l'esclavage des temps héroïques paraît bien avoir été plus doux que celui des temps classiques. Il est incontestable qu'à Rome, vers la fin de la république, le nombre des esclaves augmente et leur condition devient pire.

817. Comment l'esclavage et le servage, s'ils avaient été directement contraires aux intérêts des travailleurs, qui, de tout temps, ont constitué la majorité de la population, auraient-ils pu durer si longtemps [1] ? De la même manière que de nos jours durent et se perpétuent des institutions qui sont évidemment contraires au plus grand nombre des habitants d'un pays. De la même manière que l'Arménie est opprimée par les Turcs, que des bandes de pillards arabes dépeuplent le centre de l'Afrique. Il suffit d'une excursion en Sicile pour se rendre compte *de visu* comment un très grand nombre d'hommes peuvent être dépouillés et réduits à la misère par un petit nombre. Aux Etats-Unis, les méfaits des politiciens durent et se perpétuent ; dira-t-on que c'est pour le plus grand bien de la masse de la population [2] ? Les ins-

(**817**) [1] Bagehot, *Lois scient. du développement des nations,* p. 78 : « Il (l'esclavage) a en sa faveur une présomption terriblement forte : c'est une des institutions que toutes les nations, dans tous les pays, adoptent quand elles atteignent un certain degré de croissance et auxquelles elles s'attachent ». Mais, pour cet auteur, ce sont les maîtres qui tirent surtout parti de l'esclavage. Cela nous semble vrai en général.

(**817**) [2] Un ancien papyrus égyptien décrit le levé de l'impôt : « Le scribe débarque au port pour lever la dîme, et voilà les gardiens des portes du grenier avec des gourdins, et les nègres avec des nervures de palmier, qui vont criant : Ça le blé. Il n'y en a point et ils jettent le cultivateur à terre tout de son long, lié, traîné au canal, ils l'y ruent la tête la première, et sa femme est liée avec lui, ses enfants sont enchaînés ».

M[r] Maspero *(Hist. anc. des peuples de l'Orient,* I, p. 332) ajoute que ce sont des méthodes que l'on emploie encore de nos jours. Du produit de l'impôt le pharaon faisait bâtir des pyramides et Ismail Pacha payait des

titutions existantes ne sont pas nécessairement celles qui assurent le maximum d'ophélimité ou d'utilité aux peuples (548); pour qu'elles durent, il suffit qu'elles ne les constituent pas dans un état d'infériorité absolue dans la lutte pour la vie. L'esclavage et le servage ont pu durer aussi longtemps que l'agriculture a été le mode presque exclusif de production économique, parce que dans l'agriculture, surtout dans l'agriculture extensive, le travail libre n'est pas beaucoup plus productif que celui des esclaves ou des serfs [3]. Il en est autrement dans l'industrie; c'est ce qui explique comment, quand la concurrence économique des peuples est devenue surtout une concurrence industrielle, la main-d'œuvre servile a dû disparaître. Ces différences s'observent déjà dans l'antiquité. Athènes était la ville la plus industrielle de la Grèce, et c'était celle où l'esclavage était le plus doux [4]. Le capital était beaucoup plus puissant à Athènes qu'à Sparte, donc, si l'esclavage avait été une forme d'assurance contre l'oppression du

actrices et des courtisanes. Les malheureux fellahs devront payer éternellement les intérêts de l'argent emprunté par Ismail Pacha. Les gouvernements de l'Europe y tiennent la main. Ces emprunts publics sont une forme de servage peut-être pire que celle qui existait autrefois. Quand on nous aura démontré que les fellahs ont retiré quelque avantage appréciable des constructions des pharaons ou des débauches des khédives, nous reconnaîtrons que le servage ancien et le servage moderne ont été utiles.

(**817**) [3] Même pour l'agriculture, il y a certains travaux où le travail de l'esclave n'est guère avantageux. Plin., *H. N.*, XVIII, 7 : *Coli rura ab ergastulis pessimum est, et quidquid agitur a desperantibus.* En 1848, Poussin, *De la puissance américaine*, II, p. 424, écrivait : « Dans les Etats du milieu et occidentaux (des Etats-Unis) où l'on cultive particulièrement les céréales, le tabac, etc., on a remarqué que l'esclavage était un moyen dispendieux d'obtenir ces richesses naturelles du sol ; l'esclavage a donc sensiblement diminué dans ces Etats, et l'ouvrier blanc payé y a substitué son travail plus prompt, plus intelligent, plus lucratif, car il ne peut y avoir de concurrence avantageuse entre le travail du blanc et celui du noir dans les pays où les céréales sont cultivées. Les travailleurs libres s'emparent donc de l'industrie dans les Etats à culture ; bientôt le travail de l'esclavage n'y sera plus possible... l'esclavage sera alors obligé de se réfugier dans les Etats où l'on cultive uniquement le coton et la canne... ».

Il est commode, lorsque l'on veut raisonner *a priori*, de dire que l'esclavage était nécessaire pour donner aux hommes le goût du travail ; mais où sont les faits? Les Carthaginois n'ont-ils acquis le goût du travail qu'après avoir été réduits en servitude par les Romains? La prospérité de Carthage n'est-elle pas antérieure? Les chefs-d'œuvre de Corinthe sont-ils antérieurs ou postérieurs à l'époque où la ville fut pillée et ses habitants réduits en esclavage? Le Parthénon est-il l'œuvre des Grecs libres ou de Grecs esclaves des Persans?

capital, il aurait dû être beaucoup plus développé dans la société athénienne que dans la société spartiate ; or, c'est le contraire qui s'observe.

818. L'esclavage et le servage ont-ils été acceptés volontairement ? Non, certes, dans l'antiquité classique. Les témoignages abondent. Il y en a de décisifs ; par exemple, celui d'Aristote, nous disant que « plus d'une fois l'esclavage des Pénestes a été dangereux aux Thessaliens, comme celui des Ilotes aux Spartiates. Ce sont d'éternels ennemis, épiant sans cesse l'occasion de mettre à profit quelque calamité [1] ». Aristote exprime bien ce que l'on attendait de l'esclave : « Au reste, l'utilité des animaux privés et celle des esclaves sont à peu près les mêmes ; les uns comme les autres nous aident, par le secours de leurs forces corporelles, à satisfaire les besoins de l'existence [2] ». Quoi de plus expressif des paroles de Caïus Cassius ? Pedanius Secundus avait été tué par un esclave ; il fallait, d'après une loi ancienne, traîner au supplice tous les esclaves qui avaient habité sous le même toit ; il y eut en faveur de ces innocents un concours de peuple qui alla jusqu'à la sédition, mais le Sénat adopta le parti de la rigueur, et Néron fit exécuter ces malheureux. Caïus Cassius disait : « Nos ancêtres redoutaient le caractère des esclaves,

(**817**) [1] Xenoph., *De rep. Ath.*, I, 10, 11 : « La licence des esclaves et des métèques est extrême à Athènes, et il n'est pas permis de les battre... Et si l'on s'étonne de ce qu'ici l'on permet aux esclaves de vivre dans le luxe .. on verra que ce n'est pas sans raison. Car là où la force est maritime, il faut, pour sa propre fortune, servir son esclave, afin d'en tirer profit, et lui laisser sa liberté ». Démosthène, III, *Philipp.*, observe qu'à Athènes un esclave parle plus librement sur toutes sortes de choses que des citoyens de certaines autres villes. Les esclaves ne pouvaient être mis à mort sans jugement ; Lyc., *c. Leoc.*, 65. Les esclaves maltraités par leurs maîtres pouvaient obtenir d'être vendus ; contre les violences exercées par un autre, le maître avait l'action *γραφὴ ὕβρεως*. Enfin, comme le dit *Athen.*, VI, p. 267, les Athéniens étaient bienveillants pour les esclaves. Causabon note là-dessus, avec raison : « *Quod ait Athenienses dedisse suis servis actionem iniuriarum contra heros, certum est ex antiquis scriptoribus : ex quibus constat jura servorum longe solutiora fuisse in Graecia* (il faudrait dire spécialement à Athènes) *quam essent Romae, ut diserte Plautus quoque testatur... Effectus actionis servis concessae erat, ut possent πρᾶσιν αἰτεῖν, et dominos iniquos adigere ut se venderent.*

(**818**) [1] *Polit.*, II, 6, 2. Et plus loin, II, 6, 4 : « Traités avec douceur, ils deviennent insolents... traités avec sévérité, ils conspirent contre leurs maîtres et les abhorrent ».

(**818**) [2] *Polit.*, I, 2, 14. Et dans *Poet.*, 15, 1 : « Une femme et un esclave peuvent être bons, quoique la femme soit inférieure et l'esclave toujours mauvais ».

au temps même où ceux-ci, naissant dans les mêmes champs, sous les mêmes toits, puisaient avec le jour, l'attachement pour leurs maîtres. Mais, depuis que nous avons, dans nos foyers, toutes les nations ensemble, de mœurs si opposées, de religions si bizarres, souvent même n'en ayant point, ce vil ramas de barbares ne peut plus se contenir que par la crainte [3] ». Objectera-t-on qu'il s'agit ici de l'esclavage dans des temps postérieurs de ceux qu'on a en vue ? Caton nous renseignera sur l'esclavage du temps de la république. Il veut qu'on vende les vieux bœufs et les esclaves malades[4], il est ingénieux pour trouver des prétextes qui permettent de faire travailler les esclaves, même les jours de fête [5]. Nous ne voyons aucune trace d'assurance dans ces faits. Faut-il rappeler les guerres serviles des Romains [6] ? Les

(**818**) [3] Tacite, *Ann.*, XIV, 44.

[4] *Vendat boves vetulos,... servum senem, servum morbosum... (de re r.*, II). Plutarque l'en blâme ; mais les mœurs au temps de Plutarque s'étaient fort adoucies. On abandonnait les esclaves malades dans une île du Tibre. Claude dut faire une loi pour que, s'ils guérissaient, ils fussent au moins libres (Suet., *Claud*, 25). Toujours, à Rome, la misère des esclaves fut extrême, sauf, bien entendu, ceux que le caprice du maître élevait au-dessus de leur condition. Sénèque peut encore dire *(Ep.*, IV, 6) : « Rappelez-vous les exemples de ceux qui ont péri dans les embûches domestiques, par la force ouverte ou par la fraude, et vous verrez que la vengeance des esclaves ne compte pas moins de victimes que celle des tyrans ».

(**818**) [5] *De r. r.*, II. Il veut que les jours fériés on cure les anciens fossés, on pave la voie publique, on coupe les buissons, on bèche le jardin, etc., etc.

(**818**) [6] Diodore de Sicile, XXXIV, 2, *exc. Phot.*, fait voir clairement que la guerre servile de Sicile fut due aux mauvais traitements infligés aux esclaves : *βαρέως δ'αὐτοῖς κατά τε τὰς ὑπηρεσίας ἐχρῶντο, καὶ ἐπιμελείας παντελῶς ὀλίγης ἠξίουν, ὅσα τε ἐντρέφεσθαι, καὶ ὅσα ἐνδύσασθαι.* « Ils les traitaient durement quant au travail, et ne daignaient en prendre nul soin ni pour les nourrir ni pour les habiller ». Des auteurs modernes nous disent que le maître *devait* prendre soin de son esclave, car il avait intérêt à conserver un homme qui était sa propriété. Nous ne recherchons pas comment les faits **devaient** se passer, nous recherchons comment ils se sont **réellement** passés. Si nous n'avions que cet unique témoignage de Diodore, on pourrait révoquer le fait en doute ou supposer qu'il s'agit d'un fait exceptionnel. Mais les témoignages en ce sens sont innombrables. Il est à croire que ces faits étaient mieux connus des auteurs contemporains, qui les pouvaient observer, que des auteurs modernes, qui en raisonnent *a priori*. Diodore ajoute que ces esclaves « étaient misérablement maltraités et battus » : *πιεζόμενοι δὲ οἱ δοῦλοι ταῖς ταλαιπωρίαις καὶ πληγαῖς.* C'est ce que dit Platon des esclaves en général. Il y a de bons maîtres, mais d'autres n'emploient que l'aiguillon et le fouet, comme si les esclaves étaient des bêtes féroces : *κατὰ δὲ θηρίων φύσιν κέντροις καὶ μάστιξιν. De leg.*, p. 777, *a*. Mommsen, *H. R.*, V, p. 14, après avoir noté que

révoltes, en Grèce, des esclaves de Chio [7], des mines de Laurium ? Les esclaves athéniens fuyant à Décélie, ceux de Sparte à Pylos? Enfin, tout ce que nous connaissons de l'antiquité classique nous fait voir que les esclaves n'acceptaient pas le moins du monde volontiers leur condition. La chose était-elle différente aux temps préhistoriques? Cela peut être, mais, pour le prouver, il faut des faits et nous n'en connaissons pas.

Les esclaves étaient, quelquefois, maîtres d'autres esclaves [8]. Il paraît singulier qu'ils aient pu exercer sur d'autres

la condition des esclaves avait été empirée par l'influence carthaginoise, dit : « Témoignage frappant de la condition différente de l'esclavage en Sicile et en Italie; quand éclate dans l'île la révolte servile de 619-622, les esclaves de la *Cité Mamertine* sont les seuls qui n'y prennent point part. Or, ils vivent sous la règle italienne. Sonde qui voudra les profondeurs de cette mer de douleurs et de misères ; il suffit d'un coup d'œil jeté sur la condition de ces plus infimes et plus malheureux des prolétaires, pour affirmer aussitôt, sans crainte d'être démenti, que les nègres n'ont eu qu'une goutte du calice à boire, auprès des maux soufferts par les esclaves romains ».

(**818**) [7] Il y eut deux soulèvements. Thuc., VIII, 40, dit que les esclaves s'échappaient, à peine l'armée athénienne s'établissait dans le pays. Ath., VI, p. 265 à 267, nous a conservé un passage de Nymphodore sur le second de ces soulèvements. Mithridate subjugua Chio. Le peuple, livré aux esclaves, fut transféré en Colchide, d'où le proverbe : *Χῖος δεσπότην ὠνήσατο.* « Chio a acheté son maître ». Une révolte des esclaves de Samos est aussi rapportée par Athen., VI, 267. Platon, *de leg.*, VI, p. 777, *c*, dit que l'esclave est une possession embarrassante : *Χαλεπὸν δὴ τὸ κτῆμα.* « L'expérience l'a fait voir souvent, ainsi que les fréquentes révoltes des Messéniens, les maux dont souffrent les Etats où il y a beaucoup d'esclaves parlant la même langue et les esclaves vagabonds qui, en Italie, exercent toutes sortes de brigandages ».

En présence de témoignages aussi clairs et précis, on ne peut prétendre que les esclaves acceptaient volontairement leur sort.

(**818**) [8] Voir un excellent mémoire de Mr le prof. Erman : *Servus vicarius*. C'est un ouvrage complet et écrit avec une sagacité et une érudition des plus remarquables. Il serait bien désirable que l'on eût des monographies semblables sur les questions historiques qui principalement, intéressent l'économie politique.

Mr Erman observe que, dans toute société esclavagiste, on peut supposer l'existence d'esclaves appartenant à d'autres esclaves. « C'est ainsi que l'Odyssée nous montre le divin porcher Eumée servi par un esclave qu'il a acheté de ses propres biens et à l'insu de ses maîtres ». Mr Erman signale l'existence d'esclaves d'esclaves chez les Egyptiens, chez les Hébreux, chez les Grecs : « Les esclaves d'esclaves devaient surtout être fréquents chez les banquiers athéniens, que Démosthène nous montre sortant très souvent de l'esclavage ». Mais c'est surtout à Rome que les esclaves d'esclaves acquièrent de l'importance. « Les esclaves exerçant une profession quelconque avaient presque toujours des esclaves vicaires comme aides ou apprentis. Ainsi les acteurs, les courtisanes, les médecins, etc. ».

personnes une tutelle dont ils avaient eux-mêmes besoin. On pourrait pourtant, à la rigueur, répondre que la tutelle de l'homme libre avait une telle efficacité qu'elle enseignait à l'esclave, non seulement à se conduire lui-même, mais encore à régler la conduite d'autres esclaves. Mais ce sont là des choses entièrement improbables.

Dans le monde greco-romain, les affranchissements étaient nombreux. Les esclaves désiraient ardemment ce bienfait, et quand ils l'obtenaient, il leur arrivait fort souvent de s'enrichir. Cela seul suffirait pour prouver que l'esclavage n'était pas une tutelle *nécessaire*. Il faut encore observer que le travail libre subsistait en plusieurs pays, concurremment avec le travail servile. On ne saurait nier qu'à Athènes les artisans libres n'aient été fort nombreux. Aristote dit qu'en Grèce ils s'enrichissaient fréquemment (846 [2]). Les travailleurs libres de la Phocide se plaignaient qu'on leur préférât des esclaves (846 [3]) et ne songeaient nullement à réclamer pour eux-même la *tutelle* de l'esclavage.

Après ces faits, aussi nombreux que bien constatés, il est impossible d'admettre que l'esclavage ait été *utile* aux esclaves, qu'il ait servi de refuge aux travailleurs pour se soustraire à l'oppression du « capital », qu'il ait été pour eux une sorte d'assurance et de garantie. Il est même fort douteux, au moins pour les temps postérieurs à la fin de la république romaine, que l'esclavage ait été *utile* aux maîtres. Il leur était simplement ophélime.

819. Le colonat fut assez souvent volontaire ; mais cela dépendait de tout autres raisons que des raisons économiques [1]. Comme le dit Libanius [2] en peu de mots : « Les uns

(**819**) [1] Fustel de Coulanges, *Les orig. du système féodal,* p. 238, citant St-Augustin, observe qu'il « parle à des gens qui savent tous que le patronage d'un grand est l'ambition, la sûreté, l'orgueil même des petits ». Le témoignage de cet auteur est d'autant plus précieux qu'il est porté à négliger l'élément économique et la spoliation du grand nombre par une petite partie de la population. Plus loin, p. 239, il dit : « Cette clientèle fait des progrès au IVe siècle ; elle s'étend à toutes les classes de la société et prend les formes les plus diverses. Dans les classes élevées, on se fait client par ambition ». Et aussi pour gagner ses procès, p. 240 : « Mille traits... laissent voir... qu'il était à peu près impossible qu'un homme de la classe inférieure obtînt gain de cause contre l'un d'eux (les fonctionnaires qui jugeaient les procès). De là vint la nécessité pour les faibles de prendre l'un d'eux comme patron... ». On ne saurait calculer combien de milliers et de millions d'hommes tombèrent ainsi, eux et leurs biens, dans une clientèle dont ils ne pouvaient plus se dégager ». Qu'a à voir dans tout cela le capital *économique ?* Ensuite, p. 243 : « Le désir de se soustraire au paiement de l'impôt produisait les mêmes effets ». Au VIme siè-

se donnent un patron pour avoir un défenseur contre la violence. Les autres pour commettre eux-mêmes des violences impunément. »

820. Venons maintenant à la question de l'utilité pour la société. On a dit que l'esclavage avait été une discipline nécessaire pour élever les peuples à la liberté. Mais où et quand les Athéniens, les Spartiates, les Romains, etc., ont-ils été esclaves ? De nos jours, on ne voit pas que l'esclavage ait été bien utile aux nègres en Amérique ; il ne les a guère civilisés[1]. Peut-être produisait-il des effets différents dans les temps préhistoriques. Nous ne saurions le nier, mais pour l'affirmer il faudrait des preuves.

cle, Salvien disait : « Des Romains vont chercher chez les barbares une humanité et un abri qu'ils ne trouvent plus chez les Romains ; d'autres, réduits au désespoir, se soulèvent et vivent de vols et de brigandages... Les petits propriétaires, qui n'ont pas fui, se jettent dans les bras des riches pour en être secourus et leur livrent leur héritage. Heureux ceux qui peuvent reprendre à ferme les biens qu'ils ont donnés ! Mais ils n'y tiennent pas longtemps : de malheur en malheur, de l'état de colons où ils s'étaient réduits volontairement, ils deviennent bientôt esclaves ».

Sur la *commendatio* des particuliers dans l'Etat Franc, Fustel de Coulanges, *loc. cit.*, p. 269, dit : « L'homme qui se commande... commence par déclarer qu'il n'a pas de quoi se nourrir et se vêtir. On se tromperait si l'on prenait cette expression dans son sens littéral et matériel. C'est visiblement une formule ». La clientèle, à cette époque, paraît avoir été librement acceptée. Fustel de Coulanges, *loc. cit.*, p. 270 : « Il a soin d'écrire aussi que c'est par une résolution de sa volonté qu'il se met en mainbour. Il constate qu'il agit librement, qu'il ne cède à aucune contrainte. Il est nécessaire, en effet, que l'acte de *commendatio* soit spontané ou le paraisse. Il ne peut s'opérer que par la volonté libre de deux hommes ». Mais cette liberté n'existe qu'au moment où s'établit la tutelle. L'homme qui se livre ne peut plus se reprendre. Il ajoute : « Je n'aurai pas la faculté de me retirer de votre puissance et mainbour ; je resterai tous les jours de ma vie en votre pouvoir et en votre défense ».

(**819**) [2] Libanius *περὶ τῶν προστασιῶν.*

(**820**) [1] Mr G. Tricoche, *La question des noirs aux Etats-Unis. Journ. des Econ.*, août 1894, dit que le noir n'émigre pas au Nord « par la raison que nulle part, excepté dans le Sud, ses méthodes de travail — qui sont le fruit de longues années d'esclavage — ne peuvent entrer en lutte avec l'initiative, la vigueur, l'énergie d'une race qui a toujours été libre ». *The Trademan* (cité par Mr Tricoche, *J. des Econ.*, septembre) donne comme résultat d'une enquête sur le travail des noirs : « Que les nègres ont incontestablement gagné en adresse depuis une quinzaine d'années ». Plusieurs personnages en Amérique voudraient se débarrasser des noirs en les renvoyant en Afrique. Mr Tricoche, en parlant des attentats à la pudeur dont se rendent souvent coupables les noirs aux Etats-Unis, dit : « Mais, selon l'école dont l'évêque d'Atlanto est le chef, il ne faut pas voir dans ces dispositions bestiales des nègres de l'Amérique du Nord une particu-

821. Selon Bagehot, le travail servile a été utile à la société, parce que « le *loisir* est le grand besoin des sociétés naissantes et que les esclaves seuls peuvent donner aux hommes le loisir [1] ». C'est au fond la même pensée déjà exprimée par Aristote [2]. Elle nous semble vraie, mais nous voudrions bien pouvoir la faire reposer sur des faits plutôt que sur de simples inductions.

822. On ne saurait juger, d'une manière absolue, *l'utilité* d'une institution sociale ; cette *utilité* est toujours relative et dépend avant tout des conditions spéciales du milieu où l'institution existe. Ainsi, étant données les mœurs d'une tribu d'antropophages, l'institution de l'esclavage est un grand progrès. Etant données les habitudes guerrières du peuple romain, il a fait chose fort *utile* en réduisant les peuples vaincus en esclavage plutôt que de les passer au fil de l'épée. De même encore, et en admettant l'explication que donne Fustel de Coulanges de l'institution du *précaire* dans le monde romain [1], nous dirons qu'étant donnée l'usurpation de

larité de la race noire : c'est tout simplement un des résultats de l'abjection dans laquelle sont tombés les esclaves après des générations de servitude. La preuve en est qu'aucun reproche du même genre ne peut être adressé aux tribus actuelles dont les noirs américains sont originaires. Des femmes blanches peuvent, en toute sécurité, pendant des années, vivre presque isolées dans les missions situées à des centaines de milles, à l'intérieur de l'Afrique ». Voyez aussi, sur l'état actuel des noirs aux Etats-Unis, l'ouvrage très important de Mr Bryce : *The American Commonwealth*.

(**821**) [1] *Loc. cit.* (817 [1]), p. 79 — [2] *Pol.*, I, 2, 5 : « Si chaque instrument, en effet, pouvait, sur un ordre reçu, ou même deviné, travailler de lui-même, comme les statues de Dédale ou les trépieds de Vulcain, qui se rendaient seuls, dit le poète, aux réunions des dieux ; si les navettes tissaient toutes seules, si l'archet jouait tout seul de la cithare, les entrepreneurs se passeraient d'ouvriers et les maîtres d'esclaves ».

(**822**) [1] « Voici donc comment nous devons nous représenter ce vaste territoire d'occupation dans les derniers siècles de la République. Propriété de l'Etat, il était possédé par 400 ou 500 grands personnages à Rome ; puis, au-dessous d'eux, se trouvaient plusieurs millions d'hommes libres, Italiens ou provinciaux, qui détenaient en sous-ordre... La destinée de ces deux ordres de précaristes n'a pas été la même. Comme ceux du premier degré étaient, en général, des sénateurs, et que le gouvernement était dans leurs mains, leur dépendance à l'égard de l'Etat devint illusoire. Aussi les historiens disent-ils qu'ils s'affranchirent même de la dîme annuelle. Au contraire, la dépendance des sous-occupants à leur égard fut fort rigoureuse, parce que ces hommes étaient faibles et que, n'étant pas même citoyens romains, ils ne trouvaient aucune protection ». *Les origines du système féodal*, p. 90. Fustel de Coul. fait voir que la situation du précariste romain n'était pas meilleure, p. 88. (Salluste, *Iug.*, 41 : *Ut*

l'*ager publicus* accomplie par la classe aristocratique, la clientèle et le précaire étaient le moindre mal pour le peuple. Mais cela ne justifie pas l'usurpation elle-même. Sous des réserves analogues, la clientèle a pu être utile [2] à Rome. Qu'on observe qu'à Athènes, où le commerce et l'industrie étaient bien plus développés, il n'y a que des indices d'institutions semblables à la clientèle. Ce n'est, au reste, que par une assimilation un peu forcée, qu'on peut comparer le prostate que devait se choisir le métèque athénien au patron romain [3]. Nous ne parlons pas d'une ancienne clientèle qui exista à Athènes, avant l'époque de Solon [4], et qui était semblable à la clientèle romaine. L'exemple d'Athènes fait voir clairement que, même dans la société ancienne, le patronage pouvait manquer sans que la production économique s'en ressentît.

Le patronage revit au moyen-âge, avec le retour de la

quisque potentiori confinis erat, sedibus pellebatur. Cassius Hemina, dans Nonius: *Quicumque per plebitatem agro publico ejecti sunt.*) Notre auteur trouve encore dans l'institution du précaire une raison du développement de la clientèle. Il explique ainsi le fait, que quand « l'Italie fut admise au droit de cité, le pouvoir de l'aristocratie n'ait pas été atteint... Les Italiens devinrent, à titre de citoyens, les égaux en droit des sénateurs, mais combien d'entre eux, à titre de détenteurs du sol en précaire, restèrent leurs clients et leurs sujets », p. 91.

(**822**) [2] Fustel de Coul., *loc. cit.*, p. 219 : « Telle est donc la nature de ce lien : il est librement formé et il engage la conscience » ; p. 221 : « Il fallait défendre le client contre toute violence et même contre tout procès. Il fallait assurer sa sécurité » (en note). « Aulu Gelle, V, 13, place les clients à côté des pupilles, avant les *cognati* et les *affines.* Il ajoute cette phrase de César : *Neque clientes sine magna infamia deseri possunt* ». Notre auteur observe qu'il ne faut pas, ici, citer la loi des XII tables : *Patronus si clienti fraudem fecerit, sacer esto,* parce que cette disposition se rapporte vraisemblablement à l'ancienne clientèle familiale.

(**822**) [3] Les lexicographes voient dans le prostate (*προστάτης*) un patron de l'étranger domicilié (*μέτοιχος*), mais, suivant Mr de Wilamowitz et Mr M. Clerc (*Les méthèques athéniens,* Paris, 1893) « le prostate est le démote qui présente au dème le nouveau métèque et le fait inscrire sur ses registres », p. 269. Si cette théorie, qui nous semble assez probable, est vraie, il n'y aurait aucune analogie entre le prostate et le patron.

(**822**) [4] Den. d'Hal., *Ant. Rom.*, II, 9: *'Εχάλουν δὲ 'Αθηναῖοι μὲν θῆτας τοὺς πελάτας ἐπὶ τῆς λατρείας, Θετταλοὶ δὲ πενέστας, ὀνειδίζοντες αὐτοῖς εὐθὺς ἐν τῇ χλήσει τὴν τύχην.* (Les Athéniens appelaient les clients *thètes* à cause de leur condition dépendante, les Thessaliens *pénestes,* insultant par cette dénomination à leur sort.) Voyez aussi Fustel de Coul., *La Cité Antique,* p. 312 et suivantes.

barbarie. Il a pu être le moindre mal[5], étant donné l'état de décadence sociale et économique qui existait alors, mais il ne justifie nullement cet état. Un nouveau progrès de la production économique eut pour effet l'affranchissement des serfs. Cet affranchissement ne fut dû, ni à l'influence de la religion[6], ni au progrès des idées morales, il eut simplement pour cause, en général, le fait brutal que le seigneur gagnait plus à donner la liberté à ses serfs qu'à les retenir sous sa dépendance[7]. La même cause qui avait agi

(**822**) [5] Herbert Spencer, *Int. à la science soc.*, p. 276 : « On aurait bien étonné un de nos vieux thanes en lui disant que son existence, en tant que propriétaire de vilains, n'avait qu'une justification : c'est que la vie de ses serfs était en somme mieux protégée et moins misérable que si elle ne lui eût point appartenu ».

(**822**) [6] Fustel de Coulanges, qui est plutôt porté à exagérer cette influence, est pourtant contraint, par l'évidence des faits, à la réduire à bien peu de chose : « L'Eglise chrétienne eut en cela quelque influence. Ce n'est pas qu'elle réprouvât l'institution de l'esclavage. Il est visible que les ecclésiastiques possédaient au moins autant d'esclaves que les laïques. Elle n'encourageait aucune révolte. Elle ne pensait pas à prêcher l'égalité des conditions humaines. Elle partageait les idées alors régnantes sur la légitimité de l'esclavage, et ne paraissait même pas se douter qu'il pût disparaître un jour ». *L'Alleu et le domaine rural*, p. 299. Le vicomte G. d'Avenel dit : « Le clergé régulier ou séculier ne prit aucune part, comme clergé, à la disparition du servage, et il n'y prit, comme seigneur féodal, qu'une part identique à celle des seigneurs laïques, affranchissant ses paysans comme ils affranchissaient les leurs, sans plus d'enthousiasme, ni plus tôt ni plus tard, et selon que les circonstances l'exigeaient. Telle charte « de grâce », ou de libération, accordée par une abbaye bénédictine à ses vassaux, est un expédient financier : « le monastère était criblé de dettes », dit le rédacteur du document, pour s'excuser de laisser dépérir ses droits, de manger en quelque sorte son capital, en aliénant la mainmorte pour de l'argent ». *Hist. écon. de la prop.*, I, p. 169. Des chartreux vendent encore des serfs en 1376. Il y eut certainement des affranchissements faits « pour l'amour de Dieu », surtout par acte de dernière volonté ; mais les serfs qui obtinrent ainsi la liberté ne forment qu'une très petite minorité. L'esclavage des Sarrazins et autres étrangers continua fort longtemps en France et en Italie. « En France, au XVe siècle, un Sarrazin noir âgé de 22 ans coûte 672 fr., un esclave blanc est payé 650 fr., une fille circassienne, âgée de 18 ans, revient à 735 fr. ». D'Avenel, *loc. cit.*, p. 186. A la veille de la Révolution, le servage existait encore en France. Tout le monde connaît les écrits de Voltaire en faveur des serfs du Mont-Jura, possédés par les chanoines de Sainte-Claude.

(**822**) [7] Augustin Thierry dit : « L'affranchissement collectif des paysans, par villages et seigneuries, ne cesse de gagner en fréquence et en durée ; une sorte d'émulation se déclarait, sur ce point, entre les propriétaires des serfs et le mobile en était double : retenir les serfs sur le domaine qu'ils tendaient à déserter, en vue des conditions meilleures qu'ils trouvaient ailleurs, et se créer des ressources en leur rendant la liberté, sans

pour améliorer le sort des esclaves à Athènes, se retrouve en action pour l'affranchissement des serfs. Comme nous l'avons déjà observé (381), les obstacles mis à la liberté économique ont généralement pour effet une énorme destruction de richesse. Si cette destruction vient à cesser, le surplus de production ainsi obtenu peut être divisé entre les oppresseurs et les opprimés, en sorte que chacun y trouve son avantage. C'est ce qui explique comment les

rien perdre du travail qui leur était imposé ». En 1368, Enguerrand de Coucy affranchit des serfs « parce qu'ils désertent sa terre, à cause de la servitude ». Au XIVe siècle, l'évêque de Besançon affranchit ses serfs en considérant « que ses mainmortables négligent de travailler, en disant qu'ils travaillent pour autrui, sans que cela leur profite ; que s'ils étaient certains du contraire, ils travailleraient et acquerraient de grand cœur » (cité par Tourmagne, *Hist. du servage)*. En 1412, « le duc de Bourgogne reconnait que ses hommes du bailliage de Baumes sont taillables à volonté, mais comme ils se plaignent qu'ils ne peuvent supporter les charges qui leur incombent et qu'ils menacent de déserter la seigneurie, ce qui serait grandement dommageable... il consent à les abonner, suivant ce qu'ils pourront payer, afin qu'ils n'aillent pas demeurer ailleurs ».

L'accroissement de prospérité économique rend plus précieux les capitaux personnels. On se les dispute. A notre époque, la concurrence s'exerce en offrant de hauts salaires. Au XIIIe et au XIVe siècles, elle s'exerçait en offrant la liberté, en ouvrant des lieux de refuge pour attirer les hommes. En 1274, la comtesse de Bourgogne, voulant augmenter et multiplier la ville de Dôle, accorde aux habitants la levée de toutes tailles et toutes corvées et mainmorte, etc. Elle se réserve l'ost et la chevauchée ; la justice haute et basse et les amendes, l'obligation de cuire au four, de moudre au moulin, et, enfin, un cens de 300 livres par an. En 1324, Jehanne, reine de France, comtesse de Bourgogne, dit que : « considérant le dommage fait par incendie et dévastation à notre château et ville de Gray-sur-Saône, et voulant assurer la réparation de notre ville et de notre château et y attirer des habitants, voulons qu'ils jouissent de la franchise,... qu'ils soient quittes de toutes tailles et corvées... ».

Les communes achetèrent et rachetèrent maintes fois leur liberté des rois de France, qui, manquant « éthiquement » à la foi jurée, revendaient plusieurs fois ce qu'ils avaient déjà vendu. Un des exemples le plus frappant est celui de la commune de Laon. Au commencement du XIIe siècle, après une longue lutte qu'Augustin Thierry a retracée de main de maître, Laon obtient une charte. « Vers la fin du même siècle, en 1190, Roger de Rosoy, évêque de Laon, cède à Philippe-Auguste la seigneurie de La Fère-sur-Oise, et en obtient à ce prix l'abolition de la commune de Laon... La charte est abolie. L'année suivante, en 1191, les bourgeois se sont avisés de traiter aussi avec Philippe-Auguste ; ils lui ont offert sans doute plus que n'avait fait l'évêque : Philippe-Auguste rétablit la commune et garde la seigneurie de La Fère-sur-Oise... En 1294, sous le règne de Philippe-le-Bel, l'évêque de Laon recommence à solliciter du roi l'abolition de la commune, apparemment par des arguments analogues à ceux qu'avait employés, cent ans auparavant, Roger de Rosoy... Philippe-le-Bel, en 1294,

maîtres peuvent trouver leur profit à vendre la liberté, et les sujets à l'acheter[8].

823. Selon Mr Bücher[1], les formes de l'organisation de la production se sont succédé dans l'ordre suivant: Industrie domestique (Hausfleiss) — achat de travail (Lohnwerk) — métiers (Handwerk) — industrie à domicile (Hausindustrie) — établissements industriels. Ces différentes formes peuvent encore s'observer de nos jours.

824. On peut accepter cette classification, mais non les caractères que lui donne son auteur. Pour nous, l'industrie domestique est caractérisée par le fait que dans une même famille se trouve concentrée la possession de tous les capitaux nécessaires à la production, que cette famille est son propre entrepreneur, et qu'elle consomme ce qu'elle produit. Mais, ni la nature économique des services des capitaux, ni celle de l'entreprise ne sont changées. Le chef de famille, ou la personne qui dirige la production, tâche de disposer des coefficients de fabrication de manière à obtenir le maximum d'ophélimité; seulement, c'est la famille entière, et non le chef seul qui fait les pertes ou les bénéfices auxquels

abolit la commune de Laon. Très peu de temps après... il la rétablit... En 1322, l'évêque l'emporte, et Charles-le-Bel abolit la commune. Mais, dans le cours de cette même année, les bourgeois obtiennent la suspension de l'arrêt. Il est enfin exécuté. Mais, en 1328, Philippe de Valois déclare qu'il a le droit de rétablir la commune de Laon... L'évêque donne à Philippe une forte somme, et le roi, en 1331, abolit la commune ». Guizot, *Hist. de la civil. en France,* IV, p. 81, 82. Les bourgeois payaient directement les sommes qu'ils donnaient au roi, et indirectement celles que donnait leur évêque. D'où venait tout cet argent? De leur travail, évidemment; et ce travail n'était productif que grâce au peu de liberté économique dont ils jouissaient quand ils n'étaient pas pressurés par leur seigneur.

(**822**) [8] Mr Todde, prof. d'écon. pol. à l'Université de Cagliari, a publié une excellente étude sur les conditions de la Sardaigne. Il arrive à la conclusion que si les Sardes avaient un peu de liberté économique et qu'on leur laissât répartir les impôts de manière à ne pas empêcher la production de la richesse, ils pourraient continuer à payer aisément chaque année la somme totale d'impôts qu'ils paient actuellement, et néanmoins s'enrichir, tandis que maintenant ils s'appauvrissent. Une observation semblable pourrait être faite au sujet de la Sicile.

(**823**) [1] *Handwörterbuch der Staatswissenschaften III. Gewerbe.* Les idées de l'auteur sur le « capital » sont erronées. Il ne saurait y avoir de production sans capitaux mobiliers; les différences entre les différentes formes de l'organisation de l'industrie portent seulement sur la quantité de ces capitaux.

Mr R. Dalla Volta a publié un petit livre, *Le forme del salario,* lequel contient un bon résumé de l'évolution du salaire.

conduisent ces opérations. Si, avec peu de peine, on a capturé un gros sanglier, la famille a fait un bon bénéfice. Si le chef de famille a fait ensemencer un terrain marécageux, et que le blé ne lève pas, la famille fait une forte perte. L'entrepreneur paie des salaires aux ouvriers, le chef de famille nourrit ses subordonnés. Sous le régime de la division du travail, le paysan vend le blé de sa récolte, serre son argent et, en temps et lieux, achète les vêtements dont il a besoin. Sous le régime de la production familiale, c'est en nature qu'il conserve le blé dont il nourrira les servantes qui fileront, tisseront et lui feront ses habits. N'en déplaise à K. Marx et aux socialistes de la chaire, « le capital » a autant de puissance sous cette forme d'organisation du travail que sous toute autre. Les familles qui grâce à leur énergie, ou bien favorisées par le hasard, auront pu épargner beaucoup de produits, défricheront de vastes extensions de terres, elles les encloront et deviendront la souche des *eupatrides*. Les familles qui, soit à cause de leur indolence, soit par des malheurs imprévus, n'auront pu faire d'épargne, tomberont dans la misère. Ce n'est que par abstraction, que nous pouvons considérer la forme de production exclusivement familiale séparément des autres. En réalité, l'origine de la division du travail et de l'échange se perdent dans la nuit des temps. Ce n'est pas l'industrie familiale qui a pu produire, par exemple, les haches de néphrite des hommes phéhistoriques du continent européen, puisque la néphrite manque absolument dans les contrées où ces haches ont été trouvées[1]. Les métaux n'ont pas pu être extraits par chaque famille séparément[2].

(**824**) [1] Il importe peu, pour le sujet qui nous occupe, que la néphrite vînt d'Orient ou fût extraite en Europe ; ce qui est certain, c'est que des haches de néphrite ont été trouvées loin de tout endroit où l'on pouvait extraire la matière dont elles sont faites. Beaucoup d'autres faits prouvent l'existence des échanges. Les coquilles de *cyprea pyrum* et de *cyprea lurida* trouvées à Laugerie-Basse proviennent évidemment de la Méditerranée. On a trouvé, en Suisse, des objets de corail blanc. Un grand nombre d'objets en silex taillé ont été trouvés dans l'île d'Elbe, et le silex n'existe pas dans cette île, etc.

(**824**) [2] Aussi loin que nous pouvons remonter à travers les âges, nous trouvons même le simple travail des métaux organisé en métiers. L'agriculteur d'Hésiode fait lui-même sa charrue, mais il appelle un artisan (Ἀθηναίης δμῶος : serviteur de Minerve) pour fixer le soc. *Op. et dies*, 430. Les oisifs se réunissaient dans la boutique du forgeron (*idem*, 493). En Angleterre, près de Glastonbury, on a découvert, en 1894, un village lacustre, dans lequel on a trouvé des ateliers complets de forgerons, renfermant les outils nécessaires au travail du fer et du bronze, ainsi que des bijoux à demi forgés.

825. La séparation du producteur et du consommateur commence avec « l'achat du travail ». Sous ce régime de production, la famille achète seulement au dehors les services de certains capitaux personnels. L'ouvrier travaille *à la journée* chez son employeur *(locatio, conductio operarum)*, ou bien, il reste dans sa propre maison en recevant les matières premières *(locatio, conductio operis)*. Mais, en ce dernier cas, il possède généralement les instruments nécessaires à sa production, et ainsi il loue, non seulement ses services personnels, mais encore ceux du capital mobilier qui a servi à lui procurer ces instruments.

826. Dans l'organisation en « métiers », la séparation entre le producteur et le consommateur est plus profonde. L'entrepreneur réunit en lui les qualités de possesseur des services personnels et d'une partie des services mobiliers nécessaires à la production. Bücher observe que le « métier » n'est pas la forme primitive de l'industrie. Il a raison en général, mais il est difficile de croire que certaines industries, telle que celle de l'extraction des métaux, aient pu être organisées différemment.

827. La division du travail continuant, on a l'industrie exercée à domicile, la *fabrique collective* de Le Play. L'entrepreneur se sépare des producteurs, ceux-ci travaillent, chacun à son domicile. Dans la grande industrie moderne, ils se réunissent en un même local, et l'on a alors « la fabrique ».

828. L'évolution de la division du travail. Une différenciation des hommes par rapport au travail qu'ils devaient exécuter, a probablement existé de tout temps. Elle a été en augmentant avec les progrès de la civilisation et, en certains cas, s'est consolidée par l'institution des castes et des corporations d'arts et métiers. Ces corporations ont été détruites chez les peuples les plus civilisés, et les obstacles légaux qui empêchaient l'homme de choisir son métier, ont disparu, entièrement ou en partie. Restaient les obstacle naturels. Beaucoup de métiers sont longs et difficiles à apprendre, et il n'est guère possible qu'un ouvrier puisse en apprendre plusieurs. Or, maintenant, on voit se dessiner un mouvement qui, en bien des cas, permet de surmonter ces obstacles. La différenciation continue et s'accentue, mais elle porte sur les machines plutôt que sur l'homme qui les surveille. A celui-ci, on demande de moins en moins une habileté manuelle spéciale, et de plus en plus des qualités générales d'intelligence et de sûreté de jugement. Autrefois, avec la même enclume et le même marteau, différents forgerons

façonnaient différents objets. Aujourd'hui, ces objets sont fabriqués par différentes machines que peut, à la rigueur, surveiller le même ouvrier. La division du travail a continué, elle a augmenté, mais son objet est changé; elle différencie les machines et non plus l'homme[1].

829. Ce phénomène, dont à notre époque on ne voit encore que des indices, est d'une très grande importance. En se continuant, il peut contribuer à augmenter considérablement la somme d'ophélimité dont jouit la société. (α) On a reproché à la division du travail, poussé à l'extrême, d'abrutir l'homme par la répétition incessante et monotone du même acte mécanique. Cet inconvénient disparaît quand la division du travail porte sur la machine. L'homme qui la surveille doit, à chaque instant, faire preuve de sagacité, et exercer toutes ses facultés intellectuelles. Cette pratique, en se généralisant, peut avoir des effets économiques et sociaux incalculables. (β) Il y aura beaucoup moins de chômage forcé, lorsque les ouvriers pourront facilement changer d'occupation. En outre, il faut nous rappeler que, pour la société considérée dans son ensemble, la mobilité des capitaux augmente la somme des ophélimités. Le maximum d'ophélimité s'obtient, lorsque l'épargne et tous les capitaux peuvent être employés aux usages plus « productifs » de préférence aux usages moins productifs. Une plus grande mobilité des capitaux personnels, peut produire une augmentation des plus considérables du bien-être social.

(**828**) [1] Voir de nombreux exemples dans une très bonne étude de Mr P. de Rousiers, *La question ouvrière en Angleterre*. Cet auteur dit fort bien, p. 334 : « De plus en plus, les applications constamment développées du machinisme font évoluer le type de l'ouvrier de manufacture vers celui du commis de commerce. Le commis passe facilement d'un genre de commerce à un autre, des tissus aux denrées coloniales, de la nouveauté à l'ameublement, si bien qu'aujourd'hui le commerce de détail, servi par des aptitudes supérieures, ne se renferme plus dans telle ou telle branche, mais aboutit au grand magasin que nous connaissons. La manufacture ne saurait prétendre encore à un aussi large cadre, mais, de même qu'un commis passe aisément d'un comptoir à un autre, de même l'ouvrier de fabrique passe aisément de la surveillance d'une machine à la surveillance d'une autre, du métier à tisser à la fabrique de chaussures, de la papeterie à la filature, etc. ». Et, plus loin, p. 335 : « A mesure qu'elle (la grande industrie) avance dans son évolution, à mesure que le travail devient plus mécanique, les ouvriers abandonnent l'idée de l'ancienne spécialité qui ne les défend plus ; ils cherchent leur force ailleurs ». Il note que, dans l'industrie du fer, la capacité professionnelle de l'ouvrier tient encore une large place. La machine y sert encore l'ouvrier. A l'autre extrême, nous trouvons l'industrie textile. Là, c'est très nettement l'ouvrier qui sert la machine.

830. Le salaire est le prix des services des capitaux personnels. On peut le mesurer par le temps (*travail à la journée*, à l'heure), ou par l'effet produit (travail à la tâche). C'est la division du travail, la différenciation économique qui a ainsi séparé l'ouvrier de l'entrepreneur. Aujourd'hui, des réformateurs voudraient remonter le courant et les réunir de nouveau. Il n'y a pas de règles absolues à donner à ce sujet. Sous le régime de la libre concurrence, chaque branche de la production adopte l'organisation qui donne le maximum d'utilité. Une objection qu'on a faite contre le salaire, mais qui est également valable contre la plupart des autres modes de rémunéracion du travail, c'est que l'ouvrier et le patron ne se trouvent pas sur un pied d'égalité pour contracter ; le second peut attendre, le premier ne le peut pas. La chose est vraie, mais il y a des remèdes qui chaque jour deviennent plus efficaces. Les sociétés d'ouvriers, la facilité qu'ont ceux-ci de se déplacer; les bourses du travail. En outre, la différenciation a accompli son œuvre aussi dans les entreprises ; l'entrepreneur se sépare de plus en plus des possesseurs des capitaux mobiliers ; il peut donc de moins en moins attendre, car, non seulement son industrie dépérit, mais encore, il est pressé par l'échéance des intérêts qu'il doit à ses bailleurs de fonds.

831. Il serait certes fort désirable que tout être humain possédât quelque capital mobilier et même foncier, mais il n'est pas également dans l'intérêt des travailleurs que ces capitaux soient employés dans l'entreprise même qui leur achète leur travail. Beaucoup d'ouvriers et d'employés de sociétés anonymes ont, à la caisse d'épargne, des sommes qui leur permettraient d'acheter une ou plusieurs actions de la société qu'ils servent. Il ne le font pas ; pourquoi ? Parce que l'expérience leur a enseigné : 1° Que d'une manière générale, il valait mieux, quand on n'a qu'une petite somme, ne pas courir de risques. 2° Qu'en tout cas, il est prudent de les diviser. Si la société qui emploie ces travailleurs tourne mal et les laisse sans ouvrage, ils auront au moins la ressource de l'argent qu'ils ont mis à la caisse d'épargne.

832. Le salaire a aussi, dit-on, l'inconvénient de désintéresser l'ouvrier du produit de son travail [1]. L'observation

(**832**) [1] Mr Gide, *Princ. d'E. P.*, dit : « Le contrat de salaire présente un vice vraiment redhibitoire : c'est que du moment que le travailleur est désintéressé dans le produit de son travail, il n'a plus intérêt à produire, mais il a, au contraire, tout intérêt à fournir la moindre somme de travail possible en échange du prix que le patron lui donne ».

est vraie, mais elle s'applique non pas au salaire, mais à la division du travail en général. Du moment qu'un objet est produit avec le concours de beaucoup d'ouvriers et d'une grande quantité de capitaux mobiliers, il est impossible que chacun des travailleurs et chacun des capitalistes sente à un haut degré la responsabilité qui lui incombe dans la confection du produit. Mais, ici encore, il y a des remèdes. Les entrepreneurs, en se faisant la concurrence, tâchent de s'enlever les meilleurs ouvriers, et de se débarrasser des mauvais. C'est parmi les bons ouvriers que se recrutent les contremaîtres. Quand l'ouvrage manque, le patron renvoie d'abord les mauvais ouvriers, puis les médiocres, et ne se décide qu'à la dernière extrémité à se priver des bons. Il n'est donc pas vrai que l'ouvrier ne soit pas intéressé à faire bien son ouvrage. Une foule de combinaisons économiques, qui varient selon la nature de l'industrie, peuvent au reste augmenter cet intérêt. Les patrons les recherchent et les adoptent avidement, car c'est pour eux une question de vie ou de mort d'obtenir le maximum d'effet utile de leur personnel. Personne ne peut savoir ce que sera l'avenir, et il n'y a rien d'impossible à ce qu'une de ces combinaisons ne se substitue, par sélection naturelle, aux autres et ne donne au salaire [2] une nouvelle forme.

833. La participation aux bénéfices[1]. L'idée de faire de l'ouvrier un associé de l'entrepreneur, est séduisante au premier abord. Elle paraît relever l'ouvrier et devoir contribuer à l'apaisement des luttes entre les classes sociales. On peut réaliser la participation aux bénéfices de deux manières : 1° En faisant participer l'ouvrier aux bénéfices et aux pertes, ce qui en fait un véritable associé de l'entrepreneur. Mais les ouvriers n'acceptent pas, en général, cette combi-

(**832**) [2] Mr G. de Molinari, *Les Bourses du travail*, propose la création de « Sociétés de marchandage », qui seraient des intermédiaires entre l'entrepreneur et les travailleurs, de la même manière que les banques sont des intermédiaires entre l'entrepreneur et les possesseurs d'épargne. L'idée nous semble féconde, elle est en harmonie avec le grand principe de la division du travail. Les ouvriers eux-mêmes pourraient être les actionnaires de ces sociétés. Mais, pour que de semblables tentatives réussissent, il faut, avant tout, la liberté la plus complète, la plus absolue d'association. Les demi-libertés, comme celles qu'on donne aux syndicats professionnels en France, ne servent qu'à accentuer les dissensions entre les classes sociales et à créer des sociétés révolutionnaires, ce que précisément on prétendait éviter.

(**833**) [1] Pour les détails, voir un très bon ouvrage de Mr Ernest Brelay, *La Participation et le malentendu social*.

naison, et ils ont raison ; car ils ont avant tout besoin d'un salaire fixe sur lequel pouvoir compter. 2° En faisant participer l'ouvrier seulement aux bénéfices. Cela équivaut à une augmentation de salaire, c'est-à-dire à une combinaison par laquelle l'ouvrier est rémunéré par une somme fixe (salaire) et par une somme variable (participation). Cela peut être avantageux en bien des cas, en intéressant l'ouvrier à son travail. En général, pourtant, il vaut mieux, au lieu d'une participation aux bénéfices nets, attribuer à l'ouvrier ou à l'employé, une rémunération qui dépende plus directement du travail qu'il accomplit. Ainsi, il arrive très souvent que les commis-voyageurs sont rétribués au moyen d' une somme fixe, plus un tant pour cent sur les affaires qu'ils concluent.

834. Echelle mobile[1]. C'est un système par lequel on règle automatiquement les salaires, suivant les prix du produit. Il ne faut pas confonndre ce système avec la participation aux bénéfices. L'échelle mobile est une tentative pour résoudre empiriquement les équations de l'équilibre économique, et éviter ainsi les inconvénients du marchandage, des grèves, etc. Mais la base que l'on prend n'est guère exacte, car les prix des produits industriels ont une tendance à baisser, dont on ne tient pas compte. Déjà en 1847, M. Thorneycroft avait introduit dans ses forges le système de l'échelle mobile. Les mines de charbon du Monmouthshire et du South Wales ont adopté, en 1875, ce système. L'échelle mobile a été modifiée plusieurs fois. En 1893, ce système n'a pas empêché les grèves. Les ouvriers ont alors émis l'idée que ce n'est pas le prix du produit qui devait déterminer les salaires, mais bien les salaires qui doivent déterminer le prix. L'équilibre économique est un peu plus compliqué qu'ils ne se le figurent.

Echelle mobile (1892) du Monmouthshire et du South Wales

Prix moyen du charbon (Shellings et deniers)	Augmentat. des salaires %
7.10,25 à 8	Salaire-type
8 à 8.1,71	1 1/4
8. 1,71 à 8.3,43	2 1/2
....	....
9 à 9.1,71	10
....	....
9. 3,43 à 9.5,14	12 1/2
....	....
13.10,29 à 14	52 1/2

835. Les bourses du travail. C'est un moyen plus rationnel de résoudre, quant aux salaires, les équations de l'équilibre économique. Dès l'année 1854, Mr G. de Molinari

(**834**) [1] J.-E. Craword-Munro, *Slinding scales in the coal industry, a paper read before the British Association*, 1885, *Jena* 1891, *Royal commission on Labour*. Groupe A, vol. 1° p. 482. Article : *Lohnskala, gleitende* dans *Handwörterbuch der Staatswissenchaften, Jena* 1892.

prévoyait que, grâce aux chemins de fer, on verrait « s'ouvrir, pour le travail, des *Bourses* semblables à celles qui ont été établies à l'usage des capitaux quand la circulation des valeurs a pu s'opérer aisément et à peu de frais. Le travail deviendra un objet de trafic régulier, il sera coté selon la demande que l'on en fera, et sa valeur s'accroîtra comme s'est accrue la valeur des capitaux, à l'époque de l'ouverture des premières bourses ». Depuis lors, l'idée a fait son chemin. Ce ne fut pourtant qu'en 1887 que fut ouverte, à Paris, sous les auspices du Conseil municipal, la première Bourse du travail. Elle fut fermée, le 5 juillet 1893, sous prétexte que les syndicats affiliés n'avaient pas rempli, pour se constituer, toutes les formalités requises par la loi. En réalité, c'était simplement une mesure politique. En province, on compte 28 Bourses du travail, centralisant à peu près 400 syndicats [1]. L'Italie a eu aussi quelques Bourses du travail, qui ont été fermées par le gouvernement, sous prétexte qu'elles manifestaient des tendances socialistes. En Belgique, il y a de ces Bourses à Anvers, à Liège, à Verviers, à Bruxelles. En Suisse, à Genève, elles rendent de grands services.

836. Sur un marché fermé, les Bourses du travail ou d'autres moyens de réaliser les conditions de la libre concurrence pour les salaires, produisent certainement un maximum d'ophélimité, et très, probablement aussi, d'utilité, pour la société considérée dans son ensemble. Les ouvriers mêmes, considérés comme classe à part, paraissent devoir en tirer un grand profit. Sur un marché ouvert, c'est-à-dire dans les rapports internationaux, le problème devient bien plus compliqué et ne paraît guère susceptible d'une solution générale, au moins dans l'état actuel de nos connaissances. Il faut, en effet, observer que si le mouvement de la population entre les différents pays devenait très considérable, il en résulterait, dans toute leur vie sociale et politique, des changements que nous ne sommes pas en mesure aujourd'hui d'apprécier exactement. Les pays les plus pauvres et les plus arriérés tireraient probablement avantage de cet état de choses; mais en serait-il de même des pays les plus riches et les plus civilisés ? Les Etats-Unis n'ont guère à se louer de l'émigration irlandaise, et paraissent désirer que les nègres puissent retourner en Afrique. D'autre part, l'emploi de la main-d'œuvre des Chinois a rendu possible aux Etats-

(**835**) [1] André Liesse, *La question sociale,* p. 188. Un excellent livre qui contient, en résumé, tout ce qui, en France, se rapporte à cette question.

Unis des travaux qui n'auraient pas pu autrement être accomplis. Les nègres même font une foule d'ouvrages dont, aux Etats-Unis, la race blanche ne se charge qu'avec répugnance. En somme, pourtant, la balance parait pencher dans le sens de *l'utilité* de la plus large concurrence possible des capitaux personnels, même pour un marché ouvert.

837. Nous traiterons plus loin (903 et suiv.) des syndicats de producteurs, afin de les réunir aux syndicats de spéculateurs, et éviter ainsi des répétitions. L'évolution des entreprises a surtout eu lieu par une augmentation de volume, accompagnée d'une différenciation de plus en plus profonde. Rien n'indique que ce mouvement touche à sa fin. On pourrait donc être tenté d'en conclure que ce mouvement, en se continuant, nous conduira à la constitution d'un Etat socialiste, considéré comme une vaste « entreprise »; comme une sorte de gigantesque société anonyme. Mais on oublie, en se laissant guider par ces considérations, une différence fondamentale entre les sociétés anonymes et l'Etat socialiste. C'est librement que les membres des sociétés anonymes en acceptent les statuts; c'est par la force que l'Etat impose ses lois. Les sociétés anonymes ne sont pas, par conséquent, soustraites à l'action de la concurrence; l'Etat y échappe presque entièrement.

L'existence de nombreuses entreprises différencie profondément l'organisation de la production, et l'éloigne de plus en plus de l'unité, vers laquelle, au contraire, tendent les écoles socialistes.

Il est incontestable que la libre concurrence ne s'exerce pas sans frottements, qu'elle est accompagnée de frais et de dépenses, qui constituent une destruction de richesse plus ou moins considérable. Nous avons déjà cité plusieurs exemples; nous en verrons d'autres dans la suite. On peut comparer les producteurs qui sont en concurrence à des tireurs à la cible. Les plus habiles groupent leurs balles autour du centre; un grand nombre de coups se perd entièrement. **S'il existait** une arme permettant à tout tireur maladroit d'atteindre la mouche, il faudrait sans nul doute l'adopter. La machine à vapeur n'utilise qu'une petite fraction des calories produites par le combustible; **s'il existait** une machine qui utilisât mieux la chaleur, il faudrait se hâter de la substituer à nos machines à vapeur.

Les socialistes enfoncent donc une porte ouverte, en insistant longuement sur l'utilité, pour la société, d'éviter les dépenses qu'entraîne la libre concurrence. Cela est hors de doute, mais la question est tout autre. Il s'agit de savoir

si les nouveaux mécanismes proposés donneront un effet utile supérieur, ou inférieur à celui que l'on veut remplacer.

Pour résoudre un tel problème, il ne faut pas se borner à une première approximation, qui néglige précisément ces mêmes frottements qu'il s'agit d'évaluer et de comparer. Il faut prendre en considération les principales propriétés des éléments que l'on veut organiser. C'est parce qu'ils les négligent, que les socialistes croient que l'organisation *unifiée* aura un effet utile plus considérable que la libre concurrence.

Reprenons l'exemple de la machine à vapeur. Il est hors de doute qu'il y a avantage à réduire, autant que possible, la masse des pièces douées d'un mouvement alternatif, telles que les pistons, les bielles, etc. Mais cette considération ne suffit pas pour condamner l'usage des pistons et des bielles de nos machines à vapeur. Une autre considération, celle de la résistance des matériaux, intervient et justifie cet usage. De même, la thermo-dynamique démontre d'une manière irréfutable que, toutes choses égales d'ailleurs, l'effet utile d'une machine à vapeur est d'autant plus grand que la température et, par conséquent, la pression de la vapeur sont plus élevées. L'ingénieur qui en conclurait qu'il faut construire des machines où la vapeur agit à la pression de cent atmosphères, par exemple, se tromperait complétement. En réalité, des considérations pratiques interviennent pour réduire, dans des limites très modérées, les pressions dont on peut faire usage.

Les caractères de l'être humain dont il nous faut ici principalement tenir compte, sont les suivants : (α) Le nombre des découvertes faites, grâce à l'emploi exclusif de la déduction, est excessivement restreint. Dans les arts mécaniques, on n'en pourrait peut-être pas citer une seule. Les découvertes, les améliorations des procédés existants s'obtiennent par des essais répétés. La déduction sert uniquement de guide pour indiquer quels essais on doit tenter, et dans quel sens on a plus de probabilités de réussir. Ainsi, la thermodynamique a indiqué qu'il y avait avantage à augmenter la pression de la vapeur dans les machines. Des essais pratiques très nombreux, dont les uns ont, en grand nombre, échoués, et d'autres ont fini par réussir, nous ont donné les machines à triple et à quadruple expansion, qui ont apporté une révolution dans le prix des transports maritimes. On ne saurait donc éviter la dépense des essais malheureux, si l'on ne renonce, en même temps, aux avantages que procurent les essais heureux, c'est-à-dire au progrès. L'organisation

unifiée, pas plus que l'organisation différenciée, ne saurait opérer ce miracle.

La première de ces organisations pourrait donner, sous ce rapport, un effet utile plus considérable que la seconde, s'il existait un *criterium* permettant de juger sûrement *a priori* la valeur d'une invention. Malheureusement, ce *criterium* n'existe pas. S'il est un fait bien prouvé par l'expérience, c'est que les corps savants, composés des hommes les plus compétents, se sont complétement trompés dans leur jugement sur les nouvelles inventions. Il est des exemples qui sont demeurés classiques, tels que ceux des bateaux à vapeur, des chemins de fer, de l'acier Bessmer, etc. (439 [1]), mais ce ne sont que les plus remarquables. En voulant citer tous les faits de ce genre, on remplirait des volumes. Il faut bien prendre garde que, si les corps savants ont eu tort de ne pas reconnaître l'inutilité de certaines inventions, ils ont eu raison d'en repousser une foule d'autres, qui étaient absurdes. Par conséquent, le remède au mal qui vient d'être signalé n'est pas dans une plus grande facilité d'adopter les propositions des inventeurs; cette facilité aurait probablement pour seul effet de détruire, par des essais infructueux, une somme très considérable de richesse. Tant qu'on ne sait pas distinguer le bon grain de l'ivraie, il n'y a qu'une manière de les séparer : les laisser germer et se régler sur le produit qu'ils donnent.

(β) Le travail est, en général, pénible pour les hommes; ils ne s'y livrent que poussés par quelque espérance ou quelque crainte. L'expérience fait voir que, parmi les stimulants qui peuvent ainsi agir sur eux, les plus efficaces sont ceux pour lesquels l'effet suit plus promptement sa cause et en paraît mieux la conséquence directe et inévitable.

Quant à la considération du temps qui s'écoule entre le moment où agit la cause et celui ou on perçoit l'effet, un grand progrès paraît s'être réalisé, et il est probable que les peuples civilisés sont devenus plus prévoyants que ne l'étaient leurs ancêtres. Quant à la considération de l'effet plus ou moins direct, il se peut qu'il y ait aussi quelque progrès; mais jusqu'à présent l'expérience ne nous l'a pas révélé.

Le travail le meilleur et le plus intense est celui de l'homme qui travaille pour son propre compte; le pire est celui de l'homme qui ne cède qu'à la crainte des châtiments (817 [3]). Un des problèmes les plus importants qu'aient à résoudre les « entrepreneurs », est celui d'organiser le travail de telle sorte, que leur personnel se rapproche le plus possible de l'état où

il serait, s'il travaillait pour son propre compte. C'est pour cela que les commis-voyageurs, les chefs de rayons des grands magasins, etc., ont un tant pour cent sur les ventes, et que les mécaniciens des chemins de fer touchent certaines primes, suivant les économies qu'ils réalisent sur les dépenses de combustible et d'huile. La participation aux bénéfices nets de grandes entreprises est, au contraire, à peu près inefficace, parce que l'effet n'est pas assez fortement relié à sa cause. Il est hors de doute que beaucoup d'employés de grandes entreprises, donnent un « rendement » très inférieur à celui du petit propriétaire qui cultive sa terre. Cet inconvénient augmente, à mesure que l'entreprise se développe et contribue à l'empêcher de dépasser certaines limites.

Des motifs d'ordre moral peuvent-ils, pour pousser l'homme au travail, remplacer les motifs strictement économiques ? L'expérience répond affirmativement à cette question ; mais elle nous dit aussi que ce sont des exceptions. Les petites sociétés communistes qui s'étaient fondées aux Etats-Unis ont végété et, pour la plupart, ont disparu. Les Trappistes sont une communauté absolument exceptionnelle. La très grande majorité des hommes obéit, pour la production et l'échange, à des motifs économiques. Si ces proportions étaient renversées, nul doute que toute l'Economie politique devrait être changée.

Dans toute entreprise, il y a des surveillants et des contremaîtres. C'est parce qu'on juge qu'ils rapportent plus qu'ils ne coûtent, qu'on continue de les employer. Sous le régime de la libre concurrence, c'est la pression exercée par les concurrents qui remplit les fonctions de « surveillant » des entrepreneurs. Elle cause, naturellement aussi, une certaine dépense, mais elle rapporte plus qu'elle ne coûte. Cette surveillance automatique est la meilleure. Elle est toujours présente, elle agit avec une puissance irrésistible. Si elle venait à manquer, il faudrait la remplacer par une autre, qui serait très probablement moins efficace et plus coûteuse.

(γ) La différenciation des fonctions est le seul moyen que l'on ait encore trouvé, pour ne pas sacrifier certaines fonctions à certaines autres. On peut observer, dans toute entreprise ayant acquis un certain développement, qu'un certain nombre d'employés ne doivent leur place qu'à la faveur [1]. Il n'est pas douteux que beaucoup de considérations absolument étrangères au travail à accomplir, ne décident de la nomination des employés de l'Etat [2]. On prétend que ces inconvénients se remarquent surtout sous un régime démocratique. Cela peut être vrai, mais les faits manquent pour

arriver à une bonne démonstration. Peut-on sérieusement soutenir que la faveur eut moins de part dans la nomination des employés de l'Etat, en France, au temps de Louis XIV ou de Louis XV, qu'au temps de la troisième république? C'était autrefois la protection de Mme de Pompadour qui permettait de dépouiller les contribuables, c'est aujourd'hui la faveur des politiciens qui permet d'atteindre ce but. La forme est changée, le fond est le même. Sous un régime de libre concurrence, c'est le boulanger qui vend le meilleur pain, qui a le plus de clients. Sous un régime socialiste, ce sera le boulanger ayant les meilleurs « principes » que la commune im-

(**837**) [1] Une société de transports avait dû, pour se ménager la faveur des politiciens, accorder un certain nombre de places à leurs protégés. Ceux-ci ne venaient au bureau qu'à la fin du mois, pour toucher leurs honoraires. Un chef de bureau proposa au directeur de prendre des mesures pour faire cesser ce scandale : « Gardez-vous en bien, répondit le directeur, c'est bien assez de devoir payer ces gens-là, sans qu'ils viennent en outre ici gâcher notre ouvrage ».

(**837**) [2] Les gouvernements modernes gaspillent des sommes considérables, en augmentant constamment le nombre de leurs fonctionnaires.

Au temps de Napoléon III, la France avait 200,000 fonctionnaires, coûtant à peu près 260 millions par an. En 1894, le nombre de ces fonctionnaires s'élevait à 527,000, et ils coûtaient annuellement 637 millions. Ni l'armée ni la marine ne sont comprises dans ces totaux. Sous l'empire, les pensions civiles coûtaient 23 millions ; en 1894, elles coûtaient 63 millions. Un journal français, recherchant les causes de cette augmentation de fonctionnaires observe que : « On n'est député, on n'est sénateur qu'à la condition de promettre et de donner des places ».

Les personnes qui croiraient que ces inconvénients sont particuliers à un régime politique ou à un pays, se tromperaient complètement. Ces inconvénients se retrouvent, sous des formes diverses, dans la plupart des pays et sous tous les régimes. Ils sont moindres là où, comme en Angleterre, le gouvernement n'intervient pas dans le domaine économique, ils sont d'autant plus graves que le protectionnisme et le socialisme d'Etat sont plus florissants.

En France et en plusieurs autres pays, pour chaque place qu'offre le gouvernement, il y a des centaines de candidats. Dans le dessein de diminuer cet encombrement, on exige, en France, le baccalauréat pour « des professions et des fonctions relativement très humbles, pour lesquelles un certificat d'études primaires serait une qualification amplement suffisante ». Mais, dit Mr Boutmy, auquel nous avons emprunté ces lignes (*Revue bleue,* 18 avril 1896), le baccalauréat a-t-il, en effet, la vertu de diminuer l'encombrement dont la perspective épouvante les autorités qui disposent des places ? Je n'en crois rien, et même je crois le contraire ». Ce ne sont pas les hauts salaires qui attirent les candidats, car l'Etat paie moins que l'industrie privée et le commerce. Mais l'Etat, ayant un monopole, peut se contenter de services d'une qualité très inférieure à celle qui est indispensable aux entreprises soumises au stimulant de la libre concurrence.

posera à ses administrés. Or, on peut avoir d'excellents principes socialistes et n'être qu'un fort médiocre boulanger. Au reste, sans attendre l'avènement du régime socialiste, on n'a qu'à regarder autour de soi, pour observer un grand nombre de faits analogues. C'est un mal qui, dans une certaine mesure, parait être une conséquence nécessaire de la nature humaine. Mais il est clair qu'on obtiendra le maximum d'utilité en tâchant de restreindre les effets de ce mal, et non en les augmentant.

Les inconvénients que nous venons de signaler, et bien d'autres encore, se font plus vivement sentir, à mesure que les entreprises prennent une plus grande extension. Le gouvernement des sociétés anonymes devient de plus en plus difficile, à mesure que ces sociétés deviennent plus puissantes, et il arrive un moment où tout nouvel accroissement leur devient désavantageux. En d'autres termes, pour ces sociétés, ainsi que pour des êtres vivants, il est une certaine limite de volume qui ne peut être dépassée (719).

838. Les théorèmes que nous avons démontrés (723, 724, 730) sur les conditions du maximum d'ophélimité, nous donnent aisément la solution de plusieurs problèmes importants.

839. Lorsque le gouvernement tâche, en employant le produit des impôts, de donner du travail aux ouvriers qui en manquent, il essaye de modifier les coefficients de fabrication. Mais, comme nous l'avons vu, il développe, par là même, dans la société, des forces qui tendent à la ramener à la position d'équilibre dont elle a été dérangée. En définitive donc, il n'atteint que le but de détruire une quantité plus ou moins considérable de la richesse sociale.

Bastiat a fort bien décrit une partie de ces phénomènes dans un chapitre des « *sophismes économiques* [1] ». Il est vrai, comme il le dit, que l'augmentation, qu'on voit, du travail donné par l'Etat, est compensée par la diminution, qu'on ne voit pas, du travail que peuvent faire exécuter les contribuables. Mais même en admettant — ce qui n'est pas — que l'Etat employât de la façon la plus utile les ouvriers qu'il paie, on aurait toujours une diminution de la somme totale des *utilités* dont peut jouir la société. Et, en outre, comme on aurait, soit directement, soit indirectement, mis obstacle à la formation des nouveaux capitaux, il s'en suit qu'on aurait plutôt diminué qu'augmenté la quantité totale des services personnels employés par la société.

(**839**) [1] V. *Travaux publics.*

840. On a supposé que les fabricants pourraient augmenter la vente de leurs produits, en employant moins de services de capitaux mobiliers et plus de services personnels dans leurs entreprises; car, dit-on, ils augmenteraient ainsi le pouvoir de consommation de la société. Il résulte, au contraire, de notre théorème que ce pouvoir serait diminué, et cette altération des coefficients de fabrication ne pourrait que diminuer la somme totale des *ophélimités* dont peut jouir la société.

841. Il est des branches de l'activité économique dans lesquelles, par la nature même des choses, la libre concurrence n'existe pas ou, du moins, n'est que très imparfaite. On peut les appeler des quasi-monopoles. De ce genre sont les chemins de fer. Refuser l'intervention de l'Etat dans ces quasi-monopoles, au nom de la règle abstraite du : *laisser-faire, laisser-passer,* c'est simplement se livrer à des spéculations métaphysiques. Refuser cette intervention en invoquant le maximum d'ophélimité produit par la libre concurrence, c'est oublier les conditions essentielles qui sont requises pour que la libre concurrence existe.

L'intervention des pouvoirs publics dans certains services, tels que les omnibus, les tramways, les distributions d'eau et de gaz, etc., peut être ou ne pas être nécessaire. C'est à l'expérience, aux faits de trancher la question.

L'exemple de Londres prouve que la libre concurrence suffit parfaitement pour assurer le service des omnibus dans une grande ville. Le service des omnibus, pour le public, est meilleur à Londres qu'à Paris. La première cause de ce fait est le monopole qui, à Paris, a été concédé à une compagnie. Une seconde cause réside dans les charges fiscales dont la ville de Paris charge cette compagnie. Par exemple, la ville prélève un droit de stationnement très élevé pour chaque omnibus. La Compagnie a donc un grand intérêt à ne faire circuler que des voitures où les voyageurs se trouvent au complet. C'est la raison pour laquelle il est souvent difficile de trouver place dans les omnibus, à Paris.

Il y a une autre conséquence à tirer de ce fait. Les socialistes prétendent que quand la commune aura tous les services publics, ceux-ci seront certainement bien faits, car les électeurs sauront surveiller leurs élus. Or, on voit, au contraire, que les électeurs parisiens continuent à tolérer des abus qui n'existent pas à Londres, et qu'il serait extrêmement facile de faire disparaître.

L'exemple des prix du gaz dans les villes italiennes, prouve que la libre concurrence suffit parfaitement pour que ce ser-

vice soit fait dans les meilleures conditions possibles [1]. Les Turinais, grâce à la libre concurrence, paient leur gaz 14 centimes le mètre cube, ce qui correspond à 12 centimes pour une puissance éclairante de 79 bougies par heure. Les autres villes, qui ont concédé le monopole à des sociétés privées, paient beaucoup plus, jusqu'à 40 cent. le mètre cube, et 38 centimes pour 79 bougies.

(**841**) [1] Le gouvernement italien a publié, en 1894, les résultats d'une enquête sur le prix du gaz, pour 116 localités. La ville de Turin, où existe la libre concurrence pour la production et la distribution du gaz, est, de ces 116 localités, celle où l'on observe le prix le plus bas. La différence est même très considérable.

PRIX DU GAZ *(lire)*

	Prix			Prix	
	par m. c.	pour 79 bougies		par m. c.	pour 79 bougies
Alexandrie (ville)	0,25	0,22	Milan (ville)	0,25	0,23
Idem { de	0,30	0,31	Idem { de	0,30	0,31
(province) { à	0,20	0,20	(province) { à	0.19	0,20
Ancone (ville)	0,35	0,30	Modène (ville)	0,30	0,28
Ascoli »	0,40	0,45	Naples »	0,34	0,30
Bari »	0,36	0,39	Idem { de	0,30	0,26
Barletta »	0,28	0,26	(province) { à	0,35	0,31
Bologne »	0,30	0,26	Novare (ville)	0,20	0,23
Imola »	0,33	0,30	Idem { de	0,33	0,37
Brescia »	0,22	0,19	(province) { à	0,25	0,30
Cagliari »	0,30	0,35	Padoue (ville)	0,38	0,30
Caltanisetta »	0,35	0,31	Palerme »	0,45	0,39
Caserta »	0,40	0,35	Parme »	0,37	0,32
Catania »	0,40	0,37	Pavie »	0,26	0,25
Catanzaro »	0,43	0,38	Pérouse [1] »	2,00	0,39
Chieti »	0,32	0,38	Pesaro »	0,35	0,29
Come »	0,20	0,23	Plaisance »	0,30	0,30
Idem { de	0,25	0,28	Pise »	0,30	0,26
(province) { à	0,23	0,24	Porto-Maurizio { de	0,35	0,36
Cosenza [1] (ville)	1,60	0,32	(province) { à	0,30	0,26
Cremone »	0,25	0,23	Ravenne (ville)	0,26	0,24
Cuneo { de	0,30	0,34	Reggio-Calabre »	0,35	0,36
(province) { à	0,25	0,28	Reggio-Emilia »	0,33	0,30
Ferrara (ville)	0,25	0,22	Rome (ville)	0,29	0,24
Florence »	0,30	0,26	Rovigo »	0,30	0,27
Foggia »	0,35	0,29	Salerne »	0,33	0,29
Forli »	0,30	0,31	Sassari »	0,40	0,35
Rimini »	0,33	0,39	Siene »	0,35	0,29
Gênes »	0,25	0,28	**Turin** »	**0,14**	**0,12**
Idem { de	0,30	0,36	Idem { de	0,30	0,28
(province) { à	0,23	0,27	(province) { à	0,27	0,23
Girgenti (ville)	0,40	0,32	Trapani (ville)	0,33	0,39
Taranto »	0,28	0,23	Marsala »	0,33	0,39
Lecce [1] »	1,50	0,34	Trevise »	0,38	0,33
Lucque »	0,28	0,23	Udine »	0,30	0,25
Mantoue »	0,24	0,15	Venise »	0,35	0,29
Massa »	0,40	0,33	Verone »	0,35	0,31
Carrare »	0,25	0,21	Vicence »	0,38	0,31
Messine »	0,35	0,37			

[1] Distillation de résidus de pétrole.

NB. Les prix donnés par ce tableau sont ceux pour l'éclairage particulier. Pour l'éclairage public, les prix sont généralement inférieurs.

C'est se payer de mots que de trouver bon ces monopoles, seulement parce qu'ils sont concédés à des compagnies privées. Nul doute qu'une somme extrêmement considérable est ainsi soustraite aux Italiens, et qu'il vaudrait beaucoup mieux, pour eux, que le monopole existât au moins en faveur de la commune. Mais l'exemple de Turin fait voir qu'il est encore un autre système préférable, aussi bien au monopole privé qu'au monopole public, et c'est le régime de la libre concurrence.

A Paris, les consommateurs paient le gaz 30 cent. le mètre cube. Suivant une étude de Mr Beaurin-Gressier (*Journ. de la Soc. de Statis.*, juin 1895), ces 30 cent. comprennent de 7 à 8 cent. de charges fiscales diverses. On peut discuter tant qu'on voudra sur l'incidence de l'impôt et des charges des monopoles, mais tous les raisonnements du monde ne sauraient prévaloir contre le fait qu'à Turin, sous un régime de libre concurrence, les consommateurs paient leur gaz 14 cent. le mètre cube, et que, à Paris, sous un régime de monopole, ils le paient 30 cent. A Berne, sous le régime du monopole communal, le prix du gaz est de 22 cent.

	Fr.
Charges municipales . .	0,0620
» envers l'Etat . .	0,0072
Douanes	0,0040
Total	0,0732

842. La question des chemins de fer n'est pas seulement économique. C'est une de ces questions pratiques dans lesquelles les considérations sociales et politiques ont un très grand poids, et que chaque peuple doit résoudre séparément. Mais ce qu'il faut savoir d'une manière générale, c'est qu'au point de vue strictement économique, pour obtenir le maximum d'ophélimité, l'intervention de l'Etat devrait se borner à ramener l'organisation des chemins de fer à ce qu'elle serait sous un régime de libre concurrence. C'est, au fond, le but de la législation anglaise et de la législation des Etats-Unis. Malheureusement, leur efficacité est loin d'être démontrée, et le but paraît très difficile à atteindre.

La comparaison des résultats obtenus pour les chemins de fer, en Angleterre par la libre concurrence, et en France par l'intervention de l'Etat, est particulièrement instructive [1].

Grâce à la garantie de l'Etat, le capital employé dans les chemins de fer français reçoit un peu plus de 4 $^0/_0$ d'intérêt. Ce rendement est constant. En Angleterre, les risques

(**842**) [1] Nous empruntons les chiffres suivants au *Moniteur des Intérêts matériels,* 29 sept. 1895.

de l'exploitation sont à la charge du capital privé, et sa rémunération varie d'une année à l'autre. En 1894, année plutôt prospère, la recette nette a représenté 3,77 $^0/_0$ du capital employé (3,60 $^0/_0$ en 1893), et le capital représenté par les actions ordinaires a reçu 3,80 $^0/_0$ (3,51 $^0/_0$ en 1893).

Ainsi, les capitalistes privés reçoivent moins, en Angleterre, sous le régime de libre concurrence, pour les chemins de fer, qu'en France, sous le régime de l'intervention de l'Etat.

Les personnes qui espèrent dans l'intervention de l'Etat pour diminuer les gains des capitalistes privés, sont donc dans une erreur complète. Le *Moniteur des Intérêts matériels* dit avec raison, à ce propos : « Le régime de la libre concurrence a été profitable (en Angleterre) à la clientèle des chemins de fer. Le *transport* y rapporte moins à celui qui le fait et qui se contente ainsi d'un revenu moyen, inférieur à celui qui est assuré en France, grâce à l'intervention de l'Etat ».

	FRANCE		ANGLETERRE	
	Nombre des voyageurs	%	Nombre des voyageurs	%
1re classe.	18,975,000	6,40	29,821,000	3,30
2e »	80,697,000	27,30	60,162,000	6,60
3e »	196,646,000	66,30	821,430,000	90,10
Totaux. . . .	296,318,000	100,00	911,413,000	100,00

Le nombre absolu des voyageurs est triple en Angleterre de ce qu'il est en France. Une différence des besoins et des goûts des deux peuples n'est pas étrangère à ce phénomène ; mais il est certain que la différence du régime d'exploitation des chemins de fer y a aussi sa bonne part. En Angleterre, les compagnies n'ayant pas l'oreiller de paresse de la garantie de l'Etat, s'ingénient de toutes manières pour attirer les clients. En France, ce sont les contribuables qui paient pour l'indolence et les bévues des compagnies ; en Angleterre, ce sont les actionnaires. Cela fait une grande différence. Les admirateurs de l'Etat « éthique » pensent autrement, mais leur idéal a le malheur de se trouver en désaccord complet avec les faits.

Ces personnes croient aussi que l'intervention de l'Etat est nécessaire pour rendre plus « démocratique » l'exploitation des chemins de fer. Or, la proportion des voyageurs de 3me classe est beaucoup plus grande en Angleterre qu'en France. Les compagnies anglaises ne s'occupent que de gagner le plus possible, et, pour cela, elles tâchent d'attirer sur leurs

lignes la partie la plus nombreuse de la population, qui est en même temps la moins riche. En France, les compagnies doivent non seulement se soucier du public, mais encore et surtout de mériter les bonnes grâces des politiciens. La différence de ces causes produit la différence des effets. En Italie, c'est bien pis. Il est des trains directs qui causent aux compagnies des pertes, au lieu de leur procurer des gains, et qu'on conserve uniquement parce qu'ils plaisent à messieurs les députés. Cette manière de comprendre l'exploitation des chemins de fer peut être très « éthique », mais elle n'est guère économique [2].

Les résultats du monopole des allumettes, en France, sont bien connus. Les allumettes coûtent plus cher et sont plus mauvaises que celles que produit l'industrie privée. En Angleterre, les chantiers privés construisent les navires de guerre à meilleur marché que les chantiers de l'Amirauté.

Le rapport, fait en 1895, par Mr Cavaignac sur l'administration du ministère de la guerre en France, contient une riche moisson de faits qui prouvent combien cette administration est coûteuse. C'est à tort qu'on en fait retomber la faute exclusivement sur les hommes. Des faits semblables se sont produits en tous temps et en tous pays. Leur cause principale gît dans l'absence du stimulant de la libre concurrence. Là où, comme pour la guerre, cette concurrence est impos-

(**842**) [2] On cite, généralement, l'exemple de la poste, pour prouver que l'Etat peut convenablement administrer certaines industries. Il faut observer, d'abord, que les postes ne présentent qu'à un degré très faible les caractères propres aux entreprises industrielles. Ensuite, il y a plusieurs faits qui prouvent que, même pour les postes, le régime du monopole de l'Etat n'échappe pas à la loi générale qui régit ces organisations. Ainsi, pour la ville de Berlin, il existe une entreprise privée de transport des correspondances, laquelle procure au public des avantages que ne donne pas le service de la poste du gouvernement. A Paris, les levées supplémentaires étaient faites par des entreprises privées à un prix inférieur à celui de la poste de l'Etat. Une loi du 27 décembre 1895 a réduit ces taxes des levées supplémentaires. Aurait-on songé à cette réduction sans la concurrence de l'industrie privée ?

Un grand nombre de journaux quotidiens accordent des abonnements annuels, à partir du 1er de chaque mois. La poste ne fait ces abonnements qu'à partir du 1er janvier de chaque année. Pourquoi cette différence ? Parce que les journaux quotidiens sont des entreprises privées, en concurrence les unes avec les autres, tandis que la poste a un monopole.

On peut chaque jour se rendre compte, par une expérience bien simple, des différences qu'il y a, pour le public, entre ces deux genres d'organisations. Que l'on aille seulement faire une emplette aux magasins du Louvre et, en sortant recommander une lettre au bureau de poste de la

sible, il faut se résigner à des inconvénients qui sont inévitables. On peut, avec beaucoup de zèle et de bonne volonté, les atténuer; on ne saurait les faire complètement disparaitre.

Enfin, on ne saurait citer d'exemple dans lequel l'Etat se trouve en mesure de soutenir la concurrence de l'industrie privée.

Ce n'est donc pas, en général, par une action directe que l'Etat peut intervenir pour atténuer les inconvénients que présentent les monopoles et quasi-monopoles naturels; ce n'est que par une action indirecte, en s'efforçant de mettre les monopoleurs dans la condition où ils se trouveraient, sous un régime de libre concurrence.

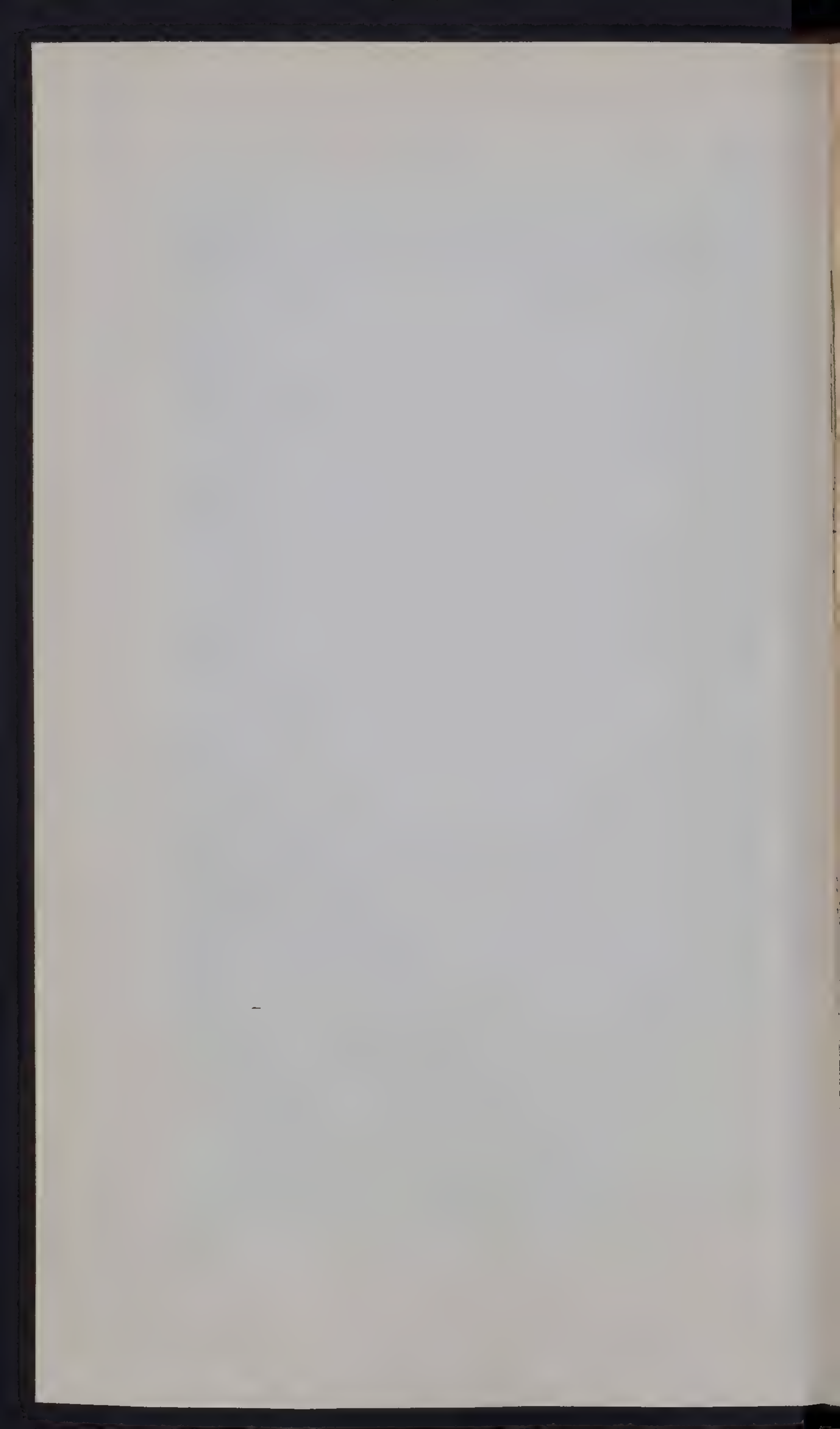
843. Les gouvernements ont une tendance très marquée à considérer comme une unité chaque branche de production qui leur est confiée, et à mettre à la charge des parties plus productives de cette branche le déficit des parties moins productives. Il peut y avoir de bonnes raisons politiques et sociales d'en user ainsi, mais on ne doit pas oublier qu'économiquement on aboutit à une destruction de richesse qui peut être très considérable. Soient, par exemple, deux lignes de chemins de fer X et Y; on établit un tarif uniforme, en sorte que l'excédent de recettes de X compense exactement le déficit de Y. Au contraire, la libre concur-

place de l'Opéra. Au Louvre, on trouve des commis qui s'empressent à servir le public. Pourquoi? Parce que si le public n'était pas content, il irait au Bon Marché, au Printemps, ou dans quelque autre magasin. Et si le service n'est pas aussi parfait qu'il pourrait l'être, c'est parce qu'il a plu aux socialistes d'Etat d'imposer sur les magasins une taxe progressive, selon le nombre des commis. Au bureau de poste de la place de l'Opéra, on attend parfois plus d'une demi-heure pour recommander une lettre. Pourquoi? Parce que l'Etat a un monopole. Si un concurrent pouvait ouvrir un autre bureau de poste, il faudrait bien que le gouvernement trouvât moyen de contenter le public, sous peine de perdre toute sa clientèle.

En Italie, les lignes télégraphiques sont constamment encombrées par des télégrammes, souvent fort insignifiants, du gouvernement, et le public est fort mal servi. Ce sont des fantaisies que l'on peut se passer quand on a un monopole; mais, sous un régime de libre concurrence, une entreprise qui servirait si mal le public se ruinerait, ferait faillite et disparaîtrait.

Un Anglais, comparant le service des chemins de fer de son pays à celui des chemins de fer du continent européen, là où ils sont sous la dépendance plus ou moins directe du gouvernement, disait: « En Angleterre, le voyageur est pour les Compagnies le client qu'il faut tâcher d'attirer; sur le continent, ce n'est qu'un contribuable qui doit se taire et obéir ».

rence aurait fait disparaître l'excédent de recettes de X par l'abaissement des tarifs de cette ligne, et aurait de même fait disparaître le déficit de Y par le relèvement des tarifs. Les coefficients de fabrication sont donc changés, ce qui conduit à une destruction de richesse. Pour se rendre compte de la chose, sans avoir recours aux considérations mathématiques sur lesquelles repose la démonstration de notre théorème, supposons un cas extrême. Il n'existe, par exemple, qu'une ligne de chemins de fer en France : celle de Paris à Marseille ; les transports entre Paris et Le Havre se font par le moyen de diligences et de camions. On veut établir un tarif uniforme. Ce tarif sera tellement élevé que les transports par le chemin de fer seront difficiles, et le ravitaillement de Paris coûtera fort cher. Il vaut mieux, évidemment, sacrifier entièrement la ligne du Havre et tirer tout le parti possible de celle de Marseille. Il vaut mieux forcer, par la différenciation des tarifs, les marchandises à passer par la voie la plus économique. L'uniformité des tarifs et l'uniformité des conditions de l'exploitation ruinent les chemins de fer italiens, et empêchent le développement économique du pays. La libre concurrence réduirait considérablement les tarifs sur les lignes principales, et provoquerait ainsi la création de nouvelles industries et le développement des anciennes. Au contraire, les tarifs sont assez élevés, parce que l'on a voulu établir des conditions moyennes et uniformes pour les lignes économiquement productives et pour des lignes secondaires dont le trafic est presque nul, et qui n'ont été construites que dans des buts politiques ou électoraux. Sous le régime de la libre concurrence, ces lignes n'auraient pas été établies ; mais, maintenant qu'elles existent, on tâcherait d'en tirer le meilleur parti possible, en établissant de nouvelles différences entre elles, en réduisant les tarifs là où cette réduction peut amener un tel accroissement de trafic que le produit net augmente, en relevant ces tarifs dans des conditions contraires.



LIVRE II

CHAPITRE III. — Le commerce.

844 à 848. Nature du commerce. — 849 à 851. Le commerçant est un entrepreneur. — 852 à 864. Théorie du commerce international — 865 à 888. Effets produits par la protection. — 889 à 891. Statistique du commerce international. — 892 à 898. Nature de la spéculation. — 899. Conditions dans lesquelles la spéculation peut être nuisible. — 900 à 902. Fonction sociale des spéculateurs. — 903 à 906. Classification des coalitions. — 907. Coalitions qui opèrent sans l'aide directe de la loi ; coalitions de négociants. — 908. Coalitions de producteurs. — 909 à 910. Coalitions qui opèrent grâce à l'aide de la loi. — 911. Cas dans lesquels les coalitions réussissent, et cas dans lesquels elles échouent. — 912. Intervention de l'Etat pour régler le commerce. — 913 à 916. Législation à Athènes et à Rome. — 917 à 920. Législation depuis le moyen-âge jusqu'aux temps modernes. — 921. Comment les consommateurs peuvent défendre leurs intérêts. — 922 à 924. Sociétés coopératives.

844. Le commerce transforme les biens économiques dans l'espace et dans le temps. Il divise ces biens et les distribue aux différents consommateurs (commerce de détail). Enfin, par le marchandage et la spéculation, il contribue à établir l'équilibre économique. Comme toute marchandise, pour être consommée, doit être mise à notre portée, le commerce n'est qu'une des phases de la transformation des biens économiques, non moins importante ni moins essentielle que celle dans laquelle les objets subissent des changements matériels, et à laquelle on a réservé le nom de production.

845. C'est un fait digne de remarque que, dans beaucoup de sociétés, les deux parties dont se compose la transformation des biens économiques ne jouissent pas d'une égale considération, la transformation matérielle étant regardée comme plus digne et plus importante que la transformation dans l'espace et dans le temps [1], ou que celle relative à la distri-

(**845**) [1] Au fond, l'opinion de la plupart des peuples du continent européen est encore celle du vieux Caton, qui met en première ligne l'agriculteur, bien qu'il ajoute, comme opinion personnelle, qu'il estime aussi un négociant. « Lorsque les anciens, dit-il, voulaient louer un citoyen, ils

bution des marchandises. Pour cette dernière, on peut trouver un motif d'un ordre général, et dire que le petit artisan n'est pas mis à un niveau beaucoup plus élevé que le petit commerçant. Quant à la différence qu'on fait entre le grand commerce d'une part, et l'industrie et surtout l'agriculture de l'autre, il est très probable qu'il faut en chercher la vraie raison dans la nature des occupations du plus grand nombre des individus de la classe dominante. Là où, comme il arrive assez généralement, le pouvoir politique appartient aux propriétaires fonciers, leurs travaux, c'est-à-dire les travaux agricoles sont considérés comme d'un genre moralement plus élevé, plus digne de l'intérêt de l'Etat et de la société entière. Cette faveur s'est étendue à la grande industrie quand ses chefs, comme cela est arrivé chez les peuples modernes, ont eu part au gouvernement. Quand, par exception, comme par exemple à Athènes et dans les républiques italiennes, la classe commerçante a eu une part considérable dans le gouvernement, ses occupations se sont relevées dans l'estime publique.

Il ne faut jamais oublier la mutuelle dépendance des phénomènes sociaux, en vertu de laquelle l'effet réagit à son tour sur sa « cause ». La considération qui s'attache à certaines occupations de la classe dominante, influe, à son tour, pour faire en sorte que la classe dominante continue à se recruter parmi les personnes qui se livrent à ces occupations.

846. Beaucoup d'auteurs ont sur ce sujet une théorie très simple. L'*antiquité* aurait eu le mépris du *travail*, et ce mépris aurait continué jusqu'à ce que, sous l'influence du christianisme, — disent les uns — de la révolution française, — disent les autres — le *travail* en vint à être honoré, ainsi qu'il le mérite.

Cette théorie est fausse de tous points; aussi bien pour les louanges qu'elle décerne aux sociétés modernes que pour le blâme qu'elle inflige aux sociétés anciennes. Si l'on essaye

lui donnaient le titre de bon agriculteur : *Et virum bonum cum laudabant, ita laudabant, bonum agricolam bonumque colonum... Mercatorem autem strenuum studiosumque rei quaerendae existimo ; verum... periculosum et calamitosum.* Mais c'est l'agriculture qui donne les meilleurs citoyens et dont les bénéfices sont honorables, assurés et nullement odieux : *At ex agricolis et viri fortissimi et milites strenuissimi gignuntur, maximeque pius quaestus stabilissimusque consequitur, minimeque invidiosus : minimeque male cogitantes sunt, qui in eo studio occupati sunt.* » *de r. r. init. Dion.* Hal. IX, 25 : *οὐδενὶ γὰρ ἐξῆν Ῥωμαίων οὔτε κάπηλον οὔτε χειροτέχνην βίον ἐχειν.* C'est comme de nos jours les Arabes. Ils se font volontiers voleurs de grand chemin, mais ne s'adonnent à aucun métier.

de résoudre le problème de savoir si l'*antiquité* a méprisé ou honoré le travail, on s'aperçoit tout de suite que la question est mal posée; d'abord, parce qu'on ne peut considérer ensemble, en cette matière, des sociétés aussi différentes que l'étaient celles d'Athènes, de Sparte, de Rome; ensuite, parce que, même si l'on ne considère qu'un seul de ces pays, l'opinion a changé avec le temps, et par là, est aussi devenue différente suivant les partis qui l'exprimaient.

Ozanam *(La civilisation au Ve siècle)* observe que l'esclavage est l'ennemi du travail libre, et il s'imagine que l'antiquité, à laquelle il importait de maintenir l'esclavage, foulait aux pieds le travail libre et le méprisait. Renan dit (Marc Aurèle, p. 599): « L'erreur de la Grèce, qui avait été le mépris de l'ouvrier et du paysan, n'avait pas disparu [1] ».

(**846**) [1] Il cite pour la Grèce Platon, *Rep.*, V, III, 4; Arist., *Polit.*, III, 5; IV, 8; Xenoph., *Œcon.*, IV, 2; Plut., *Pericl.*, 2. Mais on peut citer des passages précisément opposés. Mr Michel Clerc, *Les métèques athéniens*, p. 320-326, en a réuni un grand nombre, et a pu soutenir avec raison que les Athéniens, au contraire, honoraient le travail. Mr Caillemer, Daremb. Sagl. *Artifices*, a serré de près la vérité en observant les contradictions qui existaient sur ce sujet à Athènes. Tous les faits s'expliquent par l'observation que l'estime publique s'est simplement attachée aux occupations de la classe dominante. Les chefs de l'épopée homérique sont des agriculteurs, obligés, d'ailleurs, par le peu de développement de l'industrie, de fabriquer eux-mêmes ou de faire fabriquer dans leur maison tout ce dont ils avaient besoin. On chante donc leurs travaux comme leurs exploits à la guerre (Il., V, 60, 313; VI, 314-315; VII, 220; XI, 106; XV, 411-412. Od., III, 464; V, 243; VI, 233, 314-315, 423; IX, 391; XI, 106; XV, 411; XVII, 382, 340; XVIII, 365-375; XIX, 56; XX, 143; XXIII, 189; XXIV, 226-231). La caste des forgerons, qui est la première de la noblesse des Bambaras d'Afrique (Raffenel, I, 384), descend moralement en ligne directe du dieu Héphœstos. Il est impossible de louer le travail et les travailleurs plus que ne le fait Hésiode (*Ἔργον δ'οὐδὲν ὄνειδος, ἀεργίη δέ τ' ὄνειδος. Op. et d.*, 311; *et passim)*. Ce n'est que plus tard que la classe dominante, devenue plus riche, dédaigna le travail; mais il n'est pas sûr que ce sentiment fût général. Hérodote, II, 167, parlant du mépris que professaient les Egyptiens pour les arts mécaniques, ajoute que les Grecs pensent de même, spécialement les Lacédémoniens. Il en excepte les Corinthiens. Plus tard, il faudra aussi excepter Athènes.

Quand l'ancienne classe dominante perdit le pouvoir, qui passa au peuple, elle professa le plus profond mépris pour ses vainqueurs. Théophraste nous a dépeint (XXVI) de main de maître le portrait d'un de ces hommes, « qui rougissait toutes les fois qu'il se voyait dans l'assemblée à côté d'un pauvre mal mis et sale ». Ce portrait est encore vivant. On a vu dernièrement, en Italie, des personnes déclarer ouvertement qu'on ne devait pas se soucier des actes immoraux et des malversations de certains politiciens, du moment que ceux-ci avaient su réprimer par la force les plaintes du peuple demandant quelque allègement au fardeau insupportable des impôts.

La vérité est bien différente. Nulle part, si ce n'est peut-être de nos jours en Suisse, le travail n'a été honoré et les

Au reste, les aristocrates grecs méprisaient quelquefois plutôt le travailleur des classes inférieures que le travail. Théognis, 179-180, dit « qu'il faut chercher sur la terre et sur le vaste dos de la mer ce qui peut nous dégager de la pénible pauvreté ».

La *République* de Platon ne peut pas être citée pour nous faire connaître les opinions du *dêmos* athénien, car elle lui est absolument contraire. Les préférences de Xenoph. pour Sparte sont connues. Au passage cité par Renan, on peut d'ailleurs opposer les mots que Xenoph. met dans la bouche de Socrate (*Mem.*, II, 7). Aristarque avait des parentes à sa charge; Socrate l'engage à les faire travailler de leurs mains. Il dit : « Quels sont donc les hommes les plus sages : les oisifs ou ceux qui s'occupent de choses utiles ? » (*Mem.*, II, 7, 8). Xenoph., *Hier*, IX, 9 : « Si le commerce est utile à la cité, en honorant — *τιμώμενος* — ceux qui s'en occupent le plus, le nombre des marchands croîtrait ». Dans *de rep. Lac.*, VII, on oppose très clairement l'oisiveté des Spartiates à l'activité des autres Grecs. *Ἐν μὲν γὰρ δήπου ταῖς ἄλλαις πόλεσι πάντες χρηματίζονται, ὅσον δύνανται·* « Car, dans les autres villes, tout le monde cherche à s'enrichir comme il peut. L'un est agriculteur, l'autre marin, celui-ci marchand, ceux-là vivent de leur métier » : *οἱ δὲ καὶ ἀπὸ τεχνῶν τρέφονται.* Cela est confirmé par ce qui est dans *de rep. Athen.*, quel qu'en soit l'auteur. Enfin, c'est encore le même sens qui est exprimé dans les paroles que Thucyd. prête à Périclès, II, 40 : « Il n'est honteux pour personne d'avouer sa pauvreté, il est plus honteux de ne pas y échapper par le travail » *ἀλλὰ μὴ διαφεύγειν ἔργῳ αἴσχιον.* Combien d'hommes politiques modernes pourraient, en toute sincérité, répéter ces mots du grand Athénien ?

Dans le passage, *Polit.*, IV, 8, 2, cité par Renan, Aristote exprime son idée personnelle sur ce que *devrait* être le meilleur gouvernement : « *Ἐπεὶ δὲ τυγχάνομεν σκοποῦντες περὶ τῆς ἀρίστης πολιτείας.* » Mais ailleurs, il décrit ce qui *existe*, et le tableau est alors fort différent. C'est ainsi que, *Polit.*, III, 3, 4, il dit que « dans les oligarchies, le mercenaire ne peut être citoyen... mais l'artisan peut l'être, *puisque la plupart des artisans parviennent à la fortune* ».

Voyez aussi *Polit.*, VIII, 7, 10 ; VI, 4, 1 : « Dans la classe inférieure, on peut reconnaître les laboureurs, les commerçants, qu'ils vendent ou qu'ils achètent, les gens de mer, qu'ils soient militaires ou spéculateurs, caboteurs ou pêcheurs ». Or, c'était précisément cette « classe inférieure » qui avait le pouvoir dans beaucoup de cités grecques. « Byzance et Tarente sont peuplées de pêcheurs; Athènes, de matelots; Egine et Chio, de négociants... » C'est cette « classe inférieure » qui avait chassé Théognis de Mégare de sa patrie.

C'est comme un fait singulier qu'Heracl. Pont., *Polit.*, 43, note que les habitants de Thespie méprisaient les arts et l'agriculture ; et il observe aussi *qu'en conséquence* la plupart étaient pauvres : *καὶ διὰ τοῦτο πένητες οἱ πλείους ἦσαν.*

Lenormant, *La monnaie dans l'ant.*, III, p. 253, dit : « Que les graveurs des monnaies helléniques aient été de véritables artistes, vivant dans des conditions d'honorable liberté, assez considérés même pour avoir été dans certains temps et dans certaines villes admis à signer leurs œuvres, c'est ce qu'attestent d'une façon impossible à contester les pièces de Cydonia de Crète..., et celles de Clazomène... ».

travailleurs n'ont été puissants, comme dans l'ancienne Athènes. Le *dèmos* athénien gouvernait la république, et il était composé de petits artisans, de matelots, de marchands, etc. [2]. La classe des propriétaires fonciers avait d'abord le pouvoir, qui passa ensuite au peuple. De là, deux courants d'opinions [3]. Mais les plaintes amères que la classe dépossédée

(**846**) [2] Socrate, engageant Charmide à haranguer le peuple, lui dit, Xenoph., *Mem.*, III, 7, 6, que l'assemblée du peuple athénien se compose de cordonniers, de charpentiers, de forgerons, de paysans, de marchands. Même parmi les alliés de Sparte, les artisans étaient la majorité (Plut., *Ages.*, 26. *Apophth. lac.)*. En Phocide, les citoyens se plaignaient si on faisait travailler des esclaves au lieu d'hommes libres (Ath., VI, p. 264).

Dans les cités grecques où domine l'aristocratie, la scène change. A Sparte, l'oisiveté était considérée comme la condition de l'homme libre (Plut., *Lyc.*, *Apophth. lac.)*. Elien n'est pas croyable quand il rapporte *(Var. hist.*, II, 5) qu'on y punissait les oisifs. Corinthe, ville où florissait le commerce, avait naturellement plus d'estime pour le travail (Herod., II, 167). « A Thèbes, dit Aristote, *Polit.*, III, 3, 4, la loi écartait de toute fonction celui qui n'avait pas cessé le commerce depuis plus de dix ans ».

On cite Lucien, *Somn.*, 9, et Plutarque, *Péricl.*, 2, méprisant Phidias parce qu'il avait travaillé de ses mains. Mais l'opinion de ces Grecs de l'époque impériale n'a rien à voir avec les sentiments de la démocratie athénienne au temps de la liberté.

(**846**) [3] Aristophane représente bien les deux tendances dans les *Acharniens*. Il est naturellement contraire aux artisans et favorable aux agriculteurs. Dans les *Chevaliers*, il loue encore plus ouvertement l'aristocratie. Cela prouve seulement que le *dêmos* athénien avait le sentiment de la liberté assez développé pour tolérer les brocards de ses ennemis. Mais, dans les choses sérieuses, il se montrait on ne peut plus favorable aux intérêts des travailleurs. Xenophon, *de vectig.*, recommande de bien traiter les métèques pour les attirer à Athènes. Une loi défendait de reprocher à un citoyen ou à une citoyenne leur métier (Dem., *c. Eubul.*, 408). Plut., *Apophth. lac.*, 62, fait dire à un Lacédémonien que les Athéniens ne regardaient aucun métier comme honteux. Hippias, Plat., *Hipp. min.*, se vantait de n'avoir rien sur sa personne qu'il n'eût travaillé lui-même. Son anneau, son cachet, un frottoir, un vase, sa chaussure, sa tunique, il avait tout fait.

Thémistocle, si nous en croyons Diod. Sic., XI, 43, avait proposé d'exempter de tout tribut les artisans et les métèques. Le fils n'était pas tenu de secourir son père, si celui-ci ne lui avait pas fait apprendre un métier (Plut., *Solon*, 22). Les artisans, peu de temps après les réformes de Solon, eurent deux archontes, contre cinq eupatrides et trois cultivateurs (Arist. *de rep. ath.*, 13). Les artisans avaient leur fête, nommée *χαλκεῖα* ou *Ἀθηναῖα* (Harpocr. et Suid.).

A Athènes, les oisifs sans moyens d'existence, étaient exposés à une action publique : l'*ἀργίας γραφή*. — Diog. Laert. *Sol.* Plut., *Sol.* Poll., VIII, 42. Ath., IV, 168. Herod., II, 167. Diod. Sic., I, 77. Des lois contre les oisifs paraissent avoir été en vigueur dans d'autres pays. En Egypte, en Sardaigne (Æl., *Var. hist.*, IV, 1), en Lucanie (Stob. *Serm.*, 42), à Corinthe (Ath., VI, 227).

exhalait ne représentaient pas les sentiments du *dêmos* athénien ; pas plus que les invectives de Théognis de Mégare [4] ne nous représentent les idées de la démocratie en Grèce.

847. A l'origine de Rome, la suprématie appartient à la classe agricole, et ce sont ces occupations qui sont le plus en honneur. Mommsen (H. R., I., p. 261) pense que les artisans aussi jouissaient de l'estime publique. « Les antiques chants nationaux ne célèbrent pas seulement *Mamers*, Dieu des combats, mais aussi *Mamurius* l'habile armurier. » Mais quand la guerre devint la seule industrie de la classe dominante, les autres manières d'acquérir la richesse ne furent plus tenues qu'en mince estime. C'est à cette époque que se rapportent les citations de Renan (Cic., *Tusc.*, V. 36 ; *De off.*, I, 42 ; *pro Flacco*, 18 ; *pro domo sua*, 33, etc.). Pourtant une partie de la classe dominante se livrant à des spéculations financières, celles-ci étaient réputées dignes de citoyens romains (A. Deloume, *Les manieurs d'argent à Rome*).

848. De nos jours encore il existe des préjugés contre les « intermédiaires ». Si l'on trouve le moyen de réduire le travail nécessaire pour se procurer une certaine quantité de blé, en obtenant indirectement cette marchandise, moyennant, par exemple, l'extraction de la houille en Angleterre, ou la fabrication des soieries en France, les protectionnistes jugent que c'est là un malheur irréparable pour le pays, tandis qu'il est au contraire très avantageux, à leur avis, de réduire le nombre des autres producteurs qui se chargent de mettre le blé à la portée des consommateurs. En réalité, il est tout aussi avantageux à la société, considérée dans son ensemble, de réduire, autant qu'il est possible, le travail des uns comme celui des autres. On obtient le maximum d'ophélimité en produisant les biens économiques avec le moins possible de travail et, en général, avec la moindre somme de services des capitaux. Il ne faut pas, par conséquent, tomber dans l'erreur opposée à celle que nous avons notée, et croire qu'il soit convenable, en vue d'obtenir le maximum d'ophélimité, de protéger le petit commerce contre la concurrence des grands magasins ou des sociétés coopératives.

849. Le commerçant, en tant qu'il transforme les marchandises dans l'espace et dans le temps, est un « entrepreneur » comme tous les autres, et comme tel, la libre concur-

(**846**) [4] Voir la préf. de Welcker aux œuvres de Théognis.

Hippodamus le pythagoricien, Stœb., *Flor.*, 43, 92, divise en trois parties les citoyens et dit que les plus mauvais sont les ouvriers : *τὸ δὲ βάναυσον χερήιον*· Les tendances aristocratiques des pythagoriciens sont bien connues.

rence l'amène à ne faire ni bénéfices ni pertes. Il faut toujours se rappeler non seulement que c'est là un état limite, mais encore que le commerçant réel n'est pas uniquement un « entrepreneur », qu'il est, en outre, le possesseur de son propre capital personnel, et que, même à l'état limite, il perçoit les prix des services de ce capital.

850. Pour la transformation matérielle (production), la proposition (698 α), caractérisant un état limite où la concurrence des entrepreneurs est parfaite, a été traduite par la proposition (703 α), qui considère un entrepreneur ne faisant ni gains ni pertes. De même, pour la transformation dans l'espace et dans le temps (commerce), nous avons exactement les mêmes propositions.

851. Dans tout échange, ce sont des biens économiques qu'on échange contre d'autres biens économiques. La chose est peut-être un peu moins évidente pour le commerce international ; ce qui explique pourquoi il convient d'attirer l'attention sur la proposition que « les biens économiques s'échangent contre des biens économiques » (861 [3]). On disait autrefois « que les produits s'échangent contre les produits ». Mais il faut substituer le terme *biens économiques* à celui de *produits*, afin de tenir compte que non seulement les services des capitaux (transports maritimes et terrestres, services des banquiers, des ingénieurs, etc.) peuvent faire partie des échanges, mais encore les titres de dettes publiques ou d'autres valeurs [1]. Cette proposition est identique au fond à

(**851**) [1] Les fluctuations du change, pour les pays ayant une fausse monnaie, sont dans un rapport étroit avec les ventes et les achats à l'étranger de titres de la dette publique et autres valeurs du pays. Tantôt c'est la variation du change qui est la *cause*, et la variation de l'exportation des titres qui est l'*effet ;* tantôt c'est le contraire. Si, par exemple, le change monte, parce que le pays a de forts paiements à faire à l'étranger, l'exportation des titres sera stimulée. Mais il peut arriver que, pour des raisons politiques, ces titres soient vendus par l'étranger, et que les habitants du pays considéré les rachètent et doivent, pour cela, faire des paiements à l'étranger. En ce cas, une augmentation du change se trouvera coexister avec une augmentation de l'importation, au lieu d'une augmentation de l'exportation des titres.

On peut observer des effets de ce genre en comparant les cours de la rente italienne et du change, à Paris et à Rome. Ainsi, du 15 au 21 janvier 1896, le prix de la rente italienne augmente à Paris, il demeure à peu près constant à Rome, c'est le change qui varie. Cela veut dire

Dates	PARIS	ROME	
	Prix de la rente italienne	Prix de la rente italienne	Change sur Paris
15 janv. 1896	83,90	91,27	109,12
21 « »	84,45	91,30	108,75

celle développée (295, 301 et suiv.) à propos de la monnaie. Dans les paragraphes cités, on a vu le mécanisme par lequel, si on altère l'équilibre économique par un excès d'importation ou d'exportation de monnaie, cet équilibre se rétablit automatiquement. Maintenant, nous laissons ces détails et nous considérons directement l'équilibre.

852. Théorie du commerce international. Nous avons donné la théorie de la production sur un marché fermé. Il faut maintenant considérer un marché ouvert, c'est-à-dire un marché qui est en concurrence avec d'autres marchés, *seulement* pour certains produits et certains capitaux (88-102-706 α). Pour déterminer la répartition des produits entre ces différents marchés, nous devons être fixé sur les rapports dans lesquels ils se trouvent les uns avec les autres.

853. Ici, comme pour la production matérielle (698-703), nous pouvons faire les trois hypothèses qui ont été expliquées au § 131. Nous aurons donc à considérer : (α) Un état limite de concurrence parfaite entre les entrepreneurs des pays qui commercent ensemble (698 α - 703 α). (β) La condition du maximum d'ophélimité pour un de ces pays (698 β-703 β). (γ) Un état où un de ces pays possède certains monopoles.

854. Détermination des quantités échangées dans un état de libre concurrence. (698 α) Soit X le pays que nous considérons, Y le reste du monde. L'équilibre étant établi, supposons qu'on exporte de X certaines marchandises A,... C,... et qu'on y importe certaines autres B,... On peut faire deux hypothèses : (α) On ne produit pas de B en X, ni de C en Y; (β) On produit du B en X, et du C en Y. Si l'on exprime les prix en le même numéraire, le prix du B qu'on pourrait fabriquer (dans le cas α) ou qu'on fabrique effectivement (dans le cas β) en X, doit être supé-

qu'à mesure que le cours montait à Paris, les Italiens vendaient des titres de rente.

Un effet opposé se produit du 19 au 25 février 1896. A Paris, la rente italienne perd 3 fr. 57 ; à Rome, elle ne perd que 1.40 ; la différence est compensée par l'augmentation du change qui, de 109,80, passe à 111,80. A mesure que la rente italienne baissait à Paris, les Italiens achetaient.

Dates	Paris	Rome	
	Prix de la rente italienne	Prix de la rente italienne	Change sur Paris
19 fév. 1896	83,52	91,40	109,80
25 » »	79,95	90,00	111,80

rieur (dans le cas α) ou égal (dans le cas β) au prix du B qu'on importe.

855. Mais si les prix des marchandises de Y ne sont pas exprimés en le même numéraire que les prix des marchandises de X, les inégalités, ou les égalités précédentes, ne subsisteront plus, en général. Il convient alors de substituer aux relations entre les prix en X et en Y, des relations entre le rapport de deux prix en X et le rapport de deux prix en Y; car ces rapports demeureront les mêmes, quels que soient le numéraire employé en X et le numéraire employé en Y.

856. En faisant usage des mathématiques [1], on démontre très facilement la proposition suivante : (I) Pour que des échanges de C et de B aient lieu entre X et Y, le rapport des prix du C et du B produits en X (le prix du C comprenant

(**856**) [1] Nous avons déjà donné (294 [1]) les équations qui déterminent l'équilibre économique entre deux marchés X et Y.

Pour la marchandise B importée en X, nous avons trouvé l'inégalité (3) (**294** [1])

$$p_{xxb} > p_{yxb} . \tag{1}$$

D'une manière semblable, on trouverait, pour la marchandise C, importée en Y

$$p_{xyc} < p_{yyc} . \tag{2}$$

En divisant membre à membre les deux inégalités (1) et (2) nous aurons

$$\frac{p_{xyc}}{p_{xxb}} < \frac{p_{yyc}}{p_{yxb}} ; \tag{3}$$

ou, en vertu des équations (1) (294 [1])

$$\frac{p_{xyc}}{p_{xxb}} < \frac{p'_{yyc}}{p'_{yxb}} . \tag{4}$$

On peut donc dire qu'on échangera, entre les deux pays, du B contre du C, quand les rapports des coûts de production seront différents. Seulement il faut remarquer qu'en établissant ces coûts de production, on doit tenir compte des frais de transport.

Si l'on fabrique du B et du C en X, l'équilibre sera obtenu quand l'inégalité (4) se changera en une égalité :

$$\frac{p_{xyc}}{p_{xxb}} = \frac{p'_{yyc}}{p'_{yxb}} \tag{5}$$

Puisque les coûts en numéraire sont proportionnels aux coûts en ophélimité (103 [1]), l'inégalité (4) et l'égalité (5) subsistent encore si, aux prix en numéraire, on substitue les coûts en ophélimité (859 [3]).

Il est clair que c'est par l'accroissement du premier rapport de l'inégalité (4), et par la diminution du second, que l'on passe de l'inégalité (4) à l'égalité (5).

les frais de transport en Y) doit être inférieur (α), ou tout au plus égal (β), au rapport des prix du C et du B produits en Y (le prix du B comprenant les frais de transport en X). Les coûts de production en numéraire étant proportionnels aux coûts de production en ophélimités (103[1], 859), la proposition précédente pourra encore s'exprimer de la manière suivante : (II) Le rapport des coûts en ophélimité du C et du B produits en X (en tenant compte que le C est transporté en X) doit être inférieur (α), ou tout au plus égal (β), au rapport des coûts en ophélimité du C et du B produits en Y (en tenant compte que le B est transporté en X).

857. Une démonstration de ces propositions générales pourrait aussi être donnée sans recourir aux mathématiques ; mais elle ne serait ni très courte, ni très claire. Il vaut mieux, quand on ne fait pas usage des mathématiques, considérer un cas particulier. En outre, on sous-entendra qu'il faut tenir compte des frais de transport, là où ils sont nécessaires.

858. On suppose que X n'échange avec Y que du C contre du B, ou du moins on isole cet échange des autres. Alors on peut dire que X a deux moyens de se procurer du B : (I) ou de le produire directement ; (II) ou de l'obtenir de Y en échange de C. Il est clair qu'en X on préférera le moyen le plus avantageux. Si, par exemple, avec 1 kilo de C, on obtient 4 kilos de B des producteurs nationaux, et 5 kilos des producteurs de Y, c'est ce dernier moyen qu'on emploiera. Ainsi donc, pour que l'échange international (II) convienne à X, il faut que le rapport des prix de C et de B produits en X soit inférieur, ou tout au plus égal, au rapport que Y est disposé à accepter. Mais Y n'acceptera qu'un rapport qui soit égal ou supérieur à celui qu'il aurait pour les marchandises produites sur son territoire. Il en résulte que le rapport des prix de C et de B produits en X doit être inférieur (α), ou égal (β), au rapport des prix de C et de B produits en Y.

859. Cette proposition a été entrevue par Torrens et établie par Ricardo. Elle porte le nom de **théorème des coûts comparés**. Elle n'est guère énoncée avec précision par les économistes qui ne font pas usage de la méthode mathématique.

(α) Ces économistes ne distinguent généralement pas très bien les coûts exprimés en différents numéraires, et les coûts exprimés par les sacrifices que l'on fait pour se procurer les marchandises (leur coût en ophélimité). Jh. Stuart Mill ne considère que les quantités de travail nécessaires pour produire les marchandises. Il paraît supposer que les

échanges dépendent des rapports de ces quantités[1]. Sous cette forme, la proposition est entièrement erronée; mais probablement, Mill pensait à un certain coût de production comprenant les salaires et « les profits », et il s'est seulement mal exprimé. Cairnes (*Princ.*, III, 1) veut que l'on compare non les coûts en numéraire, mais les coûts « mesurés par les *sacrifices* nécessaires pour la production » (les coûts en ophélimité). Or, tant qu'il ne s'agit que de rapports, la comparaison des coûts en numéraire et des coûts en ophélimité conduit aux mêmes résultats, puisque les premiers coûts sont proportionnels aux seconds (103). Mais il faut expliquer ce que l'on entend par « les sacrifices nécessaires pour la production ».

Cairnes s'exprime d'une manière fort peu précise. On dirait vraiment qu'il existe une certaine personne nommée « société », et que ce sont les sacrifices faits par cette personne que l'on considère. En réalité, la société se compose d'hommes différents, et les « sacrifices » qu'ils font, en concourant à la production, sont des quantités hétérogènes, qu'on ne saurait sommer ensemble. Une chose n'a pas un coût objectif en ophélimité, elle a des coûts subjectifs, différents suivant les différents individus. Pour un quelconque de ces individus, le coût en ophélimité est égal aux sacrifices d'ophélimité qu'il doit faire pour se procurer la chose. En outre, il faut s'expliquer sur ce que l'on entend par « sacrifices », lorsqu'il s'agit de biens économiques inutiles à leur possesseur, et dont, par conséquent, on offre toute la quantité existante[2]. Si l'on ne tenait pas compte de ces biens, sous prétexte que leur possesseur, en s'en désaisissant, ne fait aucun sacrifice, la proposition de Cairnes serait fausse.

L'homme, en faisant un échange, ne considère pas seulement l'ophélimité directe des biens qu'il cède et de ceux qu'il reçoit; il considère aussi leur ophélimité indirecte, c'est-à-dire l'ophélimité qu'il peut se procurer en transformant ces biens, soit économiquement par l'échange, soit matériellement par la production. En pratique, on peut même dire que ce sont des ophélimités indirectes que l'é-

(**859**) [1] *E. P.*, liv. III., chap. XVII, § 2 : « Si le drap qui coûte 100 jours de travail en Pologne, en coûte 150 en Angleterre, et si le blé produit par 100 jours de travail en Pologne, en coûte 200 en Angleterre, il existera aussitôt un motif pour commencer des échanges. »

(**859**) [2] Mr Enrico Barone, par une observation faite après la publication de notre premier volume, a attiré notre attention sur la nécessité de donner des explications sur ce point spécial.

changeur compare, bien plus souvent que des ophélimités directes. Un ouvrier, par exemple, compare rarement le plaisir qu'il aurait à demeurer oisif (ophélimité directe) et le plaisir que lui procurerait le salaire offert par un certain patron (ophélimité indirecte). Le plus souvent, il compare seulement les salaires que lui offrent différents patrons, c'est-à-dire qu'il se décide en comparant seulement des ophélimités indirectes. Un métayer, en pays de vignobles, ne compare pas la peine qu'il se donne au plaisir que pourrait lui procurer directement la consommation de tout le vin qu'il reçoit. Il tient compte qu'il en transformera une partie, par l'échange, en pain, en habits, etc. Si un propriétaire a une terre dont il ne tire directement aucun plaisir, il ne faut pas compter zéro pour le sacrifice qu'il fait en l'employant pour une certaine production ; il faut compter l'ophélimité qu'il pourrait indirectement obtenir en louant sa terre. C'est-à-dire qu'il ne faut pas seulement tenir compte du *lucrum cessans*, mais qu'il faut considérer aussi le *damnum emergens*[3] (442[3]).

(**859**) [3] Nous avons déjà vu (100[1]) que, si T est un des capitaux dont on offre la totalité des services, ϕ_t manque dans les équations

$$(1) \qquad \varphi_m = \frac{1}{p_a}\varphi_a = \frac{1}{p_b}\varphi_b = \dots = \frac{1}{p_s}\varphi_s = \dots\dots$$

Il faut, pour T, considérer la courbe d'offre (99[1]). 1° Si la quantité des services de T employée est moindre que la quantité offerte, c'est-à-dire si $\alpha\beta$ (Fig. 9) coupe oa, le prix p_t est nul. L'équation qui manque parmi les équations (1) n'a donc pas besoin d'être remplacée, puisque nous avons aussi une inconnue de moins. Le prix p_t étant nul, le terme $a_t\ p_t$ disparaît des équations (3) (**100**[1]), et de même disparaissent les termes en b_t, c_t... des équations (2) et (3) (**103**[1]). C'est, en effet, ce qui devait arriver, car, d'une part, les services de T n'ayant aucune utilité directe pour leur possesseur, et, d'autre part, ces services ne pouvant se vendre à aucun prix, c'est-à-dire n'ayant pas, non plus, d'utilité indirecte pour leur possesseur, celui-ci ne fait aucun sacrifice en les employant pour la production. 2° Si la quantité des services de T offerte est moindre que la quantité demandée, c'est-à-dire si $\alpha\beta$ coupe ab (Fig. 9), le prix p_t n'est plus nul, mais alors l'équation qui manque parmi les équations (1) est remplacée par celle que l'on obtient en posant r_{1t} égal à la quantité totale oa qui est offerte par l'individu 1.

Puisque l'équation en ϕ_{1t} manque parmi les équations (1), elle manquera aussi parmi les équations (1) (**103**[1]), et les équations (2) (**103**[1]) deviendront

$$(2) \qquad \begin{cases} \varphi_{1b} = b_s\,\varphi_{1s} + b_t\,p_t\,\varphi_{1m} + b_v\,\varphi_{1v} + \dots \\ \varphi_{1c} = c_s\,\varphi_{1s} + c_t\,p_t\,\varphi_{1m} + c_v\,\varphi_{1v} + \dots \\ \dots\dots\dots\dots\dots\dots \end{cases}$$

Un même objet est, en général, susceptible d'être transformé d'un grand nombre de manières, soit économiquement, soit matériellement. Le possesseur de l'objet considère la plus grande entre toutes les ophélimités qu'il peut se procurer au moyen de cet objet, soit en le transformant, ainsi qu'il vient d'être dit, soit en l'employant directement. C'est

et, de même, les équations (3) (**103**[1]) deviendront

$$(3)\qquad \frac{p_b}{p_c} = \frac{b_s \varphi_{1s} + b_t p_t \varphi_{1m} + \dots}{c_s \varphi_{1s} + c_t p_t \varphi_{1m} + \dots}\,.$$

Les quantités

$$b_t p_t \varphi_{1m}\,,\qquad c_t p_t \varphi_{1m}\,,\ \dots\dots$$

représentent les sacrifices en ophélimité faits indirectement par l'individu 1 lorsqu'il emploie, pour la production, les services de T, au lieu de les vendre à qui les lui paierait le prix p_t.

Ces considérations sont générales et s'appliquent non seulement aux services des capitaux, mais à tout bien économique, quel qu'il soit.

Nous avons vu (47) que, dans l'échange, l'individu compare les ophélimités ϕ_{1b}, ϕ_{1c}. Mais il peut tout aussi bien comparer les autres quantités auxquelles celles-ci sont égales, selon les équations (2). C'est-à-dire qu'il peut comparer les coûts en ophélimité. La théorie des coûts comparés n'est donc pas spéciale au commerce international, et peut aussi s'appliquer à des individus qui composent un agrégat économique. Mais, en suivant cette voie, on ne ferait que reproduire les résultats que nous avons déjà obtenus par la comparaison directe des ophélimités.

Les ophélimités directes peuvent manquer complètement dans les coûts donnés par les équations (2). Supposons un ouvrier employé dans une industrie où l'on travaille 6 heures par jour. Cet ouvrier travaillerait volontiers, aux mêmes conditions, pendant 7 heures. C'est-à-dire que, si T représente le travail, l'ophélimité pondérée

$$\frac{1}{p_t}\,\varphi_t$$

se trouve être au-dessous du niveau général des ophélimités données par les équations

$$\varphi_{1m} = \frac{1}{p_a}\,\varphi_{1a} = \frac{1}{p_b}\,\varphi_{1b} = \dots$$

On n'a donc pas, pour cet ouvrier

$$(4)\qquad \varphi_{1m} = \frac{1}{p_a}\,\varphi_{1a} = \frac{1}{p_b}\,\varphi_{1b} = \dots = \frac{1}{p_t}\,\varphi_{1t}\,;$$

mais on a

$$(5)\qquad \left\{\begin{array}{l} \varphi_{1m} = \dfrac{1}{p_a}\,\varphi_{1a} = \dfrac{1}{p_b}\,\varphi_{1b} = \dots \\ r_{1t} = \textit{six heures} \end{array}\right.$$

à cette ophélimité qu'il renonce, lorsqu'il cède l'objet à autrui, ou qu'il l'emploie pour une certaine production[4]; c'est donc de cette ophélimité qu'il faut tenir compte, lorsque l'on veut connaître les sacrifices que fait l'individu considéré. En sommant tous les sacrifices de ce genre que fait un même individu pour se procurer certains objets, on a les coûts,

et, ensuite

$$(6) \qquad \varphi_{1a} = a_t p_t \varphi_{1m}, \quad \varphi_{1b} = b_t p_t \varphi_{1m}, \cdots$$

au lieu des équations (3); et il n'y aura plus que des ophélimités indirectes dans les coûts de production.

Maintenant, les conditions de l'industrie changent. On offre aux ouvriers de faire des heures supplémentaires. Alors, ce ne seront plus les équations (5) qu'il faudra appliquer pour notre ouvrier, ce seront les équations (4). On n'aura plus $r_{1t} =$ *six heures,* mais r_{1t} sera déterminé par les équations (4). C'est-à-dire que l'ouvrier fera des heures supplémentaires en nombre suffisant pour que l'ophélimité pondérée

$$\frac{1}{p_t} \varphi_{1t}$$

atteigne le niveau des autres ophélimités pondérées. Alors, au lieu des équations (6), on aura

$$(7) \qquad \varphi_{1a} = a_t \varphi_{1t}, \quad \varphi_{1b} = b_t \varphi_{1t}, \cdots\cdot$$

Il n'y aura plus que des ophélimités directes dans les coûts de production.

(**859**) [4] Ces différentes ophélimités, directes et indirectes, sont généralement représentées par les ordonnées de courbes dont les abscisses sont les quantités du bien économique transformé. L'échangeur considère la courbe enveloppe de toutes ces courbes.

Un exemple expliquera mieux la chose. Supposons un individu qui peut employer son temps de trois manières : 1° Il peut demeurer oisif. Il se peut que, s'il ne s'agit que de s'occuper une ou deux heures par jour, l'oisiveté lui pèse. En ce cas, la courbe d'ophélimité commence par avoir des ordonnées négatives qui, après deux heures, deviennent positives. Elles croissent ensuite rapidement et, après onze heures, elles sont fort grandes. 2° Cet individu peut cultiver son jardin et obtenir des légumes qu'il mangera. 3° Il peut travailler chez un entrepreneur, qui lui paiera un salaire.

De zéro à deux heures, la première courbe est exclue, puisque l'oisiveté serait une peine et non un plaisir. La troisième aussi peut être exclue, si l'entrepreneur n'accepte que des ouvriers qui travaillent au moins 8 heures par jour. C'est donc seulement la seconde courbe que l'échangeur prendra en considération. A partir de 8 heures, il tiendra compte de la troisième courbe, qui se trouve au-dessus de la seconde. Mais bientôt, la première, dont les ordonnées croissent rapidement, va, à son tour, se trouver au-dessus de la troisième ; et, au-delà de 11 heures, l'échangeur ne tiendra plus compte que de cette première courbe.

pour cet individu, en ophélimité. Et ce sont seulement ces coûts qui sont, pour tous les individus, proportionnels aux prix.

(β) Les frais de transport, assurance, etc., sont le plus souvent négligés. Cela n'a pas de grands inconvénients pour certaines marchandises, telles que la soie, les pierreries, etc., qui ont une grande valeur sous un petit volume ; mais pour d'autres marchandises, telles que le blé, le fer, le charbon, etc., les frais de transport forment une partie notable du coût de ces marchandises rendues sur des marchés étrangers, et l'on ne saurait négliger ces frais.

860. Le théorème de Ricardo, même sous la forme imparfaite qu'on lui donne, lorsqu'on ne fait pas usage des mathématiques, rectifie tout de suite plusieurs erreurs assez communes relatives au commerce international. Ce théorème, sous la forme (856 II), fait voir que les échanges entre deux pays sont déterminés, non par l'avantage absolu d'un pays sur l'autre, mais par les avantages relatifs que chaque pays peut avoir à produire certaines marchandises plutôt que certaines autres. Ainsi, X pourrait produire directement toutes ses marchandises avec moins de *sacrifices* que Y, sans que, pour cela, il cessât d'importer de Y certaines marchandises qu'il ne produit pas dans des conditions aussi avantageuses que certaines autres.

861. Sous la forme (856 I), le théorème de Ricardo ne conduit plus directement à cette conclusion, car on est, alors, obligé de tenir compte de l'équilibre monétaire. Si tous les coûts de production, exprimés en numéraire, étaient plus bas en X qu'en Y (en tenant compte, bien entendu, des frais de transport), on n'importerait plus aucune marchandise de X en Y, on importerait seulement de la monnaie, et l'on exporterait des marchandises. Mais cet état est essentiellement transitoire, sauf quand Y est un pays producteur du métal dont la monnaie est faite. L'exportation de la monnaie de Y et son importation en X vont faire baisser les prix en Y et augmenter les prix en X (307). Mais tous les prix ne baisseront pas ou n'augmenteront pas également. Les prix des marchandises que X produit plus *difficilement*, augmenteront plus vite, ils atteindront plus vite la limite à laquelle cesse l'exportation; les prix des marchandises que X produit plus *facilement*, augmenteront moins rapidement, et leur exportation pourra ainsi continuer quand l'équilibre économique est atteint. Le même raisonnement peut se répéter pour Y, et l'on est ainsi conduit à la conclusion que quand l'équilibre économique est atteint, les échanges conti-

nueront, chaque pays exportant les marchandises qu'il produit plus *facilement* que d'autres marchandises.

Tout ce raisonnement, où il est question de marchandises dont la production est plus ou moius *facile,* manque de rigueur. L'usage des mathématiques permet de lui donner une forme entièrement satisfaisante (856[1]).

C'est l'usage de la monnaie qui vient compliquer le problème de l'échange international. Il y a lieu alors de considérer un état transitoire, et ensuite, un état stable, auquel on aboutit. En d'autres termes, le problème statique se complique d'un problème de dynamique.

Pour avoir, sans recourir aux mathématiques, une idée de l'équilibre dans l'échange international, sacrifions, pour un moment, résolument la rigueur à la clarté, et faisons les hypothèses suivantes : 1° Nous considérons un village X, où il n'y a d'habitants qu'un laboureur et un cordonnier. La contrée avec laquelle ce village peut avoir des rapports, sera désignée par Y. 2° Ne considérons, dans la production, que le travail, et négligeons tous les autres services des capitaux.

Commençons par faire abstraction de la monnaie. Supposons qu'en X, il faille 10 journées de travail pour produire un hectolitre de blé, et 10 journées aussi pour faire une paire de chaussures. En X, une paire de chaussures s'échangera contre un hectolitre de blé. Quant à Y, il faut considérer les cas suivants : (α) Le rapport des coûts de production du blé et des chaussures est le même qu'en X. (β) Ce rapport est différent.

(α) Ce cas se subdivise en deux autres. (α 1) Il faut, par exemple, 4 journées de travail pour obtenir un hectolitre de blé ou une paire de chaussures. (α 2) Il faut 20 journées de travail pour obtenir un hectolitre de blé ou une paire de chaussures. Dans le premier cas, X produit toute chose plus *facilement* que Y; dans le second, il produit toute chose plus *difficilement.* Dans les deux cas, un hectolitre de blé s'échangera contre une paire de chaussures en Y, et les moindres frais de transport empêcheront tout échange d'avoir lieu entre X et Y. Il n'y aura pas besoin de droits protecteurs; les conditions mêmes du travail empêcheront les échanges.

(β) Si, par exemple, il faut, en Y, 5 journées de travail pour avoir un hectolitre de blé, et 8 journées pour faire une paire de chaussures, Y produira toute chose plus facilement que X, et, néanmoins, des échanges auront lieu. En effet, en Y, 160 litres de blé s'échangent contre une paire de chaussures. Le pays Y aura donc intérêt à acheter ses chaussures en

X; le prix, en blé, des chaussures montera en X, le laboureur se fera cordonnier, et l'équilibre s'établira en sorte que (sans tenir compte des frais de transport) une paire de chaussures s'échangera contre 120 litres de blé, aussi bien en X qu'en Y. Les deux pays y gagneront. En X, le cordonnier et le laboureur qui s'est fait cordonnier, auront chacun 120 litres de blé pour 10 journées de travail, au lieu de 100 qu'ils obtenaient auparavant. En Y, le laboureur et le cordonnier qui s'est fait laboureur, auront chacun 1 paire de chaussures pour 6 journées de travail, au lieu qu'il leur en fallait 8 auparavant.

L'échange est donc un moyen, pour X, de tirer parti de la circonstance qu'en Y *toutes les productions* sont plus faciles.

On arriverait à des résultats entièrement semblables, si l'on supposait que toutes les productions sont plus difficiles en Y, ou bien encore, qu'une production y est plus facile, l'autre plus difficile.

Maintenant, introduisons la considération de la monnaie, et examinons le cas (α 1). Si X et Y ne communiquent pas ensemble, on peut supposer qu'en Y un hectolitre de blé et une paire de chaussures coûtent 10 francs, et en X, 20 francs. X a une pièce de 20 francs en or qui fait la navette du laboureur au cordonnier, et *vice-versa*.

La communication s'établit entre les deux pays, au moment où la pièce d'or se trouve entre les mains du cordonnier. Alors, celui-ci ne la rend plus au laboureur de X, il achète son blé en Y. Le *premier* effet de l'établissement des communications entre X et Y est donc l'exportation de la monnaie, et, sous ce rapport, les partisans de la théorie mercantile n'ont pas tort. Mais le laboureur, qui attend en vain le retour de la pièce d'or, se trouve dans l'impossibilité absolue, s'il veut acheter des chaussures, de payer le cordonnier. Il finit donc par faire de nécessité vertu, et vend son blé en Y, au prix de 10 francs l'hectolitre. A son tour, le cordonnier de X attend en vain que le laboureur lui achète des chaussures. Le laboureur se sert en Y, où il les peut avoir à 10 francs. Le cordonnier doit donc, à son tour, faire de nécessité vertu et céder ses chaussures pour 10 francs. Quand nous sommes arrivés à ce point, l'équilibre est rétabli en des conditions identiques à celles qui existaient auparavant. En X, on échange de nouveau un hectolitre de blé contre une paire de chaussures; seulement, c'est une pièce de 10 francs, au lieu d'une pièce de 20 francs, qui fait la navette.

Il y a plusieurs observations à faire au sujet de cet exem-

ple. I. Nous y trouvons une confirmation de plusieurs théorèmes (276, 287, 301) que nous avons établis, d'une manière générale, pour la monnaie. Entre autres, nous voyons qu'il ne servirait de rien à X de faire un emprunt (325) pour remplacer la pièce d'or exportée par le cordonnier qui achète son blé en Y. En effet, si cette pièce retombe dans les mains du cordonnier, **tant que les prix ne sont pas changés**, elle sera de nouveau exportée, et l'équilibre ne se rétablira pas. Il n'y a qu'**un moyen** pour que cet équilibre se rétablisse, et c'est que les prix se mettent au même niveau en X et en Y. Si X continue à avoir l'or comme monnaie, la chose arrive naturellement, comme nous venons de le voir. Si X émet du papier monnaie, on aura l'illusion dans ce pays d'avoir conservé les mêmes prix. Un hectolitre de blé et une paire de chaussures y vaudront encore 20 *lire*, par exemple : mais comme la *lira* ne vaudra plus que 50 cent. en or, nous serons, en réalité, revenu à la position d'équilibre où l'hectolitre de blé et la paire de chaussures valent 10 francs. II. Quand les marchés étaient isolés, le prix d'une journée de travail était de 2 fr. en X et de 2 fr. 50 en Y. Quand les marchés communiquent et que l'équilibre est rétabli, avec le prix commun de 10 francs pour un hectolitre de blé et pour une paire de chaussures, le prix d'une journée de travail est encore de 2,50 en Y, mais il devient 1 franc en X. Dans ce dernier pays, les salaires **nominaux** ont donc baissé, mais non les salaires **réels**, qui demeurent les mêmes, puisque avec le même nombre de journées de travail, les ouvriers se procurent encore exactement la même somme de biens économiques (387).

Nous avons supposé que, lorsque l'équilibre se rétablissait, après que les deux marchés étaient entrés en communication, le prix *commun* d'un hectolitre de blé et d'une paire de chaussures était de 10 francs. Cette hypothèse est arbitraire ; ce prix *commun* peut être quelconque. Si, par exemple, il était 20 francs, les salaires nominaux seraient demeurés constants en X et auraient augmenté en Y. Si ce prix commun était de 30 francs, les salaires nominaux auraient augmenté dans les deux pays, etc. Dans tous ces cas, les salaires réels demeurent les mêmes.

On voit encore que ce n'est pas parce que les salaires sont bas dans un pays, que l'on en exporte des marchandises. En effet, X et Y communiquent ensemble, le prix de la journée de travail est de 1 franc en X et de 2,50 en Y, et pourtant aucune exportation n'a lieu de X en Y.

III. L'état transitoire dont nous avons parlé cause de graves

souffrances en X. Le laboureur, qui attend en vain que le cordonnier lui achète du blé, se trouve pendant quelque temps dans de grandes difficultés. Celles-ci deviennent encore plus graves s'il a contracté des dettes. Il doit, par exemple, 20 francs par an à ses créanciers. Avant la baisse des prix, il s'acquittait avec un hectolitre de blé. Après, il lui en faudra deux. Le cordonnier, à son tour, souffre des mêmes maux. Ils seraient tous évités, si l'on empêchait les communications entre X et Y. Les protectionnistes n'ont donc pas tort quand ils disent que la protection *peut* être utile à tout le monde [1]. Mais leur erreur vient de ce qu'ils prennent un effet transitoire pour un effet permanent. Quand l'équilibre sera rétabli, les souffrances du laboureur et du cordonnier cesseront.

A cela on peut objecter qu'il vaudrait mieux ne pas passer par cet état de souffrances, même transitoire. Puisqu'il s'agit, au fond, de revenir à l'équilibre primitif, pourquoi ne pas le conserver par la protection douanière? Cette objection serait décisive, si la réalité correspondait exactement à l'hypothèse que nous avons faite, et, soit dit en passant, cela fait voir l'utilité de traiter le problème d'une manière générale, ce qui n'est guère possible sans l'aide des mathématiques.

Dans le monde réel, il n'existe pas de pays où il n'y ait que des laboureurs et des cordonniers, et où les coûts de production conservent la fixité absolue que nous avons supposée. Or, admettons qu'en X, l'on puisse, par exemple, extraire certain minerai, et que 9 journées de travail en donnent une tonne, tandis qu'il faut 6 journées de travail en Y pour obtenir cette même quantité. Si l'on empêche l'importation du blé en X, et que pour cela on y maintienne les prix existants, c'est-à-dire 20 fr. pour l'hectolitre de blé et la paire de chaussures, la tonne de minerai y vaudra 18 francs. En Y, où les marchandises ayant coûté 4 journées de travail s'échangent contre 10 francs, la tonne de minerai coûtera 15 francs. X ne pourra donc pas exporter son minerai en Y.

Au contraire, si l'on passe en X à la seconde position d'équilibre, dans laquelle un hectolitre de blé s'échange toujours contre une paire de chaussures, mais où l'une et l'autre marchandises ne coûtent que 10 francs, la tonne de

(**861**) [1] La chose est possible théoriquement, mais nous n'en connaissons pas d'exemples pratiques.

minerai ne coûtera plus en X que 9 francs, et l'exportation en Y deviendra possible.

Cette proposition est généralement présentée sous une autre forme, qui est au fond identique à celle sous laquelle nous venons de l'exprimer. En Sicile, actuellement, le soufre représente le minerai dont nous avons parlé. Son exportation est devenue difficile, parce que les pays étrangers produisent du soufre à meilleur marché que la Sicile. Or, supposons qu'on abolisse en Italie les droits d'entrée sur les métaux, le blé, la laine, etc. Le coût de production du soufre baissera d'autant, et l'on pourra de nouveau l'exporter [2]. Supposons, au contraire, que l'Angleterre mette un droit d'entrée élevé sur le blé; si les ouvriers des mines de houille et des fabriques de fer continuent à consommer les mêmes quantités de nourriture, il faudra les payer plus cher, et l'exportation de la houille et du fer deviendra plus difficile.

IV. Les souffrances qu'amène l'état transitoire, sont une des nombreuses causes qui poussent à l'établissement des droits protecteurs, à l'émission de la fausse monnaie, etc. Ceux qui cèdent à de telles considérations, agissent comme une personne qui n'aurait pas le courage de se faire amputer un bras en menace de tomber en gangrène. Il faut ajouter qu'un mouvement général de progrès entraînant tous les pays civilisés, ceux d'entre ces pays qui, en prenant des mesures de protection, ne cèdent pas au courant, se trouvent de plus en plus arriérés par rapport à ceux qui le suivent librement (638).

Considérons maintenant le cas (β). La première partie du phénomène est semblable à celle que nous venons de décrire; mais, ensuite, quand l'équilibre s'établit après que les deux marchés communiquent, X ne produit plus que des chaussures, et Y ne produit plus que du blé. Supposons qu'un hectolitre de blé coûte 20 francs, une paire de chaussures (qui s'échange contre 120 litres de blé) vaudra 24 francs. Il s'ensuit que le prix d'une journée de travail sera de 2 fr. 40 en X, et de 4 francs en Y. On voit que les hauts salaires en Y n'empêchent pas le moins du monde l'exportation des marchandises de ce pays. Si Y est l'Europe et X l'Asie, on comprend comment les industries européennes peuvent, tout en payant de hauts salaires, soutenir la con-

(**861**) [2] Pour le soufre, la question se complique par l'existence d'un droit d'exportation (875); mais, pour le vin, il n'y a aucun droit d'exportation, et le principal obstacle à son exportation se trouve dans les droits d'entrée sur les céréales, etc.

currence des industries asiatiques, qui ne paient que des salaires dérisoires à leurs ouvriers [3].

Mais supposons que les entrepreneurs de Y parviennent à persuader aux ouvriers de leur pays qu'il est d'un « intérêt national » bien entendu de réduire les salaires, pour conjurer le « péril jaune » et soutenir la concurrence des entrepreneurs de X. Les ouvriers de Y consentent, par exemple, à ne plus recevoir que 3 francs par jour. Il y a deux hypothèses à faire : 1° Les entrepreneurs empocheront simplement la différence entre les salaires primitifs et les salaires réduits, sans changer le prix de leur marchandise. En ce cas, il y aura simplement en Y un transfert de richesse des ouvriers aux entrepreneurs, et rien ne sera changé, ni aux exportations de Y, ni au « péril jaune ». 2° Les entrepreneurs réduiront les prix des marchandises. En ce cas, ce seront les habitants de X qui profiteront exclusivement des sacrifices des ouvriers de Y. Les « jaunes » recevront un tribut, qui leur sera volontairement payé par les ouvriers européens.

Toutes ces considérations sont utiles, ainsi que nous l'avons déjà dit, pour donner une idée des phénomènes ; elles

(**861**) [3] Une confirmation très remarquable de cette théorie est fournie par le développement du mouvement des importations et des exportations au Japon.

JAPON
(Milliers de yens [1] d'argent).

Années	Importations.	Exportations
1872	26 175	24 295
1882	29 447	37 722
1892	71 326	91 103
1893	88 257	89 713
1894	117 481	113 246
1895	129 083	134 991

[1] Parité du *yen* avec l'écu d'argent. 1 yen = 5 francs, 39.

Les importations au Japon se sont développées parallèlement aux exportations (851, 891). Si le Japon a pu « inonder » les marchés étrangers de ses produits, cela n'a été qu'au prix de laisser « inonder » son marché national par les marchandises étrangères. Malgré le salaire élevé des ouvriers anglais, les importations de l'Angleterre au Japon ont **quadruplé** de 1872 à 1895. Quant aux exportations de la France, sagement « protégées » par les tarifs protectionnistes, elles n'ont que doublé. De 1872 à 1895, les salaires des ouvriers anglais ont, grâce au libre échange, augmenté beaucoup plus que les salaires des ouvriers français protégés par les politiciens. Il est vrai que pendant ce laps de temps, on n'a pas vu se constituer, en Angleterre, des fortunes scandaleuses comme celles de certains raffineurs de sucre ou de certains raffineurs de pétrole, en France.

Importations au Japon
(Milliers de yens d'argent).

Années	Angleterre	France
1872	11 907	2 489
1882	13 972	1 464
1892	20 789	3 620
1893	27 930	3 305
1894	42 190	4 348
1895	45 172	5 567

ne sauraient servir à établir des démonstrations rigoureuses[1]. L'hypothèse que nous avons faite, en supposant que le coût de production se réduit au coût du travail, n'est pas admissible. Il faut prendre en considération les services de tous les capitaux. Il faut, en outre, ne pas négliger les variations de l'offre et de la demande ; les variations des coefficients de fabrication, etc. Une démonstration faite sans le secours des mathématiques, et qui tiendrait compte de toutes ces choses, occuperait un très grand nombre de pages. Le lecteur capable de suivre et de comprendre une aussi longue démonstration, serait doué de facultés extraordinaires d'attention et d'abstraction. Il aurait, alors, vraiment tort de faire cet usage d'aussi rares facultés, car, les possédant, il lui suffirait de la moindre application pour apprendre la logique mathématique, et celle-ci lui permettrait de ne plus perdre son temps à lire des démonstrations d'une longueur démesurée.

862. Détermination des quantités échangées, sous la condition du maximum d'ophélimité (698 β-703 β). Considérons d'abord exclusivement l'échange

(**861**) [1] C'est pour cela que les démonstrations de Cairnes manquent de rigueur. Nous répétons, encore une fois, que ces observations sont objectives et ne doivent pas être prises comme un blâme pour l'auteur. Cairnes a fait faire de grands progrès à la science, et c'est probablement parce qu'il a donné des idées claires, bien qu'imparfaites et partiellement inexactes, de certains phénomènes, que nous sommes aujourd'hui en mesure d'avoir des idées rigoureuses et exactes de ces phénomènes. Chaque progrès scientifique en prépare un autre. Les auteurs qui méritent d'être blâmés sont ceux qui prétendent que la science doit se cristalliser en un certain état.

Cairnes paraît croire que le *coût* (en ophélimité) des marchandises se compose de *travail* et d'*abstinence*. Sous cette forme, la théorie des coûts comparés n'est pas seulement inexacte, elle est fausse (859[1]). Quand il dit, *Lead. Princ.*, III, chap. I, que l'Angleterre pourrait être en mesure de produire la houille avec une moitié seulement du travail et de l'abstinence qui sont nécessaires en France, sans que cela seul rende avantageux à la France d'acheter sa houille en Angleterre, il s'explique d'une manière inexacte. Il aurait pu mieux s'exprimer si, au lieu de combattre les théories de Jevons, il s'était appliqué à les comprendre. Parler des « sacrifices » de l'Angleterre n'a aucun sens. En réalité, il y a des Anglais qui font des « sacrifices », et ces sacrifices sont des quantités hétérogènes qu'on ne peut sommer ensemble. Lorsqu'il s'agit de décider s'il convient mieux d'employer un terrain pour y établir l'exploitation d'une mine de houille, ou pour y cultiver du blé, on ne considère ni les « sacrifices ni l'abstinence », qui n'ont, en ce cas, qu'une influence absolument insignifiante. On considère seulement les différentes quantités de biens économiques que l'on pourra obtenir de ce terrain, selon l'usage que l'on en fera.

de C exporté contre du B qu'on importe. Décomposons le gain, ou la perte, du pays X en deux parties : 1° Celle qui provient de la fabrication et de l'échange ; 2° Celle qui provient des droits de douane. La première partie se décompose encore en deux autres : (α) le gain, ou la perte, qui provient de l'échange ; (β) le gain, ou la perte, qui provient de la fabrication.

863. Supposons qu'on diminue d'une très petite quantité le droit d'entrée sur B, ce qui fera augmenter d'une très petite quantité son importation, et demandons-nous quelles variations éprouveront les gains, ou les pertes, que nous venons de considérer. C'est l'analyse mathématique qui nous permettra de les calculer [1].

Dans tout ce qui suit, une perte sera considérée comme un gain négatif, et, pour abréger, nous parlerons seulement de gains. Quand ils seront positifs ce seront de vrais gains, quand ils seront négatifs, ce seront des pertes.

On suppose qu'après que l'équilibre a été troublé, on fournit encore aux habitants du pays X exactement les mêmes quantités de marchandises qu'ils consommaient auparavant. Le gain, ou la perte, de X provient donc de ce que ces mêmes marchandises sont fabriquées avec moins, ou plus, de sacrifices d'ophélimité [2]. En effet, il revient au même de

(**863**) [1] Soient x_c un droit d'exportation sur C, et x_b un droit d'importation sur B, exprimés, non en monnaie, mais en fractions des quantités de marchandises. Le pays **X** recevra la somme

$$\Theta = p_c \, x_c \, \mathcal{R}_c + p_b \, x_b \, \mathcal{R}_b \, ,$$

que nous supposerons partagée entre les habitants de ce pays. Si dA a toujours la même signification qu'à la note 2 § 721, le gain, exprimé en A, du pays X est

$$d\Lambda + d\Theta \, ; \tag{1}$$

et cette expression, égalée à zéro, donnera la condition du maximum d'ophélimité (721 [2]).

(**863**) [2] La valeur (6) (**721** [2]) de dA, si l'on y suppose R_a, R_b,... constants se réduit à

$$d\Lambda = - p_s \, dR_s - p_t \, dR_t \, \ldots \tag{1}$$

R_s, R_t,... doivent représenter les quantités totales de services consommés. Ces quantités comprennent donc les quantités de services consommés pour exporter les produits (294 [1]).

Nommons ces dernières quantités . . . . $\mathcal{R}_s$, $\mathcal{R}_t$, ...
et soient . . . . R'_s, R'_t, ...
les quantités employées exclusivement pour la fabrication des produits.

dire que dans le nouvel état économique, les habitants de X auront moins de biens économiques à consommer, ou bien que, s'ils veulent en consommer autant qu'ils en consommaient auparavant, ils devront augmenter la somme des sacrifices qu'ils font pour se les procurer.

864. Tâchons maintenant de traduire en langage ordinaire les résultats auxquels nous a conduit (863 [2]) l'analyse mathématique.

On aura

$$R_s = R'_s + \mathcal{R}_s\,,\quad R_t = R'_t + \mathcal{R}_t\,,\ \cdots \tag{2}$$

Supposons qu'on échange seulement du C contre du B.

On exporte $\mathcal{R}_c$ de C, et l'on importe $\mathcal{R}_b$ de B. En appelant, comme dans le tableau de (294 [1]), ζ_c les frais de transport de C, on aura

$$\zeta_c\,\mathcal{R}_c = p_s\,\mathcal{R}_s + p_t\,\mathcal{R}_t + \cdots \tag{3}$$

Les quantités de B et de C fabriquées en X seront R'_b, R'_c; et l'on aura

$$R'_b = R_b - \mathcal{R}_b\,,\quad R'_c = R_c + \mathcal{R}_c \tag{4}$$

Pour avoir, avec ces nouvelles conditions, les équations de l'équilibre économique, il faut dans les équations (7) (**100** [1]) substituer R'_b et R'_c à R_b et R_c, substituer R'_s, R'_t... à R_s, R_t,..., et tenir compte de $\mathcal{R}_s$, $\mathcal{R}_t$... On a ainsi

$$\left\{\begin{array}{l} R_s = a_s\ R_a + b_s\,R'_b + \ldots + \mathcal{R}_s \\ R_t = a_t\ R_a + b_t\,R'_b + \ldots + \mathcal{R}_t \\ \ldots\ldots\ldots\ldots\ldots \end{array}\right. \tag{5}$$

Pour indiquer les prix de A, B, employons les notations du tableau de (294 [1]). Avec ces nouvelles notations, les équations (4) (**100** [1]) deviendront

$$\left\{\begin{array}{l} p_{xxa} = a_s\,p_s + a_t\,p_t + \ldots \\ p_{xxb} = b_s\,p_s + b_t\,p_t + \ldots \\ \ldots\ldots\ldots\ldots \end{array}\right. \tag{6}$$

L'équation (7 *bis*) (**294** [1]) devient

$$p_{xyc}\,\mathcal{R}_c - p_{yxb}\,\mathcal{R}_b = o\,. \tag{7}$$

Faisons maintenant varier l'exportation $\mathcal{R}_c$, et l'importation $\mathcal{R}_b$, en faisant en sorte que les équations (5) de l'équilibre de la production et l'équation (7) de l'équilibre de l'échange entre les deux pays continuent à être satisfaites.

Différentions les équations (5), multiplions ensuite la première par p_s, la seconde par p_t,... et sommons. Nous aurons, en tenant compte des équations (1), (3), (6)

Prenons la quantité dont diminuent les services que l'on consomme d'un capital (si la quantité augmentait, il faudrait considérer cette augmentation comme une quantité négative), multiplions-la par le prix des services de ce capital, avant que l'équilibre ne soit troublé. Sommons tous ces produits,

$$
\begin{aligned}
(8) \qquad d\Lambda = & - p_{xyc}\, d\mathcal{R}_c + p_{yxb}\, d\mathcal{R}_b \\
& - R_a (p_s\, da_s + p_t\, da_t + \dots) \\
& - R'_b (p_s\, db_s + p_t\, db_t + \dots) \\
& - \dots\dots\dots\dots
\end{aligned}
$$

Les différences da_s,... peuvent se décomposer en deux parties. Une, que nous indiquerons par d_1, qui provient de ce que l'on doit fabriquer en plus $d\mathcal{R}_c$, et en moins $d\mathcal{R}_b$. Ces différences n'existent donc que pour C et B, et l'on pourra poser

$$
(9) \qquad \begin{cases} d_1\, p_{xxb} = p_s\, d_1\, b_s + p_t\, d_1\, b_t + \dots \\ d_1\, p_{xxc} = p_s\, d_1\, c_s + p_t\, d_1\, c_t + \dots \end{cases}
$$

L'autre différence, que nous indiquerons par d_2, provient de ce que les entrepreneurs procèdent à une nouvelle adaptation des coefficients de fabrication. On change p_s, p_t,... en $p_s + dp_s$, $p_t + dp_t$,... dans les équations (4) (**719**[2]) qui déterminent $d_2\, a_t$, $d_2\, a_v$...; et, ensuite, les équations (3) (**719**[2]) nous donnent

$$
\begin{aligned}
d_2\, a_s = \frac{\partial a_s}{\partial a_t} d_2\, a_t + \frac{\partial a_s}{\partial a_v} d_2\, a_v + \dots \\
\dots\dots\dots\dots ;
\end{aligned}
$$

et, si nous tenons compte des équations (4) (**719**[2])

$$
\begin{aligned}
p_s\, d_2\, a_s + p_t\, d_2\, a_t + p_v\, d_2\, a_v + \dots = 0 \\
\dots\dots\dots\dots ;
\end{aligned}
$$

c'est-à-dire

$$
d_2\, p_{xxa} = 0\,, \qquad d_2\, p_{xxb} = 0\,, \quad \dots .
$$

Il ne reste donc que la première partie, et l'équation (8) devient

$$
(10) \qquad d\Lambda = d\Lambda_1 + d\Lambda_2\,;
$$

ou

$$
(11) \qquad \begin{cases} d\Lambda_1 = - p_{xyc}\, d\mathcal{R}_c + p_{yxb}\, d\mathcal{R}_b \\ d\Lambda_2 = - R'_b\, d_1\, p_{xxb} - R'_c\, d_1\, p_{xxc}\,. \end{cases}
$$

On peut maintenant considérer deux à deux les quantités exportées et celles importées, et étendre ainsi à toutes les marchandises échangées les équations (10).

Dans le texte, la partie (α) représente dA_1 ; et la partie (β) représente dA_2.

chacun avec le signe qui lui convient. Cette somme représentera les deux parties (α) et (β) du gain de la société [1].

865. Les mesures protectrices ont pour but d'augmenter les quantités de services consommés. De ce que nous venons de dire, il suit que ces mesures conduisent toujours à une perte, à une destruction de richesse. C'était la conclusion à laquelle arrivait l'économie politique classique; l'on voit qu'elle est entièrement confirmée par les nouvelles théories.

866. Maintenant évaluons les deux parties (α) et (β) séparément. La partie (α) s'obtient de la manière suivante. On multiplie le prix du B importé par l'augmentation de l'importation ; on fait la même opération pour toutes les marchandises importées, et l'on somme. D'un autre côté, l'on multiplie les augmentations de l'exportation par les prix sur les marchés où les marchandises sont vendues [1], et l'on somme. Le gain (β) est égal à la première somme moins la seconde [2].

867. Ce gain, si on considère l'échange du A contre du B, est toujours positif, quand l'importation de B croît [1].

868. La partie (β) [1] est égale au gain qui, calculé aux

(**864**) [1] C'est la traduction en langage ordinaire de l'équation (1) (**863** [2]).

(**866**) [1] C'est une conséquence de l'hypothèse qu'on a faite (294 [1]) sur les frais de transport. D'autres hypothèses conduiraient à considérer ces prix sur d'autres marchés.

(**866**) [2] C'est la traduction en langage ordinaire de la première des équations (11) (**863** [2]).

(**867**) [1] En effet, différentions l'équation (7) (**863** [2]), nous en tirerons une autre expression du second membre de la première des équations (11) (**863** [2]), et nous aurons ainsi

$$d\Lambda_1 = \mathcal{R}_c\, dp_{xyc} - \mathcal{R}_b\, dp_{yxb}\,; \tag{1}$$

ou, en tenant compte de l'équation (7) (**863** [2])

$$d\Lambda_1 = \mathcal{R}_c\, p_{yxb}\, d\left(\frac{\mathcal{R}_b}{\mathcal{R}_c}\right) = \mathcal{R}_c\, p_{yxb}\, d\left(\frac{p_{xyc}}{p_{yxb}}\right).$$

Or, pour que l'importation du B échangé contre du A croisse, il est nécessaire, d'après ce qui a été dit (856 [1]), que le rapport

$$\frac{p_{xyc}}{p_{yxb}}$$

aille en croissant. Sa différentielle est donc positive, et, par conséquent, dA_1 est aussi positif.

(**868**) [1] La valeur de la partie (β) est donnée par la seconde des équations (11) (**863** [2]).

prix anciens des services des capitaux, résulte de ce que l'on augmente la production de C, et qu'on restreint celle de B. Donc, si les marchandises C et B sont, en X, de celles dont le coût de production est indépendant de la quantité produite (les principaux produits de l'industrie rentrent sensiblement dans cette classe), la partie (β) est nulle. Si C est tel qu'il vient d'être dit, et que B soit une marchandise (par exemple le blé) dont le coût augmente quand on augmente la production, (β) représente un gain mesuré par le produit que nous obtenons en multipliant par la quantité produite, l'épargne qu'on fait sur le prix en produisant moins de B. Ce gain est encore plus considérable, si C se trouve dans le cas exceptionnel d'une marchandise dont le coût diminue, quand on en veut produire plus.

869. Dans tous ces cas, une diminution du droit *protecteur* donne une augmentation d'ophélimité. Une augmentation de droit *protecteur* conduit à une destruction de richesse.

870. Enfin, si C est une marchandise telle que, quand on en produit plus, le coût augmente, ou si B est une marchandise telle que, quand on en produit moins, le coût augmente, il se peut que (β) donne une perte. Il faut prendre garde qu'il s'agit ici seulement des différences de coûts, lesquelles résultent d'une moindre productivité des capitaux, et qu'on exclut au contraire les différences qui naissent de ce qu'on paie plus ou moins cher les services de ces capitaux.

871. Les raisonnements que nous venons de faire pour deux marchandises, peuvent évidemment se répéter pour un nombre quelconque de marchandises, si on considère ces marchandises deux à deux.

872. L'analyse précédente s'applique aux marchandises qu'on consomme directement. On l'étendrait facilement aux matières premières. Nous n'exposerons pas dans leurs détails ces développements, qui dépasseraient les limites de ce cours.

873. Nous venons de voir que si l'on considère seulement l'échange, ou bien encore, l'échange et la production dans les cas du § 868, toute mesure *protectrice* produit une destruction de richesse. C'est un des théorèmes les plus sûrs et les plus importants auquel conduit la science économique.

874. Monopoles. (698 γ-703 γ). Lorsqu'un pays a le monopole de la production d'une marchandise, ou que, sans avoir un monopole absolu, il est le principal producteur de cette marchandise, il peut tirer parti de ce monopole, ou de ce quasi-monopole, au moyen de droits d'exportation. De

tout temps, l'économie politique classique a reconnu la possibilité, au moins théorique, de ce cas. Il est directement opposé à celui de la protection douanière. En effet, celle-ci se propose de diminuer, autant que possible, les importations en augmentant les exportations, tandis que, pour jouir d'un monopole, on tâche d'échanger la moindre quantité possible de la marchandise nationale soumise au monopole contre la plus grande quantité possible de marchandises étrangères ; c'est-à-dire qu'on opère pour diminuer l'exportation et pour faire croître l'importation.

Ces cas de monopoles, ou de quasi-monopoles, n'ont aucune importance en pratique. Les marchandises d'une consommation un peu étendue sont produites généralement par plusieurs pays. Les droits de sortie qu'un de ceux-ci pourrait imposer, retombent presque entièrement à la charge de ses habitants, et ne sont guère profitables qu'à ses concurrents. Il faut d'ailleurs noter que la concurrence n'a pas lieu seulement entre marchandises matériellement identiques, mais aussi entre marchandises qui peuvent servir de succédanées les unes aux autres.

875. Un des exemples les mieux caractérisés de monopole, est celui de la production du soufre en Sicile, et pourtant, même en ce cas tout à fait exceptionnel, les artifices au

Production du soufre en Sicile

Année	Production	Exportation	Prix moyen (tonne)	Année	Production	Exportation	Prix moyen (tonne)
	Milliers de tonnes		*lire*		Milliers de tonnes		*lire*
1864	173	156	117,40	1880	313	285	100,35
1865	163	160	112,90	1881	324	298	115,30
1866	190	184	120,51	1882	394	316	105,00
1867	190	188	121,94	1883	392	358	95,00
1868	180	172	123,38	1884	368	338	89,00
1869	180	171	130,48	1885	377	336	83,00
1870	180	165	120,86	1886	327	347	76,30
1871	176	159	128,57	1887	301	329	69,50
1872	219	185	126,64	1888	322	368	66,80
1873	247	244	126,40	1889	328	371	65,36
1874	214	186	142,17	1890	328	364	77,62
1875	173	222	141,64	1891	348	306	112,57
1876	239	208	120,00	1892	374	324	95,17
1877	218	215	100,50	1893	375	368	72,35
1878	255	236	99,20	1894	366	372	63,59
1879	330	300	97,41				

moyen desquels on espérait tirer parti du monopole n'ont abouti qu'à la ruine de l'industrie. Les prix élevés de 1874 et de 1891 poussèrent les fabricants d'acide sulfurique, en Angleterre et aux Etats-Unis, à abandonner, dans leur indus-

trie, l'usage du soufre, et à y substituer l'usage des pyrites [1]. En 1888, les Etats-Unis avaient encore importé 1,289,530 quintaux de soufre sicilien ; en 1892, ils n'en importaient plus que 857,450 quintaux. L'Angleterre fabrique du soufre par le procédé Chance, et en exporte. La production des mines d'Espagne et du Japon vient faire concurrence à la production des mines siciliennes [2].

876. Mr E. Y. Edgeworth a étudié [1], à propos du commerce international, des cas qui doivent être rangés parmi les cas exceptionnels dont nous venons de parler.

Fig. 42.

Pour expliquer la chose portons sur O A les quantités de C échangées, et sur O B les quantités de B échangées. Soit O α la courbe qui indique les échanges de C contre B que X est disposé à faire, et O β la même courbe pour Y [2]. Les quantités échangées seront O T et P T. Maintenant, dans le cas où la courbe O β a la forme donnée sur la figure, si un troisième pays mettait un droit de transit égal à $Q_1 P_2$, X échangerait O T_2 de C contre $T_1 Q_1 = T_2 P_2$ de B, et ferait un gain.

Les courbes *d'offre et de demande* peuvent encore se combiner de trois manières différentes.

Fig. 43.

La combinaison de la Fig. 43 donne lieu aux mêmes observations que celle de la Fig. 42. Dans les Fig. 44 et 45, les courbes se combinent de telle façon qu'un droit de transit donne une perte, au lieu d'un gain comme dans les cas des Fig. 42 et 43.

877. Les cas dans lesquels un droit de transit imposé

(**875**) [1] G. Degrossi, *La questione degli zolfi in Sicilia. Gior. degli Econ.*, mai 1895.

(**875**) [2] Dans un rapport officiel publié en 1894, *Notizie et studii sulle condizioni dell'industria dello zolfo in Sicilia*, on exprime la crainte « qu'une hausse du prix du soufre obtenue artificiellement par l'augmentation des frais de transport, des droits de sortie, ou par une coalition des producteurs puisse hâter en Amérique la transformation des procédés de l'industrie de l'acide sulfurique ; transformation déjà accomplie en Europe, et qui aurait ruiné entièrement l'industrie du soufre en Italie, si l'agriculture et d'autres industries chimiques n'avaient offert de nouveaux débouchés à la production du soufre ».

(**876**) [1] *Economic Journal*, sept. 1894. — [2] Ces courbes sont appelées *courbes d'offre et de demande* (Supply and Demand) par le prof. *Edgeworth*.

par un tiers donne un gain à X sont les cas de la Fig. 42 et de la Fig. 43. Ils sont caractérisés par le fait que, pour les quantités échangées, on se trouve sur la branche descendante de la courbe O β. Au contraire, pour les cas représentés Fig. 44 et Fig. 45, on se trouve sur la partie ascendante.

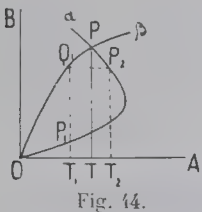


Fig. 44.

878. Observons maintenant que le raisonnement serait le même, et les courbes seraient toujours celles qui sont représentées Fig. 42 à Fig. 45, si X était un seul individu, par exemple un ébéniste, et Y le reste de la société où il vit. Or, en ce cas, l'expérience journalière nous apprend qu'un ébéniste ne trouverait pas du tout son avantage à devoir payer une certaine somme sur chaque meuble qu'il vend. Seuls, ses concurrents tireraient profit de cet état de choses. Ainsi, lorsqu'il y a plusieurs producteurs en concurrence, la courbe d'offre et de demande, pour le reste de la société Y, doit affecter la forme donnée par les Fig. 44 et 45, et non celle qui est donnée par les Fig. 42 et 43. Il en sera de même, évidemment, lorsqu'il s'agira d'un pays X, en concurrence avec d'autres pays pour les marchandises qu'il exporte. On peut encore observer que, sur la partie ascendante de la courbe O β, une petite augmentation du prix de C réduit fortement la demande de cette marchandise, tandis que, sur la partie descendante de la courbe, la même augmentation de prix réduit beaucoup moins la demande. Voilà pourquoi, lorsqu'il y a plusieurs concurrents, l'on se trouve, pour les échanges, sur la partie ascendante de la courbe, car, si l'un des concurrents augmente son prix, même de fort peu, sa vente diminue considérablement, les autres concurrents prenant sa place sur le marché.

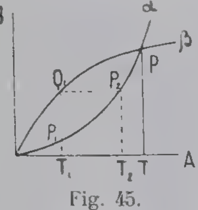


Fig. 45.

Avec les mathématiques, on donnerait facilement une forme plus rigoureuse à ces considérations, mais nous ne nous arrêterons pas sur une étude qui n'a pas une grande importance pratique.

879. Si les différences des quantités échangées, au lieu d'être très petites, étaient assez grandes, il faudrait tenir compte des variations de l'ophélimité de la monnaie. Cela rend la perte réelle causée par les droits protecteurs plus grande que celle qui serait indiquée par les quantités de monnaie, car le degré d'ophélimité de la monnaie va en croissant avec l'augmentation même des pertes considérées.

880. En général, la protection a pour effet de diminuer non seulement les importations, ce qui est le but qu'on se propose, mais aussi les exportations. Quelquefois ces effets sont masqués par les effets d'autres causes; mais dans beaucoup de cas, ils peuvent être observés facilement.

881. Dans le *Nouveau Dictionnaire d'Economie politique*, publié en 1891, nous écrivions [1] : « Le traité de commerce de 1881 entre l'Italie et la France avait abaissé certains droits de douane et, grâce à l'égalité de traitement avec la nation la plus favorisée, ces dispositions se trouvèrent étendues aux autres nations avec lesquelles l'Italie était en rapports commerciaux. Voici ce qui en résulta pour le commerce international de l'Italie :

COMMERCE SPÉCIAL
(sans les métaux précieux).

	Moyenne p^r les années 1878 à 1880	1882 à 1884
	Millions de francs	
Exportations.	1058	1132
Importations.	1164	1277
Totaux.	2222	2409

« Les dispositions libérales du traité de commerce se trouvent donc avoir fait augmenter les exportations et le total du commerce extérieur de l'Italie.

« Nous avons aussi la contre-épreuve. En 1887, le traité de l'Italie avec la France ne fut pas renouvelé. L'effet obtenu fut exactement l'inverse de celui que nous venons d'observer. Il faut noter que cette diminution du commerce international de l'Italie a eu lieu quand, au contraire, une augmentation se produisait pour presque tous les autres pays de l'Europe, ce qui indique bien l'intervention d'une cause spéciale.

COMMERCE SPÉCIAL
(sans les métaux précieux).

	Moyenne p^r les années 1881 à 1887	1888 à 1891
	Millions de francs	
Exportations.	1079	906
Importations.	1371	1294
Totaux.	2450	2200

« Pour la France, le traité de commerce de 1860 avec l'Angleterre produisit des effets également favorables.

COMMERCE SPÉCIAL

	Moyenne p^r les années 1855 à 1859	1861 à 1865
	Millions de francs	
Exportations.	1894	2564
Importations.	1732	2247
Totaux.	3626	4811

« La contre-épreuve manque. Mais elle pourrait malheureusement bien ne plus manquer pour une prochaine édition de ce dictionnaire. »

(**881**) [1] Art. *Traités de commerce.*

COMMERCE SPÉCIAL

	Moyenne pr les années 1889 à 1891	1892 à 94 (1)
	Millions de francs	
Exportations.	3676	3324
Importations.	4507	4054
Totaux.	8183	7378

(1) Pour 1894, nous n'avons encore, au moment où nous écrivons, que les résultats calculés d'après les prix de l'année 1893.

En effet, nous avons, dès à présent, cette contre-épreuve. En 1892, fut mis en vigueur le nouveau tarif qui porte le nom de Mr Méline. On voit que l'effet obtenu, après 1892, par l'augmentation des droits protecteurs, est exactement inverse de celui obtenu, après 1860, par leur diminution [2].

882. La théorie que nous avons exposée (734), fait voir que le transfert de richesse qu'on obtient au moyen de la protection, est toujours accompagnée d'une destruction de richesse.

Il en résulte que si l'on veut protéger une industrie, il est préférable, au point de vue strictement économique, de lui accorder un subside direct plutôt qu'un droit protecteur.

883. Le commerce est un moyen indirect de production. On peut, dans un pays, produire directement une marchandise, ou bien indirectement, en produisant une autre marchandise que l'on échange ensuite contre la première. Il est donc absurde de dire que l'importation étrangère empêche la production nationale de se développer, elle ne fait que la déplacer, et ce n'est qu'en stimulant les productions plus avantageuses qu'elle réduit les moins avantageuses. Une chanson crétoise disait en parlant du glaive et de la lance : « C'est avec cela que je moissonne, que je presse le doux vin de la vi-

(**881**) [2] Les protectionnistes se sont émus des diminutions bien constatées des exportations, après l'application du tarif Méline. Ils ont tâché d'atténuer le mal, en calculant ce qu'auraient été les valeurs des exportations si l'on avait appliqué aux autres années les prix de 1894. Ils sont ainsi parvenus à faire voir que la baisse dans la valeur des exportations dépendait en grande partie de la baisse des prix. Point n'était besoin pour cela de se livrer à d'aussi laborieux calculs. Les exportations des marchandises françaises devenant plus difficiles, il est évident que les vendeurs devaient se résigner à faire des sacrifices sur les prix, pour pouvoir écouler leurs marchandises. Tout boutiquier aurait pu donner, sur ce sujet, des renseignements complets à Mr Méline et à ses amis.

(Millions de francs .

1889 (définitif)	1890 (définitif)	1894 (définitif)	1895 (provisoire)
Exportations évaluées avec des prix fixés pour chaque année.			
3704	3753	3078	—
Exportations évaluées en appliquant les prix de 1894.			
3308	3385	3078	3387

gne [1] ». L'Angleterre peut dire la même chose du pic de ses mineurs. C'est en extrayant du charbon de terre qu'on fabrique le vin en Angleterre. Chaque pays a avantage à s'adonner aux productions qui sont pour lui les plus avantageuses, et à délaisser celles qui le sont moins. C'est parce que la protection douanière empêche cet effet qu'elle conduit à une destruction de richesse.

884. Un exemple des plus remarquables de l'utilité qu'il y a pour un pays à développer, selon les circonstances, certaines productions et à en restreindre d'autres, nous est fourni par l'agriculture danoise. Les agriculteurs danois se sont bien gardés de s'endormir sur l'oreiller de paresse de la protection. Ils ont toujours été fidèles au libre échange. Tant que la production des céréales a été lucrative, ils s'y sont adonnés sur une grande échelle. Quand, au contraire, le blé a baissé de prix et les produits du bétail ont augmenté, ils ont, sans la moindre hésitation, abandonné la culture des céréales pour l'élevage du bétail [1]. Pour l'exportation, le Da-

(**883**) [1] Bergk, *Poet Lyr.*, III, p. 651.

τούτῳ γὰρ ἀρῶ, τούτῳ θερίζω,
τούτῳ πατέω τὸν ἁδὺν οἶνον ἀπ' ἀμπέλω·

(**884**) [1] A. Peschcke Kœdt, *La situation au Danemark ; rapport au Congrès international d'Anvers sur la législation douanière.* « La compréhension du libre échange demande un certain fond d'intelligence et de réflexion sans préjugés. C'est dans les pays où les cultivateurs sont dépourvus d'instruction, que le protectionnisme prendra racine plus facilement... Faire fausse route, c'est perdre assurément les chances de la bonne route. Donc, tandis que les agriculteurs des autres pays européens, cultivant une terre plus riche sous un ciel plus beau que celui du Danemark, demandent presque partout énergiquement la protection douanière, on voit le phénomène que les représentants de l'agriculture danoise se sont, à plusieurs reprises, déclarés pour le libre échange, à une majorité surprenante. Tant que la production des céréales était lucrative, l'exportation en était assez importante.

Excédent de l'exportation de l'orge :

Années.	1887	1888	1889	1890	1891	1892
Milliers de kilos	52	38	22	27	23	8

« Depuis 1884, on importe, en total, plus de céréales qu'on en exporte. L'exportation des céréales ne rapportant rien, par suite de la baisse continuelle des prix, on pensa à importer le blé et à exporter le beurre, les cochons et le bétail. Une grande partie du blé importé sert de fourrage et constitue ainsi une matière première que les agriculteurs danois, s'occupant de l'exportation, ont intérêt à avoir toujours à aussi bon marché que possible... Les agriculteurs danois se sont résolument soumis aux nécessités, en changeant de situation. Ils se sont appliqués assidûment à l'amélioration de la culture, à la création des pâturages et au perfectionnement du bétail ».

Années	Excédent	
	Importation de céréales	Exportation du beurre
	Milliers de kilos.	Millions de fr.
1887	—	46
1888	—	57
1889	222	74
1890	300	89
1891	310	92
1892	161	93
1893	288	97

nemark tient un des premiers rangs parmi les pays européens. Il faut ajouter que sa population agricole est une des plus honnêtes, des plus morales et des plus instruites du monde [2].

885. Jusqu'en 1887, c'est principalement en cultivant la vigne, en élevant les vers à soie, etc., que l'Italie produisait le fer et l'acier dont elle avait besoin. Les droits de douane ayant été augmentés, on a obtenu les résultats suivants :

	1886			1890		
	Quantités importées (milliers de quint.)	Droits acquittés par 100 kg. (Fr.)	Droits acquittés par les quantités importées (1000 fr.)	Quantités importées (milliers de quint.)	Droits acquittés par 100 kg. (Fr.)	Droits acquittés par les quantités importées (1000 fr.)
Fer et acier en barres et en fils	1.031,5	4,62	4.766	270,8	6,50	1.761
	84,5	8,00	676	119,4	7,50	896
				42,0	9,00	378
				3,3	12,00	40
				1,2	15,00	18
Tôles	150,8	4,62	697	104,4	7,00	731
	84,5	8,00	676	14,0	10,00	140
				52,5	12,00	630
Rails	519,9	3,00	1.557	48,7	6,00	292
Totaux et moy.	1.871,2	4.476	8.372	656,3	7.443	4.886
Fonte d'affinage	810,1			1.296,4	1,00	1,296
Riblons et vieux fer (Ce sont des matières premieres pour fabriquer les fers neufs)	1.157,0			1.680,4	1,00	1,680
Totaux	1.967,1			2.976,8		2.976
Lingots et fers ébauchés	188,8	2,00	378	48,2	4,00	193
Total des droits acquittés			8.750			8.055

On peut admettre que les droits moyens, en 1885, étaient à peu près les mêmes qu'en 1886 et, en 1889, à peu près les mêmes qu'en 1890.

	1885	1889	Différences
	Milliers de quintaux		
Quantités produites de fer et d'acier	1.471,0	3.395,2	1.924.2
	Milliers de francs		
Sommes résultant de l'augmentation des prix causée par les droits de douane	6.584	25.270	18.686

(**884**) [2] Que l'on compare la conduite des agriculteurs danois à celle de certains propriétaires fonciers italiens déclarant qu'ils se désintéressent de faire observer les principes de droit et de morale, du moment qu'on leur octroie une augmentation des droits sur les céréales.

Cette somme de 18.686.000 fr. a été entièrement détruite par le changement des coefficients de fabrication, car les usines n'ont fait aucun bénéfice [1].

Mais ce n'est là que le moindre mal causé par ce changement ; tout l'équilibre économique a été altéré.

886. Il n'est pas facile de calculer exactement ces conséquences [1]. On ne peut isoler, en bien des cas, l'effet de l'augmentation des droits sur une marchandise des effets qu'ont

(**885**) [1] Cette manière vulgaire de calculer la perte due à la production est d'accord avec les résultats théoriques que nous avons obtenus précédemment.

En effet, la formule (1) (**867** [1]), étendue à toutes les marchandises échangées, donne

$$d\Lambda_1 = \mathcal{R}_c \, dp_{xyc} - \mathcal{R}_b \, dp_{yxb} .$$

En supposant pouvoir étendre cette formule à des différences finies Δ, nous aurons

$$\Delta\Lambda_1 = \mathcal{R}_c \, \Delta p_{xyc} - \mathcal{R}_b \, \Delta p_{yxb} .$$

Or, les faits ont fait connaître que le prix des marchandises italiennes exportées n'ont pas augmenté avec le relèvement des droits de douane ; au contraire. On aura donc une perte inférieure à celle qui a eu lieu réellement si, dans la formule précédente, on fait

$$\Delta p_{xyc} = o ,$$

ce qui donne

$$\Delta\Lambda_1 = - \mathcal{R}_b \, \Delta p_{yxb} .$$

Il faut se rappeler que l'on a

$$p_{yxb} = p_{xxb} .$$

Considérons exclusivement les importations de fer et d'acier. Les prix de ces marchandises ont augmenté précisément du montant des droits de douane ; et, sans ces droits, on aurait importé à peu près les quantités produites dans le pays. D'après la formule que nous avons écrite, la perte avec les anciens droits de douane aurait donc eu la valeur, grossièrement approchée, de

$$1\ 471\ 000 \times 4,\ 476 .$$

Avec les nouveaux droits de douane, elle aurait eu la valeur

$$3\ 395\ 200 \times 7,\ 443 .$$

En prenant la différence, on trouve, pour l'augmentation de la perte, le chiffre donné dans le texte.

(**886**) [1] Pour obtenir les droits protecteurs, il faut payer les politiciens, servir des « mensualités » à la presse, payer les électeurs, etc. Il y a là une destruction directe de richesse, et une autre indirecte qui n'est pas moins considérable. Les mauvaises habitudes introduites dans un pays par ces procédés se reflètent sur toute la production économique.

eus d'autres augmentations. Dans le cas de l'Italie, les malversations des politiciens ont contribué à la ruine du pays.

Sous toutes ces réserves, on peut, pour avoir au moins une lointaine idée du phénomène, examiner quelques changements survenus dans l'équilibre économique.

PRIX-COURANTS (francs)

(I) du vin par h. à Avellino. (II de l'huile d'olive par h. à Lucques. (III) du fer en barres par 100 kg. (IV) rapport de (I) à (III). (V) rapport de (II) à (III).

	I	II	III	IV	V
1885	24	160	17,00	1,412	9,412
1889	20	151	18,40	1,087	8,207

Les mêmes quantités de services fonciers, mobiliers et personnels qui, transformés d'abord en vin, le vin étant ensuite échangé contre du fer, donnaient 1,412 de fer en 1885, n'en donnaient plus que 1,087, après l'augmentation des droits de douane en 1889. En d'autres termes, pour obtenir 100 de fer, il fallait employer plus de services fonciers, mobiliers et personnels, dans le rapport de 1,412 : 1,087 = 1,3 : 1.

On trouverait une différence bien plus considérable, si on faisait le calcul pour les rails d'acier, les étoffes, les fils, etc.

887. Vérifions maintenant la hausse générale du niveau des ophélimités.

Consommation des tissus de laine de toutes sortes, galons, etc., en Italie [1].

	1886	Moyenne 1889-90
Quantités consommées (100 k.)	201.572	181.362
Population (millions)	29,5	30,0
Consommation par chaque habitant (kg.) . . .	68,5	60.4
Moyenne des droits d'entrée (fr. par 100 k.) . .	141,58	204,51
Charge totale du pays en raison des droits de douane (1000 fr.)	28.538	37.090
Si nous déduisons le produit des droits de douane perçus par le gouvernement, il reste la somme qui est payée en plus aux fabricants, laquelle est presque entièrement détruite . . .	. . . .	26.234

La quantité de laine consommée par chaque habitant ayant été réduite de 68,5 à 60,4, les ophélimités ont dû augmenter.

888. En Angleterre, le blé entre en franchise. En France, il payait 5 fr. par q. m. (100 kg.) de droit d'entrée, et depuis 1894, il paie 7 fr. [1].

(**887**) [1] Nous avons donné les détails de ces calculs dans la *Rassegna di scienze sociali,* Firenze, 15 février 1892. Et nous les avons résumés dans le *Journ. des Econ.,* Paris, mars 1892.

(1888)	Angleterre R.U.	France
	Millions de q. m.	
Quantité de blé produite, moins la semence .	18	92
Importation, moins l'exportation (blé et farine)	37	11
Production moyenne par hectare	27	14

La production moyenne par hectare est beaucoup plus élevée en Angleterre qu'en France. Cela indique qu'en Angleterre, plutôt que de cultiver du blé sur des terres qui donneraient un produit inférieur au produit actuel, il convient de « produire » ce blé en extrayant du charbon de terre, en fabriquant des tissus de coton, des machines, etc. Si on imposait, en Angleterre, un droit d'entrée sur le blé, les coefficients de fabrication seraient changés, et, pour se procurer du blé, les Anglais devraient faire un travail plus pénible que celui qu'ils font maintenant. La production moyenne de blé par hectare diminuerait, parce qu'on emploierait de plus mauvaises terres.

De même, si les coefficients de fabrication n'étaient pas

(**888**) [1] Bastiat avait cru pouvoir établir un rapport entre le suffrage plus ou moins restreint et les droits d'entrée sur les aliments. Il donne, *Le libr. éch.*, p. 102, un tableau dont nous extrayons celui ci-contre. Mais les faits postérieurs n'ont pas confirmé cette manière de voir.

Régime électoral	Droits d'entrée	
	céréales l'hectol.	bœufs
1795. Tout Français est électeur. . .	0 fr.	0 fr.
1791. Tout contribuable est électeur.	0	0
1817. Cens de 300 fr.	0	3,30
1822. Double vote.	0,25 à 25	55

C'est l'Empire qui a donné à la France un régime douanier assez libéral ; c'est le suffrage universel républicain qui a rétabli les droits sur les céréales.

En réalité, le système électoral et le régime économique d'un peuple n'ont que des rapports éloignés, sauf peut-être en Angleterre et en Suisse.

Beaucoup d'électeurs ne se soucient guère des questions d'intérêt général. Ils sont touchés par des motifs plus proches et plus pratiques. Ces motifs sont expliqués naïvement dans un article de l'*Avenir de la Haute-Saône :* « Electeurs, consultez vos intérêts ! Ceux qui auront envoyé, de nouveau, des réactionnaires au Conseil Général, pourront s'en repentir. Le gouvernement est bien décidé à ne plus rien accorder et à ne tenir aucun compte des demandes ou des réclamations qui lui seront adressées par des adversaires. Si, au contraire, vous faites élire des républicains, ceux-ci seront autorisés à porter vos vœux et vos doléances à l'administration préfectorale, qui fera accorder à vos mandataires *ce que vous demanderez* ».

Que l'on songe à ce que serait, dans ces circonstances, un régime socialiste, où l'Etat déciderait toute chose.

changés en France par les droits d'entrée, les Français se procureraient du blé avec moins de peine, au moyen de leurs tissus de soie, etc. Toute culture de blé qui donnerait plus de « peine » que ces fabrications, serait abandonnée. Le produit moyen du blé par hectare croîtrait.

889. Le commerce étranger porte généralement sur des quantités beaucoup plus petites que le commerce intérieur. Mais l'utilité du libre échange ne dérive pas directement de l'importance du commerce étranger, elle dépend de ce que le libre échange empêche la destruction de richesse qui provient de la substitution de productions moins avantageuses à d'autres plus avantageuses. Sous ce rapport, la protection agricole est moins malfaisante que la protection industrielle. En effet, la protection agricole procure des « rentes » aux propriétaires fonciers. C'est autant de richesse sauvée de la destruction. La protection industrielle a bien aussi pour premier effet de procurer des « rentes » aux industries établies dans le pays. Mais ce n'est là qu'un effet transitoire. Tôt ou tard, la concurrence des entrepreneurs ramène à l'égalité le coût de production et le prix de vente. Les « rentes » disparaissent, il ne reste plus qu'une simple destruction de richesse.

COMMERCE INTERNATIONAL (SPÉCIAL) PAR TÊTE D'HABITANT

Pays	1881		1885		1891	
	Import.	Export.	Import.	Export.	Import.	Export.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Belgique	292	233	230	205	293	247
Suisse	—	—	248	231	331	237
Angleterre (RU.)	241	169	219	149	249	165
Danemark	158	114	151	90	188	133
France	129	95	107	81	124	93
Norvège	118	87	102	70	152	87
Allemagne	82	83	79	77	113	86
Etats-Unis	65	93	53	68	70	73
Autriche-Hongrie	36	41	30	36	31	40
Italie	43	41	50	32	37	29

Les pays sont rangés suivant l'ordre de l'importance décroissante de leurs exportations en 1891. Pour l'Angleterre, les statistiques donnent l'importation totale (commerce général). Pour l'exportation, on a les deux chiffres : commerce spécial et commerce général. On a fait la différence et celle-ci, soustraite du chiffre de l'importation (commerce général) a donné l'importation (commerce spécial). L'imperfection des statistiques fait, au reste, que tous les chiffres de ce tableau ne sont qu'approchés. Pour la Hollande, on aurait des chiffres supérieurs à ceux de la Belgique. Mais on ne peut les comparer, car les statistiques hollandaises comprennent dans le commerce spécial les exportations et les importations des colonies.

890. Mr le prof. Franz von Juraschek donne (*Geographisch-statistiche Tabellen*) le tableau ci-dessous pour le commerce du monde entier. Les chiffres sont un peu hypothétiques, car les statistiques de plusieurs pays sont très

COMMERCE SPÉCIAL (millions de fr.)

Continents	Année 1890 Importation	Exportation
Europe	34 064	27 668
Amérique	8 182	8 170
Asie	4 789	4 867
Afrique	1 122	1 087
Australie et Océanie	1 772	1 502
Monde entier	49 929	43 294
Importation et exportation réunies	93 223	

imparfaites. On observera que le chiffre des importations est supérieur à celui des exportations; cela tient en partie à ce que les prix, à l'importation, sont plus élevés, de tout le mon-

COMMERCE SPÉCIAL DU MONDE ENTIER (millions de fr.)

Années	Importation	Exportation	Import. et Export.	Années	Importation	Exportation	Import. et Export.
1868	29 142	26 125	55 267	1884	43 332	38 035	81 357
1873	38 860	33 346	72 206	1889	48 449	42 349	90 798
1876	37 335	32 424	69 759	1890	49 929	43 294	93 223
1879	39 281	33 893	73 154				

tant des frais de transport, que les prix marqués à l'exportation du pays dont proviennent les marchandises. Mais bien d'autres causes influent sur ce résultat. L'évaluation des prix des marchandises n'est pas faite d'une manière uniforme dans les différents pays. Des erreurs volontaires s'ajoutent à ces erreurs accidentelles [1], etc.

891. Le commerce international a reçu un grand essor, vers 1850, par suite du perfectionnement des moyens de com-

PRODUCTION DE LA HOUILLE EN ANGLETERRE, ET EXPORTATION (Moyennes annuelles).

Années	Production	Importation	Années	Production	Importation
	Millions de tonnes			Millions de tonnes	
1854	—	4,12	1870—1874	120,67	12,31
1855—1859	66,10	5,99	1875—1879	133,23	15,06
1860—1864	84,88	7,85	1880—1884	156,43	20,12
1865—1869	102,97	9,87	1885—1889	165,17	24,24

munication. A cette cause générale se sont ajouté des causes spéciales pour certains pays: le libre échange pour l'Angle-

(**890**) [1] Voir sur les causes d'erreurs des statistiques du commerce international, Bodio, *Bull. de l'Inst. Int. de statistique,* 1893, et les rapports au *Congrès international d'Anvers sur la législation douanière*, 1893. Les rapports de Mr G. François et de Mr Kiœr sont surtout remarquables.

terre (depuis 1846), et les traités de commerce de 1860 en France. C'est à ces mesures libérales que l'Angleterre et la France ont dû leur étonnante prospérité dans la seconde moitié de ce siècle. L'Angleterre, grâce à sa fidélité aux principes de l'économie politique libérale, continue de voir sa prospérité augmenter ; la France la compromet par un retour aux errements protectionnistes (861 [3]).

Angleterre RU. Moyennes annuelles des importations et des exportations (commerce général).

Années	I	II	Années	I	II	Années	I	II
1760-64	8,6	13,3	1795-99	21,5	25,6	1830-34	47,2	38,6
1765-69	10,5	12,3	1800-04	28,8	—	1835-39	56,9	49,2
1770-74	11,3	13,5	1805-09	28,1	40,2	1840-44	67,2	52,2
1775-79	10,3	11,5	1810-14	25,1	33,7	1845-49	85,7	58,6
1780-84	10,9	11,4	1815-19	31,8	43,3	1850-54	119,2	97,7
1785-89	14,9	14,8	1820-24	33,4	36,8			
1790-94	17,4	20,0	1825-29	43,2	36,0			

I = Importations. II = Exportations. — Tous ces chiffres en millions de £.

Angleterre RU. Importations (commerce général) et exportations des produits du Royaume-Uni (commerce spécial).

Années	I	II	Années	I	II	Années	I	II
1855	143	96	1869	295	190	1883	427	240
1856	172	116	1870	303	200	1884	390	233
1857	188	122	1871	331	223	1885	371	213
1858	164	117	1872	355	256	1886	350	213
1859	179	130	1873	371	255	1887	362	222
1860	210	136	1874	370	240	1888	388	234
1861	217	125	1875	374	223	1889	427	249
1862	226	124	1876	375	201	1890	421	263
1863	249	147	1877	394	199	1891	436	247
1864	275	160	1878	369	193	1892	424	227
1865	271	166	1879	363	192	1893	405	218
1866	295	189	1880	411	223	1894	409	216
1867	275	181	1881	397	234			
1868	295	179	1882	413	242			

I = Importations. II = Exportations. — Tous ces chiffres en millions de £.

Angleterre RU. Exportations et réexportations (commerce général) et excès des importations sur les exportations.

Années	I	II	Années	I	II	Années	I	II
1876	256,8	118,4	1882	306,7	106,4	1888	298,6	89,1
1877	252,3	142,1	1883	305,4	121,4	1889	315,6	112,0
1878	245,5	123,3	1884	296,0	94,0	1890	328,3	92,4
1879	248,8	114,2	1885	271,5	99,5	1891	309,1	126,3
1880	286,4	124,8	1886	269,0	80,9			
1881	297,1	99,9	1887	281,3	81,0			

I = Exportations. II = Excès des importations sur les exportations. — Tous ces chiffres en millions de £.

En sommant les excès des importations sur les exportations, de 1876 à 1891, on trouve[1] 1725 millions de £. ; soit plus de 43 millards de francs, en 16 ans. Le total de la monnaie d'or circulant en Angleterre est de 80 millions de £. (408). La comparaison de ce chiffre avec le précédent suffit pour montrer l'absurdité de la théorie de la *balance commerciale*. Suivant cette théorie, l'excès des importations sur les exportations se paie en monnaie métallique.

892. La spéculation. Nous avons vu (101) que le marchandage était une opération au moyen de laquelle le marché résolvait pratiquement les équations de la production. La spéculation est une opération par laquelle on tâche de se rapprocher, le plus promptement possible, de la solution de ces équations. Nous parlons, bien entendu, de la spéculation purement commerciale, et non de celle qui, pour réussir, emploie la fraude ou la violence, en achetant l'appui des pouvoirs publics (909). Il faut aussi exclure la spéculation qui est un simple jeu de hasard. Mais ce caractère ne résulte pas, ainsi que beaucoup de personnes se l'imaginent, de la forme extérieure de la spéculation, il résulte des qualités mentales de la personne qui spécule, et c'est ce qui fait qu'il est très difficile de les distinguer en pratique. Par exemple, si une personne qui a des connaissances spéciales sur le marché du café, vend ou achète de cette marchandise, au comptant ou à terme, peu importe, c'est une spéculation commerciale. Si une personne qui n'a aucune connaissance sérieuse lui permettant de juger de la situation future du marché, se livre aux mêmes opérations, c'est un simple jeu[1].

(891) [1] On a calculé cette somme en conservant plus de décimales qu'il n'y en a d'inscrites au tableau que nous donnons.

(892) [1] La spéculation est une opération en vue d'un événement futur. Si, pour la personne qui spécule, l'*espérance mathématique* de l'événement est égale à la mise, c'est d'un simple jeu qu'il s'agit. Si, à cause des connaissances spéciales de cette personne, l'*espérance mathématique* est plus grande, l'opération est une spéculation commerciale. Celle-ci est donc caractérisée par des conditions précisément contraires à celles qui, dans le calcul des probabilités, servent de définition au *jeu équitable*. Il est bien entendu que les manœuvres frauduleuses sont exclues.

Mr Raffalovich, *Le marché financier*, 1893-94, p. 101, dit fort bien : « Le mal, c'est lorsque l'industriel spécule en valeur de Bourse qu'il connaît mal, ou le banquier en marchandise, lorsque le particulier spécule en dilettante, dans l'idée que la Bourse est une salle de jeu. Tant que ce monde des joueurs gagne, il vante son intelligence ; s'il perd, il crie au voleur et ne paie pas ». L'opinion de Lassalle, qui veut que la spéculation faite au hasard ait plus de chance de réussite que celle qui s'appuie sur des connaissances spéciales, n'est pas soutenable. La moindre observation pratique la dément. On peut encore observer que le calcul des probabilités fait voir que la ruine des joueurs au hasard est certaine.

893. La spéculation commerciale faite en vue d'un événement futur qui ne dépend pas directement du spéculateur contribue, quand elle n'est pas un simple jeu, à augmenter le bien-être de la société, car elle conduit plus promptement aux valeurs des prix qui sont propres au maximum d'ophélimité. Il n'y a pas lieu, en cela, de distinguer l'opération à terme de celle au comptant. Il peut paraître singulier, à première vue, qu'un individu qui vend du café pour la fin du mois, sans avoir la moindre intention de livrer la marchandise, mais seulement dans l'espoir d'encaisser la différence des prix, contribue en quoi que ce soit au bien-être d'autrui. Pourtant, un peu de réflexion fait voir qu'il en peut bien être ainsi. Supposons un marché sur lequel, à un moment donné, il n'existe qu'une petite quantité de café. Les détenteurs de cette marchandise, en se concertant, ou même sans se concerter, pourraient en obtenir des prix fort élevés. Le négociant en détail ne peut pas savoir quelle est l'époque où de nouveaux arrivages feront baisser les prix. Il achète aux prix élevés, non seulement ce dont il a besoin jusqu'à ce moment précis, mais même pour au-delà. Or, il y a des gens qui s'occupent précisément de calculer ce que peuvent être les prix futurs. Un de ces « spéculateurs », soit que les prix montent seulement sur le marché considéré, soit qu'ils montent partout, est d'avis, après avoir bien étudié la question, qu'ils ne correspondent pas à la position d'équilibre, que ces prix ne sont pas les solutions des équations de l'échange. Si c'était un simple philanthrope, et qu'il fît part gratuitement du résultat de ses études à ses semblables, il ne leur ferait que peu ou point de bien, car dans le commerce ce sont des actes qu'il faut et non de beaux discours. Mais ce sont précisément ces actes que va accomplir le « spéculateur ». Il va vendre du café à livrer dans quinze jours ou un mois, et cette augmentation de l'offre va faire baisser le prix, soit d'une manière absolue, soit simplement en empêchant ou atténuant la hausse qui aurait continué de se produire. Au moment où il accomplit ces ventes, le spéculateur peut parfaitement ne pas savoir lui-même s'il livrera réellement la marchandise, ou s'il se contentera d'encaisser la différence des prix. Si les avis qu'il reçoit lui font connaître qu'on n'attend pas d'arrivages de café, il se décidera probablement à importer lui-même la marchandise et la livrera. Mais, si alléchés par les hauts prix, plusieurs négociants dirigent des navires chargés de café vers le port où opère le spéculateur, pourquoi celui-ci irait-il augmenter encore cette importation, qui pourrait ainsi devenir exces-

sive ? Le spéculateur se contentera de jouir de la baisse provoquée par les arrivages prévus, et encaissera une simple différence. Cela sera utile à tout le monde, car s'il avait réellement importé du café pour le livrer, l'excès de l'offre aurait pu détruire, en un autre sens, l'équilibre économique.

894. La spéculation à la baisse dont nous venons de voir un exemple, est une de celles qui encourent le moindre blâme, quand il s'agit de marchandises [1]. Pour les fonds publics, c'est le contraire. La spéculation à la hausse est jugée très louable ; certains gouvernements s'y livrent plus ou moins ostensiblement, mais la spéculation à la baisse est considérée comme blâmable, sinon criminelle. Il n'y a, au point de vue économique, aucune différence entre l'une et l'autre. Pourvu que la spéculation ait simplement en vue un événement futur, elle est utile. Il en serait autrement si, par des manœuvres frauduleuses, elle tentait d'influer directement sur cet événement. Au reste, quand on parle de spéculation à la hausse et de spéculation à la baisse, on ne fait que considérer les deux aspects d'une même opération. Si A a vendu quelque chose à B, en spéculant à la baisse, cela veut dire que B a acheté en spéculant à la hausse, et *vice versa* [2].

(**894**) [1] Cela était vrai surtout jusqu'à ces dernières années. Actuellement, les gouvernements favorisent de plus en plus certains producteurs, et ils prennent des mesures pour punir sévèrement les gens qui ont l'audace de vouloir fournir au peuple du pain à bon marché.

(**894**) [2] Un des plus anciens exemples de ces spéculations nous est révélé par un papyrus de la collection de Genève, analysé par Mr J. Nicole : « La cinquième année de l'empereur César Titus Aelius Hadrien Antonin Auguste le Pieux... Stotoétis... reconnaît en faveur de Flavia Diocléia, représentée par son fondé de procuration Didyme... que lui Stotoétis, l'auteur de la présente reconnaissance, a reçu de Didyme, pour compte de Flavia Diocléia, une somme d'argent de 432 drachmes, comme prix d'une livraison de graines de légume (*λαχανόσπερμον*) au prix qui aura cours à Dyonysiade au mois d'Athyr de cette année... Stotoétis livrera la graine de légumes à Didyme ou à Flavia Diocléia, ce même mois d'Athyr de cette même année... et cela sans retard ni faux-fuyant aucun ».

Un autre fragment de papyrus, dit Mr J. Nicole, « apporte un curieux supplément d'information sur le marché conclu entre Stotoétis et Didyme ». Voici ce document. La partie en italiques représente la conjecture de Mr Nicole ; le reste est le texte du document.

« *Stotoétis déclare... avoir reçu de Didyme,... une somme de... drachmes, comme prix d'une livraison de graine de légume, au prix qui aura cours à Dionysiade* pour la graine de légume, au mois de Phaophi de l'année prochaine... Stotoétis livrera la graine de légume à Didyme où à Flavia Dioclèia, ce même mois de Phaophi de cette même année prochaine... »

Ainsi, suivant la savante interprétation de Mr Nicole, Stotoétis vend d'abord au terme de deux mois, à peu près, de la graine de légume. Il fait une spéculation à la hausse. Le moment de s'exécuter venu, il demande un délai, il se fait **reporter** comme on dit maintenant à la Bourse. C'est après le nouveau délai d'un mois, qu'il livrera la marchandise. La somme qui était inscrite sur le nouvel acte devait comprendre le prix de la graine de légume, plus le *report*.

895. Supposons que des personnes connaissant bien la matière, prévoient que la récolte du blé sera mauvaise en général, et que, par conséquent, les prix devront augmenter. Ces personnes spéculeront sur la hausse du blé. Leur rôle parait odieux, et leur action nuisible. Elles vont faire hausser le prix du blé avant l'époque où cela aurait eu lieu naturellement; il semble donc évident que les consommateurs en pâtiront. Mais il faut réfléchir que cette augmentation du prix est précisément le seul moyen pour atténuer la crise. (α) Si l'on considère un pays isolément, ses habitants ont un grand intérêt à ce que la hausse commence chez eux le plus tôt possible, car ainsi, ils obtiendront au moins une partie de l'approvisionnement dont ils ont besoin à un prix inférieur au prix maximum. Le pays le plus malheureux sera celui où la hausse aura le plus retardé. Il arrivera le dernier sur le marché international, et devra payer les prix les plus élevés. (β) Si l'on a égard au marché international, il y a encore avantage à ce que la hausse commence le plus tôt possible. Il n'y a qu'un moyen pour parer au déficit de la récolte, c'est de restreindre la consommation Plus tôt commencera ce rationnement et moindre sera l'intensité des souffrances; si l'on attend au dernier moment, on pourrait avoir une véritable disette.

896. S'il s'agit de fonds publics, il est clair qu'il est de l'intérêt de l'Etat de les vendre le plus haut prix possible, sans se soucier de leur valeur intrinsèque. Si l'Economie politique avait pour but d'enseigner à tromper le prochain, elle devrait, sans plus, condamner toute spéculation à la baisse sur ces fonds; mais il en est autrement si l'on se pose le problème de rechercher sous quelles conditions s'obtient le maximum de bien-être. On éprouverait quelque difficulté à démontrer que les personnes qui ont acheté fort cher des fonds Portugais, Argentins, etc., ont, par une telle opération, augmenté la somme de leur bien-être. Il est donc évident qu'une spéculation à la baisse leur aurait été très favorable, en les empêchant d'acheter à ces hauts prix. Il est même fort probable qu'elle aurait profité aux habitants des pays emprunteurs, car, en définitive, le plus grand nombre des contribuables portugais, argentins, etc., n'a tiré nul profit de l'argent obtenu par les emprunts.

897. En conclusion, on fait également tort à un individu en l'induisant, soit à vendre une chose à un prix plus bas, soit à l'acheter à un prix plus haut que celui qui s'établira sous les conditions de l'équilibre économique.

898. Quand la spéculation n'a pas les moyens d'influer

directement sur les conditions de l'équilibre économique, elle ne peut, en général, que rapprocher les prix de ceux de l'équilibre ; car le gain des spéculateurs est précisément attaché à ce qu'ils sachent prévoir ces prix. Il en résulte que, si, considérés dans leur ensemble, les spéculateurs se trompaient plus souvent qu'ils ne voient bien, et s'éloignaient ainsi de l'équilibre économique, au lieu de s'en rapprocher, ils se ruineraient et finiraient par disparaître.

899. Cette conclusion ne subsiste plus si les spéculateurs agissent directement sur les conditions de l'équilibre économique, mais alors ce qui est nuisible, ce sont ces agissements et non la spéculation en elle-même. Si un maître maçon brûle la maison d'un de ses clients pour avoir à la rebâtir, ce n'est pas en sa qualité de maçon qu'il est coupable, c'est en sa qualité d'incendiaire. Au point de vue exclusif du bien-être économique, il conviendrait donc que la législation laissât la plus entière liberté à la spéculation, et réprimât, autant qu'il est possible, tout acte ayant pour but de troubler la libre concurrence. Malheureusement, la loi est souvent inefficace, et, ce qui est pis, en plusieurs pays, elle favorise au lieu de réprimer les atteintes à la libre concurrence. C'est alors, grâce à son appui, que les spéculateurs peuvent changer les conditions de l'équilibre économique.

900. Nous avons vu (725) qu'une des principales fonctions sociales des « entrepreneurs » était la détermination des coefficients de fabrication. Cette détermination a lieu sous l'empire des forces automatiques qui poussent chaque entrepreneur à s'occuper de ses intérêts, mais elle aboutit aux mêmes valeurs que donnerait la condition du maximum de bien-être pour toute la société.

901. La fonction sociale des spéculateurs, en tant qu'ils n'agissent pas directement sur les prix, est de résoudre, le plus promptement et le mieux possible, les équations de l'équilibre économique [1]. Ce sont ces équations mêmes qu'auraient à résoudre les employés d'un Etat socialiste [2]. Ces em-

(**901**) [1] En Amérique, la prohibition des marchés à terme sur le blé a eu pour effet principal de rendre plus brusques et plus considérables les variations des prix. Ce sera probablement aussi l'effet principal de la loi allemande qui prohibe les marchés à terme sur les céréales, à partir du 1er janvier 1897.

(**901**) [2] Schäffle *Quint. Soc.*, p. 46 : « La production collective... pourrait très bien admettre une statistique journalière, hebdomadaire, etc., des besoins individuels et familiaux, du genre de celle qui se fait aujourd'hui ; et d'après cette statistique, résultant de la libre manifestation des besoins de la production nationale, pourrait se régler en ce qui regarde la qualité et la quantité des produits ». Dame *production* n'étant pas un être vivant, ce seraient évidemment des employés de l'Etat qui la *règleraient*.

ployés coûteraient-ils moins que les spéculateurs pris dans leur ensemble? Cela est douteux; mais ce qui est certain, c'est qu'ils éprouveraient, pour résoudre *directement* les équations de l'équilibre économique, des difficultés dont les socialistes ne paraissent avoir nulle idée. Par la force même des choses, on serait conduit à revenir à la solution par tentatives, et à allouer des primes aux « employés » qui se distingueraient le plus dans cette œuvre, c'est-à-dire qu'au nom près, on en reviendrait aux « spéculateurs ».

902. Dans l'état actuel des connaissances humaines, la statistique est absolument impuissante à nous fournir, d'une manière sûre, les éléments nécessaires [1] pour résoudre le problème posé par les socialistes. La statistique pourra-t-elle jamais donner ces renseignements? Il serait téméraire de répondre négativement; mais il est bien sûr qu'il faudra, pour cela, un si grand nombre de siècles que le temps ne manquera pas pour étudier la nouvelle organisation. Au reste, dès à présent, les « spéculateurs » emploient, autant qu'il est possible, les statistiques (commerce du blé, du coton, des métaux, etc.) et font, aiguillonés par l'intérêt personnel, tous leurs efforts pour atteindre la solution du problème. Il faut ajouter que, vu le grand nombre de spéculateurs indépendants, les erreurs qu'ils font se neutralisent en partie, tandis que si toute la production d'un pays était réglée par une seule administration, les erreurs de celle-ci pourraient avoir des conséquences terribles.

903. Nous avons renvoyé ici (837) l'étude des coalitions de producteurs, afin de ne pas la séparer de celle des coalitions de commerçants, les deux choses se confondant souvent en pratique. Ces coalitions n'agissent pas pour changer l'ophélimité élémentaire (712), et il ne leur reste qu'une seule manière de changer réellement les conditions de l'équilibre économique, c'est d'agir sur la production.

904. Tant que les conditions de celle-ci ne sont pas changées, les équations de l'équilibre économique demeurent les mêmes; les solutions ne changent donc pas; et si la spéculation réussit à écarter les prix des valeurs qui correspondent à l'équilibre, elle n'aboutit qu'à faire naître une

(**902**) [1] C'est-à-dire les constantes qui figurent dans les équations de l'équilibre économique. Il faudrait, en outre, considérer la partie dynamique du problème, laquelle n'a pas même encore pu être traitée théoriquement !

Même dans les questions purement mathématiques, on est obligé d'avoir recours aux solutions par tentatives.

réaction qui les y reconduit [1]. Cette déduction de la théorie est confirmée par les faits. Les coalitions formées en dehors des producteurs n'ont jamais, sauf en des cas extrêmement rares, été couronnées de succès, et elles ont presque toujours amené la ruine des personnes qui y avaient pris part. De même, les coalitions qui n'ont pu obtenir l'aide de la loi ou des pouvoirs publics, ont généralement échoué. Il est un fait qui domine tous les autres en cette matière, et c'est que le nombre et l'importance des coalitions paraissent en raison directe de l'intensité de la protection douanière dont jouit le pays. En Angleterre, où règne le libre échange, les coalitions sont très rares et n'obtiennent aucun succès.

905 Il convient de diviser les coalitions en deux classes, selon la nature des moyens qu'elles emploient : (α) Coalitions qui opèrent sans l'aide directe de la loi; (β) Coalitions qui opèrent grâce à l'aide directe de la loi.

En réalité, toute coalition tend à constituer un monopole, au moins temporaire; mais elle peut parvenir à ses fins seulement parce que la loi ne réprime pas son action, ou bien avec l'aide directe de la législation. Il y a une grande différence, au point de vue économique, entre ces deux cas. Dans le premier, il s'agit d'un mal produit sous un régime de libre concurrence, dans le second, de maux qui naissent au contraire d'atteintes directes portées à ce régime. Le nombre de personnes engagées dans une coalition, ne change rien à sa nature économique. Tout ce que nous dirons des coalitions s'applique donc aussi aux agissements d'un spéculateur isolé, assez riche et assez puissant pour avoir à lui seul les moyens que possède une coalition.

906. De même, il importe peu que les coalitions aient pour but de *régler la production*, afin d'empêcher les prix de devenir ruineux pour certains fabricants, ou bien d'élever ces prix, afin de leur procurer un gain plus ou moins considérable. Au point de vue moral, les premières coalitions pourront se justifier mieux que les secondes; au point de vue économique, elles sont pires, car elles ne font que détruire de la richesse, tandis que les secondes sauvent au moins de la destruction la richesse que s'approprient les coalisés. En outre, un des principaux bienfaits de la libre concurrence est précisément de détruire les entreprises mal

(**904**) [1] En Allemagne, la *Seehandlung* avait acheté, en 1895, par ordre du gouvernement, une grande quantité de seigle, pour soutenir les prix. Elle a fini par devoir revendre ce seigle, en 1896, ce qui a provoqué une baisse artificielle des prix.

constituées. Or, les entreprises des premières coalitions le sont certainement, celles des secondes peuvent ne pas l'être. En effet, celles-ci pourraient peut-être résister à la libre concurrence, celles-là ne le peuvent pas, puisque, même en empêchant la libre concurrence d'agir, elles ne réussissent qu'à végéter misérablement.

Si l'on veut obtenir le maximum d'ophélimité, il n'y a, pour *régler la production,* que le choix entre la libre concurrence absolue, et une organisation complète, telle que la proposent les socialistes. Les deux systèmes peuvent théoriquement conduire aux mêmes résultats, comme nous l'avons vu pour la détermination des coefficients de fabrication et des transformations de l'épargne. Le second système paraît présenter des difficultés pratiques insurmontables.

Les systèmes intermédiaires ne peuvent pas donner, même théoriquement, le maximum d'ophélimité. Vouloir faire *régler* certaines productions par les entrepreneurs, c'est vouloir, non seulement dépouiller certaines personnes au profit de certaines autres, mais encore détruire des quantités souvent fort considérables de richesse (725).

907. Coalitions qui opèrent sans l'aide directe de la loi (905 α). *Accaparements.* Les *rings* ou les *corners* pour les marchandises ; les *syndicats* pour les opérations de bourse. Ce sont des coalitions formées par des spéculateurs ayant de forts capitaux. Ces spéculateurs tâchent, en achetant tout ce qui est disponible, de provoquer un mouvement artificiel de hausse leur permettant d'écouler, à des hauts prix, les marchandises ou les titres dont ils se sont chargés. Entre temps, ils comptent sur le gain qu'ils obtiendront en *étranglant le découvert.* Les vendeurs à *découvert,* qui n'ont pas la marchandise ou les titres vendus, se trouvent, si l'on achète tout le disponible, dans l'impossibilité de tenir leurs engagements, et sont alors à la merci du vainqueur. Ces spéculations sur les marchandises ne réussissent presque jamais, celles sur les fonds publics réussissent quelquefois, quand le gouvernement qui les appuie est financièrement assez puissant ; mais, en ce cas, les mêmes résultats auraient été obtenus à la longue par le jeu naturel de l'offre et de la demande [1]. Les *corners* sur

(**907**) [1] Quand les gouvernements ne disposent pas de puissantes ressources financières, les manœuvres pour soutenir les prix des fonds publics échouent misérablement. Des manœuvres de ce genre, en faveur des fonds Argentins et Urugayens, ont été une des causes principales de la ruine de la puissante maison Baring. En Italie, les nombreux syndicats fondés sous les auspices du gouvernement pour faire hausser les fonds publics, ont seulement servi à procurer des ressources à quelques politiciens. Les banques qui ont pris part à ces syndicats s'y sont ruinées. A la

les marchandises échouent généralement, à cause de la concurrence des marchés auxquels ils n'ont pas pu étendre leur action, de l'excès de production stimulée par les hauts prix, de la diminution de la consommation [2]. En somme, ces spé-

Cour d'assises de Rome, le 5 mai 1894, Mr Tanlongo, directeur de la Banque romaine, déclarait s'être livré, de 1881 à 1888, afin de complaire au gouvernement, à des opérations pour faire augmenter le cours des fonds Italiens. Il attribuait à la perte par laquelle se soldaient ces opérations le déficit de sa banque, et ajoutait que le ministre Magliani lui avait suggéré de le dissimuler par des chèques fictifs. Cette dernière assertion n'est pas entièrement prouvée, mais les premières ont été mises hors de doute par de nombreux témoignages. On a versé au dossier du procès des lettres du directeur du Trésor, Cantoni, qui recommandait de manœuvrer de manière à provoquer la hausse des fonds publics. A l'audience du 30 mai, l'ex-ministre, Mr Luzzati, a admis l'existence d'un syndicat ayant à sa tête la Banque nationale pour ces opérations sur les fonds publics. Mr Frascara, directeur du Crédit Mobilier, a déclaré à la même audience que, pendant sa gestion, deux syndicats avaient été formés dans ce but : un en 1891, qui avait fini avec un petit bénéfice; l'autre en 1893, qui avait donné une perte de 1 million $^1/_2$. Ces opérations et beaucoup d'autres de même nature n'ont pas peu contribué à la ruine des banques.

(907) [2] Aux Etats-Unis, on trouve plusieurs *corners* sur les blés (Claudio Jannet, *Correspondant*, mars 1891), qui tous ont fini fort peu avantageusement pour leurs auteurs. En 1888, un *corner* gigantesque fut tenté à Chicago; il parut d'abord réussir. La concurrence des blés indiens et russes le fit échouer. En 1881 et 1889, des *corners* sur les cotons eurent lieu à Liverpool. Les consommateurs n'étant pas gênés par la protection douanière, achetèrent directement leur coton aux Indes. Un *corner* sur le thé, à Londres en 1889, et un autre sur les fontes du Cleveland et de l'Ecosse échouèrent aussi. Un *corner* à Buda-Pest accapara, en 1887, le blé de maïs. Ses opérations se terminèrent, en janvier 1889, par une perte de 3 millions de florins. Un *corner* sur les sucres, constitué en 1887, par le syndicat des sucres de Magdebourg avec des alliés français et anglais, se termine en 1889 par un krach. La haute banque, encouragée par le gouvernement, intervient pour soustraire les auteurs de cette coalition aux conséquences de leurs fautes. Un *corner* sur l'argent, en 1890, est tenté par un syndicat dont faisait partie la maison Baring. Il se termine par de fortes pertes. Ses auteurs espéraient faire voter par le congrès des Etats-Unis la libre frappe de l'argent. A Londres et à New-York, un premier *corner* sur le caoutchouc, en 1883, se liquide avec de grandes pertes. Renouvelé en 1891, avec l'appui de la maison Baring, il finit encore pis. Les Baring y perdent une somme énorme. Un *corner* sur le cuivre est tenté, en 1887, par Secrétan, avec l'appui de banquiers français et étrangers. Il se termine par un krach où sombre le Comptoir d'Escompte. De malheureux actionnaires sont la victime d'une législation qui ne permet aucun contrôle efficace des administrateurs des sociétés anonymes. Voici maintenant des *corners* ayant réussi. Le *consortium* sur les soies de Turin, en 1888. Mr Claudio Jannet *(Le capital*, p. 294) observe que le succès a été peut-être dû à la reprise des prix que le *consortium* ne fit que deviner. Ce serait alors simplement une heureuse spéculation. Il faut ajouter que l'augmentation des prix fut fort modérée.

culations ne causent de grands maux qu'aux personnes qui s'y livrent.

908. Coalitions de producteurs. Les *syndicats*, les *kartelle*, les *pools* et les *trusts*. Les *syndicats* et les *kartelle* emploient les moyens suivants : limitation de la production sans limitation de prix ou vice versa ; limitation des prix et de la production [1] ; répartition des commandes [2], des débouchés. Les *pools* font verser dans une caisse commune *(pool)* les bénéfices des producteurs associés, et répartissent ensuite ces bénéfices suivant certaines proportions déterminées [3]. Les

(**908**) [1] Le syndicat des usines de charbon de la Westphalie (1879 à 1885) a échoué. Il fut reconstitué en 1887, mais n'a guère donné de bons résultats. Il a été aidé par les autorités. Le chancelier de l'Empire en homologua les statuts, qui fixaient une amende du 15 % sur la valeur de la production excédant le maximum concédé par le contrat. Le syndicat des lamineurs de Silésie, en 1885, a échoué.

En France, il y a plusieurs syndicats. Entre autres celui des forges du Pas de Calais. Le syndicat des compagnies françaises d'assurance. Il est tenu en échec par la concurrence des compagnies étrangères. En général, la législation, en mettant obstacle à cette concurrence, vient en aide aux syndicats nationaux.

En **Suisse**. — Syndicat des brodeurs de St-Gall et du Voralberg, — dissous en 1892. — Syndicat horloger de Bienne ; n'a pas réussi.

Autres syndicats. Syndicat international du zinc. Est modéré et paraît avoir réussi pendant quelque temps. A été dissous en 1894. Syndicat des compagnies des télégraphes transatlantiques. Il avait porté le tarif à 3 fr. 75 par mot. De nouveaux concurrents (Mackay et Benet) établirent un tarif de 2 fr., puis de 1 fr. 25 par mot. Le syndicat essaya de ruiner ses concurrents en réduisant à 0 fr. 60 son tarif ; puis, de guerre lasse, il a fini par accepter le tarif de 1 fr. 25.

(**908**) [2] **France**. Syndicat des salines de l'Est. Il est aidé par la législation fiscale sur le sel. Syndicat des filateurs des Ardennes, des filateurs de lin du Nord, de Longwy pour la vente des fontes. Syndicat horloger du Doubs. — **Allemagne.** Syndicat des lamineurs. Aidé par la protection douanière et par la bienveillance des pouvoirs publics. Malgré cela les résultats ne sont pas très brillants. — **Autriche.** Syndicats des mines métallurgiques, pour le plomb, pour le zinc laminé, etc. Aidés par la législation douanière et par la bienveillance des autorités.

(**908**) [3] Syndicat international des rails d'acier. Chaque usine fournissait son propre pays, les commandes étrangères étaient réparties : 66 % à l'Angleterre, 27 % à l'Allemagne, 7 % à la Belgique. Dissous, puis reconstitué, n'a pas donné de brillants résultats. Aidé en Allemagne par l'Etat, qui consentait à payer 180 fr. la tonne de rails prise à l'usine, tandis que le syndicat des lamineurs allemands vendait les mêmes rails à 143 fr. la tonne franco dans les ports italiens (Claudio Jannet, *Le Socialisme d'Etat*, p. 343, 8). Les *pools* sont fort employés en Amérique par les compagnies de chemins de fer et de navigation. En ce cas, ils ont pour base un monopole de fait, sinon de droit. Ils réussissent souvent. Un *pool* pour le sel nommé *Michigan Salt Association*, fondé en 1887, a pleinement réuss (Jenks, *Polit. Science Quarterly*, janvier 1888).

trusts mettent en commun toutes les usines ou autres moyens de production des associés. Un comité (*board of trustes*) administre l'association. Il reçoit les actions des diverses entreprises et donne en échange des certificats négociables. Généralement, on *arrose* le capital primitif en augmentant sa valeur nominale. Il est fort peu de ces coalitions qui aient réussi sans avoir eu l'appui, au moins indirect, de la loi [4]. Celles qui réussissent s'appuient généralement sur des monopoles, tels que ceux des chemins de fer. Ici encore, l'intervention de la loi pour obliger ces monopoleurs à faire des prix égaux à ceux qui résulteraient de la libre concurrence est très désirable. La difficulté réside toujours dans le problème de trouver une forme législative efficace.

909. Coalitions qui opèrent grâce à l'aide de la loi. (905 β). On ne range généralement pas parmi les coalitions celles qui ont pour but d'obtenir des droits protecteurs. Ce sont pourtant les plus importantes et les plus redoutables. On fait grand bruit de 300 millions gagnés en 10 ans par le *Standart oil trust*. Or, une coalition de propriétaires fonciers italiens, en faisant imposer des droits de douane sur le blé, fait payer cette céréale 19 fr. le quintal, tandis qu'elle coûterait moins de 13 fr. importée de l'étranger. La consommation de l'Italie étant à peu près de 4,200,000 tonnes par an, la somme extorquée n'est pas moindre de 252 millions par an. Si l'on objecte que l'on a en vue de protéger la production nationale, ce motif peut tout aussi légitimement servir aux producteurs de pétrole des Etats-Unis. Ils ont adopté la seule forme de protection possible, car des droits d'entrée sur le pétrole seraient évidemment

(**908**) [4] L'exemple classique est celui du *Standard oil Trust* aux Etats-Unis. Fondé en 1882, il a pleinement réussi, grâce à la complicité des chemins de fer et de la législation. Trois lignes de chemins de fer lui accordèrent 50 % de réduction sur les prix de transport payés par ses concurrents; bien plus, il obtint de partager le surplus que payaient ceux-ci. Maître des élections dans l'Etat de Pensylvanie, il avait à sa dévotion la législature et les cours de justice (Audreews, *Quart. journal of économic*, janv. 1889, p. 149). Il construisit une canalisation portant directement le pétrole à la mer. En dix ans, il réalisa plus de 300 millions de bénéfices. Frappé en 1892 par un arrêt de la Cour suprême de l'Ohio, il a dû se dissoudre, au moins en apparence. En réalité, il existe et est plus puissant que jamais. Avec l'aide de spéculateurs européens, il tâche maintenant (en 1895) de constituer un *trust* gigantesque, qui embrasserait la production du pétrole du monde entier. *Cotton-seed oil trust*, fondé en 1884, après avoir parfaitement réussi, il fut poursuivi devant la cour de la Louisiane. Il s'est dissous comme *trust*, et s'est aussitôt reconstitué sous la forme d'une corporation portant le nom de *American Cotton oil C°*.

inutiles dans leur pays. La vraie différence entre ces deux genres de coalitions consiste seulement dans l'aide directe de la loi, inutile pour des cas comme ceux du *Standart oil trust*, indispensable pour obtenir des droits protecteurs. Au point de vue économique, on doit réunir dans une même classe les manœuvres des propriétaires des mines d'argent obtenant le vote du *Scherman act* (412), celles des industriels américains faisant voter le *bill Mac-Kinley*, et celles de ces mêmes industriels ou d'autres, s'accordant pour tirer, au moyen des *pools* et des *trusts*, le meilleur parti possible de la protection douanière.

910. Sauf les *corners*, nous retrouvons ici toutes les autres formes de coalitions dont nous avons déjà parlé [1]. Les moyens par lesquels la loi peut les favoriser sont : limitation de la concurrence étrangère par des droits protecteurs ; commandes données par l'Etat à des prix supérieurs à ceux du marché; subventions accordées par l'Etat, soit directement, soit indirectement, par l'entremise des banques ; primes à l'exportation ; entraves à la concurrence sous des prétextes fiscaux

(**910**) [1] Aux Etats-Unis, le *trust* nommé *American Iron and steel association* avait réussi à porter de 150 fr. à 200 fr. la tonne, le prix des rails d'acier. L'usine Vulcan à St-Louis reçut 2 millions par an pour suspendre sa fabrication. Il est évident que de pareilles combinaisons ne peuvent réussir qu'à l'abri des droits protecteurs. Des *trust* semblables ont été faits sur le plomb, les articles de quincaillerie, etc. En Angleterre, le libre échange les rend impossibles. Au Canada, la protection fleurit comme aux Etats-Unis, et produit les mêmes coalitions. Le sucre, dans tous les pays où il est spécialement protégé, donne lieu à des syndicats, inconnus en Angleterre où cette marchandise entre en franchise. Le *Sugar trust*, suivant l'enquête parlementaire faite aux Etats-Unis, réduisit la production du sucre, en détériora la qualité, et en fit augmenter considérablement le prix. En 1889, la Cour de New-York rendit un arrêt qui dissolvait les corporations de l'Etat faisant partie du *trust*. Une mesure bien plus efficace aurait été de permettre la concurrence du sucre étranger. Le syndicat des raffineurs de sucre, en France, a surtout réussi, grâce aux primes d'exportation qui lui sont payées (Claudio Jannet, *Correspondant*, sept. 1887). Ses gains sont énormes et dûs entièrement à l'aide qu'il reçoit de la législation. En Italie, les raffineurs de sucre jouissent d'une protection telle que la somme résultant des droits protecteurs dépasse celle qu'ils paient en salaires à leurs ouvriers. Ils ont été assez puissants pour que, malgré la crise financière intense que traverse le pays, on ne leur ait pas réduit leurs bénéfices. L'Etat a manqué aux engagements envers ses créanciers, mais n'a pas osé toucher à la protection des raffineurs. *Syndicat français des raffineurs de pétrole*. Il s'est développé et s'enrichit à l'abri des droits protecteurs. La protection par 100 kg. a été de 12 fr. avant 1881, de 7 fr. de 1881 à 1894, de 3 fr. 50 après 1894. La somme payée par les consommateurs, en vertu de ces droits protecteurs, a été à peu près de

ou sanitaires. Enfin, en Autriche-Hongrie, l'Etat protège ouvertement les syndicats, il les rend obligatoires, et donne force de loi à leurs décisions (801 [1]). Les résultats de ce système sont déplorables.

911. Nous sommes donc conduit, par l'étude des faits, aux résultats suivants : 1° La cause principale du succès des coalitions est dans l'aide qu'elles reçoivent, directement ou indirectement, de la loi ; en d'autres termes, c'est principalement par la coercition exercée en leur faveur par les pouvoirs publics, qu'elles réussissent. 2° Subsidiairement, en des cas très rares, elles peuvent aussi bien réussir sans l'appui direct de la loi. Il y a donc lieu d'examiner si, en ces derniers cas, il y a quelque manière d'en neutraliser l'action pernicieuse. Les personnes qui ont une foi aveugle dans l'efficacité des lois, résolvent très simplement ce problème. Elles s'imaginent qu'il suffit d'édicter des prescriptions prohibant ces coalitions pour les détruire. Mais il convient de demander aux faits si ces prévisions sont fondées. Une autre manière d'échapper aux maux infligés par les coalitions de producteurs, est de leur opposer des unions de consommateurs.

176 millions, de 1881 à 1894. Une partie de cette somme, probablement moins de 20 millions, a été détruite parce que, pour raffiner le pétrole, on a des frais plus élevés en France qu'en Amérique. Une autre somme, dont l'importance n'est pas connue, aura servi à obtenir les droits protecteurs. Le reste représente un transfert de richesse de la masse de la population au syndicat. *Syndicat sur les produits chimiques en France.* Réussit encore grâce aux droits protecteurs. En Allemagne, l'Etat favorise systématiquement les principaux syndicats, en leur faisant des commandes à des prix qui atteignent une fois et demi ceux du marché. En Italie, l'Etat achète ses rails d'acier de 50 à 65 % plus cher que le prix auquel il pourrait les tirer de l'étranger. Rien n'est plus ridicule que les motifs de protéger la santé publique que l'on invoque, pour justifier les droits énormes et les prohibitions dont sont frappés, en plusieurs pays, les médicaments étrangers. Ainsi un médicament qui redonne la santé aux Italiens est jugé fatal aux Français, et *vice versa*. La maison qui fabrique en Italie le sirop *Pagliano* ne pouvant plus, grâce à la nouvelle législation douanière, introduire ses produits en France, a pris le parti de les y fabriquer, et par cette seule circonstance, ils sont devenus, suivant la loi, excellents pour la santé, de nuisibles qu'ils étaient, quand on les fabriquait à l'étranger. Des faits semblables pourront être cités pour la plupart des pays. La vraie cause de ces mesures, c'est que, surtout dans les petites localités, les pharmaciens sont d'excellents agents électoraux. Il convient donc de leur donner leur part du gâteau de la protection. Le prétexte sanitaire a été aussi invoqué pour repousser les viandes de porc américaines. Fait très remarquable, ces viandes sont redevenues saines du jour au lendemain, quand on a obtenu des concessions sur les droits d'entrée des marchandises européennes aux Etats-Unis.

Malheureusement, dans beaucoup de pays, la loi y met des entraves.

912. Les gouvernements ont généralement considéré comme leur devoir d'assurer la subsistance du peuple [1]. En cela, ils n'avaient pas tort, mais ils ont rarement choisi les meilleurs moyens pour atteindre ce but. Les moyens les plus efficaces sont d'assurer la paix et la sécurité, de garantir la liberté du commerce, de s'abstenir de détruire la richesse. L'intérêt des classes gouvernantes étant souvent en opposition avec de telles mesures, elles ont cru pouvoir s'en passer, en y substituant de simples dispositions législatives.

913. La république athénienne eut, en général, une législation commerciale assez libérale [1]. Il en fut de même pour

(**912**) [1] Même Louis XIV disait dans le préambule de l'arrêt du Conseil du 5 sept. 1693 : « Sa Majesté est bien persuadée que sa première attention doit être à procurer à ses sujets une subsistance facile et commode, et elle ne veut rien oublier pour remplir ce devoir si important ». Delamare, *Traité de la police,* II, p. 1043.

(**913**) [1] Heeren, *Idées sur la politique, etc.,* V., III, p. 283, dit : « On ne trouve aucune défense d'exporter des denrées brutes, aucune faveur accordée aux fabriques aux dépens de l'agriculture. Sous ce rapport, l'industrie, le négoce et les communications étaient libres ». Mais cela ne doit s'entendre que d'une manière générale et par comparaison avec d'autres pays. Alors, en effet, la différence est frappante.

Il ne faudrait pourtant pas croire que la liberté du commerce à Athènes ait été identique à celle qui s'observe de nos jours en Angleterre. L'état de guerre était assez fréquent, et l'on prenait alors des mesures pour gêner le commerce des ennemis. Même en temps de paix, il dût y avoir des entraves. Selon Plut. (*Sol.,* 22), toute exportation des produits, sauf l'huile de l'Attique, aurait été défendue. Mais cette assertion n'est nullement croyable, surtout si on veut l'étendre à des temps postérieurs à Solon. Un commerce aussi étendu que celui des Athéniens ne pouvant avoir lieu en exportant seulement l'huile et l'argent. Dans les *Achar.*, Aristophane s'exprime comme si les exportations n'étaient pas défendues, au moins en temps de paix. Diceopolis demande au Béotien s'il veut de l'argent ou des marchandises, et le Béotien répond qu'il prendra ce qui manque en Béotie, 900 : *Ἰὼν ὅ τι γ' ἔντ' Ἀθάναις, ἐν Βοιωτοῖσιν δὲ μή.* Diceopolis offre des sardines et de la poterie. Le sycophante qui survient menace de dénoncer le Béotien qui importe des marchandises, et ne parle pas des exportations. Si ces importations étaient défendues ce n'était nullement dans un but protecteur, cela apparait clairement, 719 à 722, quand Dicéopolis, ayant obtenu sa trêve, dit : « Voici les limites de mon marché. Ici peuvent trafiquer tous les Péloponésiens, les Mégariens et les Béotiens. »

Xenophon, *de vectig.,* I, 4, dit très clairement que les grecs et les barbares se procuraient des marbres de l'Attique : *πολλοὶ δ' αὐτοῦ καὶ Ἕλληνες καὶ βάρβαροι προσδέονται.* Et plus loin, III, 2, 3, il dit que l'on peut faire toutes sortes d'échanges avec les marchandises importées, et que si l'on ne veut pas prendre une autre cargaison — *ἀντιφορτίζεσθαι* — on peut avoir de

les républiques italiennes au moyen-âge. Sismondi, ch. 25, observe avec raison qu'il est très remarquable qu'elles n'établirent que peu ou point de monopoles [2]. Ces faits prouvent que la liberté du commerce peut parfaitement existér en plusieurs « moments historiques ». La protection était si peu indispensable, à l'époque où florissait Athènes, que le commerce et l'industrie de cette ville ont pu prospérer avec la liberté. Bien plus, il est fort probable que cette prospérité a été due, en partie du moins, à la liberté, et l'on peut répéter la même observation pour les républiques italiennes.

l'argent. On exportait aussi des livres. Certaines exportations paraissent seules avoir été prohibées. Aristoph., *Ran.*, 364, nomme le cuir, la toile (ou mieux les voiles), la poix. Mais ici, il s'agit plutôt de ce que maintenant on appelle contrebande de guerre. L'auteur ne parle pas d'exportations en général, mais d'une exportation à Epidaure (de même, *Chev.*, 278, il s'agit d'une exportation pour les ennemis). Le scholiaste explique que le cuir était employé pour les trirèmes. Suivant un passage de Théopraste, il y aurait eu un droit d'exportation sur le bois ; mais Coray entend ce passage dans le sens qu'il s'agit d'un droit pour les exportations de Macédoine et non de l'Attique. Le décret de Timarque (Dem., *De falsa leg.*) concernait uniquement la contrebande de guerre. Il paraît que les exportateurs d'huile devaient faire une déclaration de la marchandise exportée (*Corp. insc. grec*, 355).

Suivant Tacite, *Ann.*, XIII, 50, Néron eut l'idée d'abolir les droits d'entrée. Il aurait ainsi établi le libre-échange; mais le Sénat s'y opposa: *Eodem anno, crebris populi flagitationibus, immodestiam publicanorum arguentis, dubitavit Nero an cuncta vectigalia omitti juberet..... Sed impetus eius,... attinuere senatores, dissolutionem imperii docendo.*

(**913**) [2] Suivant Mr Ferrara, Venise, à l'époque de sa plus grande prospérité, eut une politique commerciale libérale, et n'eut recours à la protection que quand elle craignait le déclin de ses manufactures.

Mr Cognetti De Martiis dit avec raison qu'il est difficile de séparer aussi nettement ces deux époques. L'étude qu'a publié cet auteur, *I due sistemi della politica commerciale,* Torino, 1896, est riche en faits précieux sur l'histoire économique de Venise. Mais il se trompe entièrement dans son appréciation des causes de la protection. Celle-ci n'est, le plus souvent, qu'une des formes de la spoliation. C'est à beaux deniers comptants qu'on se procure ce droit de taxer ses concitoyens. Les industriels américains, qui ont dépensé des centaines de millions pour faire voter le bill Mac Kinley, en savent quelque chose, et plusieurs industriels italiens ne l'ignorent pas non plus. Les primes pour la navigation ne s'obtiennent pas non plus gratis. Il en coûte des « mensualités » à la presse, et des honoraires fort élevés à des politiciens influents.

Nous connaissons ces faits parce qu'ils se passent sous nos yeux, mais, la nature humaine n'ayant guère changé, il est fort probable que les faits du passé ne diffèrent que par la forme de ceux qui s'observent maintenant. Il suffit de lire les mémoires envoyés en 1701 par les députés des provinces à la chambre du commerce de Paris, pour voir

Athènes prit pourtant des mesures protectrices au sujet du commerce du blé. Mais c'était dans le dessein de protéger les consommateurs, et non, comme on le fait actuellement, les producteurs. Il était défendu, sous peine de mort, de transporter des céréales ailleurs qu'au Pirée. Toujours sous peine de mort, il était défendu, pour éviter les accaparements, d'acheter à la fois plus de 50 charges (φορμοί) de blé. La loi limitait le bénéfice des marchands à 1 obole par medimne [3]. Ces dispositions étaient aussi vexatoires qu'inefficaces, ainsi que l'a fort bien fait voir M. Perrot *(Rev. hist., IV, Le*

quelle part avaient les intérêts particuliers dans la politique protectionniste. Le député de Dunkerque dit : « On s'attache en France à interdire par des droits exorbitants l'entrée des manufactures d'Angleterre, sous prétexte de favoriser celles du royaume, qui ne tournent **qu'au profit de quelques manufacturiers** français... » La seule différence entre ce temps et le nôtre est peut-être qu'alors on donnait des « épingles » aux maîtresses du roi et de ses ministres, et que maintenant on donne ces « épingles » aux politiciens.

Le 30 avril 1806, l'orateur du Tribunat, en parlant des mesures protectionnistes, disait au Corps législatif : « Le temps nous apprendra quel sera le résultat d'une mesure que sollicitait depuis longtemps la spéculation particulière de chaque branche de nos fabriques. Le gouvernement l'avait toujours repoussée, parce qu'elle ne lui avait pas été commandée par l'intérêt général ».

Léon Say, *Les finances,* dit fort bien, en parlant de la protection : « On constate partout une véritable levée de boucliers de tous les intérêts particuliers pour leur propre défense, et, par conséquent, **contre les intérêts de tous les autres.** » Après avoir cité l'exemple remarquable de spoliation que nous offre la législation sur les sucres, en France, Léon Say ajoute : « Tels sont les procédés de la lutte. Tout pour venir à bout d'un concurrent, la fin justifie les moyens, le plus simple des moyens est de prendre le pouvoir de faire des lois ».

Cela est vrai aussi bien pour le présent que pour le passé.

Le tarif douanier de Venise a, en 1265, un caractère exclusivement fiscal, et, suivant Mr Cognetti De Martiis, il en est de même de celui de 1333. Au XVIe siècle, commence la décadence économique de Venise, et en même temps apparaissent des mesures ayant un caractère nettement protectionniste. Ces mesures, comme toujours, demeurèrent absolument inefficaces. Elles ont très probablement hâté la décadence du commerce et de l'industrie. Elles ne l'ont certainement pas retardée.

(**913**) [3] Les deux tiers du blé importé devait demeurer à Athènes, on pouvait exporter l'autre tiers. (Harp., *in ἐπιμελητής ἐμποϱίου*). Bœckh pense que le *φοϱμός* dont parle Lys., *ad frumentarios,* était équivalent au médimne. Le discours de Lysias peut servir de modèle à toutes les déclamations faites postérieurement contre les accapareurs. Lyc., *adv. Leoc.,* Demosth., *adv Lacrit ; adv Phorm.,* parlent de la loi qui défendait à tout citoyen d'Athènes de transporter du blé ailleurs que dans sa patrie. Le dénonciateur obtenait la moitié des marchandises confisquées.

comm. des céréales en Attique, etc.) Lysias observe que les inspecteurs du marché (ἀγορανόμοι) ne suffisant pas à réprimer les manœuvres des marchands de blé, on dut créer des inspecteurs spéciaux (σιτοφύλακες), qui paraissent n'avoir pas été plus utiles pour empêcher les disettes [4] que ne le furent, de nos jours, les mesures prises par le gouvernement russe pour fournir du blé au peuple, tandis que le peuple anglais, dont le gouvernement ne songe nullement à s'occuper de ces choses, était dans l'abondance. L'Etat faisait à Athènes des distributions de blé à bas prix [5].

914. Les accaparements furent connus et pratiqués dès les temps les plus anciens. Aristote (*Polit.*, I, 4, 5) parle d'une heureuse spéculation faite par Thalès de Milet sur l'huile. Il fait aussi mention (idem, 7) d'un accaparement de fer en Sicile. Pline (*H. N.*, XXXIII, 57) parle des accaparements à Rome. L'auteur de l'*Economique* recommande aux chefs d'Etats d'étudier les accaparements, pour en tirer parti [1].

Les empereurs d'Orient paraissent avoir suivi ce conseil,

(**913**) [4] *Lys. l. c.*, 16, dit qu'on condamna à mort les sytophilaques parcequ'ils n'avaient pu réprimer les iniquités des marchands de blé (*ὅτι οὐχ οἷοί τ' ἦσαν τῆς τούτων πονηρίας ἐπικρατῆσαι*). Il termine en disant que si les juges condamnent les marchands qu'il accuse, on aura le blé meilleur marché, sinon il sera plus cher. C'est le même raisonnement que répètent les émeutiers et les gouvernements protectionnistes. Il est singulier qu'il existe encore des gens assez naïfs pour se laisser tromper par de semblables sophismes.

(**913**) [5] Les *σιτῶναι* en étaient chargés. Les *βοῶναι* achetaient le bétail pour les sacrifices et les repas publics. Des citoyens généreux faisaient aussi des distributions de blé à prix réduit. C'était un lieu commun, quand on plaidait devant le peuple, de se vanter d'avoir importé du blé.

(**914**) [1] (Ps. Arist., *Œcon.*, II, 36) Pythoclès conseilla aux Athéniens un monopole du plomb produit par les mines du pays. Ce plomb se vendait 2 drach.; on l'aurait acheté des producteurs à ce prix pour le vendre 6 drach. Les Selymbriens (id., 17) obligèrent tous les citoyens à vendre à la cité le froment qu'ils avaient en plus de la quantité nécessaire à la consommation d'une année. L'exportation fut ensuite permise et le blé vendu plus cher. Cléomène, lieutenant d'Alexandre, en Egypte, est le précurseur des spéculateurs sur les blés aux Etats-Unis. Exerçant lui-même le pouvoir, il n'avait pas besoin de payer les politiciens pour obtenir des lois de protection, ce qui devait simplifier bien des choses. Il avait réuni de grandes quantités de blé (comme on l'a fait de nos jours dans les *elevators* aux Etats-Unis) et, par le moyen d'agents (Dem., *adv. Dionysod.*) qui lui faisaient connaître les prix, il l'expédiait où il était le plus cher. Jusque-là il ne faisait rien que d'utile, et c'était simplement une spéculation. En un

que ne dédaignent pas non plus bon nombre d'Etats modernes.

Procope, *Hist. Secr.*, 26, dit que Justinien avait monopolisé le commerce de presque toutes les marchandises, au grand dommage des acheteurs. Il imagina aussi une spéculation ingénieuse sur la soie. Il commença par en fixer le prix à huit *solidi* la livre. Les marchands, ne pouvant vendre à ce prix, préférèrent abandonner le commerce, et tâchèrent d'écouler clandestinement leur marchandise. Théodora l'ayant su, leur fit payer 100 livres d'or d'amende et confisqua leurs marchandises. C'était tout profit ! L'industrie de la soie devint, alors, un monopole d'Etat. Les fabricants durent travailler exclusivement pour le compte du préfet du Trésor impérial. La soie pourpre fut vendue vingt-quatre *solidi* l'once, celle d'autre couleur, six. « De la sorte, le préfet du Trésor procura de fortes sommes à l'empereur et s'appropria secrètement d'autres sommes assez considérales. »

915. Rome fut sévère pour les « accapareurs » et, comme toujours, avec peu de succès. Le peuple les mettait à mort,

temps de disette (Ps. Arist., *Œcon.*, 33), quand le froment était à 10 drach., il l'acheta tout, et le revendit ensuite à 32 drach... C'était déjà moins bien. Enfin, il voulut avoir lui aussi son *bill* Mac Kinley, et il imposa sur l'exportation du froment un droit très élevé, de sorte qu'avec une petite exportation il perçut une forte somme (*ὥστε συνέβαινεν αὐτῷ ἐξαγομένου ὀλίγου πολὺ τέλος λαμβάνειν*).

Le « moment historique » paraît être redevenu favorable aux monopoles à Alexandrie d'Egypte, sous Justinien. Selon ce que rapporte Procope, *Hist. Secr.* 27, le préfet de cette ville monopolisa toutes les marchandises, en excluant les autres vendeurs et se réservant à lui seul le droit de vendre les marchandises dont il fixait, en outre, les prix arbitrairement. La ville souffrit alors une grande disette des choses les plus nécessaires à la vie ; les pauvres manquèrent des choses qui autrefois se vendaient à très bon marché, et ils souffrirent surtout du manque de pain... En peu de temps, le préfet acquit de grandes richesses, et il procura aussi de fortes sommes à l'empereur. »

Diod., V., 10, parle d'un monopole que les habitants de Lipari avaient pour l'alun (il s'agit peut-être d'une autre substance). Ils en faisaient monter le prix à volonté et se procuraient ainsi de grands gains : *καὶ τὰς τιμὰς ἀναβιβάζοντες, πλῆθος χρημάτων λαμβάνουσιν ἄπιστον.*

Pline, *H. N.*, XXXIII, 57, parle des accaparements comme d'une chose commune. Il dit : « Les prix que j'ai indiqués jusqu'à présent varient, je ne l'ignore pas, suivant les lieux ; ils changent aussi presque tous les ans, changements dûs, soit aux conditions de la navigation, soit à la quantité des approvisionnements, soit à l'enchérissement causé par quelque puissant accapareur (*aut aliquis praevalens manceps annonam flagellet*) ; témoin Démétrius accusé, sous le règne de Néron, devant les consuls, par tout le commerce de la droguerie ».

et le Sénat ne les traitait guère mieux [1]. Quelques lois pourtant protégeaient les marchands [2]. Il était interdit aux agriculteurs de vendre les céréales au détail [3]. Les lois contre les accaparements furent nombreuses et variées [4].

(**915**) [1] Liv., IV, 12. : « Nos malheurs commencèrent par la famine... Il fallut se borner à régler les privations ; on força les citoyens à déclarer ce qu'ils avaient de froment, à vendre le surplus de ce qui leur était nécessaire pour un mois, on diminua la ration des esclaves, on accusa, on livra à la fureur du peuple les marchands de grains, et l'on n'obtint de ces rigoureuses mesures d'autres résultats que de constater le mal sans l'adoucir : *acerba inquisitione aperiret magis quam levaret inopiam ;* » le même effet, en des circonstances semblables, s'est reproduit depuis ces temps reculés jusqu'à nos jours. Le Sénat fit mettre ensuite à mort Sp. Mélius, sous prétexte qu'ayant fait des distributions de blé, il aspirait à la royauté.

(**915**) [2] Les marchands qui fournissaient Rome avaient des privilèges de tout genre. Dig., L, 6, § 3 : « *Negotiatores, qui annonam urbis adiuvant, item navicularii, qui annonae urbis serviunt, immunitatem a muneribus publicis consequuntur,* ». *Cod. Just.,* IV, 60. : Auguste, en faisant ses largitions, tâchait de ne point faire tort aux *negotiatores*. Tibère, en faisant baisser le prix du blé, tint compte au marchand de deux sesterces de plus par *modius*. Tac., *Ann.,* III, 87. Suet., *Oct.,* 42 : Claude accorda certains avantages aux *negotiatores,* probablement réunis en collège. Gai., 1, 32 ; Suet. *Cl.,* 18 : *Nam et negotiatoribus certa lucra proposuit, suscepto in se damno, si cui quid per tempestates accidisset.*

(**915**) [3] Dig., L, 11, 2 : *qui confestim ubi detulerint mercem, tradere eam et ad opera sua reverti debeant. Cod. Just.,* IV, 63, 3 : On défend aux personnages d'un rang élevé de commercer, parce que le commerce est plus facile entre le peuple et les marchands : *ut inter plebeium et negotiatorem facilius sit emendi vendendique commercium.*

(**915**) [4] Liv., XXXVIII, 35. : « Les édiles curules... firent aussi placer dans le Capitole douze boucliers dorés du produit des amendes auxquelles ils avaient condamné les marchands de blé coupables d'avoir occasionné la disette par leurs accaparements. » On continua à légiférer en ce sens. $^{736}/_{18}$? *Lex Iulia de Annona.* Dio Cass., LIV, 17. Dig., XLVIII, 12, 2. *Lege Iulia de annonae poena statuitur adversus eum, qui contra annonam fecerit societatemve coierit, quo annona carior fiat.* Elle défendait aussi de retenir les matelots et les navires qui transportaient l'annone. La peine était de 20 *aurei*. Il est de la nature de ces lois de ne pas pouvoir être exécutées. Les pouvoirs publics s'imaginent généralement qu'ils les rendront plus efficaces en augmentant les pénalités. Le crime d'accaparement fut déféré à la *cognitio extraordinaria.* Dig., XLVII, 11, 6. Le proconsul devait veiller à ce qu'on n'accaparât nulle marchandise. La loi punissait ceux qui achetaient des marchandises pour diminuer l'offre : *qui coemptas merces supprimunt,* ainsi que les propriétaires qui refusaient de vendre leurs denrées à un *juste* prix : *qui fructus suos aequis pretiis vendere nollent, dum minus uberes proventus exspectant.* En 409, Théodose crée une caisse pour l'achat du froment nécessaire à la ville de Constantinople ; et, pour ne pas avoir à redouter la concurrence des particuliers, il défend à ceux-ci d'acheter du froment, si ce n'est pour leur propre con-

On imagina toutes sortes de mesures pour amener artificiellement l'abondance des denrées. Seul Trajan, si nous en croyons Pline le Jeune [5], paraît avoir eu confiance dans le commerce pour l'approvisionnement de Rome. Les marchands de blé furent, au IVe siècle, chassés de Rome ; mais, en 440, Valentinien III dut les rappeler [6].

sommation : *Si quis autem privatim ad usus proprios intra Urbem amplissimam frumentum comparare voluerit, habeat licentiam coemendi.* Cod. Theod., XIV, 16, 1. Les gouvernements « éthiques » n'étaient pas seulement mus par l'amour du prochain en édictant ces mesures. Procope, *Hist. Secr.*, 27, nous dit que, sous Justinien, les préfets de l'Annona accumulèrent d'immenses richesses, tandis que le peuple mourait de faim. « Cela avait lieu parce qu'il n'était permis à personne d'acheter du froment, mais tout le monde devait acheter le pain de l'Etat ». De nos jours, en Italie, le droit protecteur sur le blé est aussi un droit fiscal. Le peuple paie l'un et l'autre. Justinien, toujours selon Procope, aurait gagné trois cents livres d'or par an sur le pain qu'il faisait vendre.

L'empereur Zénon défendit les ententes pour faire augmenter les prix et les monopoles. *Jubemus, ne quis... monopolium audeat exercere, neve quis illicitis habitis conventionibus coniuraret aut pacisceretur, ut species diversorum corporum negotiationis non minoris, quam inter se statuerint, venumdentur.* Cod. Just., IV, 59. Il défend de même les ententes des artisans : *corporum pactiones.* Ces lois sont généralement fort peu efficaces. Heureux, pourtant, les peuples, si les gouvernements atteints de la manie de légiférer s'en tenaient à de semblables dispositions ! Mais comment pouvait-on sérieusement prohiber les monopoles dans une société où ils étaient la règle ?

(**915**) [5] *Panegyr.*, 29, 30, 31. Trajan, dit Pline, ouvrit les routes et les ports. Les marchands affluèrent et portèrent les marchandises, que le fisc achetait. *Devehunt ipsi quod terra genuit, quod sidus aluit, quod annus tulit, nec novis indictionibus pressi ad vetera tributa deficiunt. Emit fiscus quidquid videtur emere. Inde copiae, inde annona, de qua inter licentem vendentemque conveniat, inde hic satietas, nec fames usquam* (*loc. cit.*, 29). Au reste, ces louanges du panégyriste sont confirmées par l'histoire, et il est hors de doute que le règne de Trajan fut pour Rome une époque de prospérité.

(**915**) [6] *Nov. Valent.*, 5. Les marchands de blé étaient haïs par la plèbe. On les accusait de faire renchérir le blé ; Cassiod., *Var.*, IX, 5. De nos jours, les admirateurs de Mr Méline les accusent, au contraire, de faire baisser les prix ! Il paraît que les intrigues des cabaretiers avaient fait chasser les marchands de blé de Rome. De nos jours, les intrigues des petits boutiquiers ont fait prendre, en France, des mesures contre les grands magasins. Mais Valentinien paraît avoir eu, dans cette constitution, un peu plus de bon sens que Mr Méline et ses amis, ce qui, à vrai dire, n'est pas très difficile, et il rappela les marchands de blé, afin que leur commerce procurât l'abondance à la population : *Graecos itaque negotiatores, quos pantapolas dicunt, in quibus manifestum est, maximam inesse multitudinem, magnamque in emendis vendentisque mercibus diligentiam* (c'est bien ce qu'on leur reproche de nos jours. Procurer au peuple du

916. On s'occupait beaucoup d'empêcher qu'on ne vendît à des prix supérieurs à ceux fixés, soit par la loi, soit par la coutume. Nous avons sur ce sujet une *novelle* entière de Justinien [1]. A toutes ces lois répressives s'ajoute l'action de l'Etat s'occupant directement des approvisionnements et distribuant gratuitement le blé [2], le pain et d'autres vic-

pain à bon marché ; quel crime abominable !), *ulterius non patimur sacrae urbis habitatione secludi, licet eos dissensio et maxime invidia tabernariorum* (de nos jours ce sont de bons agents électoraux ; il faut les ménager) *magis quam venerabilis urbis Romae utilitas a negotiatione submoverit.* § 1. *Idcirco hoc edicto singuli universique cognoscant, pantapolis ad urbem Romam redeundi negotiandique licentiam restitutam, ut cura pervigili ubertas populo ministretur.* Mais le bon Valentinien croit pouvoir fixer les prix de vente, et il menace de pénalités rigoureuses les marchands qui dépasseraient ces prix : *Si quis statuta pretia non servaverit, in eum pro qualitate facti vindicta procedat,* mais il ne rend pas le corps entier responsable des fautes d'un des membres : *nec ob unius aut alterius delictum omne corpus liceat excludi.*

(**916**) [1] *Nov.*, CXXII (préface) : Nous avons su... que ceux qui exercent un commerce ou un art ; les artisans, les agriculteurs (*οἱ περὶ τὴν γῆν ἐργάται*) et aussi les armateurs et les marins (*ναῦται*), bien qu'ils devraient être meilleurs, se sont adonnés à l'avarice et exigent le double et le triple des prix et des salaires contre l'ancienne coutume. Cap. I : « Il nous plait, par ce divin édit, de défendre à tous une telle avarice, et que, à l'avenir, aucun commerçant, ouvrier, ou individu s'occupant d'un art quelconque, d'un commerce, ou d'agriculture n'exige un prix ou un salaire plus élevé que celui fixé par l'ancienne coutume. Nous ordonnons aussi que les mesureurs des bâtiments ou des terres ou de travaux ne comptent pas à ceux qui y ont travaillé plus qu'il n'est fixé par les anciennes coutumes... » L'amende était du triple. La négligence de faire exécuter la loi était punie d'une amende de cinquante livres d'or. (*Anno* 544.)

(**916**) [2] Il faut distinguer les opérations d'approvisionnement (*cura comparandi*), celles de conservation (*cura condendi*), celles de distribution (*cura dividundi*). Le blé provenait des tributs en nature des provinces, des réquisitions (*superindictiones*), des achats publics (*publicae comparationes*), enfin des fournitures de spéculateurs privés.

Sous la république, le blé était transporté par des sociétés de chevaliers. Sous l'empire, on s'efforça, d'abord par des privilèges, puis par la force, d'assurer ce transport (804). Le blé était débarqué à Pouzzoles anciennement, puis au nouveau port d'Ostie. De là, les *caudicaires* le transportaient à Rome où on l'enfermait dans les greniers publics. Jusqu'aux Gracques, la *cura annonæ* chercha simplement à maintenir le cours du blé à un taux peu élevé. La loi *Sempronia* (*ut populus pro frumento quod sibi publice daretur in singulos modios senos aeris et trientes pretii nomine exsolveret, Schol. Bob.*, p. 300 Or. ; Plut., *C. Grac.*, 6 ; App. *b, c,* I, 21), en 123 av. J.-C., ordonna la vente d'une certaine quantité de blé à un prix de $6\ ^1/_3$ as le modius, soit à peu près la moitié du prix du commerce. Une autre loi, $^{654}/_{103}$, abaissa ce prix à $^5/_6$ d'as ; Cic., *ad Heren.*, I, 12, 21, *de leg.*, II, 6, 14. Sylla paraît avoir supprimé ces distributions. Octave en fit

tuailles. L'exportation du blé, en Sicile, parait avoir été défendue. Outre les distributions gratuites, l'Etat vendait le surplus du blé (Kuhn, *Ueber die Korneinf. in Rom*). Malgré toutes les précautions qu'on prenait, l'approvisionnement de Rome ne fut jamais assuré que d'une manière fort précaire [3]. Pour porter remède à cet état de choses, Septime Sévère fit des approvisionnements excessifs [4]. Constantinople eut aussi ses distributions de froment, et Constantin en fit une prime pour encourager la construction des maisons [5]. Comme le dit fort bien Naudet (*Les sec. pub. chez les Rom.*), pour avoir

de modiques ; Cic., *de off.*, II, 21, 72. $^{670}/_{73}$. La loi Aemilia établit une distribution de 5 modius ; *Gran Licin.*, p. 43 B, $^{681}/_{78}$. La loi *Terentia Cassia* organise les achats de blé en Sicile ; Cic., *Verr.*, V, 21, 52 ; III, 70, 163 ; *pro Sext*, XXV, 55. Le prix du blé distribué parait avoir été celui de la loi *Sempronia :* 6 ½ as. $^{696}/_{58}$ La loi Clodia établit que les distributions seront gratuites. Ascon., Cic., *in Pison.*, IV, 9 : *ut frumentum populo, quod antea senis aeris ac trientibus in singulos modios dabatur, gratis daretur*... Cic., *pr. Sext.*, XXV, 55, prétend que la dépense nécessaire pour ces distributions aurait réduit de un cinquième les revenus de l'Etat. Dio Cass., XXXVIII, 13.

Les dépenses, naturellement, allaient toujours en augmentant. César, en 46 av. J.-C., réduisit le nombre des participants de 320,000 à 170,000.

Dépenses de l'Etat pour les distributions de blé.

Années avt J.-C.	Millions de sesterces
75	10
62	30
56	40
46	76,8

A l'avenir, le nombre de 150,000 devait être considéré comme normal et les postulants n'étaient admis qu'après une *subsortitio* (*Lex Julia municipalis*, Suet, *Caes.*, 41). Sous Auguste, le nombre des participants est fixé à 200,000, et c'est le nombre qu'on retrouve sous Septime Sévère. (Dio. Cass., 55, 10, 76, 1.)

Ces distributions de blé, *frumentationes*, continuèrent jusque sous Alexandre Sévère : on fit ensuite des distributions de pain (attribuées à Aurélien, *Vopis.*, 35). Les distributions qui se faisaient chaque mois, Suet., *Aug.*, 40, devinrent ensuite journalières. Cod. Theod., XIV, 17, 3. Des distributions gratuites de blé ont eu lieu à Alexandrie ; Cod. Theod., XIV, 26, 2. Elles paraissent remonter à Dioclétien ; Procope, *Hist. Secr.*, 26. Aurélien ajouta aux distributions de pain des distributions de vin et de viande de porc. Les participants aux distributions de blé recevaient une *tessera*, les uns gratuitement, d'autres à titre onéreux. On achetait une *tessera*, les patrons en pourvoyaient leurs affranchis : *tesseram frumentariam emere.* Dig., V, 1, 52 ; XXXI, 1, 89 ; XXXI, 49, § 1. Nasse, *Melemata. De pub. cur. ann. apud Romanos.* On inscrivait sur un tableau de bronze les noms des personnes qui avaient droit aux distributions de pain.

(**916**) [3] Les famines et les tumultes qui en étaient la conséquence étaient choses assez fréquentes. Dio. Cass., LV, 26. Suet, *Aug.*, 25... *et si tumultus in graviore annona metueretur. Aug.*, 42 ; *Claud.*, 18 : *Artiore autem annona ob assiduas sterilitates, detentus quondam medio Foro a turba, conviciisque et simul fragminibus panis ita infestatus. Nero,* 45. Tac., *Ann.*, II, 87 ; VI, 13. Amm. Marc, XIX, 10.

droit à l'assistance publique, il fallait être en état de s'en passer. C'est un peu ce qui arrive de nos jours. Pour recevoir sa part de protection, il faut être en mesure de l'acheter.

(916) [4] Spartien, *Sept. Sev.*, 23: *Moriens septem annorum canonem, ita ut quotidiana septuaginta quinque millia modiorum expendi possent, reliquit: olei vero tantum ut per quinquennium non solum urbis usibus, sed et totius Italiae quae oleo egeret, sufficeret.* Les auteurs anciens, qui traitent l'histoire comme une sorte de littérature, ne méritent pas une grande confiance quant à la précision des chiffres. En ce cas, l'auteur qui a composé l'histoire Auguste exagère manifestement pour l'huile. Il dit qu'il y en avait pour cinq ans pour la consommation de Rome *et de l'Italie.* Comment pouvait-il connaître cette dernière consommation ?

(916) [5] Le blé était fourni par les tribus de l'Egypte, de la Thrace et de l'Asie, complétés par des achats à prix forcés : *synoneton. Cod. Theod.*, XI, 15 ; *Cod. Just.*, X, 27. En 409, Theodose II créa une caisse : *arca frumentaria*, dotée de 500 livres d'or. Elle devait fournir les fonds pour les achats de céréales. La dotation fut ensuite (en 434) portée à 611 livres, et la caisse fit des avances aux boulangers de Constantinople : *Cod. Theod.*, XIV, 16, fr. 1 et fr. 3 ; *Cod. Just.*, XI, 24, 2. C'était une institution semblable, en quelques points, à la caisse de la boulangerie, à Paris, sous Napoléon III. Toute exportation de blé de l'Egypte était interdite avant le départ de la flotte frumentaire. Après, il fallait encore l'autorisation du préfet *(de Alexandrinis et Aegyptiacis provinciis)*.

A Constantinople, les distributions étaient faites à certaines corporations militaires, aux *Palatini*, aux possesseurs de maisons nouvellement construites. Le bénéfice était inséparable de la maison: *Cod. Theod.*, XIV, 17, 1 : *ut aedes sequantur annonae.* Les distributions étaient fournies non en blé mais en pain. On les faisait, dans chaque quartier, sur des estrades : *panis gradilis.* Les distributions de pain étaient aussi en usage à Rome. Il paraît que ce pain était souvent fort mauvais, plein de terre, dit Procope, *Hist. secr.*, 27. Il est probable qu'on ne mangera guère de pain de meilleure qualité lorsque la boulangerie sera *socialisée.* Le pain fait avec le blé du fisc : *panis fiscalis*, ne passait pas, à Rome, pour être de bien bonne qualité. Le scholiaste de Perse, *sat.*, III, 112 : *populi cribro decussa farina*, note : *Farinam panem non delitiosus cribro discussum, sed plebeium de populi annona, id est fiscalem, dicit.* Le mauvais pain était appelé *sordidus panis* ; Suet., *Nero*, 48. Pline, *H. N.*, XVIII, 3, dit que le poids du pain de munition dépasse du tiers le poids du blé dont il est fait. A notre époque on compte, en moyenne, pour le pain blanc, un poids égal de blé.

Une constitution de 369, Cod. Theod., XIV, 17, 5, établit que les citoyens romains, au lieu d'acheter, à un prix probablement réduit, 20 pains de mauvaise qualité, du poids de 2 1/2 onces, recevront gratuitement, à l'avenir, six pains de première qualité et du poids de 6 onces. On revient ensuite aux ventes à prix réduit. En 398, une constitution, Cod. Theod., XIV, 19, *l. u.*, fixe le prix du pain à un *nummus: Panem Ostiensem atque fiscalem uno nummo distrahi volumus.* Goth. est d'avis que la monnaie dont il s'agit est la 6000e partie du *solidus.* Elle aurait donc valu à peu près 1/4 de centime. En admettant que chaque pain pesât 2 onces 1/2, nous trouvons près de 4 centimes pour le prix du kilog. Il s'agissait donc, en réalité, de distributions à peu près gratuites.

917. Depuis le moyen-âge jusqu'à nos jours, les lois et ordonnances contre les accapareurs se succèdent sans trêve, et ont pour effet principal de faire renchérir les denrées nécessaires à la vie[1] et de provoquer des troubles. De nos jours,

(**917**) [1] Déjà dans les temps anciens, on croyait que les « accapareurs » avaient recours à la magie. On les appelait *dardanarii*, Dig., XLVII, 11, 6; XLVIII, 19, 37; Turneb., 9, *Adversar.*, 17. Charlemagne, dans son capitulaire de 794, XXIII, recommande de payer exactement la dîme aux églises afin que les démons ne dévorent point les moissons : *Experimento enim didicimus, in anno quo illa valida fames irrepsit, ebullire vacuas annonas a daemonibus devoratas, et voces exprobrationis auditas.* Le même capitulaire de 794 avait fixé les prix de plusieurs denrées : la mesure d'avoine, 1 denier ; idem d'orge, 2 deniers ; idem de seigle, 3 deniers ; idem de froment, 4 deniers. *(Cap. Francofordiense,* II.) Il défend de vendre ces marchandises plus cher en temps de disette qu'en temps d'abondance : *Statuit piissimus Dominus noster rex, consentiente sancto synodo, ut nullus homo... ut nunquam carius vendat annonam, sive tempore abundantiae, sive tempore caritatis, quam modium publicum et noviter statutum.* On répète ensuite cette disposition, à laquelle on ajoute celle de ne pas vendre hors de l'empire; *Cap.* II, *anno* 805, IV : *Et in praesenti anno de famis inopia, ut suis quisque adiuvet prout potest, et sua annonam non nimis care vendat. Et ne foris imperium nostrum vendatur aliquid alimoniae.* Les mêmes dispositions se retrouvent dans le *Cap.* III, *anno* 805. Charlemagne ne veut pas que l'on achète bon marché pour revendre plus cher. Le *Cap.* V, *anno* 806, XVIII est très expressif. *De emptione tempore messis caussa cupiditatis et turpis lucris. Quicumque enim tempore messis vel vindemiae, non necessitate, sed propter cupiditatem, comparat annonam aut vinum, verbi gratia de duobus denariis comparat modium unum, et servat usque dum iterum venundari possit contra denarios quatuor aut sex seu amplius, hoc turpe lucrum dicimus. Si autem propter necessitatem comparat, ut sibi habeat et aliis tribuat, negotium dicimus.* C'est ce que répètent, à peu près en des termes identiques, les personnes qui, de nos jours, veulent défendre les spéculations sur le blé et les marchés à terme. Mais Charlemagne voulait protéger le peuple, et les gouvernements modernes veulent, au contraire, protéger des oligarchies de producteurs. Des faits de ce genre sont favorables à la thèse que défend Mommsen sur l'action bienfaisante du gouvernement de César, substitué à celui de l'aristocratie romaine. Mais ce n'est qu'un des côtés de la question. Pour en juger dans l'ensemble, il faut encore considérer que le règne de César prépare celui de Néron.

Les rois de France édictent ordonnances sur ordonnances pour empêcher les accaparements. Philippe le Bel, en 1305 : « Nous commandons et ordonnons que toutes denrées soient vendues et amenées en plein marché, et défendons étroitement que nul ne soit hardy qu'il achète ni vende denrées, vivres, ni victuailles ailleurs qu'en plein marché et que nul n'achète blé ni grain autre pour revendre le jour du même marché ». Jean, en 1355 : « Pour ce que nous avons entendu qu'aulcuns de nos officiers marchandent et font marché de diverses marchandises, pourquoi marchandise est fort empirée et notre peuple grevé; etc. » Charles VII, en 1439 : « Nuls blatiers, regratiers de graines ou vendeurs de farines, ni autres personnes de

une théorie s'est produite qui veut que ces mesures aient constitué une protection pour les consommateurs, laquelle était indispensable, tant que les différents marchés demeu-

quelque condition ou état qu'elles soient, ni achèteront ni feront acheter pour eux par étrangers ou autres personnes grains à Paris, soit en greniers ou granges, ni en marchés publics pour et en intention d'iceux grains vendre ni convertir en farines pour revendre en détail soit en marché public ou ailleurs, sous peine de perdre lesdits grains et farines, et d'amende arbitraire ». François Ier, en 1531 : « Comme nous avons été avertis et informés que plusieurs personnages, par avarice et rapacité, non ayant Dieu, charité et le salut de leurs âmes devant leurs yeux, ont acheté grande quantité de tous bleds, les uns devant la cueillette et estant encore en verdure sur les champs, et les autres du populaire hors du marché et en leurs maisons pour mettre en grenier, pour iceux vendre à leur plaisir et volonté, lorsqu'ils verront le peuple estre en nécessité ; à cause de quoy, ainsi que notoirement se peut voir et connoistre, le blé s'est encheri grandement et le peuple en a grande faute... ». François Ier, en 1539 : « Défendons à tous marchands et autres de commettre au fait de vivres et marchandises aucuns monopoles, conventicules ou fraudes au préjudice de nous et de la chose publique.. » L'Ordonn. de pol. du Chatelet, 19 avril 1661, défend aux marchands de grains de s'associer, à peine de confiscation et d'amendes arbitraires. L'ordonnance de 1669 répète les menaces de confiscation et d'amendes sur les marchands « convaincus de monopoles, ou de complots concertés par eux par paroles ou écrit, comme de ne pas enchérir les uns sur les autres... » Défense aussi de faire des réserves de blé et de les transporter à l'étranger. Défense d'acheter les blés sur pied. De nouvelles ordonnances, 1694-1709, continuent à s'en prendre aux marchands de blé. Les dispositions les plus saugrenues étaient d'ailleurs prises pour empêcher la spéculation ; défense aux particuliers de garder dans leurs greniers plus de blé qu'ils n'en pouvaient consommer en deux ans, défense d'acheter ou de vendre en dehors des marchés, de transporter les céréales, de vendre ou d'acheter sur échantillons, etc. L'ancien régime permettait d'ailleurs et protégeait les coalitions industrielles qui forment l'essence des corporations. La révolution suivit les errements de l'ancien régime. Le décret du 27 juillet 1793 punit de mort le délit d'accaparement, c'est-à-dire : de dérober à la circulation des marchandises ou denrées de première nécessité, en les tenant enfermées dans un lieu quelconque sans les mettre en vente journellement et publiquement. La loi du 4 mai 1793 établissait le maximum. Les prix devaient avoir pour base un bénéfice de 5 $^0/_0$ pour le marchand en gros et de 10 $^0/_0$ pour le détaillant. Le tarif fut mis en vigueur par décret du 6 ventose an II. Une commission des subsistances fut instituée (11 sept. 1793) pour faire régner l'abondance, et ne parvint qu'à gaspiller l'argent des contribuables. Elle fut dissoute le 7 janv. 1795, laissant un énorme déficit. De nos jours, on avait proposé une mesure entièrement semblable à la Chambre française et au Reichstag allemand. L'Etat aurait dû avoir le monopole du commerce du blé. C'était, si l'expérience du passé ne ment pas, un excellent moyen pour faire mourir de faim la population. Voir dans Taine, *Les origines de la Fr.*, III, une bonne description des effets déplorables de la loi de maximum. Mais il paraît que ces leçons de l'histoire sont entièrement perdues.

raient isolés les uns des autres. Il se peut que, dans quelques cas particuliers, cette théorie soit vraie, mais on ne saurait l'accepter d'une manière générale (913). Ainsi, par exemple, nous avons la preuve de l'inefficacité de ces mesures au temps de Dioclétien. Son édit de *maximum* eut pour effet de faire croître les prix; des rixes éclatèrent, et l'on dut ne plus appliquer la loi [2].

918. Il faut encore observer qu'au moyen-âge et postérieurement, ce sont précisément les pays où il y avait le moins d'entraves au commerce qui furent les plus prospères. Comment concilier ces faits avec la théorie qui regarde ces entraves comme ayant été bienfaisantes? Enfin, les marchés n'étaient pas seulement isolés par les difficultés des transports, mais encore et surtout, par ces mêmes mesures qu'on nous présente comme un remède à l'isolement des marchés.

919. A des époques plus récentes, pour lesquelles les renseignements ne manquent pas, on peut étudier dans leurs détails les effets des mesures prises pour réglementer le commerce, et voir qu'elles ont été, non seulement inefficaces, mais aussi nuisibles [1]. On a prouvé que le prétendu *pacte de famine*, en France, n'a jamais existé, et qu'il s'agissait simple-

(**917**) [2] Lactance, *De morte pers.*, 7, 9: *Idem quum variis iniquitatibus immensam faceret caritatem, legem pretiis rerum venalium statuere conatus est. Tunc ob exigua et vilia multus sanguis effusus, nec venale quicquam metu apparebat et caritas multo deterius exarsit; donec lex necessitate ipsa, post multorum exitium solveretur.* Voir dans Fabroni, *Dei provedimenti annonari*, des exemples des augmentations de prix causées par les lois de maximum.

(**919**) [1] Roscher, *Du commerce des grains*, p. 137 de la *trad. franç.*: « C'est ainsi que, autrefois, les cultivateurs du pays de Hildesheim aimaient mieux aller au marché de Hanovre qu'à celui de la ville de Hildesheim, parce que dans cette première ville, où les boulangers faisaient le commerce du blé, ils vendaient rapidement leur denrée. Cette circonstance maintint à Hanovre les prix relativement plus bas. En 1847 encore, on exhibait sur le marché de Dresde ce qu'on appelle un *Markwish*, indiquant qu'il est défendu à toute personne, sauf aux bourgeois de Dresde achetant pour leur propre consommation, de faire une acquisition quelconque. C'est seulement lorsque ce *Markwish* était descendu qu'un étranger pouvait acheter. Qu'en est-il résulté? Quoique située dans une contrée fertile, sur les bords de l'Elbe et au point central d'un important réseau de chemins de fer, Dresde, qui renferme à elle seule de nombreux consommateurs et qui doit fournir de grains une partie de l'Erzgebirge, n'avait qu'un marché insignifiant. En position d'être un marché aux grains de premier ordre, elle dut, selon M. Reuning, s'approvisionner au marché d'une petite ville située à cinq lieues d'elle ».

ment d'opérations maladroites tentées par le gouvernement pour approvisionner Paris [2]. La liberté du commerce des grains fut établie en France par le célèbre arrêt du 13 septembre 1774, de Turgot. La déclaration de janvier 1776 abrogeait une foule d'anciens règlements sur la police des grains relativement à l'approvisionnement de Paris. Ces règlements, disait Turgot, rendaient impossible « l'établissement du commerce des grains dans la ville de Paris, parce qu'ils sont toujours un glaive levé avec lequel les magistrats peuvent frapper, ruiner, déshonorer à leur gré tout négociant qui leur aurait déplu ou que les préjugés populaires leur auraient dénoncé... C'est une branche de l'administration toujours précieuse à ceux qui l'exercent. » Mais on en revint bientôt aux anciens errements. Quant aux coalitions, elles sont encore défendues en France par l'art. 419 du code pénal [3]. En Angleterre, on eut aussi une législation contre les accaparements [4] mais elle disparut, en 1772 et 1844. La *Common law* permet seulement de réprimer les manœuvres frauduleuses. Ces manœuvres sont aussi explicitement punies par le code pénal belge et le code pénal italien. L'Allemagne et l'Autriche-Hongrie n'ont pas de dispositions semblables dans leurs codes. Mais, en 1893, une commission d'enquête sur les bourses a formulé une série de dispositions restrictives sur les titres et sur les marchandises. Les Etats-Unis d'Amérique n'avaient, jusqu'à récemment, aucune loi contre les coalitions, mais depuis que celles-ci, grâce au protectionnisme, fleurissent nombreuses sur leur sol, ils se sont mis à légiférer pour les arrêter. La *Common law* permettait déjà de frapper les manœuvres frauduleuses [5]. L'*interstate commerce act* du 4 fé-

(919) [2] Léon Biollay, *Le pacte de famine ;* Paris.

(919) [3] « Tous ceux qui, par des faits faux ou calomnieux semés à dessein dans le public, *par des suroffres* faites aux prix que demandaient les vendeurs eux-mêmes, *par réunion ou coalition entre les principaux détenteurs d'une même marchandise ou denrée,* tendant à ne pas la vendre, ou à ne la vendre qu'à un certain prix, etc. ».

(919) [4] Les statuts d'Edouard VI et de Jacques I[er] punissent l'accaparement, les opérations à terme, les reventes d'un marché à un autre. Charles II (XV, ch. 7) permet les approvisionnements de blé, à charge de ne les revendre qu'au bout de trois mois.

(919) [5] On l'a même étendu quelquefois aux coalitions simples. En 1888, l'*American cotton oil trust* fut déféré à la Cour suprême de la Louisiane, et un *trust* houillier à celle de Pensylvanie. En 1889, la *North River Refining C°* faisant partie du *Sugar trust* fut dissoute par la Cour de New-York, et le *Gaz trust* de Chicago déféré à la Cour de l'Illinois. En France, malgré l'art. 419, *jamais* les raffineurs de sucre ou de pétrole n'ont été inquiétés.

vrier 1887 règlemente le monopole des chemins de fer[6]. Ses dispositions paraissent fort bonnes. Reste à savoir comment on les appliquera. Cet *act* a été étendu, le 7 août 1888, aux lignes télégraphiques ayant reçu une subvention de l'Etat. Plusieurs Etats de l'Union ont édicté des lois contre les coalitions[7]; enfin la loi fédérale du 10 juillet 1892 a défendu les *trusts* embrassant plusieurs Etats[8]. Mais les plus puissantes des coalitions, celles qui aboutissent à des mesures de spoliation comme les tarifs protecteurs, demeurent naturellement hors de la portée des rigueurs de la loi. Ce qui est très important et très louable dans la loi américaine, c'est que toute personne lésée peut se porter partie civile contre les *trusts*. Si des législations semblables peuvent avoir quelque efficacité, ce n'est que par ce moyen.

920. Toute cette législation ne pèche pas par son principe, mais par son efficacité. On ne peut vraiment prétendre appliquer le principe du « laisser faire, laisser passer » à la fraude et à la corruption. Et même, quand ces moyens ne sont pas en jeu, il serait illogique, après avoir démontré que la libre concurrence produit le maximum de bien-être, de regarder comme nuisibles les mesures destinées précisément à assurer cette libre concurrence[1]. Tout autre est la question. Il s'agit de connaître le degré d'efficacité de ces

(**919**) [6] Cet act défend les tarifs différents pour des transports semblables et les *pools* entre les compagnies pour fixer les tarifs et partager les produits. Sont également prohibés les contrats mettant directement ou indirectement des personnes, compagnies, localités en des conditions de désavantage ou d'infériorité par rapport à d'autres. Les compagnies doivent publier et afficher leurs tarifs. Les infractions peuvent être poursuivies par voie d'action publique *et par l'action des tiers lésés.*

(**919**) [7] **Missouri** (9 mai 1889) interdit toute combinaison pour régler les prix ou restreindre la production. Cette loi s'est heurtée à des difficultés constitutionnelles. **Texas** défend toutes les coalitions industrielles, permet celle des fermiers pour régler les prix de vente du bétail, du coton, des céréales. Inutile d'ajouter que, dans cet Etat, le gouvernement appartient aux agriculteurs. **Michigan**, comme le Texas. **Minnesota** défend les coalitions. Tout acheteur d'une denrée dont le prix aura été modifié artificiellement par le *trust* est autorisé à la garder sans paiement. Enfin, des lois semblables ont été votées par la Louisiane, New-York, Washington, etc.

(**919**) [8] La loi punit tout accord, arrangement, sous forme de *trust* ou autrement, toute entente en vue de restreindre le trafic et le commerce », et « quiconque aura monopolisé ou tenté de monopoliser, soit seul, soit avec d'autres, une branche de l'industrie ou du commnrce ». La peine est une amende jusqu'à 5000 dollars, ou un emprisonnement d'un an au plus, ou bien l'une et l'autre cumulativement.

mesures. Or, il faut reconnaître que, jusqu'à présent, il est des plus faibles. Aux Etats-Unis, des personnes compétentes assurent que le seul effet appréciable des lois répressives des coalitions a été de majorer les frais généraux des coalitions de la somme nécessaire pour acheter l'impunité [2]. Le plus souvent, la loi est respectée dans la forme et violée dans la substance. Les compagnies de chemins de fer ont reconstitué tous leur *pools* [3]. Les *trust* sont moins publics, ou bien ils transportent leur siège d'un Etat dans un autre. Il est notoire que des coalitions puissantes ont pu, en agissant sur le Sénat, neutraliser en partie les efforts du président Cleveland pour substituer un régime plus honnête au régime protectionniste existant. La législation contre les coalitions, surtout quand l'exécution est confiée aux agents du gouvernement, n'est qu'une légère toile d'araignée. Elle ar-

(**920**) [1] MM^rs Jaurès et Millerand écrivaient, en janvier 1895, au ministre des travaux publics pour lui signaler une lettre de la Société des mines de Carmaux à l'ingénieur de la verrerie ouvrière. Cette lettre concluait ainsi: « Je ne crois pas non plus devoir vous laisser ignorer qu'aux termes des accords que nous avons passés avec la Société des verreries de Carmaux..... nous nous sommes interdits de livrer nos charbons à tout établissement similaire existant ou à créer dans les départements du Tarn, Tarn et Garonne, Haute-Garonne et Gers, qu'avec un écart important sur les prix que nous faisons à cette Société elle-même ». MM^rs Jaurès et Millerand avaient raison de se plaindre de cette coalition; mais il est piquant de noter l'hommage involontaire que ces deux chefs du parti socialiste, en France, rendaient ainsi aux bienfaits de la libre concurrence.

(**920**) [2] Henry Babled, *Les syndicats de producteurs et détenteurs de marchandises,* Paris 1892, p. 218, en parlant des poursuites contre le *Coal trust,* dit: « Quant à la cour de Pensylvanie, elle n'a pas encore statué, en dépit des diligences du ministère public. L'*argent du trust* n'est peut-être pas étranger à tout cela ». Les auteurs américains sont plus affirmatifs. Nous faisons plusieurs emprunts au très bon ouvrage de Mr Babled. L'auteur a seulement le tort d'avoir trop de confiance dans l'efficacité de la législation en cette matière.

(**920**) [3] En 1889, les compagnies de chemins de fer: *Union Pacificland Chicago, North Western, East Vanderbilt* ont conclu un arrangement pour 10 ans, afin de s'assurer le monopole du transit de l'Atlantique au Pacifique. Un autre arrangement semblable a eu lieu entre la *Southern Railway C^o* et la *Steam ship navigation Association (Quart., Journ., of Ec.,* Juin 1892), Mr Hadley a fait savoir à Mr Henry Babled *(loc., cit.,* p. 221) qu'à l'exception du *Trunk Line Pool,* tous les pools anciens se sont reconstitués, avec de légères modifications de noms. « Mr Babled dit encore (p. 217) »: Toutes les lois édictées contre les *trusts* ont eu jusqu'ici peu de résultats pratiques... elles n'ont eu d'autres effets jusqu'ici que de rendre ces genres d'accords plus secrets, de faire reporter d'un Etat dans un autre le siège de quelque *trust* ou de leur faire prendre le déguisement de sociétés commerciales. »

rête les tout petits moucherons et laisse impunément passer les gros frelons. Dans la plupart des pays européens, c'est tout à fait au grand jour qu'opèrent les coalitions des métallurgistes, des raffineurs de sucre, des raffineurs de pétrole, etc. Sans qu'on ose leur appliquer les lois existantes, ils font à leur gré hausser les prix [4], sauf en Angleterre. Et ce seul pays qui échappe à leurs agissements est précisément aussi le seul des grands pays où toute législation contraire aux coalitions est absolument abrogée. En France, l'art. 419 du code pénal n'a nullement empêché le *corner* du cuivre [5]. Tous les journaux en parlaient, mais ses auteurs n'ont été poursuivis qu'après la déconfiture de leur entreprise. Dans ces conditions-là, s'acharner après des vaincus ne sert de rien. Les individus qui entreprennent une spéculation de ce genre espèrent réussir; ils savent bien qu'un insuccès est la ruine, et ce n'est pas la crainte d'une aggravation quelconque de cette ruine qui les arrêtera. Il en serait autrement s'ils pouvaient craindre de devoir rendre compte de leurs agissements en plein succès de leurs manœuvres. Mais il faudrait, pour cela, que ce fussent les intéressés qui pussent se défendre directement. Si les fondeurs de cuivre avaient pu agir directement contre les accapareurs, ils ne s'en seraient pas fait faute. Si les actionnaires du Comptoir d'Escompte avaient pu exercer un contrôle efficace, ils auraient pu éviter la catastrophe dont ils ont été victimes.

921. Les consommateurs doivent songer à se défendre eux-mêmes [1], ce qui n'est, au reste, qu'appliquer le principe de la libre concurrence. Ils en ont le moyen en fondant des sociétés. Le type le plus employé est celui des sociétés coopératives, mais d'autres sont également possibles. Malheureusement, la législation de beaucoup de pays empêche les

(**920**) [4] Raffalovich, *Année économique*, 1888-89. A Besançon, Dijon et Lyon on a vu faire des achats de sucre en Suisse, malgré les droits très élevés d'importation, pour échapper aux prix des accapareurs. Mr Lacour-Grandmaison a dénoncé à la Chambre leurs agissements en 1866. Le parquet ne les pouvait donc pas ignorer, et personne n'a été poursuivi malgré l'art. 419. Il faut être doué d'une foi bien robuste pour conserver l'espoir, après de tels faits, que la loi puisse empêcher les accaparements.

(**920**) [5] Voir une très bonne description de cette opération dans *Le Capital*, de M. Claudio Jannet, p. 320 à 331. Il est singulier que d'un côté on punisse *théoriquement* par la loi les coalitions, et que d'un autre côté on leur vienne en aide par des droits protecteurs et d'autres faveurs législatives. Le seul fait de l'existence de syndicats puissants et faisant des gains énormes dans un pays où le code contient un article comme l'art. 419 suffit à démontrer l'inefficacité de la loi.

consommateurs de se défendre. On n'est jamais à court de prétextes sanitaires ou fiscaux pour protéger les marchands en détail [2], et c'est ainsi que peut encore subsister un mécanisme de distribution des marchandises arriéré et fort coûteux. A l'égard des sociétés coopératives, on passe d'un excès à l'autre ; tantôt leur octroyant des privilèges, tantôt apportant des obstacles à leur fonctionnement [3]. En Angleterre, où elles sont régies par le droit commun, et où elles jouissent de la même liberté que possède toute autre association, elles ont étonnamment prospéré et elles donnent d'excellents résultats pour le public. Les grands magasins sont en butte aux

(**921**) [1] C'est grâce à l'appui des négociants que la compagnie Mackay-Benett a pu se soutenir dans sa lutte contre la coalition des autres compagnies de télégraphes transatlantiques. Les négociants n'abandonnèrent pas cette compagnie malgré la réduction qu'offraient ses rivaux. Ils furent récompensés de leur persévérance par le tarif modéré qui existe maintenant. Les consommateurs de cuivre résistèrent énergiquement au *corner* Secretan. Les fondeurs de Paris s'engagèrent à ne pas acheter au syndicat une seule tonne de cuivre. On employa les vieux cuivres, on eut recours aux mines en dehors du syndicat. Aux Etats-Unis, la *Farmer's alliance* a provoqué une agitation contre les *trusts ;* elle va même beaucoup trop loin, car elle veut interdire les contrats à terme. Si les Anglais et les Suisses paient leur sucre, au détail, près de 50 cent. le kilog., et leur pétrole 15 cent., c'est qu'ils ont eu l'énergie nécessaire pour se défendre contre les rapaces qui les auraient dépouillés. Il n'existe pas de recette, législative ou autre, permettant à tout un peuple de demeurer les bras croisés en attendant que d'autres personnes se chargent bénévolement de défendre ses propres intérêts.

(**921**) [2] Il faudrait la plume d'un Molière pour traiter convenablement de la protection que, de nos jours, la loi accorde aux pharmaciens, sans oublier les médecins et les vétérinaires. Voir sur ce sujet un excellent article de Mr U. Imperatori, *Gior. degli Econ.,* avril 1891. Nous avons aussi cité quelques faits dans le *Jour. des Econ.* Peut-on s'empêcher de rire en songeant qu'en Italie, de par la loi, une ménagère, pour faire de son coq un chapon, devrait avoir recours à un vétérinaire patenté ?

(**921**) [3] Les coopérateurs français se plaignaient des formalités trop onéreuses pour la constitution de la société et du chiffre trop élevé de l'action (50 fr.). A la suite de ces réclamations, le ministre Waldeck-Rousseau songea, en 1883, à une nouvelle loi. Une commission nommée pour en préparer le projet mit cinq ans pour terminer ses travaux. Enfin, le 30 mai 1888, elle accoucha laborieusement de son rapport. Le projet de loi fut présenté, le 16 juillet 1888, à la Chambre. Depuis lors, ce malheureux projet a fait la navette entre la Chambre et le Sénat, et, en 1896, la loi n'est pas encore votée. La manie de réglementation qui caractérise l'Etat *éthique,* en général, et l'Etat français, en particulier, n'a pas permis de laisser aux intéressés le soin de fixer le montant de leurs actions, mais le projet de loi réduit ce montant à 20 fr. Il simplifie aussi quelque peu les formalités nécessaires pour constituer la société.

mêmes hostilités que les sociétés coopératives, et pour des motifs identiques [4].

922. L'histoire des sociétés coopératives de consommation est trop connue pour que nous la répétions ici. La vraie cause du succès de ces sociétés est qu'elles ont établi la libre concurrence là où elle n'était qu'imparfaite. Mais à cette cause économique s'en sont ajouté d'autres psychologiques, par les buts accessoires que se sont proposées ces sociétés. Ces buts accessoires ont été et sont utiles pour recruter des adhérents [1], ils peuvent devenir une cause d'insuccès dans l'avenir en entravant l'action de la concurrence.

923. L'action de la libre concurrence est assez faible dans le petit commerce au détail, soit par manque d'énergie, de moyens financiers et d'instruction, soit pour d'autres causes. Le commerce emploie des quantités excessives de services personnels et mobiliers. Les petits boutiquiers, étant trop nombreux, végètent dans une situation peu aisée, sans qu'aucun d'eux ait l'énergie et les moyens de se débarrasser d'une partie de ses concurrents en faisant sa fortune. L'égalité entre le coût de production et le prix de vente (698)

(**921**) [4] En France, pour les grands magasins, la taxe est progressive par centaine au delà de 100 employés. En 1893, on voulait adopter des mesures encore plus graves. Heureusement pour les consommateurs, elles furent repoussées par le Sénat.

(**922**) [1] Un exemple des plus remarquables est celui des boulangeries coopératives en Belgique.

Le *Vooruit* de Gand est en même temps une société coopérative et une société de propagande socialiste. Elle tire son origine d'une boulangerie coopérative fondée en 1873. La boulangerie continue à prospérer. Actuellement, elle vend près de 80,000 pains par semaine. Le dimanche, les collecteurs font leur tournée, on doit payer d'avance, à raison de 30 cent. le kilog., la provision de pain dont on a besoin. Mais sur ce prix l'acheteur reçoit 11 cent. de bonification, le pain ne lui revient donc qu'à 19 cent. le kilog. Les sommes ainsi épargnées sont payées tous les six mois aux consommateurs. De leur côté, les « catholiques » n'ont pas voulu demeurer en arrière; ils ont fondé bon nombre de sociétés et de boulangeries coopératives qui sont très prospères. Le commun des mortels ne comprendra pas aisément le rapport qu'il peut y avoir entre ces partis et l'art de cuire le pain ; mais qu'importe, si le but d'avoir le pain à bon marché est atteint?

Il ne faut pas oublier que c'est grâce à la libre concurrence que les consommateurs belges payent leur pain 19 cent. Ils profitent d'abord de la libre concurrence des blés étrangers, et ensuite de la concurrence de deux partis politiques qui, pour recruter des adhérents, tâchent chacun de faire de leur mieux. Enfin, le gouvernement « laisse passer ».

Le peuple italien paie son pain plus de 35 cent., mais la concurrence des blés étrangers est rendue impossible par des droits de douane presque prohibitifs, et le gouvernement a dissous bon nombre de sociétés coopératives, sous prétexte que leurs membres avaient des « opinions » socialistes.

existe toujours, mais elle s'établit, sans réduire au minimum les quantités de services, seulement par l'augmentation de la quantité des services personnels et, en partie aussi, des services mobiliers. Le commerce au détail est la partie la plus imparfaite du mécanisme de la production et de la distribution des produits, c'est celle dans laquelle les plus grands progrès sont à réaliser. Si ces progrès pouvaient s'étendre au genre le plus important du commerce au détail : celui des substances alimentaires, on obtiendrait des économies et, par conséquent, une augmentation générale de bien-être qui ne serait comparable qu'à celle qu'on a obtenue par l'invention des chemins de fer. Parmi d'innombrables exemples qu'on pourrait citer à l'appui de cette proposition, en voici un qui est assez remarquable.

A Bricherasio (Piémont), existe une boulangerie coopérative qui, grâce à l'énergie et au savoir de son président, Mr E. Giretti, donne d'excellents résultats. Elle a pu distribuer le pain, en 1892, au prix moyen de 31 cent. Or, comme l'observe dans son rapport Mr E. Giretti, en 1892, le prix moyen du pain en Italie (octroi non compris) a été de 36 cent. C'est donc 5 cent. par kilog. qu'on pourrait épargner. On consomme, en Italie, à peu près 40 millions de quintaux de pain par an. A raison de 5 cent. par kilog., on épargnerait donc annuellement près de 200 millions de francs. Il est bien entendu que ces calculs n'ont pas pour but de mesurer exactement le phénomène, mais seulement d'en donner une idée.

Boulangerie coopérative de Bricherasio
1894

Mois	I	II	III
Janvier . . .	123,8	26,37	26,21
Février . . .	122,2	26,12	26,70
Mars	122,0	26,61	26,50
Avril	123,9	27,20	26,41
Mai	125,8	26,64	26,32
Juin.	125,7	23,98	26,20
Juillet . . .	125,3	24,40	26,10
Août	125,3	23,53	26,27
Septembre .	124,9	24,00	26,44
Octobre. . .	124,7	24,18	26,26
Novembre .	124,9	24,58	26,28
Décembre .	126,3	23,85	26,33
Moyenne .	124,7	24,97	26,37

I = Poids du pain obtenu avec 100 kg. de farine. II = Prix des 100 kg. de farine. III = Prix des 100 kg. de pain.

Cet exemple suggère encore une observation importante. En mars 1896, le blé coûtait à Bricherasio 25 *lire* les 100 kilog. S'il n'y avait pas eu de droits protecteurs, il aurait certainement coûté moins de 18,50. Or, voici comment s'établiraient les prix de la farine [1].

(**923**) [1]) Nous devons ces chiffres à l'obligeance de Mr E. Giretti. En 1895, le prix moyen de la farine, pour la boulangerie coopérative de Bricherasio, a été de 26 *lire*, 96, et le coût du pain, 27 *lire*, 58.

	Prix réel du blé = 25 *lire*.	Prix du blé, sans droits protecteurs = 18,50.
100 kg. de blé.	25,00	18,50
Payé au meunier	0,75	0,75
Totaux .	25,75	19,25
A déduire le prix de kg. 19,50 de son .	2,15	1,20
Prix de 79 kg. de farine	23,60	18,05
Prix de 100 kg. de farine.	29,87	22,85

On voit, par là, combien est absurde l'affirmation des personnes qui prétendent que les droits d'entrée sur le blé ne retombent pas sur les consommateurs [2], et il est facile de calculer la somme très considérable que ces droits ont coûté aux consommateurs de Bricherasio.

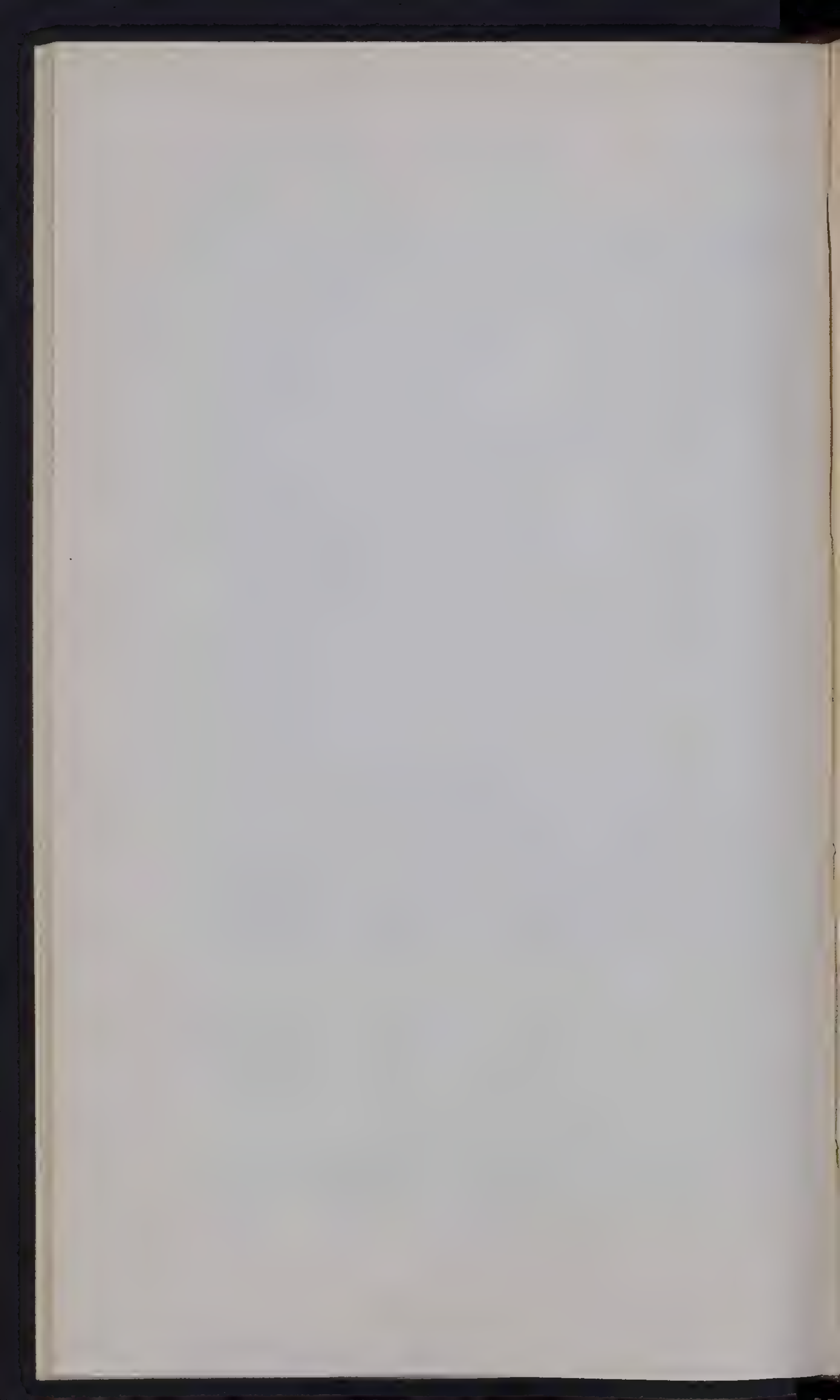
En France, aussi, on trouve un grand nombre de boulangeries coopératives. A Andilly-les-Marais (Charente Inférieure), une société coopérative reçoit le blé de ses sociétaires et rend 26 pains de 2 kil. 500 pour chaque hectol. de blé pesant 78 kilog. ; c'est-à-dire 65 kilog. de pain pour 78 de blé. Le syndicat agricole d'Alais a fait baisser le prix du pain, que les boulangers d'Alais vendaient 0 fr. 40 et 0 fr. 35 le kil. Pressés par la concurrence, ils durent le vendre 0 fr. 30 et 0 fr. 25 le kilog. [3].

L'imperfection actuelle du commerce au détail explique le succès aisé des entreprises qui lui font concurrence, c'est-à-dire des grands magasins et des sociétés coopératives. Les uns et les autres ont établi l'égalité entre le coût de production et le prix de vente, en réduisant autant que possible le coût de production : ils ont exécuté l'opération dont nous avons parlé à propos de la production (718). Les dépenses fixes sont, dans le commerce au détail, assez importantes ; il s'ensuit que la réduction des coefficients de fabrication dépend surtout de l'augmentation du chiffre des ventes. Les grands magasins se sont procuré les clients par la réduction directe des prix de vente ; les sociétés coopératives, par ce moyen et, en outre, par des raisons morales et quelquefois de partis politiques (922 [1]). Tous ces moyens sont bons, pourvu qu'on obtienne le résultat d'avoir un chiffre élevé de vente.

(**923**) [2] Voir dans le *Giornale degli Economisti* une excellente étude de Mr le prof. De Viti sur l'effet qu'ont eu les droits de douane pour augmenter le prix du blé en Italie.

(**923**) [3] *La coopération de production dans l'agriculture*, Paris, 1896, p. 117.

924. Il y a deux types de sociétés coopératives. Dans le premier, qui est le plus répandu, les ventes sont faites à un prix qui n'est que très légèrement inférieur à celui des autres commerçants ; la différence avec le prix coûtant, toutes dépenses comprises, est distribuée à la fin de l'année aux clients, en proportion du montant de leurs achats. Dans le second type, on vend tout de suite les marchandises au prix coûtant. Cette méthode conduit à des insuccès, car il n'est pas facile d'établir exactement pour chaque vente le prix coûtant, ce n'est qu'à la fin de l'année qu'on peut avoir un certain prix moyen. Il est donc bon que les sociétés coopératives, qui ne doivent pas se livrer à des spéculations, conservent toujours une certaine marge, et que les bénéfices ne soient distribués que quand ils sont réellement acquis. Mais l'exagération du premier système est aussi nuisible. En Angleterre, il paraît que l'attrait des bénéfices à percevoir à la fin de l'année est assez puissant pour attirer les clients ; sur le continent européen, ceux-ci paraissent préférer une réduction immédiate des prix ; il faudrait donc se mettre en mesure de satisfaire ce désir, tout en conservant une certaine marge pour s'assurer contre toute perte. On trouve, en plusieurs pays, une quantité de petites sociétés coopératives qui végètent misérablement, parce que le chiffre de leurs ventes est trop restreint. Il n'y a pas de raisons pour qu'une petite société coopérative, sauf en des cas exceptionnels, réussisse mieux qu'un petit boutiquier. Au contraire ; celui-ci étant seul, peut, par son initiative, obtenir des résultats qu'une association atteint difficilement. Mais une entreprise quelconque, société coopérative ou autre, qui saura attirer les clients d'un grand nombre de petits commerçants, donnera certainement de bons résultats, même avec une administration médiocre, grâce à la réduction considérable des frais généraux.



CHAPITRE IV. — Les crises économiques.

925. L'agrégat économique doit être considéré en mouvement. — 926 à 927. Mouvements rythmiques de l'agrégat; crises. — 928. Essai de dynamique de l'agrégat économique. — 929. Motifs subjectifs et motifs objectifs des crises. — 930 à 937. Mécanisme des crises. — 938. L'abus du crédit n'est pas, en général, la cause des crises. — 939 à 944. Symptôme des crises; théorie de Mr Clément Juglar. — 945. Théorie de Mr des Essars. — 946 à 947. Théorie de Jevons. — 948 à 949. Maux produits par les crises économiques.

925. Le phénomène économique n'est pas un phénomène statique, c'est un phénomène dynamique. Les molécules dont l'ensemble représente l'agrégat social oscillent perpétuellement. Nous pouvons bien, dans un but d'analyse, considérer certains états économiques moyens, de la même manière que nous considérons le niveau moyen de l'Océan ; mais ce ne sont là que de simples conceptions, qui, pas plus l'une que l'autre, n'ont d'existence réelle. Les vagues et les marées agitent sans cesse la surface de l'Océan ; des mouvements ondulatoires de toute sorte agitent l'agrégat économique.

Nous avons déjà étudié quelques-uns de ces mouvements. Nous avons vu (718) que le prix de vente diffère souvent, en réalité, du coût de production. Les entrepreneurs s'efforcent, par tous les moyens possibles, d'obtenir des coûts de production inférieurs aux prix de vente, et ce n'est que la libre concurrence qui les reconduit, en moyenne, à l'état limite. D'autre part, les détenteurs des biens économiques ne les vendent pas précisément aux prix qui correspondraient à l'équilibre. Tantôt les prix réels sont supérieurs, tantôt ils sont inférieurs aux prix de l'équilibre. Il y a plus. Ce n'est souvent que par abstraction qu'on peut supposer un prix unique pour la même marchandise sur un même marché. En réalité, il y a souvent autant de prix que de contrats de vente, et les prix réels oscillent perpétuellement autour de certains prix moyens, qui, eux-mêmes, ne sont pas constants, mais varient avec le temps.

926. Ces mouvements sont soumis aux lois générales qui régissent tous les mouvements vibratoires. Lorsqu'ils s'en-

trecroisent et se contrarient les uns les autres, de petites vibrations agitent tout l'agrégat, sans qu'il en résulte des mouvements bien considérables. Mais si, à un moment donné, un grand nombre de ces oscillations ont lieu dans le même sens, leurs effets se superposant, s'ajoutant les uns aux autres, donnent, comme résultante, une oscillation qui peut être d'une grande ampleur. C'est à cette oscillation que, lorsqu'il s'agit d'un agrégat économique, l'on donne le nom de **crise**. A vrai dire, on réserve le plus souvent ce nom à la période descendante de l'oscillation, quand les prix diminuent; mais, en réalité, cette période est étroitement liée à la période ascendante, quand les prix augmentent ; l'une ne peut subsister sans l'autre, et c'est à leur ensemble qu'il convient de réserver le nom de *crise*.

Ce terme n'en demeure pas moins encore fort vague. On ne fixe pas, et l'on ne saurait fixer quelle est précisément la grandeur de l'oscillation qui constitue une *crise*. En réalité, l'agrégat économique est constamment, sans trève, agité par des oscillations plus ou moins étendues, qui résultent des mouvements vibratoires de ses molécules. C'est parce que l'agrégat est vivant qu'il vibre, et c'est seulement dans la mort qu'il pourrait trouver le repos. On réserve le nom de *crises* à celles des oscillations de l'agrégat qui présentent la plus grande ampleur, mais cette classification est entièrement arbitraire.

Il ne faut donc pas se figurer une crise comme un accident qui vient interrompre un état de choses normal. Au contraire, ce qui est normal, c'est le mouvement ondulatoire ; la prospérité économique amenant la dépression, et la dépression reconduisant à la prospérité.

L'économiste qui suppose que les crises économiques sont des phénomènes anormaux fait la même erreur qu'un physicien qui s'imaginerait que les nœuds et les internœuds d'une verge en vibration sont des accidents sans aucun rapport avec les vibrations des molécules de la verge. Les théories de la physique mathématique nous enseignent comment les vibrations des molécules matérielles interfèrent et se superposent. Un jour, peut-être, aurons-nous de semblables théories pour les vibrations économiques, et pourrons-nous déduire rationnellement les lois des crises des lois élémentaires des vibrations économiques. Aujourd'hui, nous devons nous borner à constater que les crises sont une conséquence de ces vibrations.

927. La représentation du phénomène économique est, maintenant, complète [1]. Nous avons commencé par suppo-

ser en équilibre les molécules de l'agrégat économique ; ensuite nous avons considéré certains mouvements de ces molécules ; enfin nous nous élevons à la conception d'un agrégat qui est tout entier en mouvement et en vibration. En partant de la simple notion d'ophélimité, nous sommes ainsi parvenu à représenter des phénomènes extrêmement variés et complexes. De même l'astronome, partant de la notion très simple de l'attraction universelle, arrive à représenter les mouvements variés et complexes d'un système planétaire.

Les mouvements vibratoires de l'agrégat social peuvent dépendre de circonstances purement objectives, mais leur cause principale paraît bien être la nature même de l'homme[2].

Les manifestations de l'activité humaine ne présentent guère une marche continue ; elles affectent, généralement, la forme d'une courbe ondulée. Entre autres choses, il faut noter que l'homme s'arrête rarement au juste milieu, il exagère toujours un peu d'un côté ou de l'autre. Il passe de l'espoir à la crainte, d'un excès de confiance à un excès de méfiance. La réussite l'exalte, l'insuccès le décourage. Notre organisation économiqne donne la forme, non le fond, aux crises. Elles se produiraient encore, par exemple, avec un Etat socialiste. Il y aurait un temps où le « ministre de la production » établirait et exécuterait pour toute l'industrie un plan comme celui de Mr de Freycinet pour les chemins de fer, et un autre temps où, au contraire, il suspendrait à peu près tout nouveau travail. Pour s'en persuader, il n'y a qu'à porter son attention sur ce qui arrive maintenant. Ce n'est pas d'une manière uniforme, c'est par soubresauts que les Etats procèdent aux dépenses qu'ils font pour les chemins de fer, pour les ports, l'armée, la flotte, etc. Ainsi, en Angleterre,

(927) [1] Il ne faut ni s'exagérer l'importance de cette représentation, ni la négliger entièrement. C'est ainsi qu'en mathématiques, on peut parfaitement se passer de la considération des surfaces de Riemann pour étudier les fonctions des variables imaginaires, ce qui n'empêche pas qu'en bien des cas, la représentation des fonctions au moyen de ces surfaces ne soit extrêmement utile.

(927) [2] Herbert Spencer, *Premiers principes,* généralise encore plus. Le rythme du mouvement est, pour lui, une loi universelle. Un homme qui considérait ces questions à un point de vue exclusivement pratique, Mr Neave, gouverneur de la Banque d'Angleterre, disait, dans l'enquête de 1858, qu'on ne pouvait empêcher les périodes de prospérité et d'embarras ; que c'était là une loi de la nature humaine. Claudio Jannet, *Le Capital,* p. 375, dit aussi fort bien : « Les fluctuations de la Bourse sont dominées par des lois qui dérivent de la nature morale des hommes, car la psychologie se retrouve au fond de toutes les choses économiques ».

de temps à autre, se déclare une « panique navale », que le gouvernement apaise en dépensant de fortes sommes pour augmenter la flotte. Le phénomène est tellement général qu'il s'étend aux sentiments religieux, à l'art, à la littérature, et même aux sciences les plus abstraites et les plus positives, dans lesquelles on voit certaines méthodes, aujourd'hui, être l'objet de l'engouement de tous les savants et, demain, être presque entièrement délaissées[3].

928. La considération des crises nous porte en plein dans l'étude de la dynamique des systèmes économiques, et il sera bon que, pour autant que nous le permet l'imperfection de nos connaissances expérimentales sur ce sujet, nous tâchions de nous rendre compte des conditions de cet équilibre.

Il nous faut, pour cela, abandonner la considération des consommations isolées et considérer des consommations journalières mensuelles, annuelles, etc. C'est au reste là, à proprement parler, le but de l'économie politique. Si une mère achète, par hasard, une tablette de chocolat à son fils, si

(**927**) [3] Dans la littérature, l'art, la science, la religion, nous retrouvons des mouvements rythmiques semblables aux mouvements économiques. Supposons pour un moment qu'on puisse mesurer l'intensité du sentiment religieux. Que l'on compare l'état de la France à l'époque de Jansénius et de Pascal, à l'époque de Voltaire et de La Meltrie, sous la Restauration, sous la monarchie de Juillet et le troisième empire, enfin à notre époque, où se dessine une recrudescence très sensible du sentiment religieux, et l'on aura une sorte de courbe ondulée comme les courbes des crises économiques.

W. Roscher, *Recherches sur divers sujets d'Ec. pol. ; Etude sur l'agric. des anc. Germ.*, exprime la même chose en d'autres termes. Il dit : « Le principe bien connu que les progrès de l'humanité ne s'accomplissent pas en ligne droite, mais qu'ils suivent plutôt une sorte de spirale *régulièrement interrompue*, du moins en apparence, par des *retours rétrogrades*, ce principe, dis-je, doit trouver en particulier sa confirmation dans l'histoire de la science. S'il arrive quelque part que les recherches d'un homme de génie ouvrent une nouvelle carrière à l'esprit humain en le dotant d'une nouvelle méthode, on observe presque toujours que l'homme de génie lui-même, et plus encore ses disciples, s'exagèrent l'importance de la découverte, tiennent la nouvelle carrière pour plus vaste qu'elle n'est et veulent appliquer la méthode à des objets auxquels elle ne convient pas ». C'est la période ascendante de la crise scientifique. Roscher continue : « Le premier pas qui est fait en avant rend à l'ancien système, trop absolument mis de côté, la justice qui lui est due, non sans commettre quelque injustice à l'égard du nouveau, et ainsi de suite ». On a ainsi la période descendante, suivie d'une nouvelle période ascendante, qui prépare une nouvelle crise, et le mouvement se continue indéfiniment. Mais il faut bien se garder de croire qu'il ramène des phases identiques, elles sont seulement semblables en quelques points ; un mouvement général entraîne le plus souvent les molécules qui oscillent.

un ouvrier, mis en nage par un travail pénible, boit un verre de bière, ce sont là des faits qui relèvent de la psychologie. L'Economie politique doit se borner à considérer les consommations annuelles du chocolat et de la bière. Nous devons considérer des moyennes, égaliser, en les compensant les unes avec les autres, les différences des faits isolés. C'est, au reste, ce qui se fait généralement dans les sciences. Le géographe décrit la terre sans compter les grains de sable, le zoologue décrit l'espèce lion sans s'arrêter à noter que l'exemplaire qu'il a sous les yeux a un poil de moins à la queue qu'un autre exemplaire. Non seulement les statistiques générales d'un pays ne nous donnent que des consommations annuelles, mais ce sont encore ces mêmes consommations que nous donnent les statistiques bien plus détaillées faites suivant la méthode de Le Play.

Nous considérons donc les consommations qui ont lieu, en moyenne, dans l'unité de temps[1].

Les individus qui composent l'agrégat économique peuvent être considérés sous trois aspects différents. En tant que consommateurs, ils se meuvent dans le sens qui leur procure la plus grande somme d'ophélimité. En tant que détenteurs de certains capitaux, ils cèdent quelquefois à cette considération (quand il s'agit des capitaux dont ils pourraient consommer directement les services); mais le plus souvent ils se meuvent dans le sens qui leur procure le plus grand gain en numéraire (859[3]). Enfin, en tant qu'entrepreneurs, c'est exclusivement ce gain qu'ils ont en vue.

Dans tous ces cas, l'effet ne suit pas immédiatement sa cause. Si l'on envoie à un homme un échantillon de vin qu'il trouve de son goût, il ne se précipitera pas chez le marchand, sans perdre une minute, pour en acheter un hectolitre. Il attendra bien 24 heures, et peut-être quelques mois, jusqu'à ce que l'occasion de renouveler sa provision de vin se présente. D'une manière générale, si l'on offre une nouvelle marchandise, ou si l'on offre à un prix inférieur une marchandise existante, ce n'est pas le premier jour que la

(**928**) [1] Cela change légèrement la signification des quantités consommées

$$q_a + r_a, \quad q_b + r_b, \dots$$

Il faut supposer que ce sont là les quantités consommées dans l'unité de temps. Φ, ϕ_a, ϕ_b,... se rapportent alors aussi à l'unité de temps. Il en est de même de toutes les autres quantités r_a, r_b,... R_a, R_b... Toutes ces quantités deviennent alors des quantités du genre des *vitesses*.

consommation atteindra son maximum. Il existe donc quelque chose qui empèche l'homme de changer trop brusquement ses dépenses; en d'autres termes, cela lui est pénible. On conçoit, d'ailleurs, que l'expérience pourrait nous renseigner sur la mesure du rapport qui existe entre la diminution du prix et la rapidité avec laquelle la demande augmente. Si un horloger annonce qu'il vendra des montres d'or à un franc l'une, il ne mettra guère plus de 24 heures pour vendre tout son fonds de boutique. S'il se contente de faire une réduction de 10 $^0/_0$ sur les prix-courants, il lui faudra peut-être un mois ou deux pour vendre toutes ses montres. Nous voyons donc qu'il existe un rapport entre la diminution ou l'augmentation de prix d'une marchandise et la *vitesse* de son débit.

Semblablement, ce ne sera pas au moment précis où un entrepreneur dira qu'il est disposé à augmenter de quelque chose le loyer qu'il paie pour des terres, que tous les propriétaires se précipiteront chez lui pour lui en offrir. Ils y mettront un peu plus de temps. Quelques-uns même n'offriront rien du tout et attendront, pour voir si les prix ne monteront pas encore. Ici, aussi, on conçoit qu'il existe un rapport entre le débit et les variations de prix.

L'existence de ce rapport est tout aussi, et même, plus évidente quand il s'agit des entrepreneurs. Des motifs objectifs s'ajoutent, en ce cas, aux motifs subjectifs, et sont cause que le débit des marchandises produites par une entreprise ne peut changer instantanément.

Il faut tenir compte de toutes ces circonstances pour avoir les conditions de l'équilibre dynamique du système économique[2].

(928) [2] Si, en maintenant les notations de la note précédente, nous prenons une unité de temps assez petite, par exemple le jour, $r_a, r_b, \dots$ qui se rapportent à cette unité représenteront les *vitesses* des débits. Nous pourrons confondre les différences finies avec les différences infinitésimales et, en indiquant par t le temps, considérer comme égales les expressions

$$\Delta r_a = \frac{dq_a}{dt},$$

q_a étant la consommation qui a lieu depuis une certaine origine du temps jusqu'au temps t.

Le changement dans la vitesse de la consommation de A sera mesuré par

$$\frac{dr_a}{dt}.$$

La résistance existe autant pour augmenter que pour réduire la consommation, les achats, la production, etc., mais

Nous pourrons représenter par

$$\mathfrak{f}_a\left(\frac{dr_a}{dt}\right)$$

la peine qu'il faut que l'individu se donne pour effectuer ce changement ; $\mathfrak{f}_a$ étant une certaine fonction, sur laquelle, comme nous l'avons déjà dit (586[1]), l'expérience ne nous a malheureusement pas encore donné de renseignements.

Le gain d'ophélimité que fait l'individu, par la consommation δr_a, sera donc

$$\left(\varphi_a - \mathfrak{f}_a\right) \delta r_a$$

et pour l'équilibre on devra avoir

$$(1) \qquad \left(\varphi_a - \mathfrak{f}_a\right) \delta r_a + \left(\varphi_b - \mathfrak{f}_b\right) \delta r_b + \ldots = o\,.$$

On a, en outre,

$$(2) \qquad r_a\, p_a + r_b\, p_b + \ldots + r_e = r_s\, p_s + r_t\, p_t + \ldots$$

S, T... étant les capitaux que possède l'individu, et r_e la quantité de numéraire qu'il ajoute à son épargne, ou qu'il prélève sur celle-ci.

Pour les entrepreneurs on a

$$(3) \qquad p_a - \pi_a - \mathfrak{F}_a = o\,, \quad p_b - \pi_b - \mathfrak{F}_b = o\,, \ldots$$

les fonctions

$$\mathfrak{F}_a\left(\frac{dR_a}{dt}, \ldots\right), \qquad \mathfrak{F}_b\left(\frac{dR_b}{dt}, \ldots\right), \ldots$$

mesurent les difficultés qu'éprouvent les entrepreneurs à augmenter, ou à restreindre, le débit de leurs entreprises.

Les équations (3), (5), (6), (7) de (**100**[1]) subsistent toujours, et, avec les équations (1), (2), (3), que nous venons de trouver, elles nous donnent les équations générales de la dynamique des systèmes économiques.

L'équation (2) donne

$$p_a\, \delta r_a + p_b\, \delta r_b = o\,, \quad p_a\, \delta r_a + p_c\, \delta r_c = o\,, \ldots$$

ce qui transforme l'équation (1) dans les équations suivantes

$$(1\ bis) \quad \frac{1}{p_a}\left(\varphi_a - \mathfrak{f}_a\right) = \frac{1}{p_b}\left(\varphi_b - \mathfrak{f}_b\right) = \frac{1}{p_c}\left(\varphi_c - \mathfrak{f}_c\right) =, \ldots$$

Considérons un exemple extrêmement simple. Supposons un rentier, qui reçoit chaque jour la somme r_s, et qui a une certaine quantité d'épargne, qui peut croître ou diminuer de r_e, et dont, enfin, toutes les dépenses se réduisent à l'achat de A. Supposons, encore, que les prix demeurent constants.

elle n'est pas nécessairement la même dans les deux sens. Claudio Jannet, *Le capital*, p. 376, 377, dit qu'à la Bourse le

Eh bien! nous allons voir que, même en ce cas extrême, des oscillations périodiques sont encore possibles.

Pour l'individu en question, nous avons simplement

$$\frac{1}{p_a}(\varphi_a - \mathfrak{f}_a) = \varphi_e - \mathfrak{f}_e, \qquad r_a p_a + r_e = r_s.$$

Posons

$$r_a = \alpha + x, \quad r_e = \varepsilon - p_a x, \quad \varepsilon = r_s - \alpha p_a$$

x étant une petite quantité. Développons les fonctions ϕ_a, ϕ_e, en nous bornant aux termes de second ordre : nous aurons

$$(4) \quad \frac{1}{p_a}\mathfrak{f}_a - \mathfrak{f}_e = \frac{1}{p_a}\varphi_a(\alpha) - \varphi_e(\varepsilon) + \left(\frac{1}{p_a}\varphi'_a(\alpha) - \varphi'_e(\varepsilon)\right)x$$
$$+ \left(\frac{1}{p_a}\varphi''_a(\alpha) - \varphi''_e(\varepsilon)\right)x^2.$$

Déterminons α de manière à rendre nul le coefficient de x. Maintenant, si nous supposons que $\mathfrak{f}_a$ et $\mathfrak{f}_e$ se réduisent à

$$A\left(\frac{dr_a}{dt}\right)^m, \qquad E\left(\frac{dr_e}{dt}\right)^n,$$

il faudra supposer que m et n sont des nombres pairs, pour que la résistance au changement de vitesse ait lieu également dans les deux sens. Supposons donc que m et n soient égaux à 2. Nous avons

$$\frac{dr_a}{dt} = \frac{dx}{dt}, \qquad \frac{dr_e}{dt} = -p_a\frac{dx}{dt};$$

l'équation (4), dans laquelle nous supposons négatif le coefficient de x^2, prendra la forme

$$\left(\frac{dx}{dt}\right)^2 = k^2(1 - h^2x^2),$$

dont l'intégrale est

$$x = \frac{1}{h}\sin(c + kht),$$

c étant une constante arbitraire. On voit que x est une fonction périodique, et la consommation oscille perpétuellement autour de la valeur α, en s'en écartant, au maximum, de $\frac{1}{h}$, de part et d'autre.

La facilité avec laquelle les équations générales que nous avons obtenues pour l'agrégat économique, se prêtent à représenter tous les phénomènes que nous révèle l'observation, est vraiment des plus remarquable. C'est, au fond, la meilleure preuve que ce système de représentation est utile et entièrement en harmonie avec la nature des choses.

gros du public est beaucoup plus porté à seconder les mouvements de hausse que les mouvements de baisse. « Les capitalistes , qui forment la contrepartie des spéculateurs, n'achètent que quand les fonds sont en hausse... Les profits des spéculateurs à la baisse sont... beaucoup plus grands que ceux des spéculateurs à la hausse ; mais ils se produisent plus rarement. Une pareille position n'est d'ailleurs possible que pour les très gros spéculateurs... Le public n'est jamais de leur côté. Dès que la baisse se dessine, il s'enfuit et se gare. Quand il reparaît, c'est pour se mettre à la hausse, à la suite de quelque spéculateur plus hardi qui reprend le mouvement. » Ce sont là des phénomènes extrêmement variés et complexes, et il ne faut pas, lorsque l'on dessine les grandes lignes d'une théorie générale, prétendre en expliquer, du même coup, tous les détails les plus minutieux.

929. Tous les mouvements de l'agrégat économique dépendent, à la fois, de motifs objectifs et de motifs subjectifs. Il est donc impossible d'établir des distinctions bien nettes entre les crises, suivant qu'elles dépendent de l'un ou de l'autre de ces motifs. Tout ce que l'on peut faire, c'est de distinguer les crises pour lesquelles la part des motifs objectifs est prépondérante, des crises où ce sont, au contraire, les motifs subjectifs qui ont la part principale.

(α) Tout changement objectif des conditions de l'équilibre économique peut, lorsqu'il affecte un grand nombre d'individus, produire une crise plus ou moins intense. En particulier, toute découverte qui change notablement la valeur des coefficients de fabrication, tout changement un peu important dans le mode ou dans les goûts des consommateurs peuvent produire cet effet. Nous avons vu (928 [2]) que, même dans l'agrégat économique le plus calme, des mouvements vibratoires existent toujours. Ces vibrations se contrecarrent les unes les autres; la crise ne se produit que quand elles deviennent synchroniques. La cause objective agit ici précisément pour produire ce synchronisme, des vibrations déterminées par une même cause se produisant naturellement dans le même sens.

(β) Mais ce synchronisme peut être l'effet, principalement, de causes subjectives. En réalité, l'ébranlement vient toujours du dehors, mais c'est ensuite grâce à certaines propriétés de la nature humaine que le mouvement acquiert une ampleur et une intensité très grandes, et qui sont absolument hors de proportion avec la cause, souvent assez insignifiante, qui a produit l'ébranlement. Les molécules dont se compose

l'agrégat économique étant étroitement reliées par certaines forces, l'une ne peut se mouvoir sans que le mouvement ne se propage de proche en proche. Si ce mouvement ne correspond pas à celui que peuvent prendre, en ce moment, les autres molécules, il s'éteint rapidement; mais si, au contraire, une telle correspondance existe, la masse entière se meut en un certain sens, et une crise peut se produire. On observe, alors, un phénomène semblable à celui bien connu en physique sous le nom de « résonance ». Si l'on a une quantité de verres à boire en cristal de différentes dimensions, et qu'on en fasse vibrer un, les autres demeurent en repos. Mais s'ils sont tous de même grandeur, s'ils peuvent tous donner la même note, quand on en fait vibrer un tous les autres se mettent à vibrer, et le son est considérablement renforcé. Bien plus, l'on sait qu'en répétant la même note, l'on peut briser un verre de cristal, l'amplitude du mouvement de ses molécules allant toujours croissant.

930. C'est principalement aux mouvements de ce second genre (979 β) que l'on réserve le nom de **crises économiques.** Comme nous venons de le voir, ces crises ont deux causes : 1° Une cause essentiellement subjective. C'est la capacité du plus grand nombre des personnes composant une société d'éprouver, à un certain moment, des sentiments qui les portent à agir dans le même sens. 2° Une cause objective, c'est-à-dire un mouvement se produisant précisément dans le sens dans lequel la plupart des individus qui composent la société sont disposés à se mouvoir.

La cause subjective est probablement dans un rapport étroit avec la faculté qu'ont les hommes d'oublier les impressions reçues. Au sortir d'une crise, les hommes sont devenus extrêmement méfiants. Ils voient un désastre au bout de chaque projet qu'on leur propose. Mais peu à peu cette impression s'atténue, de nouvelles générations, qui n'ont pas éprouvé directement les maux produits par la dernière crise, arrivent au maniement des affaires. Il se reforme dans la société comme un dépôt de *matière excitable*, le fruit est mûr, la moindre secousse le fera tomber. Le temps propice est venu pour qu'un mouvement se produise et aboutisse à une nouvelle crise. La périodicité des crises ne doit donc pas dépendre de la cause objective, mais plutôt de la cause subjective. Cette périodicité dépend en grande partie des propriétés de la matière cérébrale humaine et de la durée des générations.

Il ne faut pas oublier que la connaissance des lois des crises modifie les sujets, et par là même influe sur le phéno-

mène (606). Beaucoup d'hommes prudents qui, ignorant les lois des crises, se laissaient entraîner par le mouvement de prospérité apparente qui précède la dépression, sauront résister à l'entraînement général quand ils connaîtront bien ces lois.

931. Toute crise comporte une période ascendante et une période descendante. Dans la période ascendante, la *consommation* augmente ; les entrepreneurs augmentent leur *production*. Pour ce faire, ils *immobilisent* de grandes quantités d'épargne en la transformant en capitaux, et ils ont largement recours au *crédit*. On a pris chacun de ces faits concomitants pour la cause unique des crises. On a dit que les crises résultaient d'un excès de consommation, ou bien d'un excès de production, ou encore de ce qu'on avait immobilisé trop de capitaux, ou enfin de « l'abus du crédit ». Ces manières d'envisager le phénomène sont erronées parce qu'elles prennent la partie pour le tout, le détail pour l'ensemble, et, en outre, parce qu'elles prennent souvent l'effet pour la cause. Nous retrouvons encore ici l'erreur, si commune, de l'oubli de la mutuelle dépendance des phénomènes économiques (591). L'excès de consommation est très souvent l'effet des hauts salaires payés aux ouvriers par certains entrepreneurs qui développent leur fabrication, et des gains que réalisent ces mêmes entrepreneurs. Mais cet excès de consommation devient à son tour la cause du développement de la production d'autres entreprises, et, par là, il est la cause que ces entreprises immobilisent des capitaux et recourent largement au crédit. Ici, donc, ces deux opérations apparaissent comme des effets, mais à leur tour elles deviennent la cause de l'augmentation de certaines autres consommations.

Les crises économiques pourraient parfaitement avoir lieu non seulement sans « abus de crédit », mais encore si le crédit n'existait pas. Il y aurait certaines époques où chacun consommerait largement ses propres épargnes, ce serait la période ascendante de la crise ; il y aurait d'autres époques où ces épargnes se reconstitueraient, ce serait la période descendante de la crise. Il est vrai que dans nos sociétés, on observe généralement, en temps de crise, des « abus de crédit », mais c'est exactement de la même manière que l'on observe alors des « excès de consommation », des « excès de production », des « excès d'immobilisation ».

932. Les oscillations de la production sont très souvent la cause de l'ébranlement qui, se propageant de proche en proche, donne naissance à une crise économique.

Quand une branche de la production procure des gains considérables aux entrepreneurs, elle attire de nouveaux entrepreneurs tandis que les anciens développent leur production. Généralement, on dépasse la mesure et, bientôt, des pertes remplacent les gains. Alors, on réduit la production et, souvent, on la réduit plus qu'il ne faudrait pour arriver à l'équilibre, dont la position est ainsi de nouveau dépassée.

Ces oscillations ne dépassent pas, habituellement, un cercle restreint ; mais il arrive aussi parfois que, lorsque l'agrégat économique est convenablement préparé, elles lui donnent le branle et l'entraînent dans un mouvement général.

Supposons, par exemple, que dans une certaine ville, on ait, depuis quelque temps, négligé de construire de nouvelles maisons. Les loyers ont augmenté, et construire des maisons devient une entreprise très fructueuse. Les premiers entrepreneurs qui s'y livrent font fortune, leur exemple en entraine d'autres. Mais les entrepreneurs ne se meuvent pas indépendamment des autres individus qui constituent l'agrégat social. Pour construire les nouvelles maisons, les entrepreneurs augmentent leurs demandes de services de capitaux personnels, mobiliers et fonciers. A leur tour, les ouvriers et les capitalistes, en rapport avec les entrepreneurs qui construisent des maisons, demandent et consomment plus de marchandises, et le mouvement se propage ainsi et s'étend de proche en proche.

933. Si la quantité d'épargne existant dans la société était très petite, les entrepreneurs ne pourraient construire de nouvelles maisons qu'en délaissant d'autres branches de la production, par exemple, la construction des machines. Alors les maçons gagneraient plus, il est vrai, mais les ouvriers mécaniciens gagneraient moins, et il s'établirait une certaine compensation. Il en serait de même pour les capitaux mobiliers. Le mouvement ne pourrait donc jamais prendre une grande amplitude. Mais dans les pays civilisés, il existe généralement une grande masse d'épargne en quête d'emploi. Elle afflue vers tout nouveau débouché, et il n'est nullement nécessaire, si l'on veut construire de nouvelles maisons, de réduire *immédiatement* d'autres productions. Certes, qu'à la longue la réduction aura lieu, ou pour mieux dire, il y aura un ralentissement dans l'augmentation progressive de ces autres productions. En effet, l'épargne trouvant un intérêt plus élevé dans la construction des maisons, la libre concurrence tendra à rendre général ce nouveau taux d'intérêt. Les branches de la production qui, en

payant ce taux, se trouvent en perte, auront une *rente négative* (750). En bien des cas, les établissements existants continueront à travailler et à produire (751[1]), mais ils n'augmenteront pas leur production, et il ne s'en fondera pas de nouveaux. De toutes façons, pendant un certain temps, on peut augmenter certaines productions sans réduire les autres. Rien ne vient donc contrebalancer l'action des augmentations de demandes des services de certains capitaux, et les prix de ces services haussent et font hausser les prix des produits en lesquels on les transforme.

934. Dans les pays où existe une masse assez considérable d'épargne, le mouvement causé par la construction des nouvelles maisons peut donc, en se propageant de proche en proche, acquérir une certaine amplitude. Mais, il ne s'ensuit pas qu'une crise économique générale doive se produire. Si, à l'époque considérée, l'état d'esprit des hommes ne les porte pas à se laisser entraîner par le mouvement qui se produit, à se laisser griser par le succès, à voir l'avenir trop en beau, le mouvement s'éteindra bientôt, et produira tout au plus une crise locale ou partielle. Mais il en sera autrement si le plus grand nombre des hommes dont se compose la société sont disposés à seconder le mouvement. Alors, et c'est là le phénomène le plus dangereux, chacun sera porté à mesurer sa propre consommation, non seulement sur la petite augmentation du prix qu'il reçoit effectivement pour les services des capitaux qu'il détient, mais plutôt sur l'énorme augmentation que son imagination lui représente devoir se produire si, comme il le croit fermement, le mouvement commencé devait continuer indéfiniment. Le propriétaire qui a vendu une parcelle de terre, à un prix assez élevé, suppute ce que valent à ce même prix toutes les autres terres qu'il possède dans la même localité, et met ses dépenses en rapport avec l'augmentation considérable de fortune qu'il s'est découverte par ces beaux calculs. C'est ici qu'intervient le crédit; chacun s'imaginant être plus riche, engage l'avenir et consomme aujourd'hui des biens qu'il croit qu'il lui sera très facile de rendre un jour. La spéculation s'en mêle et augmente l'intensité du mouvement. Tous les prix augmentant, il suffit d'acheter au hasard des biens économiques pour faire un bénéfice au bout de quelques jours. Le mouvement alors entraîne tout. Dans l'exemple que nous avons choisi, ce qui lui a donné naissance, c'est la construction de nouvelles maisons, mais c'est là un détail insignifiant. Le terrain étant préparé, une augmentation des gains d'une industrie quelconque aurait eu le

même effet. Bien plus, en certains cas, il peut même suffire qu'on ait l'opinion que ces gains existent, et ils peuvent ne pas être réels.

935. Tous les observateurs consciencieux ont vu le rôle que jouait l'imagination dans les crises. Déjà Montesquieu s'en était aperçu pour la crise dont la cause occasionelle fut le système de Law[1]. Mais on a, en général, regardé ce phénomène subjectif comme un effet, tandis qu'il est une des causes principales des crises.

936. Tant que le mouvement ascendant continue, on ne dit généralement pas qu'il y a crise. Et pourtant, c'est alors qu'elle se produit; la chute n'en sera que le dénouement. Il est bien évident que les hommes ne peuvent pas continuer indéfiniment à consommer plus qu'ils ne produisent, et que les prix ne peuvent pas toujours monter. Le mouvement ascendant doit nécessairement, non seulement s'arrêter, mais encore faire place à une oscillation en sens inverse. Ici encore, la cause occasionnelle sera quelconque. La chose n'a pas d'importance. Ce sera une mauvaise récolte, ou simplement la crainte d'une mauvaise récolte, un bruit de guerre, la ruine de quelque spéculateur par trop imprudent, des pertes qui se vérifient, ou qu'on a lieu seulement de craindre dans quelques branches de la production. Enfin, un événement souvent des plus insignifiants. Tout cela n'aurait produit que peu d'effet si le moment n'était pas propice pour la débâcle. La « cause » principale, on peut même dire exclusive, de celle-ci est l'amplitude du mouvement ascendant.

937. La chute dure, en général, peu de temps. Les premiers atteints sont les spéculateurs qui jouaient au hasard. Ils tombent comme des capucins de cartes. Il n'y a pas trop lieu de les plaindre ; ce sont des êtres nuisibles (892), et il est utile pour la société qu'ils disparaissent. Ensuite, les détenteurs des capitaux mobiliers et quelquefois les détenteurs des capitaux fonciers souffrent de la baisse des prix. Enfin, les travailleurs en ressentent les conséquences. C'est proprement ce qu'on appelle « la crise ». Quand elle est finie, on s'occupe à panser les blessures qu'elle a faites. Tout le monde restreint ses consommations, l'épargne s'accumule

(**935**) [1] *Lettres Persanes,* CXLII. Il fait ainsi parler Law : « Peuples de Bétique, voulez-vous être riches ? Imaginez-vous que je le suis beaucoup, *et que vous l'êtes beaucoup aussi ;* mettez-vous tous les matins dans l'esprit que votre fortune a doublé pendant la nuit; et si vous avez des créanciers, allez les payer de ce que vous aurez imaginé, et dites-leur d'imaginer à leur tour ».

de nouveau ; peu à peu on oublie les maux de la crise, et tout est prêt pour qu'un nouveau cycle recommence.

938. Cette analyse fait voir que, comme nous l'avons déjà dit, les crises se produiraient même si le crédit n'existait pas. De grandes masses d'épargne disponibles, une disposition commune où se trouvent, à un moment donné, les hommes à se mouvoir en un certain sens, sont les conditions principales qui rendent possible une crise. Le crédit intervient pour la rendre plus intense, en facilitant la disponibilité et la circulation de l'épargne. Au reste, les « abus de crédit » sont souvent la conséquence de la crise. C'est parce que la consommation a augmenté que certains fabricants ont recours au crédit pour augmenter leur production.

939. Voyons maintenant quels sont les symptômes des crises. Si nous connaissions les *vitesses* des consommations et des productions de marchandises, nous aurions, d'après ce que nous avons dit (928 [2]), une connaissance parfaite des mouvements qui constituent les crises. Mais la statistique est loin de pouvoir nous fournir des renseignements aussi complets. Il s'agit donc de chercher si, parmi les faits facilement observables, il en est qui peuvent servir à présager les crises, comme le baromètre annonce les tempêtes.

Mr Clément Juglar a découvert un de ces faits dans les variations des bilans des grandes banques d'émission.

940. La quantité d'épargne disponible sur les principaux marchés financiers est en rapport intime avec les mouvements économiques auxquels on donne le nom de crises. Quand cette quantité diminue et que l'on consomme l'épargne, la crise se prépare. Quand cette quantité augmente et que l'épargne se reforme, la crise se liquide. L'épargne étant d'ailleurs fort mobile, et les grands marchés financiers étant en communication permanente, il faut les considérer ensemble.

Or, il est facile de voir que, étant donnée notre organisation économique, l'encaisse des banques d'émission peut donner une idée des variations de la quantité disponible d'épargne. De la même manière, un réservoir en communication avec l'Océan peut servir à indiquer, par les variations de son niveau, le mouvement des marées. Mais il faut bien se garder de prendre l'effet pour la cause. Parce que les caisses des banques d'émission se vident à l'époque de la crise, il ne faut pas croire qu'en retenant *artificiellement* l'or dans ces caisses, on empêche la crise d'avoir lieu. Autant vaudrait

s'imaginer que, parce qu'on ferme la communication qui existe entre le réservoir dont nous venons de parler et la mer, la marée n'aura plus lieu.

941. La diminution de l'encaisse est accompagnée de l'augmentation du portefeuille et des avances, puisque c'est la contrepartie des sorties de monnaie possédée par la banque. En outre, les comptes-courants diminuent, les personnes qui ont des sommes à leur crédit les retirant pour les employer.

Au contraire, la crise se liquide quand l'encaisse augmente, ainsi que les comptes-courants, et que le portefeuille et les avances diminuent.

942. Telles sont les lignes générales des phénomènes. Mais il faut encore distinguer les variations accidentelles des variations générales, les variations qui ont lieu presque régulièrement suivant les saisons, de celles qui annoncent les crises. Mr Clément Juglar a étudié à fond toutes ces questions, et nous devons renvoyer à son ouvrage pour les détails.

943. Nous donnons ici la courbe du maximum de l'encaisse (α) de la Banque d'Angleterre, et la courbe (β) du minimum. On voit que les crises correspondent à des vallées de la figure. Si l'on traçait les courbes du portefeuille, on verrait que les crises correspondent aux pics.

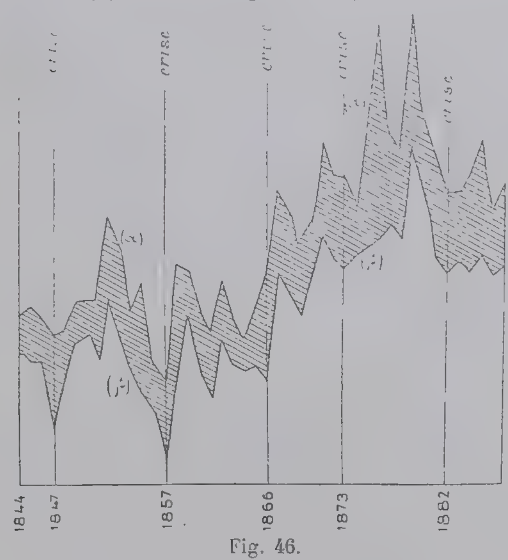


Fig. 46.

Mr Clément Juglar a fort bien mis en relief l'influence générale des crises économiques, non seulement sur toute l'activité économique d'un pays, mais encore sur l'activité des principaux pays civilisés.

Dans un même pays, les recettes des chemins de fer, des tramways, des omnibus, des théâtres, tout se ressent de l'influence des crises. Nous avons déjà vu (232) que cette influence s'étend jusqu'au chiffre des mariages.

Années.	BANQUE D'ANGLETERRE											
	Circulation				Encaisse				Portefeuille.			
	Maxima		Minima		Maxima		Minima		Maxima		Minima	
	Dates	(1)	Dates	(1)	Dates	(1)	Dates	(1)	Dates	(1)	Dates	(1)
1844	9/11	21,9	6/1	18,9	22/3	16,3	2/11	14,0	20/12	11,0	10/2	5,9
1845	18/10	22,2	22/3	19,5	21/6	16,6	6/12	13,0	20/12	16,3	25/1	8,5
1846	31/1	21,4	21/3	19,2	12/9	16,3	17/1	13,1	28/2	23,2	31/10	12,1
1847	9/1	20,8	18/12	17,7	2/1	14,9	23/10	8,3	9/10	21,4	6/2	14,0
Crise.												
1848	22/1	19,1	16/12	16,7	25/3	15,3	7/1	12,1	1/1	16,9	16/12	10,6
1849	21/7	19,7	6/1	17,2	22/12	17,0	5/5	14,2	6/10	11,8	11/8	9,5
1850	3/8	20,7	14/12	18,2	23/3	17,2	28/12	14,9	28/12	14,4	25/5	9,6
1851	19/7	20,6	22/3	18,4	27/12	17,3	10/5	13,2	4/1	15,1	20/12	11,3
1852	30/10	23,8	3/1	19,2	10/7	22,2	10/1	17,5	24/12	14,1	17/7	10,6
1853	16/7	23,8	17/12	20,6	1/1	20,5	22/10	14,9	1/10	19,1	30/7	12,4
1854	4/2	22,5	10/12	19,0	4/2	16,2	20/5	12,5	7/1	16,7	11/3	13,0
1855	14/7	20,9	22/12	18,3	23/6	18,1	29/12	10,8	29/9	19,9	9/6	12,3
1856	18/10	21,1	22/3	18,3	28/6	13,0	8/11	9,5	4/10	21,5	26/7	13,0
1857	18/11	21,4	14/3	18,5	18/7	11,8	18/11	6,4	25/11	31,3	24/1	15,8
Crise.												
1858	20/10	22,3	22/12	20,0	6/11	19,5	6/1	12,6	6/1	25,6	16/11	14,6
1859	19/10	23,4	16/3	21,0	9/3	19,2	31/8	16,5	12/10	19,8	23/2	16,2
1860	4/4	24,0	23/11	20,0	27/6	16,5	20/12	12,7	4/4	24,0	18/1	19,0
1861	4/9	21,0	12/6	19,0	24/12	15,7	13/2	10,7	3/7	21,4	27/11	16,1
1862	30/7	22,9	17/12	19,9	30/7	18,4	10/12	14,8	2/7	21,5	29/1	17,0
1863	21/10	22,8	27/2	19,7	23/9	15,5	2/12	13,0	1/7	25,3	25/2	17,4
1864	3/8	22,4	21/12	19,6	22/6	14,4	4/5	12,4	10/8	23,0	14/12	17,7
1865	23/8	23,3	20/12	20,0	28/6	16,4	18/10	12,7	4/10	24,1	25/1	18,0
1866	16/5	26,6	14/3	20,9	26/12	19,2	23/5	11,8	30/5	33,4	21/2	18,0
Crise.												
1867	16/10	25,5	20/3	22,3	18/9	24,4	23/1	18,8	2/1	22,8	13/11	16,6
1868	14/10	25,2	18/3	23,4	24/6	22,9	9/12	17,8	1/7	20,4	26/8	15,5
1869	6/10	24,8	17/3	23,1	25/8	21,0	12/5	16,5	30/6	20,5	18/8	13,7
1870	12/10	24,4	16/3	21,9	14/12	22,8	3/8	18,7	3/8	23,4	26/10	15,4
1871	4/10	26,3	22/3	22,8	26/7	27,4	1/3	21,6	1/3	24,7	25/1	15,9
1872	2/10	27,5	20/3	24,6	3/1	25,2	13/11	19,7	27/3	27,0	24/1	16,6
1873	8/10	27,3	12/3	25,1	19/2	25,2	12/11	19,2	2/4	28,8	13/8	16,4
Crise.												
1874	7/10	28,0	25/2	25,2	24/6	23,9	25/11	20,1	29/4	26,4	14/1	16,6
1875	11/8	29,2	24/2	25,3	24/1	29,9	10/2	20,7	30/6	25,1	15/1	15,2
1876	4/10	29,3	23/2	26,2	20/9	35,0	5/1	21,1	15/3	21,8	30/8	15,8
1877	2/5	29,1	21/3	26,9	3/1	28,1	7/11	22,2	31/12	24,2	28/11	17,0
1878	24/12	33,1	20/2	26,3	24/12	27,4	14/8	21,7	24/12	27,9	25/9	17,3
1879	22/1	32,2	10/12	27,0	30/7	25,6	10/12	27,5	1/1	29,1	13/8	17,1
1880	4/8	28,1	15/12	25,6	23/6	29,3	29/12	24,1	29/12	24,2	25/8	16,8
1881	3/8	27,9	16/2	25,3	6/7	26,9	28/12	20,3	28/12	24,5	4/5	18,3
1882	2/8	27,5	13/12	25,5	28/6	24,3	1/2	18,7	5/7	26,6	14/6	20,5
Crise.												
1883	3/10	26,8	14/3	24,7	26/9	24,3	16/5	19,8	3/1	29,1	5/12	19,4
1884	6/8	26,6	19/3	24,0	26/3	25,5	5/11	19,3	31/12	27,3	27/8	20,9
1885	8/7	25,8	18/3	23,3	24/6	28,1	30/12	20,1	7/1	24,9	9/12	19,5
1886	4/8	25,8	24/2	23,4	24/1	23,0	29/12	18,8	17/3	24,6	24/11	18,7
1887	3/8	25,6	16/3	23,4	30/3	24,8	5/1	19,3	5/1	22,7	27/ 4	18,5

(1) Millions de Livres sterling.

Certains auteurs ont nié cette influence, parce que, dans leur ignorance des méthodes qu'emploient les sciences posi-

tives, ils ont cru pouvoir se borner à comparer certaines moyennes arithmétiques, au lieu de tracer les courbes qui représentent la marche des phénomènes en question et d'examiner si les ondulations de ces courbes correspondent, ou non, aux crises [1]. Comme il existe, outre les mouvements oscillatoires, un autre mouvement général qui fait croître, ou diminuer, certains de ces chiffres, on peut, en comparant simplement des moyennes, démontrer tout ce que l'on veut (229, 394). On peut, sur la fig. 46, voir un exemple d'un mouvement général de ce genre. L'encaisse de la banque d'Angleterre présente: 1° une augmentation générale; 2° des oscillations. Le phénomène serait encore plus sensible si nous considérions l'encaisse de la banque de France.

944. Suivant les études de Mr Clément Juglar, les années des crises générales auraient été celles qui sont données par le tableau ci-contre.

Angleterre	France	Etats-Unis
1803	1804	—
1810	1810	—
1815	—	1814
1818	1818	1818
1825	1826	1825—26
1832	—	1831
1836—39	1836—39	1837—39
1847	1847	1848
1857	1857	1857
1864	1864	1864
1866	—	—
1873	1873	1873
1882	1882	1884

Pour la France, en particulier, Mr Clément Juglar établit le tableau ci-dessous.

945. Mr Pierre des Essars, en suivant une voie purement expérimentale, a donné pour indices des crises la vitesse de circulation du numéraire. Il est très remarquable que l'étude rationnelle des crises conduit précisément à rechercher dans les variations de la vitesse des recettes et des débits, l'origine des crises (928 [2]).

FRANCE

Année de		Année de		Année de	
crise	liquidation	crise	liquidation	crise	liquidation
1810	1811	1836	—	1873	1877
1813	1814	1839	1841	1882	1886
1818	1820	1847	1849	1891	1892
1826	1828	1857	1859		
1830	1832	1864	1868		

Ici encore, ce sont les bilans de certaines grandes banques d'émission qui vont servir de baromètre. Notre au-

(**943**) [1] En général, il convient : 1° d'interpoler les chiffres dont on dispose au moyen d'une parabole, qui, alors, donne la marche générale du phénomène ; 2° de tracer les oscillations que présente, par rapport à cette ligne, le phénomène réel.

teur s'est principalement attaché à l'étude des bilans de la Banque de France.

On a objecté que la vitesse de circulation des comptes-courants n'est pas la même que la vitesse de circulation du numéraire sur le marché. Cela est vrai, mais ces vitesses ont certainement certains rapports entre elles, et cela suffit pour que les variations de l'une puissent servir à donner une idée plus ou moins approchée des variations de l'autre. Comme le dit fort bien Mr Pierre des Essars : « Une partie des mouvements monétaires s'effectue par l'intermédiaire des banques au moyen des comptes-courants. Les comptes-courants sont un large bras détourné du fleuve de la circulation et nous en connaissons, dans les moindres détails, le régime, l'étiage et les crues... Les comptes-courants peuvent être assez exactement représentés par un réservoir recevant un liquide (crédit) qui s'écoule par un orifice (banque). Le solde est le niveau du liquide dans le réservoir, la partie écoulée le débit. C'est la vitesse de la veine qui passe par l'orifice que je me suis proposé de calculer[1]. »

Mr Pierre des Essars a donné des graphiques très remarquables, qui indiquent la vitesse des comptes-courants à la Banque de France depuis 1840 jusqu'à 1893, et à la Banque d'Italie, depuis 1864 jusqu'à 1893. « Si l'on tient compte de ce que le début d'une crise ou la fin d'une liquidation sont toujours un peu flottants et peuvent empiéter d'une année sur l'autre, on constate que la courbe des vitesses passe *toujours* par un maximum au moment d'une crise, et par un minimum au moment d'une liquidation. La théorie

VITESSE DE CIRCULATION

Années	BANQUE		
	de France	d'Allemagne	de Belgique
1884	110	170	112
1885	107	165	102
1886	98	138	96
1887	115	128	112
1888	125	135	123
1889	113	157	153
1890	135	190	146
1891	138	170	141
1892	116	148	130
1893	120	165	118
1894	127	161	129

(**945**) [1] *Jour. de la Soc. de statistique de Paris,* avril 1895. Notre auteur appelle :
m la somme des crédits annuels,
m' la somme des débits annuels,
S le solde moyen de l'année,
V son déplacement annuel,
c'est-à-dire sa vitesse, et il pose l'équation

$$VS = \frac{m + m'}{2}$$

d'où il tire

$$V = \frac{m + m'}{2\,S}$$

de Mr Juglar est donc vérifiée par ce nouveau baromètre, sans restrictions ni réserves, pour une période de 85 années pendant lesquelles les faits en observation se sont présentés 25 fois ». Les comptes-courants des sociétés de crédit, qui allouent des intérêts aux dépôts paraissent ne pas obéir aux mêmes influences, ce qui est assez naturel. Notre auteur n'a pas pu avoir de renseignements pour la banque d'Angleterre et les banques des Etats-Unis, mais, dit-il avec raison, « dans ces deux pays, les banques d'émission ne paient que des résidus de compensation de *clearing-houses*, et il est vraisemblable qu'elles n'accuseraient que des vitesses peu en rapport avec la rapidité de la circulation extérieure ».

946. Les crises ont lieu périodiquement, mais non à des intervalles réguliers. W. Stanley Jevons avait cru pouvoir fixer l'intervalle, à peu près, à 10 ans, en admettant pourtant que le cycle pouvait durer un peu plus ou un peu moins. Il se présentait, disait-il, à peu près ainsi

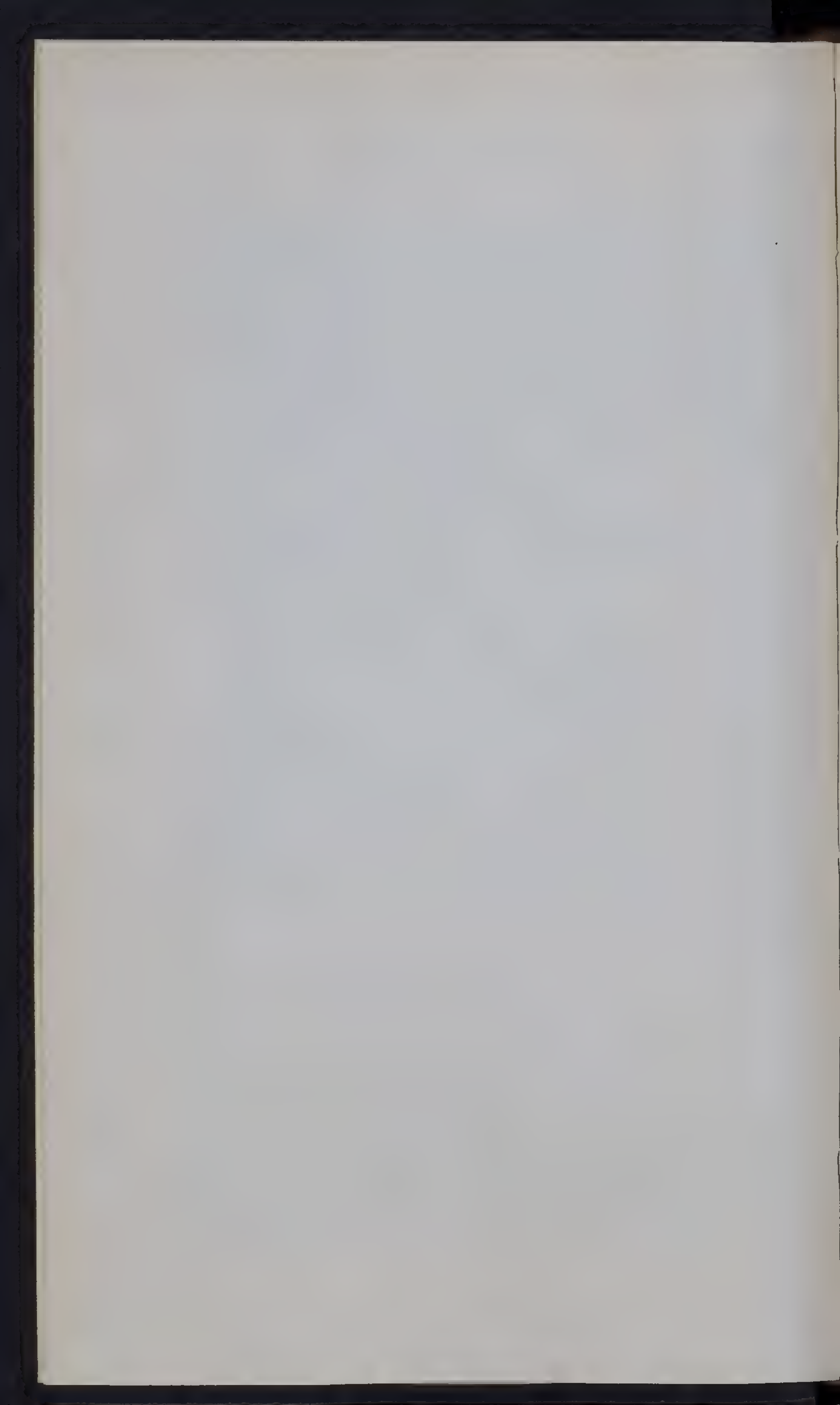
ANNÉES									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Commerce déprimé			Commerce actif			Commerce très actif.		Maximum d'activité	Catastrophe

947. Nous retrouvons ici, comme pour la théorie de Malthus (201) et pour la théorie de la *rente* de Ricardo (752[2]), le défaut de trop préciser. En outre, Jevons pensait que les crises commerciales pourraient bien avoir un rapport avec les années de siccité aux Indes, et par là même, avec l'état du soleil. Les années de siccité aux Indes reviennent à peu près tous les dix ans, ce qui établirait une égalité entre leur cycle et celui des crises. Cette théorie ne saurait être acceptée. Le phénomène est loin d'être aussi régulier que le suppose Jevons. Au reste, il est à croire que l'on fera toujours fausse route en cherchant la cause des crises dans des motifs purement objectifs. Les motifs subjectifs ont certainement une très grande influence.

948. On a beaucoup exagéré les maux causés par les crises. La partie réelle de ces maux consiste principalement dans l'excès de consommation auquel se livrent des personnes qui se croient devenues plus riches qu'elles ne le sont réellement. En outre, on fonde quelques entreprises qui n'ont nulle chance de réussir, ce qui produit un gaspillage d'une certaine somme d'épargne. D'autres travaux sont faits avant l'époque où l'accroissement de la population les rendraient nécessaires, ce qui cause une perte d'intérêts. Mais on ne doit pas faire la différence entre les plus hauts et les

plus bas prix des capitaux du pays, et s'imaginer que la différence est perdue. Ainsi, par exemple, le cours moyen du 3 % français était de 84,97 en 1881. La crise de 1882 le fait tomber à 82,19, et jusqu'à 77,70 en 1884. Il serait absurde de dire que la France a perdu la différence. Il s'agit simplement d'une différente évaluation du taux de capitalisation. Au reste, dès 1885, le cours se relève et atteint 80,41.

949. S'il était possible d'empêcher absolument les crises, serait-il *utile* de le faire ? On serait tenté de répondre affirmativement, mais un examen un peu plus approfondi de la question fait surgir de nombreux doutes. Il n'est pas du tout sûr que le mouvement rythmique ne soit pas une des conditions du progrès économique. Au contraire, il paraît fort probable que ce mouvement n'est qu'une manifestation de la vitalité de l'organisme économique. Les alternatives de repos et d'excitation paraissent nécessaires à tous les organismes vivants supérieurs. L'horticulteur qui maintiendrait dans ses serres la même température, nuit et jour, ferait périr un grand nombre de plantes. Savons-nous si nous ne nuirions pas de même à la vie économique en prétendant la rendre absolument uniforme? Certes, il faut éviter de rendre, par des mesures imprudentes, les crises plus aiguës, et il faut tâcher d'en atténuer les maux. De même, l'horticulteur dont nous parlions tantôt sait qu'il faut, la nuit, laisser baisser la température de quelques degrés, mais il sait aussi que cette température ne doit pas tomber au dessous d'une certaine limite. Des mesures propres à atténuer l'intensité des crises peuvent donc être très utiles. Mais supprimer entièrement un certain mouvement, ou tâcher d'en atténuer la violence en des cas exceptionnels, sont des choses essentiellement différentes.



LIVRE III

La répartition et la consommation.

CHAPITRE PREMIER. — **La courbe des revenus.**

950 à 954. La richesse sociale et son évaluation. — 955 à 956. Accroissement de la richesse. — 957 à 961. La répartition de la richesse et la courbe des revenus. — 962. La répartition des revenus n'est pas l'effet du hasard. — 963 à 965. Le revenu minimum et l'inégalité des revenus. — 966. Le paupérisme. — 967 à 968. Effets qu'on obtiendrait en égalisant les revenus. — 969 à 972. La part des capitaux mobiliers et la part du travail. — 973 à 989. La consommation.

950. La richesse sociale. C'est un terme très vague, et qu'il est indispensable de préciser, si l'on veut raisonner avec quelque rigueur.

On peut, sinon évaluer, du moins concevoir la possibilité d'évaluer en numéraire la totalité des capitaux mobiliers et des capitaux fonciers d'un pays. On donne, généralement, à cette somme, le nom de *richesse du pays*, mais, en réalité, ce n'est qu'une partie de cette richesse. Engel a fait observer que les capitaux personnels donnent une somme très considérable. Cela est vrai, et il faudrait en tenir compte. Malheureusement, il est difficile d'évaluer en numéraire ces capitaux. Engel prend leur coût de production pour leur valeur, mais ce compte est loin d'être exact, car c'est surtout la productivité des capitaux qu'on doit avoir en vue. La statistique ne nous fournit, actuellement, aucun moyen de résoudre le problème ainsi posé.

951. Capitaux mobiliers et fonciers. La meilleure méthode pour les évaluer est celle de Mr de Foville. « Elle consiste à multiplier l'importance moyenne des *successions* et *donations* annuelles par l'*intervalle moyen* des mutations de ce genre. »

Comme cet intervalle moyen ne peut changer que très lentement, on aura approximativement la variation de la richesse

FRANCE			
Années	Successions et donations	Années	Successions et donations
	millions		millions
1826	1.786	1876	5.770
1830	1.916	1877	5.466
1835	2.059	1878	5.802
1840	2.216	1879	6.107
1845	2.444	1880	6.383
1850	2.684	1881	6.003
1855	3.133	1882	6.073
1860	3.526	1883	6.306
1865	3.880	1884	6.101
1869	4.567	1885	6.428
1870	4.054	1886	6.388
1871	5.729	1887	6.407
1872	5.079	1888	6.331
1873	4.745	1889	6.001
1874	4.927	1890	6.748
1875	5.321	1891	6.800

d'un pays, à différentes époques, en comparant la moyenne des successions et des donations, pourvu que la loi pour évaluer ces successions et ces donations n'ait pas changé dans l'intervalle. En France, le dernier changemement législatif relatif aux successions et donations, date de 1875; c'est donc seulement depuis 1876 qu'on peut employer les moyennes, pour avoir une idée de l'accroissement de la richesse. Il ne faut pas demander à ces chiffres une grande précision; la statistique des successions et des donations est loin d'être parfaite. Quant à l'intervalle moyen entre une génération et l'autre, Mr de Foville le fixe à 36 ans. Des recherches récentes de la statistique française paraîtraient donner un chiffre intermédiaire entre 34 et 35 ans pour les hommes. Le chiffre moyen des donations et successions étant de 6 $^1/_4$ milliards, on a pour la somme des *fortunes privées*, en France, 225 milliards, si la durée d'une génération est de 36 ans. « Mais autre chose est le total des fortunes privées, autre chose la fortune totale de la France... Si l'Etat, avec son domaine propre, nous apporte un actif considérable, il nous apporte aussi un passif plus considérable encore, à savoir la dette publique... Somme toute, pour passer du montant total des fortunes privées au chiffre de la fortune nationale, il y a plus à retrancher qu'à ajouter. Si les fortunes particulières mises bout à bout, pour ainsi dire, montent à 200 milliards à peu près, le capital national, tout compris, peut bien être seulement de 170 à 180 milliards[1]. »

FRANCE		
Epoques	I	II
1827—31	60	40
1837—41	58	42
1847—51	58	42
1857—61	54	46
1867—71	52	48
1877—81	51	49
1887—91	49	51

I = part proportionnelle, en %. du total des immeubles dans les successions et donations. II = idem des biens mobiliers.

La proportion des capitaux mobiliers s'est accrue depuis 1827; elle serait maintenant à peu près la moitié du total. En réalité, elle doit être supérieure, car les biens mobiliers se dissimulent facilement, ce qui est impossible pour les immeubles. Mr de Foville arrive pour la richesse de la France aux évaluations suivantes[2] (en milliards): Propriété non bâtie (terres) 75 — Propriété bâtie (maisons et usines 50 — Monnaies 5 — Valeurs mo-

bilières 70 — Outillage agricole, bétail, chevaux 10 — Autres éléments de la richesse mobilière, déduction faite de ceux qui feraient double emploi avec les valeurs immobilières 15. — Total 225. La moyenne, par tête d'habitant, est de 5570 fr., à peu près.

952. Pour l'Italie, nous avons, toujours avec la méthode de Mr de Foville, les calculs de Mr Maffeo Pantaleoni, lesquels sont confirmés par les observations de Mr Bodio. L'intervalle moyen des générations étant toujours de 36 ans, on trouve 54 milliards, 7 pour la fortune de l'Italie en 1888-1889, soit 1764 fr. par tête d'habitant.

953. MMrs Fahlbeck et Falbehausen ont évalué, comme il suit, la richessé des Etats Scandinaves.

	I	II	III
Monnaies	88	61	36
Propriétés agricoles, forêts	3.360	3.843	1.008
Autres immeubles (maisons, usines, mines)	1.568	2.101	700
Voies et moyens de transport	158	619	46
Bétail	602	617	182
Matériel agricole	196	195	—
Marine marchande	95	111	140
Marchandises et meubles divers	1.652	1.582	700
TOTAL	7.719	9.129	2.812
A diminuer, solde débiteur envers l'étranger	—	860	168

I = Danemark 1880. II = Suède 1885. III = Norvège 1884. Tout en millions de fr.

954. Dans plusieurs pays, l'impôt sur le revenu permet de se faire une idée approchée des revenus des différents capitaux. On peut tâcher d'en déduire la valeur des capitaux mêmes, mais il y a toujours une incertitude notable sur le taux de capitalisation.

Mr Robert Giffen a exécuté ces travaux avec une remarquable sagacité pour l'Angleterre, et c'est ce que nous connaissons de plus sûr pour l'évaluation des capitaux de ce pays[1]. En 1660, Petty trouvait 6 milliards pour la richesse de l'Angleterre et du pays de Galles, et en 1703, Davenant trouvait 12 milliards. Inutile d'ajouter que ces chiffres sont assez hypothétiques.

ANGLETERRE

Années	Milliards de francs
1865	153
1875	214
1885	251

(**951**) [1] A. de Foville, *La France économique,* p. 520, 521.

(**951**) [2] Ce sont les évaluations données en 1893, dans le *Dictionnaire des finances*. En 1890, dans la *France économique,* Mr de Foville donnait un total de 200 milliards.

(**954**) [1] A la fin du XIe siècle, on fit le cadastre presque complet de l'Angleterre, Ce document porte le nom de *Domesday book* (livre du jugement dernier), parce que rien ne lui a échappé.

Pour 1885, voici comment se décompose l'évaluation de Mr Giffen.

	Milliards de francs
Terres	42,3
Maisons	48,2
Divers	0,6
Total immeubles.	91,0
Exploitations agricoles	13,0
Fonds publics hors des fonds de l'Etat	13,2
Valeurs étrangères et coloniales	4,9
Chemins de fer anglais	23,3
id. en dehors	1,9
Mines, usines, canaux, etc.	29,5
Commerce et professions taxés	13,6
Total	190,5
Commerce et professions non taxés	3,1
Capitaux des personnes exemptes d'impôts	8,4
Placements étrangers non taxés	12,5
Mobiliers, collections, etc.	24,0
Domaines publics	12,5
Total général	251,0

Si on laisse de côté les commerces non taxés, les placements à l'étranger, les collections, le domaine public, on voit que les capitaux fonciers sont, comme en France, à peu près d'une valeur égale à celle des capitaux mobiliers.

Même avec ces déductions, on ne saurait comparer le total de la fortune de l'Angleterre avec le total de la fortune de la France, car les chiffres ont été obtenus avec des méthodes différentes.

955. Accroissement de la richesse. Les résultats de l'*income tax* en Angleterre permettent de nous rendre un compte approché de la manière dont la richesse s'est accrue dans ce pays.

ANGLETERRE R. U. — Revenus bruts de l'*income-tax*.

Années	A	B	C	D	E	I	II
1855-1859 (1)	131	51	28	90	17	317	
1860	139	52	30	95	19	335	
1861	142	52	27	95	20	336	
1862	149	54	29	100	20	352	
1863	150	54	31	103	21	359	
1864	152	54	32	112	21	371	
1865	162	56	32	124	22	396	13,4
1866	166	56	33	134	24	413	13,9
1867	137 (2)	56	34	173 (2)	24	424	14,1
1868	143	58	33	172	24	430	14,3
1869	145	58	35	173	24	435	14,3
1870	147	58	36	178	26	445	14,4
1871	153	59	38	189	27	466	14,9
1872	154	59	38	203	28	482	15,3
1873	156	59	40	229	30	514	16,1
1874	160	60	42	250	31	543	17,1
1875	162	67 (3)	42	267	33	571	17,6
1876	165	67	41	272	34	579	17,7
1877	174	69	40	257	30	570	17,2
1878	177	69	40	261	31	578	17,3

Angleterre R. U. — Revenus bruts de l'*income-tax*. (Suite).

Années	A	B	C	D	E	I	II
1879	180	69	40	257	32	578	17,1
1880	185	69	40	250	33	577	16,9
1881	188	69	40	255	33	585	17,0
1882	190	69	40	267	35	601	17,2
1883	192	66	40	279	36	613	17,4
1884	193	66	41	291	38	629	17,6
1885	194	65	41	293	38	631	17,3
1886	196	63	42	289	39	629	17,1
1887	197	63	44	286	40	630	17,0
1888	197	62	47	289	41	636	17,0
1889	197	59	45	302	43	645	17,0
1890	197	58	43	325	45	669	

A, B, C, D, E = schedules de l'*income-tax*. A = revenus bruts des terres, maisons, dîmes, etc. B = revenus des fermiers. C = Annuités, dividendes, etc., excepté les revenus des dettes publiques. D = revenus de l'industrie (chemins de fer, canaux, etc.), du commerce et de toutes les professions. E = Revenus des employés, salaires, pensions, excepté les revenus payés par le budget de l'Etat. I = Total des revenus bruts soumis à l'*income-tax*. Tous les revenus en millions de £. II = Moyenne de revenu annuel par tête d'habitant en £ et $^1/_{10}$ de £. (1) Moyenne annuelle. (2) Les revenus des mines, forges, etc., ont été transférés en 1874 de la *schedule* A à la *schedule* D. (3) Jusqu'en 1875 ce sont les revenus *nets* qu'on a en Irlande pour la *schedule* B.

Les revenus sujets à l'impôt s'inscrivent, en Angleterre, dans différentes *schedules;* et ces catégories peuvent nous donner une idée de la manière dont se sont accrues les différentes sources de revenus du peuple anglais. Il faut surtout noter que le revenu des terres a diminué et que ce sont les revenus des industries, commerces et professions qui, en ce dernier demi-siècle, ont reçu de grandes augmentations.

D'une manière générale, on peut dire que dans les pays civilisés (Allemagne, France, Belgique, Suisse, Angleterre, Etats-Unis d'Amérique, etc.), la richesse par tête d'habitant s'est accrue considérablement en ce siècle.

PRUSSE

Années	Revenus		
	I	II	III
1876	7.857	928	316
1879	8.035	909	310
1882	3.301	902	310
1885	8.706	923	317
1886	8.884	925	320
1887	9.132	932	325
1888	9.332	941	329
1889	9.555	956	333
1890	9.936	973	342

I = total des revenus en millions de marks. II = moyenne par cote, en marks. III = moy^ne par habitant, en marks.

956. Mr Soetbeer donne, pour l'évaluation du revenu de la Prusse (Hohenzollern non compris), les chiffres ci-contre, tirés des résultats de l'impôt sur le revenu. En 1876, il y avait le 26 $^0/_0$ de la population (6,369,856 personnes) exempt d'impôt. En 1890, on a étendu les exemptions à d'autres revenus, en sorte qu'elles montent au 77 $^0/_0$ de la population. En Saxe, au contraire, toute personne ayant plus de 300 marks de revenu doit payer l'impôt. Les résultats de cet impôt sont donnés dans le tableau ci-dessous.

SAXE

Années	Revenus	
	I	II
1879	959	327
1880	982	330
1882	1.059	346
1884	1.141	362
1886	1.237	386
1888	1.338	407

1 = total en millions de marks. II = moy^ne par habitant en marks.

957. Répartition de la richesse. La répartition de la richesse peut dépendre de la nature des hommes dont se compose la société, de l'organisation de celle-ci, et aussi, en partie, du *hasard* (les *conjonctures* de Lassalle), c'est-à-dire de cet ensemble de causes inconnues, agissant tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, auxquelles, dans notre ignorance de leur vraie nature, nous donnons le nom de hasard.

C'est à l'observation de nous renseigner sur la part qu'ont réellement ces causes dans la répartition de la richesse. Si nous trouvons que la répartition de la richesse varie considérablement et d'une manière irrégulière, nous en conclurons que « le hasard » a une part considérable dans la production de ce phénomène. Si les variations de la répartition de la richesse suivent les variations de l'organisation économique, c'est à cette organisation que nous devrons attribuer une part prépondérante. Enfin, si la répartition de la richesse varie peu pour des contrées, des époques, des organisations différentes, il nous faudra conclure que, sans vouloir négliger les autres causes, nous devons chercher dans la nature de l'homme la cause principale qui détermine le phénomène.

958. Malgré les incertitudes que comportent les déclarations des contribuables pour l'impôt sur le revenu, c'est encore la base la plus sûre que nous ayons pour connaître, au moins d'une manière approchée, comment se répartit la richesse.

Dans ce qui suit, nous indiquerons par x un certain revenu, et par N le nombre de contribuables ayant un revenu supérieur à x.

En Angleterre, c'est seulement pour la schedule D : Commerce et professions, que nous avons une classification étendue des contribuables suivant l'importance des revenus. Mais, en compensation, il y a l'avantage d'avoir ces résultats pour des époques assez éloignées et pour des organisations économiques aussi différentes que le sont celles de l'Angleterre proprement dite et de l'Irlande.

Traçons deux axes AB et AC. Sur AB portons les logarithmes de x, sur AC les logarithmes de N.

Nous sommes tout de suite frappé du fait que les points ainsi déterminés, ont une tendance très marquée à se dis-

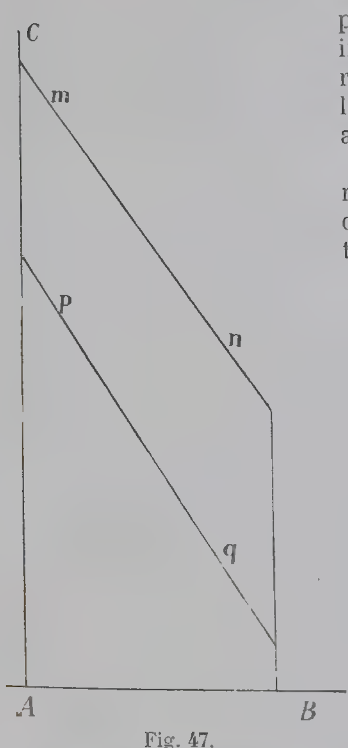


Fig. 47.

poser en ligne droite [1]. Disons immédiatement que nous allons retrouver cette tendance dans les nombreux exemples que nous aurons encore à examiner.

Un autre fait, tout aussi, et même plus remarquable, c'est que les courbes de la répartition des revenus, en Angleterre

Schedule D — Année 1893-94.

x £	N — Great Britain	N — Ireland
150	400 648	17 717
200	234 185	9 365
300	121 996	4 592
400	74 041	2 684
500	54 419	1 898
600	42 072	1 428
700	34 269	1 104
800	29 311	940
900	25 033	771
1000	22 896	684
2000	9 880	271
3000	6 069	142
4000	4 161	88
5000	3 081	68
10000	1 104	22

et en Irlande, présentent un parallélisme à peu près complet. Ce fait est à rapprocher d'un autre, que nous allons bientôt constater : les inclinaisons des lignes mn, pq obtenues pour dif-

(**958**) [1] C'est-à-dire que la courbe réelle est interpolée par une droite dont l'équation est

$$\text{(1)} \qquad log\ N = log\ A - \alpha\ log\ x.$$

L'équation générale de la courbe est peut-être

$$\text{(2)} \qquad log\ N = log\ A - \alpha\ log\ (a + x) - \beta\ x\ ;$$

mais ce n'est que dans un seul cas (Oldenbourg) que nous avons trouvé une valeur appréciable pour β. Il est donc fort probable que β est, en général, négligeable, et qu'on a simplement

$$\text{(3)} \qquad log\ N = log\ A = \alpha\ log\ (a + x).$$

Quand il s'agit du revenu total, a est aussi, en général, fort petit et, le plus souvent, de l'ordre des erreurs d'observation. Nous sommes donc ainsi ramené à l'équation (1).

férents pays sont peu différentes. La chose devient évidente, à première vue, si l'on trace toutes ces lignes sur une même feuille de papier. Il semble alors qu'on ait dessiné un grand nombre de cristaux d'une même substance chimique. Il y a

Quand il s'agit de la fortune mobilière, la constante a ne peut plus être négligée. Elle peut même acquérir des valeurs assez considérables.

Comme d'habitude, nous désignons par *log* les logarithmes naturels et par *Log*, les logarithmes vulgaires.

L'équation (1) donne

$$N = \frac{A}{x^{\alpha}} \quad \text{(1 bis)}$$

L'équation (2) donne

$$N = \frac{A}{(x+a)^{\alpha}} e^{-\beta x} . \quad \text{(2 bis)}$$

Le nombre des revenus compris entre x et $x + dx$, est

$$y\, dx = -\frac{dN}{dx} dx$$

c'est-à-dire, dans le cas de l'équation (1),

$$y = \frac{\alpha A}{x^{\alpha+1}} , \quad \text{(4)}$$

et dans celui de l'équation (2)

$$y = \frac{\alpha A}{(x+a)^{\alpha+1}} e^{-\beta x} + \frac{\beta A}{(x+a)^{\alpha}} e^{-\beta x} . \quad \text{(5)}$$

Formule (1).

ANGLETERRE
1893

Log A = 8,30828
α = 1,50

x £	Δ
150	— 0,0162
200	— 0,0289
300	— 0,0026
400	+ 0,0019
500	+ 0,0128
600	+ 0,0023
700	+ 0,0101
800	+ 0,0179
900	+ 0,0230
1000	+ 0,0214
2000	— 0,0306
3000	— 0,0422
4000	— 0,0518
5000	— 0,0259
10000	+ 0,0562

PRUSSE
1852

x thalers.	Δ
1000	— 0,0213
3200	— 0,0022
12000	+ 0,0237

SAXE
revenu total

x marks.	Nombre de revenus 1880 Δ	1886 Δ
500	— 0,0137	+ 0,0076
800	— 0,0166	+ 0,0031
1600	+ 0,0148	— 0,0078
3300	+ 0,0244	— 0,0029
4800	+ 0,0192	+ 0,0001
9600	+ 0,0169	+ 0,0135
10000	— 0,0360	— 0,0135

Les valeurs de y qui correspondent à x, nous donnent la forme de la courbe des revenus, Fig. 48.

On détermine les constantes des formules (1) et (2) par la méthode d'interpolation de Cauchy, qui est très suffisante dans ce cas. On peut même, souvent, employer simplement une méthode graphique.

Pour avoir une idée de l'approximation ainsi obtenue, nous calculerons les différences Δ entre les loga-

de gros cristaux, on en trouve de moyens et de petits, mais ils ont tous la même forme.

Lorsqu'il s'agit des revenus du travail ou de ceux des capitaux mobiliers, considérés isolément, on ne trouve plus

rithmes vulgaires des nombres observés N et les logarithmes des nombres N' calculés au moyen des formules d'interpolation.

PRUSSE — Revenu total.

Nombre des revenus.				Nombre des contribuables.		
1876 $a = 1,721$ Δ	1881 $a = 1,726$ Δ	1886 $a = 1,679$ Δ	1894 $a = 1,598$ Δ	1876 $a = 1,720$ Δ	1881 $a = 1,726$ Δ	1886 $a = 1,684$ Δ
+ 0,0341	+ 0,0100	+ 0,0167	— 0,0273	+ 0,0326	+ 0,0097	+ 0,0024
+ 0,0005	+ 0,0129	— 0,0125	+ 0,0273	— 0,0014	— 0,0077	+ 0,0055
— 0,0335	— 0,0025	— 0,0042	+ 0,0060	— 0,0311	— 0,0010	— 0,0094
— 0,0127	+ 0,0012	— 0,0023	— 0,0061	— 0,0120	+ 0,0013	— 0,0044
+ 0,0127	— 0,0012	+ 0,0026	—	+ 0,0120	— 0,0014	+ 0,0045

Le nombre de personnes, pour chaque famille taxée, était de 4,38 en 1876, de 4,42 en 1881, et de 4,50 en 1886.

Formules (2) et (3).

ANGLETERRE 1893-1894

x £	Great Britain Log A = 8,3319. $\beta = o$, $a = -29$.	Ireland Log A = 7,2619. $\beta = o$, $a = -34$.
	Δ	Δ
150	+ 0,0400	+ 0,0400
300	— 0,0109	— 0,0132
500	— 0,0423	— 0,0368
700	— 0,0388	— 0,0427
900	— 0,0246	— 0,0299
2 000	+ 0,0433	+ 0,0427
4 000	+ 0,0722	+ 0,0049
10 000	+ 0,0276	— 0,0053

GRAND-DUCHÉ D'OLDENBOURG, 1890

Log A = 8,72204 $a = 1,465$
$a = + 220$, $\beta = 0,0000631$

x Marks	N	Logarithmes. observ.	Logarithmes. calculés	Δ
300	54 309	4,7349	4,7349	0,0000
600	24 043	4,3810	4,4368	—0,0558
900	16 660	4,2217	4,2304	—0,0086
1 500	9 631	3,9837	3,9409	+0,0428
3 000	3 502	3,5443	3,5008	+0,0435
6 000	994	2,9974	2,9997	—0,0023
9 000	445	2,6484	2,6671	—0,0187
15 300	140	2,1461	2,1838	—0,0377
30 000	25	1,3979	1,3364	+0,0615

BALE (fortune).

Année 1454. Log A = 5,7842, $\beta = o$ $a = + 300$, $a = 1,1655$.			Année 1887. Log A = 5,1373, $\beta = o$ $a = + 30$, $a = 1,0148$.		
x florins	N	Δ	x milliers de francs	N	Δ
100	560	—0,0034	20	2 631	+ 0,0072
150	502	+0,0087	40	1 819	— 0,0050
300	309	—0,0563	100	998	+ 0,0071
1 000	144	+0,0034	500	250	+ 0,0253
3 000	48	—0,0022	1 000	111	— 0,0345
5 000	28	+0,0035			

une ligne droite pour la ligne des logarithmes, au moins dans les rares exemples que nous avons pu examiner.

Un des exemples les mieux caractérisés est celui du Canton de Vaud.

CANTON DE VAUD, 1892.

x Francs	N Fortune mobilière	Rentes et usufruits	Produit du travail	Total
1 250	3 524	386	2 162	5 900
2 500	1 786	172	804	2 693
5 000	885	69	241	1 172
10 000	389	23	69	471
20 000	137	10	29	171
40 000	42	5	16	63

L'impôt sur la fortune mobilière est prélevé sur le capital. Pour pouvoir le comparer à l'impôt sur le produit du travail, nous admettons un rendement de 5 %. Au reste, comme il s'agit essentiellement de proportions, un autre taux ne donnerait pas de grandes différences.

Les courbes pour la fortune mobilière et les courbes pour le produit du travail s'écartent notablement d'une ligne droite. La première de ces courbes est convexe, si on la regarde dans le sens des axes positifs ; le second est concave. Si l'on somme ensemble les revenus de la fortune mobilière, du travail, et les rentes et usufruits, on obtient une ligne qui se rapproche assez d'une ligne droite.

Pour l'Angleterre, nous avons encore les résultats, si souvent cités, donnés par R. Giffen *(Essays in finance, II)*.

ANGLETERRE

x £	N 1843	1879—80
150	106 637	320 162
200	67 271	190 061
300	38 901	101 616
400	25 472	61 720
500	18 691	45 219
600	13 911	33 902
700	11 239	27 008
800	9 365	22 954
900	7 923	19 359
1000	7 029	17 963
2000	2 801	7 611
3000	1 566	4 480
4000	1 040	3 050
5000	701	2 292
10000	208	853

Pour l'Italie, nous avons dans plusieurs villes un impôt, dit *taxe de famille*, qui peut aussi nous faire connaître la répartition de la richesse[2]. Les indications de la commune de Pérouse sont précieuses en ce qu'elles séparent la ville de la campagne ; malheureusement il s'agit de petits chiffres.

FLORENCE

x lire	N
100.000	21
50.000	78
20.000	277
12.000	499
8.000	884
4.000	2.566
2.000	6.735
1.000	16.756

On en obtient

(958) [2] *Statistica delle tasse e diritti comunali per gli anni 1887 e 1889, Rome 1892.*

de plus considérables en sommant ceux qui se rapportent à un grand nombre de villes. C'est ce qu'a fait M. Benini[3].

Villes italiennes

x Francs	N
1 000	59 486
2 000	26 968
4 000	9 766
7 000	4 264
10 000	2 397
15 000	1 310
25 000	645

Il s'agit de revenus totaux, et la ligne des logarithmes se rapproche beaucoup d'une ligne droite.

Pour la Prusse et le royaume de Saxe, nous avons des renseignements précieux. Jusqu'en 1891, on a les résultats de l'impôt de classe ; ensuite, les résultats de l'impôt sur le revenu.

PRUSSE 1852

x Thalers	N
1 000	43 513
3 200	5 022
12 000	436

PRUSSE[4]

x Marks	N 1876	N 1881	N 1886
420	5 155 324	5 224 654	5 557 107
1 650	450 567	472 910	522 321
4 800	66 319	75 720	88 639
16 800	8 033	8 785	10 860
84 000	532	543	737

PRUSSE

x Marks	N 1893—1894	N 1894—1895
900	2 479 778	2 519 008
3 000	319 317	321 296
6 000	110 749	111 594
8 000	71 905	72 038

Il faut noter qu'en Saxe, l'impôt n'est pas appliqué par famille, comme en Prusse. Ainsi l'épouse et les enfants qui gagnent des salaires, paient directement l'impôt.

SAXE			BALE[1] 1887		PARIS[2] (Loyers)	
x Marks	N 1880	N 1886	x Francs	N	x Francs	N
500	540 435	691 183	800	17 324	400	278 664
800	260 924	336 594	1 500	6 664	700	129 696
1 600	93 747	115 337	2 200	4 514	1 000	86 398
3 300	30 379	39 127	4 000	2 039	2 000	38 399
4 800	16 584	22 384	10 000	658	4 000	14 490
9 600	5 503	8 111	20 000	314	10 000	2 419
			40 000	128	20 000	459
100 000	119	222	100 000	36		

[1] K. Bücher : *Basel's Staatseinnahmen und Steuervertheilung*.
[2] Bulletin de statistique et de législation comparée. Septembre 1890.

(**958**) [3] Ces chiffres, déduits des statistiques officielles, se trouvent reproduits dans l'ouvrage de Mr le prof. Martello : *L'imposta progressiva*. Ils se rapportent aux communes de Ancona, Arezzo, Belluno, Bologna, Cuneo, Ferrara, Firenze, Foggia, Grosseto, Mantova, Massa, Modena, Parma, Pavia, Perugia, Pesaro, Pisa, Reggio-Emilia, Siena, Sondrio, Tréviso, Udine, Vicenza.

(**958**) [4] Voir Soetbeer : *Zur Einkommenstatistik von Preussen, Sachsen*, etc.

959. Pour les temps anciens, nous n'avons que peu de renseignements et, en outre, assez incertains.

BALE 1454

x Florins[1]	N
10	1403
50	788
100	560
150	502
300	309
1000	144
5000	28

[1] Le florin vaut de 9 à 10 fr. en or

Pour Bâle, x représentant la fortune, on a les chiffres ci-contre[1]. Il est prudent de ne pas utiliser les chiffres qui correspondent à de toutes petites fortunes, car les évaluations du fisc, qui ne sont jamais bien sûres, sont particulièrement sujettes à caution quand il s'agit de petites fortunes, que l'on dissimule facilement. On dissimule moins facilement le revenu total, car il correspond à un certain degré d'aisance, dont on peut juger par des signes extérieurs. Quand il s'agit des revenus totaux, on peut donc utiliser des chiffres plus petits que ceux auxquels il est prudent de s'arrêter quand il s'agit de la fortune.

Nous avons aussi la répartition de la fortune pour Bâle[2], en 1887 (voir les chiffres dans la note 1 du § 958).

Si nous traçons les courbes des logarithmes pour 1454 et pour 1887, nous sommes d'abord frappé du fait que ces courbes divergent assez peu l'une de l'autre. Bâle s'est beaucoup enrichie, mais la répartition de la fortune n'a pas beaucoup changé. Ensuite, nous observons que les courbes, autant pour 1454 que pour 1887, sont convexes, précisément comme est convexe la courbe semblable que nous avons trouvée pour le canton de Vaud. Si ce fait était général, il aurait une portée considérable[3]. Mais quand il s'agit de lois

(**959**) [1] Schœnberg, *Finanzverhaeltnisse der Stadt Basel.*

(**959**) [2] K. Bücher, *Basel's Staatseinnahmen*, etc.

(**959**) [3] Reprenons les notations de (958) [1]. En combinant les faits que nous connaissons pour le produit du travail (canton de Vaud), pour les professions et le commerce (Angleterre 1893-94), d'une part, et de l'autre, les faits pour la répartition de la fortune (canton de Vaud, Bâle 1887; Bâle 1454), nous pourrions conclure que la formule générale qui donne les répartions : 1° du revenu total, 2° de la fortune, 3° du produit du travail, est

$$\log N = \log A - \alpha \log (x + a).$$

La constante a est négative, quand il s'agit du produit du travail ; elle est positive quand il s'agit de la répartition de la fortune; elle est nulle, ou généralement assez petite, quand il s'agit du revenu total. On voit même alors que ce dernier fait résulte des deux premiers, et l'on doit s'attendre à ce que, dans un pays où la fortune est principalement le fruit du travail, du commerce, de l'industrie, la prédominance de ces revenus donne une petite valeur négative à la constante a pour les revenus totaux. Au contraire, pour une collectivité composée principalement de rentiers, on doit s'attendre à ce que, toujours pour les revenus totaux, la constante a ait une petite valeur positive.

Tout cela est probable, mais, sauf pour les revenus totaux, les faits examinés ne sont pas assez nombreux pour que l'on puisse être sûr de ces conclusions.

empiriques, on ne doit accepter que celles qui sont déduites d'un très grand nombre de faits. La ressemblance que nous observons entre les courbes de la fortune pour le canton de Vaud, actuellement, pour Bâle, actuellement, et pour cette même ville, en 1454, pourrait être fortuite. Il faut attendre d'avoir d'autres renseignements pour pouvoir obtenir des conclusions qui soient quelque peu sûres.

AUGSBURG

x Florins	N 1471	N 1498	N 1512
20	1768	3020	3003
80	155	171	230
500	15	32	68

Pour Augsburg[4], nous avons des chiffres qui remontent à 1471. On en a aussi pour 1526, 1540, 1554. En ces dernières années, la répartition des revenus change très rapidement. Cela est en contradiction avec tous les autres faits connus, qui nous font voir, au contraire, que ces changements sont fort lents. Il pourrait y avoir eu simplement un remaniement des classes de l'impôt. Il ne faut pas oublier qu'en ce temps l'impôt sur le revenu était une arme, au moyen de laquelle le parti au pouvoir combattait ses adversaires. Les Médicis, à Florence, s'en servirent pour se débarrasser de leurs ennemis. En outre, trois seuls points sont insuffisants pour déterminer, avec quelque précision, une courbe, au moyen de l'interpolation. C'est dommage, car l'exemple d'Augsburg est très intéressant.

Un curieux renseignement nous est fourni par W. Robertson sur le Pérou[5], au temps de la domination espagnole, à la fin du XVIIIe siècle. On y vendait une certaine bulle, dite de la Croisade, et « tout habitant, espagnol, créole ou métis, s'empressait d'acheter, au prix fixé par le gouvernement, une bulle qu'il croyait essentielle à son salut... Le prix de la bulle variait suivant le rang des personnes. »

PÉROU

x Réaux	N
3	1.171.953
4	503.352
13,5	93.027
27	14.205

Robertson donne les nombres de personnes ayant acheté la bulle. Nous retrouvons encore ici, approximativement, la loi que nous avons vu présider à la répartition des revenus totaux.

Si nous cherchons, pour différents pays, l'inclinaison α sur l'axe des x de la ligne des logarithmes (958[1]), nous obtenons pour α les valeurs suivantes. Nous avons marqué avec (i) celles qui sont déduites de données assez incertaines.

(959) [4] *Schmollers Jahrbuch, etc., 1895.*

(959) [5] *Histoire d'Amérique;* trad. franç., p. 859.

Pays	Inclinaison α	Pays	Inclinaison α
Angleterre, 1843......	1,50	Pérouse, campagne...	1,37
» 1879-80...	1,35	Ancône, Arezzo, Parme et Pise (ensemble)..	1,32
Prusse, 1852..........	1,89	Villes italiennes (ensemble), (958 [2])......	1,45
» 1876..........	1,72	Bâle, 1887............	1,24
» 1881..........	1,73	Paris (loyers)..........	1,57
» 1886..........	1,68	Augsburg, en 1471....	1,43 (i)
» 1890..........	1,60	» en 1498....	1,47 (i)
» 1894..........	1,60	» en 1512....	1,26 (i)
Saxe, 1880............	1,58	» en 1526....	1,13 (i)
» 1886............	1,51	Pérou (fin du 18e siècl.)	1,79 (i)
Florence.............	1,41		
Pérouse, ville.........	1,69		

Nous verrons plus loin (965 [1]) qu'une diminution de l'inclinaison α, indique une moindre inégalité des revenus.

960. Ces résultats sont très remarquables. Il est absolument impossible d'admettre qu'ils sont dus seulement au hasard. Il y a bien certainement une *cause* qui produit la tendance des revenus à se disposer suivant une certaine courbe. La forme de cette courbe paraît ne dépendre que faiblement des différentes conditions économiques des pays considérés, puisque les effets sont à peu près les mêmes pour des pays dont les conditions économiques sont aussi différentes que celles de l'Angleterre, de l'Irlande, de l'Allemagne, des villes italiennes, et même du Pérou [1].

Certes, lorsqu'il s'agit de lois purement empiriques, on ne saurait être trop prudent. En tous cas, les conséquences que nous allons tirer de cette loi seront toujours valables, au moins, pour les peuples pour lesquels nous avons vu qu'elle se vérifie.

961. Si nous repassons des logarithmes aux nombres, nous aurons la courbe de la répartition des revenus [1]. C'est-

(**960**) [1] Denys d'Halic., *Ant., Rom. VII,* 59, dit qu'à Rome, les plus pauvres citoyens n'étaient pas moins nombreux que tous les autres, pris ensemble : *Οἱ δὲ ἀπορώτατοι τῶν πολιτῶν οὐκ ἐλάττους τῶν ἄλλων ἁπάντων ὄντες...* Sans attacher trop d'importance à ce rapprochement, on peut observer qu'en prenant, par exemple, la statistique des revenus en Saxe, le nombre des citoyens ayant un revenu de 500 à 800 marks est à peu près égal au nombre des citoyens ayant un revenu supérieur à 800 marks. Les revenus actuels de 500 à 800 marks peuvent correspondre à ce qu'étaient autrefois les revenus des citoyens les plus pauvres. Les esclaves représentent la partie de la population dont, actuellement, les revenus sont audessous de 500 marks.

(**961**) [1] La courbe nls de la Fig. 48 est celle qui correspond aux équations (4) et (5) de (**258**) [1]. La surface $mnsx$ représente le nombre total des revenus.

Considérons l'équation

$$N_x = \frac{A}{(x+a)^\alpha}, \tag{1}$$

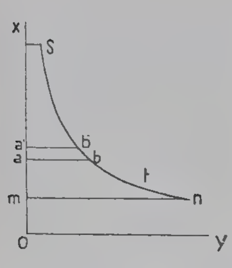


Fig. 48

à-dire qu'il y a un nombre de personnes représentées par la surface $aa'\,b'b$ qui ont un revenu compris entre Oa et Oa'.

On parle souvent de la **pyramide sociale,** dont les pauvres forment la base, les riches le sommet. A vrai dire, ce n'est pas d'une pyramide qu'il s'agit, mais bien, plutôt, d'un corps ayant la forme de la pointe d'une flèche ou, si l'on préfère, de la pointe d'une toupie. Si l'on adopte

laquelle comprend tous les cas considérés, sauf celui du Grand duché d'Oldenbourg et, peut-être, même ce cas.

La somme des revenus de h à k est donnée par l'équation

$$R = \int_h^k \frac{\alpha\, A\, x}{(x+a)^{\alpha+1}}\, dx\;; \tag{2}$$

c'est-à-dire

$$R = A\,\frac{\alpha h + a}{(\alpha - 1)\,(h+a)^{\alpha}} - A\,\frac{\alpha k + a}{(\alpha - 1)\,(k+a)^{\alpha}}\;; \tag{3}$$

ou

$$R = \frac{\alpha h + a}{\alpha - 1}\, N_h - \frac{\alpha k + a}{\alpha - 1}\, N_k\,. \tag{3 bis}$$

Si h est le revenu minimum et k le revenu maximum, R est la somme totale des revenus. Lorsque $\alpha > 1$ et que k est suffisamment grand, le second terme du second membre de la formule (3) est négligeable en comparaison du premier, et l'on a simplement

$$R = \int_h^{\infty} \frac{\alpha\, Ax\, dx}{(x+a)^{\alpha}} = A\,\frac{\alpha h + a}{(\alpha - 1)\,(h+a)^{\alpha}}\;; \tag{4}$$

ou

$$R = \frac{\alpha h + a}{\alpha - 1}\, N_h\,. \tag{4 bis}$$

Prenons, comme exemple, l'Angleterre en 1843. Le revenu minimum est de 150 £., le revenu maximum étant supposé de 50,000 £., on trouve pour le rapport du deuxième au premier terme de la formule (3)

$$0{,}055\;;$$

ce qui est une quantité entièrement négligeable dans des calculs approximatifs de cette nature.

ce mode de représentation[2], c'est le *volume* de la tranche $c\,a\,d\,b$ qui représente le nombre d'individus ayant un revenu compris entre $O\,a$ et $O\,b$.

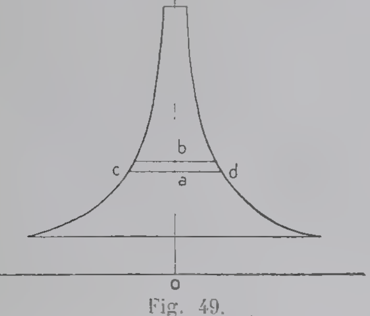


Fig. 49.

Si l'on faisait exécuter par un tourneur les solides de révolution, Fig. 49, qui correspondent aux différentes sociétés que nous avons examinées, on aurait un grand nombre de corps ayant à peu près la même forme, comme les différents cristaux que donne une même substance chimique.

On avait déjà observé que la courbe des revenus affectait une forme analogue à celle qui est indiquée par la Fig. 48, mais l'on n'avait pas encore donné l'expression analytique de cette courbe[3], ce qui empêchait de noter qu'elle est peu différente pour des pays fort différents. Certains auteurs[4], en se laissant guider par des conceptions théoriques, donnent à la partie inférieure de la courbe la forme $s\,t\,v$, Fig. 50. La statistique ne nous fournit aucune indication en ce sens. Il est donc fort probable que la partie $s\,t\,v$ est très écrasée, et que la courbe réelle affecte une forme analogue à celle qu'indique la Fig. 51.

(**961**) [2] Si l'on fait $a\,d = z$, on doit avoir

$$\pi z^2\, dx = \frac{A\,\alpha}{x^{\alpha+1}}\, dx\,;$$

d'où l'on tire

$$z = \sqrt{\frac{A\,\alpha}{\pi\, x^{\alpha+1}}}$$

pour l'équation du profil du solide de révolution qui représente la société.
La Fig. 49 donne ce profil, quand on prend

$$\alpha = 1{,}5.$$

(**961**) [3] Nous avons donné, pour la première fois, cette expression dans le *Giornale degli Economisti*, Roma, janvier 1895.

(**961**) [4] Otto Ammon : *Die Gesellschaftsordnung und ihre natürlichen Grundlagen*. Jena 1895, p. 83, 86, et surtout p. 129 et suivantes.

La question de savoir quelle est la forme de la partie $s\ t\ v$ n'est pas de simple curiosité. Des conséquences importantes découlent du fait que cette forme se rapproche de celle qui est indiquée par la Fig. 51.

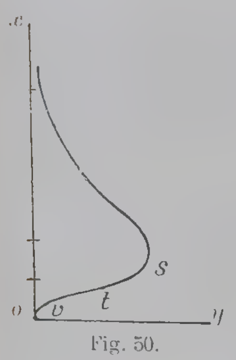


Fig. 50.

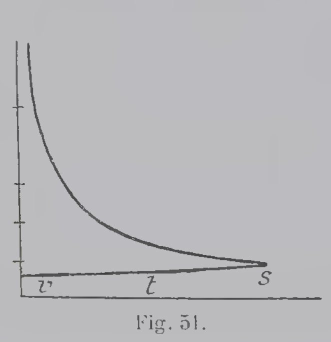


Fig. 51.

Il faut observer qu'en recherchant la répartition des revenus, nous ne nous occupons pas de leur provenance. L'homme, même le plus pauvre, doit être considéré comme ayant pour revenu la somme qui le fait vivre. Il importe peu que cette somme soit le fruit de son travail, ou qu'elle lui soit donnée par charité ou, enfin, qu'elle lui parvienne d'une manière quelconque, licite ou illicite.

962. La répartition des revenus n'est pas l'effet du hasard. A première vue, la courbe de la répartition des revenus ressemble à la courbe des probabilités, bien connue sous le nom de « courbe des erreurs ». On pourrait donc supposer que la répartition des revenus est simplement l'effet du hasard (les *conjonctures* de Lassalle). Les riches auraient eu les gros lots.

Il n'en est rien. Le profil qui résulterait de la loi des probabilités est beaucoup plus creusé que ne l'est celui de la Fig. 48. En d'autres termes, la courbe des probabilités se rapproche des axes beaucoup plus que la courbe de la Fig. 48.

L'importance de cette proposition nous a engagé à faire plusieurs essais pour tâcher de trouver une démonstration sans recourir aux mathématiques. Malheureusement, ces essais sont demeurés infructueux[1].

(**962**) [1] Plusieurs personnes qui manquent des connaissances scientifiques nécessaires pour bien comprendre les nouvelles théories, affirment que l'usage des mathématiques n'ajoute rien à nos connaissances en Economie politique, et elles croient le prouver en citant Cairnes. La seule preuve vraiment efficace serait de faire voir que l'on peut, sans re-

963. La base $v\ t\ s$ (Fig. 51) de la « pyramide sociale » étant fort écrasée, on peut, au moins pour une première approximation, la supposer plane. Alors la représentation de la répartition des revenus prend la forme $m\ n\ b\ s\ x$, Fig. 48.

Pouvons-nous étendre à toute la population la courbe des revenus ? Il paraît bien que oui, au moins approximativement.

Prenons comme exemple le royaume de Saxe. Nous avons vu (956) que l'impôt frappe toute personne, homme ou

courir aux mathématiques, démontrer le théorème dont nous venons de parler et bien d'autres encore.

A peine nos savants critiques auront daigné donner de telles démonstrations, nous ne manquerons pas de les substituer aux nôtres. En attendant, ils voudront bien nous permettre de donner ces démonstrations de la seule manière actuellement connue.

Si la répartition des revenus était seulement l'effet du hasard, la courbe $v\ t\ s$, Fig. 50, serait la courbe des probabilités (pour retrouver la forme qu'on a l'habitude de donner à la courbe des erreurs, on doit regarder la figure en disposant verticalement l'axe $o\ y$). L'évènement qui correspond à s serait le plus probable. La forme donnée par la Fig. 51 indique qu'il s'agit de la répétition d'un événement ayant une assez faible probabilité. Jusqu'ici, il n'y a pas de désaccord entre les faits et notre hypothèse; car, en effet, la probabilité de s'enrichir est, partout, assez faible.

Soient, comme d'habitude, μ le nombre total des épreuves, m le nombre des épreuves favorables, n celui des épreuves contraires, p la probabilité de l'évènement favorable (le gain d'une certaine somme) et

$$q = 1 - p.$$

La probabilité d'avoir un revenu proportionnel à m sera

$$U = \frac{1.\ 2 \ldots \mu}{1.\ 2 \ldots m.\ 1.\ 2 \ldots n}\, p^m\, q^n\ . \tag{1}$$

On sait que l'évènement le plus probable est celui pour lequel m est égal à $p\,\mu$. Le plus grand nombre d'individus aurait donc le revenu $p\,\mu$. Les revenus inférieurs, ou supérieurs à $p\,\mu$ seraient ceux qui appartiendraient à des nombres moindres d'individus. Posons donc, en général

$$m' = p\mu\ ,\quad m = m' + t\ ,$$
$$n' = q\mu\ ,\quad n = n' - t\ ,$$

$$P_o = \frac{1.\ 2 \ldots \mu}{1.\ 2 \ldots m'.\ 1.\ 2 \ldots n'} \left(\frac{m'}{\mu}\right)^{m'} \left(\frac{n'}{\mu}\right)^{n'},$$

$$P = \frac{1.\ 2 \ldots m'.\ 1.\ 2 \ldots n'}{1.\ 2 \ldots (m' + t).\ 1.\ 2 \ldots (n' - t)} \left(\frac{m'}{\mu}\right)^{t} \left(\frac{n'}{\mu}\right)^{-t};$$

nous aurons

$$U = P_o\, P. \tag{2}$$

femme, ayant un revenu d'au moins 300 marks. Mais, même en tenant compte des revenus moindres, nous trouverions que le nombre des contribuables est inférieur à celui de la population, car les enfants, et tous ceux qui vivent à charge d'autrui ne paient, naturellement, pas l'impôt. En 1886, la population était de 3 248 000 habitants, et le nombre total des contribuables 1 263 184, ce qui représente le 38,9 % de la population.

Si nous étendons la formule trouvée pour la Saxe à tous

Pour l'évènement le plus probable, P se réduit à l'unité.

Substituons, comme d'habitude, aux factorielles leurs valeurs approchées, en posant

$$1 . 2 \dots n = n^n e^{-n} \sqrt{2 \pi n}, \dots ;$$

nous aurons

$$P = \left(\frac{m'}{m' + t}\right)^{m' + t + \frac{1}{2}} \left(\frac{n'}{n' - t}\right)^{n' - t + \frac{1}{2}} \qquad (3)$$

Nous avons vu que m' était assez petit et n' fort grand. Dans le voisinage de s, Fig. 51, et même à une certaine distance, le second facteur de la formule précédente demeure à peu près constant, et le premier varie beaucoup ; c'est-à-dire que P est sensiblement proportionnel à

$$\left(\frac{m'}{m' + t}\right)^{m' + t + \frac{1}{2}}.$$

Or, puisque

$$m = m' + t,$$

et que le revenu x peut être pris égal à m, on voit que ydx, ou le nombre d'individus ayant un revenu compris entre x et $x + dx$, varie à peu près proportionnellement à

$$\left(\frac{m'}{x}\right)^{x + \frac{1}{2}}. \qquad (4)$$

Au contraire, l'expérience nous a révélé que ce nombre variait proportionnellement à

$$\frac{1}{x^{a+1}}, \qquad (5)$$

ou bien à

$$\frac{1}{(x + a)^{a+1}}. \qquad (5 \text{ bis})$$

Aucune confusion n'est possible entre ces deux expressions et l'expression (4). Dans celle-ci, x figure comme éxposant, tandis que l'exposant est constant dans les expressions (5) et (5 *bis*). Le nombre qui est proportionnel à (4) décroit beaucoup plus rapidement que celui qui est proportionnel à (5), ou bien à (5 *bis*). C'est la proposition énoncée dans le texte.

les contribuables, nous trouvons que les plus pauvres devraient avoir, en moyenne, un revenu de 335 marks. Cela est très acceptable, surtout si l'on réfléchit que plus d'une personne doit vivre sur ces 335 marks. Rappelons, à ce sujet, que l'assistance publique, dans les villes d'Allemagne, donne à peu près de 140 à 150 marks par an et par personne assistée.

964. Pour étudier la répartition des revenus, il faut considérer le phénomène dans son ensemble. L'accroissement du nombre des grandes fortunes n'indique pas un accroissement général de la richesse, comme l'accroissement du nombre des centenaires n'indique pas un accroissement de la vie moyenne. De même, l'accroissement du nombre de personnes absolument misérables n'indique pas un appauvrissement général du pays.

On confond souvent deux choses entièrement différentes : la diminution de l'inégalité des fortunes et la diminution du paupérisme. L'inégalité des revenus dépend de la forme de la courbe $s\ t$, Fig. 52; le paupérisme, de la distance à laquelle la base M N se trouve de l'axe des y.

Dans la Fig. 52, M N $s\ t\ x$ représente une population sans paupérisme et avec une grande inégalité de revenus. Au contraire, $m\ n\ s\ t$ représente une population avec très peu d'inégalité des revenus et un paupérisme très intense.

Fig. 52.

La forme $n\ n\ s\ t$ est purement hypothétique. Nous n'en trouvons pas d'exemple en nature.

Mais quelle est la vraie signification des termes : *moindre inégalité des revenus*, ou de ceux, qu'on emploie à peu près dans le même sens : *moindre inégalité des fortunes ; moindre inégalité des conditions ?*

S'il s'agissait d'une égalité complète des revenus, des fortunes ou des conditions, il n'y aurait pas d'équivoque possible. Mais on peut se rapprocher de cet état, de deux manières essentiellement différentes : on s'en rapproche, aussi bien si les riches deviennent pauvres que si les pauvres deviennent riches.

Ce sont deux phénomènes différents et, s'il s'agissait d'une science positive, où les faits sont tout et les mots rien, on n'hésiterait pas à désigner par des termes différents des choses aussi différentes. Mais l'économie politique n'est encore, souvent, qu'un genre de littérature. On y donne, aux dépens

des faits, une grande importance aux mots [1]. On se dispute donc pour savoir auquel des deux phénomènes indiqué doit être réservée la dénomination de *moindre inégalité des fortunes*.

Les opinions qui ont cours à ce sujet sont fort bien expliquées par Mr Leroy Beaulieu, *Essai sur la répartition des richesses,* p. 45 et suiv. Il commence par rappeler ce que dit Lassalle : « Toute souffrance et toute privation humaine, de même que toute satisfaction humaine, par conséquent aussi la situation de chaque partie de l'humanité, ne peuvent se mesurer que par comparaison avec la situation dans laquelle se trouvent d'autres hommes du même temps relativement à la moyenne habituelle des besoins. La situation de chaque classe a toujours pour unique mesure la situation des autres classes dans le même temps. » Là dessus, Mr Leroy Beaulieu observe que, suivant Lassalle, « ce n'est pas la situation absolue de la population ouvrière qui importe, c'est la situation relative. Que les ouvriers soient bien nourris, bien logés, bien meublés, bien vêtus, qu'ils aient des loisirs, qu'ils jouissent de la sécurité du lendemain et du repos de la vieillesse, tout cela n'a pas d'importance... si d'autres hommes ont une table plus raffinée, des palais plus amples, des meubles plus agréables. *Sans doute, Lassalle aimerait mieux que la classe ouvrière fût plus misérable,* mais qu'il

(**964**) [1] On n'a pas tort lorsque l'on veut composer, non une œuvre scientifique, mais un plaidoyer. La première condition pour persuader les gens, c'est d'en être compris ; il est donc évident qu'un plaidoyer qui s'adresse au gros du public, ne doit employer que des termes que chacun comprend. Un tel plaidoyer, *s'il est réellement efficace,* peut être infiniment plus utile que l'œuvre scientifique la plus profonde.

Il faut, malheureusement, observer que les économistes littéraires, bien qu'ils aient composé des œuvres d'une réelle valeur, n'ont pas réussi jusqu'à présent, à persuader le gros du public et que loin de gagner du terrain, ils en perdent de jour en jour. Sauf l'Angleterre, où règne le libre échange, principalement parce qu'il est favorable aux intérêts de certains entrepreneurs, le reste des pays civilisés verse de plus en plus dans le protectionnisme. Le socialisme d'Etat et le socialisme tout court font chaque jour des progrès. Il se peut que la science économique soit, pratiquement, tout aussi inutile que l'économie politique littéraire, elle ne saurait, vraiment, l'être plus, et elle a au moins le mérite d'arriver à la connaissance des vraies causes des phénomènes.

D'ailleurs, toute œuvre scientifique a et doit avoir, de par sa nature même, moins de lecteurs qu'une œuvre littéraire. Le nombre d'exemplaires auquel ont été tirés les *Principia* de Newton, n'est rien en comparaison du nombre d'exemplaires qu'on a tiré de l'*Assommoir* de Zola.

y eut moins de distance entre elle et les classes supérieures. L'homme social différerait donc singulièrement, d'après Lassalle, de l'homme réel ; tandis que celui-ci se trouve aux prises avec des besoins faciles à définir et important à son existence même, l'homme social aurait principalement des besoins de vanité, d'ambition, de jalousie et d'envie. » Notre auteur ajoute : « Les progrès du bien-être de la classe inférieure de la population sont, et surtout seront, dans un prochain avenir, plus rapide que ceux de la classe moyenne et de la classe élevée. Sans arriver à un nivellement des conditions qui est impossible... le mouvement économique actuel conduit à un plus grand rapprochement des conditions sociales, à une moindre inégalité entre les fortunes ». La diminution de cette inégalité sera donc définie par le fait que le nombre des pauvres va en diminuant par rapport au nombre des riches ou, ce qui est la même chose, par rapport au nombre total des membres de la société. C'est le sens qui paraît avoir prévalu, et c'est donc celui que nous adopterons. Sauf des cas de nécessité absolue, tel que celui d'éviter le gâchis auquel conduisait la confusion entre ophélimité et utilité, il faut se résigner à ne pas trop heurter les préjugés courants.

En général, lorsque le nombre des personnes ayant un revenu inférieur à x augmente par rapport au nombre des personnes ayant un revenu supérieur à x, nous dirons que l'inégalité des revenus diminue. Mais le lecteur est bien et dûment averti que par ces termes, nous entendons indiquer simplement cette chose et rien autre. Du reste, la difficulté soulevée par les socialistes demeure en partie, et il en sera parlé plus loin (1010).

965. Les effets suivants : 1° une augmentation du revenu minimum, 2° une diminution de l'inégalité des revenus, ne peuvent se produire, soit isolément, soit cumulativement, que si le total des revenus croît plus vite que la population.

Nous nous trouvons, encore, dans la nécessité d'avoir recours aux mathématiques pour démontrer cette proposition[1].

(**965**) [1] Conservons les notations de (**961** [1]), et posons

$$u_x = \frac{N_x}{N_h}$$

Suivant la définition que nous avons donnée, l'inégalité des revenus ira en diminuant quand u_x croîtra.

Nous répétons encore une fois, et nous ne répéterons plus, désormais, qu'il ne s'agit toujours ici que de phénomènes généraux et moyens. Naturellement, si un millionnaire meurt et qu'il partage sa fortune entre ses dix fils, la répartition de la fortune est changée, sans que le total des revenus ait varié. Il est bien évident qu'une formule générale ne vise pas ces cas particuliers. De même, les tables de mortalité ne peuvent nous donner aucun renseignement sur la probabilité qu'a de vivre ou de mourir un individu déterminé. Pour en avoir quelque idée, c'est le médecin de cet individu qu'il faut consulter. Cela n'empêche pas que, si nous considérons cent mille individus, les tables de mortalité peuvent nous faire connaître, **à peu près**, combien de ces individus mourront dans l'année.

Une diminution accidentelle, temporaire, de l'inégalité des revenus peut parfaitement avoir lieu, tandis que le rapport du total des revenus à la population ne change pas ou même

L'équation (1) (**961**) [1] donne

$$u_x = \left(\frac{h+a}{x+a}\right)^{\alpha} . \tag{1}$$

Puisque $x > h$, on voit immédiatement que u_x croîtra quand α décroît. Ainsi, l'inégalité des revenus augmente et diminue avec α.

En différentiant l'équation (1), nous avons

$$\frac{du_x}{u_x} = \log \frac{h+a}{x+a} \cdot d\alpha + \alpha \left(\frac{1}{h+a} - \frac{1}{x+a}\right) da. \tag{2}$$

Si α est constant, c'est-à-dire, si $d\alpha = o$, u_x croîtra avec da ; donc, l'inégalité des revenus diminue quand a croît.

Si l'on fait varier ensemble α et a, l'inégalité des revenus diminuera quand α décroîtra et a croîtra. Mais si α croissait en même temps que a, on ne pourrait plus dire, en général, si l'inégalité des revenus croît ou décroît. Cette inégalité augmenterait pour certains revenus et diminuerait pour d'autres.

L'équation (*4 bis*) (**961**) [1] peut s'écrire

$$R = \frac{\alpha h + a}{\alpha - 1} P ;$$

h est le revenu minimum, et si **P** représente toute la population, **R** est la somme des revenus de tous les habitants. Si **P** représente seulement les contribuables, **R** est simplement la somme de leurs revenus.

On tire de l'équation précédente

$$\frac{R}{P} = \frac{\alpha h + a}{\alpha - 1} . \tag{3}$$

diminue. Mais, à la longue, comme phénomène normal et moyen, cela est impossible, au moins tant que la loi que nous avons trouvée pour la répartition des revenus continue à se vérifier. Il faut absolument, pour que la diminution de l'inégalité des revenus se produise d'une manière régulière, moyenne, permanente, que le total des revenus augmente par rapport à la population.

Une observation analogue doit être faite pour l'accroissement du revenu minimum.

Il y a lieu, maintenant, d'examiner l'inverse de la proposition que nous venons d'établir. Posons-nous donc le problème : Quels effets se produiront si le total des revenus augmente par rapport à la population ?

A l'égard des revenus qui suivent la loi que nous avons trouvée pour presque tous les revenus totaux, l'inverse de notre proposition est vraie. C'est-à-dire que si le total des revenus augmente par rapport à la population, il faut nécessairement :

Posons

$$\frac{R}{P} = z$$

et différentions, nous aurons

$$(4) \qquad dz = \frac{\alpha}{\alpha - 1} \, dh + \frac{1}{\alpha - 1} \, da - \frac{h + a}{(\alpha - 1)^2} \, d\alpha \, .$$

1° Si l'inégalité des revenus ne change pas, c'est-à-dire si da et $d\alpha$ sont nuls, dz ne peut augmenter que si dh croît et vice-versa. L'augmentation du total des revenus, par rapport à la population, produit donc nécessairement l'augmentation du revenu minimum, et vice-versa.

2° Si le revenu minimum h demeure constant, c'est-à-dire si dh est nul, la diminution générale de l'inégalité des revenus se produit quand a croît ou α décroît et, alors, dz croît. La diminution générale de l'inégalité des revenus ne peut donc être obtenue que si le total des revenus augmente par rapport à la population.

L'inverse n'est pas vrai, parce que l'augmentation de z peut se produire quand da et $d\alpha$ sont positifs, ce qui augmente l'inégalité de certains revenus et diminue celle de certains autres. Mais l'équation (4) fait voir qu'il faut, pour cela, admettre que a puisse varier beaucoup, ce qui exclut, du moins en général, les revenus totaux, pour lesquels, ainsi que nous l'avons vu, a est nul ou fort petit.

En Prusse, selon Mr Soetbeer, le revenu moyen par tête d'habitant, qui était de 316 marks en 1876, tombe à 310 marks en 1882. C'est bien, en effet, une augmentation de α qu'on observe de 1876 à 1881, ainsi que le veut la théorie. Après 1882, le revenu moyen par tête d'habitant se relève. Il est de 320 marks en 1886, et α qui avait la valeur de 1,72 en 1876, prend la valeur de 1,68 en 1886.

ou que le revenu minimum augmente, ou que l'inégalité des revenus diminue, ou que ces deux effets se produisent simultanément. Il est bien entendu qu'en considérant la population, nous faisons abstraction des variations que pourrait subir le nombre moyen de personnes par famille.

Pour les revenus qui ne suivent pas la loi ordinaire des revenus totaux, un autre effet peut se produire : il peut arriver qu'il n'y ait ni une augmentation générale ni une diminution générale de l'inégalité des revenus, mais que l'inégalité de certains de ces revenus augmente tandis que celle de certains autres diminue. En ce cas, l'inverse de notre proposition ne subsiste plus.

Pour mieux nous rendre compte de la chose, examinons un exemple. Considérons le royaume de Saxe, en 1886. Nous avons trouvé 1,51 pour valeur de l'inclinaison α (959) ; comme il ne s'agit que d'un calcul hypothétique, nous prendrons 1,50 pour simplifier. Supposons que, dans un certain nombre d'années, le rapport du total des revenus à la population augmente de 2 dixièmes. Alors, si la loi de la répartition des revenus en Saxe continue à être du genre de celle qui s'y observe depuis 1880 jusqu'à présent, il n'y a aucun doute sur les effets de cette augmentation du total des revenus. Il faut nécessairement, que l'inégalité des revenus diminue, ou que le revenu minimum croisse, ou que les deux choses aient lieu. Mais supposons, sans nous arrêter à ce que cette hypothèse présente d'improbable, que la loi de la répartition des revenus totaux en Saxe change et se rapproche de celle que nous avons, à Bâle et dans le canton de Vaud, pour la répartition de la fortune. Supposons que le revenu minimum soit de 300 marks (963). Nous pouvons, en ce cas, faire croître α, c'est-à-dire augmenter l'inégalité de certains revenus. Supposons d'abord que α devienne égal à 1,6. Les revenus pour lesquels l'inégalité diminuera seront compris entre 300 et 367 000 marks, à peu près. Pour les autres, l'inégalité croîtra [2]. Ensuite, si l'on ne craint pas

(**965**) [2] Reprenons l'équation (3) de la note précédente. Pour 1886 nous avons

$$\alpha = 1{,}5, \quad h = 300, \quad a = o\ ;$$

ce qui donne

$$z = 900.$$

Quand le rapport du total des revenus à la population aura augmenté de 2 dixièmes, on aura

$$z' = 1{,}2 \quad z = 1080.$$

de s'écarter de plus en plus de la loi constatée pour les revenus totaux, on peut prendre une valeur plus considérable pour α, par exemple : $\alpha = 2$, ce qui donne une valeur considérable à la constante a, tandis que pour les revenus totaux, elle est fort petite ou nulle. On trouvera, alors, que l'inégalité des revenus diminue jusqu'au revenu de 11 650 marks (à peu près) et augmente ensuite. Sur un million d'individus, il y en avait 941 000 ayant un revenu inférieur à 2000 marks, quand $\alpha = 1,5$; il n'y a plus que 901 000 individus ayant un revenu inférieur à 2000 marks, quand $\alpha = 2$.

En résumé, la restriction que nous avons dû faire au point de vue théorique, n'a pas lieu, en pratique, soit parce que la loi qu'elle suppose pour la répartition des revenus totaux n'est pas celle que nous révèle l'expérience, soit parce que, même en nous écartant notablement de cette loi, la restriction en question n'aurait de valeur que pour des revenus assez élevés. Nous pouvons donc dire d'une manière générale que l'augmentation de la richesse par rapport à la population produit soit l'augmentation du revenu minimum, soit la diminution de l'inégalité des revenus, soit ces deux effets cumulativement. Actuellement, dans nos sociétés, il paraît bien que c'est ce dernier cas qui se vérifie, et un grand nombre

Mettons aussi un accent aux autres lettres qui correspondent à z', nous aurons

$$z' = \frac{\alpha' h + a'}{\alpha' - 1},$$

et

$$a' = z'(\alpha' - 1) - \alpha' h = 168 ;$$

puisque nous avons supposé $\alpha' = 1,6$.

L'équation (1) (**961**)[1] donne

$$\frac{N_h}{N_x}\frac{N'_x}{N'_h} = \left(\frac{x}{h}\right)^\alpha \left(\frac{h + a'}{x + a'}\right)^{\alpha'}. \quad (1)$$

Si cette expression est égale à 1, il n'y a pas de changements dans l'inégalité des revenus ; si elle est plus grande que 1, l'inégalité des revenus diminue, si elle est moindre que 1, cette inégalité augmente.

Pour $x = h$, l'expression en question est égale à 1. Quand x croît, elle devient d'abord plus grande que 1, puis revient à cette valeur quand, dans notre cas, x est à peu près égal à 367 000. Ensuite, elle devient moindre que 1.

Si l'on fait $\alpha' = 2$, on trouve $a' = 480$, et la valeur de x pour laquelle l'expression (1) redevient égale à un, est, à peu près : 11,650 marks.

d'observations nous font connaître que le bien-être du peuple s'est, en général, accru dans les pays civilisés[3].

Il n'est donc pas vrai que, dans les circonstances actuelles, l'inégalité des fortunes aille en augmentant, et toutes les déductions qu'on a voulu tirer de cette proposition erronée, tombent dans le néant. Mais, d'autre part, rien ne nous assure que la diminution de l'inégalité des fortunes ou des revenus doive continuer indéfiniment. On a pu, de nos jours, observer cette diminution, parce que, grâce aux découvertes qui ont été faites dans les sciences, les arts et l'industrie, la richesse a reçu un accroissement qui a été plus considérable et plus rapide que la destruction qui en était faite par la protection douanière, les vols des politiciens et le socialisme d'Etat. Il se pourrait bien que, dans des temps prochains, la destruction provenant de ces causes augmentât au point de compenser, non seulement, mais encore de dépasser l'augmentation de la production de la richesse. Les folies du socialisme d'Etat sont éminemment propres à produire cet effet. En ce cas, on verra l'inégalité des revenus augmenter et le revenu minimum diminuer[4].

De nos jours, des peuples, souffrant de maux qu'ils s'étaient procurés eux-mêmes par la protection douanière, ont essayé de porter remède à ces maux en augmentant encore la dose de la protection[5]. Il est probable qu'on verra, semblablement, des peuples, souffrant des maux du socialisme

(965) [3] John Stuart Mill observait déjà *(E. P.,* IV, 7, 4) une tendance à la diminution des conditions de serviteur et de salarié. Mr P. Leroy Beaulieu a ajouté des observations importantes sur ce sujet, qu'il a traité avec beaucoup de talent.

(965) [4] Mr G. de Molinari, *Comment se résoudra la question sociale,* 1896, croit que le progrès économique s'impose et que toutes les tentatives que font les gouvernements pour l'entraver seront déjouées. Il se peut que ce savant économiste ait raison, mais nous ne pensons pas que les faits connus actuellement permettent d'établir d'une manière certaine que le progrès continuera au lieu de s'arrêter.

(965) [5] Mr Yves Guyot, *L'économie de l'effort,* 1896, p. 213, dit fort bien : «Jamais, quand des tarifs de douane ont été donnés à une industrie, vous ne voyez cette industrie renoncer spontanément à ses béquilles. Bien loin de là... ce qu'elle réclame toujours, c'est qu'on lui donne des béquilles plus fortes; jamais elle n'est satisfaite par les droits, par les primes qu'on a pu lui accorder; elle est toujours de plus en plus vorace; elle demande toujours davantage; elle n'a jamais assez, et les législateurs de tout pays qui est lancé dans la politique protectionniste, bien loin de revenir vers la liberté, demandent toujours de nouvelles protections avec des modifications perpétuelles ».

Mr Numa Droz, *Essais économiques,* p. 67, 68, dit aussi: «Le protectionnisme, comme tout principe faux, n'a pas en lui-même de pondération. Lorsqu'on a augmenté les droits, il faut les augmenter encore, et cela indéfiniment ».

d'Etat, s'enfoncer de plus en plus dans ce socialisme. Tel le morphinomane demande à des doses toujours croissantes de morphine l'oubli des maux que sa passion pour ce poison lui cause.

966. La réduction du nombre des pauvres assistés en Angleterre est fort considérable, et elle est constante. Il est bien difficile de croire qu'elle dépende de causes accidentelles.

ANGLETERRE

Années	I	II	III	Années	I	II	III
1849	62,0	7,6	54,4	1873	33,9	5,9	28,0
1855	47,7	6,5	41,2	1874	31,5	5,8	25,7
1856	48,2	6,6	41,6	1876	27,5	5,7	21,8
1857 *	44,6	6,3	38,3	1878	27,3	6,2	21,1
1858	44,7	6,2	38,5	1880	28,4	6,7	21,7
1860	40,1	5,6	34,5	1881	28,2	6,8	21,4
1863	48,0	6,3	41,7	1882 *	27,2	6,7	20,5
1864 *	43,8	6,1	37,7	1883	26,7	6,6	20,1
1865	41,9	6,0	35,9	1885	26,0	6,6	19,4
1866 *	40,5	6,1	34,4	1888	26,0	6,6	19,4
1867	42,5	6,4	36,1	1890	23,8	6,2	17,6
1869	43,4	6,7	36,7	1891	22,8	6,0	16,8
1871	41,6	6,3	35,3	1894	23,4	6,5	16,9

(I) Nombre de pauvres assistés pour 1000 habitants. Total. (II) Idem. Dans les établissements. (III) Hors des établissements. Les années de crise sont marquées *.

Les résultats généraux sont d'ailleurs confirmés par des études spéciales, telles que celle publiée dans les *Transactions* de la Société de statistique de Manchester par Mr John Milson Rhodes. Cet auteur a démontré que la diminution du nombre des pauvres à Manchester était très considérable. Les deux régions manufacturières par excellence, le Lancashire et le West-Riding du Yorkshire, sont celles où le paupérisme est refoulé dans les limites les plus étroites. Au contraire, les comtés agricoles, surtout ceux du sud-est et du sud-ouest, présentent le maximum de pauvres. Voici quelques exemples du nombre total, par 1000 habitants, de pauvres secourus.

Comtés agricoles.		Comtés industriels.	
Oxford	39,4	Londres	26,0
Cambridge	39,2	Staffordshire	31,9
Norfolk	46,1	Cumberland	25,1
Suffolk	38,1	Durham	20,6
Somerset	40,8	Lancaster	18,3
Herefort	44,0	York-Ouest	18,3
Wilts	42,0		

Mr Rhodes attribue le grand nombre de pauvres dans les comtés agricoles à une insuffisance de salaires, rendue chronique par la facilité excessive avec laquelle les secours à domicile sont accordés.

Mr G. Udny Yule a traité la même question par une méthode ingénieuse qui se fonde sur le calcul des probabilités[1]. Il a obtenu les résultats du tableau suivant, qui donne le nombre des « *unions* » où différents taux pour cent de paupérisme ont été observés. Le progrès depuis 1850 est tout à fait évident.

ANGLETERRE

Paupérisme %	Nombre des « unions » ayant le taux indiqué dans la première colonne. Années				
	1850	1860	1870	1881	1891
0,5	1	1	1	—	—
1,0	4	4	2	4	18
1,5	2	15	5	30	48
2,0	7	21	18	58	72
2,5	11	29	24	88	89
3,0	21	48	47	83	—
3,5	28	65	54	97	90
4,0	33	60	52	73	175
4,5	46	50	59	52	60
5,0	55	58	52	58	40
5,5	40	46	48	41	21
6,0	45	45	63	26	11
6,5	44	54	52	15	5
7,0	35	37	44	3	1
7,5	44	38	40	—	1
8,0	31	24	39	3	—
8,5	27	14	16	—	1
9,0	34	15	12	—	—
9,5	21	8	8	1	—
10,0	11	5	8	—	—
10,5	12	2	1	—	—
11,0	11	3	2	—	—
11,5	7	1	2	—	—
12,0	7	1	—	—	—
12,5	3	—	—	—	—
13,0	1	—	—	—	—
13,5	3	—	—	—	—
14,0	4	—	—	—	—
Totaux	588	644	647	632	632

967. On a déjà bien des fois observé que si l'on égalisait tous les revenus, il n'y aurait qu'une petite augmentation de revenu pour la partie la moins aisée de la population. Cela résulte immédiatement de nos formules, mais on peut aussi le déduire de simples considérations arithmétiques. Ainsi, en 1890, il y avait en Prusse 10 207 892 « revenus », donnant une somme totale de 9 366,1 millions de marks. Si l'on égalisait tous les revenus, chacun ne serait que de 917 marks.

(**966**) [1] *Notes on the history of Pauperism in England and Wales from 1850, treated by the method of frequency curve. Royal statistical society*, 1896.

On voit quelle est l'illusion des personnes qui s'imaginent qu'on peut grandement améliorer la condition des pauvres en leur distribuant la fortune des riches.

Si l'on réduisait à 4 800 marks les revenus qui sont plus élevés, et que l'on distribuât la différence aux personnes qui ont moins de 4 800 marks de revenu, chacune d'elles ne recevrait qu'une centaine de marks.

Le socialisme d'Etat ne veut même pas pousser les choses à cet extrême; il se contente de prélever, sous forme d'impôt, une partie de la fortune des riches. Dès lors, on voit que, même en mettant les choses pour le mieux, l'avantage que peuvent avoir les pauvres est absolument insignifiant.

Le socialisme d'Etat est éminemment utile aux politiciens, mais ses effets économiques se réduisent à un gaspillage de richesse, et, par là, il empire les conditions du peuple au lieu de les améliorer.

968. En considérant, non plus le total de ces revenus, mais seulement certaines catégories de ces revenus, on arrive aux mêmes résultats. Si nous supposons que l'on distribue aux ouvriers la part des « capitalistes » qui les emploient, on trouve que les salaires n'augmenteront que de peu de chose.

On a fait ces calculs pour la moyenne des charbonnages de la Belgique et du Nord de la France[1]. On peut objecter qu'en considérant la moyenne, on ne tient pas compte des *espérances mathématiques* (711) qu'achètent, à un prix plus ou moins élevé, les capitalistes qui se livrent à ces entreprises. On écarte cette cause de perturbations en considérant

(**968**) [1] *Annales parlementaires* de Belgique, séance du 30 mars 1884, p. 757. Le ministre donne la répartition indiquée ci-contre du produit des mines. Nous ne connaissons pas les détails, mais la part du 1,28 % attribuée au capital ne paraît pas être celle qui est normale. On déduit de ces chiffres, que si l'on avait distribué aux ouvriers la part du capital, ils n'auraient eu à peu près que 7 cent. comme supplément de salaire journalier. Nous ignorons quelle confiance mérite ce chiffre.

Ouvriers . .	56,61
Capital . .	1,28
Frais . .	42,13
Total .	100,00

Mr Pernolet, faisant les comptes de l'exploitation des houillères du Nord (France), finit par dire que si l'on considère une longue suite d'années les dividendes touchés par les actionnaires ne représenteraient guère que la valeur d'un bock de bière par journée d'ouvrier. Cette conclusion a été souvent répétée. Si l'on continue dans cette voie, on finira par nous démontrer que c'est par pure philantrophie que les possesseurs des capitaux mobiliers en cédent l'usage. Il faut pourtant avouer que la valeur des *deniers* d'Anzin représente un nombre terriblement grand de bocks de bière !

directement des entreprises qui ont une marche normale. Malheureusement, il n'y a qu'un très petit nombre d'entreprises qui indiquent dans leurs bilans les salaires payés.

969. Les bilans de « **La Métallurgique** » belge nous donnent, sur ce sujet, des renseignements précieux.

LA MÉTALLURGIQUE

Années	Production des ateliers	Bénéfices			Salaires payés		Nombre moyen d'ouvriers
		Chiffre absolu	% de la production	% des salaires	Chiffre absolu	% de la production	
	Fr.	Fr.	%	%	Fr.	%	
1883	6.498.452	356.480	5,5	29,9	1.491.930	23,0	1360
1884	4.085.415	269.100	6,6	26,4	1.018.503	24,9	1080
1885	2.741.057	112.737	4,1	13,5	833.956	30,4	910
1886	2.800.932	50.442	1,8	5,7	877.983	31,4	935
1887	4.094.575	170.914	4,2	14,9	1.147.600	28,0	1220
1888	3.789.832	140.019	3,7	11,3	1.242.662	32,8	1316
1889	4.800.058	532.901	11,1	42,4	1.257.512	26,2	1259
1890	5.742.610	393.710	6,9	29,5	1.335.228	23,3	1311
1891	7.342.000	745.587	10,2	49,7	1.501.352	20,4	1512
1892	5.194.439	674.709	13,0	53,2	1.268.533	24,4	1321
1893	4.085.612	579.000	14,2	58,6	987.628	24,2	1078
1894	4.219.211	485.423	11,5	46,0	1.055.710	25,0	1114
1895	5.244.945	518.331	9,9	39,6	1.308.454	24,9	1350

Le chiffre des bénéfices est un chiffre brut, qui comprend les amortissements, les pertes pour les débiteurs insolvables, etc. Ce sont là de vraies dépenses, qui réduisent fortement le bénéfice net des actionnaires. En 1893, les actionnaires n'ont rien touché. Le bénéfice brut de 606.800 fr. a été absorbé : pour 352.400 fr. par des escomptes et frais généraux ; pour 26.000 francs par une transaction avec l'Etat wurtembergeois ; pour 5.700 par des amortissements divers ; pour 222.700 fr. par des provisions pour liquidation de créances et d'effets différés. En 1894, les actionnaires ont touché 120.000 fr., soit le 11,4 % des salaires. En 1895, les actionnaires ont touché 210.000 fr., soit le 16 % des salaires.

970. Suivant le bilan pour l'exercice de 1893-1894, publié par les **Aciéries d'Angleur,** les salaires payés pendant l'exercice se sont élevés à 3.024.918 fr. Il faut y ajouter une somme de 71.135 fr. dépensée pour des secours, pensions, etc., ce qui donne un total de 3.096.053 fr. D'autre part, il y a les sommes suivantes, employées à payer les services des capitaux :

Intérêts des obligations	Fr.	321.949
Intérêts sur cautionnements, escomptes et frais de banque.	»	117.618
Dividende aux actionnaires	»	300.000
Total,	Fr.	739,567

soit le 24 % à peu près de la somme payée aux ouvriers.

971. La Société **John Cockerill**, à Seraing (Belgique), publie aussi des bilans complets, dont on peut tirer d'utiles renseignements.

PROFITS ET PERTES DE LA SOCIÉTÉ J. COCKERILL, EN 1894 [1]

Débit.		*Crédit.*	
Amortissement sur immeubles 4 %	251.927,67	Bénéfices des divisions	3.176.899,26
Dito sur outils 8 %	1.198.711,53	Loyers	11.368,90
Intérêts divers	192.962,72	Dividendes d'actions et bénéfices sur vente de titres et coupons	517.218,62
Frais généraux	368.201,56	Solde du bilan de 1883	301.641,71
Aux administrateurs	75.000,00		
» commissaires	20.000,00		
» actionnaires	1.500.000,00		
Prévisions pour liquidations de marchés	400.325,01		
Total,	4.007.128,49	Total,	4.007.128.49

Les actionnaires reçoivent 1.500.000 fr. Pour avoir la part du capital mobilier, il faut ajouter fr. 192.962,72 d'*intérêts divers*. Mais la Société Cockerill possède des actions d'autres sociétés. Il faut déduire les dividendes qu'elle a perçus de ce chef. Si l'on ne faisait pas cela, il faudrait alors tenir compte

(**971**) [1] En 1895 on a les chiffres suivants :

EXERCICE 1894-1895

Débit.		*Crédit.*	
Amortissement sur immeubles, 5 %	135.971,76	Benéfice des divisions	2.398.641,86
Dito sur outils, 10 %	1.189.187,07	Loyers	9.855,61
Intérêts divers	216.891,05	Dividendes d'actions et bénéfices sur vente de titres et coupons	1.397.622,74
Liquidations diverses	185.450,52		
Dépenses pour l'exposition d'Anvers	81.177,10		
Frais généraux	400.757,83		
Aux administrateurs	75.000,00		
» commissaires	20.000,00		
» actionnaires	1.500.000,00		
Solde à reporter	1.684,48		
Total,	3.806.120,21	Total,	3.806.120,21

Au 30 juin 1895, il y avait 8936 ouvriers employés par la Société. La part du travail a été la suivante :

Salaires	Fr.	9.719.276,09
Secours et pensions : pensions ordinaires et supplémentaires, secours aux blessés et malades et aux ouvriers nécessiteux	»	138.067,93
Versement à la Caisse de prévoyance des ouvriers mineurs	»	31.992.86
Service médical et pharmaceutique	»	49.946,16
Hospice, orphelinat	»	27.694,86
Bureau de bienfaisance	»	1.000,00
Ecoles	»	7.529,90
Total.	Fr.	9.975.507,80

des salaires payés par ces sociétés. Ces dividendes donnent une somme de 528.587,52, dans laquelle est comprise une somme de 11.368,90 de *loyers divers*. En résumé, le capital a donc reçu 1.164.375,20. Venons à la part du travail. Il faut ajouter aux salaires ce que perçoivent les ouvriers à titre de secours, pensions, etc. On a ainsi une somme de fr. 9.550.120,36. En la comparant à la somme reçue par le capital, on trouve que cette dernière représente le 12,2 % de la première.

Salaires	Fr. 9.299.317,07
Secours et pensions: pensions ordinaires et supplémentaires, secours aux blessés, aux malades et aux ouvriers nécessiteux	» 135.020,32
Versement à la Caisse de prévoyance des ouvriers mineurs	» 30.596,56
Service médical et pharmaceutique	» 45.874,14
Hospice, orphelinat	» 30.676,62
Bureau de bienfaisance	» 1.000,00
Ecoles	» 7.635,65
Total,	Fr. 9.550.120,36

Les ouvriers étaient au nombre de 9228 au 30 juin 1894 (à la même époque de 1893, ils étaient 9269). Si on leur avait distribué la part du capital, chacun aurait touché dans l'année fr. 126,17 en plus de ce qu'il a reçu.

Il faut observer que la Société Cockerill est extraordinairement prospère. Le capital y reçoit une rémunération audessus de la moyenne.

972. Les industries dont nous venons d'examiner les bilans se sont développées dans un pays où règne le libre échange, au moins pour les produits de l'industrie. On arriverait à des conclusions différentes, si l'on examinait les bilans de certaines industries qui font des gains exceptionnels, grâce à la protection.

973. La demande et l'offre. La répartition des revenus est une des circonstances principales dont il faut tenir compte pour connaître les lois qui régissent réellement l'offre et la demande. Bien loin de pouvoir prendre, ainsi que se l'imaginent certains économistes littéraires, la valeur, comme le fait élémentaire, dont on déduit les lois des autres phénomènes économiques, on est obligé, au contraire, de reconnaître que la valeur est un phénomène extrêmement complexe, dépendant de tous les autres phénomènes économiques. Telle est la température d'un agregat matériel. Cette température nous apparaît comme la résultante de toutes les actions physiques et chimiques souffertes par les molécules de l'agregat.

Lorsque le prix d'une marchandise diminue, la consom-

mation augmente généralement. La partie principale de cette augmentation est due, le plus souvent, à ce que la marchandise devient accessible aux couches moins riches de la population.

Dans l'*Introduction*, nous avons dû commencer par faire une étude d'économie individuelle. Les lois de la demande et de l'offre que l'on obtient en ce cas, ne sont pas du tout celles que l'on a quand on considère une société entière, où existe une répartition donnée des revenus[1].

974. Les biens économiques forment de grandes catégories dans lesquelles un bien peut se substituer à l'autre. Ainsi l'homme a besoin de se nourrir, mais il peut, en de certaines limites, substituer un aliment à un autre. En général, un bien économique B se trouve compris entre deux autres A et C, que nous nommerons *supérieur* et *inférieur*. L'individu qui consomme B, remplacerait volontiers cette marchandise par A, il s'en abstient parce que A est trop cher. Il pourrait aussi remplacer B par C, qui est meilleur marché, mais il s'en abstient parce qu'il possède les moyens nécessaires pour acheter B. Ainsi, un individu dont le pain forme l'aliment principal, désirerait consommer plus de viande, mais il ne le peut, parce qu'elle est trop chère pour sa bourse. Il pourrait, aussi, remplacer le pain par des pommes de terre, mais il ne le veut pas, parce qu'il a de quoi acheter le pain dont il se nourrit[1].

(**973**) [1] Les équations données pour l'équilibre économique sont des équations individuelles. Nous tenons compte, maintenant, de la manière dont sont répartis les individus auxquels se rapportent ces équations.

(**974**) [1] Dans l'introduction (59 [1]), nous avons considéré des biens dont la consommation est indépendante. La considération des biens complémentaires (94) n'offre aucune difficulté. Il faut les considérer ensemble (96), et ce sont les agrégats ainsi obtenus que représentent les biens A, B,...

Les biens qui peuvent se substituer les uns aux autres ne sont que des cas particuliers d'une catégorie plus générale : celle des biens dont les consommations ne sont pas indépendantes, mais sont liées par certaines équations. Alors on ne peut plus considérer r_a, r_b, ... comme des variables indépendantes, ainsi que nous l'avons fait (59 [1]), mais il faut tenir compte des équations de liaison entre ces variables.

Considérons un exemple très simple. Soient A et B deux marchandises qui peuvent se substituer l'une à l'autre de manière que l'on ait

$$r_a + br_b = a \,. \tag{1}$$

On ne pourra plus, alors, faire varier r_a indépendamment de r_b, et le plaisir dont jouira l'individu quand change la consommation de A et de B sera

$$\varphi_a \, dr_a + \varphi_b \, dr_b \tag{2}$$

La possibilité de substituer une marchandise à une autre, pour la consommation, a été invoquée par les économistes de l'école optimiste pour prouver que le peuple n'avait rien à redouter des monopoles. C'est une exagération manifeste. Pour rester dans le vrai, il faut dire simplement que le monopole d'une marchandise qui a des succédanés, est moins nuisible que le monopole d'une marchandise qui n'a pas de

D'autre part, ce plaisir dépendra du rapport

$$x = \frac{r_a}{r_b};$$

c'est-à-dire que l'ophélimité totale prendra la forme

$$\Phi\left(x, r_d, \ldots\right)$$

En posant

$$\varphi_x = \frac{\partial \Phi}{\partial x},$$

nous avons

$$\varphi_x\, dx = \varphi_a\, dr_a + \varphi_b\, dr_b ;$$

et les équations de l'équilibre (59 [1]) deviennent

$$\varphi_x\, dx + \varphi_d\, dr_d = o, \ldots$$

Mais

$$dx = \frac{a}{br_b^2}\, dr_a ,$$

ce qui donne

$$(3) \qquad \frac{1}{p_a}\, \frac{a}{br_b^2}\, \varphi_x = \frac{1}{p_d}\, \varphi_d = \frac{1}{p_e}\, \varphi_e = \ldots$$

Ces équations tiennent lieu des équations (4) (**59** [1]) et, avec les équations (1) (**59** [1]), elles déterminent complètement l'équilibre économique.

Lorsqu'il s'agit de biens dont la consommation est indépendante, les équations (4) (**59** [1]) peuvent s'écrire

$$(4) \qquad m = \frac{1}{p_a}\, \varphi_a = \frac{1}{p_b}\, \varphi_b = \ldots$$

On en tire

$$\frac{\partial r_a}{\partial p_a} = p_a\, \frac{\partial m}{\partial p_a}\, \frac{1}{\varphi'_a} + \frac{1}{p_a}\, \frac{\varphi_a}{\varphi'_a} ,$$

succédanés. Mais, dans un cas comme dans l'autre, une souffrance est infligée aux personnes exploitées par les monopoleurs, seulement la souffrance est moindre dans un cas que dans l'autre. Il est bien évident, en effet, que si B devient l'objet d'un monopole, ce n'est pas sans souffrances

$$\frac{\partial r_b}{\partial p_b} = p_b \frac{\partial m}{\partial p_a} \frac{1}{\varphi'_b} ,$$

....

Multiplions la première de ces équations par p_a, la seconde par p_b, etc., et sommons, nous aurons

$$S_a = T \frac{\partial m}{\partial p_a} + \frac{\varphi_a}{\varphi'_a}$$

$$S_a = p_a \frac{\partial r_a}{\partial p_a} + p_b \frac{\partial r_b}{\partial p_a} + \ldots$$

$$T = \frac{p_a^2}{\varphi'_a} + \frac{p_b^2}{\varphi_b} + \ldots.$$

En différentiant l'équation (1) (59 [1]), nous obtenons

$$S_a + r_a = o ;$$

nous aurons donc

$$\frac{\partial m}{\partial p_a} = - \frac{r_a + \frac{\varphi_a}{\varphi'_a}}{T}$$

$$\frac{\partial r_a}{\partial p_a} = \frac{- p_a r_a + \frac{\varphi_a}{p_a} \left(\frac{p_b^2}{\varphi'_b} + \frac{p_c^2}{\varphi'_c} + \ldots \right)}{T \varphi'_a} .$$

Cette dernière équation fait voir que $\frac{\partial r_a}{\partial p_a}$ est une quantité négative. Il suffit, pour cela, de se rappeler que les quantités ϕ'_a, ϕ'_b... sont toutes négatives (30) et que, par conséquent, T est aussi négatif.

La demande de r_a décroît donc quand le prix augmente. Cette conclusion ne subsiste plus, quand la consommation de A n'est pas indépendante de celle de B, parce que, alors, les équations (4) ne subsistent plus, et il faut les remplacer par les équations (3).

qu'un certain nombre d'individus devront, dans leur consommation, remplacer B par C.

En outre, les économistes optimistes s'expriment souvent comme s'ils croyaient que toutes les marchandises ont des succédanés, et que ceux-ci sont assez nombreux pour rendre impossible tout monopole. D'abord, il est des marchandises qui n'ont point de succédanés. Tel est le sel de cuisine. Le chlorure de sodium est absolument indispensable à l'être humain. C'est même pour cela que presque tous les gouvernements se font des revenus en taxant le sel. Ensuite, il est des marchandises qui ont matériellement des succédanés, mais qui en manquent quand on veut demeurer dans les limites des prix existants. Tel est le pétrole. Les économistes optimistes oublient un peu trop facilement les fortunes scandaleuses que se sont faites, en plusieurs pays, les raffineurs de pétrole. S'il était aussi facile que le veulent ces économistes, d'échapper aux effets des monopoles, d'où serait venu l'argent que se sont approprié les raffineurs et celui qu'ils ont distribué aux politiciens et à la presse pour acheter le droit de taxer leurs concitoyens ?

Enfin, il est des marchandises qui ont des succédanés mais en très petit nombre et, alors, le monopole étendu à tout le groupe devient un monopole absolu. Le sucre[2], le tabac, l'alcool, rentrent dans cette catégorie de marchandises.

975. Considérons une marchandise d'un usage général et qui n'a pas de succédanés, par exemple le sel. En Suisse, la consommation, par tête d'habitant, est à peu près de 13,5 k.

(**974**) [2] Léon Say, *Les finances*, p. 87 et suiv. : « Les industries manufacturières et agricoles ont toutes à côté d'elles un concurrent, c'est-à-dire un ennemi intérieur et elles veulent le faire disparaître par la force. La guerre des deux sucres qui se poursuit depuis des années en est un exemple curieux. Il y a des fabricants qui font du sucre brut avec le jus de la betterave, et des raffineurs de sucre qui transforment le sucre brut en sucre comestible... Les fabricants ont voulu, à un certain moment, se passer des raffineurs, qu'ils considéraient comme des spéculateurs vivant à leurs dépens. A force de *peser* sur les législateurs, ils sont parvenus à ralentir et même, à certains moments, à supprimer l'exportation des sucres raffinés... Un jour cependant les deux sucres trouvèrent un terrain commun. Il voulurent avoir le monopole de fournir aux consommateurs la jouissance du sucre. La saccharine, produit chimique, prétend offrir au public la même jouissance par une composition nouvelle ; c'est un intrus. Il faut chasser ces intrus, cette saccharine n'est qu'un produit anti-hygiénique, un remède pharmaceutique dangereux. Il est bientôt fait de la classer parmi les poisons dont le commerce est interdit au dedans. On a parlé, plus tard, d'une autre substance toute différente de composi-

ITALIE

Années.	Sel consommé par tête d'habitant.
	Kil.
1886-87	10,5
1887-88	9,7
1888-89	11,3
1889-90	9,6
1890-91	6,8

En Italie, elle n'est que de 10 k. En Suisse, le sel coûte de 10 à 20 cent. le kil. selon les cantons; en Italie, il coûtait 35 cent. et, depuis 1894, il coûte 40 cent.; le bon sel raffiné coûte 60 et 80 cent. Or, il ne faut pas croire que c'est seulement cette différence de prix qui produit la différence de la consommation. La moindre consommation, en Italie, dépend en partie de ce que le revenu minimum est moins élevé qu'en Suisse.

Semblablement, l'augmentation de la consommation du sucre en plusieurs pays est un nouvel indice du relèvement du revenu minimum (966).

ALLEMAGNE, CONSOMMATION DE SUCRE PAR TÊTE D'HABITANT

Années	Consommation. Kg.	Années	Consommation. Kg.	Années	Consommation. Kg.
1872	5,52	1880	6,48	1888	9,54
1873	6,61	1881	6,94	1889	7,19
1874	7,19	1882	6,65	1890	10,12
1875	6,51	1883	8,35	1891	10,54
1876	7,62	1884	8,11	1892	10,58
1877	5,66	1885	10,40	1893	10,98
1878	6,74	1886	7,40	1894	11,20
1879	6,84	1887	7,72		

De 1890 à 1892, la consommation annuelle du sucre, par tête d'habitant, est à peu près de 14 k. en Suisse, et seulement de 2,6 k. en Italie. En Suisse, le sucre coûte 50 cent. le kilog (au détail); en Italie, 1 fr. 80. Si le revenu mini-

tion, ayant aussi la propriété de fournir la jouissance sucrée. Les mêmes procédés ont été employés contre cet ennemi de l'ordre public. »

Le *Monde Economique*, du 25 juillet 1896, a cette note très significative: « Parmi les intérêts privés subventionnant certains journaux, on parle moins, actuellement, de l'industrie du sucre, malgré ce qui se prépare sur le terrain législatif. Elle paraît avoir payé moins depuis 1891; peut-être éprouve-t-elle quelque fatigue. L'industrie des pétroles verse encore un peu, dit-on; mais ce seraient surtout les marchands de métal blanc qui feraient en ce moment, à beaux deniers comptants, la guerre à l'intérêt public ».

Pendant ce temps, les politiciens, qui non sans avoir de bonnes raisons, protègent ces agissements, se posent en défenseurs du droit de propriété et disent, en des discours fort éloquents, qu'ils se trouveront toujours sur le chemin des socialistes, attaquant la propriété privée. Ces euphémismes signifient simplement que s'approprier le bien d'autrui est chose licite, quand on appartient à une certaine coterie; illicite, quand on appartient à une autre.

mum était le même dans les deux pays, on pourrait conclure de ces chiffres que, quand le prix devient un peu plus que triple, la consommation se réduit à une fraction qui est entre le cinquième et le sixième de la consommation primitive.

Mais la différence, certainement considérable, qu'il y a entre les revenus minima des deux pays, rend cette conclusion fausse.

976. En Angleterre, aucun impôt ne grève la consommation du sucre et, grâce aux primes d'exportation accordées par plusieurs Etats, le peuple anglais paie son sucre très bon

ANGLETERRE R. U.

Année	Prix du Cwt.[1] de sucre	Consommation de sucre par tête d'habitant	Année	Prix du Cwt. de sucre	Consommation de sucre par tête d'habitant
	shill.	lbs.		shill.	lbs.
1875	30,33	57,39	1885	18,15	69,04
1876	29,45	53,77	1886	16,70	61,91
1877	33,79	59,33	1887	15,63	68,80
1878	29,26	53,74	1888	17.54	66,02
1879	27,39	60,29	1889	19,69	72,12
1880	29,23	58,00	1890	16,32	68,71
1881	28,93	61,46	1891	16,51	75,45
1882	28,67	64,42	1892	17,06	73,12
1883	27,22	65,85	1893	18,36	74,28
1884	20,89	66,67	1894	15,52	76,04

[1] 1 *Cwt* = 50 kg. 802; 1 *shill.* = 1 fr. 25; 1 *lb.* = 0 kg. 454.

marché, et la consommation dépasse 32 kilog. par tête d'habitant. Les impôts que les classes dirigeantes extorquent au peuple, en France, ont réduit, en ce pays, la consommation à près de 11 k. Le peuple français paie pour enrichir les fabricants de sucre et leurs bons amis politiciens, et pour procurer à bon marché le sucre au peuple anglais. Il est intéressant de suivre l'augmentation de la consommation du sucre en Angleterre, parallèlement à la réduction des prix. On peut prendre pour le prix en gros, celui qui est donné par le *Statistical Abstract*, à l'importation, pour le prix du sucre raffiné. Pour obtenir les quantités « consommées », on réduira les quantités de sucre brut en quantités de sucre raffiné. On peut compter à peu près 90 de sucre raffiné pour 100 de sucre brut. Mais les quantités ainsi obtenues ne représentent pas la vraie consommation. Il existe des stocks, qui tantôt s'accroissent, tantôt diminuent; la quantité de sucre importée en une année n'est donc pas égale à la quantité consommée cette année même. C'est ce qui explique, en grande partie, les irrégularités des chiffres du tableau que nous venons de donner. Pour atténuer les perturbations causées par l'existence des stocks, il faut prendre des moyennes pour un certain nom-

22

bre d'années. C'est en 1883 que commence à se dessiner une forte baisse du prix du sucre. Prenons donc les moyennes, avant et après 1883, pour connaître l'influence de cette baisse.

Moyennes du prix et de la consommation du sucre en Angleterre

Années	Prix	Consommation
1875-83	29,36	59,36
1884-94	17,49	70,20

Nous verrons, alors, que le prix ayant été réduit à 0,73 de sa valeur primitive, la consommation a augmenté de manière à devenir 1,18, sa valeur primitive étant supposée 1.

La dépense totale a été réduite. En multipliant le prix par la consommation moyenne par tête, on trouve 1743, de 1875 à 1884; et 1228, de 1884 à 1894.

977. L'augmentation du prix d'une marchandise qui n'a pas de succédanés a pour effet immédiat d'en restreindre la consommation (70). L'augmentation du prix d'une marchandise qui a des succédanés peut, au contraire, avoir pour premier effet d'augmenter la consommation.

Pour nous rendre compte de cet effet, en apparence paradoxal, considérons un exemple. L'alimentation constitue le principal chapitre du budget des classes pauvres. Supposons que des individus de ces classes se nourrissent de viande, de pain et de pommes de terre. Le pain vient à augmenter de prix. Les individus considérés tâcheront de réduire les dépenses en dehors de l'alimentation, mais ils n'épargneront ainsi que fort peu de chose. La réduction devra s'étendre à l'alimentation elle-même, et ils devront renoncer à l'usage de la viande. Mais, par là même, ils se trouveront dans la nécessité de manger une plus grande quantité de pain. Le premier effet d'une hausse du prix aura donc été de faire augmenter la demande de pain. Si la hausse continue, les individus considérés devront faire de nouveaux sacrifices. Après avoir renoncé à l'usage de la viande, pour se nourrir de pain, ils devront encore substituer au pain les pommes de terre. Alors, la consommation diminuera [1].

978. Plusieurs auteurs ont observé que le *premier* effet d'une disette n'était pas de faire diminuer la consommation

(**977**) [1] Supposons que les consommations de A et de B soient reliées par l'équation (1) (974) :

$$r_a + br_b = a \quad (1)$$

La dépense que fait l'individu pour ces consommations est

$$k = p_a r_a + p_b r_b \quad (2)$$

du pain, mais ils se sont entièrement mépris sur les causes de ce phénomène. C'est ainsi que Malthus (*Essai etc.*, liv. III, chap. V, p. 357, trad. franç.) dit : « Il semble que l'on n'ait pas assez fait attention à une cause particulière de cherté. Le prix du blé, en temps de rareté dépend beaucoup moins du déficit réel que de l'espèce d'obstination avec laquelle on persiste à vouloir en soutenir la consommation au même degré ». Ce que Malthus appelle *obstination* est simplement le phénomène qui s'observe dans la phase dans laquelle les classes les moins aisées sont contraintes, peu à peu, de renoncer à des aliments de qualité supérieure et de se contenter de pain. Malthus cite encore une opinion, qu'il désapprouve : « Il a été affirmé par quelques personnes, que les hauts prix ne diminuent pas la consommation ». C'est toujours le même phénomène mal observé et mal interprété.

979. A la fin du XVII[e] siècle, Gregory King a cru avoir découvert le rapport existant entre la quantité de blé consom-

De ces deux équations, l'on tire

$$(3) \quad \begin{cases} r_a = \dfrac{bk - ap_b}{bp_a - p_b}, \\ r_b = \dfrac{ap_a - k}{bp_a - p_b}. \end{cases}$$

Supposons que A soit une marchandise *supérieure,* par exemple la viande, et que B soit une marchandise inférieure, par exemple le pain.

Quand $r_b = o$, on a $r_a = a$; la dépense est alors

$$k = a\, p_a\,,$$

c'est, évidemment, le maximum ; par conséquent, le numérateur de la seconde des formules (3) est positif. Cela étant, on voit de suite que, quand p_b augmente, r_b augmente aussi. L'augmentation du prix de p_b a donc pour premier effet d'en faire croître la consommation.

Quand l'individu considéré est obligé de ne plus consommer de A, et se trouve réduit à consommer B et une autre marchandise C, *inférieure* à B, on a des équations analogues aux précédentes, et les équations (3) sont remplacées par les suivantes

$$r_b = \frac{c\,k' - a'\,p_c}{c\,p_b - p_c}\,,$$

$$r_c = \frac{a'\,p_b - k'}{c\,p_b - p_c}.$$

Maintenant, on voit que, si p_b continue à augmenter, r_b diminue.

LOI DE GREGORY KING

Récolte	Prix du blé
1	1
0,9	1,3
0,8	1,8
0,7	2,6
0,6	3,8
0,5	5,5

La récolte normale est représentée par 1. Le prix qui lui correspond est aussi pris pour unité.

mée et le prix de cette céréale. Gregory King parle de la quantité de blé récoltée, parce que, de son temps, c'était à peu près la même chose que la quantité consommée.

La loi de King était-elle exacte quand elle a été formulée ? Nous n'en savons rien. Mais ce qui est certain, c'est qu'on ne saurait l'appliquer actuellement à l'Angleterre. Le revenu minimum s'est considérablement relevé et le pain n'est plus l'aliment principal des ouvriers.

980. Actuellement, en Angleterre, on ne saurait observer d'une manière bien nette les effets d'un déficit de la quantité de blé destinée à la consommation, parce que, grâce au libre échange et à l'accroissement de la richesse, les mauvaises récoltes soit en Angleterre, soit à l'étranger, ne paraissent guère réduire sensiblement la consommation du peuple anglais.

ANGLETERRE[1] R. U.

Années	Quantité de blé récolté en Angleterre	Quantité de blé consommé par tête d'habitant	Prix du *quarter* de blé	
	Millions de *bushels*	Kilog.	Shill.	Pence
1884	80,22	148	35	8
1885	77,59	167	32	10
1886	61,47	133	31	1
1887	74,32	159	32	6
1888	71,94	156	31	10
1889	73,20	154	29	9
1890	73,35	157	31	11
1891	72,13	164	37	0
1892	58,56	158	30	3
1893	49,25	152	26	4
1894	59,17	161	22	10

En 1893, la récolte, en Angleterre, présente un déficit d'au moins trois dixièmes sur une récolte normale. Le prix du blé aurait dû devenir plus que double, selon Gregory King. Au contraire, ce prix diminue.

981. Lorsque les marchandises de première nécessité changent de prix, la consommation des classes riches varie fort peu, en général.

(**980**)[1] La quantité de blé consommée n'est pas exactement la quantité réelle, car les variations des stocks sont inconnues. Le *Statistical Abstract* donne les quantités de blé et de farine qui ont été importée pour la consommation du pays *(retained for home consumption per head of the total population of the United Kingdom)*. Nous avons, naturellement, considéré les quantités de blé correspondantes aux quantités de farine qui sont indiquées. A ces quantités de blé importées il faut ajouter celles qui sont produites dans le pays. Nous avons, pour cela, tenu compte de la quantité récoltée, moins un huitième, pour la semence.

On a bien ainsi, à peu près, les quantités destinées à la consommation. Mais la consommation d'une année peut empiéter sur celle d'une autre, et l'existence des stocks rend irréguliers les chiffres que nous trouvons pour la consommation annuelle (976).

Les quantités consommées par ces classes demeurent constantes, la dépense seule varie. Pour les classes les plus pauvres, c'est l'inverse qui a lieu. Ces classes dépensent à peu près tous leurs revenus pour acheter des objets de première nécessité. C'est donc la dépense totale qui demeurera à peu près constante et la quantité consommée qui variera.

982. La forme de la courbe des revenus fait voir qu'il suffit d'une réduction ne s'étendant qu'aux classes qui jouissent d'un revenu fort modeste, pour que le total de la consommation soit considérablement réduit. En effet, supposons, par exemple, que quand le prix du blé vient à augmenter, les personnes ayant plus de trois mille francs de revenu ne réduisent nullement leur consommation de pain, et demandons-nous quel effet aura, sur le total de la consommation, la réduction de la consommation des personnes ayant moins de 3000 fr. de revenus.

Si, pour avoir une moyenne, on prend $\alpha = 1,5$ et que l'on suppose le revenu minimum égal à 400 fr., on trouve que les personnes ayant plus de 3000 fr. de revenus, ne forment que le 4,9 $^0/_0$ du total de la population. Les personnes ayant moins de 3000 fr. de revenus forment donc à peu près le 95 $^0/_0$ de la population. La proportion dans laquelle se réduit la consommation totale, ne diffère donc guère de la proportion dans laquelle se réduit la consommation de la classe moins aisée. C'est sur cette classe que retombe tout le poids des impôts indirects qui frappent des objets de première nécessité.

983. Si nous pouvions connaître la consommation des différentes classes sociales, nous aurions une mesure bien plus sûre de leur bien-être que celle qui nous est fournie par leurs revenus. Nous pourrions aussi mieux nous rendre compte de ce qu'elles coûtent à la société en comparaison des services qu'elles rendent. Quand on propose de substituer des employés d'un état socialiste aux entrepreneurs actuels, on suppose implicitement que ces employés consommeront moins, et produiront plus et mieux que les entrepreneurs.

Malheureusement, il est impossible, dans l'état actuel de nos connaissances, de savoir ce que consomment les différentes classes de la société. Nous sommes donc obligés de nous contenter de notions générales et souvent assez imparfaites.

984. On emploie deux méthodes pour évaluer la consommation. Celle des relevés statistiques des douanes et de la production, et celle des budgets individuels. La première ne peut donner qu'une moyenne et est toujours incertaine pour les quantités; la seconde donne bien des chiffres exacts pour

quelques familles, mais on ne peut pas savoir si celles-ci représentent la moyenne de leur classe. Les deux méthodes ayant chacune ses avantages et ses inconvénients, ne doivent pas s'opposer l'une à l'autre, mais, au contraire, se compléter l'une par l'autre.

985. L'école de Le Play, continuant l'œuvre de son fondateur, a publié un très grand nombre de monographies de familles d'ouvriers. Mr Cheysson a réuni ces monographies dans un tableau synoptique. Il y a là des documents précieux dont la science pourra tirer parti. En Angleterre, aux Etats-Unis, etc., on a publié de ces monographies.

Elles sont généralement muettes sur un point très important ; celui des impôts directs et indirects qui grèvent les familles. Les impôts indirects qui sont le fait de la protection mériteraient surtout d'être étudiés. C'est ce qu'a fait, pour une famille parisienne, Mr Beaurin-Gressier, dans un excellent mémoire publié dans le Journal de la Société de statistique de Paris, 1896.

986. En général, la dépense pour le pain demeure à peu près constante dans certaines limites des revenus, ce qui fait que si on l'exprime en pour cent du revenu, elle est beaucoup plus grande pour les petits revenus que pour les grands. Dans les budgets d'ouvriers anglais, on trouve une dépense annuelle de 8 £ 5 s. 11 pour des revenus de 50 £ à 60 £, et de 9 £ 2 s. pour des revenus de 150 £. Mais il y a aussi des anomalies, dues probablement à ce que le pain est remplacé parfois par d'autres aliments.

Les dépenses pour l'habillement varient à peu près proportionnellement au revenu. Les dépenses pour le loyer croissent au moins proportionnellement au salaire, et souvent plus.

987. Parmi les documents publiés par l'enquête anglaise de 1889, il en est un très digne de remarque ; c'est le budget d'un ébéniste qui a tenu des comptes en règle depuis 1850 jusqu'en 1886. Il nous donne l'histoire complète d'une famille ouvrière.

Années	I	II	III
	se. j.		£ s. d.
1851	42.0	60	42.13.2
1864	52.3 1/2	57 1/2	99.12.0
1871	—	53	97. 9.0
1875	53.0	51 1/4	99. 3.3
1882	—	54	87.11.4

I = semaines (*se.*) et jours (*j.*) de travail en une année. — II = nombre d'heures de travail par semaine. — III = salaire annuel.

Le chef de famille obtient des salaires plus élevés probablement à mesure que croît son habileté, mais aussi grâce au progrès général du prix du travail. Le nombre d'heures de travail par semaine va en diminuant à partir de 1890. Le chef de famille travaille comme fabricant de pianos. A ses gains s'ajoutent ceux des

membres de la famille. L'élevage des enfants est au fond une forme d'épargne. Dès 1857, apparaît un gain, sous le nom de Fanny, qui doit être celui de la femme ; après, on trouve les gains des enfants (Tom, Fred, Kate, etc.), qui finissent par faire une somme importante.

	£ s. d.
1872	
Chef de famille	90. 7.6
Sa mère	7.10.0
Tom	10.18.6
Fred	3. 1.6
Kate	3.15.0
1879	
Chef de famille	76. 6.9
Tom	20. 6.0
Fred	18.14.0
Harry	24. 7.8
1885	
Chef de famille	75. 1.5
James	26. 0.0
Fred	6.15.0
Harry and Emma	11. 9.0

A son métier d'ébéniste et de fabricant de pianos, le chef de famille ajoute le métier de logeur, c'est ce qui explique les dépenses considérables qu'il fait pour le loyer, et aussi les impôts qu'il paie de ce chef. Au fond, ces impôts ne sont pas entièrement payés par lui, il s'en décharge en partie sur les personnes qu'il loge. Tant qu'il est lui-même en pension, il ne paie pas d'impôt. Ceux qu'il paie quand il a loué une maison pour son compte, sont : la taxe des pauvres (*Poor rates*) ; la taxe sur les maisons (*House duty*) et la taxe pour l'eau, laquelle n'est pas à vrai dire un impôt mais bien le prix d'une marchandise.

	£ s. d.
1855	
Loyer	11. 1. 0
1861	
Loyer	10.11. 6
1871	
Loyer	13. 0. 0
1866	
Loyer	46.13. 0
Poor rates	8. 4. 1
House duty	15. 9
Eau	19. 0
Total	56.11.10
Reçu des locataires	55. 5. 9
1868	
Loyer	45. 0. 0
Poor rates	8.16. 2
House duty	1.11. 6
Eau	1.18. 0
Total	57. 5. 8
Reçu des locataires	58.19. 3
1874	
Loyer	39.12. 0
Poor rates	7.15. 0
House duty	1.11. 6
Eau	18. 0
Total	49.16. 6
Reçu des locataires	38.15. 0

La taxe des pauvres est un fort mauvais impôt, car elle grève le travailleur pour aider le plus souvent le fainéant. Mais enfin, elle revient au moins à la classe pauvre, et notre ébéniste ne paie pas de taxe pour satisfaire la vanité de la classe gouvernante ni pour enrichir les parasites qui se partagent le produit des droits protecteurs.

On observera que sur les consommations du ménage, il n'y a d'impôts indirects que sur le charbon (impôt spécial à Londres), le thé et la bière. Ce sont des droits purement fiscaux ; les produc-

1885	£. s. d.
Loyer	35. 8. 0
Poor rates	7. 4.11
House duty	1. 8. 6
Eau	2.12. 0
Total	46.13. 5
Reçu des locataires	48.10. 0

teurs indigènes ne jouissant pas du moindre privilège.

988. Un exemple en sens contraire est fourni par l'Italie. Nous avons calculé exactement ce que payait, grâce aux droits protecteurs et aux impôts, une famille d'artisans vivant à Florence[1], gagnant 2,380 fr. par an, et nous avons trouvé :

ÉBÉNISTE ANGLAIS (1886)

Moyenne de la consommation par semaine pour la famille, composée de 6 personnes des âges de 84, 64, 57, 34, 8, 6 ans.		£ s. d.
Pain et farine	7 *quart.*	0.3. 2 1/2
Viande	10 *lbs*	0.5.10
Beurre	1 1/2 *lb*	0.1. 9
Lard	2 »	0.1. 2
Fromage	1 »	0.0. 8
Thé	3/4 »	0.2. 0
Sucre	4 »	0.0. 8
Lait		0.1. 2
Légumes		0.3. 6
Gaz (éclairage et chauffage)		0.2. 6
Charbon		0.1. 0
Bière	3 *pints*	0.3. 6
Autres dépenses		0.2. 1/2
Total		1.9. 0

	Sommes absolues en francs.	Pour cent du montant de la dépense annuelle.
A l'Etat	346,74	14,7
A la Ville	119,22	5,0
A la Province	10,37	0,4
Aux producteurs nationaux	89,30	3,8
Total	565,63	23,9

Miss Miranda Hill a donné, dans la *Nineteenth Century*, le budget d'une famille anglaise; M. Crofts, secrétaire de la *Liberty and property defence league*, a bien voulu nous donner les renseignements nécessaires sur les taxes relatives à

(**988**) [1] *Journal des Economistes*, septembre 1890. Depuis les droits protecteurs sur le blé ont été augmentés, ainsi que les droits fiscaux sur le pétrole et les droits fiscaux et protecteurs sur le sucre. Nos chiffres sont donc au-dessous de la vérité. C'est, au reste, ce qu'observait déjà, à l'époque où ils furent publiés, Mr H. E. O'Neill, consul d'Angleterre à Livourne, en les reproduisant, après les avoir vérifiés, dans « *Report on the octroi duties in Italy* », 1891.

un tel budget. On trouve ainsi que cette famille, qui gagne et qui dépense 1 915 fr. par an, paye :

Au gouvernement, *Imperial taxes :*		
Soit : sur le thé, le cacao, la bière . . .	Fr.	24,05
Il faut ajouter, pour l'impôt du gouvernement sur les maisons, *Inhabited house duty.* .	»	8,92
Total des taxes payées au gouvernement.	Fr.	32,97
Taxes locales : *Local rates :*		
Soit : pauvres, police, éducation, pompiers, éclairage et nettoyage des rues, taxe pour l'eau, etc.	»	60,—
Total général des taxes payées.	Fr.	92,97

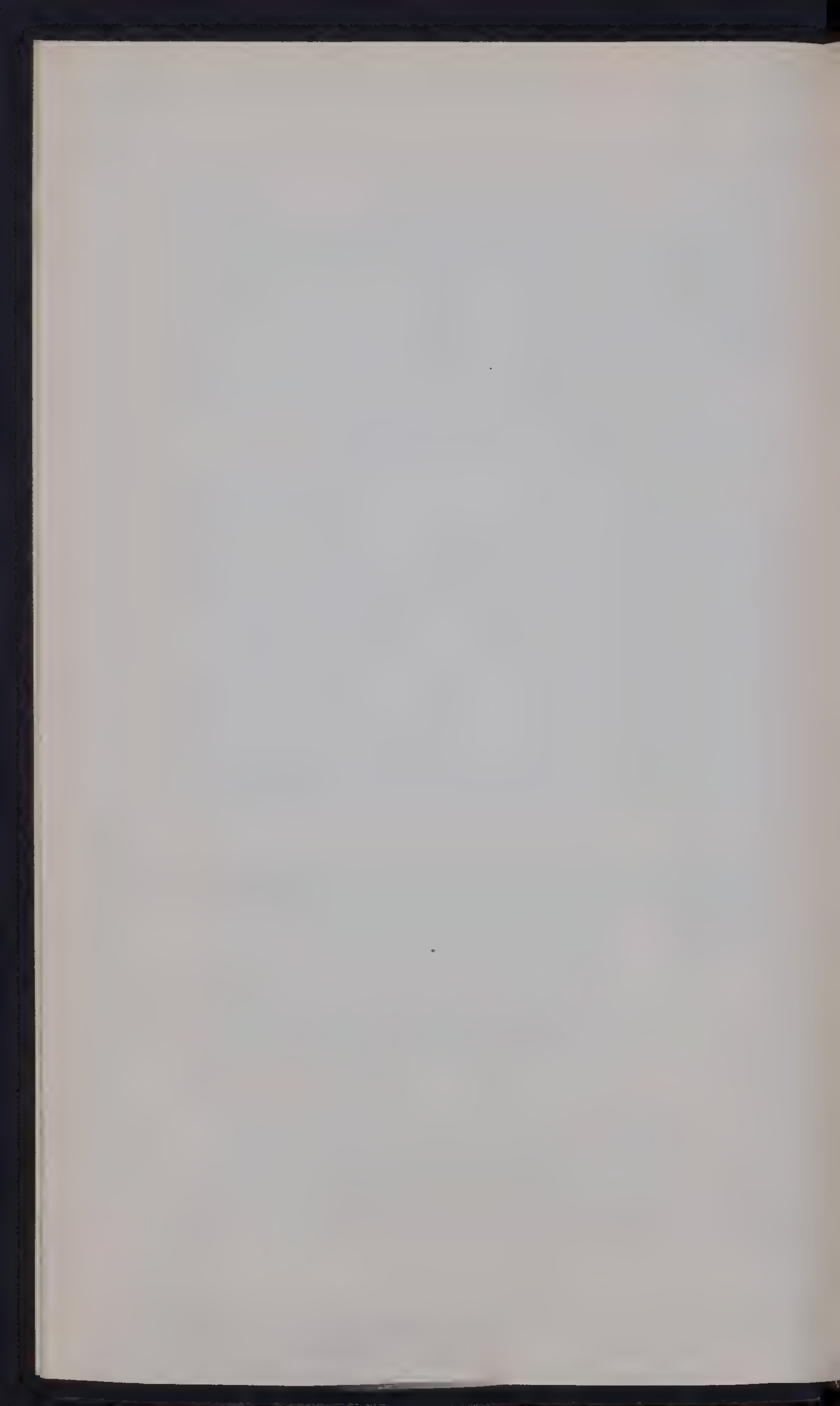
Soit seulement 4,85 $^0/_0$ du revenu.

Cette différence énorme entre les charges qui grèvent l'ouvrier italien et l'ouvrier anglais, est une des raisons de la prospérité de l'industrie anglaise et de la décadence de l'industrie italienne.

989. Le *Giornale degli Economisti*[1] donne la monographie d'une famille de manouvriers, en Romagne. Le gain de cette famille était de 586 *lire,* 72 en un an. Les impôts indirects et les droits protecteurs enlèvent à cette famille 57 lire, 90, c'est-à-dire 9,89 $^0/_0$ du revenu[2]. Il faut observer que nous sommes arrivé à la limite où le revenu peut à peine suffire pour maintenir les forces de l'individu.

(**989**)[1] Novembre 1892. — Contessa Maria Pasolini, *Monografia di alcuni operai braccianti nel comune di Ravenna.*

(**989**)[2] Pour les détails de ce calcul voir : *Giorn. degli Econ.* décembre 1892.



CHAPITRE II. — La physiologie sociale.

990 à 1001. Hétérogénéités sociales. Les races. — 1002 à 1007. Mouvements de l'agrégat social, considérés en rapport avec la courbe des revenus. Le mouvement de la population et le mouvement de la richesse. — 1008 à 1011. Les forces naturelles qui agissent pour déterminer les inégalités des hommes. — 1012 à 1023. Théories des organisations socialistes. — 1024 à 1026. La répartition des titulaires des revenus. — 1027 à 1031. La sélection zoologique dans la société. — 1032 à 1041. Divisions des occupations des hommes. — 1042 à 1050. La spoliation, ses causes et ses effets. — 1051 à 1061. Les classes sociales et leurs luttes. — 1062 à 1068. Les solutions erronées des questions sociales et la nécessité de considérer synthétiquement les phénomènes sociaux, pour en avoir une théorie réellement scientifique.

990. Les sociétés dont nous avons représenté la répartition des revenus, Fig. 48, ne sont pas homogènes. Elles diffèrent, d'abord, entre elles. Cette différence a été reconnue de tout temps et, même fort souvent, exagérée (605). Ensuite, la même société ne forme pas un tout homogène, elle se compose d'individus, de classes d'individus, hétérogènes. Ces différences ont été également connues de tout temps[1]; mais

(**990**) [1] Platon, *de rep.*, lib. III, 21, p. 415, donne la forme mythique à la doctrine de l'hétérogéneité sociale : « vous qui êtes dans la cité, vous êtes tous frères, mais le dieu qui vous a formé a mêlé, au moment de la naissance, de l'or dans la nature de ceux d'entre vous qui sont propres à commander, par conséquent ils sont les plus honorables ». — *διὸ τιμιώτατοί εἰσιν* (notez l'erreur de la conclusion) ; « il a mêlé de l'argent dans la composition des auxiliaires (*ἐπίκουροι*), du fer et de l'airain dans la composition des agriculteurs et des autres artisans. » Platon n'admet pas la fixité de ces races, et il dit qu'il peut se faire qu'un citoyen de la race d'argent naisse d'un citoyen de la race d'or, et vice-versa. Aristote, *Pol.*, II, 2, 15, ne tenant pas compte de cette observation, exagère un peu la doctrine de Platon. Nous avons déjà parlé de la théorie de *l'esclavage naturel* (667) ; elle se rattache à la théorie plus générale de l'hétérogénéité sociale.

Le Dante, *Paradiso*, VIII, 118 et suiv., commence par observer que, pour que la société subsiste, il faut qu'à la diversité des professions correspondent des natures humaines différentes. C'est pour cela (notez l'erreur habituelle des causes finales), qu'il faut que, dès la naissance, les hommes soient différents : *Dunque esser diverse* || *convien de' vostri effetti le radici :* || *perchè un nasce Solone, ed altro Serse,...* Mais c'est la divine Providence, non l'extraction qui différencie ainsi les hommes. La nature ferait toujours l'enfant semblable à ses parents, si la divine Providence n'en disposait

ce n'est qu'à notre époque, que des tentatives d'explications réellement scientifiques ont pu se produire.

991. Les races. Les recherches de l'anthropologie moderne ont fait voir que les agrégats humains auxquels on donnait jusqu'à présent le nom de races, n'ont aucun des caractères qui caractérisent les races zoologiques. Dans un même peuple, on rencontre des individus appartenant à des types essentiellement différents, qu'aucun zoologiste n'hésiterait à nommer des races, s'il s'agissait d'animaux. Ce fait est de grande importance pour la science sociale.

« Une race — dit Mr Lapouge[1] — est l'ensemble des individus possédant en commun un certain type héréditaire. La notion de race est d'ordre zoologique, rien que zoologique ».

992. Les êtres humains, considérés à d'autres points de vue que celui de la zoologie, forment d'autres agrégats naturels. Il y a d'abord l'agrégat formé par des individus parlant la même langue, ou des langues d'une même famille. Ce caractère a été longtemps pris pour celui d'une race zoologique, mais dans l'état présent de la science, une telle interprétation doit être rejetée[1]. Nous avons, ensuite, des agré-

autrement. La société devrait mettre chaque homme à la place que lui assigne le caractère originel qu'il a reçu : elle fait souvent le contraire et tombe ainsi dans l'erreur : *Ma voi torcete alla religïone || tal che fu nato a cingersi la spada, || e fate re di tal ch'è da sermone ; || Onde la traccia vostra è fuor di strada.*

Deux conceptions se dégagent de ces doctrines, qui furent communes à l'antiquité et au moyen-âge : 1° La conception d'une hétérogénéité originelle des hommes. 2° Une négation plus ou moins absolue de la persistance des races dans une même société, l'hétérogénéité étant déterminée par le hasard ou par la Providence.

(**991**) [1] *Les sélections sociales,* Paris, 1896, p. 8. Il y a dans ce livre, comme dans ceux de Mr Lombroso, un singulier mélange de vérités et d'erreurs, de propositions scientifiques et d'affirmations dépourvues de bases réelles.

(**992**) [1] Mr Lapouge, *loc. cit.,* p. 8, dit : « Il est bien entendu que dans l'état actuel de la science on ne doit jamais parler de race latine, race germanique, race slave (Voyez la note suivante). Ces expressions fautives, qui ont joué un si grand rôle dans la politique de nos pères, avaient pour origine une confusion tout à fait puérile faite par les linguistes entre la communauté d'origine des peuples et celle des langues. On croyait alors que chaque groupe de population avait emporté la langue du pays de ses ancêtres et l'avait conservée en la modifiant seulement suivant son génie propre. L'arbre généalogique et les affinités des peuples pouvaient être, d'après cette conception, facilement retrouvés par l'étude des rapports et de la filiation des langues. La découverte de l'homme quaternaire et de la prodigieuse ancienneté des races a fait évanouir ce système, fondé sur le récit de la dispersion ».

gats d'individus de races différentes vivant sur un même sol, sous les mêmes institutions, et finissant par parler la même langue. L'influence d'un même ambiant et d'une communauté psychique, finit par donner à ces individus certaines tendances communes.

« Métis et sujet de race pure et de toutes races vivent soumis aux mêmes influences mésologiques, aux mêmes causes de sélection. De là, une tendance à la convergence, par la conservation exclusive des individus de toute race dont le type psychique se rapproche d'une certaine moyenne. Ainsi se forment les nations et les caractères nationaux, et les évènements historiques ont beau morceler les groupes ainsi constitués, il reste toujours un peu d'attraction entre les parties disjointes, et une antipathie particulière pour les groupes sociaux d'autre origine. Des gens de race très différente arrivent ainsi à se sentir plus solidaires entre eux qu'avec leurs congénères étrangers, évolués dans un groupement différent. C'est un peu à cet ordre de faits que correspond la notion de race des diplomates et des linguistes. Il faudrait lui trouver un autre nom, car ce mode de groupement, à la fois naturel et factice, est à peu près l'opposé de ce que les zoologistes appellent race; il y a antagonisme de race et de *cela*. Peuple, nation, nationalité sont des termes égalemont impropres; ils ont, comme celui de race, un sens exact, préexistant, qu'il n'est pas permis de détourner de sa valeur primitive, sous peine de confusion [2] ».

993. Les préjugés nationaux favorisent la doctrine de l'hétérogénéité des différentes sociétés; au contraire, une classe très étendue de préjugés porte à méconnaître l'hétérogénéité des individus d'une même société. Beaucoup de personnes se rallient, plus ou moins explicitement, à des théories

(**992**) [2] Lapouge, *loc. cit.*, p. 10. Notre auteur ajoute : « J'ai proposé *ethne* ou *ethnie*, vocables dont le premier est plus correct, le second plus facile à prononcer ».

Si l'économie politique et la science sociale doivent devenir de vraies sciences, il faudra, en effet, qu'elles aient une terminologie exacte et rigoureuse. Mais, actuellement, il vaut peut-être mieux ne pas trop heurter les préjugés existants, sauf en des cas de nécessité absolue. Au fond, il n'y a pas de bien graves inconvénients à ce qu'on continue de parler de race latine, germanique, etc., pourvu qu'il soit bien entendu que ce sont, en réalité, des « ethnies » et non de vraies races zoologiques que l'on a voulu ainsi désigner. Le lecteur doit avoir cette observation présente toutes les fois que, dans le cours de cet ouvrage, nous employons les termes de race latine, etc. De même, lorsque nous n'avions pas besoin de distinguer l'ophélimité de l'utilité, nous avons parlé simplement de l'utilité, ainsi que nous l'avons déjà dit au § 16.

qui, poussées à l'extrême, admettent que tous les hommes naissent égaux, et que les différences que l'on observe entre eux sont dues uniquement à l'éducation qu'ils ont reçue et à la condition sociale dans laquelle ils se trouvent. Ces théories sont en complet désaccord avec les faits et, par conséquent, insoutenables. La chose est particulièrement évidente quand il s'agit de différences intellectuelles. Il est absurde de prétendre qu'au moyen d'un système d'éducation appropriée, on pourra faire un Newton du premier enfant venu. De tout temps, on a dit qu'on naissait poète. Tout éducateur sait qu'il est de fort bons esprits absolument rebelles à l'étude de certaines sciences, telles que les mathématiques. Ces différences étant admises, au point de vue intellectuel, il est singulier qu'on éprouve tant de difficulté à les étendre dans le domaine de la morale. Il faut voir en cela un des nombreux effets de cette tendance anti-scientifique qui nous porte à vouloir subordonner les faits à nos théories, au lieu de subordonner nos théories aux faits.

994. En réalité, les qualités innées qui permettent à l'éducation de développer une conscience morale très délicate, se rencontrent peut-être aussi rarement que les qualités innées nécessaires pour former un bon mathématicien, un bon littérateur, un bon peintre. Sous la pression des faits, les hommes sont obligés d'accepter, en pratique, certaines vérités que leurs préjugés les portent, ensuite, à nier en théorie. Ainsi un banquier vous dira qu'un de ses commis n'a pas les qualités qui sont nécessaires pour la banque[1], qu'il est vif, emporté, et qu'il cède trop facilement à ses passions. Mais si l'on répond à ce même banquier : « les défauts innés que vous venez de reconnaître à ce jeune homme influeront certainement sur sa conduite morale » ; on verra peut-être notre

(**994**) [1] Courcelle-Seneuil, *Traité des opérations de banque*, 1857, p. 392, dit fort bien : « Le banquier doit posséder, à un certain degré, les qualités qui distinguent tout homme d'affaire... Celui qui a les nerfs irritables, l'imagination active, le cœur trop sensible, la mémoire défectueuse, l'intelligence ardente, inquiète, mobile, doit embrasser une autre profession. L'homme dont l'esprit est paresseux et lent à comprendre, ou le caractère indécis, doit aussi éviter la banque, celui de tous les commerces qui supporte le moins la médiocrité ».

Il cite ensuite l'opinion de Gilbart, praticien très distingué : « Le talent du banquier résulte de l'assemblage d'un certain nombre de qualités dont aucune en particulier n'est éclatante, mais qu'il est rare de trouver réunies en la même personne... Le grand nombre des faillites qui ont eu lieu dans ce commerce depuis cinquante ans, prouve que les bons banquiers sont aussi rares que les bons praticiens en tout autre genre ».

homme, si on lui donne le temps de la réflexion, se récrier et déclarer que cette influence n'existe pas.

995. Les manières dont la doctrine de l'hétérogénéité sociale a été présentée n'ont pas peu contribué aussi à la faire rejeter par beaucoup de personnes.

(α) On a voulu trop se hâter de tirer des conséquences pratiques de théories encore incertaines, et qu'on aurait dû, au contraire, étudier exclusivement dans le but de les perfectionner. Toutes ces conséquences sont fausses, ce qui fait paraître également erronées les prémisses desquelles on prétend qu'elles découlent.

(β) On s'est trop hâté de vouloir déterminer rigoureusement les caractères qui différencient les genres et les espèces que l'on établissait dans la société. C'est le défaut habituel de trop vouloir préciser, que nous avons déjà rencontré en beaucoup d'autres théories (201, 752[2]). Reconnaître l'existence de certaines variétés et déterminer d'une manière rigoureuse tous les caractères qui les différencient, sont deux choses essentiellement différentes. Tout le monde reconnait que le liquide appelé vin ne forme pas un tout homogène, qu'il présente un très grand nombre de variétés; pourtant, nous ne saurions, au moyen de l'analyse chimique, séparer des variétés que le goût nous fait connaître comme étant absolument distinctes. On peut, de même, accepter les grandes lignes de la théorie de Mr Lombroso sur le criminel-né, sans devoir, en même temps, admettre les caractères *anatomiques*, au moyen desquels Mr Lombroso veut distinguer le criminel-né des autres hommes. On peut reconnaître l'existence des races naturelles que nous révèle l'anthropologie moderne, et douter de certains des caractères au moyen desquels on veut distinguer ces races.

996. (995 α) En traitant de la théorie de la tutelle, nous avons déjà vu un exemple des fausses conséquences pratiques de la théorie de l'hétérogénéité sociale et des raisonnements lâches et incorrects qu'on emploie pour déduire ces conséquences. Dire qu'il existe dans la société des hommes possédant certaines qualités à un degré plus éminent que d'autres, et dire qu'il existe une classe d'hommes absolument *meilleurs* que le reste de la population, n'est déjà pas la même chose. Mais quand, ensuite, on ajoute que ces hommes « meilleurs » « doivent » gouverner les autres, on tombe en plein dans l'erreur, en déduisant une conséquence illogique (667) de prémisses dont le sens est équivoque.

997. Il en est de même quand on parle d'un prétendu « droit » qu'auraient certaines races, que l'on nomme « su-

périeures », de dominer les autres, ou quand on nous dit gravement qu'il est des races et des pays où la civilisation ne peut naître spontanément et qui « doivent » la recevoir par importation[1]. Il se peut bien que ce fût là le cas du Mexique par rapport à la France, mais les Mexicains ayant été les plus forts, le « droit » des Français d'importer la civilisation au Mexique est demeuré singulièrement stérile. Les Abyssins sont certainement une race « inférieure » à la race italienne, mais comme ils ont vaincu à Abba Carima, le « droit » de leur imposer la civilisation demeure, pour le moment, sans sanction. Xerxès, aussi, croyait avoir le « droit » d'exiger que les Spartiates lui remissent leurs armes; mais il y avait la petite difficulté qu'il fallait aller les prendre.

Même en donnant au terme de « race » son vrai sens (991), et non celui « d'ethnie » (992[2]), dans lequel l'emploient les auteurs qui parlent de races « supérieures », on ne saurait admettre les conclusions de ces auteurs. Tous les éleveurs d'animaux savent parfaitement qu'il n'y a pas de races supérieures à d'autres d'une manière absolue; il y a seulement des races qui, en des circonstances données et pour un but déterminé, sont supérieures à d'autres. Demander quelle est la « meilleure » race de chevaux, c'est faire une question vide de sens. Pour la course, on pourra conseiller le cheval anglais; comme cheval de trait, le percheron. Mais il faut faire encore bien d'autres restrictions. Dans un sentier de montagne, le percheron n'est guère un bon cheval, et les mulets y sont fort supérieurs aux chevaux.

De même, parmi les hommes, il existe simplement des races qui possèdent, à un degré plus éminent que d'autres, certaines qualités et qui, en des lieux donnés, sous des climats déterminés, prospèrent mieux que d'autres.

998. La plupart des mesures pratiques que proposent les anthropologistes, les hygiénistes, etc., présentent un caractère commun, qui les rend entièrement erronées; c'est-à-dire qu'en proposant ces mesures, on n'a égard qu'à un des côtés de la question[1]. Quand on a prouvé qu'une certaine mesure X est utile à l'espèce humaine, on s'imagine avoir aussi prouvé que les individus dont se compose cette espèce doivent s'empresser de l'adopter. C'est entièrement faux. Il y a, d'abord, l'erreur de ne pas distinguer l'ophélimité de l'uti-

(**997**)[1] Même en se plaçant au point de vue du « droit », cette thèse peut être combattue, ainsi que l'a fait, avec beaucoup de talent, Mr le prof. A. Gisleri : *Le razze umane e il diritto nella quistione coloniale*, Bergamo, 1896.

lité de l'espèce. Tant que la nature des hommes ne sera pas radicalement changée, leurs actions continueront à être déterminées par des considérations d'ophélimité, d'utilité de l'individu et d'utilité de l'espèce (628), sans que, en général, les considérations d'un de ces genres puissent exclure absolument celles des autres. En tous cas, si quelques considérations prédominent, ce sont d'habitude, les premières, viennent ensuite les secondes, et les troisièmes n'ont que la dernière place. Si l'on néglige de tenir compte de ces propriétés de la nature humaine, on construit des théories qui ne correspondent à rien de réel.

999. Il faut, ensuite, observer qu'aucune mesure ne peut être réalisée sans efforts, sans dépenses, sans que certains abus ne deviennent possibles. Il faut donc faire pour la mesure proposée X, une sorte de bilan par *doit* et *avoir*, et examiner de quel côté penche la balance. 1° Il est incontestable, par exemple, qu'un village aurait avantage à avoir de bonne eau au lieu d'eau médiocre. Mais, si pour conduire

(998) [1] On est stupéfait en voyant les aberrations auxquelles peuvent être ainsi conduit des esprits cultivés. Un certain nombre de médecins veulent priver de la liberté tout individu soupçonné d'être phtisique. Le Dr Dupuy, *Isolement et antiseptie médicale, etc.*, propose même de transporter les phtisiques en Algérie et en Tunisie, et de les y faire travailler. C'est une nouvelle forme d'esclavage. Ces bons docteurs paraissent oublier qu'il y a déjà des maladies *politiques*, telle que celle dont Cornélius Herz fut affecté pendant de longues années, sans que, d'ailleurs, sa santé en souffrît nullement. Quand toute maladie infectieuse, ou réputée telle, pourra suffire pour justifier la séquestration d'un individu, les maladies *politiques* foisonneront et, à l'usage du microscope, on pourra, pour découvrir les bacilles, substituer avec avantage l'examen des opinions du malade. En Italie, des professeurs de gymnase se sont vu enlever leur qualité d'électeur, sous prétexte qu'ils ne savaient ni lire ni écrire ; il est encore plus facile de déclarer atteint d'une maladie infectieuse un individu parfaitement sain. En bien des pays, les juges rendent déjà assez de services au lieu d'arrêts sans que les médecins s'en mêlent aussi.

Mais voici qui est encore mieux. En Amérique et en Angleterre, des personnes dont on serait tenté de croire que l'esprit n'est pas très sain, ont proposé de traiter les hommes comme on traite un troupeau de moutons. Ils ont préconisé sérieusement, pour perfectionner la race humaine, la décapitation des individus moins bien doués, la séquestration, la castration. Un Allemand veut détruire les « dégénérés » en les envoyant dans des villes où des distributions d'alcool, des maisons de tolérance, etc., hâteraient leur mort. Les paradoxes de Nietzsche sont bien connus. L'auteur a fini dans une maison de santé, mais il est à craindre que, bien avant d'y entrer, il n'eût déjà perdu son bon sens. On ne saurait assez regretter de trouver dans les ouvrages d'un esprit distingué comme Mr Lapouge, des conceptions telles que les suivantes : « Comme l'élimina-

dans le village la bonne eau, il faut faire des dépenses telles que les habitants, surchargés d'impôts, ne puissent plus se procurer une nourriture convenable, il est évident que, dans ces circonstances, on obtiendra le maximum d'utilité en se contentant d'une eau médiocre. Les quarantaines et autres mesures que l'on prend pour isoler les maladies contagieuses, sont le plus souvent inefficaces, parce qu'il est impossible de les appliquer rigoureusement. Pour les rendre efficaces, il faudrait changer entièrement la vie sociale et économique de la nation, à laquelle on infligerait ainsi des maux bien plus considérables que ceux que l'on veut éviter. 2° Pour imposer, par la force, une certaine mesure, il faut faire usage d'un mécanisme qui est nécessairement imparfait, comme toute institution humaine. On ouvre donc inévitablement la porte à toute une série d'abus. Il faut examiner avec soin quelle est l'importance de ces abus, et voir si les maux qui en résulteront seront plus ou moins grands que ceux auxquels on veut porter remède[1].

tion des mauvais, le perfectionnement des bons peut se faire de deux manières, par voie spontanée ou par ordre, par l'initiative des individus ou par l'intervention de la puissance publique ». *(Les sélections sociales*, p. 486). « Un eugénique résolu à donner naissance au plus grand nombre possible d'enfants peut arriver, malgré les obstacles de l'opinion et des lois, à laisser une postérité incroyable. Cela ne lui coûtera pas beaucoup plus de soins et de diplomatie que des conquêtes stériles » (p. 487). « Un jour n'est peut-être pas très éloigné où il faudra imposer le service sexuel comme on impose le service militaire » (p. 485). « Les mesures coercitives supposent d'une manière presque nécessaire une organisation socialiste, où la fonction reproductrice serait spécialisée, obligatoire comme tout autre travail, et l'élevage des enfants à la charge de la société. C'est seulement dans des conditions pareilles qu'il serait permis d'interdire absolument à la majorité des individus la faculté de produire des enfants, en imposant les mesures préventives, l'avortement ou même l'infanticide, selon l'idée de Platon. Seul aussi le même régime permettrait d'imposer aux femmes reconnues les plus aptes une fécondité régulière et intensive et de désigner les sujets masculins hors ligne chargés d'une manière exclusive de fournir les matériaux nécessaires » (p. 488).

Ce n'est pas sans quelque répugnance que nous avons rapporté ces dernières lignes. Mais nous estimons qu'il est utile de faire voir où aboutit le chemin qui, commençant par les monopoles de l'Etat, continuant par les syndicats obligatoires, l'assurance obligatoire, l'organisation collective de la production et la constitution d'un Etat-Providence, conduit à la destruction de toute initiative individuelle, à l'anéantissement de toute dignité humaine et ravale les hommes au niveau d'un troupeau de moutons.

Nos modernes réformateurs se hâtent pourtant un peu trop de vendre la peau de l'ours. Il n'est pas encore mis à terre.

1000. (995 β) Rien n'autorise à prendre comme caractères exclusifs, pour différencier les races humaines, la forme du crâne et la couleur des cheveux et des yeux[1]. C'est un article de foi, pour plusieurs anthropologistes, qu'il existe une race dolichocéphale blonde, très supérieure aux races brachycéphales ou dolichocéphales brunes, qui sont qualifiées de « races inférieures ». On donne comme preuve des faits peu nombreux, souvent mal observés, et des rapprochements forcés[2]. On nous présente des statistiques d'hommes de génie, comptés comme les moutons d'un troupeau. Laplace y figure pour une unité, comme le savant le plus inconnu, sous le précieux prétexte qu'ils appartinrent tous deux à l'Académie. Des statistiques de ce genre conduisent Mr de Candolle à prétendre que l'aristocratie donne un nombre de savants beaucoup plus considérable que la bourgeoisie et le peuple. Toute personne qui a un peu fréquenté les

(**999**)[1] La pression des faits oblige souvent les théoriciens à reconnaître ces vérités, mais ils les oublient bientôt, entraînés par quelque idée fixe. C'est ainsi que Mr Lapouge, *loc. cit.*, p. 256, dit : « Il y a chez nos politiciens actuels du sang des tortionnaires et des inquisiteurs d'autrefois, et les vaincus en verraient de belles si l'usage était encore de questionner les gens qu'on soupçonne et de rôtir tout vifs les indépendants ». L'Etat est actuellement et sera longtemps encore représenté par ces politiciens. Et c'est à cet Etat que l'auteur entend confier le choix des « eugéniques » et le soin de la propagation de l'espèce.

Au reste, les contradictions abondent dans les œuvres de notre auteur, ainsi que dans celles de plusieurs autres anthropologistes. C'est ainsi qu'à la p. 307 on nous dit que « le péché absolu, c'est infécondité », tandis qu'à la p. 488 nous apprenons qu'il faut « interdire absolument à la majorité des individus la faculté de produire des enfants ». Nous voyons, p. 87, que les villes latines avaient une population analogue à celle de Rome, « avec un degré d'infériorité cependant, puisqu'elles avaient été vaincues ». Ainsi ce qui détermine la victoire, c'est une plus forte proportion « d'eugéniques ». Mais voilà que, p. 89, en parlant précisément de la destruction des « eugéniques », on nous dit : « Les Pompéiens, dans les rangs desquels combattaient *les restes de l'aristocratie, etc.* » Or, comme les Pompéiens furent vaincus, nous avons ici une proposition contradictoire de la précédente. Il se peut que la nouvelle logique « eugénique » vienne changer les règles de la logique actuelle, mais, en attendant, celle-ci ne nous permet pas d'admettre que deux propositions contradictoires puissent être vraies en même temps.

(**1000**)[1] Mr Risley, *Ethnograph. Glossary*, p. XXXIV, en arrive jusqu'à prendre la largeur du nez *(sic !)* comme le signe distinctif des castes indiennes, qu'il confond, bien à tort, avec des races.

(**1000**)[2] Il y a pourtant dans les recherches de Ammon, Lapouge, Topinard, Galton, etc., des faits importants et bien observés, qui méritent une étude approfondie.

ouvriers sait qu'on rencontre parmi eux des individus bien plus intelligents que tel ou tel autre savant chargé de titres académiques[3]. Ce simple fait atténue beaucoup la portée des statistiques de Mr de Candolle et de Mr Galton.

1001. Il n'est, d'ailleurs, pas facile de comprendre dans quel sens beaucoup d'auteurs emploient ce terme d'« aristocratie ». Tantôt ils paraissent lui donner le sens usuel, c'est-à-dire d'une collectivité occupant le haut de la hiérarchie sociale ; tantôt, quand on leur fait voir que de tels gens peuvent se trouver, intellectuellement et moralement, au-dessous de la moyenne de la société[1], nos auteurs se récrient et disent que, sous le nom d'aristocratie, il faut simplement entendre les « eugéniques ». Ce terme, un peu mystérieux, finit par jouer, dans les nouvelles doctrines, le même rôle que la « force vitale » dans l'ancienne médecine.

1002. Considérons une collectivité dont les revenus sont représentés par la Fig. 48. Nous pouvons nous figurer la collectivité elle-même comme représentée par la surface $m\ n\ t\ b\ s\ a'\ a\ m$; les individus étant représentés par les éléments de cette surface. Nous savons que la forme de la courbe $n\ t\ b\ s$ ne varie que très lentement. Cette forme peut donc être supposée à peu près constante, en moyenne, et pour un temps assez court. Mais les molécules dont se compose l'agrégat social ne demeurent pas en repos ; des individus s'enrichis-

Fig. 48.

(**1000**)[3] Paul Louis Courier, *Lettre à messieurs de l'Académie:* « Enfin voilà les héllénistes exclus de cette académie... Coraï, la Rochette, moi, Haase, Thurot, nous voilà cinq, si je compte bien, qui ne laissons guère d'espoir à d'autres que des gens de cour ou suivant la cour. Ce n'est pas là, messieurs, ce que craignit votre fondateur, le ministre Colbert. Il n'attacha point de traitement aux places de votre académie, de peur, disent les mémoires du temps, que les courtisans n'y voulussent mettre leurs valets. Hélas ! ils font bien pis, ils s'y mettent eux-mêmes... » Quand ils s'y sont mis, il n'y a rien d'étonnant à ce que la statistique les y retrouve, et il n'y a rien à en conclure sur la productivité de leur classe en savants.

Mr Lombroso, *Il delitto politico e le rivoluzioni,* p. 238, est dans le vrai, quand il observe que « l'aristocratie possède (en comparaison des autres classes sociales) des moyens plus puissants d'éducation, et surtout des moyens plus efficaces pour mettre en évidence les hommes de talent qui existent dans son sein ».

(**1001**)[1] Jacoby, et plusieurs autres anthropologistes, observent même que toute « aristocratie » finit par dégénérer et par être consommée par la névrose, l'aliénation, la phtisie, etc.

sent, d'autres s'appauvrissent. Des mouvements assez étendus agitent donc l'intérieur de la figure $m\,n\,t\,b\,s\,a\,m$. L'organisme social ressemble, en cela, à un organisme vivant. La forme extérieure d'un organisme vivant, d'un cheval, par exemple, demeure à peu près constante, mais à l'intérieur ont lieu des mouvements étendus et variés. La circulation du sang fait mouvoir rapidement certaines molécules, les procédés d'assimilation et de sécrétion changent incessamment les molécules dont se composent les tissus.

L'analogie s'étend encore plus loin. Ce n'est que la *forme* de la courbe $n\,t\,b\,s$ qui demeure constante, mais la grandeur absolue de la figure peut changer, et change réellement. C'est ainsi que le poulain devient un cheval ; la similitude des formes est conservée, mais la taille de l'animal change considérablement.

1003. Les changements dans la forme de la figure sont les plus importants à considérer. Pour les étudier, il convient de rapporter la répartition de la richesse à un nombre fixe d'individus. Nous verrons, par exemple, comment se répartit la richesse pour chaque million d'anglais. En sommant, ensuite, un certain nombre de ces millions, nous aurons le total du peuple anglais. Il est donc bien entendu que chaque million, ainsi isolé, reçoit sa part proportionnelle d'individus possédant un certain revenu. Nous étudions ainsi la forme des cristaux élémentaires dont se compose le gros cristal qui représente la société. Sous le rapport de la grandeur absolue, ce gros cristal n'a guère de limite. Nous avons observé, à notre époque, des augmentations très considérables de population, accompagnées d'augmentations *à peu près* proportionnelles de richesse. Au contraire, les variations de la forme du gros cristal ou des cristaux élémentaires dont il se compose, sont renfermées dans d'étroites limites. Pour les peuples sur lesquels la statistique nous fournit des renseignements, nous avons vu que la forme affectée par la courbe des revenus ne varie que fort lentement.

1004. Supposons que la Fig. 48 représente un des éléments de la société ; c'est-à-dire qu'elle représente, par exemple, la répartition de la richesse pour chaque million d'individus. Découpons, dans la surface $m\,n\,b\,s\,a\,m$, une petite tranche $a\,b\,b'\,a'$. Des changements de deux sortes ont lieu dans cette tranche : 1° Un individu meurt et son fils lui succède. Le revenu demeure le-même, seul le titulaire a changé. En général, les naissances introduisent de nouveaux individus dans la tranche, la mort enlève des individus qui

font partie de cette tranche. 2° Un échange, souvent assez actif, a lieu entre la tranche $a\ b\ b'\ a'$ et les tranches voisines. La tranche $a\ b\ b'\ a'$ reçoit des tranches inférieures les individus qui s'enrichissent ; des tranches supérieures, les individus qui s'appauvrissent. Elle perd des individus qui s'enrichissent et qui passent dans les tranches supérieures, et des individus qui s'appauvrissent et qui tombent dans les tranches inférieures. On peut, pour abréger, dire que les premiers changements dépendent du mouvement de la population, les seconds du mouvement de la richesse.

1005. Commençons par considérer cumulativement ces variations. Si le résultat est une augmentation du nombre d'individus compris dans la tranche $a\ b\ b'\ a'$, la longueur de la tranche augmente et, puisque le nombre d'individus est supposé constant, il faut que cette augmentation soit compensée par la diminution de la longueur de quelque autre tranche, ce qui altère la forme de la courbe $n\ t\ b\ s$. Or l'expérience nous a révélé que cette forme ne change que très lentement, qu'elle demeure à peu près constante, nous en concluerons donc que chaque couche $a\ b\ b'\ a'$ reçoit à peu près autant d'individus qu'elle en perd. En d'autres termes, il y a, par exemple, chaque année, à peu près autant d'individus qui entrent dans la classe de ceux qui possèdent de 4000 à 5000 fr. de revenu, qu'il y a d'individus qui sortent de cette classe.

Il est bien entendu, comme nous l'avons déjà répété à satiété, qu'il ne s'agit là que d'un phénomène moyen. Il serait parfaitement absurde de prétendre que le nombre des personnes qui, dans un mois, ou même une année, entrent dans la classe des gens ayant de 4000 à 4010 fr., ou même de 4000 à 5000 fr. de revenu est *précisément* égal au nombre de personnes qui sortent de cette classe. Pour reprendre un exemple qui nous a déjà servi, quand on dit que la forme d'un animal adulte demeure à peu près constante, il ne s'agit que d'un phénomène moyen. Non seulement l'âge, mais encore une foule de phénomènes secondaires viennent altérer cette forme. Les mammifères perdent leurs poils ; les oiseaux leurs plumes, le serpent change de peau, le cerf perd ses bois et en met de nouveaux, etc.

1006. Nous venons de voir que le nombre total d'individus dont se compose la tranche ou couche $a\ b\ b'\ a'$ est à peu près constant, c'est-à-dire que le nombre total qui mesure l'accroissement ou la diminution de la tranche est à peu près zéro ; mais il n'en est pas de même des deux sommes partielles dont se compose ce total (1004). Les variations pro-

venant du mouvement de la population peuvent être compensées par les variations provenant du mouvement de la richesse, en sorte que le résultat final soit une variation totale à peu près nulle.

(α) Supposons que, pour chaque couche de la population, l'excès des naissances sur les décès soit exactement le même, et que l'accroissement de la richesse soit exactement proportionnel à l'accroissement de la population. En ce cas, le mouvement de la population donnera un résultat zéro pour l'accroissement, ou la diminution de la tranche $a\ b\ b'\ a'$; il faudra donc, par ce qui vient d'être dit, que le résultat du mouvement de la richesse soit aussi zéro, c'est-à-dire qu'il y aura autant d'individus de la couche $a\ b\ b'\ a'$, lesquels s'enrichissent, qu'il y en a qui s'appauvrissent. Vice-versa, si cela a lieu, il faut aussi que le résultat final dépendant du mouvement de la population soit zéro.

(β) Si, comme cela s'observe en certains pays, les classes riches ont moins d'enfants que les classes pauvres, et si la diminution de la mortalité des classes riches ne vient pas compenser la diminution des naissances, le mouvement de la population (1004) donnera, pour ces classes, un déficit, qui devra être comblé par le mouvement de la richesse. Il y aura, dans ces classes, des places vides, que viendront occuper des individus des classes pauvres.

Ainsi, si toutes choses étaient égales d'ailleurs (ce qui n'est pas), les classes pauvres seraient plus favorisées en France qu'en Angleterre, par le fait qu'en France, les classes riches ayant un fort petit nombre d'enfants, de nombreuses places demeurent vides dans ces classes et peuvent être occupées par les pauvres, tandis qu'en Angleterre, les classes riches ayant de nombreux enfants, ceux-ci forment une barrière qui s'oppose à la poussée des classes inférieures.

1007. Nous n'avons, jusqu'ici, considéré que le résultat final du mouvement de la population et du mouvement de la richesse. D'ailleurs, rien n'empêche que le nombre des naissances soit fort grand et, pourvu que le nombre des décès soit égal à celui des naissances, le résultat final sera toujours zéro. De même, un grand nombre d'individus de la tranche $a\ b\ b'\ a'$ peuvent s'enrichir et, si un nombre égal s'appauvrit, le résultat final sera zéro.

Ainsi, dans l'exemple précédent, il se peut bien qu'en Angleterre, un nombre assez considérable de fils de la classe riche tombent dans la classe pauvre et soient remplacés par des individus sortant de celle-ci. C'est la classe, dans son ensemble, laquelle, dans l'hypothèse que nous avons faite,

est moins favorisée qu'en France, et non quelque individu en particulier. On doit, d'ailleurs, compléter cette hypothèse, en ajoutant que le nombre des riches qui s'appauvrissent est le même dans les deux pays, car autrement, le moindre nombre de naissances pourrait être compensé par une diminution du nombre des riches qui tombent dans la classe pauvre.

Les échanges qui ont lieu entre deux classes sociales peuvent être, ou ne pas être accompagnées de changements qui altèrent les proportions respectives de ces classes. Si un individu A de la classe pauvre échange exactement son revenu avec un individu B de la classe riche, rien n'est changé dans la répartition des revenus. Ce n'est que lorsque, par exemple, deux individus de la classe pauvre passent dans la classe riche, et qu'un seul individu de cette classe tombe dans la classe pauvre, que la répartition même se trouve changée. Il faut donc nettement distinguer les changements qui portent sur la répartition et ceux qui portent sur les titulaires des revenus. Ces derniers changements sont surtout importants à considérer pour la théorie de la sélection sociale.

1008. La forme de la courbe qui donne la distribution de la richesse est la résultante de toutes les forces qui agissent sur la société, c'est-à-dire des qualités et des défauts des hommes qui la composent, et des circonstances extérieures, de l'ambiant où ils se trouvent. Cette courbe donne une position d'équilibre, et si l'on écarte la société de cette position, des forces automatiques se développent qui l'y reconduisent. Pour que la forme de la courbe change d'une manière stable, il faut que des changements stables se produisent aussi pour les forces qui déterminent cette courbe.

1009. On a déjà observé depuis très longtemps qu'il ne servirait de rien de procéder à une division des biens, pour établir l'égalité des fortunes. Après peu de temps, les inégalités qu'on aurait détruites se reproduiraient. Seules des distributions périodiques, et à des espaces de temps assez courts, pourraient maintenir l'égalité des parts.

Le socialisme moderne est, sous cet aspect, bien plus scientifique que l'ancien communisme. Il s'attaque directement aux forces qui agissent sur la société et, s'il pouvait parvenir à modifier la nature même de l'homme, la répartition e la richesse serait aussi changée. Mais il ne faut pas croire que l'on puisse obtenir cet effet, simplement en attribuant à la collectivité la propriété des capitaux fonciers et des capitaux mobiliers. Les forces qui poussent à la différenciation

de la société continueraient d'agir ; il n'y aurait de changé que la forme de leurs effets, qui se manifesteraient dans un autre sens que dans celui de l'appropriation des capitaux.

1010. C'est une grave erreur de s'imaginer que seul le régime « capitaliste » mette de grandes distances entre les conditions des hommes. Les peuples sauvages ou barbares, dont les capitaux mobiliers et les capitaux fonciers n'ont qu'une faible valeur, ont souvent entre les conditions des hommes des différences bien plus grandes que celles qui existent dans nos sociétés [1]. Il n'est pas indispensable qu'il y ait des millionnaires et des prolétaires, pour qu'il y ait des maîtres et des serviteurs.

Ce n'est pas seulement l'inégalité matérielle des revenus qui, de nos jours, a diminué en plusieurs pays, c'est aussi la distance qui sépare socialement le riche du pauvre. De nombreux faits viennent donner tort aux socialistes, qui prétendent qu'elle a augmenté (964). La distance sociale qui séparait un esclave d'un patricien romain, ou un serf d'un puissant seigneur, au moyen-âge, était bien plus considérable que celle qui sépare, aujourd'hui, aux Etats-Unis, un prolétaire d'un milliardaire.

1011. L'ancien Pérou nous donne l'exemple d'une société où la collectivité possédait seule les capitaux et réglait la production. Mais l'égalité était loin de régner dans cette société, il y avait une noblesse qui se faisait la part du lion ; un grand nombre d'individus, appelés *Yanaconas,* étaient te-

(**1010**) [1] « Finau aperçut un indigène occupé à couper une clef au grand mât de perroquet. Il ne crut pas convenable de le laisser achever, et s'adressant à un insulaire des îles Haouaï, qui s'amusait sur le pont à tirer des coups de fusil, il lui dit d'essayer s'il ne pourrait pas faire descendre cet homme. Celui-ci le mettant aussitôt en joue, le coucha raide mort... Lorsque Mariner peut se faire comprendre, il demanda au roi (Finau) pourquoi il avait eu la cruauté de faire tuer aussi gratuitement ce pauvre homme. Sa majesté répondit que ce n'était qu'un cuisinier, et que la vie comme la mort d'un être semblable intéressait peu la société ». D. de Rienzi, *Océanie,* III, p. 93-94.

Les anciens germains avaient une organisation qui n'était guère « capitaliste », pourtant ils tuaient par caprice impunément, leurs esclaves : Tac., *Germ,* 25 : *Occidere solent, non disciplina et severitate, sed impetu et ira, ut inimicum, nisi quod impune est.* Fustel de Coul., *Rech. sur quel. prob. d'hist.,* p. 208. Les milliardaires des Etats-Unis ne peuvent pas se passer de semblables caprices.

Il est inutile d'accumuler les preuves. Il suffit d'ouvrir, au hasard, une description des mœurs des sauvages, ou une chronique du moyen-âge pour trouver, autant qu'on en désire, des faits qui font voir la condition misérable et précaire des prolétaires.

nus en servitude ; la peine de mort était prodiguée, et si le joug que portait le peuple n'était pas celui des « capitalistes », il n'en était pas plus léger pour cela.

Un autre exemple nous est fourni par les Indiens des « cinq nations civilisées[1] » qui vivent actuellement aux Etats-Unis. A. Carlier dit[2] : « D'après leur organisation en tribus, ces Indiens sont placés sur un pied **d'égalité complet**. Cependant la terre est occupée très inégalement entre eux. *Chacun des membres de la tribu a droit à autant de terre que son voisin ;* mais la rapacité des uns, la fainéantise des autres, ont produit des différences de condition dont on ne se doute guère. La plupart ne possèdent rien ou à peu près, tandis que d'autres, et ils ne sont pas rares, sont de riches et opulents propriétaires. On en compte qui possèdent de 1000 à 4000, jusqu'à 8000 acres, alors que, à côté d'eux, des êtres pauvres et chétifs traînent une misérable existence[3]. Cette très grande inégalité de condition ne soulève point ou presque point de jalousie et de réclamation... Les grandes propriétés ne peuvent être cultivées par les propriétaires eux-mêmes... Ils livrent leurs travaux d'agriculture à d'autres Indiens[4]... ou à des ouvriers de race blanche *dont les procédés plus ingénieux* enrichissent le sol et le propriétaire. Les ouvriers Indiens n'ignorent point leur droit à la propriété du sol, mais la possession est un fait puissant qui n'est contesté par personne... L'état de pauvreté et d'indolence de la plupart paralysent leur action et leur fait accepter cette condition comme irrémédiable. Ils peuvent d'ail-

(**1011**)[1] Les Cherokees, les Creeks, les Seminoles, les Choctaws, les Chickasaws. Ils forment un ensemble à peu près de 60,000 âmes ; et sont établis près de l'Arkanzas et du Kansas.

(**1011**)[2] *La république Américaine,* IV, 2e partie, p. 371.

(**1011**)[3] L'*Edda de Sœmund,* III, p. 173 et suiv., dit que Dieu avait fait naître le serf, « qui avait le teint noir, les mains calleuses et le dos voûté » et l'homme libre « aux yeux brillants, au teint coloré ».

Parmi les anciens Germains il y avait des différences semblables à celles que nous trouvons ici parmi les Indiens. Plin., H. N., XXVIII, 35. Tac., *Germ.,* 17. *Locupletissimi veste distinguntur.* Chez les Goths il y avait des nobles : Jordanes, *De reb. Get. ;* Zosime, V, 36.

(**1011**)[4] Même quand la propriété est réellement collective un phénomène semblable se produit. Une autorité non suspecte : E. de Laveleye, en parlant de la *dessa* Javanaise (561 [1]), cite un auteur qui dit : « Les familles qui ont plus de terres qu'elles n'en peuvent exploiter entretiennent des travailleurs, *menoempangs,* qui sont leurs serviteurs et qui font partie du cercle domestique. » Ainsi, même avec le système des allotissements, on ne parvient pas à détruire l'inégalité des conditions !

leurs se saisir, sans autorisation, des terres inoccupées de la tribu ; mais, situées à de longues distances, elles n'attirent guère leur attention (549), et pour eux la journée d'hier sera la même demain, comme si rien ne pouvait secouer leur apathie ».

Il faut noter qu'ils possèdent le suffrage universel — cette panacée des socialistes — et que « le vote de l'homme qui possède 10 acres de terre a le même poids que celui du propriétaire de 10,000 acres; c'est donc du plus grand nombre que dépend la condition de tous [5]».

Notre auteur ajoute: « Le commissaire des affaires indiennes a cherché à constater la proportion des travailleurs en regard des propriétaires, il n'est arrivé qu'à des approximations toujours contestables. Il affirme, sur les données recueillies, que le nombre des propriétaires, en y comprenant ceux qui cultivent moins de cinq acres, est de un sixième relativement aux ouvriers et autres gens de classe inférieure chez les Cherokees, du quart chez les Choctaws, les Chickasaws et les Creeks ».

En Prusse, selon les évaluations de Mr Soetbeer, la classe pauvre, comprenant les individus dont le revenu est inférieur à 800 marks, représente à peu près les $^3/_4$ des contribuables. L'autre quart est constitué par les classes que Mr Soetbeer appelle : classe moyenne, classe aisée et classe riche. Les individus appartenant à ces classes, en Prusse, correspondent assez bien aux Indiens propriétaires recensés aux Etats-Unis, et il est vraiment très remarquable que l'on trouve à peu près la même proportion pour le nombre de ces individus sous des régimes économiques aussi différents que le sont le régime « capitaliste » prussien et le régime indien de la communauté, au moins nominale, des terres.

1012. L'inégalité de la répartition des revenus paraît donc dépendre beaucoup plus de la nature même des hommes que de l'organisation économique de la société. De profondes modifications de cette organisation pourraient bien n'avoir que peu d'influence pour modifier la loi de la répartition des revenus. Au reste, si ce sont seulement les capitaux mobiliers et les capitaux fonciers qui sont propriété collective, la nouvelle société présentera encore une courbe des revenus, qui ressemblera, au moins en partie, à celle que nous observons actuellement.

(**1011**) [5] *Loc. cit.*, p. 372. L'auteur cite : *The report of the Commissioner of indian affairs.*

1013. Nous pouvons, dans un but de recherches purement scientifiques, négliger, pour un moment, ces observations, supposer qu'il soit possible de réaliser certaines organisations socialistes et examiner quelles en seraient les conséquences économiques.

Considérons une société où le gouvernement règle aussi bien la répartition que la production. Ne nous arrêtons pas aux insurmontables difficultés pratiques que présente la réalisation de ce système, et demandons-nous, seulement, quels en seront les effets théoriques, à l'égard de l'organisation de la production.

1014. Quelle que soit la règle qu'il plaise au gouvernement de fixer pour la répartition des marchandises dont il dispose, il est bien évident que, s'il veut procurer le maximum d'ophélimité à ses administrés, il devra avoir soin que chacun ait la marchandise dont il a le plus besoin. Il ne donnera pas des lunettes de myope à un presbyte, et vice-versa. Soit qu'il permette à ses administrés d'échanger entre eux les objets qu'il leur distribue, soit qu'il procède lui-même à cette nouvelle distribution, le résultat sera le même. Les biens économiques se répartiront suivant les règles que nous avons trouvées en étudiant un régime de libre concurrence. Seulement, dans le cas que nous considérons, les revenus des différents individus seront donnés ; ils résulteront de la règle adoptée pour la répartition.

Si l'on permet les échanges des biens consommables, les prix apparaissent de nouveau ; si c'est l'Etat qui procède à cette nouvelle distribution, les prix ne feront que changer de nom, ce seront les rapports suivant lesquels se fera la nouvelle distribution [1].

(**1014**) [1] Soient x_1, x_2,... les revenus répartis à chaque individu, selon la règle, quelle qu'elle soit d'ailleurs, qu'on a adoptée. On aura

$$(1) \quad \begin{cases} x_1 = r_{1a}\, p_a + r_{1b}\, p_b + \dots \\ x_2 = r_{2a}\, p_a + r_{2b}\, p_b + \dots \\ \dots\dots\dots\dots\dots \end{cases}$$

$$(2) \quad \begin{cases} \frac{1}{p_a}\varphi_{1a} = \frac{1}{p_b}\varphi_{1b} = \dots \\ \frac{1}{p_a}\varphi_{2a} = \frac{1}{p_b}\varphi_{2b} = \dots \\ \dots\dots\dots\dots\dots \end{cases}$$

1015. Si, parmi les marchandises directement consommables, il y a des services de capitaux, ces services auront un prix, comme les autres marchandises consommables.

Seuls les services non directement consommables n'ont pas de prix, dans la société que nous avons supposée. Les capitaux qui produisent ces services sont ceux dont on offre toute la quantité, sous un régime de libre concurrence. Mais nous allons bientôt voir que, pour résoudre le problème du maximum d'ophélimité, apparaissent certaines quantités auxiliaires, qui sont précisément égales aux prix des services dont on offre toute la quantité existante.

1016. Le gouvernement devra avoir soin d'organiser la production de manière à tirer des capitaux dont il dispose le maximum d'ophélimité pour ses administrés. De même, il devra produire les nouveaux capitaux dont il peut avoir besoin, en imposant la moindre somme possible de sacrifices à ses administrés.

Ici se présente une difficulté, que nous avons déjà rencontrée (721 [2]). Puisque les ophélimités sont des quantités hétérogènes, on ne peut pas sommer celles dont jouissent différents individus ni celles dont ils se privent. On écarte cette difficulté, ainsi que nous l'avons déjà fait, en considérant les quantités de marchandises. L'Etat socialiste devra produire des quantités telles que, étant convenablement distribuées, elles procurent à chacun le maximum d'ophélimité. Il devra demander, pour la production des nouveaux capitaux, des quantités telles que, étant convenablement réparties, les sacrifices que fait chacun des administrés soit un minimum [1].

$$(3)\qquad \begin{cases} R_a = r_{1a} + r_{2a} + \ldots \\ R_b = r_{1b} + r_{2b} + \ldots \\ \ldots\ldots\ldots\ldots \end{cases}$$

Ces équations détermineront la répartition des marchandises.

(1016) [1] Supposons que les quantités de marchandises distribuées reçoivent les augmentations dr_{1a}, dr_{1b},... et reprenons le raisonnement que nous avons déjà fait (385 [2]), nous verrons que, pour l'individu 1, l'augmentation d'ophélimité est

$$(1)\qquad dU_1 = (p_a\, dr_{1a} + p_b\, dr_{1b} + \ldots)\, \frac{\varphi_{1a}}{p_a},$$

ou bien

$$(2)\qquad dU_1 = \mu_1\, d\lambda_1 .$$

1017. Il faut donc, d'abord, que l'Etat socialiste dispose de la production, de manière à ce qu'il n'y ait pas excès de certaines marchandises tandis que d'autres font défaut. Si l'on employait les capitaux dont les services ne sont pas directement consommables, à produire des marchandises dont il y a déjà excès, il est bien clair que l'ophélimité de la société serait diminuée. Il faut répartir ces capitaux entre les différentes productions, de sorte que les quantités de marchandises correspondent au besoin qu'on en a. Quand on veut faire ce calcul, apparaissent certaines quantités auxiliaires, qui ne sont autres que les prix qu'auraient les services de ces capitaux sous un régime d'appropriation des capitaux et de libre concurrence[1].

Les équations (1) (**1014**[1]) donnent

$$dx_1 = p_a\, dr_{1a} + p_b\, dr_{1b} + \dots ; \tag{3}$$

dx_1 est donc égal à la quantité que nous avons appelée $d\lambda_1$ (385[2]).

En reprenant le raisonnement que nous avons déjà fait (721[2]), nous verrons que, pour que la société jouisse du maximum d'ophélimité, il faut que

$$d\Lambda = d\lambda_1 + d\lambda_2 + \dots = o\,. \tag{4}$$

C'est aussi la condition pour que les sacrifices de la société soient un minimum, si dr_{1a}, dr_{1b},... représentent des quantités prélevées. C'est-à-dire que quand l'équation (4) est satisfaite, la quantité totale prélevée est telle qu'en la répartissant selon la règle qu'il plaira d'adopter, chaque individu fait le minimum de sacrifices.

Si S, T,... sont des capitaux dont les services sont directement consommables, et que le gouvernement applique à la production les quantités de service dR_s, dR_t,... au lieu de les livrer à la consommation, il faudra, pour obtenir le maximum d'ophélimité pour la société, que les augmentations de la production soient telles que l'équation (4) soit vérifiée ; c'est-à-dire qu'on devra avoir

$$p_a\, dR_a + p_b\, dR_b + \dots - p_s\, dR_s - \dots = o\,. \tag{5}$$

C'est précisément l'équation qu'on a trouvée dans le cas de la libre concurrence (721[2]), puisque, pour les capitaux V... dont on offre toute la quantité, on a $dR_v = o$,...

(**1017**)[1] Les quantités de services employés pour la production sont données, en général, par les équations

$$\left\{\begin{array}{l} R_s = a_s\, R_a + b_s\, R_b + \dots \\ R_t = a_t\, R_a + b_t\, R_b + \dots \\ \dots\dots\dots\dots\dots \end{array}\right. \tag{1}$$

Considérons le cas où tous les capitaux sont de ceux dont les services ne sont pas directement consommables.

Pour donner une forme tangible à ce calcul, on peut supposer que le ministère de la production se divise en deux départements : un département qui administrera les capitaux et qui en vendra les services à l'autre département, à des prix tels que ce second département soit obligé de ménager les services des capitaux les plus rares, les plus précieux, et de tâcher de leur substituer les services des capitaux les plus abondants, les moins précieux. En ayant recours aux mathématiques, l'on démontre que les prix qui remplissent cette condition sont précisément ceux qui s'établiraient sous un régime d'appropriation des capitaux et de libre concurrence.

L'Etat socialiste peut employer les capitaux dont il dispose, pour fabriquer un peu plus de A et un peu moins de B. Les quantités de capitaux ne changeant pas, on aura

$$(2)\qquad \left\{\begin{array}{l} o = a_s\, dR_a + b_s\, dR_b\ , \\ o = a_t\, dR_a + b_t\, dR_b\ , \\ \ldots\ldots\ldots\ldots\ldots \end{array}\right.$$

La condition du maximum d'ophélimité, donnée par l'équation (4) (**1016** [1]), devient

$$(3)\qquad o = p_a\, dR_a + p_b\, dR_b\ .$$

Il s'agit, maintenant, de déterminer les quantités R_a, R_b,... Il faut, pour cela, éliminer R_s, R_t,... entre les équations (1), (2), (3). L'élimination se fera en introduisant des quantités auxiliaires p_s, p_t,... On multiplie la première des équations (2) par p_s, la seconde par p_t,... et l'on somme, l'on a ainsi

$$(4)\qquad o = (a_s p_s + a_t p_t + \ldots)\, dR_a + (b_s p_s + b_t p_t + \ldots)\, dR_b\ .$$

Cette équation et l'équation (3) sont satisfaites si l'on pose

$$p_a = a_s\, p_s + a_t\, p_t + \ldots\ , \qquad p_b = b_s\, p_s + b_t\, p_t + \ldots$$

On obtiendra des équations semblables en considérant les combinaisons A et C, A et D, etc., et l'on aura ainsi le système

$$(5)\qquad \left\{\begin{array}{l} p_a = a_s\, p_s + a_t\, p_t + \ldots \\ p_b = b_s\, p_s + b_t\, p_t + \ldots \\ \ldots\ldots\ldots\ldots\ldots \end{array}\right.$$

En vertu des équations (1), (2), (3), (**1014** [1]), R_a, R_b... sont fonctions de p_a, p_b,... et, en vertu des équations (5), elles deviennent fonctions des quantités auxiliaires p_s, p_t,... Substituons ces fonctions dans les équations (1), nous pourrons déterminer les quantités auxiliaires p_s, p_t,... en fonction de R_s, R_t,... ce qui, enfin, nous permettra de déterminer R_a, R_b,...

Ces prix ne servent d'ailleurs que pour la comptabilité interne du ministère.

Le second des départements que nous avons considérés exercera les fonctions d'entrepreneur, et transformera les services des capitaux en produits.

1018. Passons à l'entretien et à l'augmentation des capitaux collectifs. Il est évident qu'il revient au même, ou que le gouvernement prélève sur le produit total ce qui est nécessaire pour reconstituer et augmenter les capitaux, ou qu'il distribue, selon la règle qu'il lui plaît d'adopter, tout le produit à ses administrés et qu'il s'en fasse ensuite rendre une

c'est-à-dire les quantités de A, B,... qu'il faut fabriquer pour procurer le maximum d'ophélimité à la société.

Les équations (5) sont identiques à celles que l'on obtient sous le régime de la libre concurrence, si l'on suppose que p_s, p_t,... sont les prix qui s'établissent alors pour les services des capitaux.

Les quantités auxiliaires que nous venons d'employer sont analogues à celles que l'on emploie pour résoudre les équations de l'équilibre, en mécanique.

S'il est quelque capital S, dont les services sont directement consommables, on divisera la quantité de ces services en deux parties : l'une R'_s qui sera directement consommée, l'autre R_s qui servira à la production. C'est de la somme $R_s + R'_s$ dont dispose l'Etat socialiste. Soit p'_s le prix de ces services consommables, tel qu'il s'établit par les échanges des consommateurs. L'équation (4) (**1016**[1]), qui donne les conditions du maximum d'ophélimité, devient

$$p_a \, dR_a + p_b \, dR_b + p'_s \, dR'_s = o \; ; \tag{6}$$

C'est l'équation qu'on doit substituer à l'équation (3). Les équations (2) deviennent

$$\left\{ \begin{array}{r} - dR'_s = a_s \, dR_a + b_s \, dR_b \;, \\ o = a_t \, dR_a + b_t \, dR_b \;, \\ \dots\dots\dots\dots\dots \end{array} \right. \tag{7}$$

ce qui change l'équation (4) en

$$o = (a_s p_s + a_t p_t + \dots) \, dR_a + (b_s p_s + b_t p_t + \dots) \, dR_b + p_s \, dR'_s .$$

En comparant cette équation avec l'équation (6), nous retrouvons les équations (5) et, en outre,

$$p_s = p'_s$$

Le reste du raisonnement est identique à celui que nous avons fait précédemment.

Ainsi, dans le cas où il y a des services directement consommables, la seule différence est que les quantités auxiliaires qui se rapportent à ces services sont égales aux prix de ces mêmes services.

portion précisément égale au prélèvement qui aurait été fait dans la première hypothèse.

L'épargne aura donc simplement changé de nom. Elle s'appellera maintenant : prélèvement nécessaire pour augmenter les capitaux. Mais, au fond, ce sera toujours la même chose.

1019. Puisque le prêt est prohibé, il n'y aura plus, à proprement parler, « d'intérêt » (loyer net de l'épargne) ; mais il y aura encore quelque chose qui représentera la peine qu'on éprouve en retardant la consommation des biens économiques. Par exemple, le gouvernement socialiste réunira ses administrés et leur tiendra ce discours : « Avec les hommes et la terre dont je dispose, je pourrais produire dès cette année 100 kilog. d'artichauts, que je vous distribuerais. Mais si vous consentez à vous passer d'artichauts cette année, j'emploierai mes hommes à épierrer le champ et, à partir de l'année prochaine, je pourrai tous les ans vous distribuer plus de 100 kilog. d'artichauts. »

Les administrés mettront dans la balance, d'une part le sacrifice qu'ils font en se privant pendant une année d'artichauts, d'autre part le plaisir qu'ils auront à en manger une plus grande quantité les années prochaines, et ils se décideront selon que la balance penchera d'un côté ou de l'autre. Par exemple, ils se résigneront à se priver pendant une année d'artichauts, si le champ épierré en donnera 5 kilog. de plus les autres années. On pourra appeler ces 5 kilog. : une prime pour le retard de la jouissance de la consommation, mais au fond, c'est simplement « l'intérêt », dont le nom s'est considérablement allongé, qui apparaît de nouveau.

1020. Le gouvernement socialiste devra, pour obtenir le maximum d'ophélimité, distribuer la partie des marchandises qu'il prélève sur le produit total, entre les différents usages qu'on en peut faire, de sorte que la prime pour le retard de la jouissance soit égale pour chacun de ces usages. C'est exactement le même théorème que nous avons trouvé pour la répartition de l'épargne (724), et il se démontre de la même façon [1].

(**1020**) [1] Rappelons qu'on prend comme unité des capitaux la quantité qui produit l'unité de services. Si Π_s est le prix de cette unité de capitaux, pour augmenter de dR_s la quantité des services de S, il faut dépenser une quantité d'épargne égale à $\Pi_s\, dR_s$. Si, donc, on transporte une petite quantité d'épargne de S à T, on devra avoir

$$\Pi_s\, \delta R_s = \Pi_t\, \delta R_t \,. \tag{1}$$

Nous avons déjà trouvé cette équation (724 [1]).

1021. Le gouvernement socialiste devra, pour obtenir le maximum d'ophélimité, déterminer les coefficients de fabrication exactement de la même manière que les déterminent les entrepreneurs, sous un régime d'appropriation des capitaux et de libre concurrence. Les valeurs des coefficients de fabrication seront identiques dans les deux cas.

La démonstration est la même que celle qui été donnée au § 721. La seule différence est que, pour les services qui ne sont pas directement consommables, on considère les quantités auxiliaires introduites au § 1017, au lieu des prix. Ces quantités auxiliaires disparaissent d'ailleurs par l'élimination, et la détermination se fait en fonction des quantités données.

1022. En résumé donc, si une organisation socialiste, quelle qu'elle soit, veut obtenir le maximum d'ophélimité pour la société, elle ne peut opérer que sur la répartition, qu'elle changera **directement**, en enlevant aux uns ce qu'elle donnera aux autres. Quant à la production, elle devra être organisée exactement comme sous un régime de libre concurrence et d'appropriation des capitaux.

Cela nous représente l'ensemble du phénomène. Comme seconde approximation, il faut considérer les moyens différents par lesquels on arrive à ce même résultat. La libre concurrence emploie des entrepreneurs agissant automatiquement, le régime socialiste emploie des fonctionnaires agissant suivant des règles imposées par l'autorité publique.

1023. Si les capitaux existants sont expropriés sans indemnité pour leurs propriétaires actuels, la collectivité jouira de tous les loyers nets. Si une indemnité précisément égale à ces loyers capitalisés est accordée aux propriétaires actuels, le gain de la collectivité sera annulé. Celle-ci jouira pourtant des nouvelles *rentes* dont on ne pouvait prévoir l'existence lorsqu'on a capitalisé le revenu. Si ces *rentes* sont négatives, la collectivité en perdra la valeur.

En continuant à raisonner comme nous l'avons fait alors, nous trouverons de même

$$p_s \, \delta R_s = p_t \, \delta R_t \; ; \tag{2}$$

p_s et p_t seront les prix des services des capitaux, si ces services sont directement consommables, ce seront simplement les quantités auxiliaires dont il a été question (1017[1]), si ces services ne sont pas directement consommables. En tout cas, en combinant les équations (1) et (2), on aura

$$\frac{p_s}{\Pi_s} = \frac{p_t}{\Pi_t}$$

comme dans le cas de la libre concurrence.

Quant aux nouveaux capitaux, que l'on obtient en transformant l'épargne sous un régime de libre concurrence, ils seront obtenus par un prélèvement sur les produits sous un régime socialiste. Du reste, ils coûteront à la collectivité exactement le même sacrifice sous un régime et sous l'autre.

Le régime socialiste pourra exercer son action sur le choix des titulaires des revenus et il pourra faire ce choix en vue d'augmenter l'utilité de l'espèce. Nous sortons ici du domaine purement économique.

1024. Nous avons vu (962) que la répartition des revenus n'était certainement pas le fait du hasard, mais cela ne préjuge rien quant au choix des titulaires de ces revenus. Ce choix peut dépendre, en tout ou en partie, du hasard, de la race (zoologique, 991), de différences individuelles, etc.

1025. Les causes, quelles qu'elles soient, qui déterminent la répartition des titulaires des revenus, peuvent agir avec plus ou moins d'intensité. Un cas extrême serait celui où chaque individu se trouverait immanquablement placé dans la couche des revenus, qui lui est assignée par ses capacités. L'autre cas extrême serait celui où chaque couche possédant un certain revenu serait comme une caste fermée, aucun échange n'ayant lieu entre une couche et l'autre. Les cas qui se présentent en réalité sont intermédiaires entre ces deux extrêmes.

1026. Les capacités dont nous venons de parler doivent s'entendre autant pour le bien que pour le mal. Si nous considérions, par exemple, une collectivité de voleurs, nous trouverions, peut-être, une répartition des revenus analogue à celle que nous a révélée, en général, l'expérience. Ce serait l'aptitude au vol qui déterminerait la répartition des titulaires des revenus. Ce serait, au contraire, l'aptitude au travail, à l'épargne, l'esprit d'ordre et la bonne conduite qui détermineraient cette répartition, dans une collectivité où la production de la richesse serait la seule voie pour se procurer des revenus. Dans un cas et dans l'autre, la répartition des titulaires des revenus ne sera jamais parfaite. Des personnes hériteront ou recevront en don une fortune qui les placera dans une classe autre que celle où les placeraient leurs capacités, bonnes ou mauvaises.

Au fond, la proportion des sujets de choix dans les naissances pourrait bien être la cause principale de la forme qu'affecte la courbe des revenus. Cela expliquerait comment il se fait que cette forme varie peu d'un pays à un autre, d'une époque à une autre. Cela expliquerait aussi pourquoi l'inégalité des revenus ne peut diminuer et le revenu mini-

mum ne peut augmenter, que si la richesse devient plus abondante. En effet, quand la quantité totale de richesse est fort petite, il n'y a que les individus les mieux doués qui puissent s'en procurer une part considérable. Si la quantité totale de richesse est fort grande, elle est plus facile à acquérir, et les individus qui ne sont que médiocrement doués pourront s'en procurer une quantité notable. Enfin, s'il n'y a qu'un prix pour la lutte, c'est évidemment le plus fort lutteur qui l'aura; s'il y a deux prix, un lutteur moins fort que le premier aura le second prix. D'ailleurs, le premier lutteur étant déjà satisfait par le gain qu'il a fait, sera moins porté à courir de nouveaux dangers pour dépouiller le second lutteur.

1027. Les éléments de rebut de chaque couche tombent dans la couche inférieure. Mais que deviennent les éléments de rebut de la dernière couche, de la tranche dont la limite inférieure est mn, Fig. 48 ? C'est évidemment la mort qui en débarrasse la société. Celle-ci, considérée comme un organisme vivant, a un organe d'excrétion, représenté par la surface qui forme la base de la *pyramide* sociale (Fig. 49). Si l'on ne trouve pas un moyen d'empêcher la production des éléments de rebut, il faut, sous peine de mort de l'organisme tout entier, que ces éléments puissent être éliminés.

1028. C'est, à proprement parler, sur la surface représentée par mn que s'exerce la pression des subsistances. Cette pression s'étend naturellement à un certain nombre de couches qui se trouvent au-dessus de mn. C'est là qu'agit avec le plus de force la sélection zoologique, c'est le creuset où s'élaborent les nouvelles « aristocraties » qui remplaceront les anciennes, lorsque celles-ci auront dégénéré. Dans les couches supérieures de la société, la sélection zoologique agit bien moins activement. Un certain nombre d'individus arrivés au dernier degré de dégénération, sont, il est vrai, emportés par la phtisie et autres maladies, mais un bien plus grand nombre de dégénérés se sauvent et se reproduisent, grâce aux conditions favorables où les place leur richesse. Dans les classes inférieures de la société, la misère, le crime et sa répression, détruisent un grand nombre de ces individus tarés, dont une partie sont d'ailleurs frappés de stérilité par la prostitution et l'alcoolisme à son dernier degré.

1029. La richesse peut être elle-même une source de corruption et de dégénération, mais il n'est pas besoin d'avoir recours à cette cause pour expliquer la décadence des aristocraties. Considérons, en effet, deux collectivités, A et B. Supposons que dans l'une ou dans l'autre, les êtres sains,

en se reproduisant, donnent une certaine proportion d'individus tarés, et que la reproduction de ceux-ci donne à peu près exclusivement des individus tarés. Maintenant, si les deux collectivités diffèrent seulement en ceci : que le plus grand nombre d'individus tarés se sauvent dans la collectivité A, tandis que le plus grand nombre périssent dans la collectivité B, il suffira d'un petit nombre de générations pour que la qualité de la collectivité A soit fortement détériorée. C'est ce qui s'observe chaque jour pour les animaux domestiques. Des amateurs achètent, à des éleveurs, des animaux de très bonne race. Après quelques générations, la race dégénère et il faut se procurer d'autres reproducteurs; et cela même quand l'amateur a pris tous les soins nécessaires pour empêcher le mélange d'un sang étranger. C'est que l'éleveur ne se borne pas à ces soins, il exerce, en outre, une sélection des plus rigoureuse, en ne conservant comme reproducteurs que des animaux hors ligne.

1030. De nos jours, la théorie de la différence des races (zoologiques) qui composent une même société a fait craindre que les couches inférieures de la population ne puissent s'épuiser, en fournissant incessamment des sujets de choix aux couches supérieures. Cela pourrait bien arriver, en effet, n'était la sélection zoologique, dont nous venons de parler, qui agit en sens contraire. Il y a donc là une question d'équilibre. Si la sélection zoologique venait à être entravée et diminuait considérablement d'intensité et si, d'autre part, les progrès de la civilisation enlevaient un nombre de plus en plus considérable de sujets de choix aux classes inférieures, l'équilibre pourrait être rompu. Des considérations analogues peuvent être faites au sujet des campagnes et des villes. Celles-ci attirent et *consomment* les sujets de choix[1], qu'elles enlèvent

(**1030**)[1] Ammon, *Anthropologische Untersuchungen der Wehrpflichtigen in Baden,* et *Auslese beim Menschen,* a fait voir que, au moins dans le duché de Baden, les dolichociphales blonds sont attirés par les villes. Les faits qu'il cite sont trop nombreux pour qu'on puisse les croire l'effet du hasard.

Jacoby (cité par Lapouge, *loc. cit.*, p. 395) dit : « Tous les hommes, non seulement de talent, de capacité, mais simplement plus actifs, plus remuants, affluent des campagnes dans les villes, y périssent ou s'y fraient réellement leur chemin, arrivent à la fortune, à une position sociale ou traînent une vie misérable et précaire, mais ne retournent dans leur village que dans des cas tout à fait exceptionnels. Dans l'immense majorité des cas, ils restent dans les villes, s'y marient, produisent des enfants qui seront nécessairement de beaucoup supérieurs à leurs contemporains ruraux, puisque leurs parents avaient été, pour ainsi dire, la crème, le des-

aux campagnes. Un jour viendra-t-il, où la production de ces sujets sera insuffisante et où la moyenne de la population entière s'abaissera ? Les données de la statistique ne nous permettent pas de résoudre actuellement ce problème. Ne sortons pas du terrain solide de l'expérience, et gardons-nous de nous laisser entraîner par des déductions qui ne reposent pas sûrement sur des faits.

Par « sujets de choix » nous entendons simplement des individus chez lesquels l'activité de la vie est plus intense. Mais cette activité peut s'exercer en bien comme en mal. Des observations, qu'on ne saurait d'ailleurs admettre sans réserves, paraissent démontrer que le progrès de la civilisation amène l'augmentation de certains délits[2]. Il n'y aurait là rien d'extraordinaire. Un cheval de bonne race, dans toute la vigueur de l'âge, est plus sujet à faire un écart qu'un malheureux cheval abattu par l'âge et les privations.

1031. On voit, maintenant, combien est compliquée l'influence des conditions économiques sur le mouvement de la population. Dans les couches inférieures, cette influence est un puissant agent de sélection zoologique ; dans les couches supérieures elle agit parfois pour limiter le nombre des naissances et, par là, elle devient encore un agent de sélection, en facilitant aux sujets de choix nés dans les couches

sus du panier de leur génération... Ainsi, les villes présentent un phénomène social de la plus haute importance, c'est celui de la sélection de l'intelligence et de l'activité ».

Topinard, *Eléments d'anthropologie générale,* 1885, p. 449, observe que « les villes n'ont pas toutes le même pouvoir sélectif. Les unes attirent les blonds de haute taille, qu'anime l'esprit d'entreprise, les autres attirent les petits bruns ».

(**1030**)[2] Mr Lombroso, *L'uomo deliquente,* III vol., 1897, p. 141 et suiv., trouve que les délits d'escroquerie et de banqueroute sont plus nombreux dans les provinces italiennes où la richesse est plus grande. Il y a lieu d'observer : 1° que cela ne prouve rien quant à la criminalité des individus, car il est bien évident que le nombre des escroqueries et des banqueroutes doit être plus élevé là où le commerce est plus actif. Il en est de même du faux en actes privés. Là où il n'y a pas de lettres de change, comment pourrait-on les falsifier ? 2° Les provinces les plus riches sont celles où se trouvent les grandes villes, et l'on sait que celles-ci attirent les malfaiteurs, comme la lumière attire les papillons.

L'augmentation du nombre des délits depuis le commencement de ce siècle paraît bien constatée, en plusieurs pays. Certes, une partie de cette augmentation n'est qu'apparente. Elle est due simplement à ce que la police est mieux faite et à ce que bien des délits dont autrefois on ne tenait pas compte, sont maintenant dénoncés et poursuivis. Mais cela n'empêche pas que certains délits ne présentent une augmentation réelle.

inférieures, l'accès des couches supérieures. La formation des castes est contraire à cette sélection et se trouve être, par conséquent, un puissant agent de décadence. Des auteurs modernes, en quête de nouveautés, se sont pris d'un bel amour pour l'institution des castes indiennes. Ces auteurs n'expliquent pas comment une aussi excellente organisation n'a pas empêché les Indes de devenir la proie de nombreux conquérants, tous dépourvus de castes, ni comment quelques milliers d'Anglais suffisent pour maintenir la domination britannique sur un pays qui compte près de deux cents millions d'habitants.

1032. Répartition des occupations des hommes. Après avoir considéré la répartition des revenus et de leurs titulaires, portons maintenant notre attention sur l'hétérogénéité sociale qui résulte des différentes occupations.

La moindre observation suffit pour faire voir, d'abord, qu'on peut diviser les individus en deux grandes classes. Les uns produisent directement des biens économiques ou des services, les autres, ne produisent ou ne paraissent rien produire du tout. Ces non-producteurs comprennent les enfants en bas âge, une partie des vieillards, une partie des classes riches. Dans le reste de la classe, on trouve des individus qui concourent indirectement à la production des biens économiques ou qui font des œuvres utiles à l'agrégat. Enfin, restent des individus qui s'approprient simplement des biens économiques produits par d'autres, sans rien leur donner en échange et sans être d'aucune utilité à l'agrégat.

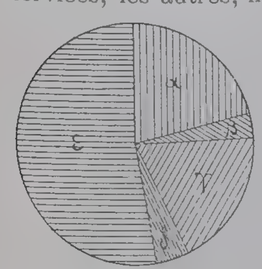


Fig. 53[1].

1033. Dans la plupart des pays, on fait le recensement des professions, mais il est, de sa nature, assez imparfait. « Le problème de la classification professionnelle d'une population nombreuse est par lui-même très compliqué, attendu que, d'une profession à l'autre, la limite est souvent assez indécise et qu'en outre une fois les catégories faites, la même personne peut appartenir à plusieurs[1]. »

(**1032**) [1] Ce graphique est emprunté à la statistique de la France *(Résultats statistiques du dénombrement de 1891)*. Il représente la composition de la population française. — (α) Patrons — (β) Employés — (γ) Ouvriers — (δ) Domestiques — (ε) Membres de la famille vivant aux dépens de ceux qui exercent une profession.

1034. Sous ces réserves, qu'on ne doit jamais oublier, nous allons donner les résultats de la statistique de quelques pays, et nous tâcherons d'en déduire la proportion des producteurs directs de biens économiques.

FRANCE (1891).

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII
Patrons (1) . .	20,5	10,7	5,0	22,2	78,0	28,9	37,8	44,0
Employés (1).	0,4	2,2	11,7	9,6	0,1	1,1	7,0	0,6
Ouvriers (1) . .	16,6	34,8	20,5	12,1	0,4	4,4	2,7	4,9
Total (1)	37,5	47,7	37,2	43,9	78,5	34,4	47,5	49,5
Familles (1) . .	58,7	50,5	61,0	50,1	19,7	61,0	40,2	36,0
Domestiques (1)	3,8	1,8	1,8	6,0	1,7	4,6	12,4	14,4
Total (1)	62,5	52,3	62,8	56,1	21,4	65,6	52,6	50,4
Hommes (2) .	8 781	4 742	660	1 908	606	367	498	838
Femmes (2) . .	8 655	4 791	539	2 053	109	333	617	1 332
Total (2) (a)	17 436	9 533	1 199	3 961	715	700	1 115	2 170
Proportions (3)	47,3	25,9	3,3	10,8	1,9	1,9	3,0	5,9

I = agriculture. II = industrie. III = transports. IV = commerce. V = force publique. VI = administration publique. VII = professions libérales. VIII = personnes vivant exclusivement de leurs revenus. (1) Chiffres proportionnels, le total (*a*) des individus de la classe étant fait égal à 100. (2) Nombres absolus en milliers d'individus. (3) Chiffres proportionnels, le total des chiffres (*a*), soit 36 829, étant fait égal à 1 000. — Le total de la population de la France étant de 38 133 milliers, la différence, soit 1 304 milliers, représente les personnes sans professions (saltimbanques, filles publiques, etc.), et les personnes non classées (enfants en nourrice, élèves internes des collèges et pensionnats, vivant hors de la commune habitée par leurs parents, personnel interne des hôpitaux, etc.).

Si l'on somme les chiffres des colonnes I, II, III, IV, on aura à peu près les producteurs directs des biens économiques, les colonnes V, VI, VII, donneront à peu près les producteurs indirects, et la colonne VIII donnera le nombre des gens qui ne produisent pas de biens économiques. On voit que si l'on compte les seules personnes qui travaillent effectivement, les producteurs directs sont un peu plus du tiers (36,0 %) de la

(% DE LA POPULATION)

Producteurs directs	36,0
Idem. familles et domestiques	51,2
Total . . .	87,2

(**1033**)[1] Alf. de Foville, *La France Economique*, p. 55. L'auteur observe encore que : « la défectuosité des statistiques professionnelles tirées des dénombrements peut être, dans bien des cas, directement démontrée. Il y a un certain nombre de groupes sociaux sur l'importance numérique desquels il existe des indications assez sûres : propriétaires, médecins, débitants de boissons, etc. Or, toutes les fois qu'on oppose ainsi une statistique autorisée aux résultats fournis par les dénombrements, leur inexactitude éclate ».

Producteurs indirects	3,6
Idem, familles et domestiques	3,2
Total...	6,8
Oisifs........................	2,9
Idem, familles et domestiques	3,0
Total...	5,9

population. Si on compte avec eux leurs familles et leurs domestiques, ils forment à peu près les $^7/_8$ de la population (87,2 $^0/_0$). La population s'entend sous déduction des personnes sans professions et non classées.

1035. Pour la Suisse, nous avons une statistique avec une classification un peu différente de celle qui a été adoptée en France.

SUISSE 1881.

	I	II	III	IV	V	VI	VII
α (1)	48	52	46	43	40	60	
β (1)	52	48	54	57	60	40	
α (2)	558	551	95	48	46	18	
β (2)	610	507	111	64	70	12	
Total (3)	1 168	1 058	206	112	116	30	156
Proportions (4)	41,0	37,2	7,2	3,9	4,1	1,1	5,5

I = exploitation du sol. II = industrie. III = commerce. IV = transports. V = administration publique, sciences et arts. VI = services personnels. VII = personnes sans professions ou dont la profession n'est pas indiquée. α = personnes professant réellement. β = domestiques et membre de la famille. (1) Pour cent du total de la classe. (2) Nombres absolus, en milliers d'individus. (3) Total, en milliers d'individus. (4) Proportions en pour cent de la population totale de la Suisse (2 846 102).

En sommant les chiffres des colonnes I, II, III, on aura à peu près le nombre des producteurs directs de biens économiques. On trouve ainsi qu'ils forment le 42 $^0/_0$ de la population et, avec leurs familles et leurs domestiques, le 85 $^0/_0$. Ce dernier nombre se rapproche assez de celui trouvé pour la France. Les différences quant au premier nombre proviennent probablement d'une classification différente.

1036. On voit, par ces chiffres, quelle est l'erreur des socialistes, qui s'imaginent pouvoir faire vivre tout le monde dans l'aisance, en forçant à travailler à la production *directe* des biens économiques, les oisifs que comptent nos sociétés. Il faut rapprocher cette observation de celle que nous avons déjà faite (967) sur les effets insignifiants qu'on obtiendrait en distribuant aux pauvres les revenus des riches. On voit ainsi que le problème de l'augmentation du bien-être des classes pauvres est plutôt un problème de production et de conservation de la richesse qu'un problème de répartition. Le moyen le plus sûr d'améliorer la condition des classes pauvres est de faire en sorte que la richesse croisse plus vite que la population.

1037. La statistique des professions devrait être complétée par la statistique des ouvriers qui chôment involontairement. Mais il est impossible d'en connaître le nombre, même approximativement. On peut, tout au plus, savoir combien d'ouvriers, à une époque donnée, se trouvent sans ouvrage. C'est un total qui doit être décomposé en plusieurs parties. (α) Il y a un certain nombre d'individus qui se disent des ouvriers mais qui, en réalité, sont des vagabonds ou des dégénérés, qui ne peuvent se livrer à un travail stable et régulier. (β) Des ouvriers médiocres se trouvent souvent sans emploi parce que, naturellement, les entrepreneurs préfèrent les meilleurs ouvriers. Il y a des commis de magasins qui sont négligents, grossiers envers la clientèle. Ils changent continuellement de patron, ne demeurant que peu de temps dans chaque place et alternant régulièrement des périodes de travail avec des périodes de chômage. Les privations qui résultent du chômage sont le seul stimulant qui pousse au travail certains individus. Si ce stimulant vient à manquer, sans qu'on le remplace par un autre, ces individus tomberont entièrement à charge de la société. Ce seront les travailleurs actifs et laborieux qui devront se priver pour entretenir les négligents et les paresseux. (γ) Plusieurs métiers présentent des mortes saisons. Le salaire y est, précisément pour cela, plus élevé, parce qu'il doit suffire à nourrir les ouvriers au temps de la morte saison. Si les maçons pouvaient travailler toute l'année, nul doute que leur salaire ne s'abaisserait. (δ) Enfin, il est des ouvriers actifs, intelligents et laborieux qui, par suite d'accidents variés et imprévus, se trouvent momentanément sans ouvrage. Les crises économiques produisent parfois cet effet pour un assez grand nombre d'ouvriers.

1038. De même que le loyer brut des capitaux mobiliers comprend une prime d'assurance pour la perte totale ou partielle de ces capitaux, le salaire des capitaux personnels comprend une prime d'assurance pour les chômages réguliers ou accidentels. Dans un cas et dans l'autre, il peut être utile de substituer l'assurance collective à l'assurance individuelle. Nous ne nous arrêterons pas à l'examen des mesures pratiques propres à réaliser cette assurance collective contre le chômage, car ce serait sortir des bornes que nous nous sommes imposées ici.

1039. La division des individus selon leur genre d'occupations n'est pas la plus rationnelle, puisqu'une même personne peut appartenir, et très souvent appartient, à plus d'une de ces classes. En cela, les sociétés humaines ne res-

semblent guère aux sociétés animales, comme celle des termites, où la différenciation des fonctions correspond à une différenciation matérielle des individus[1]. Il convient donc, pour les sociétés humaines, de diviser non plus les individus mais les fonctions ou les occupations. On peut les classer dans les genres suivants : (α) Occupations produisant directement des biens économiques ou des services. (β) Occupations concourant indirectement à la production des biens économiques ou produisant quelque utilité pour l'agrégat. (γ) Oisiveté. (δ) Occupations ayant pour but de s'approprier les biens d'autrui, par des moyens légaux ou illégaux.

1040. Les occupations (α) sont celles qu'étudie spécialement la science économique. Elles constituent les services des capitaux personnels. Les occupations (β) comprennent la tutelle. Quand des pupilles adultes la réclament, ses services peuvent rentrer dans la classe de ceux qui, étant ophélimes, sont soumis aux lois générales de l'échange. Mais quand, comme cela arrive le plus souvent, la tutelle est imposée, ou qu'elle a en vue une utilité que les pupilles n'entrevoient que vaguement, ses services échappent entièrement aux lois qui régissent l'échange des biens économiques. C'est donc par une fausse analogie qu'on a voulu étendre ces lois à l'instruction en général, et à l'instruction primaire en particulier. Cette sorte d'instruction a pour but l'utilité de l'agrégat, c'est donc aux tuteurs publics de s'en occuper. Cela ne veut pas dire qu'il convienne qu'ils le fassent directement. Ils peuvent simplement aider la création d'organismes spéciaux ayant ce but, et pour obtenir la plus grande utilité, il

(**1039**) [1] Il y a, pourtant, quelques curieux indices qui tendraient à faire voir que la race (zoologique) n'est pas sans influence sur les idées des hommes et, par là, peut-être, sur le choix d'une profession.

	Indice céphalique	CRANE	
		Longueur	Largeur
Elèves ruraux laïques.	81,1	0,188	0,152
Elèves ruraux ecclésiastiques	84,2	0,185	0,156
Conscrits	83,0	0,184	0,154

Ammon a mesuré les crânes des élèves du gymnase de Fribourg en Brisgau. Une partie de ces élèves sortent d'un collège ecclésiastique catholique et proviennent presque tous de la campagne. On trouve parmi eux beaucoup plus de brachycéphales que parmi les élèves laïques (en majorité protestants) et que parmi les conscrits.

Plusieurs observateurs ont aussi trouvé des différences de taille pour les individus exerçant différentes professions. Mais ici c'est souvent la profession qui influe sur le développement de la taille de l'individu.

faut ne pas perdre de vue la substitution des forces automatiques aux forces coercitives, et tâcher de faire en sorte que l'*utilité* de l'instruction se change en ophélimité pour le plus grand nombre possible d'individus. Ces mêmes considérations s'appliquent aux hautes études scientifiques. Aux Etats-Unis d'Amérique, la générosité des particuliers y pourvoit. C'est un but qu'il est désirable d'atteindre, mais si les oblations des particuliers font défaut, on conçoit qu'il soit utile que la société se charge de ces dépenses. Pour l'instruction professionnelle, qui est réellement un service rendu à des individus le pouvant apprécier, un service ayant sa propre ophélimité, il y a de bonnes raisons pour laisser le prix de ce service à la charge de l'individu qui le consomme.

1041. Les oisifs sont loin d'être tous des êtres inutiles. Il y a parmi eux les enfants qui, au temps futur, seront des producteurs, et des vieillards qui l'ont été. Les détenteurs des capitaux mobiliers et des capitaux fonciers quand ils administrent leur propre fortune, accomplissent une fonction très importante. Il y a tel avare qui prélève, pour gérer ses capitaux, une somme bien moindre que celle qu'il faudrait payer pour le même service à un administrateur. Mais si l'on déduit de l'intérêt du capital le prix de l'administration, ce qui reste, s'il est consommé par le possesseur du capital, constitue bien la consommation d'un oisif. C'est là une dépense qui est nécessaire dans le système d'appropriation des biens économiques. Quand on veut substituer un autre système à celui-ci, il ne faut pas se borner à faire voir qu'on évitera de telles dépenses, il faut encore démontrer qu'on n'en aura pas de plus grandes d'un autre côté ou que le produit ne sera pas diminué d'une somme plus grande que celle que l'on économise sur la dépense. Malheureusement, comme nous l'avons déjà observé, les réformateurs ne se donnent pas la peine de faire cette démonstration. Il s'agit de choisir entre deux systèmes **A** et **B**. Ils démontrent que **A** a certains défauts, entraîne certaines pertes, et croient par là avoir démontré que **B** est préférable. Rarement, ils poussent plus loin la démonstration et parviennent à démontrer que **B** sera exempt de certains défauts qu'ils reprochent à **A**. Mais cela ne suffit pas encore pour préférer **B**, car il pourrait avoir, à son tour, d'autres défauts qui n'existent pas en **A**.

1042. (1039 δ) Le blâme qu'encourt la spoliation a fait que les économistes se sont généralement abstenus de l'étudier, imitant en cela les amateurs d'entomologie qui se bor-

nent à capturer les plus beaux papillons [1]. Le naturaliste, au contraire, ne détourne ses regards d'aucun insecte, fût-il des plus repoussants, et la science doit étudier tous les phénomènes qui sont de son ressort.

La spoliation a toujours existé dans les sociétés humaines, on peut espérer de la réduire considérablement, mais il n'est pas sûr qu'on puisse jamais la faire entièrement disparaître.

1043. Deux effets principaux sont à considérer dans le transfert de richesses de certains individus à certains autres. 1° Ce transfert lui-même. C'est le but visé. 2° La destruction de richesse qui accompagne ce transfert. C'est l'effet indirect, qui se produit à côté de l'effet principal. Il peut être plus ou moins considérable, mais il ne manque presque jamais. En général, on peut dire que, dans la plupart des cas, les mesures ayant pour but d'enlever à certaines personnes des biens économiques pour les donner à certaines autres, enlèvent aux personnes qui en souffrent une quantité de richesse supérieure, et souvent énormément supérieure à celle qu'elles procurent aux personnes qui en jouissent. Nous en avons déjà vu bien des exemples.

1044. Sous ce rapport, la protection agit directement sur la répartition des revenus, car la destruction de richesse qu'elle provoque a pour effet inévitable d'augmenter l'inégalité des revenus ou de diminuer le revenu minimum (965). C'est donc avec raison que l'on a pu dire que la protection douanière rendait les riches plus riches et les pauvres plus pauvres.

1045. Si l'on tient compte de l'esclavage, il paraît bien que la somme de richesse transférée de certains individus à certains autres était, pour nos contrées, plus grande dans l'antiquité que de nos jours. Si on laisse de côté l'esclavage, ce progrès est loin d'être aussi évident ; ce n'est plus alors sur l'importance de la somme transférée des uns aux autres qu'il se manifeste, mais plutôt sur la somme de richesse détruites. Au moyen-âge les possesseurs de certaines terres levaient un tribut sur les voyageurs. La somme de richesse qu'il détruisaient ou dont ils empêchaient la production était énormément supérieure à celle qu'ils s'appropriaient. Aujourd'hui, les possesseurs de ces mêmes terres lèvent un tribu sur leurs concitoyens par la protection douanière, qui détruit beaucoup moins de richesse proportionnellement à la quan-

(**1042**) [1] Il y a de brillantes exceptions. Bastiat a écrit la *Physiologie de la spoliation,* et Mr G. de Molinari en a fait une étude profondément vraie.

tité du tribut prélevé. Sous ce rapport, la protection représente un perfectionnement notable. Mais c'est, à son tour, un système inférieur à celui d'un tribut direct, qui serait prélevé en faveur des personnes qu'on veut faire jouir de la protection. La distribution des pensions qui a été faite aux Etats-Unis n'a eu que peu de frais accessoires. On peut généraliser cette observation. Proportionnellement à la somme de richesse transférée de certains individus à d'autres, la violence illégale est le procédé qui détruit le plus de richesse; la violence légale, c'est-à-dire un impôt prélevé directement sur certains individus, en faveur de certains autres, est le procédé qui détruit le moins de richesse. L'appropriation de la richesse par des voies détournées se place, quant à la proportion de richesse détruite, entre la violence légale et la violence illégale.

1046. L'appropriation illégale, par la violence, s'explique facilement par la raison du plus fort. On conçoit de même que la majorité qui fait les lois, puisse imposer en sa faveur tel tribut qu'il lui plaît. On comprend moins bien comment, par des voies détournées, un petit nombre d'individus peuvent se faire payer un tribut par la majorité. Pourquoi celle-ci se laisse-t-elle enlever ses biens ?

D'abord par ignorance. Un grand nombre de phénomènes économiques sont tellement compliqués que peu de personnes en ont une connaissance même superficielle. Parmi les personnes qui font usage de sucre il n'y en a pas une sur mille qui comprenne l'appropriation de richesse que cachent les primes à l'exportation. Un bien petit nombre des habitants des Etats-Unis a pu se rendre compte des bénéfices qu'au dépens de la communauté devaient procurer à certaines personnes le Bland Bill et le *Shermann act,* et de la crise que ces mesures auraient provoqué dans le pays. Ensuite, et c'est la raison principale, il faut noter que l'intensité des actions des hommes n'est pas proportionnelle aux gains ou aux pertes qui provoquent ces actions. Cent hommes auxquels on enlève, à chacun, un franc n'agiront pas pour défendre leur bien avec autant de vigueur qu'un homme mu par le désir de s'approprier ces cent francs. Il faut naturellement un prétexte pour cette appropriation[1], car sinon

(**1046**)[1] Raoul Frary, *Manuel du démagogue,* p. 169 : « Il va sans dire que le principe de votre doctrine doit être généreux. C'est assez que l'intérêt gouverne notre conduite ; laissons du moins au sentiment l'empire de notre intelligence. Il faut de belles paroles et de belles idées pour échauffer le dévouement des uns et pour étouffer les scrupules des autres. Plus la politique devient contraire à la morale, plus il importe aux hommes d'État de s'appuyer sur une idée morale ».

un certain instinct d'équité et de justice, qui existe dans tous les hommes, les porteraient à résister, même indépendamment de la perte dont ils sont menacés. Mais, si l'on trouve un prétexte plus ou moins plausible (ce point n'a pas grande importance), on peut être à peu près sûr que ce ne sera pas la résistance des gens spoliés qui fera échouer l'opération.

1047. En un pays d'une trentaine de millions d'habitants, supposons que sous un prétexte quelconque, on propose de faire payer un franc par an à chaque citoyen et de distribuer la somme totale entre trente personnes. Chacun des spoliés payera un franc par an, chacun des spoliateurs recevra un million. L'action va être fort différente des deux côtés. Les personnes qui espèrent gagner un millon par an n'auront de repos ni le jour ni la nuit. Elles serviront aux journaux des « mensualités » et chercheront à se faire partout des partisans. Une main discrète payera les traites en souffrance des législateurs besogneux, voire même des ministres. Aux Etats-Unis on n'emploie pas ces voies détournées, les contrats s'y traitent au grand jour. Il y a une bourse des votes, comme il y a des bourses du coton et du blé. Du côté des spoliés l'activité est bien moindre. Pour faire une campagne électorale, il faut de l'argent, or il y a des difficultés matérielles insurmontables qui s'opposent à ce qu'on aille demander quelques centimes à chaque citoyen ; il faut demander à un petit nombre de personnes des contributions plus considérables. Mais alors, celles-ci risquent de dépasser le montant de la perte à laquelle est exposé le donateur. Ce n'est que par philanthropie qu'un individu souscrira 10 fr. dans l'espoir d'empêcher qu'on établisse un impôt qui ne le greverait que d'un franc. Economiquement, il fait une mauvaise opération.

Le jour des élections, on se heurte à des difficultés semblables. Les personnes qui, chacune, espèrent gagner un million ont des agents partout ; elles se multiplient et elles persuadent aux électeurs qu'il est d'un patriotisme sain et éclairé de faire réussir la petite opération qu'elles proposent. Au reste, si besoin en est, elles savent payer l'appoint des votes nécessaires pour faire passer leurs candidats. Mais l'individu qui est menacé de perdre un franc par an, même s'il se rend compte de la chose, n'ira pas pour si peu perdre l'occasion d'une partie de campagne, se brouiller avec des amis utiles ou sympathiques, se mettre à dos le préfet et le maire ! Dans ces conditions la fin n'est pas douteuse et elle sera favorable aux spoliateurs.

Ainsi que nous l'avons déjà fait observer, la ligne de Cob-

den a réussi parce que les manufacturiers de Manchester et d'autres lieux ont compris que le libre échange était à leur avantage. Réduits à leurs propres forces, il est probable que les consommateurs n'auraient pas pu faire rapporter les lois sur les céréales, ou du moins n'auraient obtenu ce résultat que beaucoup plus tard.

1048. Il y a encore un principe assez important dont il faut tenir compte, et qui explique comment les transferts de richesse peuvent se multiplier. Un homme ne reçoit pas la même impression de la perte d'une somme ou de la perte d'un grand nombre de parties en lesquelles on peut diviser cette somme. Il résistera beaucoup plus, si on veut lui faire payer 5 fr. tout d'un coup, que si on lui enlève d'abord un franc, puis un autre, etc. Ainsi, un droit d'entrée de 7 fr. les 100 kg. sur le blé serait difficilement accepté d'emblée. Il faut commencer, par exemple, par un droit de 3 fr. qu'on porte à 5 et puis à 7 fr.[1]. Cette cause se combine avec celle de l'ignorance pour faire supporter les impôts indirects très considérables des grands Etats européens. Si on tentait d'obtenir les mêmes sommes par des impôts directs, les contribuables, se rendant compte de l'étendue des sacrifices qu'on leur impose, finiraient par contraindre leur gouvernement de réduire ses dépenses.

1049. Ce qui limite la spoliation c'est rarement la résistance des spoliés ; c'est plutôt les pertes qu'elle inflige à tout le pays et qui retombent en partie sur les spoliateurs. Ceux-ci peuvent, de la sorte, finir par perdre plus qu'ils ne gagnent à l'opération. Alors, ils s'en abstiennent, s'ils sont assez intelligents pour se rendre compte des conséquences qu'elle aurait. Mais si ce bon sens leur manque, le pays marche de plus en plus à sa ruine, comme cela s'est observé pour certaines républiques de l'Amérique du Sud, le Portugal, la Grèce moderne, etc.

1050. On voit que c'est à tort qu'on s'en prend exclusivement à certains individus des maux qui affligent une société donnée, car sauf les cas où c'est la force brutale qui retient le peuple sous le joug[1], ce n'est souvent que grâce

(**1048**)[1] C'est ce qui s'observe en Italie, où l'histoire des droits protecteurs sur le blé commence par un ministre qui établit un droit de 3 fr., en prétendant qu'il n'est que fiscal, et se continue par des augmentations successives, jusqu'à un autre ministre qui porte ce droit à 7 fr. et puis à 7 fr. 50, en déclarant cyniquement qu'il ne s'agit plus d'une question de doctrines, mais bien d'une question d'*intérêts*.

(**1050**)[1] De nos jours c'est évidemment le cas de l'Irlande, de la Sicile et de plusieurs autres pays. Dans les temps anciens, la force a été aussi le moyen principal qui a maintenu sous le joug les esclaves et les serfs.

à l'ignorance, à l'indolence, ou même aux vices des spoliés que les spoliateurs peuvent exercer leur industrie. Il faut bien se persuader que les phénomènes sociaux sont la résultante de toutes les forces qui agissent sur la société, des qualités et des défauts de tous les citoyens. Les peuples aiment à trouver quelque bouc expiatoire, qu'ils chargent de toutes leurs fautes. Mais ce n'est là qu'une pure illusion.

1051. Différents caractères servent à constituer des **classes sociales**. C'est parfois la naissance, une communauté, vraie ou supposée, d'origine, certaines pratiques religieuses, le même genre d'occupation, etc. Mais une des causes principales de différenciation des classes sociales, c'est certainement la richesse. Les riches ont une tendance à se grouper ensemble, tout comme la classe moyenne et les pauvres. Ce groupement s'observe même dans les castes indiennes, les riches formant comme une caste dans la caste. Le pouvoir des aristocraties de tous genres, s'il n'est pas soutenu par la richesse, décline rapidement. Le groupement dépendant de l'importance des revenus a donc une importance des plus considérable.

Des sous-groupes se forment suivant l'origine des revenus ; les propriétaires fonciers se séparent, en certains cas, des propriétaires des capitaux mobiliers, les ouvriers se séparent des petits rentiers, etc.

1052. Les revenus varient d'une manière continue. On ne peut pas tirer une ligne telle que $p\ q$ pour séparer d'une façon absolue les riches des pauvres, les détenteurs des capitaux fonciers et des capitaux mobiliers, des travailleurs. Plusieurs auteurs prétendent déduire de ce fait la conséquence que, dans nos sociétés, on ne saurait parler d'une classe de « capitalistes » ni opposer les « bourgeois » aux travailleurs. Autant vaudrait dire que, parce qu'on ne peut fixer avec précision l'année, le mois, le jour, la minute, où finit la jeunesse et commence l'âge mûr, il n'est pas permis de considérer séparément les jeunes gens et les vieillards. Il est certain qu'on passe par degrés insensibles de la classe des pauvres à celle des riches, mais cela n'empêche pas que ces deux classes n'existent. C'est une observation générale, que nous devons dans le langage ordinaire substituer des différences qualitatives aux différences réelles, qui sont quantitatives (97).

Fig. 54.

1053. Les différentes classes économiques ont des inté-

rêts différents. Cela résulte de la nature même des choses. Il est bien évident qu'un simple ouvrier n'a pas les mêmes intérêts économiques qu'un grand propriétaire terrien ou qu'un possesseur d'une grande fortune mobilière. Quand il s'agit d'impôts, chaque classe tâche d'en rejeter, autant qu'elle peut, le poids sur les autres. Quand il s'agit de dépenses publiques, chaque classe tâche qu'elles soient faites en sa faveur.

Les socialistes ont donc entièrement raison de donner une grande importance à la « lutte des classes » et de dire que c'est le grand fait qui domine l'histoire. Sous ce rapport, les ouvrages de Karl Marx et de Mr Loria sont dignes de la plus grande attention.

1054. La lutte des classes prend deux formes, connues de tout temps. L'une n'est autre que la concurrence économique. Lorsque cette concurrence est libre, nous avons vu qu'elle produit le maximum d'ophélimité. Chaque classe, comme chaque individu, tout en n'ayant en vue que son propre avantage, vient indirectement à être utile aux autres. Il y a plus. Cette concurrence ne détruisant pas, mais produisant de la richesse, contribue indirectement à relever le niveau du revenu minimum et à diminuer l'inégalité des revenus.

L'autre forme de la lutte des classes est celle par laquelle chaque classe s'efforce de s'emparer du gouvernement, pour en faire une machine à spoliation. La lutte qu'entreprennent certains individus pour s'approprier la richesse produite par d'autres est le grand fait qui domine toute l'histoire de l'humanité. Il se cache et disparaît sous les prétextes les plus variés, qui ont souvent trompé les historiens. On peut même dire que ce n'est qu'à notre époque que la vérité a percé.

1055. La classe dominante ne fait pas seulement directement le mal des classes qu'elle dépouille ; elle fait aussi le mal de toute la nation, car la spoliation étant généralement accompagnée d'une destruction de richesse, souvent fort considérable, le revenu minimum doit baisser et l'inégalité des revenus doit augmenter.

Sous cet aspect, il importe peu que la classe dominante soit une oligarchie, une ploutocratie, une démocratie. On peut seulement dire, bien qu'il y ait des exceptions, que plus cette classe est nombreuse, plus les maux résultant de sa domination sont intenses, car une classe nombreuse consomme une quantité de richesse plus grande qu'une classe restreinte. C'est probablement la cause qui fait que le régime démago-

gique a toujours eu une durée bien moindre que les régimes tyranniques et oligarchiques. Ce sera probablement aussi le grand obstacle à l'établissement du socialisme populaire. Le socialisme bourgeois, qui s'exerce au moyen de la protection douanière, des primes d'exportation, de la falsification de la monnaie etc., a, en sa faveur, la circonstance qu'il a un nombre moindre d'adhérents à satisfaire. Il peut donc les enrichir, sans détruire entièrement la richesse du pays.

1056. Plusieurs auteurs confondent deux questions absolument différentes : celle de l'existence d'une classe dominante et celle de la manière dont elle se recrute. Il semble à ces auteurs que lorsque la classe sujette a le droit de choisir, suivant un certain mode d'élection, ses maîtres, elle n'a plus rien à désirer et doit se réputer parfaitement heureuse en ce monde[1]. Il ne leur vient pas en tête qu'il serait peut-être plus utile d'éviter toute spoliation que de se borner à déterminer au profit de qui elle s'exercera.

Il est certain que lorsque la classe dominante se recrute par hérédité ou par cooptation, son joug est plus odieux que lorsqu'elle se recrute par élection ; mais il ne s'en suit pas qu'il soit aussi plus lourd. Il n'est pas du tout démontré qu'un gouvernement oligarchique aurait été plus malhonnête que ne l'a été la municipalité de New-York, élue par le suffrage universel. Le peuple de la Toscane était plus heureux et moins spolié sous le gouvernement absolu de Pierre-Léopold, qu'il ne l'est sous le gouvernement constitutionnel actuel. A notre époque, l'élection a, dans la plupart des pays, une part plus ou moins prépondérante dans le choix de la classe gouvernante, mais ce n'est pas un fait nouveau dans l'histoire. A Rome, vers la fin de la république, c'était bien l'élection qui donnait le pouvoir, mais ses choix étaient tellement déplorables, l'oppression si grande, que le despotisme militaire parut au plus grand nombre un moindre mal et que, dans un certain sens, César et Auguste furent réellement des bienfaiteurs de la classe sujette. Nous n'entendons pas décider par là

(**1056**) [1] Déjà Montesquieu notait cette erreur. *Esprit des Lois*, XI, 2 : « Il n'y a point de mot qui ait reçu plus de différentes significations... que celui de liberté. Les uns l'ont pris... les autres pour la faculté d'élire celui à qui ils doivent obéir. » Mr P. Leroy-Beaulieu *Le collect.*, p. 195, dit fort bien, au sujet de la comparaison que voudraient établir les socialistes entre l'administration de l'Etat et celle de riches particuliers : « L'Etat moderne obéit à des sentiments très divers, dont le plus puissant est non pas l'intérêt permanent de la totalité de la nation, mais l'intérêt immédiat de cette partie de la nation qui forme la majorité des votants ».

quelle forme de gouvernement est préférable, car celle qui, à un moment donné, se trouve inférieure à une autre, peut contenir en soi des germes de réforme qui la rendront supérieure dans l'avenir; ce que nous voulons établir, c'est que la forme ne doit pas primer la substance et que, en changeant les noms dont on décore la spoliation, on ne change nullement la quantité de richesse qu'elle détruit.

1057. Des dissensions éclatent de temps à autre dans la classe dominante, ou entre cette classe et une autre, qui veut la remplacer. Tant que ces dissensions durent, elles tendent à alléger le joug qui pèse sur les sujets ; le plus faible des adversaires tâchant de s'appuyer sur eux pour escalader le pouvoir. Mais quand il en est arrivé à ses fins, il se hâte d'asseoir sa dominatien, en employant, tout au plus avec de nouveaux noms, les mêmes moyens qu'il avait autrefois blâmés.

1058. Ce phénomène s'observe très fréquemment dans l'histoire, il y en a aussi quelques exemples de nos jours. Vers la fin du siècle passé et au commencement du siècle présent, la bourgeoisie a combattu pour conquérir le pouvoir. Alors, l'indépendance de la magistrature, la garantie des droits individuels, la liberté de la presse, l'institution de la garde nationale et du jury, étaient des revendications au sujet desquelles elle n'admettait aucune transaction. Mais, depuis qu'elle est arrivée au gouvernement, elle les a oubliées. Ses idées se sont profondément modifiées, et elle commence à trouver que les procédés, qu'elle a tant blâmés, des anciens régimes étaient assez bons (246[12], 632[1]).

1059. Ce phénomène, mal interprété, a fait croire que l'arrêt ou le mouvement rétrograde qui s'observent sur la voie de la liberté économique étaient dûs aux inconvénients que l'on avait trouvés à celle-ci, tandis que ce n'est qu'une action réflexe d'une toute autre cause. Le changement d'opinion qui a eu lieu au sujet de certains abus dépend uniquement du changement des personnes qui en tirent profit. Les mêmes privilèges qui étaient jugés abominables quand un souverain les octroyait à ses nobles favoris, sont estimés parfaitement justes et naturels quand c'est un parlement qui les distribue aux politiciens. Les habitants des Etats-Unis se sont révoltés contre l'Angleterre, pour une taxe qui est absolument insignifiante en comparaison des tributs payés par leurs descendants aux propriétaires de mines d'argent et aux manufacturiers qui ont acheté à beaux deniers comptants les bénéfices de la protection[1].

1060. Les classes riches ont eu de tout temps, et même

sous des régimes démocratiques, une influence notable sur le gouvernement du pays. La manière dont se recrutent ces classes, c'est-à-dire dont se fait la sélection des titulaires des revenus (1012) est donc fort importante dans la détermination des phénomènes sociaux.

Les qualités qui font réussir l'homme dans la lutte contre les forces de la nature ne sont pas les mêmes que celles qui assurent la réussite dans les ruses et les embûches qu'emploie la spoliation. Une société où, comme en Suisse et en Angleterre, on n'arrive à la richesse que par le travail, l'industrie, le commerce, différera considérablement d'une autre société où cette richesse est, en partie, le fruit de la fraude et d'intrigues politiques.

1061. Il faut ajouter, et ce n'est pas là un des moindres maux indirects de la spoliation, qu'elle détourne des travaux productifs un grand nombre de personnes les plus intelligentes du pays[1]. Supposez, en France, deux industriels également actifs, intelligents, laborieux. L'un demeure constamment dans son usine, il ne s'occupe que d'en améliorer la production et d'en réduire les dépenses. L'autre va à Paris faire sa cour aux politiciens et aux ministres de leur choix. Les résultats sont bien différents. Le premier industriel obtiendra, à grand peine, d'épargner deux ou trois pour cent sur ses frais ; le second pourra obtenir un droit protecteur de 50 % et plus. Quels perfectionnements, quels soins apportés à la culture du blé auraient pu réduire du 60 % le coût de cette céréale? Au contraire, un droit protecteur, dans cette mesure, a été facilement obtenu par les propriétaires italiens, grâce à des intrigues politiques.

P. L. Courier parle des courtisans, mais ce qu'il dit peut s'appliquer mot à mot aux politiciens de nos jours. Que les fils des paysans entendent parler d'un lieu « où l'on gagne

(**1059**)[1] Mr G. de Molinari *(Journ. des Econ., janv.* 1895) dit avec raison : « D'après un tableau statistique dressé par Mr Ed. Théry, les dépenses publiques se sont accrues en Europe, depuis 10 ans, de 22 % tandis que la population ne s'est élevée que... de 10 % seulement. Les dépenses militaires ont pris la grosse part de cette augmentation, elles ont même empiété quelque peu sur les autres, car elles figurent au tableau pour 23 %. Aux Etats-Unis même, où le budget de la guerre a été réduit au strict nécessaire, des politiciens ingénieux ont réussi à l'accroître en augmentant l'armée active d'une armée électorale de vétérans de la guerre de la sécession et même de la guerre de l'Indépendance — ceux-ci remarquables par une longévité exceptionnelle — auxquels ils ont fait allouer des pensions dont le chiffre s'élève à près de huit cents millions » (553 [2]).

gros à se divertir et à ne rien faire; où, pour être riche à jamais, il ne faut que plaire un moment ; chose que chacun croit facile, en n'épargnant aucun moyen; à ces nouvelles, je vous demande qui les pourra tenir qu'ils n'aillent d'abord voir ce que c'est; et, l'ayant vu, adieu parents, adieu le champ qui paie si mal un labeur sans fin, rendant quelques gerbes au bout de l'an, pour tant de fatigues, de sueurs. »

1062. Le recrutement d'une classe nombreuse de fonctionnaires vient, en plusieurs pays, diminuer encore le nombre des sujets de choix qui s'occupent de la production de la richesse. Il y a réellement pour le pays *lucrum cessans et damnum emergens*.

Une des causes principales de la richesse de l'Angleterre et de la Suisse gît dans le fait que, pour le moment du moins, la classe des politiciens et celle des fonctionnaires y sont très restreintes et ne peuvent, ainsi, détourner de la production de la richesse la plus grande partie des forces vives du pays. Des causes opposées agissent pour augmenter la misère en Espagne et en Italie. En France, la destruction de richesse n'est pas moindre, mais elle est compensée par les qualités vraiment merveilleuses que possède le peuple français pour travailler et pour épargner, et en outre par la diminution du nombre des naissances. Les Français ne peuvent pas élever autant d'enfants que les Anglais, parce que les biens économiques qui seraient nécessaires pour l'entretien de ces enfants sont consommés, détruits, gâchés par les politiciens et les protectionnistes de tous genres[1].

(**1061**) [1] Lapouge, *loc. cit.*, p. 243, dit : « La sélection politique est le grand facteur de la bassesse et de la servilité. Le texte fameux : *Feriunt summos fulmina montes* semble fait pour lui servir de devise... L'action s'exerce d'une manière générale contre les sujets dont la valeur dépasse la moyenne, et plus grande est la valeur de l'homme... sa vertu civique, plus grande est la chance qu'il soit frappé ».

Nous avons entendu un politicien italien, enrichi par le vol et la concussion, dire d'un homme politique fort honnête, qui avait été ministre au temps du comte de Cavour : « Quel imbécile ! Il n'a que des principes et pas d'intérêts ».

(**1062**) [1] Ce n'est pas ironiquement, c'est sérieusement qu'un écrivain de talent écrit ces mots dans la *Revue des Deux Mondes*, 1er août 1896, p. 712 : « Or c'est surtout la force du gouvernement que l'on voudrait augmenter, et sans doute, on a raison. De tous les symptômes dont il y a lieu aujourd'hui de s'alarmer, le plus alarmant est l'amoindrissement de l'action gouvernementale ». Il faut vraiment être insatiable pour ne pas se sentir assez gouverné en France !

On lit dans la même revue : « Le dévergondage de la production, la concurrence désordonnée, anarchique, comme disent excellement les ad-

Nous avons vu que pour que le revenu s'élève et l'inégalité des revenus diminue, il faut que le rapport de la richesse à la population croisse. On obtient cet effet, en France, en agissant sur le premier terme du rapport, c'est-à-dire en mettant obstacle à l'augmentation de la population. On obtient le même effet, en Angleterre, en agissant spécialement sur le second terme du rapport, c'est-à-dire en provoquant, grâce à la liberté économique, une augmentation considérable de la richesse.

1063. Tout homme peut sentir les maux de la société où il vit, mais il n'y a que des recherches scientifiques, souvent extrêmement difficiles, qui peuvent nous en révéler les vraies causes. Les hommes qui ignorent celles-ci, s'en forgent souvent d'imaginaires. Ils sont surtout portés, d'une manière presque invincible, à simplifier énormément le problème, pour s'épargner la fatigue d'une étude synthétique. C'est à un homme, à une loi, à une institution, qu'ils attribueront exclusivement tous les maux qu'il leur sera donné d'observer dans la société. Des systèmes aussi exclusifs qu'erronés se partagent tour à tour la faveur du public. Il n'y a pas longtemps que le régime constitutionnel était considéré comme une panacée universelle; de nos jours, plusieurs auteurs en ont fait le bouc expiatoire de tous les péchés des politiciens. Au commencement de ce siècle, on disait que l'instruction élémentaire était le seul moyen de moraliser le peuple; maintenant il y a des gens qui prétendent qu'elle augmente le nombre des délinquants. Des discussions de ce genre sont nécessairement inféconds. Tant que l'on s'obstinera à chercher une cause unique à des phénomènes extrêmement complexes et variés, il est certain que l'on fera fausse route. Le progrès scientifique est indissolublement lié à une conception

versaires de l'école officielle du laisser faire et du laisser passer, conduit au nivellement des prix dans le jeu de la baisse continue et indéfinie, et provoque dans le monde du travail les crises les plus redoutables. » Une partie de la haute bourgeoisie française trouve admirables ces choses, quand elles sont écrites dans un journal favorable à ses intérêts. Elle les trouve abominables, si quelque socialiste, tel que Mr Jaurès, s'avise de les répéter exactement dans les mêmes termes.

Il n'y a pas là de contradiction. Ce n'est pas le socialisme en lui-même que repoussent ces braves gens, c'est l'application qu'on en veut faire. Les mesures socialistes sont excellentes quand elles favorisent la bourgeoisie, elles sont exécrables quand elles favorisent la classe ouvrière. On est toujours trop gouverné par Mr Bourgeois, on ne l'est jamais assez par Mr Méline.

synthétique des phénomènes sociaux et de leur mutuelle dépendance.

1064. Les classes riches ayant fort souvent dépouillé les classes pauvres, on en a voulu conclure que la possession des capitaux mobiliers et des capitaux fonciers était la « cause » de la spoliation et que seul le collectivisme pouvait porter remède aux maux de la société.

Il y a dans de semblables raisonnements une erreur radicale, que nous avons déjà eu souvent occasion de noter. Elle consiste à attribuer au « capital » ou à la « richesse » (épargne) des effets auxquels ces choses sont étrangères. Ce n'est pas la simple possession de l'épargne qui met certains hommes en mesure d'en spolier d'autres, c'est l'usage qu'ils font de cette épargne, en l'employant, par exemple, à se rendre favorables les pouvoirs publics au lieu de la transformer en « capital » dans le sens économique (90). Ainsi, bien loin de parler de « l'oppression du capital », il faut reconnaître que c'est précisément quand l'épargne ne se transforme pas en capital qu'il peut en être fait un usage nuisible à la société (450[1]).

1065. Il est certain que la richesse, en même temps que le but auquel vise la spoliation, est un moyen pour que celle-ci puisse s'exercer. Mais cela ne saurait suffire pour condamner l'appropriation des biens économiques ; car, autrement, du fait que le fer sert aux assassins et aux voleurs, on devrait conclure que ce métal est nuisible à la race humaine ; et parce que les navires servent aux pirates, on devrait renoncer à la navigation. Au reste, ce n'est pas seulement la richesse (épargne) sur laquelle se fonde la puissance des spoliateurs ; ils emploient bien d'autres moyens, et ont recours habilement aux choses les plus respectables et les plus utiles intrinsèquement pour l'humanité. Le maintien de l'ordre et de la sécurité étant le plus pressant besoin des sociétés, les spoliateurs s'en sont servi et s'en servent couramment comme de prétexte pour assurer le succès de leurs opérations. On a essayé aussi de mettre la spoliation sous la sanction de la religion et de la morale. Aux yeux de la classe dominante, les actions les plus abominables sont celles qui peuvent ébranler son pouvoir, et elle réussit parfois à faire partager cette idée à ses sujets mêmes. Après la morale, la chose la plus indispensable aux hommes est la justice ; aussi la classe dominante a-t-elle toujours essayé de la faire servir à ses fins. La seule idée de magistrats absolument indépendants lui répugne, et elle sent instinctivement qu'il les lui faut asservir,

pour asseoir son pouvoir sur une base solide [1]. C'est, au fond, le vrai motif du mouvement qui s'observe maintenant contre le jury. Ce n'est pas que cette institution n'ait aussi de sincères adversaires, qui en jugent uniquement au point de vue objectif, mais ils ne réfléchissent pas assez que c'est encore la seule qui, malgré ses défauts, donne aux accusés ne se trouvant pas en de bons termes avec la classe dominante, quelques chances d'acquittement. C'est là précisément le motif de l'aversion des politiciens pour le jury, et il ne diffère nullement du motif qui poussait les chevaliers romains à s'emparer du pouvoir judiciaire. De forts honnêtes gens se laissent prendre aux ingénieux prétextes qui ne manquent jamais en ces cas, et, égarés par le faux principe que la fin justifie les moyens, ils croient servir la cause de l'ordre et de la justice, tandis qu'ils lui portent les plus rudes atteintes.

1066. L'abus que l'on fait de choses en elles-mêmes parfaitement respectables et éminemment utiles, engendre des doctrines erronées qui refusent l'usage pour éviter l'abus. Le communisme, le collectivisme, le protectionnisme, le socialisme d'Etat ou de la Chaire, le socialisme bourgeois (en

(**1065**) [1] Le pouvoir judiciaire attribué au peuple fut le plus sûr fondement de la démocratie athénienne. Il y eut quelques abus, moins toutefois que dans la plupart des autres pays. A Rome, les sénateurs et les chevaliers se disputèrent avec acharnement le pouvoir judiciaire (*Esprit des lois*, XI, 18. Laboulaye, *Essai sur les lois criminelles des romains*); en réalité ils se disputaient l'impunité des concussions. De nos jours les financiers ne jugent plus directement, c'est par l'entremise des politiciens qu'ils disposent de la magistrature. Cicéron, *Verr.*, III, XLI, 94, dit : « auparavant, quand l'ordre équestre jugeait, de malhonnêtes et cupides magistrats servaient les publicains dans les provinces » — *improbi et rapaces magistratus in provinciis inserviebant publicanis*. Mr Deloume, *Les manieurs d'argent à Rome*, p. 113. « Comme tous les despotes, ou bien comme les régimes révolutionnaires de tous les temps, c'est par la *tyrannie judiciaire* qu'ils (les financiers romains) se sont assuré l'exercice de leurs plus abominables excès ». L'auteur a tort de croire que sous cet aspect l'époque moderne diffère beaucoup des temps anciens. La forme a changé plutôt que la substance de la chose. Cicéron, *Verr.*, I, 14, dit que « les nations étrangères ont remarqué que si les tribunaux contre les concussionnaires n'existaient pas, chaque magistrat n'emporterait des provinces que ce qui lui paraîtrait suffisant pour lui-même et pour ses enfants ; tandis qu'aujourd'hui, avec de pareils tribunaux, chacun d'eux enlève tout ce qu'il faut pour satisfaire et lui-même et ses protecteurs, et ses avocats, et le préteur et les juges. » Et *In Verr. act.*, I, XIII, 38 à 40 : « Q. Calidius, étant condamné, disait qu'on ne pouvait honnêtement condamner un ancien préteur pour moins de trois millions de sesterces... lors de la condamna-

tant qu'il est de bonne foi), les théories néo-aristocratiques de Nietzche, l'anti-sémitisme, le nihilisme, l'anarchie, sont des rejetons d'une même souche; ils procèdent directement d'une observation incomplète des lois de la science sociale et, souvent aussi, de la passion, qui se substituent à la raison.

De tout temps, les hommes s'en sont pris à des causes imaginaires de maux qui n'étaient que trop réels. L'ancienne Rome a souvent retenti du cri : « Les chrétiens aux bêtes ! » Les villes du moyen-âge ont entendu celui de : « Mort aux Lombards ! » Maintenant l'on voudrait répéter : « A bas les Juifs ! » Ce sont là des révoltes inconscientes, qui n'ont pas plus de raisons que l'action de l'enfant frappant l'objet inanimé contre lequel il s'est heurté. A un échelon intellectuellement un peu plus élevé, ces sentiments de malaise et de haine contre certains abus se manifestent sous la forme de systèmes et de théories. Les propriétaires de biens fonciers, s'étant emparés de l'Etat, ont fait peser un lourd joug sur leurs concitoyens. Il faut abolir la propriété foncière et établir la communauté des terres. Certains propriétaires d'épargne, au lieu de la transformer en capital, s'en sont servi pour opprimer le pays. Il faut abolir la propriété de l'épargne. Des entrepreneurs, au lieu de rechercher, ce qui est

tion du sénateur Septimius pour péculat, on fixa l'amende qu'il devait payer d'après les sommes qu'il avait reçues comme juge... Il s'est trouvé des sénateurs qui... allaient aussitôt condamner un accusé sans l'entendre (un fait semblable s'est passé de nos jours en Sicile, où un sourd et muet fut condamné pour cris séditieux; Colajanni : *In Sicilia)*, il s'est trouvé un sénateur qui, étant juge, reçut de l'argent dans une même cause, et de l'accusé pour le distribuer aux autres juges, et de l'accusateur pour condamner l'accusé » — *quod inventus est senator, qui cum judex esset, in eodem judicio et ab reo pecuniam acciperet, quam judicibus divideret, et ab accusatore, ut reum damnaret.*

On a vu, de nos jours, en Italie, des juges accorder à un avocat ministre des honoraires exorbitants, qui ruinaient le client, et en être récompensés, au bout de quelques mois, par des promotions. On a vu d'autres juges, chargés d'instruire sur un vol, fermer volontairement les yeux sur les indices très graves qui accusaient le parent d'un politicien haut placé. On a vu des juges demander à des ministres en quel sens ils devaient juger. Un ministre italien n'a pas eu honte de déclarer du haut de la tribune qu'il estimait de son devoir « de former l'ambiant où s'exerçait la justice ».

Aux Etats-Unis d'Amérique, bien des juges ne sont que de simples agents des milliardaires qui les font élire. En France, un procureur de la république s'est refusé de poursuivre les escroqueries du Panama. Les politiciens l'en ont récompensé en l'appelant à de plus hautes fonctions. Si une semblable règle de conduite sera suivie sous le régime socialiste, on nommera chef de la boulangerie le boulanger qui refusera de pétrir et de cuire le pain.

leur fonction, les meilleurs moyens de production, se font octroyer, par les pouvoirs publics, des privilèges. Il faut abolir les entrepreneurs, et ne permettre qu'à la collectivité de posséder « les moyens de productions », c'est-à-dire les capitaux fonciers et les capitaux mobiliers. Les socialistes s'arrêtent à ce point, mais, comme le leur fait fort bien observer Pierre Krapotkine, ils ne sont pas logiques, et les anarchistes, ne voulant pas s'arrêter à mi-chemin, continuent imperturbablement à déduire les conséquences des prémisses qui ont servies aux collectivistes. « Du jour, disent-ils, où l'on frappera la propriété privée sous une de ses formes, foncière ou industrielle, on sera forcé de la frapper sous toutes les autres »[1]. L'organisation de la justice ayant servi à couvrir des méfaits, il nous la faut entièrement abolir. Famille, gouvernement, morale, tout y passe, pour les mêmes motifs. Mais, à leur tour, les anarchistes sont bien forcés de s'arrêter aussi, car si l'on voulait pousser à ses dernières conséquences cette singulière théorie, il faudrait se laisser mourir de faim; les aliments mêmes pouvant, par leur abus, engendrer toutes sortes de maux.

1067. Souvent une théorie exagérée en un sens fait naître une autre théorie, exagérée en sens contraire. Certains socialistes, prêchant l'égalité absolue, physique et intellectuelle des hommes, en arrivent au point de vouloir gâcher en des travaux manuels sans importance et sans difficultés, les facultés exceptionnellement rares et précieuses des plus grands savants. Les néo-aristocrates, sans faire beaucoup de frais d'imagination, ont pris simplement le contre-pied exact de cette doctrine. Suivant eux, l'humanité entière n'existe que pour produire quelques hommes supérieurs, elle n'est qu'un fumier sur lequel croissent quelques fleurs.

Chacune de ces sectes a, naturellement, quelque système économique qu'elle préconise. Système qui n'a guère avec la

(**1066**) [1] P. Krapotkine, *La conquête du pain*, p. 60. Plus loin, p. 61 : « Cependant quelques socialistes ont encore cherché à établir une distinction. Qu'on exproprie le sol, le sous-sol, l'usine, la manufacture, nous le voulons bien, disent-ils. Ce sont des instruments de production, et il serait juste d'y voir une propriété publique. Mais il y a, outre cela, les objets de consommation : la nourriture, le vêtement, l'habitation, qui doivent rester propriété privée. »

« Le bon sens populaire a eu raison de cette distribution subtile. En effet, nous ne sommes pas des sauvages pour vivre dans la forêt sous un abri de branches. Il faut une maison, un lit, un poêle à l'Européen qui travaille ».

réalité d'autres rapports que ceux que l'on trouve dans les systèmes cosmogoniques des anciens.

1068. A cette analyse absolument incomplète, la science substitue une étude large et compréhensive, qui ne se borne pas à l'étude qualitative des faits, mais qui s'élève jusqu'à leur étude quantitative. A des abstractions sans fondement, elle substitue des réalités, et elle remplace de vagues aspirations sans consistance, par l'étude rigoureuse des rapports nécessaires des choses.

Au dessus, bien au dessus des préjugés et des passions de l'homme planent les lois de la nature. Eternelles, immuables, elles sont l'expression de la puissance créatrice; elles représentent ce qui est, ce qui doit être, ce qui ne pourrait être autrement. L'homme peut arriver à les connaître, il ne saurait les changer. Depuis les infiniment grands jusqu'aux infiniment petits, tout y est soumis. Les soleils et les planètes suivent les lois découvertes par le génie d'un Newton et d'un Laplace, précisément comme les atômes suivent, dans leurs combinaisons, les lois de la chimie, et les êtres vivants, les lois de la biologie. Ce n'est que l'imperfection de l'esprit humain qui multiplie les divisions des sciences, qui sépare l'astronomie de la physique ou de la chimie, les sciences naturelles, des sciences sociales. Dans son essence, la science est une: Elle n'est autre que la vérité.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL

Les actions des hommes présentent des **uniformités**, qui constituent des **lois naturelles.**

Si ces uniformités n'existaient pas, ni la science sociale ni l'économie politique n'existeraient pas non plus. Même l'étude de l'histoire serait sans la moindre utilité. En effet, si les actions futures des hommes n'ont rien de commun avec leurs actions passées, la connaissance de celles-ci peut bien satisfaire notre curiosité, comme le ferait un roman, mais elle nous est entièrement inutile pour nous guider dans la vie.

Si nous tâchons de mettre un peu d'ordre dans les motifs, extrêmement variés et complexes, des actions humaines, nous voyons qu'on peut les ranger en trois classes. Certaines actions ont pour but de procurer simplement une sensation agréable. D'autres actions ont pour but de procurer à l'individu qui les accomplit certaines conditions de santé, de développement du corps et de l'intelligence. D'autres, encore, ont pour but de procurer ces conditions à tout un agrégat et d'en assurer la reproduction.

Il faut donner des noms aux qualités abstraites que présentent les choses qui sont propres à nous faire atteindre les buts indiqués. Pour les qualités qui se rapportent aux deux derniers, on peut employer le terme d'utilité. On nommera « utilité individuelle » la qualité abstraite des choses qui sont propres à aider au développement physique, intellectuel et moral d'un individu, à assurer et à prolonger son existence. On nommera « utilité de l'espèce » ou, si l'on ne considère qu'une partie de l'espèce, « utilité de l'agrégat », la qualité abstraite des choses qui peuvent assurer la reproduction de l'agrégat ou de l'espèce, et leur prospérité physique, intellectuelle et morale.

Reste le premier genre d'actions. Puisque nous avons déjà disposé du terme : *utilité* en faveur des deux derniers de ces genres, il faut trouver un autre terme pour le premier.

Si le terme *agréabilité* existait en français, on pourrait, à la rigueur, l'adopter, mais puisqu'il n'existe pas, il convient d'imiter les sciences naturelles, qui tirent leurs termes techniques du grec. Nous avons donc appelé *ophélimité* la qua-

lité abstraite des choses qui satisfont un désir ou un besoin, légitime ou non. Au reste, il faut seulement s'attacher à bien comprendre ce que c'est que cette qualité ; quant au choix du nom sous lequel on la désigne, il n'a pas la moindre importance. Il n'y a que les économistes littéraires qui s'attardent à ces questions oiseuses, les personnes habituées à l'étude des sciences positives se soucient des faits et non des mots.

L'ensemble des études sur l'ophélimité, l'utilité individuelle, l'utilité des agrégats ou de l'espèce, constitue la science sociale. L'économie politique n'en est qu'une branche. Elle est constituée spécialement par l'étude de l'ophélimité.

Les sentiments de justice et de morale ont pour effet de nous rendre ophélimes des actes dont le but réel est l'utilité de l'individu, de l'agrégat ou de l'espèce.

Dans toute étude des phénomènes concrets, l'homme est obligé de procéder par analyse et par abstraction. Il isole certaines propriétés, qu'il étudie séparément. C'est ainsi qu'on isole les propriétés physiques des propriétés chimiques des corps. Parmi les propriétés physiques, on fait encore un choix, on étudie séparément la chaleur, l'électricité, la lumière ; une nouvelle abstraction nous conduit à étudier, sous le nom de mécanique, les forces et le mouvement. Continuant dans cette voie, d'abstraction en abstraction, on en arrive à l'étude de la mécanique rationnelle, qui considère de simple points matériels et des liens inextensibles.

Nous sommes ainsi descendu des phénomènes concrêts à certains phénomènes idéaux extrêmement simplifiés. Maintenant, nous pouvons suivre cette voie à rebours, en remontant des phènomènes idéaux simplifiés aux phénomènes concrets et complexes. Nous avons alors un système d'approximations successives.

Tels sont les moyens d'étude qu'emploient toutes les sciences positives, et qu'on ne peut se dispenser d'adopter aussi pour les sciences sociales.

Nous avons, d'abord, séparé l'étude de l'ophélimité de celle des différentes utilités, portons, ensuite, notre attention sur l'homme lui-même ; dépouillons-le d'un grand nombre d'attributs, négligeons ses passions, bonnes ou mauvaises, réduisons-le, enfin, à une sorte de molécule qui ne cède qu'à l'action des forces de l'ophélimité. Nous aurons ainsi une science qui ressemble entièrement à la mécanique rationnelle : c'est l'économie pure.

Un homme peut se procurer de différentes manières un objet qu'il désire. Il peut l'échanger contre un autre, qu'il

possède, ou bien, il peut l'obtenir par la transformation matérielle de quelque objet dont il dispose. Toutes ces opérations peuvent être appelées des transformations de biens économiques.

Le second genre de transformations doit encore être subdivisé. Il est rare qu'on transforme matériellement un objet directement en un autre. Le plus souvent, cette transformation est indirecte. On commence par se procurer certaines choses qui aident, facilitent la dernière transformation, qu'on a en vue, et d'autres semblables, qu'on se propose d'exécuter. Il est utile de considérer à part les opérations qui ont pour but de se procurer ces choses: elles constituent la capitalisation.

Un Robinson Crusoé ne peut évidemment employer que le second genre de transformations des biens économiques. Ce cas peut servir à éclaircir certaines idées par rapport aux capitaux et il a été souvent considéré par les économistes, mais, somme toute, il s'éloigne considérablement de la réalité, et il y a avantage à ne pas trop s'y arrêter.

Au contraire, il est utile de considérer isolément un échangeur qui se trouve sur un marché où les prix sont supposés donnés. On a ainsi une étude d'économie individuelle, étude qui est semblable à celle que la dynamique fait du mouvement d'un point matériel. On se rapproche de plus en plus de la réalité en considérant deux échangeurs et, enfin, un nombre quelconque.

Après l'échange, on étudie la production. Il est utile de séparer le fait de la simple possession de certains objets ou de certains capitaux, du fait de la transformation de ces objets et des services de ces capitaux. Pour donner une forme matérielle à cette séparation de fonctions, on sépare aussi les individus qui les exercent, bien que souvent, en réalité, ils se confondent en une seule personne physique. On considère donc un entrepreneur, qui s'occupe uniquement de transformer les matières premières et les services des capitaux, en produits. Comme les matières premières sont ellesmêmes le produit de services de capitaux, ce sont uniquement ces services que l'entrepreneur transforme. Nous le retrouverons quand il s'agira de la capitalisation. Il s'occupera, alors, à transformer les services de l'épargne en capitaux.

L'étude de la capitalisation doit commencer par l'étude de l'épargne. Il y a lieu, ici, de faire une distinction fondamentale entre l'épargne simple et l'épargne-capital. Cette dernière sert à la production. Elle est consommée, mais se

régénère après chaque opération. Ce n'est d'ailleurs pas le seul capital qui présente ce caractère. Si l'on considère, par exemple, la culture du blé, pendant un certain nombre d'années, la semence représente un capital. Cette semence est consommée chaque année, et régénérée quand on fait la récolte. Quand on fabrique de l'acide sulfurique dans les chambres de plomb, on emploie du soufre et des produits nitreux. Le soufre passe tout entier dans l'acide sulfurique, il est exporté avec cet acide. Au contraire, les produits nitreux se décomposent, se régénèrent et servent ainsi assez longtemps. Ils doivent être considérés comme un capital, et aucun fabricant ne confond, en pratique, la dépense qu'il fait pour le soufre, objet sur lequel porte son industrie, avec la dépense pour les produits nitreux, matières au moyen desquelles il exerce son industrie.

Avec l'étude de la capitalisation apparaît une nouvelle transformation des biens économiques : la transformation dans le temps. Les frais de cette transformation sont couverts par le loyer net de l'épargne.

Pour avoir les conditions de l'équilibre mécanique d'un système de points, il faut particulariser les *liaisons* de ces points. De même, pour avoir les conditions de l'équilibre économique, il faut particulariser les rapports des individus de l'agrégat, en d'autres termes, déterminer l'organisation économique de cet agrégat. On a ainsi plusieurs *économies*. Celles qu'il convient particulièrement d'étudier sont résumées dans le tableau suivant. On pourrait, d'ailleurs, pour peu qu'on le jugeât utile, en imaginer bien d'autres.

I. Libre concurrence.

Les biens économiques soumis à la libre concurrence sont la propriété privée d'un grand nombre d'individus.

Les concurrents n'ont d'autre but que leur intérêt particulier. Ils tâchent de se procurer, soit directement soit indirectement, le maximum d'ophélimité. Les entrepreneurs tâchent d'obtenir le gain maximum, en numéraire, mais la libre concurrence tend constamment à annuler ce gain.

La libre concurrence peut exister pour :

les produits, (I α)	les capitaux, (I β)	les entreprises. (I γ)

La libre concurrence peut être :

complète.	incomplète.
L'épargne peut se transformer en tous les capitaux avec la même facilité. La *rente* n'existe pas.	L'épargne ne peut pas se transformer en tous les capitaux avec la même facilité. La *rente* existe ; elle est l'indice des difficultés qu'on éprouve pour transformer l'épargne en certains capitaux.

II. Monopoles privés et fiscaux.

Les biens économiques soumis aux monopoles sont la propriété de particuliers ou du fisc.

Les monopoleurs n'ont d'autre but que leur intérêt particulier. Ils tâchent de se procurer un gain maximum, en numéraire. Le gain des entreprises formant l'objet d'un monopole n'est plus annulé, comme dans le cas de la libre concurrence.

Les monopoles peuvent exister pour un nombre plus ou moins grand

des produits.	des capitaux,	des entreprises.
(II α)	(II β)	(II γ)

III. Monopoles collectifs.

Les biens économiques soumis au monopole sont soustraits à la propriété privée. Ils appartiennent à la collectivité.

Le monopole a pour but de procurer le maximum d'ophélimité (en certains cas : d'utilité) à la collectivité. Il convient, pour cela, de séparer idéalement la production (y compris la capitalisation) de la répartition. On commence par produire la quantité maxima de biens économiques avec le minimum d'effort. Ensuite, on la répartit suivant les règles qu'on jugera à propos d'adopter pour atteindre le but qu'on se propose.

Les monopoles collectifs peuvent exister pour un nombre plus ou moins grand

des produits,	des capitaux,	des entreprises.
(III α)	(III β)	(III γ)

Toutes ces divisions sont purement idéales et ne sont faites que dans un but d'analyse scientifique. En réalité, il n'y a pas d'entrepreneur qui ne possède quelques capitaux, ne fût-ce que son propre capital personnel. Un même objet peut être produit ou capital, selon l'usage qu'on en fait.

A la rigueur, on pourrait étudier toutes les combinaisons des *économies* : (I α); (I β), (I γ), (II α)..... ; mais dans l'état actuel de la science, cette étude serait plus curieuse qu'utile. Les cas réels présentent un mélange des *économies* (I) et (II) avec quelques *économies* (III), que s'efforce d'introduire le socialisme d'Etat. Nous avons étudié isolément les *économies* (I α), (I β), (I γ). La considération de la libre concurrence complète et de la libre concurrence incomplète, nous a fourni la théorie de la *rente*. Cette théorie appartient en réalité à l'économie pure, mais il convient, dans un but didactique, d'en rejeter l'étude après celle des capitaux fonciers. Plusieurs autres théories, telles que celles de l'*appréciation* de l'or, de la variabilité des coefficients de fabrication ont dû, pour des raisons analogues, être détachées de l'étude de l'économie pure.

Nous avons aussi fait une étude succincte des économies (II α), (II β), (II γ), considérées isolément.

En fait de combinaisons, il nous faut surtout, porter notre attention sur les suivantes :

(S) Libre concurrence complète ou incomplète : [I α, I β, I γ].

(T) Libre concurrence pour les produits et les capitaux (qui sont, alors, supposés être des propriétés privées), monopole collectif d'un nombre plus ou moins grand d'entreprises : [I α, I β, III γ].

(V) Libre concurrence pour les produits, monopole collectif d'un nombre plus ou moins grand de capitaux et d'entreprises [I α, III β, III γ].

(X) Monopole collectif, total ou partiel, des produits, des capitaux et des entreprises [III α, III β, III γ].

La combinaison (V) serait impossible si tous les capitaux, y compris les capitaux personnels, étaient propriété collective. En effet, aucun individu ne retirant rien de son travail ni des services d'autres capitaux, il faudrait que la collectivité distribuât les produits directement. On retomberait donc sur (X). La combinaison (V) est possible si tous les capitaux, sauf les capitaux personnels, sont collectifs. Alors la distribution des produits se fera uniquement en vertu de la concurrence des travailleurs.

Le monopole collectif des produits doit s'entendre dans le sens que la collectivité assigne à chaque individu un certain revenu. Du reste, si l'on veut obtenir le maximum d'ophélimité, une nouvelle distribution doit avoir lieu, soit qu'on permette des échanges entre les consommateurs, ce qui nous ramène en partie à (I α), soit que le gouvernement lui-même effectue cette nouvelle distribution.

Le socialisme collectiviste correspond à la combinaison (V) avec, parfois, quelque mélange de (III α). Le communisme complet correspond à la combinaison (X).

Nous avons fait voir que, si l'on veut avoir le maximum d'ophélimité pour la société, les combinaisous (S), (T), (V), (X) conduisent aux mêmes déterminations des coefficients de fabrication, et que ce n'est qu'en apparence que disparaissent les prix des services de certains capitaux. Ce que l'on peut changer, sans cesser de satisfaire à la condition du maximum d'ophélimité pour la société, c'est la répartition des revenus et la répartition des titulaires des revenus, mais quant à l'organisation de la production, la condition posée oblige de revenir aux mêmes déterminations que donne le régime de la libre concurrence et d'appropriation des capitaux.

Si la répartition des revenus ne se fait plus sous le régime de la libre concurrence, il faut trouver une autre condition pour la déterminer. On peut, par exemple, répartir certains produits par portions égales, en faire tirer au sort certains autres. On peut adopter des formules telles que : à chacun suivant ses besoins ; à chacun suivant sa capacité

et à chaque capacité suivant ses œuvres ; à chacun selon son travail ; à chacun selon son degré « d'eugénisme » ; etc. Si l'on réussit, ce qui n'est pas facile, à donner de la précision à ces formules un peu nébuleuses, on aura autant de règles différentes pour résoudre le problème de la répartition. Nous n'avons pas cru devoir nous occuper ici de cette étude, qui, en tous cas, devrait être rejetée après le livre III.

L'étude de l'économie pure est suivie d'une étude plus concrète, qui porte sur de nouvelles propriétés des hommes et des choses. En chimie, on commence par étudier les corps simples et l'on passe ensuite à leurs combinaisons ; nous étudierons de même, d'abord, les facteurs de la production et, après, les combinaisons qui en résultent. Nous aurons donc à nous occuper des capitaux personnels, c'est-à-dire des hommes en tant qu'ils coopèrent à la production, qu'ils en sont un des facteurs, des capitaux mobiliers et des capitaux fonciers.

Cette étude a une partie descriptive assez étendue. L'économie pure est une théorie simplement déductive, l'étude des capitaux et de leurs combinaisons est principalement inductive. Ainsi, en chimie, du fait de la tétratomicité du carbone, nous déduisons la classification sériaire des composés organiques. Un grand nombre de ces composés indiqués par la théorie, n'ont pas encore pu être trouvés en nature. Après cette étude purement déductive et théorique, on passe à la description des corps que la chimie peut préparer. Par exemple, dans la série $C^n H^{2n-4}$, on trouve l'essence de térébenthine et ses isomères, qui constituent des radicaux tétratomiques. On les décrit, on en indique la préparation et les propriétés ; c'est-à-dire on un fait une étude inductive.

Nous décrirons donc la population, nous verrons comment elle se compose d'enfants, d'adultes, de vieillards ; c'est là un premier genre d'hétérogénéité, d'autres genres seront étudiés au livre III. Nous tâcherons d'avoir quelques idées sur le coût de production de l'homme, sur les variations de la mortalité et autres sujets semblables.

Le problème principal qui se pose à propos des capitaux personnels est celui de connaître quelle influence exercent sur leur production les circonstances économiques. L'étude de ce sujet nous fera voir que malthusiens et anti-malthusiens simplifient beaucoup trop une question extrêmement complexe. Cette complexité apparaîtra encore plus grande quand, au livre III, nous étudierons les différents genres d'hétérogénéité que présente la société humaine. L'étude de l'influence des conditions économiques sur la population sera

complétée par l'étude de l'influence des dispositions législatives. L'histoire nous fournira des renseignements sur l'évolution de la population sous ces diverses influences.

La théorie des capitaux mobiliers a deux branches : la théorie de la monnaie et la théorie de l'épargne et de son loyer, Notre tâche serait fort simplifiée si nous n'avions à faire avec des préjugés extrêmement tenaces et toujours renaissants. Il nous faudra enlever tous les voiles sous lesquels se dissimulent la théorie de la monnaie-signe et les conceptions erronées qui voient dans la monnaie la richesse d'un pays. Quant au loyer de l'épargne, un principe fort simple nous permettra de dévoiler de nombreuses erreurs et de porter la clarté dans des sujets assez obscurs. C'est le principe qui différencie les biens économiques suivant le temps où ils sont disponibles. Un dîner aujourd'hui n'est pas la même chose qu'un dîner demain ; un hectolitre de blé disponible à l'époque des semailles, n'est pas la même chose qu'un hectolitre de blé disponible à l'époque des moissons.

L'étude des capitaux mobiliers a, comme appendice, l'étude des banques et de leur organisation.

Dans ces différentes études, nous commençons à trouver des exemples d'organisations économiques imposées par la loi. Nous devons les étudier, sans parti pris d'aucune sorte, et tâcher de découvrir quels sont les caractères, bons ou mauvais, qui les différencient des organisations qui se sont développées sous le régime de la libre concurrence.

Tantôt, quand nous parlions des différentes *économies,* nous avons vu que les effets de certaines combinaisons ne différaient nullement, comme première approximation, et que les différences n'apparaissaient que dans une seconde approximation. Ce sont ces différences que nous étudions maintenant.

L'histoire nous fait connaître que toutes les fois que l'Etat a entrepris de « régler » la monnaie, il n'a abouti qu'à détruire des quantités souvent énormes de richesse et à faire naître les plus graves abus. L'histoire nous dit encore que lorsque l'Etat s'occupe des banques, c'est, en général, pour les dépouiller. Nous ne discutons pas les intentions, nous ne nous occupons que des faits. Mais ces faits sont généraux ; on les retrouve aussi bien là où domine une oligarchie que là où règne la démocratie. Des théoriciens diront que les choses auraient dû se passer autrement ; contentons-nous de savoir comment elles se sont passées en réalité.

L'étude des différents capitaux se termine par celle des capitaux fonciers. Nous n'y plaçons pas la théorie de la *rente,*

parce que la *rente* est un fait général, non un fait spécial pour les capitaux fonciers.

L'histoire nous fournit des renseignements sur l'évolution de la propriété foncière. Nous voyons qu'il a existé un grand nombre de formes de cette propriété. Nous débarrassant de tout préjugé, nous reconnaissons que plusieurs de ces formes peuvent subsister ensemble, qu'il n'y en a pas une qui soit absolument meilleure que toutes les autres, mais qu'il y en a plusieurs qui sont, chacune relativement, la meilleure en des circonstances données.

Nous passons, maintenant, à l'étude de l'organisme économique. Nous en ferons l'anatomie, nous en étudierons la physiologie.

A un point de vue synthétique, le chap. I, liv. II, et le livre III devraient être réunis. L'un considère l'organisme économique dans son ensemble, l'autre en considère l'hétérogénéité. Mais au point de vue didactique, il est indispensable d'avoir les notions qui se trouvent dans le chap. I, liv. II, avant de passer à l'étude de la production et du commerce, tandis que le livre III, qui contient la répartition, ne peut venir qu'après cette étude. On est donc obligé de séparer les sujets traités dans le chap. I, liv. II, de ceux traités dans le liv. III.

Ecartant absolument toute solution *à priori,* nous étudions objectivement les principes de l'évolution sociale. Un premier fait nous frappe, c'est celui de la mutuelle dépendance des phénomènes économiques et des phénomènes sociaux. Cette théorie, convenablement développée, porte la lumière en bien des questions et permet de rectifier de nombreuses erreurs.

Nous tâchons d'établir une théorie générale de la tutelle, ce qui nous conduit à examiner les difficultés que présente l'organisation du gouvernement d'un agrégat. L'exemple du gouvernement des sociétés anonymes, nous fournit, par analogie, des lumières précieuses sur de plus vastes entreprises telles que celles du gouvernements de nations entières.

Dans l'étude de la tutelle, nous retrouvons l'ophélimité, l'utilité de l'individu, l'utilité de l'agrégat ou de l'espèce. Ce sont des entités qui s'opposent souvent l'une à l'autre et qui sont, pour le moment, irréductibles.

Si l'on se pose le problème : en quelles proportions un individu *doit* combiner sa propre ophélimité, son utilité, l'utilité de son agrégat, on s'aperçoit de suite que l'énoncé n'est pas complet. Il faut ajouter : pour atteindre tel ou tel but.

Tant que ce but n'est pas donné, tant qu'on n'a pas un

principe supérieur permettant de comparer et de réduire en un tout l'ophélimité, l'utilité de l'individu, l'utilité de l'agrégat, il est oiseux de discuter un problème dont l'énoncé incomplet ne permet d'espérer aucune solution.

Si une personne affirme que l'individu *doit* être entièrement sacrifié à l'espèce, qu'il faut détruire tous les « non-eugéniques », et si une autre personne affirme, au contraire, que l'espèce *doit* être sacrifiée à l'individu, que la société doit aide et protection à tous les faibles ; il est impossible de décider laquelle de ces deux personnes a tort ou raison. Pour qu'une telle discussion ait quelque chance d'aboutir, il faut que les adversaires tombent d'accord sur le choix d'un juge, auquel devra être soumis leur différend ; en d'autres termes : d'un principe supérieur, qui devra servir de critérium scientifique entre ces deux doctrines.

L'étude de la production comprend, comme sous-genre, l'étude du commerce, qui transforme les biens dans l'espace et dans le temps, et qui les répartit entre plusieurs consommateurs.

Les coefficients de fabrication avaient été, d'abord, supposés constants. Nous les supposons, maintenant, variables ; ce qui nous conduit à étudier plus profondément le rôle des entrepreneurs, et à reconnaître qu'une de leurs fonctions principale, dans la société, est de déterminer les coefficients de fabrication. Nous démontrons que, sous ce rapport, la détermination d'un Etat collectiviste serait la même que celle des entrepreneurs privés.

Seule la pression de la libre concurrence oblige les entrepreneurs à remplir leur fonction sociale. Les entrepreneurs font tous leurs efforts pour se soustraire à cette pression. Ils honnissent les mesures socialistes lorsqu'elles sont réclamées par les ouvriers, mais ils ne se font pas faute de demander, à leur tour et pour leur propre avantage, des mesures entièrement semblables. Ils ont découvert une prétendue *appréciation* de l'or, et réclament à grands cris l'émission de fausses monnaies. Ils prétendent manquer de capitaux mobiliers, et demandent que le gouvernement leur en fournisse au moyen d'une banque d'Etat ; ils disent aussi qu'ils manquent de bras, et ils désireraient fort que l'Etat intervînt pour empêcher les ouvriers de se porter là où on offre un salaire plus élevé. Ils affirment que la production est en excès, et réclament une entente internationale pour la limiter.

Un excès de toutes les productions est chose tout aussi absurde qu'une hausse de toutes les valeurs. Certaines productions peuvent bien être en excès, par rapport à certaines

autres, mais cet excès même agit pour ramener le système à la position d'équilibre.

Du reste, pour un entrepreneur considéré isolément, *l'appréciation* de l'or existe et existera toujours. Il est bien honnête de se contenter de la « réhabilitation » de l'argent ; s'il entreprenait de réhabiliter le fer, il aurait encore moins de peine à s'acquitter envers ses créanciers. Pour cet entrepreneur, le manque de capitaux mobiliers et de capitaux personnels est réel. Il lui serait, en effet, agréable d'en avoir autant qu'il en peut désirer et de ne les payer que peu ou point. Enfin, pour lui, l'excès de production existe certainement, car si ses concurrants produisaient moins, ou mieux encore, pas du tout, il pourrait vendre à un bon prix sa marchandise et réaliser de beaux bénéfices. Le point de vue auquel on considère ces questions change entièrement quand on porte son attention, non sur les intérêts d'une seule classe de la société, mais sur les intérêts de la société dans son ensemble.

Nous donnons, ensuite, une théorie générale de la *rente,* que nous étudions historiquement.

Nous devons aussi nous occuper de l'histoire des organisations de la production. Ici, encore, comme pour la monnaie et les banques, nous retrouvons des exemples de l'intervention de l'Etat et, ici, encore, nous constatons leur inefficacité absolue pour améliorer les conditions du peuple et les pertes immenses de richesse, les graves abus, auxquels cette intervention a donné lieu. Galilée, en découvrant les satellites de Jupiter, vit une image réduite de ce qu'est le système solaire. De même, en suivant l'organisation économique qui, du service de l'*Annona* aboutit au « Livre du préfet » de Léon le Sage, qui attache l'ouvrier à son métier, le colon à la glèbe, le *curialis* à son office, nous avons une image des effets du socialisme d'Etat.

L'étude du commerce nous conduit à établir la théorie générale du commerce international ou, pour mieux dire, des échanges entre des groupes non concurrents. Nous démontrons que la protection douanière a pour effet une destruction plus ou moins considérable de richesse. Nous demandons à l'histoire de nous renseigner sur les effets de l'intervention de l'Etat, pour régler le commerce.

Les monopoles, qui avaient été étudiés déductivement dans l'économie pure, sont ici étudiés inductivement. Nous voyons que si l'intervention de l'Etat pouvait s'exercer pour empêcher les coalitions et les syndicats, il en résulterait une augmentation de bien-être pour la société. Mais nous devons

constater que cette intervention est, le plus souvent, inefficace ; bien pis, qu'elle s'exerce en plusieurs cas pour protéger plus ou moins directement les monopoles de tous genres. Nous voyons ces monopoles florissant aux Etats-Unis, grâce à la protection douanière et à la corruption politique ; nous trouvons qu'ils sont presque inconnus en Angleterre, grâce au libre-échange et à ce que les pouvoirs publics ne les protègent pas.

Les crises nous fournissent un exemple de dynamique sociale. Les mouvements rythmiques, qui agitent tout organisme vivant, donnent lieu à des phénomènes connus sous le nom de crises économiques. Nous constatons que la théorie en est comprise dans les équations générales de l'économie pure. Cela nous fait voir que le phénomène idéal qu'étudie cette branche de l'économie a plus d'un point de commun avec le phénomène réel, et que ce n'est pas à tort que nous avons pu comparer l'économie pure à la mécanique rationnelle.

Le livre III contient, à proprement parler, la théorie de l'hétérogénéité sociale, dont la répartition des revenus n'est qu'un cas particulier. Mais c'est cette répartition qui doit le plus nous occuper, au point de vue économique.

L'expérience nous a révélé un fait assez singulier : c'est que la courbe de la répartition des revenus varie peu en moyenne, soit dans l'espace, soit dans le temps, pour les peuples civilisés sur lesquels la statistique nous fournit des renseignements.

C'est l'induction qui nous a fait connaître la forme de la courbe des revenus ; c'est la déduction qui va nous permettre d'en tirer deux théorèmes fort importants. Le premier de ces théorèmes nous apprend que la répartition des revenus n'est pas l'effet du hasard. Le second nous fait connaître que pour relever le niveau du revenu minimum ou pour diminuer l'inégalité des revenus, il faut que la richesse croisse plus vite que la population. Par là, nous voyons que le problème de l'amélioration de la condition des classes pauvres est avant tout un problème de production de la richesse.

Les découvertes de l'anthropologie nous conduisent à considérer d'autres genres d'hétérogénéité sociale. Nous ne pouvons qu'effleurer ce sujet, sur lequel, en bien des points, des recherches vraiment scientifiques font encore défaut.

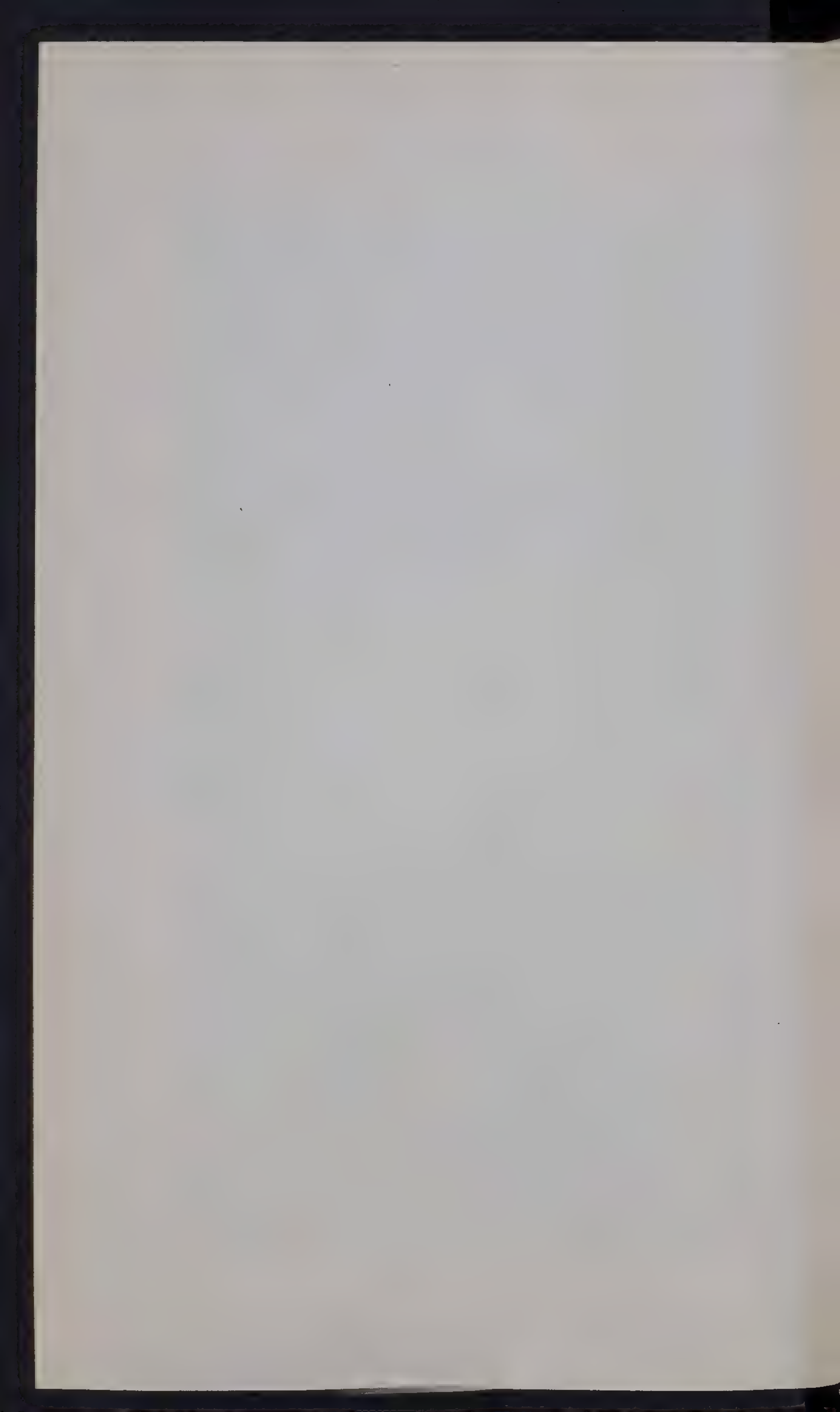
En économie pure, nous avions posé des équations pour chaque individu de l'agrégat, en laissant indéterminées les constantes qui caractérisent chaque individu. La théorie de la répartition nous porte à réunir en groupes ces différents

individus et les équations qui leur correspondent. Les lois de l'offre et de la demande apparaissent alors sous un aspect différent de celui qu'elles avaient lorsqu'on considérait des individus isolés.

La théorie de la comparaison des ophélimités, théorie que nous avons esquissée au chap. I, livre II, permettra peut-être, un jour, d'aller plus loin. Un agrégat social pourra alors être considéré sous un aspect analogue à celui sous lequel la théorie de l'élasticité considère les agrégats de molécules matérielles.

Nous terminons par un essai de physiologie sociale, qui nous conduit de nouveau à considérer, sous un autre aspect, la mutuelle dépendance des phénomènes économiques et les phénomènes sociaux, et nous constatons encore une fois la nécessité de réunir par la synthèse des études qui n'ont pu être séparées que dans un but d'analyse scientifique.





ADDITIONS

TOME PREMIER

§ **144**, note 1. — La représentation géométrique a le grand avantage de donner une forme tangible aux conditions de l'équilibre économique. Malheureusement, elle ne peut guère servir pour plus de deux marchandises. C'est Mr Irving Fisher qui, dans son ouvrage : *Mathematical investigations in the theorie of values and prices,* a le mieux développé cette méthode. On trouvera dans le même ouvrage une application élégante de la théorie des quaternions, pour exprimer les conditions de l'équilibre économique.

Considérons trois biens économiques : **A, B, C.** Tirons trois axes rectangulaires : x, y, z. Nous porterons sur x, les quantités de **A**, sur y, les quantités de **B**, et sur z, les quantités de **C**. Soit a la quantité de **A** que possède un individu quand il n'a ni **B** ni **C**, b la quantité de **B** que possède l'individu quand il n'a ni **A** ni **C**, enfin, c la quantité de **C** que possède l'individu quand il n'a ni **A** ni **B.** On aura

$$\frac{a}{b} = \frac{p_b}{p_a}, \qquad \frac{a}{c} = \frac{p_c}{p_a};$$

c'est-à-dire qu'on pourra poser

$$a = \frac{h}{p_a}, \qquad b = \frac{h}{p_b}, \qquad c = \frac{h}{p_c}.$$

Le phénomène de l'échange pourra se représenter par le mouvement d'un point matériel, sollicité parallèlement aux axes coordonnés par les forces $\phi_a, \varphi_b, \phi_c$, et qui doit se mouvoir sur un plan déterminé par la condition qu'il coupe les axes coordonnés aux distances a, b, c.

L'équation de ce plan est

$$\text{(1)} \qquad \frac{x}{a} + \frac{y}{b} + \frac{z}{c} = 1;$$

c'est-à-dire

$$p_a x + p_b y + p_c z = h,$$

équation qui correspond à l'équation (1) (**59**[1]).

Soit T la force qui représente la résistance du plan, nous savons que la normale au plan fait avec les axes coordonnés des angles dont les cosinus sont

$$\frac{p_a}{\sqrt{p_a^2 + p_b^2 + p_c^2}}, \quad \frac{p_b}{\sqrt{p_a^2 + p_b^2 + p_c^2}}, \quad \frac{p_c}{\sqrt{p_a^2 + p_b^2 + p_c^2}};$$

les équations de l'équilibre seront donc

$$\varphi_a - \frac{p_a}{\sqrt{p_a^2 + p_b^2 + p_c^2}} T = 0 ,$$

$$\varphi_b - \frac{p_b}{\sqrt{p_a^2 + p_b^2 + p_c^2}} T = 0 ,$$

$$\varphi_c - \frac{p_c}{\sqrt{p_a^2 + p_b^2 + p_c^2}} T = 0 .$$

En éliminant T, on trouve

$$\frac{1}{p_a} \varphi_a = \frac{1}{p_b} \varphi_b = \frac{1}{p_c} \varphi_c ;$$

c'est-à-dire les équations (4) (**59**[1]).

On peut voir, d'une autre manière, comment les prix s'introduisent pour représenter les liaisons. Pour cela, considérons un gouvernement socialiste qui répartit les produits à ses administrés : 1, 2,... Les biens économiques sont, comme précédemment, au nombre de trois ; x_1, y_1, z_1, sont les quantités dont jouissent 1, etc. ; a, b, c, sont les quantités totales dont dispose l'Etat socialiste. On devra donc avoir

$$(2) \quad \begin{cases} x_1 + x_2 + x_3 + \dots = a \\ y_1 + y_2 + y_3 + \dots = b \\ z_1 + z_2 + z_3 + \dots = c \end{cases}$$

L'individu 1 peut être représenté par un point de coordonnées x_1, y_1, z_2, sollicité par les forces ϕ_{1a}, ϕ_{1b}, ϕ_{1c}. Si le point peut se mouvoir en un certain sens, compatiblement avec les liaisons (2), cela indique qu'il y a avantage réciproque de faire des échanges entre l'individu 1 et les autres individus, ou à ce que l'Etat socialiste exécute une nouvelle distribution. Ces échanges et cette nouvelle distribution cesseront quand tous les points seront en équilibre, moyennant les liaisons (2). Pour avoir les conditions de cet équilibre, il nous faut exprimer, en une même unité, les forces. Supposons donc, pour un moment, que les ophélimités soient comparables et que $\alpha_2 \, \phi_{2a}$, $\alpha_3 \, \phi_{3a}$,... $\alpha_2 \, \phi_{2b}$,... représentent ϕ_{2a}, ϕ_{3a},... ϕ_{2b},... exprimés en la même unité que ϕ_{1a}. Pour l'équilibre mécanique on devra avoir

$$(3) \quad \begin{cases} \varphi_{1a} = \lambda , & \varphi_{1b} = \mu , & \varphi_{1c} = \nu , \\ \alpha_2 \varphi_{2a} = \lambda , & \alpha_2 \varphi_{2b} = \mu , & \alpha_2 \varphi_{2c} = \nu , \\ \alpha_3 \varphi_{3a} = \lambda , & \alpha_3 \varphi_{3b} = \mu , & \alpha_3 \varphi_{3c} = \nu , \\ \dots & \dots & \dots \end{cases}$$

λ, μ, ν, étant les facteurs que l'on introduit pour l'élimination des équations des vitesses virtuelles.

Les équations précédentes donnent

$$\frac{\lambda}{\mu} = \frac{\varphi_{1a}}{\varphi_{1b}} = \frac{\varphi_{2a}}{\varphi_{2b}} = \cdots$$

$$\frac{\lambda}{\nu} = \frac{\varphi_{1a}}{\varphi_{1c}} = \frac{\varphi_{2a}}{\varphi_{2c}} = \cdots$$

ou bien

$$(4) \quad \begin{cases} \frac{1}{\lambda}\varphi_{1a} = \frac{1}{\mu}\varphi_{1b} = \frac{1}{\nu}\varphi_{1c} \\ \frac{1}{\lambda}\varphi_{2a} = \frac{1}{\mu}\varphi_{2b} = \frac{1}{\nu}\varphi_{2c} \\ \cdots\cdots\cdots \end{cases}$$

On reconnaît, maintenant, les équations (4) (**59** [1]), et l'on voit que λ, μ, ν sont proportionnels à p_a, p_b, p_c. Ainsi dans cette société, il n'existe plus de prix proprement dit, mais, pour effectuer la distribution, apparaissent certaines quantités qui sont proportionnelles à ces prix. Cette observation doit être rapprochée de celle qui a été faite (1017 [1]).

Les équations (4) ne contiennent plus les quantités a_2, a_3..., qui nous sont inconnues. Mais les équations (4) ne suffisent pas pour déterminer complètement l'équilibre ; il faut encore avoir recours aux équations (3), qui contiennent les a_2, a_3... Si l'on veut éviter de considérer ces quantités, il faut se donner d'autres conditions, par exemple, la répartition des revenus, etc.

§ **410**. — En mai 1896, Mr P. Des Essars a fait, à la Société de statistique de Paris, une communication remarquable sur « *Le papier et la monnaie dans la circulation.* » Nous avons, ainsi, de nouvelles informations à ajouter à celles que nous avons déjà données.

Quand il s'agit de la composition du médium des échanges, nous appelons, pour abréger : *banknotes* ou *billets de banque* ou simplement *billets*, non seulement les billets de banque proprement dits, mais encore, les billets d'Etat et, en général, toute sorte de papier qui sert de monnaie dans les paiements.

BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Proportion °/o des recettes et des paiements.	
Espèces	5,40
Billets et mandats	94,60
	100,00

Mr P. Des Essars donne la composition des recettes et des paiements à la banque nationale de Belgique, depuis 1871 jusqu'à 1895. Nous reproduisons les moyennes de cette longue période.

Les renseignements sur le mouvement de caisse de la banque de France sont fort intéressants.

BANQUE DE FRANCE

Proportions $^0/_0$ dans le mouvement de la caisse.

Années	Especes	Billets	Virements
1829–35	7,00	51,54	41,66
1836–40	9,79	36,31	53,90
1841–45	9,36	37,37	53,27
1846–50	12,86	41,47	45,67
1851–55	12,93	36,91	50,16
1856–60	14,28	35,26	50,46
1861–65	11,01	34,17	54,82
1866–70	9,73	33,14	57,13
1871	4,71	39,78	55,61
1872	0,88	35,81	63,31
1873	1,36	40,48	58,16
1874	3,09	38,83	58,08
1875	2,98	31,71	65,31
1876	3,63	33,43	62,94
1877	6,34	35,69	57,97
1878	6,67	33,15	60,18
1879	5,47	34,09	60,51
1880	5,19	31,20	63,61
1881	5,34	29,31	67,35

Années	Espèces	Billets	Virements
1882	2,78	33,96	63,26
1883	2,96	36,23	60,81
1884	3,00	36,61	60,39
1885	3,20	36,56	60,24
1886	3,03	32,65	64,32
1887	3,31	33,54	63,15
1888	2,73	30,53	66,74
1889	2,46	31,48	66,06
1890	2,46	28,87	68,67
1891	2,19	27,43	70,38
1892	3,23	30,75	66,02
1893	2,83	29,69	67,48
1894	2,10	26,87	71,03
1895	2,05	23,87	74,08
Moyenne			
1829–70	11,33	36,26	52,41
1871–95	3,19	32,23	64,58

La moyenne des années 1871 à 1895 est établie sur un total absolu de 2 637 825 400 000 fr.

Mr Des Essars donne encore la composition de l'encaisse d'une grande compagnie de chemins de fer français, de 1885 à 1895, et celle de l'encaisse d'une des plus grandes maisons de détail de Paris.

CHEMIN DE FER

Or	26,54
Ecus	12,30
Petite monnaie d'argent	4,41
Billon	0,07
Billets	56,68
	100,00

MAISON DE DÉTAIL

Or	23,68
Argent	2,11
Billets	74,21
	100,00

Chapitre de la monnaie.

En octobre 1886, l'administration des monnaies et médailles, en France, a publié un rapport au ministre des finances. Ce rapport, œuvre de Mr A. de Foville, est précieux pour le grand nombre de faits qu'il renferme et par l'autorité incontestable dont jouit son auteur, en ces matières. Nous aurions fait beaucoup d'emprunts à ce rapport, s'il avait été publié avant notre premier volume. Nous devons, maintenant, nous borner à indiquer quelques faits tirés de ce rapport.

Consommation industrielle.

Après avoir donné le tableau, que nous reproduisons, des résultats obtenus à Washington, Mr de Foville ajoute : « Les totaux ci-dessus repré-

sentent, pour l'or, la cinquième ou la sixième partie de la production ; et, pour l'argent, la huitième partie environ. Mais il manque là des éléments importants : la Suisse seule accuse une consommation de 37 millions de francs pour l'or, de 3 millions pour l'argent. L'Allemagne, l'Angleterre sont de plus grands consommateurs encore ; et l'Orient a, de tout temps, immobilisé beaucoup d'argent et d'or sous forme de bijoux, colliers, bracelets, vases, etc. ».

CONSOMMATION EN 1894.

Pays.	Milliers de kil.	
	Or.	Argent.
Etats-Unis	16,0	261,8
Autriche-Hongrie	4,8	58,1
France..........	18,0	172,6
Pays-Bas	0,4	3,7
Portugal	2,8	4,5
Suède	0.3	3,3
Russie	8,0	141,7
Totaux	50,4	645,7

Le total pour l'or ne correspond pas exactement aux chiffres indiqués, parce que nous avons conservé un nombre de décimales moindre que celui du tableau d'où résulte ce total.

Mr de Foville a obtenu des renseignements directs pour plusieurs pays. Nous les reproduisons.

En France, de 1879 à 1895, on aurait employé pour les médailles et les usages industriels : 296 332 kg. d'or et 2 703 885 kg. d'argent ; ce qui donne, en moyenne, une consommation de 17 431 kg. d'or et de 159 052 kg. d'argent.

La Suisse a indiqué la consommation, évaluée en francs, qui a été rappelée ci-dessus.

En Russie, « on évalue à 8027 kg. pour 1894, et à 4941 kg. pour 1895, les quantités d'or fin employés par l'industrie. L'argent fin employé, pendant ces deux années, serait respectivement de 137 338 kg. et 145 823 kg. ».

En Portugal, « les arts industriels auraient employé, en 1893, environ 2100 kg. d'or fin et environ 6300 kg. d'argent fin ».

Production des métaux précieux.

« L'argent est essentiellement un produit américain. Sur 5 millions de kg. d'argent fin, l'Amérique en produit, au moins, 4 millions. Et l'Australie, qui vient ensuite, ne va guère au-delà de 500 000 kg. Pour l'or, il existe quatre centres de production qui priment de beaucoup tous les autres et qui sont assez comparables entre eux comme importance, c'est : 1° Les Etats-Unis (70 500 kg. en 1895) ; 2° La république Sud-Africaine ou Transvaal (78 035 kg. en 1895) ; 3° L'Australie et ses dépendances (60 000 kg. environ) ; 4° La Russie d'Europe et la Russie d'Asie ».

Pour la Russie Mr de Foville donne le tableau ci-contre.

RUSSIE

Années.	Milliers de kil.	
	Or.	Argent.
1888	35,2	15,1
1889	34,9	13,9
1890	31,8	13,7
1891	36,3	13,4
1892	36,2	14,5
1893	38,4	10,4
1894	36,3	8,6
1895	43,5	12,1

§ **549.** — « Le corps législatif de l'Etat de Minas-Geraes (Brésil) a voté une loi autorisant la création de colonies le long des chemins de fer... Dans chaque colonie le gouvernement de Minas se réservera cent lots de terrain qu'il pourra vendre quand bon lui semblera, mais qui seront vendus à des colons provenant du nord de l'Italie, de l'Allemagne et du Portugal. Le gouvernement de Minas accordera à chaque famille qui s'établira sur ces colonies la somme de 120 milreis pour l'aider dans ses premiers

travaux d'installation. Cette avance, ainsi que le coût de la maison et des lots de terrain, ne commencera à être remboursée au gouvernement qu'à la fin de la troisième année de séjour. Le gouvernement est autorisé à dépenser pour chaque colonie la somme de 200 contos » (*Moniteur des Int. Mat.*, 24 sept 1896).

Cet exemple est intéressant en ce qu'on y voit réunies toutes les conditions nécessaires pour cultiver la « terre libre ». 1° Des moyens de transport sont nécessaires pour atteindre cette « terre libre ». Le gouvernement n'établit ses colonies que dans le voisinage du chemin de fer ; or ledit chemin de fer n'a pas poussé tout seul, comme un champignon. Si on a pu le construire, c'est parce qu'il y avait des personnes qui avaient accumulé de l'épargne et qui ont bien voulu s'en dessaisir, au lieu de la consommer. 2° La « terre libre » seule est si peu utile que le gouvernement avance, en outre, les capitaux mobiliers nécessaires pour construire la maison et pour mettre la terre en culture. 3° Le gouvernement sait fort bien que ce n'est pas le premier venu qui peut cultiver la terre, aussi la réserve-t-il pour certaines catégories d'émigrants. Il y a des pauvres à Rio de Janeiro, comme dans toutes les grandes villes, mais ils ne se soucient guère d'aller cultiver la « terre libre », ni les gouvernements des Etats brésiliens ne se soucient d'attirer de tels hôtes.

En Australie on a fondé des villages « communistes » pour la culture du sol. Cette expérience a piteusement échoué. Personne ne travaille, et la terre ne produit rien.

TOME SECOND

Fig. 47, page 305 ; La ligne $m\ n$ représente la répartition des revenus en Angleterre, la ligne $p\ q$ représente la répartition des revenus dans les villes italiennes (958 [3]). Le défaut d'espace nous a obligé d'employer des échelles différentes. Cela n'a pas d'importance, car la figure n'a pour but que de mettre en relief deux choses qui sont entièrement indépendantes des échelles adoptées. Ces deux choses sont : la forme à peu près droite des lignes $m\ n$, $p\ q$, et l'égalité approximative de l'inclinaison sur A B de ces lignes. Or la forme rectiligne de $m\ n$ et de $p\ q$ et les inclinaisons de ces lignes sur A B, ne dépendent pas des échelles adoptées.

§ **962** [2] Nous avons vu que la répartition des revenus ne dépendait pas seulement du hasard ; demandons-nous, maintenant, quelle loi d'hétérogénéité des individus suppose la forme que nous avons découverte pour la courbe des revenus.

Nous avons une urne contenant des boules blanches et des boules noires. On extrait μ boules, et l'on répète un très grand nombre de fois ces extractions. Chaque boule blanche représente un revenu de 1 franc. Sur ce très grand nombre d'extractions, nous aurons des revenus de 1 fr., de 2 fr., etc. Ces revenus se disposeront suivant une courbe bien connue. Si nous avions trouvé expérimentalement la même courbe, pour la répartition des revenus, nous en aurions conclu que cette répartition (il ne s'agit pas de la répartition des titulaires des revenus) pouvait être assimilée aux extractions de boules d'une urne, qu'elle était un pur effet du hasard. Mais nous avons trouvé une loi différente, il faut donc exclure l'hypothèse d'une seule urne, et il faut admettre qu'il y en a plusieurs. C'est-à-dire, le

hasard seul ne suffit pas pour expliquer la répartition des revenus, il faut, en outre, admettre nécessairement l'hétérogénéité sociale.

Dans le but de simplifier, laissons, pour un moment, de côté la distinction entre les revenus et leurs titulaires. Soit g_1 le nombre d'individus composant un groupe, et p_1 la probabilité de gagner un franc que donne à chacun de ces individus ses qualités, bonnes ou mauvaises (1026). Soit g_2 le nombre d'individus composant un second groupe, et p_2 la probabilité pour chacun de ces individus de gagner 1 franc. Soient, de même, g_3, g_4,... les nombres d'individus composant d'autres groupes, et p_3 p_4,... les probabilités qui correspondent à ces différents groupes.

Considérons un quelconque de ces groupes, et soient g le nombre des individus et p la probabilité pour ce groupe. Les individus qui le composent se disposeront suivant la loi bien connue des probabilités, c'est-à-dire que le nombre d'individus faisant un gain $m' + t = x$ est donné par l'expression (2) (**962** [1]) multipliée par g ; ce nombre est donc

$$g\,U = g\,P_0\,P.$$

En répétant cette opération pour chaque groupe et en sommant, nous aurons le nombre total y d'individus qui ont un revenu égal à x :

$$y = \Sigma\, g\, P_0\, P\ .$$

Comme il s'agit de très grands nombres, on peut, ainsi qu'on le fait d'habitude en ces questions, remplacer la somme par une intégrale et écrire

$$y = \int g\, P_0\, P\, dp\ . \tag{1}$$

La probabilité p peut avoir toutes les valeurs comprises entre zéro et un. Nous prendrons donc zéro et un, comme limites de l'intégrale. On pourrait tout aussi bien prendre d'autres limites, très proches de celles-ci, mais, dans l'état actuel de nos connaissances, ce serait là une complication absolument inutile.

On peut démontrer, d'une manière générale, que dans des cas analogues à celui que nous considérons, la fonction g a la même forme que la fonction y. Mais il est utile de voir directement cela avec nos formules

Posons

$$m' + t = m = x\ ;$$

la valeur que nous avons trouvée pour p peut s'écrire

$$P = \frac{\Gamma\,(m' + 1)\ \Gamma\,(n' + 1)}{\Gamma\,(x + 1)\ \ \Gamma\,(\mu - x + 1)}\, p^{\,x - m'}\ q^{\,\mu - x - n'} \tag{2}$$

On aura donc

$$y = \int_0^1 g\,\frac{p^{x}\ q^{\mu - x}\ \Gamma\,(\mu + 1)}{\Gamma\,(x + 1)\ \Gamma\,(\mu - x + 1)}\, dp\ . \tag{3}$$

Il s'agit maintenant de trouver pour g une fonction telle que pour des valeurs assez grande de x, on ait la loi que nous avons trouvée expérimentalement :

$$y = \frac{A\alpha}{x^{\alpha + 1}}\ . \tag{4}$$

Posons

$$y = H p^{-\omega}, \tag{5}$$

nous aurons

$$y = H \int_0^1 \frac{p^{x-\omega} q^{\mu-x} \Gamma(\mu+1)}{\Gamma(x+1)\,\Gamma(\mu-x+1)},$$

et

$$y = H \frac{\Gamma(x-\omega+1)}{\Gamma(x+1)} \frac{\Gamma(\mu+1)}{\Gamma(\mu-\omega+2)}.$$

En substituant aux fonctions Γ leurs valeurs approchées et en négligeant les quantités de l'ordre $\frac{1}{x}$ on obtient

$$y = \frac{H}{x^{\omega}} \mu^{\omega-1}.$$

Il suffira donc de poser

$$A\alpha = H \mu^{\omega-1}, \quad \omega = \alpha + 1,$$

pour faire coïncider la formule (3) avec la formule (4). Les équations précédentes donnent

$$y = \frac{A\alpha}{\mu^{\alpha}} \frac{1}{p^{\alpha+1}} \tag{6}$$

Cette formule, naturellement, n'est valable qu'entre les limites pour lesquelles est valable la formule (4). Les valeurs extrêmes de μp sont égales aux valeurs extrêmes de x.

La formule (6) représente, à proprement parler, la composition des sommes qui donnent la répartition des revenus observés. Si la mobilité entre les différentes couches de la société était parfaite, la loi indiquée par la formule (6) pourrait être considérée comme la loi de la répartition des qualités qui permettent aux hommes de s'enrichir ; ce serait la loi de répartition des qualités « eugéniques », si l'on admettait que ce sont ces qualités qui déterminent la réussite des hommes. Mais la mobilité entre les différentes couches de la société est loin d'être parfaite. La loi de répartition indiquée par la formule (6), résulte donc de la répartition des qualités permettant aux hommes de s'enrichir et de la disposition des obstacles qui s'opposent à la mise en œuvre de ces facultés.

La loi donnée par la formule (1) peut paraître, à première vue, plus rationnelle que la loi donnée par la formule (4), obtenue empiriquement. Mais il ne faut pas se faire d'illusions. La formule (4) est l'expression d'un fait réel, la formule (1) n'est que le résultat d'une hypothèse. C'est la formule (4) qui peut servir à démontrer la formule (1), et non pas celle-ci qui peut servir à démontrer celle-là. Ce sont les observations de Kepler qui ont été la base de la théorie de Newton, ce n'est pas la théorie de Newton qui a démontré les faits observés par Kepler.

Dans la formule (1) un revenu extrêmement grand correspond à la valeur minimum de y, c'est-à-dire à $y = 1$. Dans la formule (4) un revenu infini correspond à $y = 0$. Tout cela n'a pas la moindre importance. Des

différences semblables se rencontrent dans toutes les approximations. C'est ainsi que, dans le calcul des probabilités, l'on substitue la courbe $y = e^{-ax^2}$ au polygone binomial.

La formule (1) donne des nombres d'individus correspondant aux plus petits revenus ; mais, comme au-dessous d'une certaine limite de revenu, la vie est impossible, il est bien clair que les individus qui correspondent à ces revenus n'existent pas. Il faut donc admettre que la courbe (1) ne représente pas la partie inférieure *v t s*, fig. 51, de la courbe des revenus. Cette partie inférieure est donnée par la loi de la résistance de l'homme aux privations.

On pourrait, en changeant la signification des variables, plier la formule (1) à représenter une courbe analogue à la courbe *v t s*, Fig. 51, mais il ne faudrait pas s'imaginer qu'on se rapprocherait ainsi de la courbe réelle; au contraire, il est probable que, dans ce cas, on s'en éloignerait.

Toute formule simple qui donne la courbe des revenus ne peut être qu'approchée. La courbe réelle est certainement des plus compliquées. Au reste, c'est ce qui arrive pour tous les phénomènes naturels. Quand on dit, par exemple, que les planètes parcourent des ellipses, on n'exprime qu'une forme approchée de la courbe réelle. Celle-ci est tellement compliquée, qu'elle n'est pas même encore complètement connue, malgré toutes les ressources de l'analyse moderne. Il faut encore noter que, même si nous connaissions une expression plus exacte et beaucoup plus compliquée de la loi des revenus, nous serions toujours obligés de la remplacer, dans les applications, par une expression approchée plus simple et plus maniable. C'est ce qui se fait, même dans les mathématiques pures, quand on développe une fonction en série.

Ce qu'il y a d'important, c'est de voir que des faits extrêmement nombreux et variés peuvent s'exprimer **approximativement** par une formule aussi simple que la formule (4). Ensuite, mais d'une manière subordonnée, il est intéressant de voir comment la formule (4) peut se déduire rationnellement de certaines hypothèses sur la répartition des qualités qui donnent aux hommes la probabilité de se procurer un revenu.

§ **1016** [1]. Dans la formule (3), d représente la différentielle prise quand nous supposons les p_a, p_b,... constants. Si nous les supposons variables, et que d' représente alors la différentielle, on aura

$$d' x_1 = p_a \, dr_{1a} + r_{1a} \, dp_a + p_b \, dr_{1b} + r_{1b} \, dp_b + \dots$$

En sommant et en tenant compte de l'équation (5), nous obtiendrons

$$d' \Sigma x = R_a \, dp_a + R_b \, dp_b + \dots$$

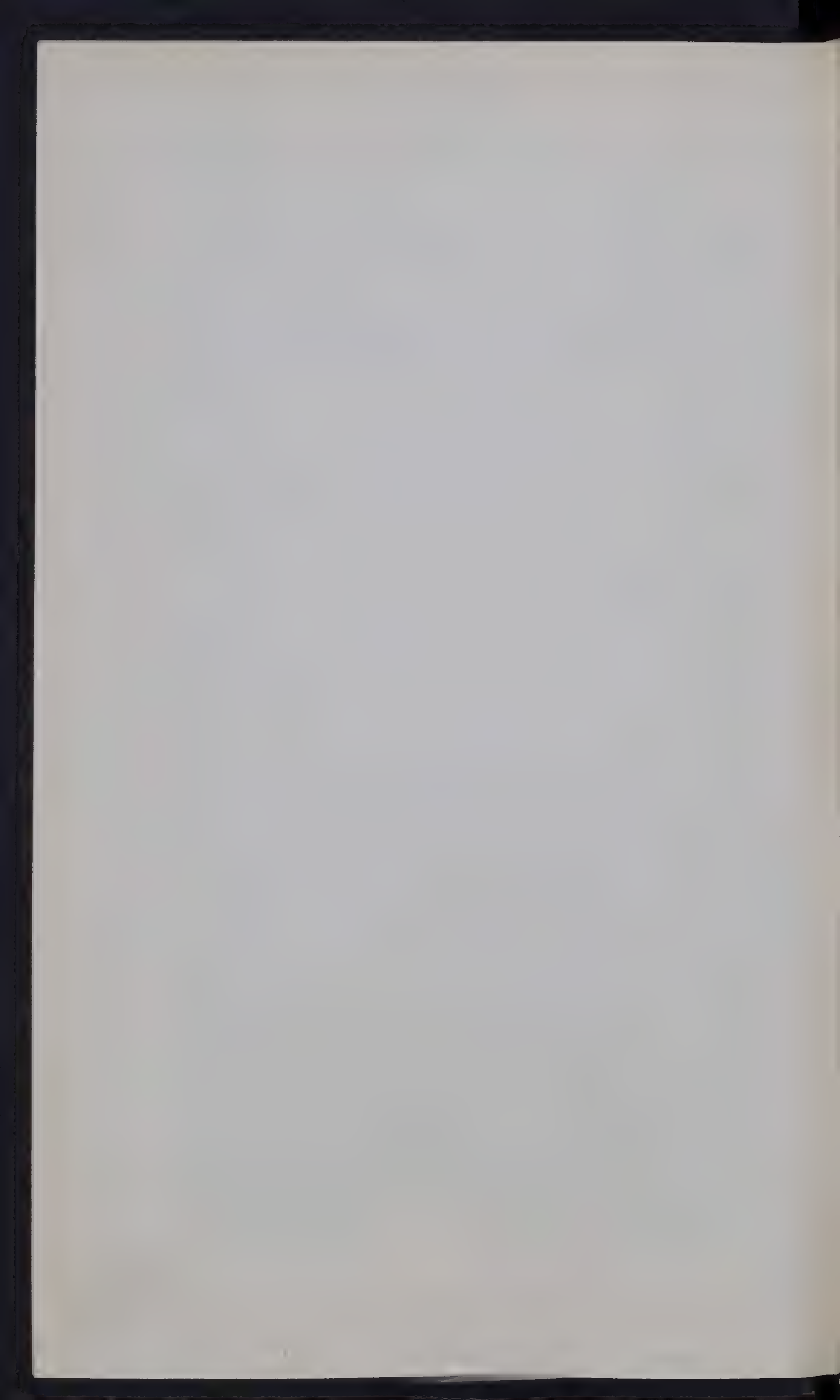


TABLE DES CHAPITRES

Livre II. — L'organisme économique.

		Pages
Chap. I.	Principes généraux de l'évolution sociale	1
Chap. II.	La production	73
Chap. III.	Le commerce	201
Chap. IV.	Les crises économiques	277

Livre III. — La répartition et la consommation.

Chap. I.	La courbe des revenus	299
Chap. II.	La physiologie sociale	347
	Résumé général	397

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

La table renvoie aux paragraphes, sauf pour le résumé général, dont les pages sont indiquées par: p. — Abréviations: Angleterre E. W. = Angleterre et Galles. Angleterre R. U. = Royaume-Uni, comprenant : Angleterre, Galles, Ecosse, Irlande.

Banques, rapport des bilans avec les crises économiques : 939 à 945.

Biens économiques.

Appropriation : 735, 1022, 1041, p. 400 à 402. (Biens) complémentaires : 693, 974 [1]. Consommation : 975 à 989. (Biens économiques) dont on offre toute la quantité : 859. Espérance mathématique : 708 à 713, 968. Espérance morale : 709. (Biens) futurs et leur échange avec les biens présents : 1019. Richesse sociale, définition et évaluation : **950** à 954 — son accroissement : 955, 956, 965, 966. Substitution des biens économiques et biens succédanés : 693, 874, 875.

Capitalisation.

(Le) capital limite l'industrie : 738. Concurrence des capitaux, diffère de la concurrence des entreprises : 705, 706. Evaluation des capitaux : 951 à 954. Part des capitaux dans la production : 968 à 972. (Capitalisation sous un régime) socialiste : 1018 à 1023, p. 402.

Changes, rapport avec le prix des fonds publics : 851 [1].

Commerce : 844 à 924. Accaparements : **907**, 914 à 920. Le commerçant est un entrepreneur : 849. (Théorie générale du) commerce international : **852** à 872. Fonction sociale des spéculateurs : 844, **901.** (Préjugés contre les) intermédiaires : **845** à 848. Libre échange : 640, 725, 791, 814, 861, 873, 881. Protection : 640, 725, 776, 784, 791, 805, 861, 865, **869**, 873, 876, 881 à 882, 885 à 888, 913, 917, 965, 974, 976, 988, 989, 1044. Sociétés coopératives : 921 à 924. Spéculation : 892 à 911, 917 [1]. Statistique du commerce international : 889 à 891.

Echange.

Demande et offre : 973 à 982. (Echange sous un régime) socialiste : 1014 à 1015, p. 402.

Entrepreneur.

Bilan de l'entrepreneur : 707 à 713. (L'entrepreneur détermine les) coefficients de fabrication : 717 à 719, 725. Le commerçant est un entrepreneur : 849, 850. Concurrence des entrepreneurs : 698, 703, **705,** 706, 717 à 719, 850. (L'entrepreneur est) considéré abstraitement : **703,** 704, 705, 718. (L'entrepreneur est) distinct du capitaliste : 704, 705. Etat limite où l'entrepreneur ne fait, en moyenne, ni gains ni pertes : 698, **703,** 705, 830. Fonction sociale des entrepreneurs : 719, 723, **725,** 900, 901, 1066. Monopole des entrepreneurs : 706 [1]. Plaintes des entrepreneurs désireux de ne pas remplir leurs devoirs sociaux : 725, p. 406.

Epargne et loyer de l'épargne, sous un régime socialiste : 1018 à 1020, p. 402.

Equilibre économique.

(Equilibre de la) capitalisation : 724. Comment s'établit l'équilibre économique : **718.** Conditions qui déterminent l'équilibre économique : 588, **595** à 598, 601, 697, 698, 700, 759. Crises économiques : 925 à 949. Dynamique économique : voyez Méthodes et considérations générales, etc. Equilibre de l'échange : 974, 977, 1014 — de l'échange commercial : 854 à 859 — de l'échange sous un régime socialiste : Hypothèses qui caractérisent les trois états li-

mites que l'on considère pour établir les conditions de l'équilibre économique : **698, 703,** 705, 717 à 721, **853.** (Equilibre avec la considération de la) monnaie, 861. (Equilibre économique des) organisations socialistes : 1014 à 1021. (Equilibre de la) production : 717 à 723, 859, 863 à 868, 1016, 1017.

Evolution et sélection.

Adaptation : 625, 627, 628, 633, 638, 639. Aristocratie : 659, 990[1], 996, 999[1], 1000, 1001, 1028 à 1030, 1051, 1067. Climat (son influence) : **612** à 616. (Evolution des) corporations : 800 à 810. (Sélection et) courbe des revenus : 1025 à 1031. Déterminisme et fatalisme : **606,** 634. Différenciation des sociétés homogènes : 624, **654,** 659, 667, 1026, 1051 à 1052. (Evolution de la) division du travail : 828, 829. Ecarts d'adaptation : 630 à 641, 817. Eugéniques : 999, 1001. (Evolution de la) liberté économique : **686** à 692, 837, 913 à 918. (Evolution de) l'organisation de la production : 815 à 827, 837. Races : **991** à 992, 997, 1000, 1001, 1024 à 1030, 1039. Retards d'adaptation : 637 à 640. Revivances : 636. (Evolution) sociale : **574** à 579, 586, 606, 620, 837. (Sélection) sociale : **627,** 628, 635, 1025 à 1031. Survivances : 636, 637. Théories générales de l'évolution : **625** à 627.

Histoire.

Associations ouvrières : 800 à 810. Commerce : 846, 913 à 920. Production : 800 à 811.

Maximum d'ophélimité.

Capitalisation : **724,** 1018 à 1021. Commerce : **862** à 873, 874 à 878. Production : **720** à 722. (Le) transfert indirect de richesse, de certains individus à certains autres, est généralement accompagné d'une destruction de richesse : **730,** 731, 804, 822, 882, 884 à 889, 906, 1022, 1043 à 1045 — par là, ce transfert augmente l'inégalité des revenus et fait diminuer le revenu minimum : 804, 1044. (Maximum d'ophélimité pour) l'individu : 628 à 641, 735, 745, 838 à 840. (Maximum d'ophélimité pour la) société : 626, 628 à 641, **721,** 735, 743, 744, 788[2], 814, 829, 836, 840 à 843, 859, 861[4], 920, 1014 à 1022, p. 400 à 402.

Méthode et considérations générales sur les phénomènes économiques.

Analogies entre le phénomène économique et le phénomène mécanique : 586, 590, **592,** 795[1], 928[2], 929, p. 408. Analogies entre les sociétés humaines et un organisme vivant : 590, 619 à 621, 1002, 1005, 1027. Analogie entre les sociétés humaines et les sociétés animales : 622 à 624, 1039. Analyse — doit être suivie par la synthèse : 693, 1063, 1068. Approximations successives : 596, 702, 795, 1022, p. 398. Cause : 593, 594, 598 à 600, 607, 614, 694, 697, 769, 779, 1063. (Le phénomène économique ne peut être) déterminé que par un nombre de conditions (équations) égal à celui des inconnues : 588, **595** à 597, 599, 601, 769, 771, 795. Dynamique économique et dynamique sociale : 586, 587, 627[3], 698, 751, 795, 861. (Méthode) empirique : 574, 578. Etat limite : 698, 703, 745, 850, 853. (Méthode) expérimentale : 574 à 579, 629[1], 629[2], 656, 808. Hétérogénéité sociale et économique : 608, 620, 621, 624, 957, **990** à 1001, 1008 à 1011, 1027 à 1031, 1032 à 1041, 1051 à 1061. (Méthode) mathématique : 577[1], 583[1], 584, 701, 738[2], 748, 764[1], 856, 857, 861, 902, 927, 958[1], 962[1], 964[1], 965 — erreurs au sujet de cette méthode : 576, 583[1], 962[1]. (Méthode) métaphysique : 574 à 578, 631, 656, 806, 808. Mutuelle dépendance des phénomènes économiques : 580 à 588, 591 à 601, 609, 627[3], 700, 701, 764. Mutuelle dépendance des phénomènes sociaux : **580** à 584, **602** à 609, 618, 620[1], 625, 1063. Tendance à trop particulariser les observations générales : 752[2], 947, 995, 1000.

Ophélimité et utilité.

Comparaison des ophélimités : **642** à 652, 658, 721[2], 818. Comparaison des utilités : 653. Ophélimité indirecte : 859. Ophélimité, utilité de l'individu, utilité de l'agrégat ou de l'espèce : **628** à 641, 672, 726, 727, 780, 792[4], 796 à 798, 816, 818 à 821, **822** à 889, 891, 904, 909, 913, 923, 1023, p. 405 à 406.

Organisation économique et sociale.

Anarchie : 658, 662, 1066. *Annona :* 803, **916.** Appropriation col-

lective des capitaux : 655, 1066. Associations ouvrières : 660, 733, 734, 792, 800 à 810. Chemins de fer : 841 à 843. Classes sociales : 1051 à 1062. Concurrence imparfaite : 841 à 843. Economies différentes : 698, 703, 722, 725, 853, 1013 à 1023, p. 400 à 401. (Organisation socialiste des) entreprises : 901, 1016. Etat éthique : 656, **657**, 803[4], 806, 810, 814[1], 888, 896, 911. Forces automatiques internes : 654, 655, 900, 1040. Forces coercitives externes : 654, 1040. Gouvernement : 672, 673, 682 à 685, 837[1], 839, 841, 842, 843, 909, 911, 912, 914. Gouvernement des sociétés anonymes : **674** à 681, 719. Libre concurrence : 655[1], 682, 683, 690, 691, 692[1], 718, 719, 723, 729, 735, 736, 788[2], 791, 793, 803, 804, 811, 814, 850, 854 à 856, 899, 906, 913, 915[5], 918 à 920, 923, 980, 987. Lutte des classes : 1053 à 1058. (Lois de) maximum : 595, 915, 916. Monopoles : 682, 684, 685, 710, 728, 730, 784, 798, 799, 802, 803, 810, 874 à 878, 899, 914 à 917, 974. Nationalisation du sol : 781, 784 à 787, 1001. Producteurs directs et producteurs indirects : 1034, 1039. (Organisation socialiste de la) production : 654, 692, 718, 720 à 722, 803 à 805, 862 à 864, 1015 à 1021. (Organisation socialiste de la) répartition : 731, 743 à 745, 967, 968, 1013 à 1015, 1022, p. 402. Socialisme : 608, 654, 656, 673, 692, 698, 703, 720 à 722, 724, 725, 791, 802, 804, 805, 811, 837, 853, 862 à 864, 901, 902, 906, 964, 965, 967, 983, 998[1], 999[1], 1012 à 1023, 1036, 1042, 1064 à 1067. Sociétés coopératives : 921 à 924. Spoliation : 637[1], 659[1], 684, 690, 718, 725, 742[4], 784, 785, 788, 791, 792, 795[3], 796[1], 797, 802, 808[1], 810[5], 814[3], 819[1], 822[8], 837[1], 837[2], 847, 884[2], 885 à 888, 889, 894[1], 896, 907 à 910, 914, 920, 965, 974, 975, 985, 987 à 989, 1026, **1042** à 1050, 1054 à 1062, p. 400 à 403. Syndicats de producteurs et de commerçants : 837, **903** à 911, 914, 915, 917, 919 à 920. Tutelle : **661** à 673, 996 à 999, 1040.

Population. Rapport du mouvement de la population avec le phénomène économique : 1002 à 1007, 1027 à 1030, p. 403.

Production : 693 à 843. Associations ouvrières : 733, 734, 798 à 805, 807 à 810. Bourses du travail : 835 à 836. Capital, limite l'industrie : 737. Chômage : 1037. Coefficients de production : **714** à 723, 726 à 729, 737 à 741, 798, 888, 1017, 1021. Coûts comparés : 858, **859** à 861. Division du travail : 654, 828, 829. Echelle mobile. 834. Economie des forces : 736. Entreprises : 674 à 680, 708, 719. Esclavage, servage, colonat : 667, **815** à 822. Facteurs de production : 714, 717. Falsification des marchandises : 811. Fonds des salaires : 699. Grèves : 793, 812 à 814. Groupes non concurrents : 706. Organisation de la production : 654, 815 à 827, 882. Participation aux bénéfices : 833. Production marginale : 717. Productivité décroissante : 739 à 742. Salaires : **830** à 832, 1037, 1038. Sociétés coopératives : 923.

Rente.

(Rente des) capitaux fonciers : 774 à 777, 781, 788. (La rente et le) coût de production : 695, 696, 766 à 770, 783. (Théorie) générale de la rente : 746 à 751, 753, 778. (La rente et la) protection : 791. Questions sur la rente : 773 à 792, 889, 1023. (Théorie de) Ricardo : 696, 752 à 758, 761, 766 à 768, 789. (La rente et les) terres libres : 790.

Répartition de la richesse.

Courbe des revenus : 957 à 961. (La répartition de la richesse) dépend de toutes les circonstances du phénomène social : 957, 1008 — mais sa cause principale paraît se trouver dans la nature de l'homme : 958, 960, 1012, 1026. Diminution de l'inégalité des conditions : 966, 1010, 1011 — des revenus : 964, 965, 1009 à 1011, 1036. Effets que l'on obtiendrait en distribuant aux pauvres les revenus des riches, aux ouvriers la part des « capitalistes », ou en faisant travailler les oisifs : 967 à 972, 1036. (La répartition des revenus n'est pas l'effet du) hasard : 962. Inégalité des conditions et des revenus : 964, 1010, 1011. Paupérisme : 964, 966. Revenu minimum : 963, 965, 975, 979.

INDEX

DES PRINCIPAUX NOMS D'AUTEURS ET DE RECUEILS PÉRIODIQUES

La table renvoie aux paragraphes. — Lorsqu'un auteur est cité dans plusieurs notes, on donne seulement le numéro du paragraphe. — Abréviations : H. R. = Histoire Romaine. — E. P. = Economie Politique.

Ammon, 961[4]-1030[1]-1039[1].
Aristophane, 671[1]-846-913[1].
Aristote, 605[1]-612[1]-625[1]-636[2]- 667-818-821-846-914[1].
Asconius, 802[4]-916.
Athénée, 815[1]-817[4]-818[7]-846.
Auguste, *Histoire*, 803[1]-804-916.
Avenel, Vicomte G. d', 788[3]-822[6].
Babled, H., 920.

Bagehot, 605[3]-817[1].
Barone, Enrico, 859[2].
Bastiat, Frédéric, 581 - 839 - 888[1] - 1042[1].
Beaurin-Gressier, 841-985.
Benini, 958.
Bernard, Claude, 574[2].
Boccardo, G., 758[1].
Bodio, Luigi, 776[2]-788-814[2]-890[1].
Brelay, Ernest, 833[1].
Bücher, 823.
Buckle, 615-672[1]-687[1].
Bullotin de l'Institut international de Statistique, 890[1].
Bulletin de statistique et de législation comparée, 958.

Caillemer, 800[1]-846[1].
Cairnes, 821[4].
Carlier, 1011.
Carneggie, 751[1].
Caton, 818-845[1].
Cheysson, 985.
Cicéron, 802[4]-916-1046[1].
Cognetti de Martiis, 625[2]- 813[1]-913[2].
Colajanni, Napoleone, 608 - 797[1]-814[1].
Condorcet, 631[1].
Corpus inscriptionum latinarum, 802-803.

Dalla Volta, 823[1].
Darwin, 626.
Delage, Yves, 613-626-627-628.
Démosthène, 817[1]-846[3]-913-914.
Denys d'Halicarnasse, 802[2] - 822[4]-960[1].
Des Essars, 945.
Digesta, cité sur l'édition de P. KRUEGER et TH. MOMMSEN, 802[3]-802[5]-803-804-915.
Diodore de Sicile, 818[6]-846-914[1].
Dion Cassius, 802[4]-915-916.
Dioscoride, 811.
Droz, Numa, 965[5].
Duruy, Victor, 632[1].

Edgeworth, F. Y., 876 à 878.
Ermann, 818[8].

Ferrara, Francesco, 654[1]-700[1]-737-758[1]-913.
Fornassari, E., 608[1].
Foville, Alf. de, 616-776[1]-951-952-1033.
François, G., 890[1].
Franklin, Alf., 808[2]-810.
Frary, R., 1046[1].
Fustel de Coulanges, 579[1]-819[1]-822[1]-822-1010[1].

George, Henry, 784-786.
Gide, Ch., 774[1]-795[2]-832[1].
Giffen, R., 954-958.
Giornale degli Economisti, 623[2]-719[2]-756[2]-797[1]-798[2]-875[1]-921[2]-961[3]-989.
Giretti, E., 923.
Gisleri, A., 997[1].
Gossen, 740[1].
Guyot, Yves, 965[5].

Herodote, 846.
Herschell, 656[1].
Hesiode, 824[2]-846[1].
Howel, 809.

Kochs, 605[2].

Jannet, Claudio, 678[1]-920[5]-927[2].
Jevons, Stanley, 946.
Journal des Economistes, Paris, 797[1]-805[3]-820[1]-887[1]-921[2]-923.
Juglar, Clément, 939-942-943-944.
Jullian, 803[5].
Justinianus, *Codex*, cité sur l'édition de P. KRUEGER, 803-804-916.

Lactance, 917[2].
Lapouge, Vacher de, 991-992-998[1]-1000[1]-1061[1].
Lassalle, 718[1]-957-964.
Leroy-Beaulieu, P., 780[1]-784-792-964-1056[1].
Liesse, André, 835[1].
Lombroso, 608-991-1000[3]-1030[2].
Loria, 1053.
Lubbock, Jh., 623.

Malthus, 978.
Marshall, A., 720[2]-741-750[1]-751[1].
Martello, Tullio, 623-958[3].
Marx, Karl, 718[1]-791-1053.
Maspero, 817[2].
Maury, 636[1].
Mill, John Stuardt, 657-738-783[1]-796[3]-859-965[3].
Miranda Hill, 988.
Molinari, G. de, 637[2]-654-667[1]-682-705[1]-736-792[2]-807[1]-814[3]-835-965[3]-1042[1]-1046[1].
Mommsen, 818[6]-847.
Monde Economique, 974[2].
Montesquieu, 613-935-1056[1]-1065[1].

Niebuhr, 579[1].
Nægeli, 626-627.
Nicole, J., 805-894[2].
Novellae, 803[10]-915.

Ozanam, 846.

Pantaleoni, Maffeo, 952.
Pasolini, Maria, 989.
Perrens, 810.
Pfeffer, 627.
Platon, 636[2]-818[6]-818[7]-846-980.
Pline, l'Ancien, 802[1]-841-817[3].
Pline, le Jeune, 802-803-915.

Plutarque, 802[2]-846-913[1]-916.

Procope, 914[1]-916.

Raffalovich, 892[1]-920[5].
Renan, 846.
Ricardo, 599[1]-745-752 à 758-761-766-768-859.
Rogers, Thorold, 577-659[1]-689[1]-756[1]-758[1]-784[1]-787[1]-792[3]-809.
Roscher, 919[1]-927[3].
Rousiers, P., 798[1]-828[1].
Roux, W., 627[2].

Saint-Genis, 788[3]-974[2].
Say, Léon, 913[2].
Schäffle, 692[2]-720[1]-721[1]-901[2].
Schönberg, 814[1]-959[1].
Soetbeer, 956-958.
Spencer, Herbert, 583-615-619[1]-620[2]-627[2]-654-672[1]-822[5]-927[2].
Stahl, 657.
Suétone, 802[4]-804-916.
Sumner Maine, 659[1].

Tacite, 627[2]-818[3]-913[1]-1010[1]-1011[3].
Taine, 576-631[1]-808[3]-917[1].
Theodosianus, Codex, cité sur l'édition de G. HÆNEL (1842), 803-804-805-915-916.
Théophraste, 846[1].
Thierry, Augustin, 822[7].
Thornton, 699[1].
Thucidide, 804[1]-818[7].
Tite Live, 803-915.
Tocqueville, de, 637[1]-799[1].
Todde, 822[8].
Topinard, 1030.
Tourmagne, 822[7].
Tylor, 636[1].

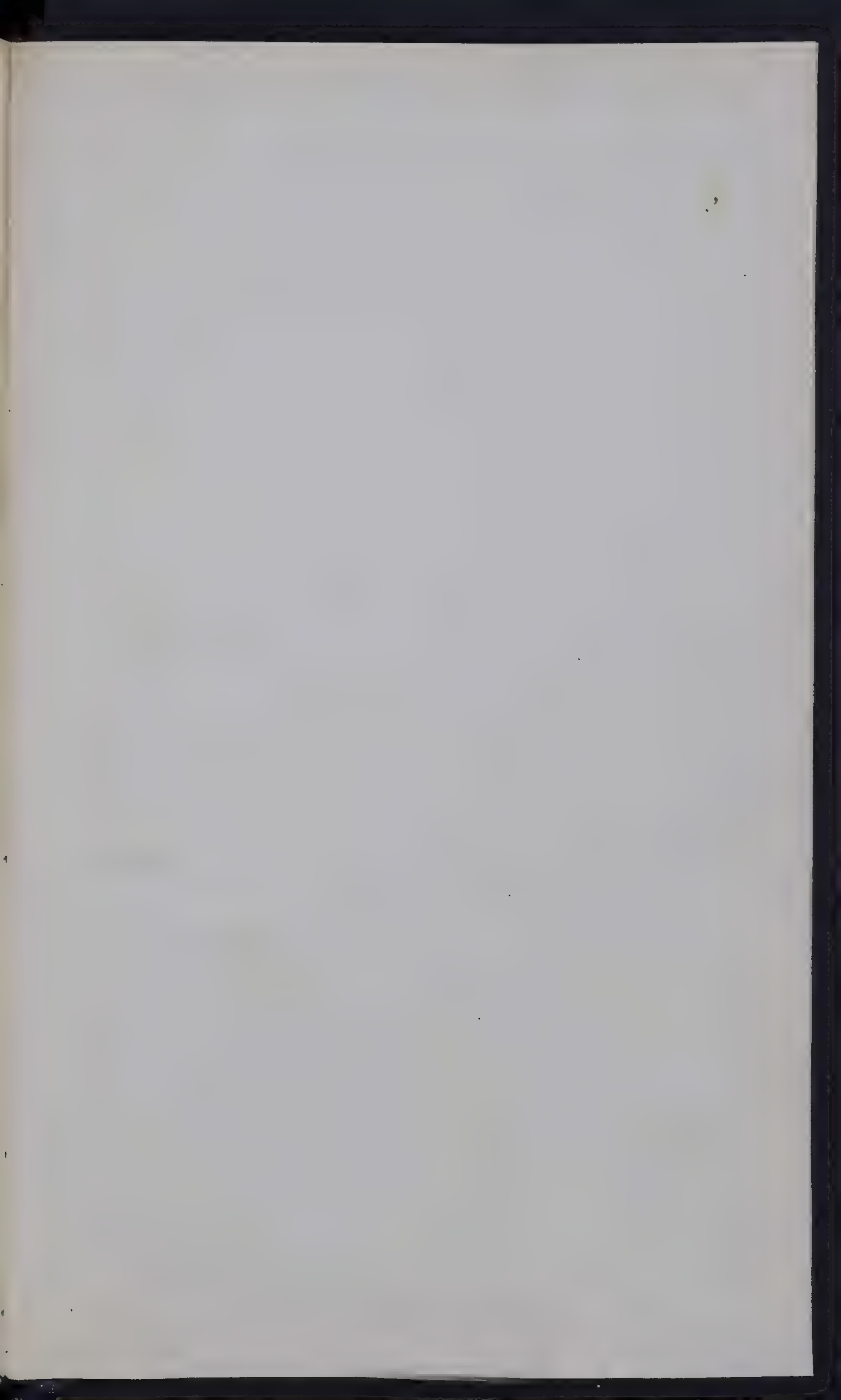
Udny Yule, 966.

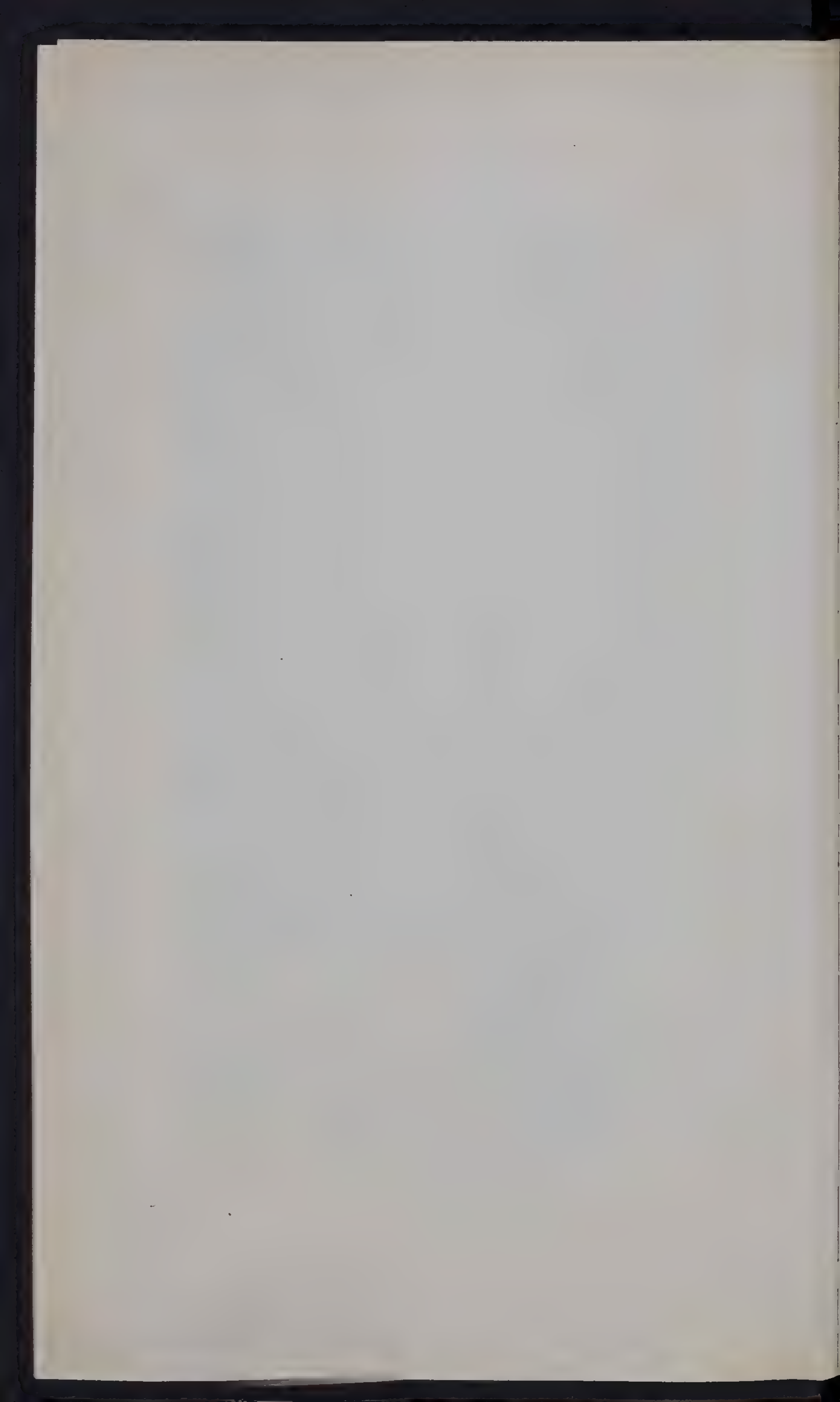
Valenti, 756[2].
Vauban, 808.
Vico, 585[1].
Villari, P., 637[1].
Viti, de, 923[2].
Voltaire, 613-614.

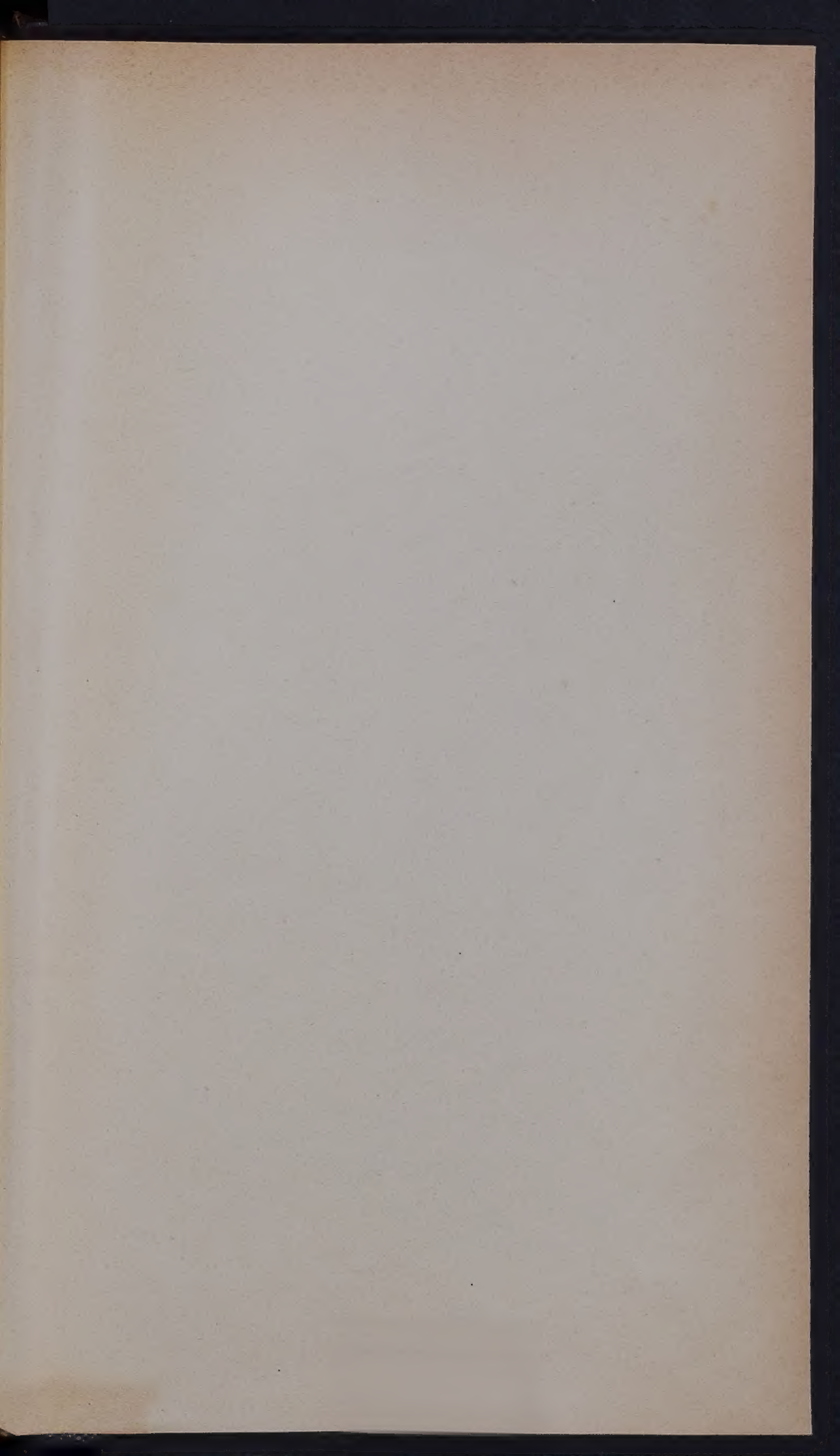
Walras, L., 704[1]-719[2]-755[1]-783[1].
Weismann, 626.

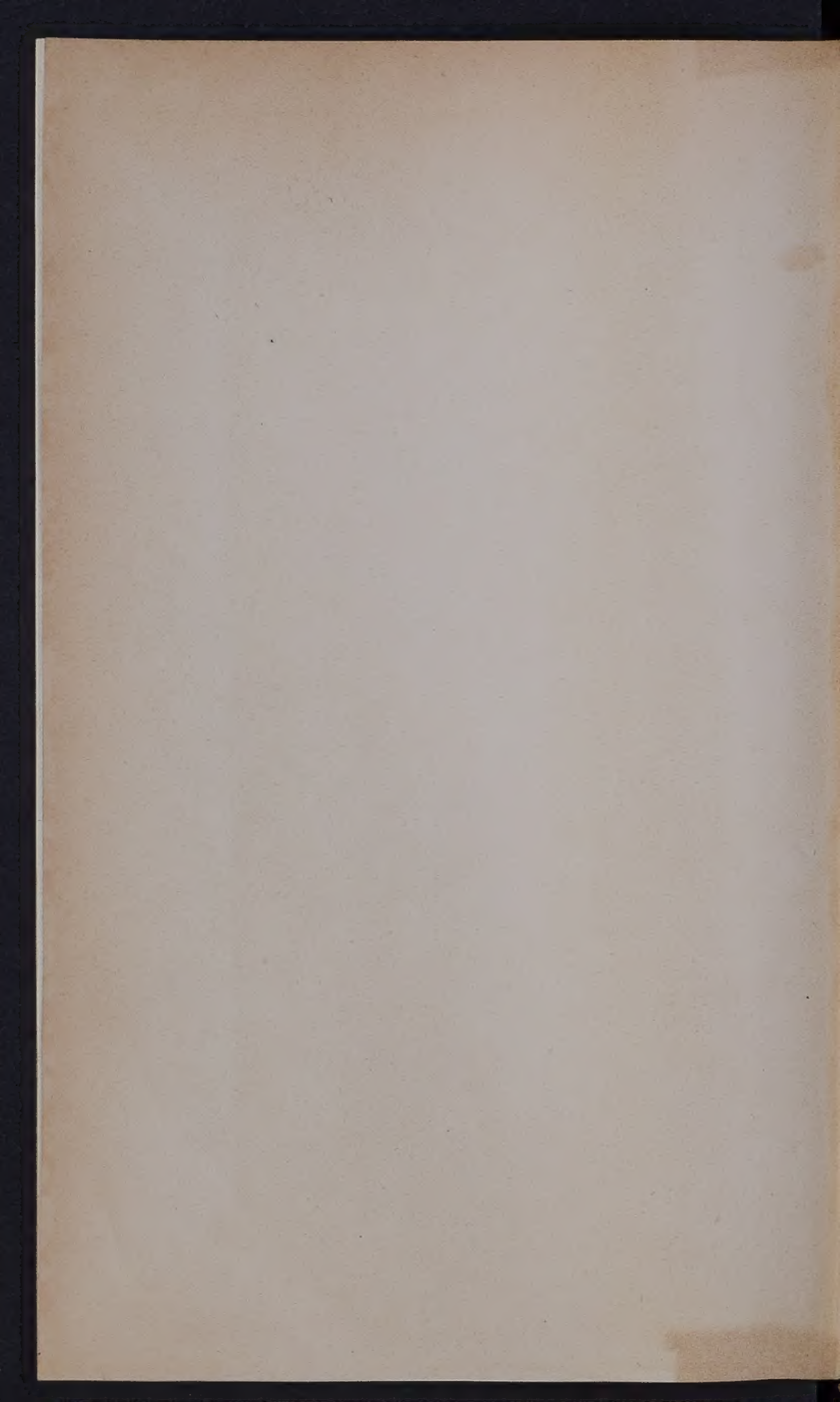
Xenophon, 817[4]-846-913[1].

Yvernes, 682[2].









2 vol.

La prima opera di Pareto

acce ?

